

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
HUMAINES, SOCIALES ET EDUCATIVES

UNITE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
HUMAINES ET SOCIALES



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POST GRADUATE SCHOOL FOR
THE SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
SOCIAL SCIENCES

**LA LIBERALISATION DES FILIERES AGRICOLES AU
CAMEROUN : CAS DE LA BANANE, DU CACAO ET DU
CAFE (1987-2017).**

Thèse de Doctorat/Ph.D en histoire

Option : Histoire Économique et sociale

Présentée et Soutenue publiquement en vue de l'obtention d'un Diplôme de Doctorat

par :

Alain Ulrich BABAGNAK

Titulaire d'un Master en Histoire Economique et Sociale

Sous la direction du

Pr Joseph TANGA ONANA

Maître de Conférences

Jury :

Président : Pr Maxime Gabriel DONG MOUGNOL, (Professeur, UY I).

Examineurs : Pr Achille BELLA (Maitre de Conférences, UY I) ;

Pr AWANG KINGSLY, (Maitre de Conférences, UBa) ;

Pr Eugène Désiré ELOUNDOU, (Professeur, UY I).

Rapporteur : Pr Joseph TANGA ONANA, (Maitre de Conférences, UY I).

Mention très honorable

19 juillet 2023



A

Ma mère Suzanne NIKOULEKAHO

SOMMAIRE

SOMMAIRE	ii
REMERCIEMENTS	iv
RESUME.....	v
ABSTRACT	vi
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	vii
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	xi
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
PREMIERE PARTIE : ETAT DES LIEUX DES DIFFERENTES FILIERES ET CONTEXTE DE LIBERALISATION	20
CHAPITRE I :ETAT DES LIEUX DE DIFFERENTES FILIERES SOUS LA PERIODE ETATIQUE AVANT LA LIBERALISATION	21
I. ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE BANANE	21
A. Production et commercialisation	22
B. L’organisation de la commercialisation de la Banane par l’Etat camerounais.....	26
II. ETAT DES LIEUX DES FILIERES CACAO-CAFE	38
A. Production du Cacao-Café par l’Etat du Cameroun : 1960 à 1986	38
B. Commercialisation du Cacao et du Café au Cameroun.....	68
CHAPITRE II :LES FACTEURS DE LA LIBERALISATION DES FILIERES AGRICOLES AU CAMEROUN	86
I - LES FACTEURS GENERAUX DE LA LIBERALISATION DES FILIERES AGRICOLES.....	86
A- Le Cameroun et la crise économique Internationale	87
B - La crise et le secteur agricole camerounais	96
II - LES FACTEURS SPECIFIQUES DE LA LIBERALISATION DES FILIERES AGRICOLE AU CAMEROUN	104
A- Les facteurs d’ordre international	104
B - Les facteurs d’ordre national	107
DEUXIEME PARTIE : LIBERALISATION ET REORGANISATION DES FILIERES AGRICOLE..	133
.....	133
CHAPITRE III :LA LIBERALISATION DES FILIERES AGRICOLES AU CAMEROUN : UN PASS ECONOMIQUE OBLIGATOIRE ;.....	134
I. LE CADRE GENERAL DU PROCESSUS DE LIBERALISATION	134
A. Le cadre juridique des libéralisations	135
B. Le cadre économique.....	142

II. L'IMPLEMENTATION DU PROCESSUS DE LIBERALISATION DES FILIERES AGRICOLES.....	150
A. Le déroulement du processus de libéralisation de la filière Banane.....	150
B. Le déroulement du processus de libéralisation des filières Cacao/Café.....	157
III. LES ACTEURS DE LA LIBERALISATION	162
A. Les Acteurs nationaux	162
B – Au niveau international.....	170
CHAPITRE IV :L'EMERGENCE DES NOUVEAUX ACTEURS ET LA REORGANISATION DES DIFFERENTES FILIERES.....	179
I. L'EMERGENCE DES NOUVEAUX ACTEURS.....	179
A. L'Emergence des nouveaux acteurs dans la filière banane	179
B. l'Emergence des nouveaux acteurs dans les Filières Cacao – Café	185
II. LA REORGANISATION DES FILIERES AGRICOLES	202
A. Les nouvelles politiques agricoles 1990 – 1998.....	203
B. La politique agricole nouveaux-défis a l'atteinte de l'initiative pays pauvre très endetté (IPPTE	217
TROISIEME PARTIE :LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET L'EVALUATION CRITIQUE DE LA LIBERALISATION DES FILIERES AGRICOLES	225
CHAPITRE V: LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE OU L'APPUI A L'AJUSTEMENT STRUCTUREL.....	226
I. FINANCEMENT DE LA FILIERE BANANE APRES LA LIBERALISATION.....	226
A. Assistances Techniques Financières.....	227
B. Les Mesures d'Accompagnement Banane	232
II. L'APPUI AUX FILIERES CACAO ET CAFE APRES LA LIBERALISATION	241
A. Soutien à la Nouvelle Politique Agricole	242
B. Mesures d'accompagnement et réhabilitation des pistes rurales.....	250
CHAPITRE VI :L'EVALUATION CRITIQUE DES POLITIQUES DE LIBERALISATION	261
I. EVALUATION ECONOMIQUE ET EFFETS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DE LA LIBERALISATION DE LA FILIERE BANANE	261
A. L'Evaluation critique des effets de la production et de la commercialisation.....	262
B. Les effets sociaux et environnementaux.....	286
II. EFFET DE LE LIBERALISATION DES FILIERES CACAO-CAFE	299
A. Effets économiques de la libéralisation des filières Cacao-Café.....	299
B. Les effets Sociaux de la libéralisation des filières cacao et Café	323
CONCLUSION GENERALE	327
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	332

REMERCIEMENTS

Si nous pouvons revendiquer la responsabilité intellectuelle de ce travail, il est indispensable de signaler l'inestimable contribution matérielle et morale apportée par des personnes à qui nous tenons à exprimer nos très sincères remerciements.

Nos remerciements vont particulièrement à l'endroit de notre encadreur, en la personne du Pr. Joseph Tanga Onana qui n'a ménagé aucun effort pour diriger ce travail. Nous lui disons encore merci pour tous les conseils qu'il ne cessait de nous prodiguer au moment où nous étions pris par le découragement.

Nos remerciements vont également à l'endroit de tout le corps enseignant du Département d'Histoire, pour son dévouement dans notre formation et Particulièrement au Professeur Raymond Anselme Ebale, Professeur Jean Koufan Menkéné, Professeur Gabriel Maxime Dong Mougnot, Professeur André Tassou, Professeur Jérémie Mathieu Abena Etoundi, Professeur Edouard Bokagne, qui n'ont jamais cessé de nous apporter leurs soutiens à tout moment où nous avons eu besoin d'eux

Notre reconnaissance va également à l'endroit de mes parents et des membres de ma famille : ma Grande-Mère Ndegny Sipora, Bakotaken François et Moundoubou Jean Bahoken, Bologa et Bambok et Baboulé Emmanuel, Ekath Ekath Victorien, Batawin Sophie, Boyomo Jacqueline, à mes sœurs et frères : Elel Linda, Boayessilek Narcisse, Ogmobé Diane et à tout le reste de la famille.

Nous disons également merci à tous les responsables des centres de documentation qui nous ont ouvert leurs portes, et tous ceux qui n'ont pas été cités mais qui ont contribué à la réalisation de ce travail.

RESUME

Le présent travail intitulé : « **La libéralisation des filières agricoles au Cameroun, les cas des secteurs banane, cacao et café, 1987- 2017** », vise à montrer les enjeux économiques d'une libéralisation qui n'était pas urgente et nécessaire. En fait, la crise économique qui secoue la quasi-totalité des pays du monde dans les années 1980, n'épargne pas le Cameroun. A partir des années 1985 le pays souffre d'une hémorragie économique. Pour la stopper, les dirigeants sont obligés avec l'appui des institutions de Bretton Woods : le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM), de placer le pays sous ajustement structurel. Ainsi, le pays quitte de la logique du « tout administrer » pour le « tout libéraliser ». C'est dans cette logique que ces filières ont été libéralisées. Seulement, quels en sont les enjeux et les effets de cette libéralisation pour notre économie ? Après les indépendances, les autorités font de l'agriculture le socle de l'économie camerounaise. Il ne se passe un discours ou un projet sans qu'on ne mentionne l'agriculture. Pour matérialiser leurs intentions, ils mettent tout en œuvre pour faire de l'agriculture un métier très important. Cependant, avec la crise économique qui frappe à la porte, plusieurs facteurs ont contribué à sa libéralisation qui n'a pas été encadrée selon les dispositions prises. Ce qui a entraîné des effets dans l'univers de la production et de la commercialisation de ces différentes filières au Cameroun. Avec la documentation constituée d'ouvrages, des mémoires, des thèses, des articles scientifiques, des archives des journaux, des périodiques et revues, ce travail repose sur la forme analytique et critique. Il ressort que la libéralisation qui fut imposée par les bailleurs de fonds, visait un redressement de l'économie, et concernait les secteurs budgétivores qui étaient un poids sur l'économie du pays. Cependant, bien que le pays soit en crise et que les filières banane, cacao et café aient connu beaucoup de crises, dans les années 1987, ces filières qui étaient pour beaucoup dans les caisses de l'Etat et contribuaient énormément dans l'économie du Cameroun, présentaient un secteur agricole prometteur pour les jours à venir et ne nécessitaient pas une libéralisation quelconque.

ABSTRACT

This work titled « *la liberalisation des filières agricoles au cameroon, le cas des secteurs banane, cacao et café, 1987 -2017* » aims to show the economic stakes of a liberalisation that was neither urgent nor necessary. In fact Cameroon was not spared from the economic crisis that shook almost every country in the world in the 1980's. From 1985 onwards, the country suffered an economic haemorrhage. To stop it the leaders were obliged, with the support of the Bretton woods institution: the International Monetary Fund (IMF) and the World Bank (WB), to place the country under structural adjustment. In this way the country moved away from the logic of “administering everything” to one of “liberalising everything” this is the rationale behind the liberalisation of these sectors. But what are the stakes and effects of this liberalisation for our economy? Since independence the authorities have made agriculture the bed rock of the Cameroonian economy. Not a speech or project goes by without sole mention of agriculture. To put their intensions into practice, they do everything possible to make agriculture a very important profession. However, with the economic crisis knocking at the door, several factors have contributed to its liberalisation, which has not been properly supervised. This had had an impact on the production and marketing of these different sectors in Cameroon. With documentation consisting of books, dissertations, thesis, scientific articles, newspapers archives, periodicals and magazines. This work is based on an analytical and critical approach. It shows that the liberalisation imposed by donors was aimed at economic recovery and concerned the budget intensive sectors that were a burden on the country's economy. However although the country was in crisis and the banana, cocoa and coffee sectors had experience many crisis, in 1987 these sectors, which accounted for a large proportion of the state's coffers and contributed enormously to Cameroon's economy presented a promising agricultural sector for the future and did not require any form of liberalisation.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES ET ABREVIATIONS

ACC :	Archives Chambre de Commerce
ACP :	Afrique Caraïbes Pacifique
ACMIFD :	Association Camerounaise des Microfinances et du Développement
ADM :	<i>Archer Daniels Midland</i>
ADPAL :	Archives de la Délégation Régionale de l’Agriculture du Littoral
AFC :	<i>Afrikanische Frucht Compagny</i>
AFVP :	Association Française des Volontaires du Progrès
AMINAGRI :	Archives du Ministère de l’Agriculture
AMINCOMMERCE :	Archives du Ministère du commerce
ANY :	Archives Nationales de Yaoundé
APRE :	Archives Personnelles Raymond Ebalé
ASPPA :	Appui aux Stratégies Paysannes et à la Professionnalisation de l’Agriculture
ASSOBACAM :	Association de la Banane Camerounaise
ATF :	Assistance Technique Financière
BANACAM :	Banane Camerounaise
BCD :	Banque Camerounaise de Développement
BCUF:	<i>Bakwerie cooperatives union of farmers</i>
BEAC :	Banques des Etats de l’Afrique Centrale
BEI :	Banque Européenne d’Investissement
BICEC :	Banque Internationale du Cameroun d’Epargne et de Crédit
BM :	Banque Mondiale
CAF :	Coût Assurance Fret
CAMSHIP :	<i>Cameroon Shipping Lines</i>
CBN :	Compagnie des Bananes de Njombé
CCCE :	Caisse Centrale de Coopération Economique
CDC :	<i>Cameroon Development Corporation</i>
CCEI :	Caisse Commune d’Epargne et d’Investissement
CDR :	Cellule du Développement Rural
CEE :	Communauté Economique Européenne
CENADEC :	Centre National du Développement des Entreprises de Coopératives
CFCE :	Centre Français du Commerce Extérieur

CFD :	Caisse Française de Développement
CFI :	Compagnie Fruitière Internationale
CHGA :	Cercle d’Histoire-Géographie et Archéologie
CICC :	Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café
CIMENCAM :	Cimenterie du Cameroun
CIRAD :	Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement
COOPEC :	Coopérative d’Epargne et de Crédit
CPBCA :	Coopérative des Planteurs Bamiléké du Café Arabica
CRAT :	Centre Rural d’Appui Technique
CVECA :	Caisses Villageoises d’Epargne et de Crédit Autogérées
DOM :	Départements Outre-mer
DSRE :	Déclaration Stratégique de la Relance Economique
EMN :	Entreprise Multinationale
ENSSAI :	Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agro-Industrielles
FADENAH :	Front Africain pour la Défense de la Nature et de l’Homme
FALSH :	Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines
FAO :	<i>Food Agricultural Organisation</i>
FASA :	Faculté d’Agronomie et des Sciences Agricoles
FASR :	Facilité de l’Ajustement Structurel Renforcé
FCFA :	Franc des Colonies Françaises d’Afrique
FED :	Fonds Européen de Développement
FF :	Franc Français
FMI :	Fonds Monétaire International
FOB :	<i>Free On Bord</i>
FODECC :	Fonds de Développement du Cacao et Café
FONADER :	Fonds National de Développement Rural
GAM :	Groupement d’Agriculteurs Modernes
GATT:	<i>General agreement on Tarif and Trade</i>
GPE :	Programme de Gestion en Politique économique
IFAT :	Institut des Fruits et Agrumes Tropicaux
IFC :	Institut Français du Cameroun
IFRF :	Institut Français de Recherche Fruitière

KFCPMS:	<i>Kumba Federation of Cooperative Produce Marking Societies</i>
MIDEVIV :	Mission de Développement des cultures vivrières
MRESPP :	Mission de Réhabilitation des Entreprises du Secteur Public et Parapublic
NPA :	Nouvelles Politiques Agricoles
OCB :	Organisation Camerounaise de la Banane
ONCC :	Office National du Cacao et du Café
OIC :	Organisation Internationale du Café
OMC :	Organisation Mondiale du Commerce
ONCPB :	Office National de Commercialisation des Produits de Bases
OP :	Organisation des Producteurs/ Organisation Paysannes
OPA :	Organisation Professionnelle Agricole
PACICC :	Programme d'appui au Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café
PAS :	Politique d'Ajustement Structurel
PASA :	Programme d'Ajustement Structurel Agricole
PCRD :	Projet Crédit Rural Décentralisé
PHP :	Plantation du Haut Penja
PIB :	Produit Intérieur Brut
PNB :	Produit National Brut
PRSSE :	Programme de Réforme du Sous-Secteur Engrais
PSCC :	Projet Semencier Cacao-Café
SATEC :	Société d'Aide Technique et de Coopération
SBM :	Société des Bananeraies de Mbomé
SDIBC :	Syndicat de Défense des Intérêts Bananiers du Cameroun
SDN :	Société des Nations
SEMAC :	Secteur d'Expansion et de Modernisation de l'Agriculture Cacaoyère
SEMRY :	Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua
SNV :	Service Néerlandais de Volontariat
SNVRA :	Système National de Vulgarisation et de Recherche Agricole
SOBACO :	Société Bananière du Cameroun Oriental
SODECAO :	Société de Développement du Cacao
SODECOTON :	Société de Développement du Coton
SOMUDER :	Société Mutuelle de Développement Rural

SNI :	Société Nationale des Investissements
SPNP :	Société des Plantations de Ndjombé Penja
UE :	Union Européenne
UCCAO :	Union des Coopératives du Café Arabica de l'Ouest
UGECOBANC:	Union Générale des Coopératives Bananières du Cameroun
UPC :	Union des Populations du Cameroun
UPEB :	Union des Pays Exportateurs de la Banane
USAID :	Agence des Etats-Unis pour le Développement International
USICAM :	Usine du Cameroun
ZAPI :	Zone d'Action Prioritaire Intégrée

LISTE DES ILLUSTRATIONS

1. TABLEAUX

1 : Exportations de la banane par l'OCB en tonnes (t) de (1968 à 1979)	31
2 : Structure de la bananeraie camerounaise entre 1976 et 1978	33
3 : Evolution des prix CAF ET FOB par kg de 1972 à 1976 (en FCFA).....	35
4: Apport de la banane dans l'économie camerounaise entre 1974 et 1980	37
5: Production du cacao au Cameroun de 1959 à 1963, en tonnes	41
6: Production du cacao au Cameroun de 1960 à 1970 en tonnes	42
7 : Production du Cacao de 1970 à 1980 en tonnes	47
8: Apport intérieur et extérieur à la promotion du monde rural du 2e au 5e plan quinquennal de développement 1966-1986	50
9 : Production du cacao de 1981 à 1991 en tonnes	51
10 : Production du café robusta et arabica au Cameroun, de 1960 à 1968 en milliers de (t)...	55
11 : Production total du Café au Cameroun de 1960 à 1970.....	57
12 : Crédits accordés par le FONADER par catégories d'acteurs 1973-1974 à 1984-1985 en milliers de FCFA	61
13: Production du café de 1970 à 1986 en tonnes	64
14: Production du café arabica et robusta au Cameroun de 1981 à 1991 en tonnes	67
15: Prix d'achat du cacao aux producteurs par rapport aux cours mondiaux, 1977-1987, en FCFA/kg.....	73
16 : Café commercialisé par l'UCCAO 1960/1961 à 1967/1968 en tonne.....	77
17: Primes accordées aux planteurs par l'UCCAO de 1975/1976 à 1987/1988 en FCFA / kg.	79
18 : prix d'achat du café Robusta aux producteurs par rapport aux cours mondiaux, 1977-1990, en FCFA/kg	81
19 : Différence de prix d'achat du café Arabica aux producteurs par rapport aux cours mondiaux, 1977-1990, en FCFA/kg.....	83
20: Entreprises déficitaires subventionnées 1988/1989 en millions de FCFA.....	90
21: Majoration des prix du cacao et café de 1982 à 1986	100
22 : Exportations de la banane par le Cameroun de 1977 à 1984 en tonnes (t)	114
23: Pertes cumulées des différentes entreprises agricoles en 1989	117
24 : Superficies plantées en banane au Cameroun en 1986	118
25 : Exportations comparées des bananes au Cameroun de 1983 à 1986	119

26 : Production du Cacao et café de 1987/1988 à 1994/1995 en tonnes.....	122
27 : Prix accordés aux producteurs cacao café robusta par l'ONCPB : 1987-1994.....	124
28 : Contributions du cacao et du café robusta à l'économie nationale 1987-1994 en milliards de FCFA	125
29: Prix accordé au producteur café arabica par l'ONCPB : 1987-1994	128
30 : Apport de l'arabica dans l'économie nationale, 1987-1994 en million FCFA	129
31 : Production de la banane par l'OCB, de 1987 à 1994 en tonne	155
32 : La production du Cacao et du café de 1987 à 1994 en tonnes	161
33 : Production de la banane au Cameroun par les différentes entreprises en 2000 en tonnes	183
34 : Redevance à l'exportation de café au Cameroun en 2014 par KG	188
35: Organisations publiques en appui à la filière cacao et café au Cameroun	200
36 : Appui aux agro-industriels camerounais par MAB : Axes de financement en FCFA....	233
37 : Engagement de Gouvernement du Cameroun dans la Convention MAB.....	236
38 : Engagement des producteurs dans la convention MAB	236
39 : Production de la banane par entreprise sous ATF et MAB de 2003 à 2015 en (t).....	238
40 : Importations de la Banane Camerounaise vers les Pays Européens: 2007 – 2016 en milliers de tonnes	240
41 : Réalisation financière du PCRD au 30 juin 2000	249
42 : Évolution de la production de la banane entre 1987 à 1996 (en t).....	264
43 : Évolution de la production des cultures de rentes au Cameroun: le cas de la Banane 1995 à 2002	269
44 : Évolution des produits industriels d'origine d'exportation : le cas de la banane camerounaise de 2003 à 2017 (en tonnes)	272
45: Apport de la banane dans le commerce extérieur du Cameroun.....	279
46: Évolution de la main d'œuvre dans les plantations de 2001 - 2017.....	288
47: Production du cacao et du café de 1993 à 2004 en tonnes.....	303
48: Production du Cacao et du café de 2005 à 2017 en tonne	308
49 : Evolution des exportations du cacao et du café de 2006 à 2017 en tonnes.....	319

2. GRAPHIQUES

1 : Exportation de la banane par l'OCB en tonnes (t) de (1968 à 1979).....	32
2: Evolution des prix CAF ET FOB par kg de 1972 à 1976 en FCFA	36
3: Apport de la banane dans l'économie camerounaise entre 1974 et 1980	37
4: Production du Cacao au Cameroun de 1960 à 1970	43
5: Production du Cacao au Cameroun de 1970 à 1980 (en tonnes)	48
6: Evolution de production du Cacao au Cameroun de 1981 à 1991	52
7: Production du Café au Cameroun Robusta et Arabica de 1960 à 1968 en milliers de tonnes.	56
8: Evolution de la production du café au Cameroun de 1960 à 1970	58
9 : Evolution des crédits accordés par le FONADER par catégories d'acteurs 1973- 1974 à 1984-1985 en milliers de FCFA.....	62
10: Production totale du café au Cameroun de 1970-1981	65
11: Production du café arabica et robusta au Cameroun de 1981 à 1991 (en tonnes).....	68
12 : Evolution des prix d'achat aux producteurs par l'ONCPB par rapport aux cours mondiaux en Fcfa /Kg	74
13 : Représentation des primes aux producteurs en (FCFA/Kg)	80
14 : Prix d'achat aux producteurs par rapport au marché mondial en (%).....	82
15 : Comparaison des prix d'achat aux producteurs par rapport au prix de vente dans le marché mondial en FCFA/Kg	84
16 : Majoration des prix du cacao et café de 1982 à 1986, en pourcentage (%).....	100
17 : Exportations de banane au Cameroun de 1977-1984 en tonnes (T)	115
18: Pertes cumulées des entreprises de développement agricole en 1989	118
19: Superficies plantées de bananes au Cameroun en (%).....	119
20 : Exportations comparées de bananes au Cameroun de 1983 à 1986.....	120
21 : Contributions du Cacao et du Café Robusta dans l'économie nationale 1987 –994 (en millions de FCFA).....	126
22 : Apport de l'arabica dans l'économie nationale, 1987-1994 (en millions FCFA).....	129
23: Production comparée de la Banane par Société, 2003- 2015 en (t)	239
24 : Évolution de la production de la banane de 1987 à 1996.....	264
25 : Évolution de la production bananière au Cameroun de 1995 à 2002	270
26: Évolution de la production bananière au Cameroun de 2003 à 2017.....	273
27 : Evolution de la production du Cacao et du café de 1993 à 2004 en (tonnes)	304

28 : Evolution de la Production du cacao et du café au Cameroun, 2005 à 2017 (en tonnes)	309
--	-----

3. PHOTOS

1: Plantation de banane de Tiko	23
2: Cabosses de cacao fraîchement récoltées.....	40
3: Branche de caféier avec les cerises de café.....	53
4 : Fèves de Cacao séchées prêts à la commercialisation.....	70
5 : Immeuble siège de l'UCCAO	76
6 : Cerises de café séchées	78
7 : Carte professionnelle d'acheteur délivrée par le CICC.....	197
8 : Four amélioré séchoir cacao de type Samoa, Tiko.....	254
9: Station de pompage des eaux de pulvérisation de la PHP juste devant la rivière	295

INTRODUCTION GÉNÉRALE

I- ETUDE CONCEPTUELLE

L'étude conceptuelle consiste ici à apporter une certaine définition des concepts clé que nous allons utiliser dans notre travail à savoir : la Libéralisation et la Privatisation.

- Libéralisation : vient du verbe libéraliser qui signifie rendre plus libre. La libéralisation d'un secteur économique consiste à en rendre l'accès plus libre aux différents agents économiques, privés ou publics. C'est également l'action de rendre plus libre, plus libéral, notamment en diminuant les interventions de l'Etat. Cela se traduit généralement par la fin du monopole ou le retrait de l'administration dans ce secteur pour faire place aux nouveaux acteurs sur le marché. Elle est censée stimuler la concurrence pour développer l'innovation et faire baisser les prix. Selon Bénédicte Hermelin, dans son article intitulé : « La crise économique et l'agriculture des pays africain »¹, la crise des années 1980 a entraîné le processus de libéralisation de l'agriculture qui cachait le mécanisme du retrait de l'Etat de toutes les activités productives, afin de permettre aux acteurs économiques (producteurs agricoles, commerçants et transformateurs d'exercer leurs activités librement sans intervention étatique déresponsabilisante. Il visait également la réduction, voire la suppression du monopole d'importation.

Le *Dictionnaire Français Larousse*, définit la Libéralisation comme « une action économique qui consiste à rendre le marché financier davantage maître de ses faits et gestes. Il s'agit de désengager au maximum l'Etat et réduire son intervention. »². La politique de libéralisation bilatérale ou multilatérale consiste en un ensemble de mesures qui cherchent à favoriser les échanges commerciaux internationaux et ouvrir les marchés à la concurrence, en réduisant les tarifs douaniers, les subventions aux producteurs nationaux et en supprimant les contingentements³. Cependant, la libéralisation et la privatisation vont de pair.

- **La Privatisation** : elle se définit comme un transfert de propriété d'une grande partie voire de la totalité du capital d'une entreprise secteur public au secteur privé. En fait lorsque l'Etat perd le contrôle direct d'une société au profit du secteur privé, on parle de

¹ H. Bénédicte, « La crise économique et l'Agriculture des pays africain », *Revue Grain de sel*, n°33, Décembre 2005 à février 2006, p. 11.

²

³G. Deleplace et C. Laviaille, *Histoire de la pensée économique*, Paris, Dunod, 2008, p. 47.

privatisation. Selon le Dictionnaire Français Larousse, la Privatisation se définit comme « un nom féminin utilisé dans le langage économique, qui représente l'action par l'Etat de vendre ou céder une entreprise publique à des investisseurs privés »⁴.

- Nicolas Thirion, dans son article intitulé : « Privatisation des entreprises publiques, économie de marché et transformation des systèmes juridiques étatiques »⁵, définit la privatisation comme le transfert au profit du secteur privé, du contrôle exercé par les pouvoirs publics sur la dite entreprise. Selon lui, une telle opération est de nature en grande partie de l'activité des pouvoirs publics, dès lors que le caractère économique d'une activité, condition indispensable à l'identification d'une entreprise publique peut également caractériser les services publics, industriels et commerciaux ou autre.

Ce qui revient à dire que, la notion de privatisation désigne le transfert au secteur privé, de la majorité des actifs d'une entreprise qui relevait jusqu'alors du secteur public.

II – CONTEXTE GÉNÉRAL DU SUJET

Le Cameroun est un pays si bien pourvu par la nature qu'il constitue un véritable jardin d'Éden. C'est ainsi que les autorités politiques, qui contrôlent le pays au lendemain de son accession à l'indépendance, avaient fait de l'activité agricole la base, le socle, sinon le pilier même de l'économie du Cameroun⁶.

L'amélioration des conditions de vie des populations rurales est un élément clé dans la mise en place d'une politique de planification (politique interventionniste) visant particulièrement une augmentation substantielle de la production agricole vivrière et industrielle. Depuis lors, ce secteur occupe entre 50 et 70% de la population active du Cameroun, représentant 30% du PIB et environ 15% des recettes budgétaires du pays⁷.

Les cultures de la banane, du cacao et du café, de l'hévéa sont restées pendant longtemps des principales privilégiées du développement du secteur agricole au Cameroun, profitant effectivement de cette dynamique incitative imprimée au développement agricole, par le biais des différents plans quinquennaux. C'est ainsi que pour affirmer leur volonté de

4

⁵ N. Thirion, « Privatisations, des entreprises publiques, économie de marché et transformation des systèmes juridiques étatiques », Pyramides, Revue du centre d'étude et de recherche en administration publique, n°18, 2012, p. 21.

⁶ H. Bella, « Agriculture et croissance économique au Cameroun », Mémoire de Master en économie appliquée, Institut Sous régionale de Statistique et d'économie appliquée (ISSEA), 2009, p. 24.

⁷ ACC, « Agriculture vivrière et d'exportation », Centre d'information et de documentation économique, Juin 2006, p. 1.

faire de l'agriculture la base de l'économie du Cameroun, les nouveaux dirigeants du Cameroun avaient organisé un comice agro-pastorale le 09 Mars 1973 dans la ville de Buéa, comice au cours duquel Ahmadou Ahidjo alors Président de la République Fédérale du Cameroun avait insisté dans son discours sur la « révolution verte »⁸. La fin de ce comice avait vu des résolutions se concrétiser par la mise sur pied des organismes d'accompagnement des producteurs, et la création d'une banque pour le financement de l'agriculture⁹. Malheureusement, la crise économique qui frappe le continent africain dans les années 80 n'a pas épargné le Cameroun.

Les performances économiques de la dernière décennie ne laissaient pourtant rien entrevoir à l'horizon. Le PIB évoluait vers une tendance haussière de façon à atteindre 15% de croissance annuelle en 1981, faisant fonder tout espoir sur un Cameroun meilleur. Jusqu'en 1985, la hausse des exportations du fait du boom pétrolier a maintenu une balance commerciale excédentaire¹⁰. À la suite de plusieurs facteurs endogènes et exogènes, le pays finit par sombrer dans une zone de turbulence dont il peine encore certainement à sortir. Les indicateurs de performances économiques ont commencé à décliner vers les années 1986. L'augmentation de l'inflation allait compromettre la compétitivité agricole et industrielle. Ce recul de la compétitivité, ajoutée à la dépréciation du dollar américain, et à la chute des cours des matières premières allait conduire à la crise économique. C'est ainsi que dès 1987, le PIB enclenche une décroissance ; il passe d'un taux moyen de +6,9% entre 1985/1986 à une baisse moyenne de - 4,3 jusqu'en 1992¹¹.

Cette crise économique généralisée frappe de plein fouet le secteur agricole. Selon un rapport du comité technique du suivi des programmes économiques, entre 1989 et 1990, on note une chute progressive de la production agricole, notamment d'exportation¹². Par conséquent, les recettes d'exportations des produits agricoles ne pouvaient qu'évoluer à la baisse et bien évidemment, le budget de l'Etat ne pouvait qu'enregistrer des déficits. La crise économique est consommée dans les années 1987 et la tendance allait s'aggraver les années suivantes. Après de vaines tentatives de résolution personnelle, les autorités camerounaises se retournent vers les bailleurs de fonds internationaux pour injecter un nouveau souffle. Selon

⁸ E. Douya et T. Defo., « Agriculture et politiques de développement au Cameroun », D. Abouem à Tchoyi et S. C. M'bafoou., *50 ans de réforme de l'état au Cameroun*. Paris, L'Harmattan, 2013. p. 45.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Aert et al., *L'économie camerounaise, un espoir évanoui*, Paris, Karthala, 2000, p. 33.

¹¹ *Ibid.*, p. 35.

¹² J. de D. Awoumou Amougou : « La libéralisation des marchés et le développement durable en Afrique : le cas du secteur agricole au Cameroun », Mémoire de Master en administration publique, Université Louis Pasteur Strasbourg, 2006, p. 17.

l'analyse des financiers de Bretton-Woods, la crise de solvabilité pour les pays comme le Cameroun est due à une combinaison de trois facteurs : la faiblesse du taux d'épargne du fait d'un taux d'intérêt négatif ; l'interventionnisme étatique, conduisant à évincer l'investissement privé de la production et à maintenir une distorsion dans les prix ; et enfin une surévaluation du taux de change, qui fragilise les exportations¹³.

La combinaison de cet ensemble de faiblesses culturelles a agi en faveur d'une solution de nature structurelle. Il est donc question de revoir l'ensemble du modèle du fonctionnement économique, d'abandonner le système du « tout administré » qui a fait les preuves de ses limites pour « le tout libéraliser ». Ce qui revient à dire que la libéralisation apparaît ici comme une solution au problème de la crise que connaît le Cameroun. Ce changement de politique économique s'est effectué par le biais des Politiques d'Ajustement Structurels (PAS) conclues entre le Cameroun et les institutions de Bretton-Woods. Ces derniers préconisent la réduction du rôle de l'État dans la sphère économique et la promotion des lois du marché. Les PAS sont guidés par trois principes inspirés du Consensus de Washington : l'austérité budgétaire, la libéralisation des marchés et la privatisation des entreprises publiques¹⁴. C'est ainsi qu'une nouvelle stratégie basée sur la libéralisation et la privatisation des activités de production et commercialisation fut adoptée. Ces réformes du secteur agricole fonctionnent grâce aux principes suivants : la fixation des prix laissée aux forces du marché, le retrait de toute intervention étatique dans les activités de production et de commercialisation des produits agricoles et l'établissement des règles de compétition qui garantissent un accès du marché égalitaire à tous les acteurs locaux et étrangers. Ainsi, la restructuration économique censée apporter plus de performance économique fut lancée et dirigée par les institutions de Bretton-Woods. Cette mutation s'est faite autour de deux notions économiques : la libéralisation et la privatisation. Ceci étant, quelles sont les raisons qui nous ont poussés à choisir ce sujet ?

III– RAISONS DU CHOIX DU SUJET

Il n'y a pas de recherche *ex-nihilo*. Ce qui revient à dire que tout travail scientifique commence par une réflexion basée sur des observations qui attirent une curiosité qui incite le chercheur à creuser pour comprendre le mécanisme ou la causalité d'un fait. C'est ce qui a fait

¹³ J. Ngandjeu, *Le Cameroun et la crise. Renaissance ou blocage ?*, Paris, L'Harmattan, 1988, p. 25.

¹⁴ J. Williamson, *Les principaux axes de la doctrine économique prônés par les bailleurs de fonds internationaux*, cité par Awoumou Amougou, « La libéralisation des marchés et le développement... », p. 6.

dire à M. Grawitz que : « toute recherche commence par des faits observés »¹⁵. C'est cette curiosité qui anime ou qui motive le chercheur à aller au-delà des faits observés pour atteindre un résultat satisfaisant ou presque. C'est pour soutenir cette pensée que, M. Beaud propose que le choix d'un sujet doit s'accompagner des motivations et des intérêts¹⁶. Ce qui revient à dire que tout chercheur, quel que soit le domaine dans lequel il se lance, devrait avoir une source d'inspiration dans le choix de son sujet. Face à tous ces faits observés, le chercheur, en général, et l'historien en particulier, ne pouvant consigner tout cela à la fois, est de manière naturelle contraint de faire un choix sur des questions dont il trouve prioritaires pour lui. C'est dans ce sens que Marc Bloch affirme : « (...) face à l'immensité et confuse réalité, l'historien est nécessairement amené à découper le point d'application particulier de ses outils ; par la suite, à faire un choix qui, de toute évidence ne sera pas le même que celui du biologiste par exemple ; qui sera proprement un choix historien »¹⁷. Ainsi, nous avons été motivé par un certain nombre de phénomènes en liaisons dans le choix de ce sujet.

Le premier fait est que le Cameroun était un jeune Etat qui cherchait à consolider son économie après son indépendance par le biais de l'agriculture d'où la pérennisation des cultures coloniales d'origine exportable telles que la banane, le cacao, le café et bien d'autres encore. Seulement, juste 27 ans après son indépendance, le pays est obligé de se retirer de l'économie agricole pour faire place aux entreprises privées. De plus, le pays est l'un des plus gros producteurs de la banane en Afrique. Seulement, ce fruit, qui est tant prisé dans le marché européen, n'est pas produit par les Camerounais, mais plutôt par les Européens. Ainsi lors de notre séjour à Ndjombé, nous avons constaté que des vastes étendues de terrain étaient réquisitionnées pour la culture de ce fruit au détriment des riverains qui, non seulement se plaignaient de leurs terres arrachées, mais aussi des maladies causées par l'utilisation des produits chimiques pour le traitement de ce fruit.

Le deuxième fait est que, depuis la libéralisation de ces filières, la production du café évoluait de manière décroissante, pourtant la production du cacao évoluait de manière croissante, les prix évoluaient également positivement, mais les producteurs se plaignaient toujours du fait qu'ils ne s'en sortaient pas. Par contre dans les plantations de bananes qui sont le domaine des Européens, puisqu'ayant partitionné la localité en créant des jolies concessions aux environs, ce sont des riverains qui travaillent. Mais seulement, le plus étonnant n'est pas

¹⁵ M. Grawitz, *Méthodes en sciences sociales*, Paris, Dalloz, 2001, p. 31.

¹⁶ M. Beaud, *L'art de la Thèse*, Paris, La Découverte, 2006, p. 22.

¹⁷ M. Bloch, *Apologie pour l'histoire ou le Métier de l'historien*, Paris, Armand Colin, 1949, p. 14.

le travail, mais les conditions dans lesquelles ils travaillent, les avantages qu'ils tirent de ces conditions, et la rémunération qu'ils ont au moment de la paye pour le travail effectué.

Le troisième fait est qu'après la libéralisation des filières banane, cacao et café, l'Etat avait mis sur pied des structures qui devaient accompagner les producteurs dans les filières du cacao et du café, tout en gardant une main mise sur la commercialisation, ce qui n'était pas le cas pour la filière banane. Par contre, les plantations des riverains qu'entretenait l'OCB, furent également privatisées. Ces derniers, n'ayant plus aucun droit sur leur patrimoine foncier, ne pouvaient que se replier dans les portions étroites qu'ils avaient encore et recommencer à se forger une nouvelle vie économique, en attendant un éventuel débusquement.

Et enfin le quatrième est que l'histoire étant une science pluridisciplinaire, et à la fois transdisciplinaire, notre parcours académique nous amène à nous intéresser sur les faits économiques de notre pays. En fait, l'économie du Cameroun étant fondée sur l'agriculture et le commerce, et les produits d'exportations tels que la banane, le cacao et le café étaient les premières cultures d'exportations. En outre, la banane se présentant comme le fruit de toutes les discordes dans le commerce international, il est le premier fruit d'échanges du Cameroun et la troisième culture d'exportation.

Telles sont en effet autant des raisons qui nous ont poussé à nous intéresser à la question de la libéralisation des filières agricoles en général et surtout celle des secteurs banane, cacao et café au Cameroun en particulier.

IV - INTERET SCIENTIFIQUE DU SUJET

Depuis l'avènement de l'École des Annales qui marque une rupture avec l'École évènementielle, l'histoire est devenue une science éclatée. De ce fait, on peut faire l'histoire de tout. Profitant de cette dynamique insurrectionnelle, l'histoire est devenue une science au service du développement. Ainsi, elle entrevoit de : « donner des nouvelles dimensions à la vie même, elle élargit considérablement notre perspective et enrichit notre expérience »¹⁸. C'est ainsi que l'agriculture étant un facteur de développement, pour tous les pays en général et pour les pays du Sud en particulier, toute politique visant à reformer le fonctionnement du secteur agricole est une problématique délicate. Ainsi donc, l'agriculture, du fait de ses fonctionnalités multiples, est de plus en plus au centre des grands débats. La

¹⁸ H. Steele Commager, *L'historien et l'histoire*, Paris, Editions Seghers, 1967, p. 165.

libéralisation des filières agricoles n'est pas qu'un changement d'option économique. Elle impacte bien au-delà de la sécurité alimentaire et économique des Nations. L'ambition de cette étude est de pouvoir mener une réflexion sur les enjeux de la politique de libéralisation des filières agricoles en général et des secteurs cacao, café et banane en particulier sur l'économie du Cameroun. Il est donc question de mettre en exergue comment les politiques économiques conçues et conduites dans un détachement vis-à-vis des impératifs de la satisfaction des besoins de la population, peuvent compromettre le bien être de cette dernière.

Sans toutefois remettre en cause le bien-fondé d'une application des règles identiques à toutes les économies, nous souhaitons plutôt attirer, par cette étude, l'attention sur les risques d'une uniformisation dogmatique et sans retenue du monde par le canal des politiques de libéralisation prônées par les institutions de Bretton-Woods. En fait, n'ayant pas une étude des cas des réalités des différents pays, ces bailleurs de fonds avaient imposé une méthode passe-partout en ce qui concernait le redressement de l'économie dans les différents pays touchés par la crise économique. De ce fait, il s'agit de montrer les bienfaits qu'il y aurait à associer une politique de protectionnisme encadré, à la politique du « tout libéralisé ». Sur ce, l'étude sur la libéralisation des filières agricoles et plus précisément des secteurs banane, cacao et café nous permettra de tirer les enseignements sur les effets et les enjeux de la libéralisation de ce secteur sur l'épanouissement des populations et le développement de l'économie du Cameroun.

D'un autre côté, ce travail est d'un intérêt particulier par rapport aux travaux existant déjà dans la mesure où il touche un autre aspect de l'économie du pays : l'économie du marché où, c'est le marché qui fixe ses prix. Un autre domaine qui est censé apporter le bien être aux populations, mais qui au contraire contribue à la paupérisation de cette population : la libéralisation.

V- JUSTIFICATION DES BORNES CHRONOLOGIQUES

La culture de la banane, du cacao et du café nous présente un champ littéraire très vaste qui, s'il n'est pas orienté et délimité risquerait de nous perdre dans notre raisonnement. Or, l'histoire ce sont les faits, et tout fait en histoire se situe dans un intervalle de temps bien précis. C'est dans ce sens que J. Ki-Zerbo écrit : « l'historien qui veut remonter le passé sans repère chronologique, ressemble à un voyageur qui parcourt dans une voiture sans compteur,

une piste sans bornes chronologiques »¹⁹. Ce qui veut dire que tout travail d'un historien ne devrait pas se situer sur les bornes de l'infini pour l'infini. C'est partant de ce principe que nous avons délimité notre travail entre deux bornes chronologiques qui sont 1987 et 2017.

L'année 1987 marque sur le plan historique le début de la récession économique au Cameroun, avec la mise sur pied de son auto ajustement, qui entraîna par la suite la chute de plusieurs entreprises étatiques, et par conséquent, la décadence de l'OCB, de l'ONCPB, et bien d'autres entreprises. En fait, c'est précisément en 1987 que le gouvernement cesse de reconnaître l'OCB comme une structure étatique placée sous la tutelle du Ministère de l'économie et de l'industrie, par un Décret du 17 Septembre 1987, créant ainsi un comité de gestion des activités de l'ex-Organisation camerounaise de la banane²⁰, même si la note officielle qui annonce sa dissolution apparaît en 1988 et que le processus de liquidation totale qui sonna son glas s'est fait en 1991. En plus, l'année 1987 marque le début effectif des activités de la Mission de Réhabilitation des Entreprises des Secteurs Publiques et Parapubliques (MRESPP) créée en juin 1986. C'est toujours en 1987 que les dirigeants de l'Etat de Cameroun annoncent officiellement leurs intentions de libéraliser le secteur agricole²¹. Cette liquidation symbolise ici le désengagement total de l'État vis-à-vis de ce secteur et le libre accès pour le secteur privé.

L'année 2017 par contre pourrait se justifier sur le plan national par l'enlisement des crises sécuritaires dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest qui constituaient également des maillons importants dans la production du cacao, du café et de la banane. Ainsi, l'enlisement de cette crise sécuritaire avait occasionné la baisse drastique de la production de ces différents produits agricoles d'exportations, non seulement par le déplacement des populations fuyant les exactions des sécessionnistes. D'autre part, l'Arrêté 249/MINCOMMERCE du 11 août 2017 consacre la réduction de la redevance à l'exportation du cacao de 150F à 75F/kg²². La livraison de cacao dans les unités de transformation est assimilée à une exportation et est soumise au paiement de la même redevance. Cette redevance relève d'un régime parafiscal avec une affectation automatique des produits à plusieurs organisations publiques (FODECC, ONCC, CICC, SODECAO, Chambre

¹⁹ J. Ki-Zerbo, *Histoire de l'Afrique noire, d'hier à demain*, Paris, Hâtier, 1972, p. 6.

²⁰ APRE, « Banane : un comité de gestion pour l'ex-OCB », *Cameroon Tribune*, n° 3971, 18 Septembre 1987, p. 2.

²¹ J. Biwolé Fouda, « Efficacité des privatisations Camerounaises : une analyse à travers la théorie de la gouvernance partenariale », Mémoire de D.E.A, en gestion, Université de Douala, 2004, p. 46.

²² AMINCOMMERCE, Arrêté n°249/MINCOMMERCE du 11 Août 2017, portant réduction de la redevance à l'exportation des produits cacao et café.

d'Agriculture), sans passer par son inscription dans la Loi des Finances, mais 10% de cette somme revient au Trésor Public²³. Sur le plan International, cette date pourrait se justifier par la baisse des prix du cacao et du café sur le marché international depuis 2016 et ses conséquences en 2017²⁴. En ce qui concerne la banane, nous pouvons noter la baisse des tarifs douaniers des pays de l'Amérique latine, signataires des Accords de Partenariats Economiques avec les pays de l'Union Européenne (UE)²⁵.

Cependant, il n'est pas exclu que nous fassions un retour en arrière pour mieux expliquer certains faits. C'est dans ce sens que G. Thullier et J. Tulard, affirment dans leur ouvrage intitulé : *La Méthode en Histoire* : « il faut se méfier des bornes chronologiques trop strictes ; il y a toujours un avant et un après qu'on ne peut pas négliger »²⁶, d'où le phénomène de la rupture et de la continuité en histoire. Ceci étant, sommes-nous les premiers à aborder ce champ d'étude ? N'y aurait-il pas des auteurs qui ont déjà balayé le chemin ?

VI - REVUE DE LA LITTERATURE

J. P. Fragnière dans son ouvrage intitulé, *Comment réussir un Mémoire* disait : « il est certain qu'on est rarement le premier à aborder une question, ou plus précisément, le champ thématique que l'on entreprend est déjà balisé par des études voisines »²⁷. Ce qui veut dire qu'avant d'aborder un travail scientifique, il est important de se servir des travaux des autres afin de soulever leurs manquements. Tout travail scientifique a bel et bien un fondement. Pour cela, il est quasiment impossible de réaliser un travail scientifique de manière unique en son genre, sans tenir compte des travaux des autres qui nous ont précédés. L'histoire n'échappe pas elle aussi à cette règle. Il est donc important d'avoir une idée sur les travaux des autres. C'est dans ce sens que Paul N'Da disait : « la revue de littérature consiste à faire le point des connaissances sur le sujet choisi ou le domaine concerné »²⁸. Ce qui revient à dire qu'en science, d'une manière ou d'une autre, il est très difficile pour un chercheur d'être le premier sur son sujet. C'est pour justifier cela que R. Quivy et L. V. Campenhoudt, disaient : « Lorsqu'un chercheur entame une recherche, il est peu probable que

²³ *Ibid.*

²⁴ B. R. Mbodiam, « Au chevet de la filière cacao », *Investir au Cameroun*, n° 68-69, Décembre 2017 à Janvier 2018, p. 8.

²⁵ C. Guigou, «Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie de développement de la filière banane au Cameroun et proposition d'une actualisation de la stratégie », Rapport final 2017, p. 15.

²⁶ G. Thullier et J. Tulard., *La Méthode en Histoire*, Paris, PUF, 1986, p. 44.

²⁷ J. P. Fragnière, *Comment réussir un mémoire*, Paris, Dunod, 1986, p. 75.

²⁸ P. N'da, *Méthodologie et guide pratique de recherche du mémoire et de la thèse de doctorat*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 109.

le sujet traité n'ait jamais été abordé par quelqu'un d'autre auparavant, au moins en partie au moins directement ou en partie »²⁹.

Il n'est nullement question de faire une revue de la littérature pour le simple respect de la méthodologie scientifique, mais de faire une revue littérature qui oriente le chercheur dans son sujet. C'est allant dans ce sens que L. Olivier G. Bedrad et J. Feron Parlaient : « d'une revue pertinente qui rassemble les recherches qui ont un lien évident avec le sujet »³⁰. L'Histoire étant une science sociale, elle n'échappe pas à la règle ; bien plus, elle se fait entièrement avec des sources. C'est dans ce sens que Charles Langlois et Charles Seignobos indiquaient que : « pas de sources, pas d'histoires »³¹. C'est ainsi que dans le cadre de la rédaction de notre thèse, nous avons constaté sur la base de nos lectures que la littérature portant sur les filières cacao, café et banane est extrêmement dense. Pour cela, ne nous estimons pas pionnier dans cette thématique. Pour ce faire, nous avons procédé à un regroupement thématique des travaux qui ont déjà balisé nos recherches.

En ce qui concerne les travaux sur la culture de la banane, l'ouvrage de J. Champion³² nous renseigne sur les caractéristiques physiques du bananier, son fruit, et les méthodes de culture de la banane en général, les différentes espèces en particulier. L'auteur nous présente les conditions climatiques favorables à cette culture, mais aussi les usages de la banane. Toutefois, il ne nous montre pas les enjeux de la banane dans le monde. Allant dans le même sens, le livre de B. Chatel³³ nous renseigne sur l'origine de la banane, les différents mythes qui se sont fondés sur la banane et son itinéraire migratoire. Egalement, cet ouvrage va plus loin en nous présentant les zones de productions dans le monde, et les enjeux liés à la commercialisation en général. Cependant, l'auteur ne nous explique pas les différentes méthodes de culture et de transport. C'est justement à ce niveau que nous, nous apportons un dépassement.

J. Champion et B. Chatel sont rejoints dans leur lancée par J.C. Maillard³⁴, sauf qu'ici, l'auteur met plus un accent particulier sur la commercialisation de la banane dans le monde. Les travaux de J. Lecoq³⁵ s'inscrivent dans la continuité de ceux de Champion, à la

²⁹ R. Quivy, L. V. Campenhoudt, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2^e éd, 1995, p. 42.

³⁰ L. Olivier et al., *L'élaboration d'une problématique de recherche ; sources, outils et méthodes*, p. 16.

³¹ C Langlois et C. Seignobos, *Introduction aux études historiques*, Paris, Hachette, 1992, p. 2.

³² J. Champion, *Le bananier*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1963.

³³ B. Chatel, *Les bananes*, Paris, La Découverte, Coll. « Repères », 1992.

³⁴ J.C. Maillard, *Le marché international de la Banane : étude géographique d'un système commercial*, Paris, A. Colin, 1986.

³⁵ J. Lecoq, « L'évolution de l'économie bananière au Cameroun », *Fruits*, vol 27, n°10, Octobre 1972.

différence que J. Lecoq, parle de l'économie bananière au Cameroun jusqu'en 1972. Dans son travail, il aborde la question de l'exportation de la banane au Cameroun Oriental. Seulement, l'auteur ne touche pas la période de la libéralisation. Dans le même ordre d'idées, les travaux d'Ekollo Moundi³⁶ enseignent sur la culture bananière et le changement social dans un département Camerounais. Dans cet article, l'auteur ne se focalise que dans le département du Mounjo, sans toutefois regarder les autres Départements du Cameroun. De plus, l'auteur s'attaque aux habitudes et comportements des anciens producteurs et des riverains dans ce département, sans toutefois se pencher sur les conditions de travail et la rémunération, bien qu'il évoque légèrement le problème des terres.

Les travaux de J. Champaud³⁷, renseignent également sur l'économie cacaoyère au Cameroun, les grandes zones de productions, la place de l'économie cacaoyère dans l'économie nationale, et même du 2^{ème} plan quinquennal. Sauf que dans ce livre, en fait, en dehors des différents pôles de production, l'auteur présente un système de commercialisation de ce fruit basé sur les rapports d'affinité liés d'une part à des appartenances coloniales. Seulement, l'auteur se limite en 1970, longtemps avant la crise économique qui avait conduit à la libéralisation. Dans son article publié dans les Cahiers d'Outre-Mer, J. Champaud³⁸ présente la genèse de l'Union des coopératives du Café Arabica de l'Ouest (UCCAO), et son influence dans la commercialisation du Café au Cameroun. Seulement, l'auteur n'aborde pas la libéralisation. Encore moins les causes de cette libéralisation. Dans la même logique, les travaux de V. Alary³⁹, renseignent sur la libéralisation de la filière cacaoyère vue et vécue par les planteurs du Cameroun. Dans cet article, l'auteur présente comment les planteurs ont vécu la libéralisation sans toutefois nous parler du côté positif de cette libéralisation. Par la suite, l'ouvrage d'Alary⁴⁰ renseigne sur les cacaoculteurs face aux risques de fluctuation des prix. Cependant, l'auteur ne nous édifie pas sur le processus palliatif à ces risques.

Dans l'ouvrage de J. Ngandjeu⁴¹, l'auteur présente le Cameroun face aux effets de la crise et l'impact de cette crise dans l'économie agricole. Cependant, il ne touche pas les privatisations et les libéralisations. Nous pouvons également citer l'ouvrage de J.J. Aert et

³⁶ Ekollo Moundi, « Culture bananière et changement social dans un département du Cameroun », *Bull, Inform fruitière*, Nyombé, Mai 1972.

³⁷ J. Champaud, « L'Economie Cacaoyère au Cameroun », *les Cahiers ORTOM*, Serie Sci, hum, III, 3, 1966.

³⁸ J. Champaud, « Coopératives et Développement : l'UCCAO », *Revue, Les Cahiers d'Outre-mer*, Tome XXII, n°85, Janvier 1969.

³⁹ V. Alary, « La libéralisation de la filière cacaoyère, vue et vécue par les planteurs camerounais », *Revue Région et développement*, 1996.

⁴⁰ V. Alary, *Les Cacaoculteurs camerounais face aux risques, Essai de modélisation*, Paris, L'Harmattan, 2000.

⁴¹ J. Ngandjeu, *Le Cameroun et la crise. Renaissance ou blocage ?*, Paris, L'Harmattan, 1988.

al⁴², à propos de la chute d'une économie apparemment sereine. Ici, l'auteur explique de manière claire les causes et les conséquences de la crise dans un contexte général. Il évoque également l'agriculture et les libéralisations. En fait, l'auteur fait un bilan de l'avant crise et la crise de manifestations, sans pour autant nous édifier sur les processus. Allant dans le même sens, l'ouvrage collectif de G. Courade⁴³, donne un aperçu général de l'agriculture camerounaise pendant les ajustements structurels. Toutefois, l'auteur ne nous explique pas le processus de l'ajustement et ne touche pas la libéralisation ; d'autre part, il ne parle pas des regroupements continentaux. Dans l'ouvrage collectif de A. Elbehri⁴⁴, V. Achancho présente les différentes politiques agricoles mises en œuvre par le gouvernement camerounais, de 1960 à 1999. Seulement, l'auteur ne présente pas les causes de la libéralisation, encore plus le processus de libéralisation. C'est à ce niveau que notre travail apporte des éclaircissements.

Quant aux thèses et mémoires sur la production de la banane, notons ici la thèse de N. Assoua Elat⁴⁵. Celle-ci édifie sur le système international du commerce de la banane et les révisions apportées à ce système par l'Union Européenne suite aux menaces de l'instance suprême du commerce international cependant, l'auteur évoque seulement le phénomène de la libéralisation au Cameroun. Et c'est justement à ce niveau que notre travail apporte un plus. La thèse de T. Nlocka⁴⁶, renseigne sur les activités agricoles menées dans cette partie du pays par les riverains. Bien que l'auteur mette un accent sur la culture de la banane, il n'évoque pas la libéralisation de ce secteur et les nouveaux acteurs de la production de ce fruit. La thèse de V. Achancho⁴⁷ avertit sur la pluralité et la fragilité des mouvements paysans ainsi que le rôle joué par ces mouvements paysans dans la professionnalisation de l'agriculture à travers l'espace-temps. C'est là que notre travail vient apporter un plus à ce travail. Cependant, l'auteur ne nous édifie pas sur le pourquoi de ces mouvements paysans avant la libéralisation.

Pour ce qui est de la thèse de T. Borrell⁴⁸, elle documente sur les problèmes de la production de la banane au Cameroun, les problèmes fonciers, les différents déboires que

⁴² J. J. Aerts et al., *L'économie camerounaise, un espoir évanoui*, Paris, Karthala, 2000.

⁴³ G. Courade, *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994.

⁴⁴ A. Elbheri, *Reconstruire le potentiel alimentaire de l'Afrique de l'Ouest*, Edition FAO/FIDA, 2013.

⁴⁵ N. Assoua Elat « Les enjeux internationaux du commerce de la banane : le cas des pays d'Afrique, Caraïbes et du Pacifique dans l'espace communautaire européen (1975- 2009) », Thèse de Doctorat Ph/D, en Histoire, Université de Yaoundé I, Juillet 2015.

⁴⁶ T. Nlocka, « La vie rurale dans le Moungo Central », Thèse de Doctorat ^{3eme} cycle, Paris, Bordeaux III, 1980.

⁴⁷ V. Achancho, « Le rôle des organisations paysannes dans la professionnalisation de l'agriculture en Afrique subsaharienne : le cas du Cameroun », Thèse de Doctorat en Sociologie du Développement, Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (Agro-Paris-Tech), 17 Décembre 2012.

⁴⁸ T. Borrell, « Analyse multi-niveaux de l'économie de la RSE : le cas des entreprises de la filière banane au Cameroun », Thèse de doctorat en Science économique, Université de Grenoble Alpes, Septembre 2017.

vivent les employés et les populations riveraines des zones de production, en même temps qu'elle nous informe sur les différentes actions menées par ces entreprises. Sauf qu'elle n'entre pas en profondeur, bref elle ne traite pas véritablement de la libéralisation proprement dite. Allant dans la même logique, les travaux de la thèse de Doctorat de T Moulende Fouda⁴⁹ présentent les différents mécanismes mis en place pour le financement du secteur rural ; cette thèse nous explique la création des établissements financiers non seulement par le biais de l'Etat mais aussi par le moyen des organismes internationaux et l'appui des différents bailleurs de fonds afin de favoriser l'accès des producteurs des produits agricoles aux financements. Seulement, même si l'auteur évoque la crise économique dans son travail, elle ne s'attarde pas sur le phénomène de libéralisation et les différentes conséquences qui en découlaient. C'est à ce niveau que nous apportons un dépassement dans son travail. Quant à la thèse de J. A. Noupoudem⁵⁰, ses travaux donnent des informations sur l'apport de l'Union Européenne dans l'agriculture au Cameroun. En fait dans cette thèse l'auteur nous informe que les Européens dans leur amour pour l'agriculture, finançaient des projets de développement agricole en fonction des réalités spécifiques de chaque zone. Ici, il nous explique que ces Européens ne s'intéressaient pas seulement aux produits d'exportations comme la banane, le cacao et le café, mais, sur toutes les cultures qui pouvaient être importantes pour l'exportation. Seulement l'auteur ne s'attarde pas spécifiquement sur le principe de financement depuis la libéralisation. Pour cela, il est question pour nous d'apporter un dépassement à ce niveau par notre travail apporte.

Le mémoire de M. Lontio⁵¹ présente la filière banane au Cameroun, des indépendances à la libéralisation. Cependant, l'auteur limite son travail net au moment de la libéralisation de cette filière. Il ne nous ressort pas les causes profondes de la libéralisation et les effets dans la localité et sur l'économie camerounaise. Les travaux des mémoires d'Assoua Elat⁵² vont également dans le même sens. Seulement ici, l'auteur nous situe dans un contexte de production et du commerce de la banane dans une seule localité. Il ne s'intéresse pas aux effets induits. Ses travaux sont circonscrits uniquement dans la région du Mungo, qui serait le

⁴⁹ T. Moulende Fouda, « Les mécanismes de financement en milieu rural camerounais Une analyse des déterminants de la demande de services financiers des ménages », Thèse de Doctorat, en Sciences économiques, Université de Versailles Saint – Quentin – en – Yvelines, Novembre 2003.

⁵⁰ J. A. Noupoudem, « L'Union Européenne et le développement agricole et rural du Cameroun, 1960 – 2000 : Analyse historique », Thèse de Doctorat / Ph D en Histoire économique et sociale, Université de Yaoundé I, Février 2013.

⁵¹ M. Lontio Kahabi., « L'économie bananière au Cameroun, entre crises et restructurations 1960-91 », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, Octobre 2004.

⁵² Assoua Elat, « Production et commercialisation de la banane dans le Mungo. Essai d'analyse historique (1931-2000) », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004.

plus grand bassin de production de ce fruit. Or la production de la banane est effective en dehors de la région du Mounjo, dans le département du Fako également. Et c'est ce qui fait la particularité de notre travail par rapport à ce dernier.

Nous pouvons également citer le travail d'I. Manfouo Fountong Namekong⁵³, sur les répercussions de la crise dans le secteur agricole. En fait dans ce mémoire, l'auteur explique les causes du désengagement de l'Etat dans les filières agricoles et les conséquences. Seulement, l'auteur se base uniquement dans le secteur de l'Ouest et traite de manière générale le sujet, sans s'appuyer sur une filière particulière. Il ne nous renseigne pas sur le secteur bananier et les conséquences dans l'économie du Cameroun. Dans le même sens, le mémoire de J.de D. Awoumou Amougou⁵⁴ édifie sur les lois de la libéralisation, le début de ce processus et ses conséquences sur le développement durable. De plus, il attire l'attention des autorités sur les risques des politiques libérales tous azimut pour la simple raison de s'arrimer à la donne internationale. Seulement, l'auteur s'appesantit plus sur les filières comme le cacao et le café, en n'évoquant pas le secteur bananier auquel nous nous intéressons également. Et qui est d'un grand apport dans le commerce extérieur du Cameroun.

Les travaux de mémoire de J. Biwolé Fouda⁵⁵ apportent des informations sur les politiques de privatisation. Ici, l'auteur nous présente la privatisation comme un moyen très efficace pour redresser les finances publiques. Car selon l'auteur, la privatisation et la libéralisation permettent de limiter les dépenses dans un souci interventionniste. Seulement, il ne montre que le bon côté de la privatisation sans jamais présenter les effets négatifs. De plus, il ne s'intéresse pas à un domaine précis. C'est à ce niveau justement que se situe notre particularité. Dans la même lancée, les travaux de mémoire de S. Kounder Myen⁵⁶, renseignent sur l'introduction des premières cultures d'exportations au Cameroun. En fait, dans ses travaux, l'auteur nous présente les fondements et l'origine des cultures d'exportations au Cameroun, la création des premiers jardins d'expérimentation, à l'instar du jardin botanique de Buéa. Cependant, ce dernier ne nous présente pas l'évolution de ces cultures, en particulier celles de la banane, du cacao et du café. Il ne nous renseigne non plus sur les différents producteurs qui se sont succédés, les méthodes de production, le rôle de

⁵³I. Manfouo Fountong Namekong., « Les effets de la disparition des organismes publics d'appui financier et de la libéralisation des filières sur le monde agricole dans la région de l'Ouest », Master of sciences en agri business management, Université de Dschang, 2012.

⁵⁴Awoumou Amougou, « La libéralisation des marchés ... », p. 33.

⁵⁵J. Biwolé Fouda, « Efficacité des privatisations Camerounaises ... ».

⁵⁶S. Kounder Myen, « L'introduction des cultures au Cameroun sous administration Allemande 1884-1914 », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005.

l'Etat dans la production de ces produits et l'importance de ces cultures dans le commerce international et l'économie du Cameroun. Ceci étant quelle peut en être la problématique ?

VII– PROBLEMATIQUE

Le secteur agricole a toujours été depuis la période coloniale l'une des bases, sinon la base la plus solide et le socle même de l'économie du Cameroun et les autorités politiques et institutionnelles qui tenaient les rênes du pouvoir depuis l'accession du pays à l'indépendance avaient fait de ce secteur d'activité l'un des axes majeurs du développement économique du Cameroun. Profitant de cette dynamique incitative imprimée au développement agricole, la culture de la Banane, du Cacao et du Café fut l'une des branches clés du développement du secteur agricole au Cameroun, si bien que différentes structures, l'Organisation Camerounaise de la Banane (OCB), l'Office National de Commercialisation des Produits de Bases (ONCPB), le Fonds National du Développement Rural (FONADER) furent créées pour organiser la production et la commercialisation de ces principaux produits d'exportation. Au début des années 1980, ces différentes structures furent dotées chacune, d'une autonomie financière, garantie par les allocations, des fonds retenus des ventes des produits et des subventions publiques, afin d'assurer la canalisation de la production, l'encadrement des planteurs et la commercialisation.

Avec la crise financière qui frappe à partir des années 1986, ces différentes structures allaient finalement tour à tour être dissoutes dans les années 1988, pour ce qui concerne l'OCB au moment même où elle se régénérait, et 1990 pour ce qui concerne l'ONCPB, suite à son insolvabilité auprès des producteurs. D'où la libéralisation de ces secteurs, qui sonna effectivement le glas des petits producteurs et la privatisation de l'Office Camerounaise de la Banane (OCB) et l'ONCPB en 1991. L'objectif de ce mouvement de libéralisation serait de réduire les dépenses de l'État, d'accroître la production et d'améliorer les conditions de vie des riverains.

Le fait que la libéralisation de la filière banane, cacao et café au Cameroun se soit accompagnée de la destruction d'un tissu social rural, de la mort des producteurs locaux, pour la banane, d'un remodelage du tissu de production de ces différentes filières, et d'une paupérisation des riverains, nous conduit à nous interroger sur la compatibilité qu'il pourrait y avoir entre les politiques libérales et le développement. Étant donné que cette politique, appliquée dans les secteurs banane, cacao et café, bien qu'ayant amélioré la production de la Banane et augmenté la production du Cacao et du Café, n'était pas une nécessité dans la

mesure où les recettes issues de ces filières étaient pour beaucoup dans la réalisation des différents plans quinquennaux et la banane déjà en pleine restructuration, promettait un avenir meilleur pour l'économie. De plus, malgré l'augmentation des prix de certains de ces produits, cette politique ne profite aucunement pas aux petits producteurs. De ce fait, il est question pour nous de faire une évaluation critique de la libéralisation des filières banane, cacao et café. Ceci étant, quels en sont les enjeux de la libéralisation de ces filières au Cameroun ?

La réponse à cette question sera élaborée selon une démarche méthodologique cohérente et approuvée par les sciences sociales.

VIII– DEMARCHE METHODOLOGIQUE

L'élaboration de ce travail a subi un canal méthodologique bien précis. Il faut dire que cette démarche méthodologique sur laquelle nous nous sommes inspiré s'est fondée sur la collecte des données, le traitement méthodique des diverses sources, qui étaient à la fois écrites et orales. Les sources écrites étaient à la fois des sources primaires qui étaient constituées des documents d'archives et des sources secondaires constituées des diverses publications (livres, revues, rapports, articles journaux etc...)

Dans la collecte des données, nous avons d'abord eu affaire aux documents écrits, constitués des sources primaires et secondaires. À ce sujet, un accent a été particulièrement mis sur les documents d'archives en rapport avec la libéralisation et l'économie bananière, cacaoyère et caféière disponibles au niveau des Archives Nationales de Yaoundé (ANY), du ministère du Commerce (AMINCOMMERCE), du ministère de l'Agriculture (AMINAGRI), de Douala, Assobacam, les archives de l'Office National du Café et du Cacao (ONCC) et également sur les archives personnelles. Quant aux ouvrages et autres articles scientifiques, nous nous sommes particulièrement rendu dans la bibliothèque de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines (FALSH) de l'Université de Yaoundé 1, de la Bibliothèque du Cercle d'Histoire-Géographie et Archéologie (CHGA), des Département d'Histoire, de Géographie, l'Institut Français du Cameroun (IFC) et celle du Programme de Gestion en Politique économique (GPE). Ensuite aux sources orales. Ici, nous nous sommes rendu dans le Mounjo, dans le Fako, dans le Mbam et dans la Lekie afin de rencontrer certains de nos informateurs.

L'utilisation de ces sources consistait en une confrontation des faits dans le but de tirer une substance fiable pour l'élaboration de notre travail. Car comme nous le savons tous si bien, une seule source en Histoire n'est pas une source. C'est dans la même logique que Marc Bloch s'inscrit lorsqu'il dit : « que les témoins ne doivent pas forcément être crus sur paroles, les plus naïfs des policiers le savent très bien »⁵⁷. Ce qui signifie qu'une seule source, fût-elle écrite, orale ou de toute autre nature que ce soit, ne saurait à elle seule, sans le recours à la confrontation avec les autres, faire preuve d'une source fiable en Histoire. Ainsi donc, l'élaboration de cette Thèse a été basée sur une méthodologie qui comportait simultanément deux volets : un volet d'analyse documentaire et un volet de confrontation des données.

Quant à la restitution des données dans notre thèse, elle repose sur une forme épistémologique constructiviste engageant à la fois une démarche descriptive, analytique, synchronique et surtout déductive. Ce qui a conduit à ce que nous pouvons qualifier de théorie explicative. Pour faciliter la compréhension de ce travail, nous avons procédé à un regroupage des données, sur la base des calculs, à la consignation des données chiffrées dans des tableaux et à la réalisation des graphiques, nous avons estimé judicieux de convertir les devises étrangères en devises locales. Nous avons également mené des enquêtes auprès des différentes personnes producteurs, acheteurs, anciens employés des différentes structures libéralisées, employés des nouvelles structures et riverains qui ont constitué notre source orale.

Cependant, la réalisation de ce travail ne s'est pas faite sans difficultés et pas des moindres.

IX– DIFFICULTES RENCONTREES

Comme nous l'avons indiqué précédemment, l'élaboration de ce travail ne s'est pas faite sans difficultés.

La première difficulté rencontrée dans notre travail est que la science a été confisquée par la politique : en fait, notre sujet touchant un pan important de l'évolution économique camerounaise, beaucoup de documents ne nous ont pas été présentés aux motifs que ce sont les cahiers secrets de l'État, ceci aux ministères du Commerce, de l'Economie et des Finances. Nous notons aussi ici, la non coopération des membres du comité de

⁵⁷ March Bloch, *Apologie pour l'histoire...*, p. 50.

libéralisation et de privatisation de l'OCB. Ceux qui sont encore bien vivants ont refusé de nous recevoir pour des raisons que nous ignorons. Et pour ceux des participants, le refus de coopérer réside dans la peur d'un débarquement et de l'insécurité. Monsieur Louis Claude Nyassa par exemple, n'a même pas souhaité nous recevoir tout comme monsieur Luc Magloire Mbarga Atangana, chez qui nous avons déposé en vain plusieurs demandes d'audience. C'est ce qui justifie la pauvreté des sources orales en ce qui concerne le domaine de la libéralisation proprement dite. Egalement, dans les archives du Ministère du Commerce, toute photocopie était strictement interdite, malgré la présentation d'une attestation de recherche dûment signée.

Notons également le refus de coopérer des nouvelles entreprises productrices de la banane, qui ne nous ont même pas permis de fouiller dans leurs archives et même de prendre des photos. Les quelques-unes que nous avons pu voler par des clichés discrets nous ont été volées dans le taxi par un homme de mauvaise foi. C'est ce qui explique la rareté des photos dans ce travail. D'autre part, nous pouvons également regretter le manque d'archives au niveau des ANY, et la vétusté totale de celles qui existent encore. Le slogan des archives secrètes défense ou non déclassifiées existe encore chez eux. A la délégation de l'Union Européenne par exemple, nous nous sommes vu refuser l'accès à certaines archives pour des raisons que nous ignorons. Comme autres difficultés rencontrées, nous pouvons mentionner le refus de coopération des nouveaux acteurs de la production qui avaient également refusé qu'on prenne quelques photos que ce soit.

Malgré ces difficultés rencontrées, les sources disponibles ont suscité en nous une envie de connaître davantage sur la question de la libéralisation des différentes filières : banane, cacao et café afin d'arriver aux résultats ci-dessous.

X- PLAN DU TRAVAIL

La rédaction de notre thèse a été bâtie sur trois grandes parties réparties sur deux chapitres chacune, ayant des liaisons entre elles et liés également et directement à la problématique. Ainsi donc nous avons :

- La Première partie intitulée : Etat des lieux des différentes filières et contexte de libéralisation. Cette partie comporte deux chapitres à savoir :

- Le Chapitre I intitulé : Etat des lieux des différentes filières agricoles au Cameroun avant la libéralisation. Dans ce chapitre, nous présentons tout au long de notre

travail, comment les nouveaux administrateurs de l'Etat du Cameroun géraient l'héritage agricole colonial, et quelle place occupait la culture de ces différents produits dans l'économie nationale.

- Le Chapitre II intitulé : Les facteurs de la libéralisation des filières agricoles au Cameroun nous renseigne sur les causes de la libéralisation du secteur agricole par l'État.

- La deuxième partie intitulée : Libéralisation et Réorganisation des filières agricoles. Cette partie comporte également deux chapitres à savoir :

- Le Chapitre III traite du processus de libéralisation des filières agricoles au Cameroun. En fait il est question de montrer comment la libéralisation a été faite, quelles sont les dispositions prises par l'Etat pour encadrer le processus de libéralisation au Cameroun.

- Le chapitre IV traite de l'émergence des nouveaux acteurs dans ces différentes filières agricoles et la réorganisation des filières.

- La troisième partie de cette thèse intitulée : Aide à l'agriculture et évaluation critique de la libéralisation des filières agricoles au Cameroun. Cette partie comporte également deux chapitres à savoir :

- Chapitre V : le financement du développement agricole ou appui à l'ajustement structurel. Dans ce chapitre, il est question de montrer quelles sont les différents moyens mis en place pour aider les différents producteurs à tenir dans l'agriculture de ces produits d'exportation après la libéralisation.

- Chapitre VI : évaluation critique des politiques de libéralisation. Ici, il est question de montrer si ces politiques de libéralisations imposées par les Institutions de Bretton-Woods et mises en application par l'Etat du Cameroun ont été profitables ou bénéfiques à l'économie nationale.

PREMIERE PARTIE : ETAT DES LIEUX DES DIFFERENTES FILIERES ET CONTEXTE DE LIBERALISATION AU CAMEROUN

A la faveur de la signature des traités Germano-Douala, le Cameroun devient un protectorat allemand. Très tôt, ceux-ci avaient nourri l'ambition de faire de ce protectorat, une colonie d'exploitation. La nécessité d'alimenter les industries métropolitaines en matières premières avaient poussé ces derniers à mettre sur pied des ambitieux programmes de création des plantations afin de ravitailler les industries⁵⁸. C'est dans ce sens que plusieurs plantations avaient été créées sur des vastes domaines. Ces domaines étaient constitués des plantations de banane, d'hévéa, de café, de cacao, etc...⁵⁹.

Avec l'arrivée de la Première Guerre Mondiale qui avait occasionné le départ des Allemands du Cameroun, la gestion de ces plantations avait été confiée à la France et à la Grande Bretagne qui administraient le territoire sous Mandat de la Société Des Nations (SDN) de 1914 à 1939 et de 1945 à 1960 sous la tutelle de l'Organisation des Nations-Unies⁶⁰.

Au moment de son accession à son indépendance, les Européens avaient laissé au Cameroun un héritage économique basé sur des vastes plantations. Très vite, les nouveaux administrateurs du « Jeune État » s'étaient attelés à développer l'économie du Pays en se basant sur l'économie des plantations. Tout semblait être serein jusqu'à l'avènement de la crise économique qui avait secoué tous les pays et avait ainsi favorisé la mise sur pied des Programmes d'Ajustements Structurels qui avaient conduit à la libéralisation des filières agricoles au Cameroun. Ceci étant, qu'en était-il de ces filières agricoles avant la libéralisation et comment s'était déroulée le processus de libéralisation des filières agricoles au Cameroun ?

⁵⁸ V. J. Ngoh, *Cameroun 1884-1985, cent ans d'Histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990. p. 145.

⁵⁹ F. Etoga Eily, *Sur les chemins du développement, essai d'histoire des faits économiques du Cameroun*, centre d'Édition et de production de Manuels et d'auxiliaires de l'enseignement, Yaoundé-Cameroun, 1971, p. 159.

⁶⁰ LeVine T Victor, *Le Cameroun, du mandat à l'Indépendance*, Vol1, Nouveaux horizons, 1970, p. 56.

CHAPITRE I :
ETAT DES LIEUX DES FILIERES BANANE, CACAO ET
CAFE AU CAMEROUN AVANT LA LIBERALISATION :
1960 - 1987

Le 1^{er} Janvier 1960, le Cameroun français obtient son indépendance, puis vient le tour du Cameroun Britannique, le 1^{er} Octobre 1961, suivi du rattachement à la République du Cameroun⁶¹. Dès lors, le jeune Etat est appelé à prendre son destin entre ses mains et assurer son développement économique. Ainsi, reconnaître la contribution de l'agriculture dans la croissance économique du pays, c'est voir non seulement l'évolution de la valeur ajoutée, du secteur, par rapport au processus de croissance, mais aussi l'orientation des politiques économiques par rapport à la place accordée à ce secteur dans le développement du pays.

Ainsi dès son indépendance, la croissance économique interne fut en grande partie au Cameroun tirée de l'offre d'exportations des produits agricoles, essentiellement de rente. De ce fait, l'agriculture est devenue au centre de la dynamique économique du pays, car elle devenait la poignée d'extraction du surplus et d'insertion à l'économie internationale et occupait ainsi une place de choix dans le développement de l'économie du pays. Ce qui faisait que l'élaboration et l'opérationnalisation des politiques agricoles obéissaient à un rituel dicté par les théories liées à l'environnement extérieur ou local.

Introduite par les Allemands dans le cadre de l'économie de traite, l'agriculture de rente occupait une place de choix dans le développement industriel de ce pays. Aussi, dès son accession à l'indépendance, il revient donc au Cameroun de gérer son héritage colonial.

I. ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE BANANE

Introduite en 1907 par l'*Afrikanische Frucht Compagnie*(AFC) de Hambourg, une firme allemande qui créa les premières plantations à partir des variétés trouvées sur le terrain⁶², l'économie bananière occupait et occupe une place de choix dans l'économie de

⁶¹ V. J. Ngoh, *Cameroun 1884-1985, cent ...*, pp. 145, 203.

⁶² Etoga Eily, *Sur les chemins du ...*, pp. 159-160. Pour cette information, voir également J. Lecoq, « L'évolution de l'économie bananière au Cameroun, » *Fruits*, vol. 27, n°10, octobre 1972, p. 680.

traite. Il revient donc au jeune Etat d'apporter son expertise dans l'économie de ce produit qui occupe une place primordiale dans les exportations du pays.

A. Production et commercialisation

Après la récupération de son héritage colonial, le jeune Etat doit faire montre de responsabilité. Très tôt, il est confronté à un dilemme d'organisation de la production et de la commercialisation de la banane. En raison du choix politique de l'agriculture comme base de l'économie, les quatre premiers plans quinquennaux de développement (1960-1980) viseront les mêmes objectifs fondamentaux⁶³ :

- accroître la production agricole aussi bien vivrière que d'exportation et améliorer sa qualité ;
- accroître le revenu du paysan ;
- accroître la productivité agricole ;
- valoriser la production agricole par une transformation locale.

C'est dire avec certitude que ces différents plans avaient pour objectif de soutenir l'économie par le biais de l'agriculture. Car, jeune Etat ayant servi comme colonie d'exploitation, le véritable héritage économique que nous laissent les colons était l'économie de traite basée sur l'agriculture. Il fallait donc tout faire au Cameroun pour maintenir son économie et améliorer ainsi la croissance, avant de prévoir si possible l'industrialisation du territoire.

1- La Production de la Banane par l'Etat du Cameroun et la Crise Bananière

Après son indépendance, la gestion de la filière banane revient à la charge de l'Etat indépendant du Cameroun. Comme sous la période coloniale, la production de la banane est concentrée dans deux régions principales, dont la région du Mungo dans le Littoral, particulièrement entre Njombé, Penja et Loum qui fournissaient l'essentiel de la production de la banane, soit 89%⁶⁴ et le département du Fako (Tiko). Ceci ne se présente pas comme chose

⁶³ T. Ondo Manga, « Analyse des politiques agricoles mises en œuvre au Cameroun depuis 1960 », Mémoire de Maîtrise en science Economiques, Université de Yaoundé II, Mai 2006, p. 11.

⁶⁴ R. Ebalé, « 50 ans de gestion du secteur bananier au Cameroun indépendant : entre tutelle économique et asservissement social », in R. Ebalé, *Cameroun, regard pluriel sur le cinquantenaire de l'indépendance*, Yaoundé, Edition Clé, 2013, p. 89.

facile. Car jeune Etat n'ayant pas d'expérience dans le domaine, l'Etat camerounais va très vite être confronté au problème d'organisation de la production, de canalisation et d'assistance aux petits producteurs. En plus de ces problèmes, le pays traverse les périodes de crise avec les mouvements de lutte d'indépendance. C'est dans cette situation de déséquilibre que la production camerounaise de la banane va connaître des crises que le jeune Etat tentera d'apporter la solution.

Photo 1: Plantation de banane de Tiko



Source : *Cliché auteur, 14 Août 2019.*

Etant encore dans une économie embryonnaire, fébrile et non ou mal structurée, le jeune Etat connaît déjà les problèmes à l'aube de son indépendance dans le secteur agricole, base de l'économie de ce pays. La première crise bananière a eu lieu dans la première décennie des années 60, alors que le Cameroun français venait d'accéder à l'indépendance⁶⁵. Les signes précurseurs de cette crise se percevaient déjà il y avait quelques mois. Car en 1959, on assistait à la grève des petits producteurs qui dénonçaient le système colonial de

⁶⁵ Assoua Elat, « Production et commercialisation de la banane ... », p. 32.

commercialisation imposé par la compagnie fruitière de France qui était le principal bénéficiaire des produits vendus⁶⁶, le petit planteur artisanal vit sa rémunération diminuer.

De plus, le pays ne disposant pas d'un tissu industriel solide, et capable de soutenir l'activité économique, l'Allemagne et l'Italie s'étaient retirées du marché de la banane Camerounaise sous prétexte de la qualité. Alors qu'il se pourrait que l'Allemagne exprimant par là son mécontentement de se voir arracher toutes ses plantations⁶⁷, le secteur bananier camerounais ne pouvait que sombrer dans la crise. L'absence d'un marché intérieur de la banane et le fait que la région du Mungo fut un amphithéâtre du maquis, l'abandon de plusieurs surfaces cultivées se trouvant dans la zone d'insécurité acheva le déséquilibre de la production et ce fut la crise.

Tous ces maux ont entraîné une perte de vitesse totale de la production de la banane au Cameroun. Ainsi, la crise se manifeste par une baisse importante des exportations de la banane, passant de 135000 T de régimes entre 1961 et 1962 à 43.000T entre 1968 et 1969, soit «—de 51% entre 1960 et 1968 »⁶⁸ plus de la moitié par rapport à autrefois. Le secteur traditionnel détenu par une pléthore de petits producteurs mal aguerris subit grandement les contrechocs de la crise. Cependant, il faut dire ici que malgré la crise qui se vivait déjà dans ce secteur de la banane, le tonnage total des exportations était souvent dominé par la production artisanale. En 1961 par exemple sur un total de 53200 t de bananes exportées, les exportations industrielles représentaient 50,6% tandis que celles artisanales représentaient 49,4%. En 1964, sur un total de 63900 t, la part artisanale représentait 66,4% tandis que celle industrielle représentait 33,6% soit une nette différence de 32,8%, presque le double de celle industrielle. En 1967, elle représentait 42% sur un total de 33300 t contre 58% pour les industrielles⁶⁹. Ceci étant, pour sauver son économie basée essentiellement sur le développement agricole, l'Etat camerounais va tenter de réorganiser le secteur bananier.

⁶⁶ M. Lontio Kahabi, « L'Etat à la rescousse de son agriculture en crise : l'exemple de la banane du Cameroun (1960-1980 » in A. Zozime Tamekamta et J. Koufan Menkene, *L'urgence d'une révolution agricole au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 99.

⁶⁷ Notons ici qu'après la première guerre mondiale, au traité de Versailles, l'Allemagne perd tous ses territoires et le Cameroun quitte du statut de protectorat allemand pour devenir un territoire sous-mandat de la Société des Nations SDN créée en 1922, et administré par la France et la Grande Bretagne. Cependant, confrontée à un problème de main-d'œuvre, et n'étant pas très intéressée par la culture de la banane au Cameroun parce qu'ayant déjà ses plantations dans ses colonies américaines, la France avait laissé la gestion des plantations allemandes à l'Allemagne jusqu'en 1933 date à laquelle Hitler accède au pouvoir et engage les nouvelles hostilités.

⁶⁸ Lontio Kahabi, « L'Etat à la rescousse ... », p. 99.

⁶⁹ Lontio Kahabi., « L'économie bananière au Cameroun, ... », p. 96.

2- Tentative de résolution de la crise

Dans le souci de répondre à l'appel des petits exploitants, l'Etat cherche des voies et moyens pour parer à la crise qui veut déstructurer son économie encore embryonnaire. C'est ainsi que voyant évoluer les planteurs Européens seul, l'État avait pris deux grandes mesures dont la première était : le regroupement de tous les producteurs, africains comme européens de bananes d'exportation en un seul pôle dans le but d'une concentration en Union en vue de rationaliser la gestion du secteur bananier. C'est dans ce sens que dès le début des années 1962, une réforme de la professionnalisation de ce secteur s'impose visant au regroupement des planteurs en un organisme central professionnel ; et par l'arrêté n° 12 du 21 mars 1962, la Fédération Bananière du Cameroun fut créée, rebaptisée en 1964 Union Générale des Coopératives Bananières du Cameroun (UGECOBANC) qui regroupait en son sein plus de 31 coopératives⁷⁰. Le but de cet organisme était de réorganiser la profession bananière, l'amélioration des techniques culturales, le traitement phytosanitaire des plants, l'organisation des transports des chemins de fer vers les ports, les achats nécessaires aux planteurs et leurs distributions. Cependant, malgré tous leurs objectifs, un rôle principal leur manquait, celui de l'encadrement des producteurs et de l'organisation de la production. La gestion désordonnée de ces coopératives et leurs incapacités à prévoir l'avenir ont été pour beaucoup dans le déclin de la production familiale. Et la deuxième était la création d'une structure qui pourrait gérer l'organisation de la production et la commercialisation de la Banane. Cette structure était appelée : l'Organisation Camerounaise de la Banane (OBC)⁷¹.

Seulement, il convient de noter ici que la deuxième mesure n'était envisageable qu'au cas où la première se montrait inefficace à relever le secteur bananier. C'est ainsi que faute des réserves prélevées sur leurs résultats financiers, les coopératives se seraient trouvées dans l'incapacité de financer les opérations de modernisation, au premier rang desquelles : la substitution des variétés gros-Michel et Poyo et Grande-Naine, qui pouvaient apporter un très grand rendement, mais nécessitaient également de gros investissements par rapport au gros Michel très en vogue autrefois mais sujette à la maladie du Panama et caractérisée par un faible rendement⁷². Cependant, il faut noter que les coopératives qui appartenaient à

⁷⁰ APRE, « La politique des grandes plantations... », p. 14.

⁷¹ APRE, De l'UGECOBANC à l'OCB : des réformes à entreprendre, pp. 20-21.

⁷² *Ibid.*, p. 20.

l'UGECOBANC ne faisaient pas partie de l'OCB. Elles n'assistaient à l'OCB que par des représentants⁷³.

Les réformes préconisées par ce projet devaient apporter une solution au problème non seulement de la quantité, mais aussi de la qualité de la banane camerounaise. C'était une nouvelle orientation qui allait être offerte à la profession. Ceci n'allait pas être évident dans la mesure où pour ce faire, il faudrait mener des actions d'animations à tous les stades de la production et de la commercialisation. Il fallait expliquer au planteur le rôle de cette culture dans l'économie nationale, les motifs du changement des variétés cultivées, les avantages et les inconvénients de chaque espèce. Car un paysan propriétaire de petites parcelles dans lesquelles il pratique des cultures associées, un programme de reconversion qui ne tient pas compte de cet aspect ou de ces facteurs passerait avec beaucoup de peine.

B. L'organisation de la commercialisation de la Banane par l'Etat camerounais

Après les indépendances, l'Etat Camerounais avait mis sur pied un ensemble de structures pouvant aider à l'organisation et à la commercialisation de la banane au Cameroun dont l'une des plus importantes était l'Organisation Camerounaise de la banane (OCB).

1- La création de l'OCB

L'Organisation Camerounaise de la Banane fut créée dans le but de relever la production de la banane qui traversait des périodes de décroissance et apporter également une solution à la grève des petits producteurs qui dénonçaient le système colonial de commercialisation imposé par la compagnie fruitière de France. Ainsi par un décret n° 64/DF180, du 1^{er} juin 1964⁷⁴, l'Organisation Camerounaise de la Banane (OCB) fut créée. Mais n'avait effectivement pas pris effet la même année. Ce décret portant création de l'OCB fut modifié et complété par les décrets n° 64/DF476 du 12 Décembre 1964⁷⁵ et celui du 22 Mars 1973 fixant ou modifiant les formes et fonctionnement de cet établissement à caractère industriel et commercial⁷⁶. Ainsi pour mettre en exécution ce décret portant création de cet

⁷³ APRE, De l'UGECOBANC à l'OCB : des réformes à entreprendre, p. 22.

⁷⁴ ANY, décret n° 64/DF/ 180 du 1^{er} Juin 1964, portant création de l'OCB, *Journal officiel de la République Fédérale du Cameroun* du 15 Juin 1964.

⁷⁵ ANY, décret n° 64/DF/ 476 du 12 Décembre 1964, modifiant le décret n° 64/DF/ 180 du 1^{er} Juin 1964 portant création de l'OCB, *Journal officiel de la République Fédérale du Cameroun* du 15 Décembre 1964.

⁷⁶ ANY, 1AA1105, projet de loi n° 171 JLL/ANF, portant fonctionnement de l'OCB, décret n° 73/116 du 22 Mars 1973, fixant la forme et les conditions de fonctionnement de l'OCB, *Journal officiel de la République Unie du Cameroun*, 1^{er} Avril 1973.

organisme, un contrat fut signé entre l'Etat, les propriétaires terriens et les chefs coutumiers au sujet de l'allocation des terres et du rachat des plantations. Cette négociation ne fut pas chose facile car, pour une parcelle de 1.000m², l'Etat proposait 25.000 à 30.000Fcfa par an⁷⁷, ceci s'expliquant par le fait que l'OCB devait réduire les espaces cultivés. En fait, il s'agissait d'abandonner les parcelles peu rentables pour se concentrer sur les terres rentables ceci en tenant compte de la productivité. Ainsi, à partir de 1965, environ 1.000 hectares des terres seulement sont exploitées sur environs 5.000 hectares. Il a fallu trop de négociations et de multiples négociations pour que celui-ci accepte verser à la population locale la somme de 65.000Fcfa par an.

L'OCB était placée sous la tutelle du ministère du développement industriel et commercial, et plus tard sous celle du ministère de l'agriculture. Elle était administrée par un comité de gestion composé de treize membres répartis ainsi qu'il suit : « cinq représentants des producteurs, six représentants des intérêts généraux et deux personnalités choisies pour leurs compétences et leurs expériences dans le domaine de la banane »⁷⁸. Ses organes étaient : le conseil d'administration, le commissaire du gouvernement, la direction générale assurée par un directeur général et assisté d'un adjoint et deux commissaires aux comptes⁷⁹. Et bien que les plantations fussent situées dans les départements du Fako et du Mungo, la direction générale et les services commerciaux de l'OCB, quant à eux étaient situés à Douala mais la direction de la production et la direction technique étaient basées à Penja. Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint étaient nommés par décret présidentiel alors que le commissaire du gouvernement et les commissaires aux comptes étaient quant à eux nommés par arrêté du Ministre de Tutelle⁸⁰. Le tout premier directeur général était : Koule Djanga, originaire du Mungo. Les fonds de fonctionnement de l'OCB provenaient des subventions et de toutes autres affectées par l'Etat, des produits des ventes, de la rémunération des services rendus, des dépôts dans les banques et des dons⁸¹. Ainsi créée, l'OCB devait essayer de résoudre les problèmes qui menaçaient le secteur artisanal de la banane.

⁷⁷N. Assoua Elat, « Contribution à l'amélioration du processus managérial au sein des plantations bananières au Cameroun », mémoire de Master II en socio-anthropologie du développement, Université Catholique d'Afrique Centrale, 2007, p. 42.

⁷⁸ AMINAGRI, Décret n° 73-116 du 22mars 1973 fixant la forme et les conditions de fonctionnement de l'OCB.

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ Lontio Kahabi, « L'Etat à la rescousse... », p. 123.

⁸¹ ANY, 1AA1105, projet de loi n° 171 JYL/ANF, portant fonctionnement de l'OCB, décret n° 73/116 du 22 Mars 1973, fixant la forme et les conditions de fonctionnement de l'OCB, *in Journal officiel de la République Unie du Cameroun*, 1^{er} Avril 1973.

2- Attributs ou missions de l'OCB et Contribution à l'amélioration du secteur Bananier au Cameroun 1964 - 1987

Une fois sa création achevée par les décrets n° 64/DF476 du 12 Décembre 1964 et celui du 22 Mars 1973 fixant ou modifiant les formes et fonctionnement de cet établissement à caractère industriel commercial, ses services et personnels mis en place, l'OCB commença à se donner une feuille de route bien précise répondant avec les objectifs du développement édictés par le gouvernement. Aussi ses missions furent⁸² :

- relever le secteur bananier artisanal déjà en plein dans une crise causée par le mauvais traitement des planteurs qui subissaient les abus de la Compagnie Fruitière de France, à qui le commerce de la banane cultivée par les paysans profitait seule ;
- la modernisation de la culture bananière, en professionnalisant cette fonction. En fait il était question ici d'encadrer les planteurs artisanaux par les ingénieurs agronomes et spécialistes de la filière banane, de leur fournir une assistance technique, des produits phytosanitaires, de même qu'un traitement aérien afin d'avoir un rendement meilleur ;
- l'organisation des circuits commerciaux. En fait, l'Etat devait se charger de collecter les différentes productions artisanales et assurer ainsi leur écoulement des lieux de production vers les marchés, afin d'aider les producteurs locaux à jouir du fruit de leur travail et être motivée. En fait il s'agissait d'organiser et de coordonner le commerce de la banane à tous les niveaux, c'est-à-dire au niveau local comme au niveau international, reprendre les intérêts du secteur bananier au Cameroun et à l'étranger ;
- enfin, pourvoir la meilleure gestion, cohérente et transparente de tous les fonds alloués à la relance du secteur industriel de la banane au Cameroun. Il s'agissait en fait pour l'OCB de faire de la production bananière une grande entreprise dans laquelle chacun des planteurs pourra reconnaître sa place.

La banane était appelée à se développer malgré la situation des dernières années. Dans son fonctionnement, et pour atteindre ses objectifs, l'OCB a adopté un vaste programme qu'elle va appeler programme Triennal qui consistait en la reconversion bananière. En fait, il fallait remplacer le Gros Michel, banane très fragile et très sensible à la maladie du panama à la banane Poyo plus résistante et moins fragile et au rachat des plantations artisanales. Le premier programme triennal de reconversion de 800 ha de plantations bananières artisanales

⁸² Ebale, « 50 ans de gestion ... », p. 89.

fut entrepris entre 1960 et 1970⁸³. Ce programme visait l'amélioration et l'accroissement de la production et par-dessus, la réalisation de ce programme doublerait presque la capacité de production exportable. Le deuxième programme de reconversion bananière de l'OCB prévoyait environ 1600 ha de plantations artisanales en plantations industrielles sur une durée de 4 ou 5 ans. Celui-ci devait débiter après l'achèvement du premier et devait booster le potentiel de la production de 105.000 t à 130.000 t réparties comme suit : soit 60.000 t pour l'OCB, 30.000 t à 40.000 t pour les plantations industrielles et 15.000 t à 30.000 t pour la CDC⁸⁴. Tous ces travaux ne vont pas sans moyens financiers le programme de reconversion de la banane pourrait coûter environ 1.1 milliard FCFA.⁸⁵

Seulement, nous ne constatons ici que l'objectif des 130.000 T d'exportations en mains que s'était fixé l'OCB, pour la période de 1970 à 1971 lors de son deuxième plan de reconversion de la banane, était loin d'être atteint pour la simple raison que partie d'une exportation de 135.460 T en 1961, 134. 131T en 1962, et 119.000 T en 1965, la production avait totalement chuté à partir des années 1967 et 1968 pour atteindre une exportation de 38.757 T en 1968 et 46.513 T en 1969.⁸⁶ Au regard de ces chiffres, il était difficile, voire même impossible pour l'OCB, de partir du simple pour le triple de sa production malgré toute la volonté qu'elle pouvait posséder. Cette chute pourrait s'expliquer par le fait que la reconversion de la banane Gros Michel en banane POYO n'était pas évidente pour les petits producteurs qui ne possédaient pas les moyens et ne connaissaient pas les techniques culturales. Nous pouvons également citer la persistance de la sécheresse qui est un facteur défavorable à la production. C'est ainsi que dans ses programmes de reconversion, l'OCB avait également mis un accent particulier à l'irrigation des plantations pour le faire, des études avaient été entreprises afin d'assurer une régularisation des récoltes aux fins d'éliminer les défauts qualitatifs liés à la saison sèche⁸⁷.

Notons ici que la reconversion de ces plantations fait partie des objectifs fixés par les plans quinquennaux et notamment le troisième plan qui visait la relance de l'agriculture ; cette politique de reconversion recherchait l'atteinte des objectifs ainsi envisagés de l'opération 100.000t fixée par le nouveau gouvernement. Les surfaces arables devaient également accroître chaque année, car le quatrième plan (1976- 1980) prévoyait l'extension de la surface

⁸³ MINCOOP, *Les plans de développement des pays d'Afrique noire*, 2^e édition, 1974, p. 320.

⁸⁴*Ibid.*, p. 143.

⁸⁵*Ibid.*, p. 143.

⁸⁶ Les plans de développement des pays de l'Afrique Noire, Paris, 2eme édition, 1974, p. 345.

⁸⁷ Ekollo Moundi, *Culture bananière et le changement dans le département du Mounjo*, Paris, BFCC, 1971, p. 19.

cultivée sur une superficie de 1000 hectares supplémentaires allait pousser la production à une augmentation d'environ 95.000t par an. C'est également dans ce sens que fut inscrite l'extension de 250 hectares de superficies de la CDC pour un investissement de 300 millions de FCFA.

Jusqu'en 1975, la CDC possédait encore 24 hectares de superficies qui porteraient la production à 17.000 t. L'extension de la superficie devrait augmenter la production à 24.000t⁸⁸. Pour réaliser ses objectifs de reconversion, l'OCB avait utilisé non seulement le domaine privé de l'État, mais aussi les parcelles familiales. En fait, le problème étant soumis à l'Assemblée Fédérale, ce fut par une correspondance que le Vice-Premier Ministre demanda au préfet du Mungo que les terres des paysans soient mises à la disposition de l'OCB moyennant une redevance annuelle⁸⁹. De plus, les propriétaires ayant cédé leurs propriétés familiales ne se contentaient pas seulement des revenus annuels mais également, ils travaillaient dans ces plantations comme chef d'équipes. En ce qui concerne les financements, ceci n'était pas facile pour l'OCB car le Cameroun était un très jeune Etat et son économie était encore au stade embryonnaire. C'est ainsi que ce dernier va commencer par un autofinancement dès que possible, et à travers les prêts. Le plan de reconversion des bananeraies et l'assistance des producteurs locaux a permis à l'OCB de redresser la filière bananière au Cameroun. Ceci peut se justifier par les différentes données que nous pouvons relever dans le tableau ci-dessous des exportations de l'OCB.

⁸⁸AMINEPAT, Quatrième plan quinquennal de développement économique, social et culturel (1976-1980), Yaoundé, 1977, p.2. Voir également les plans de développement ..., 4^e éd, 1977, p. 20.

⁸⁹Lontio Kahabi, « L'État à la rescousse ... », p. 125.

Tableau 1 : Exportations de la banane par l'OCB de 1968 à 1979 en tonnes (t)

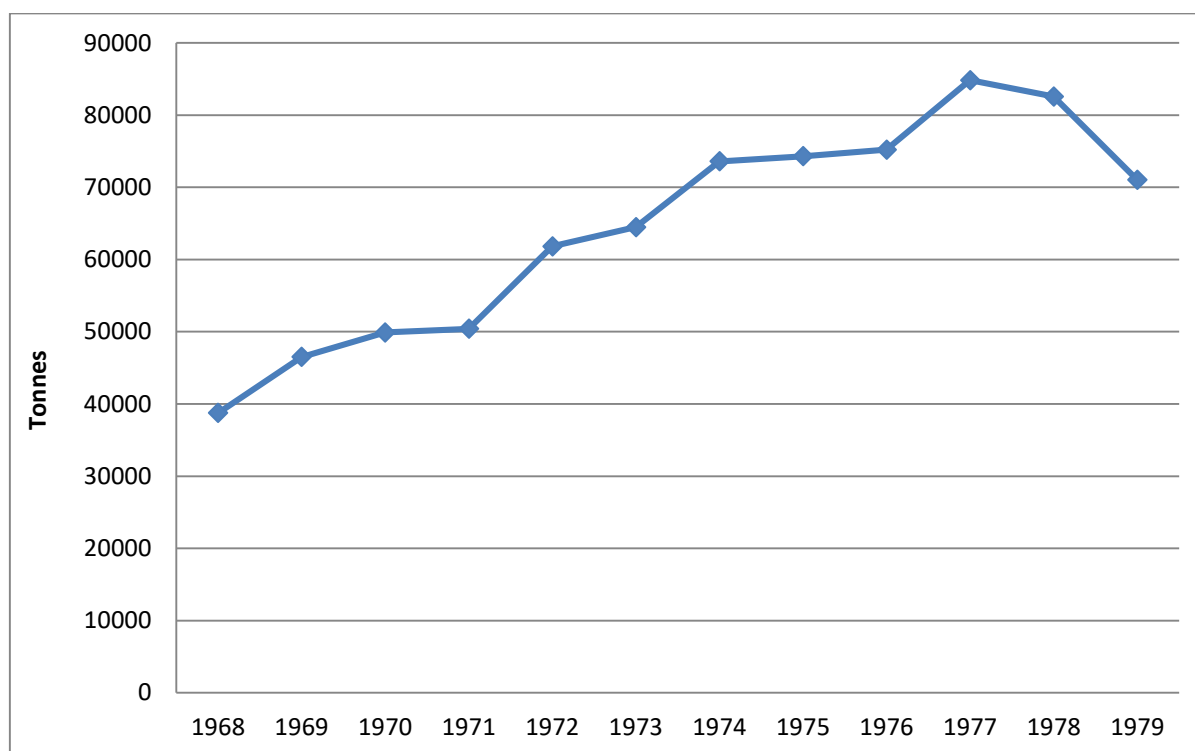
Années	Exportations en (tonnes)
1968	38757
1969	46513
1970	49889
1971	50418
1972	61816
1973	64492
1974	73590
1975	74300
1976	75204
1977	84831
1978	82578
1979	71051

Source : *Les plans de développement des pays d'Afrique Noire, Paris, 4^e éd, 1977, p. 165.*

Ces données démontrent à suffisance que malgré ses faibles moyens, et les difficultés rencontrées par le jeune État du Cameroun, l'OCB pouvait, autant que faire se peut, redresser l'économie bananière au Cameroun. Car, après les deux décrets, celui de 1968 et celui de 1973 qui modifient et complètent la forme et le fonctionnement de cette entreprise industrielle à caractère commercial, l'OCB s'est résolument mis à pied d'œuvre afin d'atteindre ses objectifs qu'elle s'était fixés, grâce à une vaste campagne de reconversion de la banane gros Michel en la banane Poyo malgré d'importants moyens engrangés. Ceci se justifie par l'augmentation annuelle des données ou chiffres des exportations, malgré le fait qu'on observe à partir de 1978 une tendance de production à la baisse. Cette baisse peut trouver une

explication par le fait qu'en 1979, il y a changement des dirigeants à la tête de l'OCB⁹⁰. Ainsi donc, les nouvelles orientations apportées dans le fonctionnement pourrait impacter sur la production de la banane à cause du temps mis pour l'implémentation et l'adaptation par l'équipe technique. La courbe ci-dessous démontre à suffisance l'allure de la production.

Graphique 1 : Exportation de la banane par l'OCB en tonnes (t) de (1968 à 1979)



Source : *Idem tableau1*

Le programme de reconversion bananière de la gros Michel en la Poyo avait boosté la production. Le tableau ci-dessous illustre bien l'évolution de la production qui était même passée du simple au double. L'intervention de l'Etat était non seulement quantitative, mais aussi qualitative, car de toutes les exploitations qui existaient, à savoir : l'OCB, la CDC, la Société des Plantations de Njombé Penja (SPNP), Nassif et la Plantation du Haut Penja (PHP), celles étatiques rénovées occupaient une place de choix. C'est ainsi que se présentait selon nos archives la structure de la bananeraie camerounaise entre 1976 et 1978 :

⁹⁰ Lontio Kahabi., « L'économie bananière au Cameroun, ... », p. 89.

Tableau 2 : Structure de la bananeraie camerounaise entre 1976 et 1978

Structure exploitantes	Surfaces en hectares (ha)	Tonnages exportés
OCB	1.500	29.955
CDC	720	10.797
Sous le contrôle étatique	2.220	40.752
Producteurs privés	2.055	39.313

Source : AMINEPAT, *Contribution à l'étude de la production*, Décembre 1980, p. 6.

L'OCB ne s'attelait pas seulement à la quantité et à la qualité mais aussi projetait des perspectives de production. Ainsi, dans le souci d'assurer une production continue toutes saisons, l'exploitation de la banane au Cameroun par les producteurs locaux étant intermittente, l'OCB avait entrepris le projet d'irrigation des plantations qui étaient sous son contrôle et le programme prévoyait un essai sur une surface de 200ha de parcelle dans les plantations du Mungo et du Fako⁹¹. Les études de faisabilité et d'essai avaient coûté environ 100 millions de FCFA, financement octroyé par la Caisse Centrale de Coopération Économique (CCCE). Ces études avaient connu un grand succès mais étendre le projet sur toutes les plantations paraissait trop coûteux, car on estimait le coût total à environ 2 milliards de FCFA⁹².

Ce projet de reconversion de la banane s'étendait sur une période de 5 ans⁹³ n'était pas une panacée en ce sens qu'il devait permettre au Cameroun de garder sa place sur le marché de la banane grâce à une production de quantité, de qualité, une compétitivité en prix, une production régulière dans le temps. Face à un tel projet qui nécessitait d'énormes investissements, le jeune Etat dont l'économie était encore embryonnaire, soumis au financement du Fonds européen de Développement (FED) par la correspondance n° A/491/CAB/PR du 19 Juillet 1965 et celle n° 8/FED/ 1138296 du 05 Octobre 1965⁹⁴. Ces correspondances avaient trouvé une réponse favorable auprès de la Communauté Economique

⁹¹ AASSOBACAM, *Projet d'irrigation de plantation de banane en République du Cameroun*, 1980.

⁹² Lontio Kahabi, « L'économie bananière au Cameroun... », p. 61.

⁹³ APRE, *De l'UGECOBANC à l'OCB : des réformes à entreprendre*, pp. 20-22.

⁹⁴ AMINAGRI., A 491, *Correspondance de Monsieur le Président de la République à Monsieur le Directeur Général du développement d'Outre-Mer de la CEE portant reconversion bananière et amélioration structurelle de l'économie bananière*, Janvier 1966.

Européenne (CEE) qui avait décidé d'envoyer deux experts de l'Institut Français de Recherche Fruitière (IFRF) au Cameroun pour des études de faisabilité.

En ce qui concerne le financement, le FED donna sa confirmation sous condition : les sociétés européennes devaient être priorisées dans la réalisation de ces opérations. Ceci se justifie par une correspondance de la direction générale du FED au Ministre des Affaires Economiques et du Plan de la République Fédérale du Cameroun en Juillet 1967⁹⁵. Face à ces conditions, le gouvernement camerounais renonça au financement du FED qu'il trouvait trop saumâtre et contraire à l'esprit initial de la reconversion qui avait pour but d'équilibrer la production et la commercialisation de la banane camerounaise afin de limiter le monopole occidental dans l'économie bananière⁹⁶. D'autre part, le Président Ahidjo voyait dans l'esprit du FED un moyen de contrôler l'évolution de la restructuration bananière afin de ne pas ébrécher le succès des Occidentaux. C'est ainsi que l'Etat dû trouver ailleurs des capitaux nécessaires en procédant aux prêts et aux subventions fédérales⁹⁷, après avoir également rejeté l'offre du Marché Commun qui s'était proposé d'apporter un financement non remboursable pour le projet de reconversion de la filière banane. Et progressivement, l'OBC devait engager le processus d'autofinancement.

Dans une autre correspondance adressée au Directeur Général de l'OCB par la Société d'Aide Technique et de Coopération (SATEC) en 1971, la CEE réitérait son soutien financier au Cameroun pour la réalisation de ce projet de reconversion bananière. Cependant, elle souhaitait et exigeait que le FED soit tenu informé régulièrement de l'avancement des travaux du projet, notamment par l'envoi d'un rapport semestriel de l'exécution des travaux⁹⁸.

En ce qui concerne la commercialisation pendant la période étatique, les producteurs organisaient eux-mêmes le conditionnement et le transport. Les grosses exploitations avaient leurs propres centres de conditionnement, tandis que les petites exploitations utilisaient ceux de l'OCB sous la coordination de cette dernière. Les fruits étaient acheminés jusqu'au port de Douala par camions pour les plantations de Tiko et par chemins de fer pour celles du Mungo. L'OCB assurait et veillait sur le fonctionnement d'un système de transport régulier assuré d'une part par les compagnies de navigation camerounaise qui utilisaient les navires

⁹⁵ AMINAGRI., 5166, Correspondances de la direction des échanges du FED au Ministre des Affaires Economiques et du Plan de la République Fédérale du Cameroun, du 17 Juillet, 1967.

⁹⁶ Lontio Kahabi, « L'économie bananière au Cameroun... », p.61.

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ AMINAGRI., 162, Correspondance de la SATEC à M. Koule, Directeur Général de l'OBC, le 24 Décembre 1970, portant proposition d'aide.

affrétés sur le marché international et d'autre part par la compagnie française Martin⁹⁹, qui par ailleurs était également propriétaire de la SPNP et qui utilisait ses propres navires réfrigérés et affrétés en charte-partie. « Une commission pour l'attribution des contingents de bananes fut créée au sein de l'OCB en 1975 et se composait de membres désignés par le gouvernement et les différentes organisations intéressées par la commercialisation de la banane »¹⁰⁰.

Les prix de la banane étaient très élevés sur le marché international de la banane, en raison de l'augmentation du fret maritime lié au choc pétrolier de 1973 qui avait secoué le monde. Notons ici que, vers la fin de cette année, le taux du fret maritime s'élevait à 15525FCFA la tonne. Avec l'augmentation du prix du pétrole, ce taux atteint 17850 FCFA, le 1^{er} Mars 1974, il était de 22250FCFA et en Août 1975, il avait atteint 26000FCFA¹⁰¹. Cette évolution entraînait conséquemment celle de la banane qui coûtait 1,77FF le kg FOB soit 58,5FCFA en 1968 contre 1,20FF soit 60FCFA en 1969 et 1,31FF soit 65,5FCFA pour les sept premiers mois de l'année 1970¹⁰².

Tableau 3 : Evolution des prix CAF ET FOB par kg de 1972 à 1976 (en FCFA)

Années	Prix CAF	Prix FOB
1972	50,7	32,8
1973	51,8	35
1974	64,5	41,5
1975	82,7	59,6
1976	83,5	59

Source : ADRAL, *Rapport annuel, 1975/1976*.

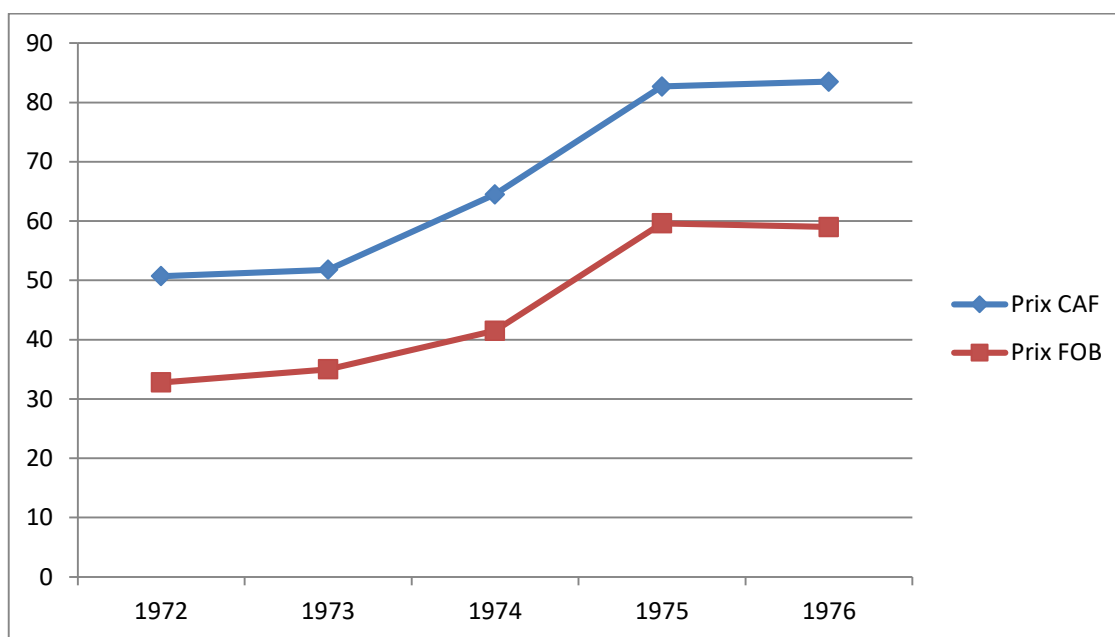
⁹⁹FAO, *Annuaire du commerce*, 1985, p. 38.

¹⁰⁰Ebale, « 50 ans de gestion ... », p. 91.

¹⁰¹ADRAL, *Rapport annuel, évolution des prix CAF et FOB de la banane, 1975 / 1976*, p. 115.

¹⁰² MINCOOP, *Les plans de développement ...*, 4^{ème} édition, Paris, 1977, p. 20.

Graphique 2: Evolution des prix CAF ET FOB par kg de 1972 à 1976 en FCFA



Source : Idem, tableau 3.

En s'appuyant sur le rapport annuel de la Délégation provinciale de l'Agriculture du Littoral, on remarque qu'il y avait une augmentation réglementaire des prix de banane avec les prix de fret sur toute la période considérée. Malgré l'augmentation du taux de fret maritime, l'économie bananière prospérait, car on notait une remarquable valeur ajoutée dans le budget de l'Etat et une consommation du chômage.

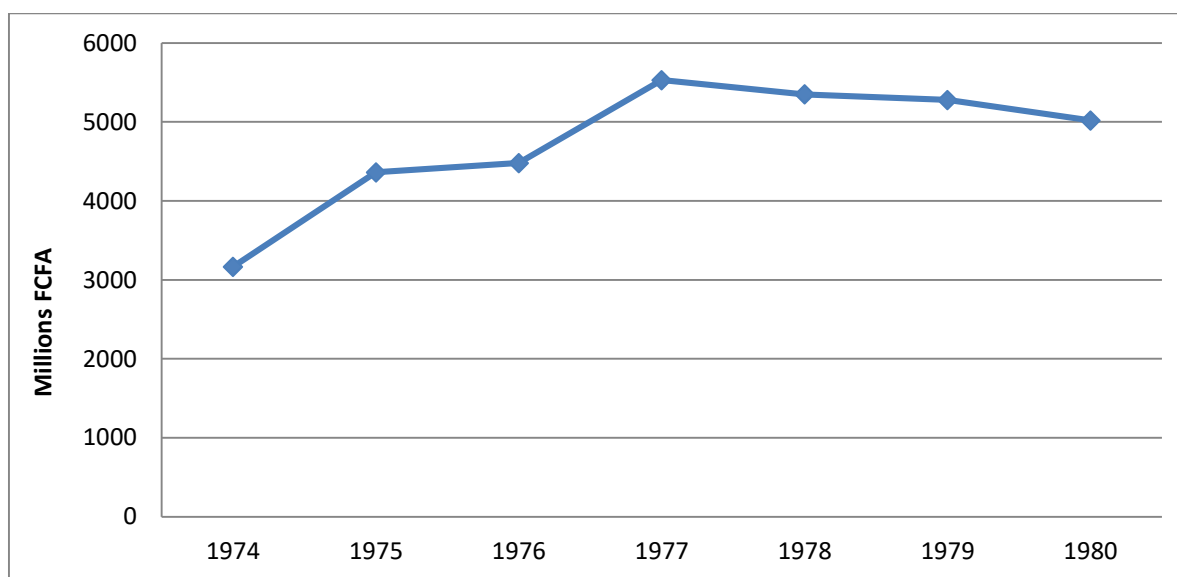
En fait, malgré son statut d'établissement à caractère public, l'OCB n'était pas exempté des taxes, des impôts et des tarifs douaniers. Les recettes douanières constituaient les taxes prélevées lors des exportations des fruits et importation du matériel. Quant aux impôts, ils provenaient des prélèvements des employés de l'OCB. Entre 1974 et 1975, l'OCB avait un effectif total de 4054 employés soit 1644 en 1974 dont 1431 au Littoral et 213 au Sud-Ouest, et 2410 en 1975 soit 2091 au Littoral et 319 au Sud-Ouest¹⁰³. Ainsi, l'OCB avait versé dans les caisses de l'État entre 1974 et 1980 un montant estimé à plus de 33 millions de FCFA, repartis ainsi qu'il suit :

¹⁰³ADRAL, Rapport d'exécution de l'OCB 1974 /1975.

Tableau 4: Apport de la banane dans l'économie camerounaise entre 1974 et 1980

Années	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
Apport en (millions de FCFA)	3167	4362	4480	5530	5350	5279	5019

Source : M. Tchuanyo, « Étude des différents cultivars de banane dessert dans les conditions écologiques de l'IRA », Mémoire d'ingénieur agronome à l'ENSA, 1983, p. 1.

Graphique 3: Apport de la banane dans l'économie camerounaise entre 1974 et 1980

Source : *Idem*, tableau 4.

Selon ces chiffres, on constate que pendant et après la reconversion, l'économie bananière a connu les périodes glorieuses elle était d'un grand apport dans l'économie nationale au regard de ses chiffres d'exportations, même si sa balance avait été un peu déficitaire à partir de 1977 jusqu'en 1981. Cependant, il faut relever ici qu'entre 1985 et 1986, l'OCB avait fait des recettes de 5.695 millions contre 4.131 millions FCFA entre 1985 et 1986, soit un bénéfice respectif net de 193,4 millions FCFA contre 158,1 millions de FCFA¹⁰⁴ date à laquelle on assiste à une régression qui se présentait sans doute comme les signes prémonitoires de la seconde crise bananière. Seulement, alors que l'OCB envisage une augmentation des recettes pour l'année 1986 – 1987 à un chiffre d'affaire d'environ 5.904 millions, elle fut dissoute en mi 1987¹⁰⁵. Ceci étant, qu'en était-il réellement de la filière Cacao-Café ?

¹⁰⁴ APRE., L'Agriculture africaine, Paris, IC publication, 6^e édition, 1989, p. 385.

¹⁰⁵ *Ibid.*

II. ETAT DES LIEUX DES FILIERES CACAO-CAFE

Le développement de la culture du cacao et du café au Cameroun date de la période coloniale. La Colonie, considérée comme une zone d'exploitation, permettra de développer pour les besoins du colonisateur les cultures d'exportation par le biais des grandes plantations (banane, caoutchouc, huile de palme) et des petites exploitations paysannes (cacao, café).

Introduite au Cameroun par les Allemands qui voulaient faire de ce territoire une colonie de commercialisation des produits d'exploitation, la cacaoyère camerounaise fut l'une des plus anciennes du continent africain parce qu'introduite dans les années 1886—1887. Seulement ce n'est qu'à partir des années 1907 que les premières plantations en bonne et due forme furent véritablement créées au pied du Mont Cameroun et des environs de Kribi. L'introduction de la culture du café au Cameroun quant à elle remonte à partir des années 1884. Mais jusqu'en 1925, les Allemands s'étaient contentés d'une étude de variété de café dans les jardins d'essais camerounais tels que Victoria dans la région actuelle du Sud-Ouest, Ebolowa dans la région actuelle du Sud, Nkongsamba dans la région actuelle du Littoral et Dschang dans la région actuelle de l'Ouest¹⁰⁶. C'est vers les années 1925-1926 que cette culture va connaître une forte extension sur le territoire¹⁰⁷.

Ainsi, après son indépendance, il revient au jeune Etat de prendre en main le destin de son développement économique par la gestion des filières cacao et café. Il devra ainsi organiser la production et la commercialisation de ces produits.

A. Production du Cacao-Café par l'Etat du Cameroun : 1960 à 1986

Après l'indépendance du Cameroun, il revient au jeune Etat de pouvoir s'assumer économiquement. La période des plans quinquennaux, qui démarra avec l'indépendance du pays en 1960, était caractérisée par la promotion des cultures d'exportation et industrielles qui étaient sources des devises pour l'État et qui devaient participer à l'amélioration du niveau et des conditions de vie en milieu rural. Les petits producteurs étaient considérés dans ce système comme des instruments destinés à asseoir la production de masse. Pour se faire, le pays avait basé ses espoirs sur la production des produits de rente tels le cacao et le café.

¹⁰⁶ Rapport de l'Organisation Internationale du Café : Profil sur le café du Cameroun, p. 9.

¹⁰⁷ *Ibid.*

1. La Production du Cacao au Cameroun de 1960 à 1980.

Jusqu'à l'indépendance en 1960, les grandes plantations européennes se juxtaposaient dans les provinces du Sud-Ouest et du Littoral et une majorité des petits exploitants qui étaient présents dans les provinces du Centre et du Sud¹⁰⁸. Le cacao, principal produit agricole du Cameroun se cultivait dans les petites parcelles rurales ainsi que dans les grandes plantations industrielles¹⁰⁹. Avec l'indépendance en 1960, l'agriculture était l'un des secteurs économiques en plein essor. Malgré la contestation de l'ordre impérial qu'incarnaient les nouveaux dirigeants par l'Union des Populations du Cameroun (UPC), Ahmadou Ahidjo, alors Président de la République du Cameroun, s'était longuement inspiré de la théorie de John Keynes¹¹⁰. C'est une théorie qui combat celle néolibérale, en communiquant l'accroissement du rôle de l'Etat dans la soutenabilité de l'économie. Partant de cette théorie, l'Etat Camerounais va s'impliquer plus étroitement dans la gestion des filières café et cacao. C'est ainsi que l'ensemble du fonctionnement de la filière, depuis l'approvisionnement et l'encadrement des producteurs jusqu'à l'exportation sera contrôlé par l'Etat à travers différents organismes¹¹¹ à fin de garantir une meilleure production en qualité et en quantité.

Avant à la libéralisation agricole, la politique de l'Etat dans le secteur des cultures pérennes était d'apporter un encadrement gratuit aux planteurs. Celui-ci concernait toute la chaîne, de la production à la commercialisation en passant par le financement. C'était dire que les nouvelles autorités camerounaises avaient un penchant visible pour le secteur agricole. Ceci pouvait se justifier par le fait que les deux premiers plans quinquennaux étaient vers la promotion de l'agriculture paysanne par la modernisation de la production des cultures de rente comme le Cacao, le café, etc...¹¹².

¹⁰⁸ V. Alary, « La libéralisation de la filière cacaoyère, vue et vécue par les planteurs du Cameroun », *Revue Région & Développement*, n° 4, 1996, p. 4.

¹⁰⁹ V. J. Ngoh., *Cameroun 1884-1985 cent ans d'histoire*. Yaoundé, CEPER, 1990. p. 224.

¹¹⁰ A. Zozime Tamekamta , « Les politiques agricoles du Cameroun : analyses, rétrospective et perspectives (1960-2010) », in A. Zozime Tamekamta et J. Koufan Menkene, *L'urgence d'une révolution agricole au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 13.

¹¹¹ V. Achancho, « Revue et analyse des stratégies nationales d'investissements et des politiques agricoles en Afrique du Centre: Cas du Cameroun », in. Elbehri, *Reconstruire le potentiel alimentaire de l'Afrique de l'Ouest*, Ed FAO/FIDA, 2013, p. 137.

¹¹² Zozime Tamekamta , « Les politiques agricoles du Cameroun ... », p. 15.

Photo 2: Cabosses de cacao fraîchement récoltées



Source : Fouda Ongolo Roger, Obala, 13 Août 2019.

Il faut relever ici qu'après son indépendance, et malgré le fait que le gouvernement du Cameroun ait fait de l'agriculture la base de son développement économique, les institutions mises en place pendant la période coloniale n'avaient cessé de venir en appui aux différents producteurs. C'est ainsi que dans la partie francophone par exemple, dans le but d'améliorer la productivité des plantations, l'administration coloniale avait créé le Secteur d'Expérimentation et de modernisation des cacaoyères (SEMAC) entre 1953 et 1954¹¹³. Cet organisme, grâce à l'implantation d'un assez important poste de paysannat avait pour rôle principal l'encadrement des planteurs, et la vulgarisation de la culture cacaoyère. Ceci se vérifiait par le fait que,

Le chef de poste assisté d'une forte équipe de manœuvres prenait en charge certaines plantations, de préférence en mauvais état, pour y montrer l'exemple d'une culture rationnelle : nettoyage de la cacaoyère, taille des arbres, traitements insecticides et fongicides, installation de séchoirs autobus¹¹⁴.

¹¹³ J. Champaud, « L'Economie cacaoyère au Cameroun », *Les Cahiers de L'ORSTOM*, sér, Sci. Hum, III, 3-1966, p. 109.

¹¹⁴ *Ibid.*

Il faut noter ici que le travail abattu par les chefs de postes dans les différentes localités produisait des résultats admiratifs et positivement appréciables. Seulement, le planteur en lui-même n'était pas impliqué dans ces tâches afin qu'il apprenne lui aussi à entretenir sa plantation au cas où il serait appelé à le faire de lui-même. Ce qui constituait chez le planteur un caractère de subordination et un sentiment paternaliste de la part des agents de la SEMAC, en ce sens que « Dans beaucoup de villages de brousse d'ailleurs certains ont gardé la nostalgie de cette époque où le chef de poste, avec son équipe de manœuvres et ses produits faisait le travail à la place du planteur »¹¹⁵.

Avec l'indépendance, on assistait à une foulée des mouvements migratoires en provenance du Nigéria et du Nord-Ouest du Cameroun vers le Sud-Ouest, à la recherche d'un emploi rémunérateur, qui offrait ici une main d'œuvre bon marché, alimentant l'offre du travail des petites unités de productions familiales des zones. Les grandes plantations du Sud-Ouest, par le recours du travail salarié faiblement rémunéré, avaient un mode de gestion capitaliste, qui se différençait des petites plantations du Centre-Sud reposant sur des exploitations familiales¹¹⁶. Ces institutions mises en place pendant la période coloniale commencèrent à disparaître dans les années 1970 avec la création des nouvelles institutions nationales.

Le tableau ci-dessous illustre à suffisance les chiffres de la production du cacao dans les deux régions du Cameroun.

Tableau 5: Production du cacao au Cameroun de 1959 à 1963, en tonnes

Années	Cameroun Occidental (en T)	Cameroun Oriental (en T)	Total (en T)
1959	5.539	66.850	72.389
1960	5.965	66.928	72.893
1961	/	67.740	67.740
1962	6.110	70.000	76.110
1963	8.035	85.200	93.235

Source : Champaud, « L'Economie cacaoyère au ... », p. 108.

¹¹⁵ J. Champaud, « L'Economie cacaoyère au... », p. 109.

¹¹⁶ Alary, « la libéralisation de la filière cacaoyère, ... », p. 4.

Au regard de ces chiffres, il ressort clairement que l'allure de la production du cacao au Cameroun allait de manière croissante. Ce qui démontre à suffisance que malgré les techniques culturelles archaïques dans les plantations familiales, l'apport des institutions étatiques était très efficace pour améliorer la production. D'où la constance observée dans le tonnage de la production. Le tableau ci-dessous tient compte de l'évolution de la production pendant une période de 10 ans, c'est-à-dire de 1960 à 1970.

Tableau 6: Production du cacao au Cameroun de 1960 à 1970

Années	Production (en tonnes)
1960	72.893
1961	67.740
1962	76.110
1963	93.235
1965	91.000
1966	81.000
1967	86.000
1968	89.000
1969	104.000
1970	100.000

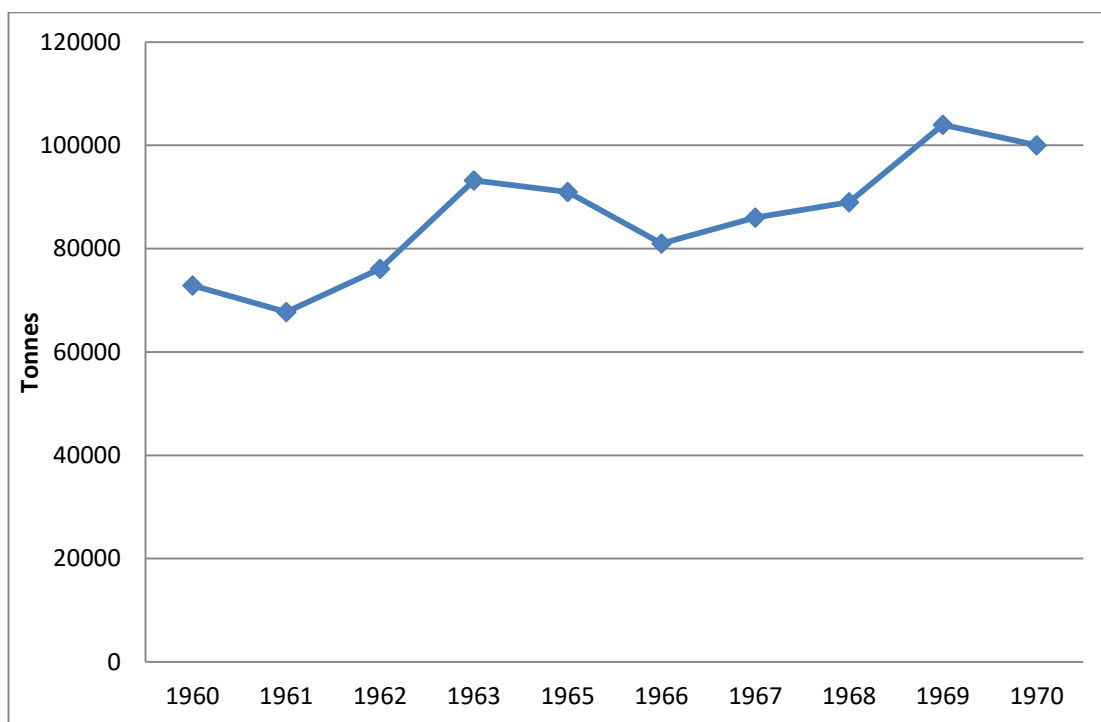
Source : Champaud, « L'Economie cacaoyère au ... », p. 108. Banque Mondiale, *Rapport d'évaluation rétrospective, Cameroun projet cacao (prêt 1039 –CM) n° 5140, 18 Juin 1984, p. 56.*

De 1960 à 1970, la production du cacao présente une courbe relativement croissante. Ceci pourrait également être dû non seulement au fait que les institutions mises en place par l'administration coloniale continuaient à encadrer les planteurs en entretenant les plantations, mais aussi pour l'importance accordée à l'agriculture par le gouvernement du « jeune Etat » qui est le Cameroun ; car après son indépendance, les autorités dirigeantes avaient fait de

l'agriculture le cheval de base de l'économie camerounaise¹¹⁷. Pour ce faire, il fallait se donner tous les moyens possibles afin que le pays vive économiquement. Le suivi des plantations et l'accompagnement des agriculteurs afin d'améliorer la production étaient donc des défis à relever par le nouveau gouvernement du Cameroun. Ceci étant, n'ayant pas encore les moyens de sa politique, il était donc question de laisser les institutions créées par l'administration coloniale continuer à entretenir et encadrer les plantations mises en place par eux-mêmes et les petits paysans. Ainsi jusqu'à dans les années 1970, la production du cacao au Cameroun est relativement stable en dépit de quelques oscillations observées, qui pourraient être liées aux bouleversements politiques du Cameroun pour ce qui est de l'année 1961, et de la mise en place des politiques agricoles pour les autres.

La courbe ci-dessous démontre clairement l'allure de la production du cacao pendant cette période.

Graphique 4: Production du Cacao au Cameroun de 1960 à 1970



Source : *Idem*, tableau 6.

Le mouvement oscillatoire de la courbe définit de manière claire les tendances de la production dans la première décennie des années 1960. De ce fait, à bien regarder de près

¹¹⁷ Ondo Manga, « Analyse des politiques agricoles ... », p. 05.

l'allure de la courbe, on constate que malgré les baisses observées quelquefois, la production était croissante.

Au début de l'exécution du troisième plan quinquennal de développement qui avait pour intervalle de temps 1971-1976¹¹⁸, le Cameroun, voyait en l'agriculture, non pas un moyen de développement par insertion internationale, mais un instrument du développement autocentré, c'est-à-dire une forme interne de la stratégie du *self reliance*¹¹⁹. Ce qui signifiait pour les autorités publiques que le peuple devait lui-même contribuer au développement du pays afin d'assurer son bien-être et garantir son épanouissement. C'est ainsi que dans son discours prononcé au Comice agro-pastoral qui s'était tenu à Buéa le 09 mars 1973, Ahmadou Ahidjo, alors Président de la République du Cameroun insiste sur la « révolution verte »¹²⁰, qui était un slogan qui devait guider les actions futures du monde rural. La philosophie de ce slogan visait à ce que les producteurs prennent conscience de leur rôle par rapport au processus de développement, qu'ils sachent qu'ils sont des acteurs du développement et qu'ils prennent une part active dans le financement du monde rural. Pour cela, il fallait alors mobiliser les ressources internes pour les orienter vers la satisfaction du bien-être des populations. Pour ainsi joindre la parole à l'acte et mettre en application sa politique du développement autocentré, les autorités avaient mis en place des différents moyens pouvant ainsi accompagner les paysans dans la production et la commercialisation de leurs produits. C'est dans ce cadre que furent créées les structures d'accompagnement.

Dans la stratégie de la « révolution verte », et dans le but d'assister les paysans dans le développement de l'agriculture, un grand organisme de financement rural fut créé par l'ordonnance n° 73/24 du 29 mai 1973 et appliqué par le décret n°73/496 du 28 Août 1973, sous l'appellation du Fonds National de Développement Rural (FONADER)¹²¹. Cet instrument de financement était destiné à donner une impulsion au monde rural. Il devait fournir aux paysans, individuels ou groupés des aides en nature ou prêts en espèce. Les aides en nature consistaient à la donation en matériels (boutures, graines, plants, engrais, petit outillage et autres), remboursables quasiment sans intérêt ou alors même s'il y avait un taux

¹¹⁸ E. Touna Mama, *L'Economie Camerounaise pour un nouveau départ*. Yaoundé, Afrédit Africaine Edition, 2008, p. 196.

¹¹⁹ Douya et Defo., « Agriculture et politiques de développement ... », p. 45.

¹²⁰ *Ibid.*

¹²¹ Touna Mama., « La politique de crédit et de financement du développement au Cameroun », in Bekolo Ebe, *Intermédiaire financière et financement du développement en Afrique*. Yaoundé, PUY, 2002, p. 196.

d'intérêt, il était presque nul et s'élevait de l'ordre de 4,75% pour la production, pour une durée du crédit qui s'étendait jusqu'à 9 ans¹²².

La structure de crédit du FONADER nous montre qu'il y avait quatre catégories d'agents pris en compte. A la fin des années 1970, on pouvait noter : « 29% de crédit qui était accordé aux « individus », 24% aux Groupements d'Agriculteurs Modernes (G.A.M), 21% aux Coopératives et 26% aux structures de développement devant bénéficier aux paysans encadrés tels : le Projet Nord-Est Bénoué, le projet Zone d'Action Prioritaire Intégrée (ZAPI) , Projet Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua (SEMRY) et autres »¹²³. Pour réaliser ses projets, les ressources allouées au FONADER provenaient essentiellement dans un premier temps des caisses de l'Etat et en suite des Caisses de Stabilisation (ONCPB).

Ayant mis sur pied un instrument de financement de l'agriculture, il était important de créer les structures d'accompagnement des planteurs afin de les permettre de bénéficier des aides de l'Etat du Cameroun. C'est dans cette logique que fut créée, par le décret n° 74/83 du 02 Février 1974, la Société de Développement du cacao (SODECAO), avec pour principale mission de promouvoir le développement de la culture du cacao¹²⁴.

Les agents du Ministère de l'agriculture et des sociétés de développement comme la SODECAO apportaient l'assistance technique nécessaire pour garantir la production en quantité et en qualité. Le traitement des plantations contre les fléaux des cultures cacaoyères était donc assuré par l'Etat. En ce sens, les planteurs bénéficiaient de l'assistance technique des agents de vulgarisation de la société de développement du cacao (SODECAO). La SODECAO offrait des services en vue de garantir la qualité de la production¹²⁵. Cependant, il faut retenir ici qu'en dépit des efforts techniques d'encadrements et de vulgarisations menés par les institutions administratives, dans les différentes localités et dans les plantations, la culture du cacao restait très archaïque dans la région du Centre-Sud¹²⁶. Ces différents moyens mis en place par l'Etat du Cameroun concouraient non seulement à la mise en pratique du discours des nouvelles autorités du Cameroun, mais aussi à faire de l'agriculture non pas un moyen de survie pour les paysans, mais plutôt un métier noble qui contribuerait efficacement à rehausser le PIB du pays et également à soutenir son économie.

¹²² Douya et Defo., « Agriculture et politiques de développement... ». p. 51.

¹²³ *Ibid.*, p. 52.

¹²⁴ Achancho, « Revue et analyse des stratégies... », p. 137.

¹²⁵ J. de D. Awoumou Amougou : « La libéralisation des marchés et le développement ... », p. 9.

¹²⁶ Alary, « La libéralisation de la filière cacaoyère, ... », p. 5.

Avec la création de l'ONCPB, après détermination du niveau des subventions à apporter pour une campagne donnée, c'est l'ONCPB qui décidait du niveau des fonds à allouer, puis les mettait à la disposition du FONADER, administrateur financier des programmes de subvention. Cette structure se chargeait de financer les marchés passés par la Direction de l'Agriculture. Il faut tout de même dire que l'ONCPB fut créé dans le but de faciliter la commercialisation des produits de base. Mais cependant, à côté de ce rôle principal, l'Office devait également assurer la recherche des mesures propres visant à améliorer la qualité et à développer la production du cacao¹²⁷. Car comment l'office pouvait assurer la commercialisation s'il n'y avait pas la production et si la qualité n'était pas bonne ? Les produits (intrants) étaient alors livrés dans les Délégations Provinciales de l'Agriculture et les coopératives et enfin distribués aux agriculteurs¹²⁸. Il faut dire qu'entre 1970 et 1985, le FONADER et la Société Nationale d'Investissement (SNI) étaient d'un grand apport dans le développement de l'économie, en tant que financeurs des activités du monde rural¹²⁹. La SNI par exemple jouit un rôle capital dans le financement des entreprises du secteur agricole, par la prise des participations dans les différentes filières du secteur primaire, en contribuant ainsi à l'essor ou à l'expansion des différentes activités du monde rural.

En fait, ces deux structures créées par l'Etat jouaient un rôle important dans le développement du secteur agricole en accompagnant l'action de l'Etat par le financement non seulement des activités du secteur moderne de l'amélioration de la production, mais aussi en finançant les activités du secteur traditionnel de production, par la fourniture des intrants et des équipements aux agriculteurs et aux éleveurs, mais aussi par l'octroi des petits crédits aux agriculteurs et commerçants¹³⁰. Avec ces différents appuis accordés aux paysans, les autorités camerounaises espéraient relever de manière très pratique la production du cacao afin de soutenir son économie. Le tableau ci-dessous nous présente les chiffres de la production du cacao de 1970 à 1981.

¹²⁷ Alary, « La libéralisation de la filière cacaoyère, ... », p. 5.

¹²⁸ Ondo Manga, « Analyse des politiques agricoles ... », p. 14.

¹²⁹ Douya et Defo., « Agriculture et politiques de développement... », p. 52.

¹³⁰ *Ibid.*

Tableau 7 : Production du Cacao au Cameroun de 1970 à 1980

Années	Production en (t)
1970	112.000
1971	124.000
1972	107.000
1973	110.000
1974	118.000
1975	96.000
1976	82.500
1977	107.000
1978	105.782
1979	112.364
1980	126.345

Source : Douya et Defo., « Agriculture et politiques de développement... », p. 53. et Touna Mama, *L'Economie Camerounaise pour...*, p. 50.

Il se dégage dans ce tableau certaines tendances. De manière globale, on observe une stagnation, au mieux une régression de la production du cacao. Après avoir atteint un maximum en 1971 avec 124.000 T, la production avait régressé jusqu'à 82.500 T dans les années 1976, avant de connaître à nouveau une évolution de manière lente.

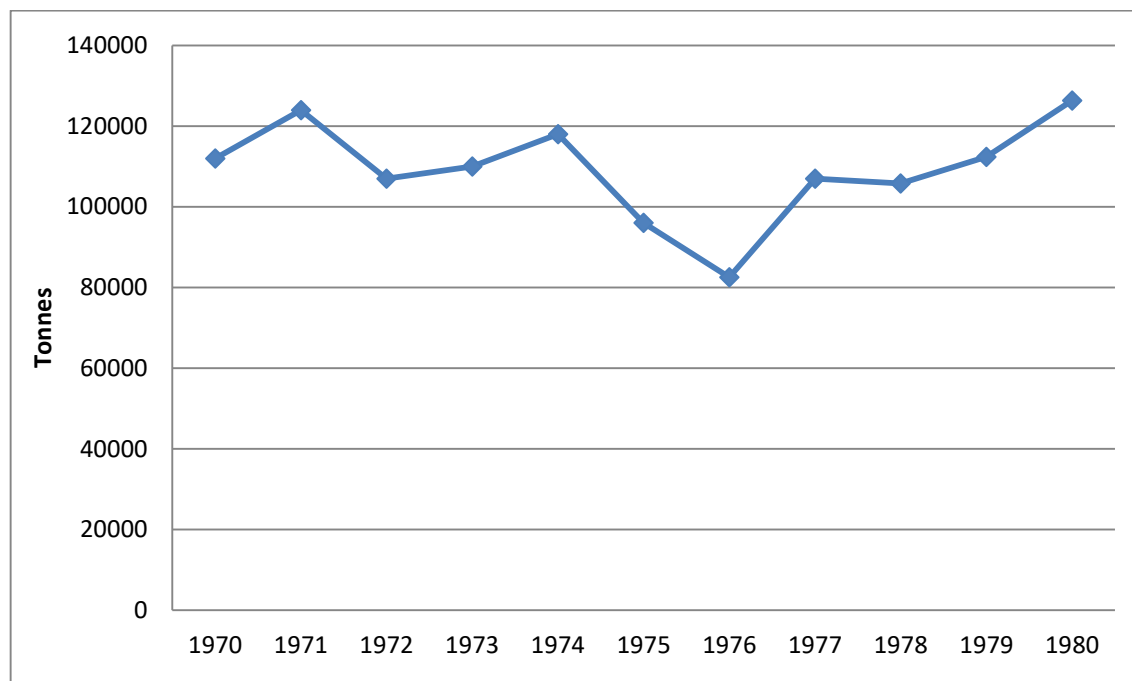
Cette régression pourrait s'expliquer aussi par le vieillissement des plantations et de la classe paysanne d'une part, et par la découverte du pétrole et sa mise en exploitation qui pouvait entraîner un relâchement du droit de regard de l'Etat camerounais dans les activités agricoles d'autre part. Car il est à rappeler ici que le pétrole avait été découvert au Cameroun en 1973 et mis en exploitation à partir de fin 1977 début 1978¹³¹.

Comme nous pouvons le constater, la production du cacao n'a véritablement pas augmenté. Au contraire, elle évoluait en dents de scie, pourtant toutes les mesures mises en œuvre par les autorités et principalement, les moyens mis sur pied par Ahmadou Ahidjo

¹³¹ Ngandjeu., *Le Cameroun et la crise ...*, p. 21.

devaient booster la production du cacao afin de mieux soutenir l'économie. Cette évolution en dents de scie est parfaitement visible à travers le graphique ci-dessous.

Graphique 5: Production du Cacao au Cameroun de 1970 à 1980 (en tonnes)



Source : à partir des données du tableau 7.

Au regard des données de l'évolution de la production du cacao représentée dans cette courbe, il est clair que la politique d'investissement sur l'agriculture d'exportation illustre un avenir prometteur, avec les différents organismes tels que le FONADER mis en place pour l'accompagnement des producteurs. Sauf qu'il restait encore à améliorer les techniques agricoles car la plupart des cadres d'encadrement n'étaient pas bien formés. C'est certainement la raison pour laquelle nous observons une déclinaison de la courbe à partir des années 1975-1976. Très vite, après ces deux campagnes, l'évolution de la production avait repris son cours. Certainement avec la création d'un autre organisme qui, avant son décret d'organisation et de fonctionnement, agissait déjà de manière clandestine.

Malgré la crise qui se vivait déjà dans le monde et son amplification qui était survenue dans les années 1974-1976¹³², le Cameroun restait toujours debout et les chiffres de sa production allaient sans cesse croissant. Cette situation pourrait sans doute se justifier par le fait qu'on venait de découvrir le pétrole au Cameroun et sa mise en exploitation permettait de subventionner les différentes caisses de l'Etat et surtout celle de l'agriculture. Il faut

¹³² *Ibid.*, p. 39.

également noter que la restructuration de la commercialisation des produits de rente par la création des différents organismes tels le FONADER en 1973, l'ONCPB en 1976 et ses décrets de fonctionnement de 1978 lui conférant ses différentes missions, parmi lesquelles trouver des mesures pour améliorer la qualité et augmenter la production afin de soutenir l'économie, peuvent également justifier cette augmentation de la production.

Relevons ici que compte tenu de son économie encore embryonnaire, l'Etat du Cameroun ne pouvait pas à lui seul atteindre ses objectifs de développement de l'agriculture. Pour ce faire, au regard de l'insuffisance de ses financements, l'Etat avait fait appel aux investisseurs étrangers¹³³ ceci grâce à la flexibilité des codes d'investissements élaborés dans les années 1960 où on accordait certains privilèges aux investisseurs¹³⁴. Ces appels trouvent un écho favorable dans la mesure où les pays européens ont répondu présent par leur apport.

Le fait pour ces pays de répondre favorablement pourrait aussi se justifier parce que, dans le but de faire fonctionner leurs industries, les pays européens qui avaient fait de certains pays africains des colonies d'exploitation avaient décidé d'accorder des aides à la production. En fait, il était question pour les pays de l'Union européenne d'apporter leurs contributions sous forme d'aide à la promotion de l'agriculture. C'est dans ce sens qu'aux côtés des financements locaux de l'Etat camerounais, il y avait également des financements des pays européens à travers leurs organes de financement. Ces financements étaient faits sous forme de plans quinquennaux car le pays évoluait sous un système de libéralisme planifié¹³⁵ à travers les plans quinquennaux, qui voulait que l'Etat définisse les axes économiques stratégiques, gère les ressources naturelles et encadre les investissements étrangers pour les diriger dans des secteurs économiques spécifiques. Par cette politique de libéralisme planifié, l'investissement privé camerounais était encouragé dans tous les secteurs jugés prioritaires, car le développement économique devait être d'abord endogène. C'est ainsi que nous pouvons voir sur le tableau ci-dessous l'apport extérieur pour la promotion du monde rural.

¹³³ Noupoudem, « L'Union européenne et le développement ... », p. 47.

¹³⁴ Le premier code d'investissement fut adopté par le pays le 27 juin 1960 et le deuxième en 1984. Les deux codes accordaient des faveurs aux initiatives privées, en matière douanière et fiscale sur les équipements en matières premières.

¹³⁵ Le libéralisme planifié était un système économique très interventionniste et nationaliste.

Tableau 8: Apport intérieur et extérieur à la promotion du monde rural du 2e au 5e plan quinquennal de développement 1966-1986

Financements en milliards de FCFA	2 ^e plan	%	3 ^e plan	%	4 ^e plan	%	5 ^e plan	%
Financement local	14,87	46	8,70	49,67	58,39	54,94	165,73	87,38
Financement extérieur	17,41	54	8,81	50,33	47,89	45,06	23,99	12,62
Financement total	32,28	100	17,51	100	106,28	100	189,72	100

Source : M. N. Begala, « *Le FED et le développement rural du Cameroun 1958-1990* », Thèse de Doctorat 3^e cycle en Relations Internationales, Yaoundé, IRIC, 1991, p. 60.

A bien observer les chiffres que nous présente le tableau, nous constatons que les premiers financements extérieurs pendant le deuxième plan quinquennal étaient bien plus importants que les financements locaux. Cependant, comme toute aide européenne vient toujours avec des conditions, celle-ci également posait certains aléas tels « l'orientation des décisions du planificateur ». De ce fait, en raison de ce genre de condition de financement, le jeune Etat s'était senti limité et allait y faire de moins en moins recours pour la réalisation de ses plans ; c'est ce qui explique la régression à partir du troisième plan, c'est-à-dire en 1971 de l'apport extérieur. Cet apport qui représentait 54% du financement total dans les années 1966 n'était plus que 12,62% en 1981.

Cette décision de faire de moins en moins recours au financement extérieur avait contraint l'Etat camerounais à fournir plus d'efforts pour pouvoir financer son agriculture. Le financement de l'Etat qui était 14,87 milliards de FCFA au 2^e plan avait augmenté jusqu'à atteindre 165,73 milliards de FCFA au 5^e plan¹³⁶. Ce qui permettait de booster la production agricole principalement du cacao même jusqu'en 1991, date à laquelle la crise économique détruisait le tissu économique du pays. Ceci peut se vérifier à travers les différents chiffres que nous présente le tableau ci-dessous.

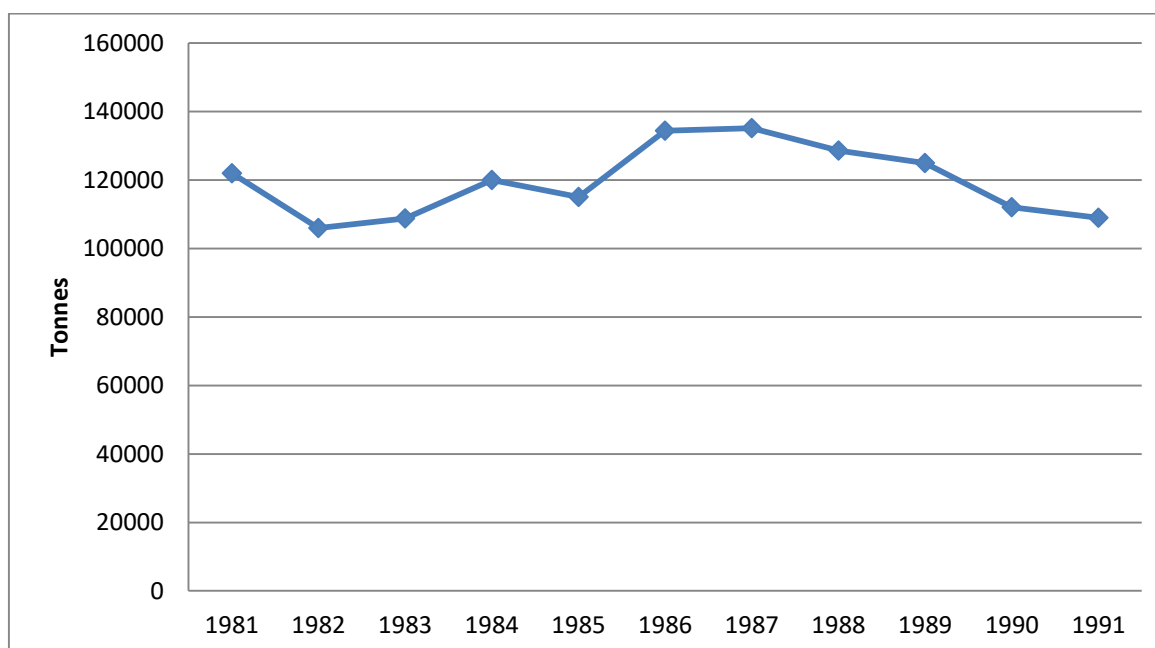
¹³⁶ M. N. Begala, « *Le FED et le développement rural du Cameroun 1958-1990* », Thèse de Doctorat 3^e cycle en Relations Internationales, Yaoundé, IRIC, 1991, p. 60.

Tableau 9: Production du cacao au Cameroun de 1981 à 1991

Années	Production en tonnes
1981	122.000
1982	106.000
1983	108.769
1984	120.000
1985	115.082
1986	134.425
1987	135.116
1988	128.606
1989	124.927
1990	112.077
1991	109.000

Source : *INS, Annuaire statistique du Cameroun, Yaoundé, 1991, p. 158.*

Ce tableau nous montre de manière claire l'évolution de la production du cacao pendant et après les différents plans quinquennaux. A bien observer les chiffres qui sont présents dans ce tableau, il ressort que l'importance accordée à l'agriculture par l'Etat camerounais avait suscité un éveil de la production, malgré le basculement des prix de ces produits au marché international. La baisse considérable de la production du cacao qui quitte de 122.000 tonnes en 1981 pour 106.000 tonnes en 1982 nous laisse croire que les signes de la crise économique qui secouait le monde commençaient à se faire ressentir au Cameroun. Cependant malgré ces signes, l'année 1984 a connu une augmentation de la production jusqu'à 120.000 t. cette production avait atteint 135.116 t en 1987, avant d'entamer sa décrépitude pour atteindre 109.000 t en 1991. Cette production très basse pouvait s'expliquer par l'entame du processus de retrait de l'Etat dans l'économie agricole et le début de la libéralisation. La courbe ci-dessous nous permet de bien lire l'allure de la courbe.

Graphique 6: Evolution de production du Cacao au Cameroun de 1981 à 1991

Source : *Idem* tableau 9

Au regard de l'allure de la courbe, il ressort que la production du cacao avait augmenté malgré la régression des apports extérieurs dans le financement de l'agriculture. On constate même qu'elle est allée de manière croissante jusqu'en 1987 date à laquelle le Cameroun sombre véritablement dans la crise. Et même, malgré la crise, le pays garde presque toujours son niveau de production avant d'amorcer son déclin dans les années 1991, date d'entrée dans la libéralisation. De ce fait, il ressort au regard de l'analyse du financement de l'agriculture et des données de la production que le pays pouvait bien s'en sortir sans avoir à tendre la main au partenaire extérieur. Car si la somme totale de financement au deuxième plan était de 32,28 milliards, apport extérieur et apport intérieur, l'apport total du Cameroun au financement de l'agriculture au cinquième plan était plus de cinq fois la somme totale du financement au deuxième plan, c'est-à-dire 165,73 milliards.

Ceci étant, quand on sait que le Cameroun avait fait de l'agriculture sa base économique et qu'à côté du cacao, il y avait aussi d'autres cultures d'exportation, qu'en était-il du café ?

2. Production du Café au Cameroun de 1960 à 1980

L'histoire de la production du café au Cameroun serait étroitement liée à celle du cacao en tant que culture de rente et d'exportation. La culture du café au Cameroun couvre deux espèces de plantes à savoir le café robusta et le café arabica qui étaient cultivés dans les

localités de Victoria (dans la région actuelle du Sud-ouest), Ebolowa (dans la région actuelle du Sud), Nkongsamba (dans la région actuelle du Littoral) et Dschang (dans la région actuelle de l'Ouest)¹³⁷, à la suite des jardins d'essais implantés dans ces différentes localités par les colons afin de mener des études de quelques variétés de café dans les jardins d'essais camerounais. À l'issue des essais dans l'ensemble des espaces cultivables, il a été constaté que les terres de prédilection du café seraient les Hauts Plateaux de l'Ouest et la Région du Mounjo.

Le café pour sa part, a joué un rôle déterminant à côté du cacao pour le développement du Cameroun. La production du café était une partie du poumon économique du pays car, selon un rapport de l'Organisation Internationale du Café (OIC) sur l'Office National du Cacao et du Café (ONCC), le café était l'une des sources principales des devises étrangères requises pour équiper le pays en investissements productifs¹³⁸. Le café était, pour certaines régions, la source presque exclusive des revenus monétaires des populations rurales. Dans une certaine mesure, le café rythmait la vie de ces communautés. Le café suscitait ainsi un vif intérêt de l'État qui s'était précipité d'en assurer l'encadrement des planteurs à travers la distribution des intrants, le soutien aux prix et diverses formes de mobilisation.

Photo 3: Branche de caféier avec les cerises de café



Source : cliché Auteur, Ndema, 22 mars 2019.

¹³⁷ Organisation Internationale du Café (OIC) , « Profil sur le Café du Cameroun », Rapport sur l'Office National du Cacao et du Café, 2020, p. 9.

¹³⁸ *Ibid.*, p. 5.

Suite aux différents problèmes que rencontraient les petits producteurs du café face aux grands producteurs européens qui s'étaient déjà constitués en organisme pouvant défendre leurs intérêts dans le même domaine, le gouvernement envisagea la création d'un organisme plus grand qui devait regrouper en son sein les petites coopératives locales, afin de mieux défendre eux aussi leurs intérêts dans le domaine de la production du café. C'est ainsi que le 17 Octobre 1958, L'Union Centrale des Coopératives Agricoles du café Arabica de l'Ouest vit le jour, avec pour siège social Bafoussam, dans l'actuelle région de l'Ouest¹³⁹. La construction de l'immeuble siège de l'UCCAO en 1964 à Bafoussam venait alors confirmer le transfert de l'UCCAO dans ladite ville¹⁴⁰. Selon Christophe Signié, il faut noter qu'à la naissance de l'Union, elle ne comptait que trois coopératives en son sein composé pour les deux tiers des habitants de l'Ouest-Cameroun d'où le phonème « bamiléké » dans les appellations de ces coopératives. Ces trois coopératives étaient : la Coopérative des Planteurs Bamiléké du Café d'Arabie (CPBCA) de Fouban, la CPBCA de Bafoussam et la Coopérative des Planteurs du Café d'Arabie de Mbouda (CPCAM)¹⁴¹. L'UCCAO qui ne date que de 1959, naissait à la suite d'un mouvement pré-coopératif déjà assez ancien dans la région : les S.A.P. (Sociétés Africaines de Prévoyance)¹⁴². Par la suite le nombre de coopératives allait augmenter du double. On quittait ainsi de trois coopératives à sept coopératives membres de l'Union¹⁴³.

L'UCCAO avait pour objectif, non seulement de favoriser la commercialisation du café en aidant les producteurs à écouler leur récolte, mais aussi à favoriser et encourager les planteurs dans la production, en prenant en accord avec toutes les coopératives adhérentes, toutes mesures tendant à l'amélioration de la qualité de la production¹⁴⁴. C'est dans ce sens quelle distribuait les intrants aux producteurs.

De ce fait, la production moyenne du café est passée d'1 million de sacs de 60 Kg en 1960 à 1,7 millions en 1980. Elle va atteindre un plafond de 2,2 millions de sacs en 1986/87¹⁴⁵. Ceci peut s'expliquer par l'évolution croissante des plantations et le traitement

¹³⁹ C. Signié, « UCCAO et développement économique et social de la province de l'Ouest Cameroun, de 1958 à 1990 », Revue du CAMES, n° 3, pp. 277- 278.

¹⁴⁰ AMINADER, Relations entre les structures hiérarchiques d'une institution rurale et l'organisation socio-économique de sa zone d'intervention : cas de l'UCCAO (DEP-89-0288).

¹⁴¹ Signié., « UCCAO et développement économique... », p. 278.

¹⁴² J. Champaud., « Coopérative et développement : UCCAO », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, tome XXII, n°85, ORSTOM, janvier-Mars 1969. p. 1.

¹⁴³ *Ibid.*

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 5.

¹⁴⁵ OIC, Rapport sur l'Office National du Cacao et du Café, « Profil sur le Café ... ». p. 6.

accordé aux plantations par les différents projets mis en place par non seulement l'administration coloniale, mais aussi par la continuité assurée par le nouveau gouvernement qui dirige désormais le Cameroun dès le début des années 1960. Cette évolution pouvait être constatée aussi au Cameroun Occidental qu'au Cameroun Oriental.

Alors que le pays traversait une grave période de sécheresse, et la baisse considérable de l'utilisation des engrais, dont la décision semble liée au fait que la vente des engrais dans les zones arabica devrait être conditionnée des subventions uniquement des coopératives, et d'autre part le non-respect des dates de livraisons entraînés par les dispositions de la Communauté Economique Européenne (C.E.E) pour les appels d'offres du Fonds Européen de Développement (FED)¹⁴⁶, la production du café connaissait une augmentation. Cette augmentation pouvait être due grâce aux campagnes de sensibilisation, d'information et de formation faite aux planteurs par les agents du Ministère de l'agriculture, dans les techniques culturales, d'entretien et de traitement des plantations¹⁴⁷.

Le tableau ci-dessous nous donne les chiffres de la production du Café de 1960 à 1969.

Tableau 10: Production du café robusta et arabica au Cameroun de 1960 à 1968 en milliers de tonnes.

Années	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Café Robusta	33100	37800	39700	41000	47700	50300	56000	55978	48.700
Café Arabica	8400	6900	13823	14500	11400	17500	20260	21349	15000
Total	41500	44700	53523	55500	59100	67800	76260	77327	63700

Source : Anonyme, *Agriculture africaine à la fin des années 1960, Perspectives de l'agriculture camerounaise dans le 2^{ème} Plan Quinquennal, Tome I, EDIAFRIC, Paris 16^{ème}, 1972, pp. 28-30.*

Au regard des chiffres qui sont affichés sur le tableau, il ressort que malgré la presque inexistence des grandes plantations de culture du café au Cameroun, malgré la persistance de la sécheresse qui aurait pu entraîner une baisse de production considérable, la

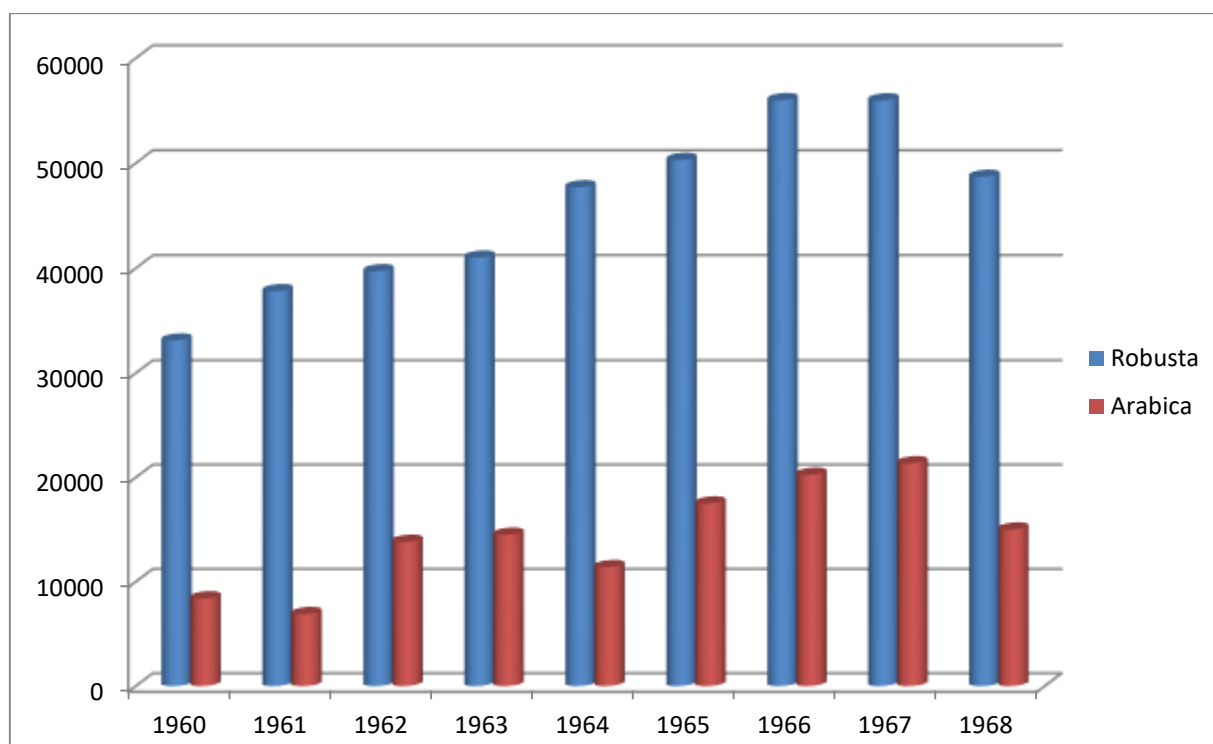
¹⁴⁶ Anonyme, *Agriculture africaine à la fin des années 1960, Perspectives de l'agriculture camerounaise dans le 2^{ème} Plan quinquennale, Tome I, EDIAFRIC, Paris 16^{ème}, 1972, p. 28.*

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 29.

production du café augmentait chaque année. Ceci serait dû à la persévérance des planteurs, l'augmentation des surfaces cultivées et les différents moyens mis sur pied par l'Etat camerounais pour accompagner les producteurs afin de soutenir son économie. Cependant, l'oscillation des chiffres observés ici est également due au manque de certaines données, surtout du Cameroun Occidental que nous n'avons pas pu trouver.

Se faisant, il ressort de nos observations que le Cameroun Oriental se présente comme la zone majeure de production du café, par rapport au Cameroun Occidental. Ceci pourrait aussi se justifier par le fait qu'après les études d'essai mené afin de trouver des zones favorables à la culture du café, il ressortait que les zones de prédilection étaient le Mungo dans la région du Littoral et la région de l'Ouest¹⁴⁸. Ces zones se trouvant presque toutes dans le Cameroun Oriental. Le diagramme ci-dessous illustre clairement les différentes productions dans les deux parties du Cameroun de 1960 à 1968.

Graphique 7: Production du Café au Cameroun Robusta et Arabica de 1960 à 1968 en milliers de tonnes.



Source : *Idem tableau 10*

Cependant, il faut dire ici que dans le cadre de la production nationale du café, la tendance était à la hausse par le biais de l'intérêt que portaient les planteurs à cette culture, eu égard aux différents moyens mis à leur disposition afin de susciter en eux un engouement

¹⁴⁸ Achancho, « Revue et analyse des stratégies... », p. 139.

dans la caféiculture. Cet intérêt pouvait être observé par l'augmentation des surfaces cultivables. On pouvait ainsi constater que jusqu'en 1970 à 1971, les superficies cultivées du café robusta sont passées de 100.000 ha entre 1963 – 1964, pour une production de 37.815 t à 112.000 ha pour une production de 64.000 t¹⁴⁹, soit une augmentation nette de 12.000 ha pour une augmentation de la production égale à 26. 185 t. De même, la production du café arabica était passée de 14.500t entre 1963 et 1964 pour atteindre le cap de 20.000 t entre 1970 et 1971¹⁵⁰. Ce qui encourageait les autorités dans le processus d'accompagnement des planteurs. Le tableau ci-dessous nous présente un récapitulatif de production du café au Cameroun, de 1960 à 1970.

Tableau 11: Production total du Café au Cameroun de 1960 à1970

Années	Production en milliers de tonnes
1960	41.500
1961	44.700
1962	39.700
1963	55.500
1964	59.100
1965	67.800
1966	76.260
1967	21.349
1968	63.700
1969	50.000
1970	84.000

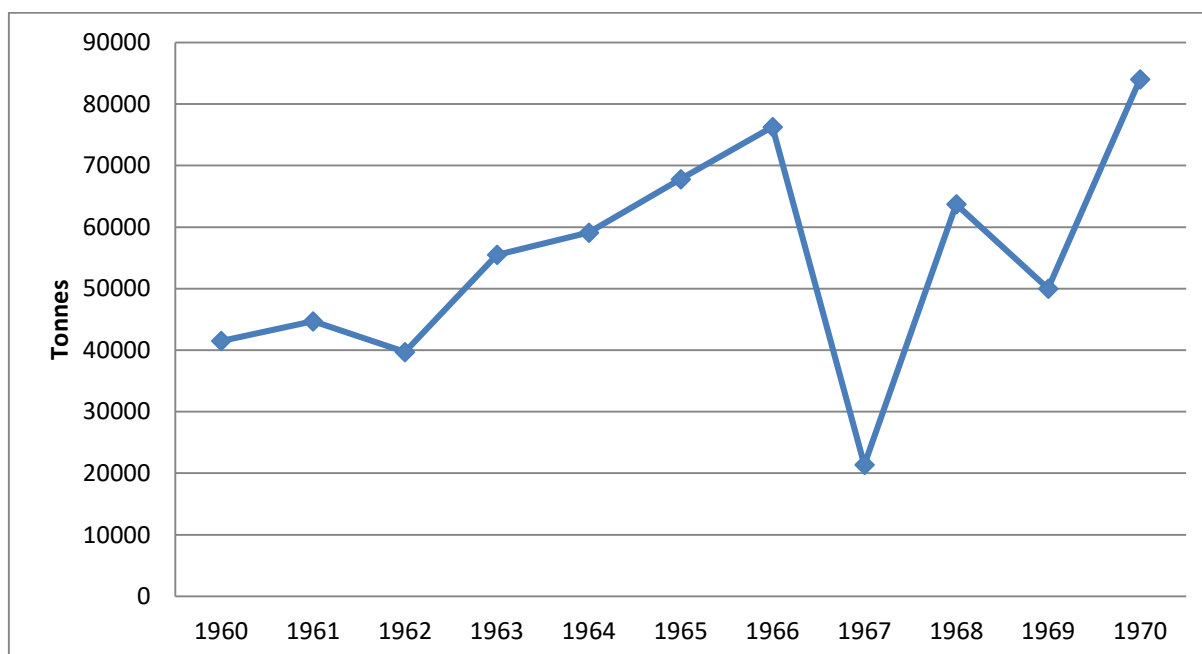
Source : Douya et Defo., « Agriculture et politiques de développement... », p. 52, réalisé par nous à partir de nos calculs.

¹⁴⁹ Agriculture africaine à la fin ..., p. 11.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 10.

A bien observer le tableau ci-dessus, au regard des chiffres que nous avons, nous constatons que la production du café au niveau national évoluait de manière progressive ; c'est-à-dire que nous pouvons noter une augmentation des chiffres au niveau du tonnage année par année. Cependant, avant 1970, il y a comme une tendance à la baisse des trois années précédentes. Cette baisse pourrait s'expliquer par le fait que l'amélioration des techniques culturales était en stagnation, voire même en recul, les tonnages d'engrais commercialisés fin 1969 ont certainement été les plus bas depuis 3 ans, la mise en œuvre de techniques nouvelles d'un grand intérêt, comme le désherbage chimique, s'amorce dans quelques plantations¹⁵¹. Ce désengagement dans le traitement des plantations de café serait lié au problème d'écoulement des stocks de café sur le marché. Il fallait donc trouver des nouveaux débouchés afin de décongestionner les magasins qui étouffaient du manque d'espace de stockage. Ceci peut se vérifier par le fait que pendant l'Assemblée Générale du Groupement Interpatronal du Cameroun (GICAM), le problème du stockage avait été soulevé et les éléments de réponse ainsi évoqué étaient : « Le problème des stocks ne se pose pas, les stocks de la campagne 1968-1969 devant être exportés fin 1969 début 1970 par des ventes sur des marchés nouveaux avec quelques sacrifices de prix »¹⁵². La courbe ci-dessous démontre de manière claire l'allure de la production.

Graphique 8: Evolution de la production du café au Cameroun de 1960 à 1970



Source : *Idem* tableau 11.

¹⁵¹ GICAM, : « La conjoncture agricole du Cameroun en fin 1969 », Rapport de la 3^{ème} session de l'Assemblée Générale Douala, 12 décembre 1969, p. 5.

¹⁵² *Ibid.*, p. 6.

La baisse que nous pouvons constater était liée non seulement à cause du problème d'écoulement des stocks de café que connaissaient les acheteurs camerounais sur le marché international, mais aussi causée par¹⁵³ :

- le vieillissement des plantations, de la population active agricole ;
- à un accès insuffisant des paysans aux intrants et autres facteurs de production ; car l'accès aux intrants étaient conditionné par l'achat de ces intrants via les coopératives ;
- à un système d'encadrement peu performant ; car le jeune Etat ne disposait pas encore des cadres agricoles bien formés et mieux outillés pour encadrer la production paysanne via les producteurs.

L'augmentation de la production dans les années 1970 serait liée aux différentes pratiques mises sur pied par le nouvel Etat pour encourager les planteurs à agrandir leurs plantations pour ceux qui en avaient déjà et créer des plantations pour ceux qui n'en avaient pas encore. Ceci se vérifie par ces déclarations de Tobie ONDOA MANGA dans son document présenté en Mai 2006 sur l'analyse des politiques agricoles qui stipule que dans sa politique d'encouragement des planteurs dans la production, l'aide accordée par l'Etat se présentait sous formes de prime. De ce fait, il existait plusieurs types de primes: « les primes à la replantation, des primes à la création de plantations nouvelles de cultures de rente (caféiers et cacaoyers) »¹⁵⁴. C'est l'ensemble de ces facteurs qui expliquerait l'augmentation brutale de la production du café dans les années 1970.

Dans le souci d'atteindre ses objectifs, l'Union avait développé les différentes stratégies mises en place pour favoriser et encourager la caféiculture auprès de la population. L'UCCAO, à travers le FONADER avait créé dans les années 1974 le système de crédit agricole pour les paysans et les coopératives adhérentes. L'objectif visé par l'UCCAO à travers le crédit agricole était d'amener les planteurs à s'intéresser à la caféiculture et aussi d'alléger leurs charges quotidiennes¹⁵⁵. De ce fait, on pouvait distinguer deux différents types de crédits, ayant chacun des sous-ensembles, auxquels les planteurs pouvaient aspirer. On peut citer¹⁵⁶ :

- le crédit à la production agricole, dans lequel on trouvait : notamment l'achat des facteurs de productions pour un crédit d'une durée d'un an, le crédit de campagne pour une

¹⁵³ Ondo Manga., « l'Analyse des politiques agricoles ... », p. 11.

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 40.

¹⁵⁵ Signié., « UCCAO et développement économique... », p. 285.

¹⁵⁶ AMINADER, *UCCAO et la politique du crédit agricole...* p. 5.

durée d'un an et un crédit à la replantation et à la régénération caféière pour une durée de cinq ans ;

- le crédit d'équipement, notamment le crédit du matériel et de l'outillage agricole pour une durée d'un an.

Comme dans toute administration bien organisée, l'octroi des crédits ne se faisait pas de manière hasardeuse. Il obéissait à un canevas, ou à des conditions bien définies. Il fallait tout d'abord que le planteur soit bien connu de son moniteur agricole, chargé de son encadrement ; ensuite, il devait donner un gage qui devait permettre à l'Union, à travers le FONADER de rentrer en possession de ses fonds en cas de non-respect ou d'un empêchement de respect du contrat par ce dernier. Ainsi, l'objet mis en gage pouvait être sa récolte et sa plantation¹⁵⁷. Il devait aussi bénéficier de l'aval d'un représentant de la section coopérative, s'il était âgé de plus de 60 ans. En cas d'engagement collectif on exigeait aussi une caution solidaire¹⁵⁸.

Le tableau ci-dessous nous présente de manière claire la situation des crédits accordés aux différentes coopératives et sociétés de développement par le FONADER.

¹⁵⁷ *Ibid.*

¹⁵⁸ Signie., « UCCAO et développement économique... », p. 285.

Tableau 12 : Crédits accordés par le FONADER par catégories d'acteurs 1973 à 1985 (en milliers de FCFA)

Exercice budgétaire	Montant par catégories de bénéficiaires				Total
	Individu	GAM ¹⁵⁹	Coopératives	Sociétés de développement	
1973-1974	455.590	41.628	11.773	62.150	571.141
1974-1975	418.762	154.918	194.875	121.246	889.801
1975-1976	646.789	256.988	97.200	285.906	128.6883
1976-1977	711.264	370.281	291.625	446.647	181.9817
1977-1978	702.543	410.824	396.881	891.635	240.1883
1978-1979	635.330	481.854	425.638	925.658	246.8480
1979-1980	876.372	502.430	652.390	25.000	205.6192
1980-1981	876.879	482.606	412.686	406.000	217.8171
1981-1982	876.000	460.842	567.597	46.810	195.1249
1982-1983	1.001.919	154.052	676.889	367.000	219.9860
1983-1984	1.391.755	245.434	201.363	150.000	198.8552
1984-1985	4.210.448	234.462	2.597.794	40.000	708.2704

Source : Ondo Manga, « Analyse des politiques agricoles ... », p. 45.

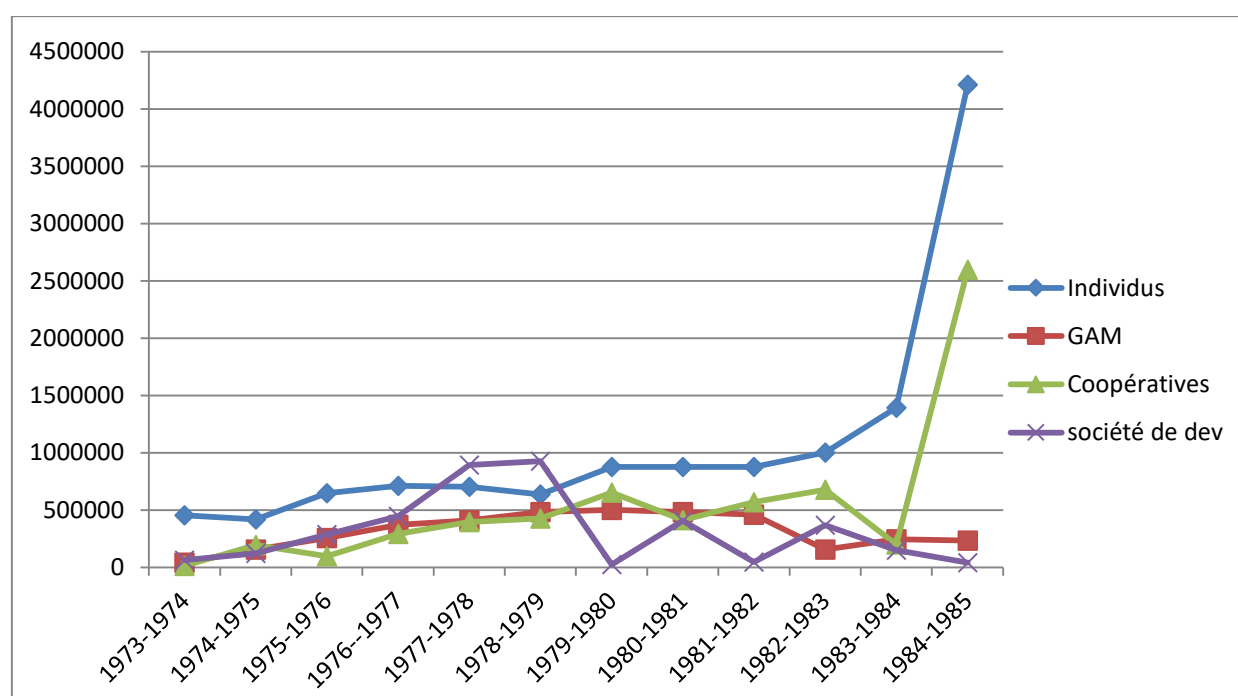
A regarder de près la structuration de ce tableau, il ressort que le FONADER, par le biais de certaines coopératives accordait les crédits à toutes les classes de la production agricole. Ces crédits étaient également accordés aux individus de manière directe, mais aussi aux entreprises européennes exerçant dans le domaine d'action de la ligne de crédit. Selon les chiffres observés dans le tableau, le FONADER accordait plus de 50% de crédit aux individus, plus de 20% aux Groupements d'Agriculteurs modernes, 20% aux coopératives et

¹⁵⁹ GAM : Groupement d'agriculteurs Modernes

10% aux structures de développement¹⁶⁰. Soulignons ici que la politique du crédit agricole n'était pas née avec la création du FONADER, elle aurait été instituée au Cameroun pendant la période de mandat, car selon Signié, elle fut introduite par le décret du 4 juin 1931 et réorganisée par celui du 1er juin 1942 et l'arrêté du 18 septembre 1942¹⁶¹. Seulement, ce crédit n'était pas accordé à tout le monde car jusqu'à l'indépendance, les planteurs camerounais n'avaient pas réellement bénéficié de ce crédit. « C'est avec la création du Fonds National de Développement Rural (FONADER) en 1973 et la mise sur pied du Projet de développement rural des hauts plateaux de l'Ouest en 1978 que les planteurs de l'Ouest découvrirent pour la première fois les réalités du crédit agricole »¹⁶².

Il est important de relever ici que les chiffres contenus dans ce tableau ne représentent pas seulement les différents crédits accordés dans le secteur du café, mais dans tous les secteurs du monde rural.

Graphique 9 : Evolution des crédits accordés par le FONADER par catégories d'acteurs 1973- 1974 à 1984-1985 en milliers de FCFA



Source : *Idem* tableau 12.

L'allure des courbes nous renseigne sur la quantité des différents bénéficiaires. Il ressort que les individus étaient plus favorisés que les autres groupes ceci dans le but

¹⁶⁰ Douya et Defo., « Agriculture et politiques de développement... ». p. 52.

¹⁶¹ Signié, « UCCAO et développement économique... », p. 284.

¹⁶² *Ibid.*, p. 285.

d'encourager ceux-ci à s'intéresser à l'agriculture. C'est ainsi que « entre 1979-1985, l'UCCAO avait installé près de 3 034 jeunes dans la province de l'Ouest »¹⁶³.

L'action d'encadrement du paysan n'était pas du ressort des coopératives, elle était l'œuvre des services agricoles (Inspection régionale, circonscriptions départementales et deux à quatre postes par arrondissement). L'UCCAO participait cependant à la vulgarisation par des brochures de propagande et les conseils qui sont donnés pour la taille, la récolte et la préparation du café, au cours de réunions multiples. L'une des formes de cette propagande consistait à : « distribuer à tous les écoliers de la région des protège-cahiers portant au verso les principaux conseils »¹⁶⁴. Les cadres des coopératives mettaient constamment l'accent sur la nécessité d'augmenter la productivité des plantations existantes au lieu d'étendre les surfaces cultivées.

L'aide à la production se manifestait aussi par la vente d'outillage agricole, et surtout par celle d'engrais et de produits phytosanitaires, à crédit et à prix réduits grâce à des subventions financées par l'aide extérieure. En 1967-1968, la Communauté Economique Européenne a donné à l'UCCAO 900 pulvérisateurs à dos et 100 nébulisateurs thermiques qui avaient été confiés à la base phytosanitaire du service de l'agriculture¹⁶⁵. La contribution des coopératives au financement de la lutte contre les maladies du caféier s'est élevée à environ 10.000.000 FCFA au cours de la campagne de 1967-1968¹⁶⁶.

Ces différentes subventions avaient suscité chez les paysans un sentiment d'amour pour la caféiculture, ce qui avait occasionné la multiplication des plantations de café et l'augmentation des espaces cultivés. Ceci pourrait s'expliquer par les chiffres qui se présentent dans le tableau ci-dessous.

¹⁶³ Champaud., « Coopération et développement : UCCAO... », p. 5.

¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 4.

¹⁶⁵ *Ibid.*

¹⁶⁶ GICAM, « La conjoncture agricole du Cameroun... », p. 6.

Tableau 13: Production du café au Cameroun de 1970 à 1986 en tonnes

Année	Café Robusta (t)	Café Arabica (t)	Total (t)
1970	63000	30.000	93000
1971	63000	32000	95000
1975	57000	23000	80000
1976	74000	20000	94000
1978	/	/	90733
1979	/	/	114811
1980	86957	25250	112207
1981	84210	25076	109286

Source : Douya et Defo., « Agriculture et politiques de développement... », p. 53. et Touna Mama, « L'Economie Camerounaise pour.. », p. 50.

A bien regarder la production des deux types de cafés, nous remarquons une différence des chiffres de production. Le café Robusta présente une tendance un peu positive contrairement au café Arabica qui a une tendance à la stagnation malgré les apports de l'UCCAO pour relever la production avec les appuis aux agriculteurs. Ceci pourrait s'expliquer par le simple fait que le café Arabica se cultive dans les régions de haute altitude. C'est-à-dire à l'Ouest, au Nord-Ouest, et au Sud-Ouest ; sur quelques 10 000 hectares, pour une superficie moyenne de deux hectares par producteur.

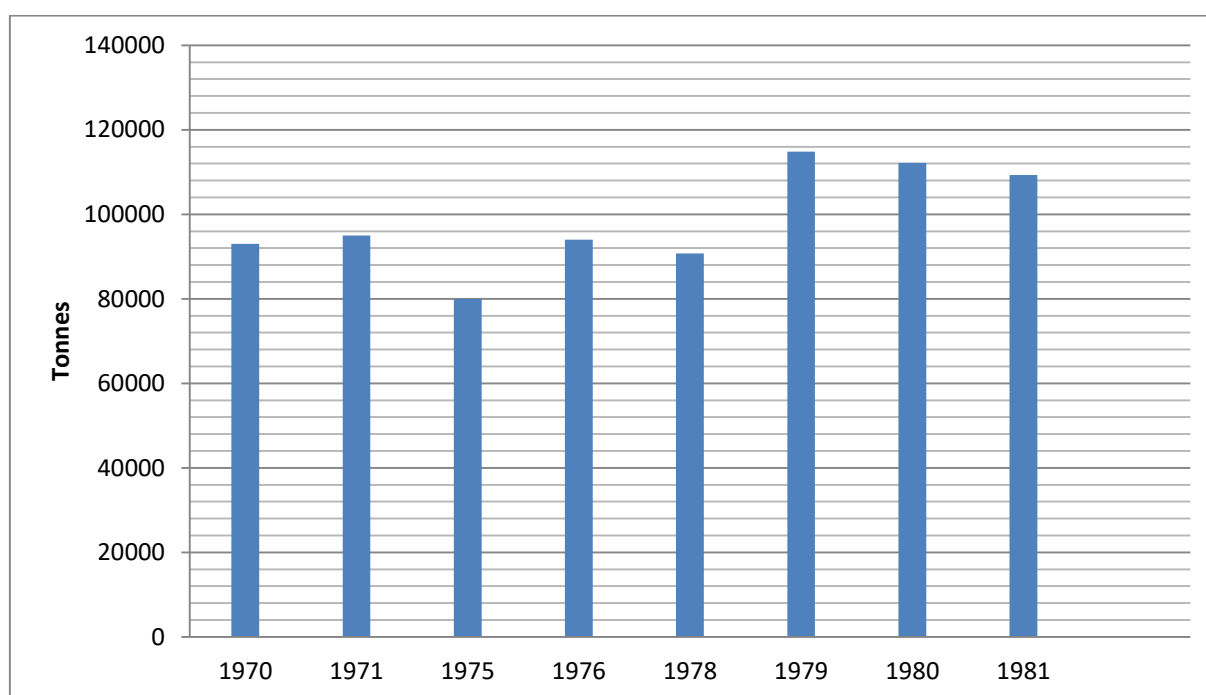
Le Robusta quant à lui couvre une superficie d'environ 60 000 hectares. Il se produit dans les régions du Littoral, de l'Ouest, du Nord-Ouest, de l'Est, du Centre, du Sud-Ouest et du Sud. Le Robusta est également cultivé dans l'Adamaoua, précisément dans l'arrondissement de Bankim qui présente des similitudes climatiques et géographiques avec le département du Noun (région de l'Ouest) dans sa partie sud¹⁶⁷. Ce qui pourrait nous laisser croire que la variété Robusta serait la toute première à être introduite au Cameroun dans les années 1924 et serait alors favorable à la culture dans toute l'étendue du territoire.

¹⁶⁷ Rapport sur les indications géographiques : défis et opportunités sur les secteurs café cacao au Cameroun, atelier tenue à Yaoundé Cameroun du 28 au 30 Septembre 2010. Décembre 2010. p. 8.

L'évolution de la production en dents de scie du café pourrait aussi se justifier par non seulement les perturbations climatiques, mais par un relâchement de la caféiculture par la population¹⁶⁸.

Le graphique ci-dessous nous permet de bien observer la tendance de la production.

Graphique 10 : Production totale du café au Cameroun de 1970-1981



Source : *Idem* tableau 13

Dans sa politique d'encouragement dans la caféiculture, l'UCCAO avait entrepris un programme de développement de la voirie rurale. L'UCCAO a mis en place un programme de création et d'entretien des pistes rurales. L'un des objectifs du Projet de développement rural de la province de l'Ouest visait le désenclavement des zones rurales afin d'acheminer les produits agricoles vers les centres urbains tels que Bafoussam. L'amélioration et la création des pistes faisait partie d'un vaste programme dit "plan de café arabica"¹⁶⁹. A la fin du projet en 1990, la longueur des routes ou pistes créées ou réhabilitées par l'UCCAO s'élevait à 288 km dont 116 km de nouvelles pistes ouvertes. A cette date, trois ponts avaient été réalisés, 18 passages buses construits et le reprofilage de 27 km de piste¹⁷⁰. Précisons ici que ce projet avait été réalisé par l'UCCAO sur financement des fonds internationaux. Par l'aménagement de ces pistes et routes, l'UCCAO donnait désormais aux jeunes la possibilité de faire de

¹⁶⁸ Agriculture africaine à la fin..., p. 13.

¹⁶⁹ Signié, « UCCAO et développement économique... », p. 283.

¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 284.

l'agriculture, surtout la caféiculture tout en sachant qu'ils auraient dorénavant les moyens d'évacuation de leurs produits. Au cours de la même période, les aides publiques non remboursables avaient été octroyées aux jeunes agriculteurs en vue de leur installation. Ces crédits avaient coûté à l'UCCAO une somme de 276 millions de francs CFA¹⁷¹.

La consommation régulière des fertilisants conditionne l'augmentation de la production caféière. Dans la province de l'Ouest, l'UCCAO s'occupe de la vente des produits chimiques comme les engrais. Selon Kingsly Awang Ollong dans son article publié au CODESRIA dans Afrika Zamani, « Au 31 décembre 1981, l'UCCAO avait déjà livré aux planteurs à travers ses coopératives membres plus de 20 000 tonnes de fertilisants dont 11 543,5 tonnes de sulfate d'ammoniaque, 6 611,8 tonnes de complexe 20 10 10 et 2 351, 9 tonnes d'engrais divers »¹⁷².

Les différentes politiques de promotion de l'agriculture déployées par les autorités camerounaises afin de promouvoir son agriculture et soutenir son économie, et les Politiques d'encouragement des jeunes dans la caféiculture par l'accompagnement de l'Etat à travers les différents organismes mis en place pour aider les producteurs avait permis de maintenir la constance de production du café robusta et améliorer celle de l'arabica. Malgré les aléas que subissaient déjà les matières agricoles au niveau du marché international, l'UCCAO quant à elle continuait toujours sa mission d'accompagnement des producteurs. Ainsi, en dehors des fertilisants, l'UCCAO procurait à ses planteurs d'autres moyens de production à l'instar des sécateurs et des d'épulpeurs. Au cours de l'exercice 1981/82, l'UCCAO avait mis à la disposition des planteurs 553 d'épulpeurs manuels et 250 sécateurs¹⁷³.

En fait il faut reconnaître ici que si depuis le premier plan quinquennal les autorités avaient toujours mis un accent particulier sur l'agriculture, c'est à partir du troisième plan quinquennal qu'on avait observé un réel changement dans le domaine agricole. A partir du quatrième plan par exemple, dans la région de Nord-Ouest, une coopérative avait vu le jour : la North-West Coopérative Union (NWCU)¹⁷⁴ qui avait pour mission également d'encadrer les producteurs et de les accompagner afin d'améliorer la production du café robusta. L'ensemble de toutes ces mesures prises par les autorités camerounaises visait à améliorer la

¹⁷¹ *Ibid.*

¹⁷² K. Awang Ollong., «*The National Produce Marketing Board in Cameroon, 1978–91: an Analysis of its Origin, Performance and Collapse* », *Afrika Zamani*, Nos 22 & 23, 2014-2015, p. 116.

¹⁷³ *Ibid.*

¹⁷⁴ Douya et Defo., « Agriculture et politiques de développement... », p. 49.

qualité et augmenter la production. Les données de la production sont consignées dans le tableau ci-dessous.

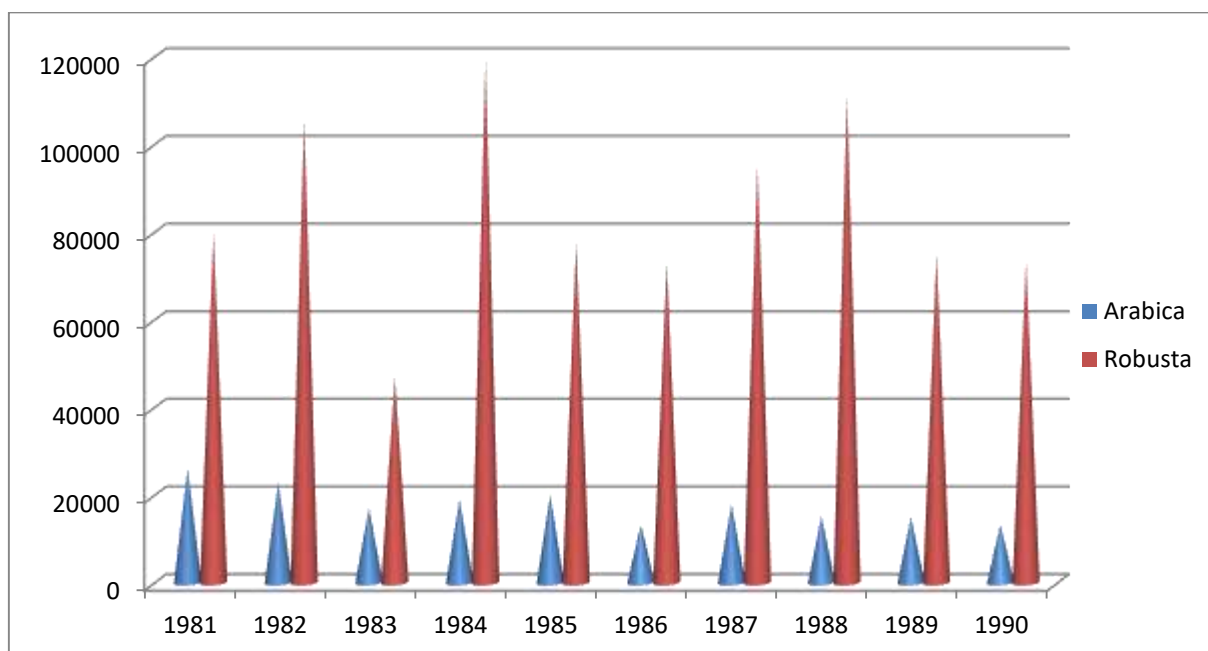
Tableau 14: Production du café arabica et robusta au Cameroun de 1981 à 1991

Années	Arabica (t)	Robusta (t)	Total (t)
1981	25 076	79 834	104 610
1982	22 812	105 425	128 237
1983	17 000	47 000	64 000
1984	19 000	118 945	137 945
1985	20 000	77 462	97 462
1986	13 258	72 895	86 153
1987	18 000	95 265	113 265
1988	15 175	111 005	126 180
1989	15 000	75 000	90 000
1990	13 300	73 200	86 500

Source : INS : *Annuaire statistique du Cameroun, Yaoundé, 1997, Août 1998, p. 162.*

Le tableau ci-dessus nous donne de manière claire les chiffres de la production à partir du 5^e plan jusqu'à la libéralisation de cette filière.

Graphique 11 : Production du café arabica et robusta au Cameroun de 1981 à 1991 (en tonnes)



Source : à partir des données du tableau 14.

Ceci étant, qu'en était-il de la commercialisation du cacao et du café avant la libéralisation de ces différentes filières ?

B. Commercialisation du Cacao et du Café au Cameroun

La vente du cacao soulevait de délicats problèmes qui étaient liés tantôt à l'action des entreprises commerciales tantôt à celle des pouvoirs publics. Bien avant la fin de l'ère coloniale, l'administration française tentait de susciter un important mouvement coopératif. Sous une forme très paternaliste d'abord, en partie d'ailleurs, à cause du manque de cadres camerounais, furent créées en 1937 les S.I.P. (Sociétés Indigènes de Prévoyance, baptisées plus tard Sociétés Africaines de Prévoyance, S.A.P.), auxquelles adhéraient obligatoirement tous les paysans¹⁷⁵; en même temps qu'ils payaient l'impôt. En effet, l'administrateur percevait une taxe destinée à alimenter le fonds des S.I.P, ce qui contribuait un peu plus à accentuer le caractère très officiel de ces institutions dites coopératives.

Réorganisées, relancées selon une formule nouvelle, les coopératives connurent un réel essor, notamment au moment de l'indépendance, mais il fut de courte durée, à côté de certaines réussites comme « l'Action Paysanne » dans la région de Sangmélima. Un grand

¹⁷⁵ G. Courade et al, « La Liquidation des joyaux du prince : les enjeux de la libéralisation des filières cacao-café au Cameroun », *Cameroon Magazine*, p. 121.

nombre fut soit inefficaces, soit nuisibles dans la mesure où les malversations, ou le simple laisser-aller de certains dirigeants contribuèrent à détruire tout esprit coopératif dans la mentalité des paysans.

Cette crise de confiance, ne fut surmontée semble-t-il par une prise en charge plus directe des coopératives par les pouvoirs publics. L'Etat contrôle l'essentiel des investissements dans le secteur, régule son dynamisme par un système de prix administrés où les droits assis sur les exportations agricoles représentent une part importante des recettes publiques, voire la principale source de recettes parafiscales¹⁷⁶. Au cours des dernières campagnes une certaine incertitude a régné en ce domaine : tantôt le planteur devait livrer obligatoirement tout son cacao à la coopérative officielle et risquait des sanctions en cas de dérobade, tantôt il le vendait au marché à des intermédiaires agréés par les exportateurs

1. La Commercialisation du Cacao de 1960 à 1990

Notons ici que de 1950 à 1956, le système des prix aux producteurs était passé d'un régime de totale liberté à un régime totalement contrôlé par l'Etat¹⁷⁷. Pendant cette période, le producteur était soumis aux contraintes du marché, largement dominés par les commerçants. Ces derniers se couvraient de tous les risques de transport, de stockages et de fluctuations des cours mondiaux en achetant le cacao aux planteurs à bas prix, largement en deçà des prix moyens¹⁷⁸.

¹⁷⁶ Awoumou Amougou : « La libéralisation des marchés et le développement ... », p. 8.

¹⁷⁷ Champaud, « l'Economie cacaoyère au... », p. 119.

¹⁷⁸ Achancho, « Revue et analyse des stratégies... », p. 136.

Photo 4 : Fèves de Cacao séchées prêts à la commercialisation



Source : cliché Auteur, Ndema, 19 Août 2019.

En 1955, les exportations étaient assurées par des entreprises privées qui à leur tour étaient en possession des licences d'exportation et se faisaient d'énormes profits au détriment des producteurs locaux qui subissaient les fluctuations des prix du marché commun¹⁷⁹. Devant de telles situations, les producteurs se sentaient découragés et désespérés. C'est pour mettre un terme à ce genre de phénomène qu'en 1956, il avait été mis en place une organisation publique centralisée d'achat et de commercialisation du cacao, fondé sur le « *Produce Marketing Board* » en Zone anglophone et sur le système de stabilisation en zone francophone¹⁸⁰. Ces organismes avaient pour mission d'assurer le maintien des prix garantis aux producteurs afin de les protéger des fluctuations des prix du marché mondial à travers des taxes qui étaient imposées aux exportateurs. Ce sont ces taxes qui permettaient d'équilibrer la fluctuation des prix¹⁸¹.

Dans le but de promouvoir l'agriculture et de donner une valeur considérable au métier d'agriculteur, les autorités camerounaises avaient créé par la loi n° 62-8 du 9 Juin 1962 l'Office National de Commercialisation des Produits Agricoles d'Exportation (ONCPAE)¹⁸². L'objectif de cet Office était la recherche de l'assainissement du marché des produits

¹⁷⁹ Awang Ollong., «*The National Produce Marketing...*», p. 102.

¹⁸⁰ Alary., « la libéralisation de la filière cacaoyère... », p. 5.

¹⁸¹ Awang Ollong., «*The National Produce Marketing...*», p. 104.

¹⁸² Ondo Manga., « l'Analyse des politiques agricoles... », p. 35.

agricoles d'exportation, la promotion des politiques agricoles fondée sur la primauté de l'intérêt des producteurs, de dégager des ressources additionnelles propres à financer le développement économique et sociale de la nation. Malheureusement, ces décrets n'ont jamais vu le jour¹⁸³. L'essentiel de la dynamique du secteur et de l'économie nationale repose ainsi sur l'exportation de quelques produits de rente (cacao, café, banane) produits par de petites unités familiales.

Au cours de la campagne 1963/64, les coopératives n'avaient commercialisé, au Cameroun Oriental, que 18,75 % de la production (28 % dans le Ntem, 15% dans le Nyong et Sanaga, 4 % dans le Dja et Lobo)¹⁸⁴.

Dans les deux cas, le cacao était d'abord estimé par les vérificateurs de la Caisse de Stabilisation, ou les chefs de poste agricole, qui le classaient en « supérieur », « courant », « limite » ou « déchet »¹⁸⁵. De ce fait, les produits vendus par le Cameroun après vérification et classement étaient les suivants en pourcentage et selon les grades :

Au cours de la campagne de 1962-1963, (12,2% pour la qualité supérieure) ; (44,8% pour la courante) ; (26,2 % pour la limite) et (16,2 % pour le déchet) et au cours de la campagne de 1963-1964, on avait (23% du supérieur), (38,1% du courant) ; (24,2% du limite) et (14,7% du déchet)¹⁸⁶.

Quelle que soit la forme d'achat à la base (commerçant ou coopérative), toute la production était exportée par quelques grosses maisons de commerce, notamment Kritikos, U.T.C. (Union Trading Cameroun, société suisse), C.C.H.A. (Compagnie commerciale hollando-africaine), Mikes, P.Z. (Paterson and Zochonis)¹⁸⁷.

Dans ce système de gestion, les producteurs avaient l'obligation de déposer leurs produits au Centre de collecte de leur coopérative qui elle-même faisait partie d'un réseau de coopératives représentées au niveau départemental ou provincial et gérées au niveau national par le Centre National des Entreprises de Coopératives (CENADEC). Dans ces coopératives, les directeurs étaient désignés par l'État. Dans ce système, le planteur avait un rôle d'exécutant.

Les prix d'achat au producteur de cacao du Cameroun oriental sont passés, pour le grade supérieur, de 75 FCFA le kg nu-bascule Douala en 1963-1964 (72 FCFA pour la qualité

¹⁸³ *Ibid.*

¹⁸⁴ Champaud, « L'Économie cacaoyère au... », p. 108.

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 118.

¹⁸⁶ Rapport Banque Mondiale « Evaluation rétrospective Cameroun Projet cacao », n° 5140, juin 1984, p. 78.

¹⁸⁷ Champaud, « L'Économie cacaoyère au... », p. 108.

courante) à 85 FCFA en 1964-1965 (80 FCFA pour la qualité courante) et à 55 FCFA en 1965-1966 (45 FCFA pour la qualité courante et 20 FCFA pour la qualité hors normes)¹⁸⁸.

Au Cameroun occidental les prix d'achat de la qualité supérieure par le Marketing Board avaient évolué de 77.724 FCFA la tonne nu-basculé Victoria en 1963-1964, y compris la "*produce sales tax*" payable par le producteur, (67.724 FCFA pour la qualité courante) à 87.024 FCFA en 1964-1965 (77.024 FCFA pour la qualité courante) et à 57.724 FCFA en 1965-1966 (52.724 FCFA pour la qualité courante). En décembre 1963, un prix unique est fixé pour chaque campagne. Les prix, qui étaient en 1966-1967 et en 1967-1968 de 65 Fr CFA pour la qualité supérieure, 55 FCFA pour la qualité courante et 25 FCFA pour la qualité hors-normes, sont passés en 1968-1969 à 70 FCFA pour les 2 premières qualités et à 65 FCFA pour la qualité hors-normes¹⁸⁹.

Cet organisme assurait ainsi le maintien des prix aux agriculteurs à travers la commercialisation de leurs produits. Relevons ici que la création de cet organisme étatique n'entraînait pas forcément la mort des coopératives, car que ce soit le *Produce Marketing Board* en zone anglophone ou encore le système de stabilisation en zone francophone, les coopératives leurs servaient de relais et d'appui. Avec la création de l'Office National de Commercialisation des Produits de Base (ONCPB) par la loi du 09 Septembre 1976, et organisé par le décret n° 78/154 du 23 Février 1978 qui lui confère son statut d'établissement public à caractère industriel et commercial, doté d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière¹⁹⁰, Les coopératives avaient tout aussi leur rôle, et leur fonctionnement obéissait à une logique administrative. Le planteur n'était en rien concerné par ce dispositif¹⁹¹.

Il est important de rappeler ici que la création de l'ONCPB en 1976 relevait de plusieurs motifs dont l'un fut politique à savoir : en 1972, le statut du Cameroun change, il passe de l'Etat Fédéral à l'Etat Unitaire¹⁹². De ce fait, il fallait également harmoniser les différentes institutions afin de permettre aux populations de voir l'effectivité de ce statut. Ainsi, dans ce cas d'espèce, il était important d'harmoniser le système de commercialisation des produits d'exportation. Pour cela, l'ONCPB devait intervenir dans les deux parties du Cameroun, afin de montrer l'intégration de l'Unité nationale.

¹⁸⁸ Agriculture africaine à la fin ..., p. 24.

¹⁸⁹ *Ibid.*

¹⁹⁰ Douya et Defo., « Agriculture et politiques de développement... », p. 48.

¹⁹¹ Awoumou Amougou : « La libéralisation des marchés et le développement... », p. 9.

¹⁹² Awang Ollong., « *The National Produce Marketing...* », p. 102.

En principe, l'Office avait pour mission d'assurer le maintien d'un prix garanti aux producteurs afin de les protéger des fluctuations du marché mondial. Son fonctionnement était basé sur le système de compensation. En fait la caisse devait prélever une partie des revenus quand les cours étaient élevés, de façon à les reverser quand les cours chutaient. Il faut dire ici que les prix d'achat à la production étaient suffisamment bas pour que les cas de soutien aux producteurs n'arrivent que rarement¹⁹³. Comme le démontre si bien les chiffres dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15: Evolution des Prix d'achat du cacao aux producteurs par rapport aux cours mondiaux, 1977-1987

Années	Cours mondiaux FCFA/kg	Prix au producteur FCFA/ kg
1977	987	150
1978	789	220
1979	707	260
1980	555	290
1981	586	300
1982	590	310
1983	848	330
1984	1067	370
1985	1039	410
1986	760	420
1987	627	420

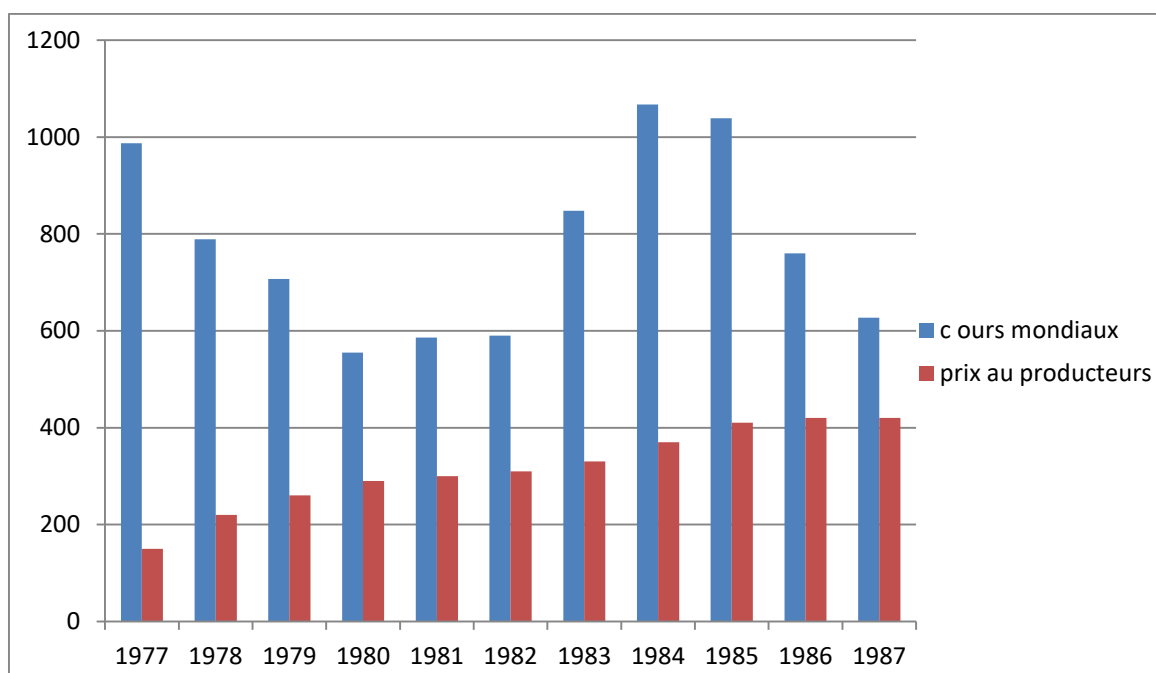
Source : AMINFI, Document de la Statistique et de la comptabilité, 2000, p. 87.

Au regard des chiffres que nous avons dans le tableau, il ressort que de 1977 à 1987, les prix imposés aux producteurs n'étaient vraiment pas fixes comme on peut le constater. Sauf qu'il y avait une légère augmentation presque chaque année, même lorsque les cours sur le marché mondial connaissaient une chute. Cependant on constate également que les prix d'achat pratiqués par l'ONCPB aux producteurs à certain moment ne reflétaient pas le manque à gagner des producteurs par rapport au marché mondial. Le producteur ne pouvait que se contenter de voir une légère augmentation du prix d'achat de son produit, parce que

¹⁹³ Alary., « La libéralisation de la filière cacaoyère... », p. 5.

n'étant pas aux négociations et ne connaissant pas la vérité par conséquent ne pouvait que féliciter les actions de l'ONCPB. A des moments, le producteur ne gagnait que 15% du fruit de son travail. De ce fait, on se pose la question de savoir si l'ONCPB avait vraiment été créé pour aider les producteurs ou un moyen pour l'Etat de se créer des devises pour financer certains projets ? Le graphique ci-dessous nous présente l'allure différentielle des prix.

Graphique 12 : Evolution des prix d'achat aux producteurs par l'ONCPB par rapport aux cours mondiaux en Fcfa /kg



Source : à partir des données du tableau 15.

Au regard de cet histogramme, il ressort que de 1977 à 1987, l'ONCPB n'a effectué en réalité aucune compensation des prix aux producteurs. Car les cours mondiaux étaient presque triplement supérieurs au prix d'achat aux producteurs. C'est pour cela que V. Alary dans son article publié dans la revue *Région et développement* disait : « sur la période de 1970 à 1979, le prix d'achat garanti en francs courants aux producteurs augmentait de 53% alors que le prix de vente augmentait de 136% »¹⁹⁴.

Jusqu'à la fin des années 1980, la filière café – cacao au Cameroun était fortement centralisée et réglementée par le gouvernement. L'Office National de Commercialisation des Produits de Base (ONCPB) contrôlait tous les aspects du commerce, du marketing, le contrôle qualité et la formation des prix de la production jusqu'à l'exportation¹⁹⁵. Afin de maintenir les revenus agricoles et stabiliser les prix des matières premières, un certain nombre de mesures

¹⁹⁴ Alary., « La libéralisation de la filière cacaoyère... », p. 6.

¹⁹⁵ M. Ange Nga., « ONCPB : un roman au beurre noir », *Repères*, vendredi 04 Décembre 2009, p. 4.

de soutien interne ont été adoptées, notamment sous forme de prix minimum garantis payés aux agriculteurs pour leurs récoltes, des engrais subventionnés, et la fourniture de services de vulgarisation¹⁹⁶. Cette manière de fixer bas les prix d'achat aux producteurs allait ainsi continuer jusqu'à la période de libéralisation. C'est ainsi qu'en 1990 par exemple, le prix d'achat aux producteurs était de 420 FCFA / kg alors que le prix de vente était de 437 FCFA/kg. De même, en 1990, le prix d'achat aux producteurs était de 250 FCFA/kg tandis que le prix de vente au marché mondial était de 382 FCFA¹⁹⁷.

Les paiements aux planteurs s'effectuaient via les coopératives sur la base des prix fixés par l'ONCPB selon un barème de qualité (grade 1, grade 2, Hors standard)¹⁹⁸. Le financement des coopératives était issu des fonds d'emprunt obtenus auprès des banques et garantis par la Banque centrale (BEAC)¹⁹⁹.

Le transport des produits achetés vers le port de Douala était confié à des transporteurs privés agréés par zones d'achat par l'ONCPB. La rémunération des prestations des transporteurs privés était faite par l'ONCPB qui tirait ses ressources des opérations de stabilisation. L'ONCPB est alors chargé de réguler les prix d'achat des produits de base aux planteurs, d'assurer la compensation entre les prix garantis aux producteurs et les prix de vente à l'exportation, d'organiser et de contrôler la commercialisation à l'intérieur du pays et sur les marchés internationaux, de représenter les producteurs et de défendre l'image de marque du produit à l'extérieur. L'ONCPB avait quasiment le monopole de l'exportation du cacao et du café. Par le biais des sociétés de développement, des projets, des médias et des coopératives, l'ONCPB assurait le financement de l'ensemble de la recherche, de la vulgarisation, de la production, de l'information. Il faut dire qu'un système de ristourne avait également été institué mais, les prix variaient en fonction des années²⁰⁰. Dans la zone anglophone, il y avait des acheteurs privés appelés les *Licensed Buying Agent* (LBA) agréés par la caisse de stabilisation²⁰¹. Cependant, malgré l'autorisation que possédaient ces acheteurs privés, il leur était imposé un quota qu'il ne devait pas dépasser. De ce fait, les quantités, les prix d'achats et les zones de collecte étaient déterminés par la caisse²⁰². Le prix d'achat du cacao aux producteurs dépendait des paramètres internationaux, largement

¹⁹⁶ Achancho, « Revue et analyse des stratégies... », p. 137.

¹⁹⁷ AMINFI, Document de la Statistique et de la comptabilité, 2000, p. 87.

¹⁹⁸ Achancho, « Revue et analyse des stratégies... », p. 137.

¹⁹⁹ *Ibid.*

²⁰⁰ Douya et Defo., « Agriculture et politiques de développement... », p. 48.

²⁰¹ Alary., « La libéralisation de la filière cacaoyère... », p. 5.

²⁰² *Ibid.*

méconnus des planteurs, et des paramètres nationaux parfois très éloignés de leurs intérêts. Ceci étant, qu'en était-il de la commercialisation du café ?

2. La Commercialisation du Café de 1960 à 1990

Avant la création de l'UCCAO, la commercialisation du café posait des difficultés aux producteurs, face aux distorsions du groupement des agriculteurs moderne. Face à ces difficultés rencontrées par les petits producteurs, le gouvernement entreprit de copier l'initiative des planteurs européens qui pour eux s'étaient déjà regroupés au sein d'une structure à vocation coopérative, afin de rationaliser la commercialisation de leur café. C'est ainsi qu'en 1958, l'UCCAO avait vu le jour.

Photo 5 : Immeuble siège de l'UCCAO



Source : Cliché Auteur, Bafoussam le 08 Novembre 2020.

A sa création, l'UCCAO avait un capital de 450 Millions de FCFA. Mais ce capital avait augmenté ; et en 1985, il était de 470 Millions de FCFA²⁰³. Ainsi, en 1961, par le décret n° 61/DF/6 du 12 octobre 1961, l'UCCAO avait reçu du gouvernement le monopole de la commercialisation du café arabica pour le Cameroun oriental, conjointement avec la COOPAGRO, qui regroupait les grandes plantations dites européennes de Foubot et .Babadjou et assurent environ 10% des exportations²⁰⁴. Les tonnages commercialisés par

²⁰³ Signié, « UCCAO et développement économique... », p. 278.

²⁰⁴ Champaud, « Coopérative et développement : UCCAO... », p. 2. Voir également Signié.

l'U.C.C.A.O. depuis sa création témoignent de la progression constante de l'arabiculture, malgré la relative stagnation des deux dernières campagnes, due aux aléas climatiques, le tonnage du café augmentait chaque saison comme nous pouvons le voir dans le tableau ci-dessous.

Tableau 16 : Café commercialisé par l'UCCAO 1960 – 1968 en tonne

Années	Production commercialisée en (T)
1960 – 1961	2200
1961 – 1962	4270
1962 - 1963	8400
1963 – 1964	7870
1964 – 1965	9500
1965 – 1966	12 902
1966 – 1967	12 895
1967 – 1968	12 642

Source : Champaud, « *Coopérative et développement : UCCAO...* », p. 2.

En ce qui concerne le Cameroun Occidental, il faut dire ici qu'avant la création de l'ONCPB, la production était commercialisée par les coopératives. C'est ainsi que la production du Cameroun Occidental s'élevait à 5 890 tonnes en 1966-1967 et les trois-quarts, avait été commercialisés par les Coopératives²⁰⁵. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que le Cameroun Occidental sous le contrôle britannique avait eu un modèle coopératif plus libéral, dans lequel l'État restait en retrait, avec des actions de type « développement communautaire »²⁰⁶. C'est dans ce sillage que vont se créer plusieurs coopératives de collecte et de commercialisation qui donneront par la suite naissance à la North West Cooperative Association (NWCA) en 1953²⁰⁷, qui restait encore très active dans la filière café arabica. Chaque producteur de café assurait lui-même la récolte et le séchage de son café, ainsi que le

²⁰⁵ Awang Ollong., « *The National Produce Marketing...* », p. 105.

²⁰⁶ Achancho, « *Revue et analyse des stratégies...* », p. 138.

²⁰⁷ *Ibid.*

dépulpage. La coopérative achetait le café soit dans des centres de groupage, soit à l'usine même. Il était alors décortiqué et calibré, puis trié à la main pour en éliminer les grains défectueux. Ensuite, la production était acheminée vers Douala où elle était embarquée à destination des pays acheteurs, la maison Frank Cavannagli du Havre, agent général de l'UCCAO servait d'intermédiaire pour la vente sur les marchés extérieurs²⁰⁸. Traitant d'importants tonnages, l'UCCAO exportait elle-même son café dans le monde entier, elle possède la taille suffisante pour négocier efficacement avec les acheteurs.

Photo 6 : Cerises de café séchées



Source : Cliché Auteur, Ndema, 18 Février 2021.

Contrairement à des anciennes coopératives des européennes, l'UCCAO accordait des ristournes à ses planteurs après des ventes, même si elles étaient restées pendant longtemps comme le disait D. Gentil une “ promesse de l'Etat ”²⁰⁹. Avec la création de l'ONCPB, l'UCCAO n'avait pas perdu son monopole de commercialisation du café Arabica. L'ONCPB établissait les règles de la commercialisation du cacao et du café Robusta chaque année, à l'exception du coton et du café arabica directement vendus à l'extérieur, respectivement par la SODECOTON et l'UCCAO. Il détermine les barèmes de prix pour

²⁰⁸ F. Mefinja Foka, « Rapport sur le rôle et activités du CICC sur les aspects qualités, commercialisation et traçabilité, principales difficultés rencontrées par les producteurs, attentes par rapports à la démarche IG », Mai 2012, p. 24.

²⁰⁹ D. Gentil, *Pratiques coopératives en milieu rural africain*, Paris, éditions ouvrières, 1984, p. 35.

toutes les opérations de la chaîne de commercialisation²¹⁰. Les planteurs recevaient la prime par kilogramme de café arabica vendu. De 1975 à 1985, cette prime oscillait entre 50 et 85 francs CFA par kilogramme de café livré à la coopérative comme le démontre les données dans le tableau ci-dessous.

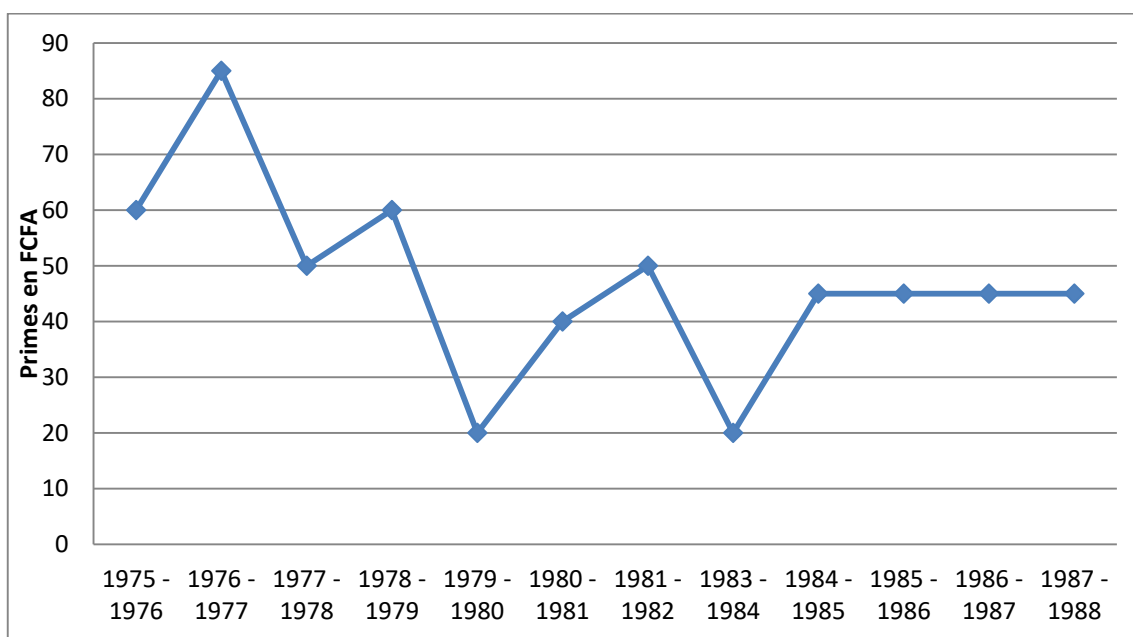
Tableau 17: Primes accordées aux planteurs par l'UCCAO de 1975 –1988 en (FCFA / kg).

Années	Primes
1975 – 1976	60
1976 – 1977	85
1977 – 1978	50
1978 – 1979	60
1979 – 1980	20
1980 – 1981	40
1981 – 1982	50
1982 – 1983	-
1983 – 1984	20
1984 – 1985	45
1985 – 1986	45
1986 – 1987	45
1987 – 1988	45

Source : AMINADER, *Rapport de la mission MCS, Archives du Ministère de l'Agriculture Relations entre les structures hiérarchiques d'une institution rurale et l'organisation socioéconomique de sa zone d'intervention : cas de l'UCCAO, (DEP-89-0288), p. 25.*

Comme nous pouvons le constater, la prime accordée aux producteurs n'était pas stable. Le but de l'institution de cette prime pourrait aussi être d'encourager les planteurs à la production et à l'amélioration de la qualité de leur production. La courbe ci-dessous nous montre de manière claire ces oscillations.

²¹⁰ Ondo Manga, « l'Analyse des politiques agricoles... », p. 140.

Graphique 13 : Représentation des primes aux producteurs en (FCFA/Kg)

Source : à partir des données du tableau 17.

Cependant, comme nous pouvons bien le constater sur la courbe, l'accord de la prime évoluait en dents de scie, alternant les baisses et les hausses en fonction de la conjoncture internationale. De 60 FCFA pendant la campagne de 1975 – 1976, elle va atteindre 85 FCFA la campagne suivante, pour enfin commencer à chuter de manière drastique. La qualité du produit pourrait aussi expliquer ces oscillations conjoncturelles. L'ONCPB intervenait dans la partie francophone comme une caisse de stabilisation et négociait des contrats au nom des exportateurs privés. Dans les régions anglophones, il achetait directement le café à des acheteurs agréés. Au cours de cette période, la stabilisation était pluriannuelle. Les prix étaient fixés par l'ONCPB qui accompagnait les producteurs et les opérateurs²¹¹.

L'existence de deux types de café favorisait également l'existence de deux types de prix. Ceci pouvait être dû au fait que le café arabica, pour ses qualités et son arôme particulier était plus prisé que le robusta. C'est dans ce sens que l'UCCAO avait mis un accent particulier sur l'espèce arabica. Le café arabica est difficile à vendre, plus que le robusta, car les anciens clients devenaient de plus en plus exigeants sur la qualité du produit qu'ils achetaient à cause de la concurrence liée au marché international qui avait été assaini par l'accord conclu en 1958 entre pays acheteurs et pays producteurs²¹². Cet accord cependant ne résolvait pas tous les problèmes, car en contrepartie de la relative stabilité des cours, il impose

²¹¹ Champaud., « Coopérative et développement ... », p. 6.

²¹² Gentil, *Pratiques coopératives en milieu ...*, p. 40.

des quotas d'exportation assez stricts. Pour la campagne 1967-1968 par exemple, le quota était de 9500 t pour l'UCCAO qui en avait près de 13000 t²¹³ à vendre. Aussi faut-il souligner l'amélioration très sensible de la qualité du produit marchand depuis la création de l'UCCAO. Celle-ci avait accordé des soins attentifs aux opérations de tri et de conditionnement, mais aussi s'intéressait à la production elle-même.

L'ONCPB assurait la commercialisation interne et externe de la production du café Robusta en zone francophone et la commercialisation externe en zone anglophone à cause de la forte implication des coopératives dans cette partie du territoire. De manière conjointe avec l'UCCAO, elles assuraient la commercialisation interne et externe du café Arabica. Cependant, le procédé des prix d'achats accordés aux producteurs était le même, même si les prix de ces deux produits étaient différents. Les tableaux ci-dessous nous donnent les différents prix d'achat de ces cafés aux producteurs et les différents prix de vente au marché mondial.

Tableau 18 : Prix d'achat du café Robusta aux producteurs par rapport aux cours mondiaux, 1977-1990

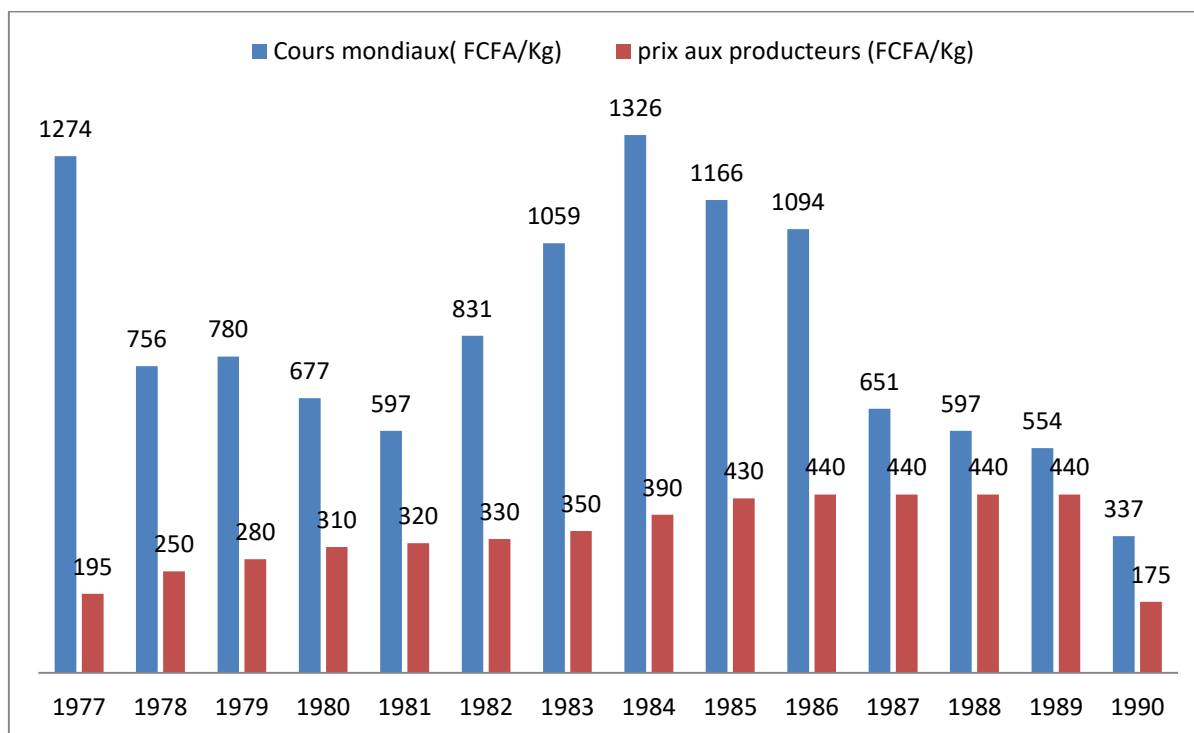
Années	Cours mondiaux FCFA/kg	Prix au producteur FCFA/ kg	% Pourcentage de l'évolution des prix
1977	1274	195	15
1978	756	250	33
1979	780	280	35
1980	677	310	46
1981	597	320	54
1982	831	330	40
1983	1059	350	33
1984	1326	390	29
1985	1166	430	37
1986	1094	440	40
1987	651	440	68
1988	597	440	74
1989	554	440	79
1990	337	175	52

Source : AMINFI, *Document de la Statistique et de la comptabilité, 2000, p. 88.*

²¹³ Champaud., « Coopérative et développement ... », p. 3.

Les chiffres présents dans ce tableau nous montrent le mécanisme utilisé par les organismes étatiques pour réguler les prix d'achat aux producteurs. Cependant nous constatons une marge dans les dix premières années. En 1977 par exemple, le producteur reçoit 15% seulement de la vente de son produit, pour atteindre 79% en 1989 avant de redescendre à 52% en 1990. Le diagramme ci-dessous nous montre en pourcentage le gain du producteur par rapport à l'ONCPB.

Graphique 14 : Prix d'achat aux producteurs par rapport au marché mondial en (%)



Source : à partir des données du tableau 18.

Ces prix évoluaient en dents de scie, car les producteurs partent de 15% en 1977 pour 54 % en 1981 ; puis entame une baisse continue pour atteindre 29% en 1984 avant de remonter continuellement jusqu'à 79% en 1989 et redescendre à 52% en 1990.

Il en était ainsi pour le café Arabica également, car même si l'UCCAO avait obtenu du gouvernement camerounais le monopole de la commercialisation de ce café, il en avait également pour mission d'en assurer l'augmentation de la production et l'amélioration de la qualité²¹⁴. De ce fait, l'achat de l'arabica aux producteurs nécessitait également un système de compensation en cas de fluctuation des prix sur le marché mondial. Le tableau ci-dessous nous présente également la différence des prix à l'achat et à la vente.

²¹⁴ Ondo Manga, « L'Analyse des politiques agricoles... », p. 143.

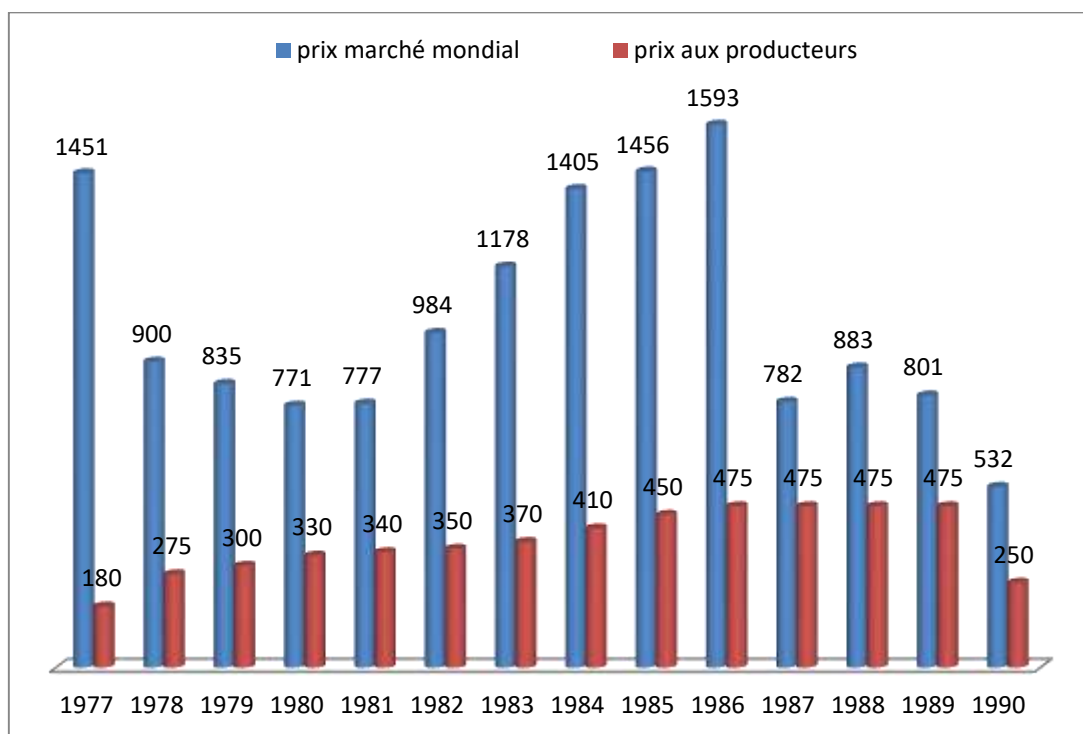
Tableau 19 : Différence de prix d'achat du café Arabica aux producteurs par rapport aux cours mondiaux, 1977-1990

Années	Cours mondiaux FCFA/kg	Prix au producteur FCFA/ kg	Pourcentage (%)
1977	1451	180	12
1978	900	275	31
1979	835	300	36
1980	771	330	43
1981	777	340	44
1982	984	350	36
1983	1178	370	31
1984	1405	410	29
1985	1456	450	31
1986	1593	475	30
1987	782	475	61
1988	883	475	54
1989	801	475	59
1990	532	250	47

Source : AMINFI, Document de la Statistique et de la comptabilité, 2000, p. 89.

Au regard des chiffres que nous avons dans ce tableau, il ressort que contrairement au café Robusta qui avait un prix bas que celui du l'arabica, l'achat de l'arabica au planteur était moins cher que le robusta, par rapport au prix de vente sur le marché mondial. Les pourcentages nous indiquent que l'arabica était acheté à son producteur en deçà de la moyenne du prix de vente sur la scène mondiale. Le diagramme ci-dessous nous présente une comparaison des chiffres d'achat aux producteurs et de vente dans le marché mondial.

Graphique 15 : Comparaison des prix d'achat aux producteurs par rapport au prix de vente dans le marché mondial en FCFA/Kg



Source : à partir des données du tableau 19.

Selon le diagramme, malgré les prix d'achat relativement bas accordés aux producteurs, nous constatons que ces prix connaissent une légère évolution chaque année même quand les prix de vente des productions connaissent des fluctuations au niveau international. S'il est vrai que la production n'était pas achetée au producteur proportionnellement au prix du marché international, il n'en demeure pas moins que ces derniers n'avaient connu une baisse des prix de leurs produits qu'à partir des années 1990, malgré la crise que vivait déjà le pays depuis le début des années 80²¹⁵.

Au regard des difficultés rencontrées par l'UCCAO pour l'écoulement du café arabica, elle avait pensé également comme solution qu'il fallait faire consommer du café camerounais aux Camerounais. C'est ainsi qu'elle va se lancer également à la transformation des cerises de café, en poudre de café bien conditionné mis à la disposition du marché interne et externe. De 1975 à 1983, 140 tonnes de café ont été écoulées sur le marché national²¹⁶. Chaque année, l'UCCAO produisait plusieurs gammes de café dans des conditionnements spécifiques. Ainsi, on distinguait la gamme grains de 1kg, 500g et 250g en mélange arabica (70%) et robusta (30%) ou arabica à 100% ; la gamme moulu 1kg, 500g et 250g en mélange

²¹⁵ Ngandjeu, *Le Cameroun et la crise...*, p. 53.

²¹⁶ AMINADER, « Rapport de la mission MCS... », p. 5.

arabica (70%) et robusta (30%) ou arabica à 100%.²¹⁷ Dans la commercialisation de ces produits, une levée d'impôt de l'ONCPB de l'ordre de 33% du prix FOB à des fins de stabilisation des prix était effectuée. L'ONCPB avait fixé une taxe pour le café arabica qui s'élevait à 20FCFA/kg dont 2/3 étaient reversés à l'UCCAO servant en partie au paiement des ristournes²¹⁸.

Au regard de tout ce qui précède, il ressort que après l'indépendance du Cameroun, les nouvelles autorités dans le souci de soutenir son économie afin de promouvoir la croissance de son développement, avaient mis sur pied des institutions qui accompagnaient les planteurs et faisaient de l'agriculture la base efficace pour son économie. Ceci étant qu'est ce qui pouvait effectivement expliquer la libéralisation de l'agriculture ?

²¹⁷ *Ibid.*

²¹⁸ Ondo Manga, « L'Analyse des politiques agricoles... », p. 42.

CHAPITRE II :
LES FACTEURS DE LA LIBERALISATION DES FILIERES
AGRICOLES AU CAMEROUN

Après avoir acquis son indépendance dans les années 1960, le jeune Etat est désormais face à son destin. Il est confronté aux nouveaux défis qui l'interpellent, notamment ceux des problèmes liés au développement de son territoire et la satisfaction des besoins vitaux de sa population. Pour atteindre ses objectifs et éviter de sombrer, l'État camerounais s'est engagé dans une politique de développement de son économie, à travers un ensemble de programmes bien planifiés appelés: les plans quinquennaux dont l'objectif principal était la relance de l'économie à travers l'agriculture²¹⁹. Pour le faire, ce jeune État a mis sur pied les instruments capables de favoriser l'implantation des entreprises. C'est dans ce sens qu'est créée la Société Nationale des Investissements (SNI) le 10 Juin 1963²²⁰. En fait, cette politique interventionniste de l'État par le biais des entreprises rentrait dans la logique de création d'emplois, pour la réduction du chômage. C'est dans cette logique que furent créées les entreprises agricoles comme la SODECAO, l'ONCPB, la SEMRY, la SODECOTON et même l'OCB. Seulement 20 ans après, le jeune État est en proie à des difficultés qui l'obligent à se retirer, et à céder la place aux investisseurs privés. Quelles pouvaient en être les causes ?

I - LES FACTEURS GENERAUX DE LA LIBERALISATION DES FILIERES
AGRICOLES

Jeune État qui venait à peine de se libérer du traumatisme colonial, le Cameroun qui avait encore une économie embryonnaire et moins solide, allait de nouveau retomber dans le prisme d'une dépendance indésirée à cause de la crise économique qui secoue le monde.

²¹⁹ Touna Mama, *L'Economie Camerounaise pour ...*, p. 194.

²²⁰ Touna Mama, *Crise économique et politique de ...*, p. 163.

A- Le Cameroun et la crise économique Internationale

Le Cameroun au contraire de nombreux pays sub-sahariens avait longtemps été considéré comme un modèle de prospérité économique après son indépendance. Bien que dépendant très fortement dans les années 1970 de la production des matières premières, son audace reposait sur un tissu économique diversifié. Avec la découverte du pétrole et sa mise en exploitation, le pays connaît jusqu'aux années 1980, une prospérité économique jamais égalée, qui s'interrompt brutalement. Le tournant des années 1985-1986 s'était présenté comme un coup de tonnerre dans un ciel apparemment serein. Cependant, il faut tout de même relever ici que par rapport aux autres pays africains qui connaissaient des difficultés économiques à cause non seulement de la chute des matières premières, mais également de leur dette extérieure, le Cameroun connaissait plutôt une stabilité à cause d'une stratégie d'endettement modérée. Certes il était difficile de connaître avec exactitude la dette extérieure du pays, car selon une déclaration de l'Institute of International Finance faite dans du *Marchés tropicaux* du 15 Mai 1987 numéro 3010, la dette du Cameroun s'évaluait à 3,6 Milliards de dollars en 1986²²¹. Mais selon la Banque Mondiale, la dette extérieure du Cameroun n'aurait été que de 2,86 milliards de dollars en 1985, et ne représentait que 25% du PIB²²². Le ratio du service de la dette en pourcentage des exportations des biens et des services n'aurait été en moyenne que de 15,6%, c'est-à-dire loin du seuil alarmant préconisé par la Banque Mondiale. De ce constat, il ressortait que la dette extérieure du pays était tolérable.

Le faible endettement du Cameroun témoignait de la prudence avec laquelle il gérait ses ressources. À ceci, on se pose la question de savoir qu'est ce qui pourrait en être les causes, comment la crise s'est-elle manifestée et quelles en étaient les conséquences sur l'économie du jeune État.

1 - Les causes de la crise au Cameroun

L'origine de cette crise est à rechercher dans des facteurs externes, mais en revanche, son développement rapide, est dû très largement à des facteurs internes, que les possibilités offertes par la manne pétrolière masquaient²²³. En fait, à la fin des années 1970, et dans la première moitié des années 80, divers pays de l'Afrique subsaharienne bénéficiaient des

²²¹ *Marchés tropicaux*, n° 3010 du 15 Mai 1987, p. 1220.

²²² Ngandjeu, *Le Cameroun et la crise...*, p. 20.

²²³ *Ibid.*, p. 15.

avantages des matières premières et du deuxième choc pétrolier. Certains comme la Côte d'Ivoire et le Nigéria, furent victimes du « syndrome hollandais »²²⁴ dont l'appréciation du taux de change est le principal symptôme. Par contre, pour le Cameroun, le boom pétrolier de (1979 à 1985) eut les effets inverses, conduisant plutôt à une dépréciation sensible du taux de change, et la perte sans vitesse de la valeur du dollar les trois premières années, pour remonter légèrement quelque temps après²²⁵.

Ce manque de contagion du « syndrome hollandais » au Cameroun pouvait s'expliquer par la politique économique conservatrice menée par le gouvernement Ahidjo, qui consistait à « réduire la dette extérieure et de maintenir une partie importante des recettes pétrolières dans les comptes d'épargne extérieures, interdisant ainsi d'ouvrir les perspectives d'accroissement des dépenses courantes ou d'investir dans les équipements »²²⁶. Ce qui revient à dire que les dépenses s'étaient accrues dans les investissements, ceci en déséquilibrant les finances après le changement de régimes, et l'accession de Paul Biya à la Magistrature suprême, c'est-à-dire plus précisément après 1982. Avec le changement de régime, ce sont les investissements publics qui ont le plus augmenté par rapport aux recettes.

Tirée par la consommation au début, la croissance était soutenue par les exportations jusqu'à la fin des années 1985 après une phase intermédiaire d'investissement. Par la suite, on assistait à une modification des aspects sectoriels de la croissance qui se manifestaient par une forte poussée de l'absorption sous l'effet de l'investissement et par une importante contribution du solde extérieur à la croissance qui devenait à peu près égale à celle de l'absorption²²⁷. Il faut retenir ici jusqu'en 1977, le Cameroun avait enregistré un solde légèrement négatif en FCFA. De 1977 à 1979, sous l'effet d'un choc sur les termes de l'échange le déficit s'était creusé davantage pour connaître un fort redressement entre 1980 et 1986 afin de devenir positif après 1982 et s'annuler à nouveau en 1986. Mais entre 1984 et 1985, ce solde dépasse 10% du PIB²²⁸. Ces investissements étaient organisés par rapport à la

²²⁴ J. Coussy, « Formes spécifiques du dutch disease en Afrique de l'Ouest : le cas du Nigéria et du Cameroun », *Revue Tiers Monde*, n°125, Janvier – Mars, 1991. Ici, il explique le syndrome hollandais comme étant le processus selon lequel l'entrée soudaine des ressources d'exportations donne lieu à un accroissement important de l'absorption interne qui provoque une modification des prix relatifs défavorables au secteur exportateur, une réallocation des ressources, et enfin une diminution des recettes d'exportation.

²²⁵ Ngandjeu, *Le Cameroun et la crise...*, p.16.

²²⁶ J. Herrera, « La nature de la crise financière camerounaise et les mesures prises pour la combattre : faut-il ajuster le programme d'ajustement structurel » in G. Courade, *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994, pp. 48-49.

²²⁷ Aert et al., *L'économie camerounaise, un ...*, p. 20.

²²⁸ *Ibid.*

politique interventionniste de l'Etat. En fait, ces investissements étaient pour la moitié destinés à combler les déficits grandissants des entreprises publiques et parapubliques²²⁹.

Après les différents chocs pétroliers qui ont fait augmenter les prix du brut dans les années 1970 à 1980, et qui étaient considérés comme une manne pour l'économie camerounaise, on a assisté à un revirement de la situation qu'on peut qualifier de contre-chocs pétrolier, période pendant laquelle, les prix à l'exportation des produits pétroliers chutent de 42% entre 1984 et 1985, et à nouveau de 39% l'année suivante²³⁰. Ainsi, la fin de la première décennie des années 80 marque la fin de la période de luxe pour l'économie camerounaise, et le début d'une récession qui amène les dirigeants à tendre la main vers les créanciers internationaux. A cet effondrement, le Cameroun répond d'abord par une augmentation des quantités extraites, qui est très vite revue à la baisse l'année qui suit, certainement à cause des limites géologiques des gisements. Les bassins en exploitation situés non loin du Nigéria s'épuisait peu à peu sans qu'on ne puisse trouver des substituts dans d'autres régions. Mais aussi semblerait-il à cause des taxes fiscales peu favorables à la recherche pétrolière, qui auraient incité les compagnies pétrolières à délaisser le Cameroun²³¹. La stabilisation de la valeur des exportations pétrolières durant cinq ans ne réussit pas toujours à ramener un équilibre dans l'économie camerounaise. Car au niveau de l'État, le manque de réalisme et de prévision des dirigeants enfonce le pays dans un grand fossé pendant la période glorieuse. Ceci se justifie par :

une mauvaise orientation des dépenses publiques, la mauvaise gestion des entreprises publiques qui nécessitent toujours un interventionnisme étatique, l'augmentation de la masse salariale qui consomme plus que l'on investisse, le mauvais investissement, la mauvaise politique des crédits, l'inefficience de l'interventionnisme étatique, les nombreuses insuffisances de l'environnement des affaires, la politique du ventre menée par les dirigeants²³².

Le surplus des fonds issus de la vente des produits agricoles était utilisé à d'autres fins, car l'Etat utilisait cet argent pour payer les bourses des étudiants, les salaires des fonctionnaires, et même la construction de la télévision nationale²³³. Entre 1988 et 1989, l'Etat avait investi sans réserve, en injectant d'importantes sommes d'argent dans les établissements publics et parapubliques déficitaires et dont le bilan, malgré ces perfusions

²²⁹ J. Herrera, « La nature de la crise ... », pp. 48-49.

²³⁰ Aert et al., *L'économie camerounaise, un ...*, p. 34.

²³¹ *Ibid.*, p. 35.

²³² A. Chouchane-Verdier « Une analyse empirique de l'impact de la libéralisation financière en Afrique Subsaharienne, sur la période de 1983-1996 », *Revue Tiers-Monde*, n°179, 2004, pp. 617 -641.

²³³ Ngah, « ONCPB : un roman au beurre... », p. 2.

étatiques, était toujours catastrophique. Le tableau ci-dessous nous présente certaines de ces entreprises et les différents montants alloués.

Tableau 20: Entreprises déficitaires subventionnées entre 1988/1989 en (millions de FCFA)

Entreprises	Dépenses	Recettes	Déficit
ONAREF	4,790	1,460	3,330
ONPD	1,200	0	1,200
CENADEFOR	2,970	150	2,820
CENADEC	1,240	390	850
SEMRY	11,430	2,830	8,600
MIDENO	1,480	0	1,480
MIDEVIV	4,300	370	3,330
ZAPI-EST	3,600	2,800	800
SODECAO	12,500	2,400	10,100
SODECOTON	41,000	27,280	13,720

Source : AMINADER, *Stratégies de développement agricole 1980- 1990*, p. 4.

Au regard des chiffres qui nous sont présentés dans le tableau ci-dessus, nous pouvons constater que malgré la crise qui touchait déjà le pays, le gouvernement s'était toujours engagé à subventionner les entreprises déficitaires croyant pouvoir les sauver. Mais malgré d'importantes sommes d'argent allouées à ces dernières, elles cumulaient toujours un grand déficit entre les dépenses et les recettes.

La chute des prix de pétrole et des autres produits de raffineries, enclenche inéluctablement le processus qui est relayé par la chute des cours des principaux produits de rentes en monnaie nationale. Cette dégradation apparaît comme un assemblage de deux phénomènes simultanés : la baisse des prix exprimés en dollar sur le marché mondial et la dépréciation du taux de change nominal du dollar qui atteint 29% en 1985 et de 26% l'année suivante. Mais de ceci, relevons ici la dépréciation du dollar par rapport au FCFA, de l'ordre

de -18%²³⁴ durant les deux années accentue l'effet de la chute des cours. Car le Cameroun ne contrôle ni la parité de sa monnaie vis-à-vis du dollar, monnaie dans laquelle les exportations sont facturées, ni les prix mondiaux du baril de pétrole. De plus, d'un côté, le taux de change du dollar dépend entièrement des fluctuations du Franc Français (FF) par rapport aux autres devises. De l'autre côté, le Cameroun se trouve dans la situation d'un petit pays de "*Price Taker*"²³⁵. Ne pouvant rien faire dans la mesure du possible parce ayant fondé les bases de son économie et son espoir sur une économie de rente, ne maîtrisant ni le processus de fixation des prix, ne participant non plus à la prise des décisions sur les prix des produits, ne maîtrisant non plus la parité de sa monnaie, la crise ne pouvait qu'être catastrophique.

Il faut dire ici que l'essentiel des ressources de l'Etat était géré de façon assez complexe et très fermé, dans un environnement où tous les pouvoirs étaient centralisés et dans lequel le gouvernement était maître de tout, sinon le rond-point central de toute la politique économique. Les ressources pétrolières qui jouissaient d'un statut de compte hors budget étaient utilisées en partie pour subventionner des entreprises en déficit aigue²³⁶. Conscient de l'enjeu que représente cette disparition pétrolière, la chute des prix du brut et la dépréciation du taux de change du dollar, les autorités camerounaises, puisqu'ayant refusé de voir venir la crise, n'avaient aucune alternative et par conséquent, ne pouvaient que la subir.

2 - Les manifestations de la crise de 1986 à 1990

Le Cameroun, par rapport à d'autres pays sub-sahariens a été frappé tardivement par la crise. En fait, si les autorités camerounaises avaient pris des mesures préventives en hommes avertis, le pire aurait été évité. Car en début de crise, le Programme d'Ajustement Structurel (PAS), n'est pas appliqué dans un contexte de l'endettement extérieur excessif, ni d'un poids fort du service de la dette²³⁷. C'est au regard de tout cela que le M. Biya Paul, alors président de la République du Cameroun avait, dans un discours prononcé à l'Assemblée Nationale le 20 Juin 1987, déclaré : « le Cameroun n'ira pas au FMI »²³⁸. Par la même occasion, il annonçait les mesures d'austérité. La crise au Cameroun s'est principalement manifestée par une crise fiscale d'abord, et ensuite, par un accroissement excessif de

²³⁴Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p. 40.

²³⁵ Un pays qui n'a pas la possibilité de contester un prix ou encore qui accepte tous les prix fixés par les autres. Contraire : « *Price Maker* »

²³⁶ Noupoudem, « L'Union européenne et le développement... », p. 50.

²³⁷Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p. 39.

²³⁸ Extrait du discours du Président Paul Biya à l'Assemblée Nationale le 20 Juin 1987.

l'endettement interne, dû notamment à l'accumulation des impayés des entreprises à participation étatique, à des pertes et à un recouvrement inefficace des recettes fiscales.

L'effondrement des termes de l'échange explique l'essentiel de la décadence du commerce extérieur du Cameroun entre 1985 et 1987. Cette dégradation a engendré une baisse considérable du pouvoir d'achat et du revenu disponible au Cameroun. Pendant les premières années de la crise, la variation des termes de l'échange explique les trois quarts de la perte de revenu du pays vis-à-vis de l'extérieur. Cette perte est très considérable, qu'elle pourrait être évaluée à -8,1% du PIB entre 1985 et 1986 et à -3,4%²³⁹ un an plus tard. L'évolution de la dégradation des termes de l'échange, dans le commerce extérieur du Cameroun, allait ainsi s'accroître les années suivantes de façon très considérable, et représenter à elle seule une diminution d'à peu près 1% du PIB²⁴⁰ chaque année.

Ceci affectait très rapidement le PIB du pays à cause de la vulnérabilité de l'économie camerounaise. En fait l'enfermement du Cameroun dans la logique de l'économie de rente expliquait ainsi la fragilisation de son économie lors du retournement des cours des principales matières premières tropicales. Les recettes à l'exportation du café arabica, robusta et du cacao représentaient entre 1990 et 1992, près de 27% des recettes extérieures et plus de 75%²⁴¹ des recettes agricoles. Les recettes à l'exportation du pétrole également tendaient à s'infléchir, le pays reste fortement dépendant des cours établis sur les marchés mondiaux de matières premières agricoles.

Les chocs externes enregistrés par le Cameroun entre 1985 et 1986, proviennent pour l'essentiel de la détérioration des termes de l'échange qui expliquent une très forte réduction de la solde de la balance commerciale, évaluée à environ -396 milliards de FCFA, soit à peu près 10%²⁴² du PIB courant. Ainsi, le double effet produit par la dépréciation du dollar par rapport au FCFA et de la chute des cours mondiaux, en particulier du pétrole brut, pesait fortement sur la valorisation des exportations extérieures du pays. Le solde de la balance des biens et services continuait à reculer d'environ -204 milliards de FCFA entre 1986 et 1987,

²³⁹Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p. 40.

²⁴⁰ Herrera, « La nature de la crise financière ... », p. 41-43.

²⁴¹ V. Alary, « Le concept d'« infériorité de marché » : l'exemple du marché du café arabica camerounais », dans G. Courade, *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement structurel*, Paris, Karthala, 1994, p. 99.

²⁴²Herrera, « La nature de la crise financière ... », p. 35.

entraînant ainsi un alourdissement de manière prépondérante, sur le solde extérieur qui pourrait être estimé à 64%, de la détérioration de la balance commerciale²⁴³.

Avec la détérioration des termes de l'échange qui continuait à se faire ressentir lourdement dans les années 1988 et 1989, la chute de plus de 64% entre l'année fiscale 1985/1986 et 1987/1988 ayant entraîné une baisse de recettes de l'État, et qui s'est traduit par l'apparition d'un déficit fiscal et de la balance des paiements courants, représentant 6% et 7% du PIB pour l'année fiscale 1987/1988²⁴⁴, les autorités avaient commencé à adopter des mesures de restriction. En effet, au regard de la crise qui s'abattait sans frein sur l'économie camerounaise, le gouvernement camerounais applique de sa propre initiative et sans soutien extérieur une politique d'ajustement en 1987, en tentant de réduire son déficit fiscal et son déficit externe, par la compression de la demande publique, et la baisse des 60% des investissements publics, évalués à 695 milliards de FCFA entre 1986/1987, à 283 milliards en 1987/1988²⁴⁵.

Ces mesures d'ajustements économiques prises sans intervention ou concertation avec les institutions de Bretton Woods visaient à limiter les importations et favoriser la substitution. Ce qui pose un sérieux ou épineux problème de production et d'importation dans le marché de consommation interne. Malgré la crise qui touche le pays, et surpris par l'intensité du retournement de la conjoncture, l'État camerounais n'applique pas rapidement les mesures structurelles nécessaires. Au contraire, il a laissé continuer les dépenses publiques, commettant ainsi de graves erreurs de gestion économique. Car tandis que les recettes diminuent de l'ordre de 29%, les dépenses diminuent quant à elles de l'ordre de 16%²⁴⁶ seulement. Entre 1986-1987, la consommation des administrations seule était de l'ordre de 19%²⁴⁷. Ce qui explique un déséquilibre financier dans la gestion.

Alors que les pays voisins essayent de rationaliser leur budget²⁴⁸, le gouvernement camerounais quant à lui applique une politique de deux poids deux mesures dans ce sens qu'il privilégie les dépenses au lieu des recettes. C'est ce qui explique le fait que l'exécution du budget de 1986 laisse entrevoir une hausse sensible des dépenses de l'État, tandis que dans la plupart des secteurs productifs de celui-ci, on assiste à une récession brutale. Environ 61

²⁴³ Rapport économique et financier de la loi de finance, 1987/1988, p. 10.

²⁴⁴ *Ibid.*, p. 13. Voir aussi Herrera, « La nature de la crise financière ... », p. 49.

²⁴⁵ *Ibid.*

²⁴⁶ Aert et al., *L'économie camerounaise...*, pp. 42-43.

²⁴⁷ Herrera, « La nature de la crise financière ... », p. 45.

²⁴⁸ Ngandjeu, *Le Cameroun et la crise...*, p. 17.

milliards de FCFA, soit plus de 26 milliards de masse salariale et un peu plus de 20 milliards d'achat de matériels²⁴⁹, et pourtant la baisse constatée du prix du pétrole et celle du dollar en juin 1985 devait permettre pour les exercices fiscaux des années à venir, une baisse considérable des dépenses publiques. Ainsi donc, les politiques d'ajustement autonomes appliquées par l'État camerounais s'avéraient insuffisantes pour relever l'économie. Ne pouvant pas stopper tout seul l'hémorragie, quelques mois seulement après le discours du président, le Cameroun tend la main aux institutions de Bretton-Woods. Ceci dit quels sont les conséquences de cette crise pour l'économie du Cameroun ?

3 - L'impact de la Crise dans l'économie camerounaise

La crise monétaire, qui débute aux États-Unis et qui a sérieusement secoué le Cameroun, a profondément modifié son tissu économique. En fait, l'économie camerounaise qui repose sur l'agriculture, et par la suite sur le pétrole et l'agriculture, ne constitue pas encore un tissu économique solidement soutenu, à cause du manque d'industries de transformation. Utilisant le FCFA, le Cameroun lié à la France par les accords coloniaux, la parité de sa monnaie dépend fortement du FF. De ce fait, la crise qui est causée par un contre choc pétrolier et en suite par la double dépréciation du dollar par rapport au FCFA, pèse fortement sur la valorisation des exportations du pays. Au cours de ce double mouvement, le pays a enregistré une très forte réduction de son solde extérieur, occasionnant des pertes d'environ 396 milliards de FCFA, soit 10% de son PIB courant²⁵⁰. Tous les indicateurs économiques virèrent au rouge, les finances publiques enregistrèrent un grand déficit correspondant à 12,8% du PIB²⁵¹, entraînant le rétrécissement de la trésorerie de l'État, une détérioration de la situation des banques, une diminution de la masse monétaire en circulation dans le pays, des fins de mois difficiles dans les entreprises.

A la fin de 1987, le nombre de personnes touchées par la compression est estimé à 10.000²⁵². Le manque de liquidité dans le trésor de l'État a entraîné le rapatriement des fonds déposés dans les banques étrangères, pour faire face aux dépenses hors budget et au déficit des entreprises publiques et parapubliques. Selon Jean Ngandjeu, dans son ouvrage *Le Cameroun et la crise : Renaissance ou blocage*, ces chiffres « seraient passés en six mois d'un excédent de 109.4 milliards de FCFA en juin 1986 à 14.8 milliards de FCFA en Novembre

²⁴⁹I. Tamba et L. Tchamanbe Djine, « De la crise à la réforme des institutions bancaires africaines : le cas du Cameroun », *Revue Tiers-Monde*, volume36, n°144, 1995, p. 816.

²⁵⁰Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p. 40.

²⁵¹Ngandjeu, *Le Cameroun et la crise...*, p. 19.

²⁵²*Ibid.*, p. 22.

1987. Et dans la même période, le compte de l'État aurait été débiteurs de 17.2 milliards de FCFA »²⁵³.

Ces chiffres démontrent à suffisance les faiblesses de l'économie camerounaise, jeune pays qui se présente après son indépendance, jusqu'en 1985 comme un des meilleurs risques financiers au Sud du Sahara, et un pays en pleine expansion dans une Afrique déjà touchée par la crise. La sévérité de la crise contraint le gouvernement en 1988 à demander secours aux institutions internationales, et à se placer sous la perfusion financière du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale (BM). Ce qui ouvre la page à un Programme d'Ajustement Structurel dans un autre programme d'ajustement structurel déjà établi, dont le programme prévoyait : « la suppression des restrictions imposées aux investisseurs étrangers dans les secteurs comme l'industrie, les banques et autres services financiers, réduire les effectifs de la fonction publique, réduire les salaires, les dépenses de l'Etat dans le secteur social, privatiser les entreprises »²⁵⁴.

Ces programmes d'ajustements structurels selon les hypothèses de ces institutions, visaient à assainir les finances publiques et à redresser l'économie du Cameroun pour la rendre plus compétitive. En fait, il s'agit pour le Cameroun, selon ces institutions d'appliquer non seulement avec rigueur les objectifs que le pays s'est fixé par son propre plan, mais également d'améliorer les possibilités de redressement de son économie en réduisant ses dépenses, en limitant ses investissements, mais aussi, en réduisant la masse salariale tout en diminuant les effectifs trop pléthoriques de ses fonctionnaires, s'il (Cameroun) sollicite son aide. C'est ainsi que le second code d'investissement adopté en 1984 n'avait pas été mis en application. Mais en outre, on note l'augmentation des impôts, qui passent de 10,7% à 11,4%²⁵⁵, la réduction du panier de la ménagère, mais aussi et surtout la destruction de la cellule familiale.

Le poids des efforts vainement entrepris pour retarder l'entrée du pays dans l'ajustement structurel avait également favorisé la rigidité de la crise. En fait, entre 1984/1985 et 1987/1988, alors que les recettes de l'Etat diminuaient de 29 %, ses dépenses ne connaissaient qu'une diminution de 16 % soit un déséquilibre de 13 % entre les recettes et les

²⁵³*Ibid.*

²⁵⁴P. Kemogne Fokam, *Misère Galopante du sud complicité du Nord : jeux, enjeux, solutions*, Paris, Maisonneuve Larose, 2005, p. 33.

²⁵⁵Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p. 41.

dépenses²⁵⁶. Face à cette balance commerciale déficitaire, l'Etat décida de faire rapatrier les comptes pétroliers hors-budget placés à l'étranger. Malheureusement, avec la dépréciation du dollar comme monnaie d'échange, ces comptes s'étaient très tôt montrés insuffisants pour juguler le profond déficit²⁵⁷.

La crise qui secoue le Cameroun dès la première moitié des années 1980, et qui modifie profondément son orientation économique n'a pas seulement fragilisé son industrialisation mais également affecté son agriculture.

B - La crise et le secteur agricole camerounais

Constituant dès la première lueur des indépendances le socle de l'économie camerounaise, le secteur agricole fut largement affecté par la crise monétaire qui secoua le pays dans les années 1986 - 1987 et porte encore jusqu'à ce jour les séquelles de cette crise.

1 - Les manifestations de la crise dans le secteur agricole au Cameroun

Depuis les indépendances, le pays n'a fait que pérenniser l'œuvre économique laissée par les colons. En fait, dans le souci de ravitailler leurs industries en matières premières, les colons avaient introduit dans les colonies d'exploitation, les cultures de rente en vue de satisfaire le besoin croissant d'une population grandissante. C'est dans cette optique qu'au Cameroun par exemple, ils ont introduit la culture des produits tels que le cacao, le café, le coton, la banane et autres. Ainsi donc, même après les indépendances, l'économie du Cameroun est restée une économie de traite, consistant à produire et à importer à l'état brut les matières premières pour satisfaire les besoins du pays en devises. Le rang élevé de priorité accordée aux cultures d'exportation citées plus haut est motivé par le besoin du pays en devises pour financer les importations des produits manufacturés et des machines nécessaires à son développement. Constituant le socle de l'économie après les indépendances, le gouvernement du Cameroun lance la « révolution verte », dont l'objectif est d'atteindre l'autosuffisance alimentaire afin d'assurer le bien-être des populations. Car les dirigeants ont pensé que toute politique d'amélioration des conditions de vie des populations passe nécessairement par une augmentation de la productivité agricole²⁵⁸.

²⁵⁶ *Ibid.*, p. 49.

²⁵⁷ Nopoudem, « L'Union européenne et le développement ... », p. 51.

²⁵⁸ Ngandjeu, *Le Cameroun et la crise...*, p. 24.

Dans la planification des plans quinquennaux, le gouvernement mettait toujours au centre de ses préoccupations l'agriculture. Le deuxième plan quinquennal (1966-1971) par exemple, visait l'amélioration du niveau de vie des populations rurales, et fut baptisé : « *plan du paysan* »²⁵⁹. Ayant ainsi placé l'agriculture au centre de ses préoccupations, l'agriculture apparaissait dans chacun des plans quinquennaux comme un pilier du développement économique. Pour concrétiser ses objectifs, l'État décide d'investir massivement dans ce secteur avec les revenus du pétrole. Dans la poursuite de ses ambitions, le gouvernement camerounais décida de créer en 1972 la Banque Camerounaise de Développement (BCD)²⁶⁰, dont l'une des principales missions était d'assurer la distribution des crédits en milieu rural en vue de stimuler le développement.

La BCD ne comblant pas les attentes du gouvernement, les autorités camerounaises avaient décidé de créer la Société Mutuelle de Développement Rural (SOMUDER), structure qui était beaucoup plus rapprochée des populations rurales et dont les actions devaient mieux satisfaire leurs besoins²⁶¹. Malgré tous les efforts fournis par le gouvernement, les résultats escomptés à l'instar de ceux de la BCD sont restés en dessous des prévisions et ne donnent pas satisfaction. Ce qui avait poussé le gouvernement à créer le Fonds National de Développement Rural (FONADER)²⁶². Ce dernier avait pour missions : l'administration, le stockage et la distribution des intrants agricoles subventionnés ; la promotion et la distribution du crédit agricole ; le financement et le suivi de certains projets de développement²⁶³. Tous ces organismes d'appui au développement rural avaient des statuts d'établissements publics et bénéficiaient des subventions de l'État, dans le but de stabiliser les prix et d'assurer aux planteurs la garantie d'une commercialisation continue.

Malgré les efforts que fournissait le gouvernement pour maintenir le secteur agricole en pleine croissance, la crise avait atteint ce dernier bien avant la grande crise monétaire. Notons également ici que, la crise du cacao avait mis en évidence la fragilité du secteur agricole camerounais. Présente aussi bien dans les exploitations industrielles que dans les petites exploitations auxquelles elle fournissait l'essentiel des revenus monétaires, la culture du cacao est remise en cause par les producteurs des principales régions dans lesquelles il est produit. Le vieillissement des plantations est l'une des principales causes de la crise du cacao

²⁵⁹Balla, « Agriculture et croissance économique ... », p. 30.

²⁶⁰*Ibid.*

²⁶¹Tamba et Tchamanbe Djine, « De la crise à la réforme... », p. 810.

²⁶²*Ibid.*

²⁶³I. Manfouo Fountong Namekong, « Les effets de la disparition ... », 2012, p. 45.

avant la crise des années 1980²⁶⁴. Les mesures prises par le gouvernement pour assurer la stabilité des prix des matières premières s'avéraient inefficaces.

De plus en plus désintéressante, la culture du cacao n'était plus attractive. Les plantations vieillissantes n'évoluaient pas en superficie. Ce qui explique le fait qu'en 1984, « les deux principales provinces : du Centre et du Sud ne produisaient qu'environ 58% du cacao camerounais contre 81% dans les années 1970 »²⁶⁵. En dehors de 1985-1986 où l'on avait observé une stabilité des prix, l'agriculture d'exportation avait connu consécutivement quatre années de chute des cours des trois principales cultures d'exportation agricoles, d'une valeur de - 47,7%²⁶⁶. La concurrence des pays asiatiques et latino-américains, l'inorganisation des marchés et la faible progression de la demande des pays consommateurs touchés également par la crise, la surévaluation du franc CFA justifiaient bien cette situation. Ainsi donc, la réduction des prix de près de la moitié en 1989 ne venait que renforcer la lassitude des planteurs à investir davantage dans une culture dont la rente s'effritait quotidiennement. Face à cette situation, les producteurs avaient fait le choix d'un repli vers l'autosubsistance ou des spéculations non pourvoyeuses de devises²⁶⁷.

La caféiculture n'était pas en reste, elle subissait également les effets du vieillissement des plantations. En 1992 par exemple, les revenus agricoles du café étaient de plus en plus décroissants, et étaient tombés à environ 16% contre 72% dans les années 1979/1980²⁶⁸.

Avant la manne pétrolière, l'agriculture occupait une majorité presque absolue de la population, environ les trois quarts de la population camerounaise, et contribuait pour environ 70% des recettes en devises du pays, et renforçait pour près de 40% le budget de l'État²⁶⁹. L'effritement de l'agriculture commence bien avant la crise monétaire. Les effets de la crise se font ressentir dans l'agriculture plus tard, au moment même où, la plupart des productions agricoles accusent une tendance à la baisse, ou une stagnation malgré d'importantes mesures

²⁶⁴M. G. Mengue, « La politique agricole du Cameroun (1960-2000) : essai d'analyse historique », mémoire de DIPES II, Université de Yaoundé I, 2008, p. 35.

²⁶⁵ C. Santoir, « La crise locale antérieure à la crise globale, le devenir d'un terroir dans l'orbite de Yaoundé, Yemessoa I (1972-1985) » in G. Courade, *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994, p. 246.

²⁶⁶ Alary, « Le concept d' « infériorité de marché »... », p. 100.

²⁶⁷ *Ibid.*

²⁶⁸ I. Grangeret Owona, « Les nouvelles pratiques des exploitants agricoles bamiléké sous l'effet des ruptures anciennes et de la conjoncture actuelle », in G. Courade, *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994, p.120.

²⁶⁹Ngandjeu, *Le Cameroun et la crise...*, p. 50.

d'incitation prises par le gouvernement. Si le pays était classé dans les années 1970 parmi les cinq premiers pays mondiaux producteurs du cacao, sa production était restée statique à la veille des années 1980²⁷⁰. Cette production qui stagnait à 120 000t était restée en deçà de 139 000t prévue comme objectif à atteindre à la fin du Ve plan quinquennal (1981-1986).

Le rapport économique et financier de la loi de finances relevait également une baisse considérable de près de « 30% la production du café, qui s'élevait à 97 771t en 1985/1986 contre 142.795t en 1984/1985, et se situe en dessous de 129.200t prévue dans le Ve plan.»²⁷¹. Il ne serait donc facile pour nous d'attribuer mordicus la crise agricole à la situation du pétrole. Cette diminution de la production était due au vieillissement des plantations. En 1981, 40%²⁷² des plantations connaissaient un vieillissement avancé soit plus de vingt-cinq ans, contre 22% en 1972²⁷³. Or nous savons tous qu'une plantation est productive entre la septième et la trentième année. De plus, la majeure partie des planteurs était vieillissante et malgré d'importantes réalisations visant à améliorer la situation du planteur, les conditions de vie en milieu rural n'avaient pas véritablement évolué pour permettre aux jeunes de se lancer effectivement dans l'agriculture et à ne pas quitter les campagnes.

En dehors de ceci il faut noter que les plantations, et surtout cacaoyères et bananières étaient attaquées par les maladies, la pourriture brune et la maladie du panama qui détruisaient en moyenne 50% des récoltes. Ainsi donc, ces luttes phytosanitaires concernaient soit environ « 42,2% des plantations cacaoyères, 29% des caféières, 17% exploitations cotonnières »²⁷⁴. Ces chiffres suffisent pour démontrer à suffisance que les produits phytosanitaires distribués par l'État pour venir en aide aux planteurs ne profitaient pas à tous et de plus ceux qui profitaient recevaient ces produits avec beaucoup de retard, ce qui ne les permettait pas d'effectuer un bon traitement et au bon moment.

En dehors de ces difficultés, les prix des produits d'exportation étaient très peu incitatifs. Car il faudrait le rappeler, depuis les indépendances, c'était l'État qui fixait le prix d'achat des produits d'exportation. C'est ainsi que pour garantir aux paysans les prix significatifs, il avait été mis sur pied en 1978 l'Office National de Commercialisation des Produits de Bases (ONCPB) dont la mission était d'assurer la stabilisation des prix d'achats du

²⁷⁰Aerts et al, *L'économie camerounaise...*, p. 48.

²⁷¹Rapport économique et financier de la loi de finance, 1987 / 1988, p. 15.

²⁷²Ngandjeu, *Le Cameroun et la crise...*, p. 51.

²⁷³*Ibid.*

²⁷⁴J. M. Ela, *Quant l'Etat pénètre en brousse, la riposte paysanne à la crise*, Paris, Karthala, 1990, p. 80.

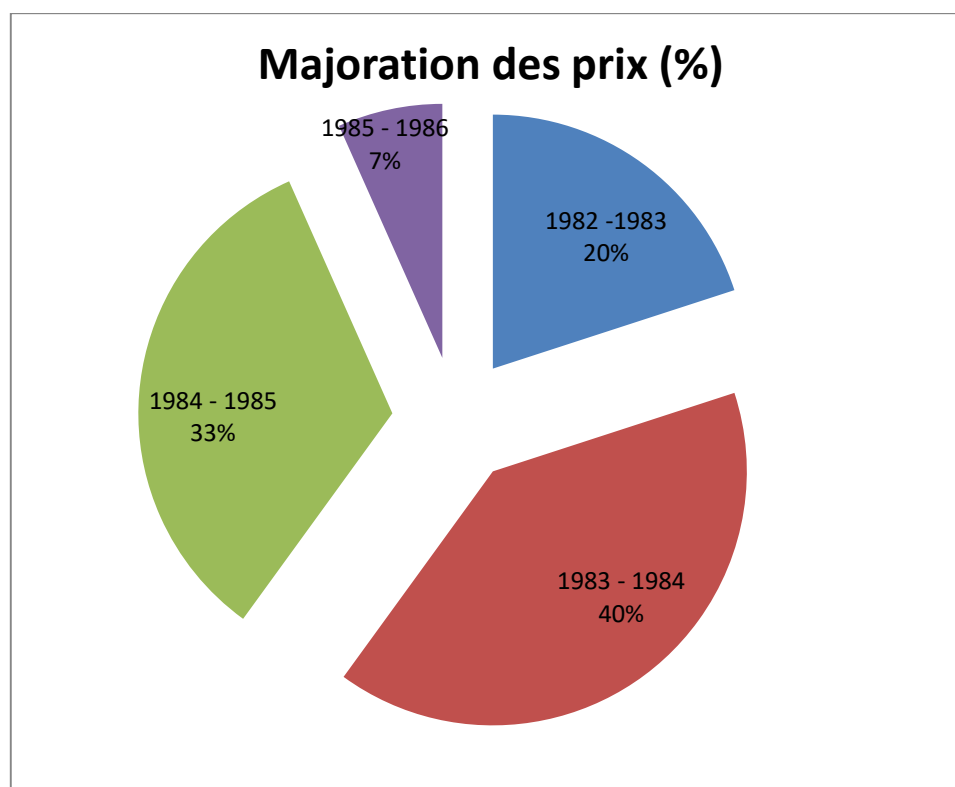
Cacao, du Café, du Coton et de la Banane aux planteurs. Pour ce faire, dans la première moitié des années 1980, le gouvernement camerounais, vu la baisse continue des prix au marché international, avait augmenté de façon significative les prix garantis aux paysans. Ceux du cacao et du café avaient ainsi été majorés pour chuter avec l'arrivée de la crise monétaire.

Tableau 21: Majoration des prix du cacao et café de 1982 à 1986

Années	1982/1983	1983/1984	1984/1985	1985/1986
Majoration en(%)	06	12	10	02

Source : Ngandjeu, *le Cameroun et la crise...*, p.53.

Graphique 16 : Majoration des prix du cacao et café de 1982 à 1986, en pourcentage (%)



Source : *Idem*, tableau 7.

Malgré cette augmentation, les prix d'achats accordés aux paysans pour l'achat de leurs produits étaient très faibles par rapport aux charges engagées. Les marges prélevées par l'ONCPB, environ 20%²⁷⁵, étaient très élevées décourageant ainsi les Camerounais à s'adonner à l'agriculture. En juin 1984, l'ONCPB aurait accumulé 76 milliards de FCFA.

²⁷⁵Ngandjeu, *Le Cameroun et la crise...*, p. 53.

Ainsi donc, le milieu rural camerounais fut le premier à subir les effets de cette crise qui se manifestait à la fois par la chute brutale des prix des produits exportés, incapacité de l'État à soutenir les prix, l'échec de certaines modalités de développement et l'abandon des tâches de services publics par un pouvoir aux caisses vides.

En fait il faut tout de même retenir ici que tous les paysans camerounais n'avaient pas subi les effets de la crise. Les exploitations les plus engagées dans le système capitaliste étaient les plus touchées dans la production, la vente, la consommation d'intrants, ou l'achat des moyens de productions locaux tels que : les terres et la main d'œuvre. 87% des 1,2 million d'exploitations agricoles, d'une superficie moyenne d'environ deux hectares étaient destinées aux cultures d'exportations : « le cacao : 23%, le café : 32%, le coton : 12%, la banane : 20% »²⁷⁶. Cependant, ces cultures d'exportation étaient confrontées à la compétitivité internationale.

Exposés aux incertitudes des marchés internationaux, les planteurs camerounais n'avaient pas pu être protégés par le système de stabilisation mis en place par le gouvernement depuis les années 1950, dans la mesure où les prélèvements effectués par l'ONCPB devant permettre à soutenir les prix avaient été utilisés par le trésor public²⁷⁷ à des fins autres que l'agriculture. Certains de ces fonds avaient été utilisés pour la construction des stades omnisports de Yaoundé et de Douala²⁷⁸, et autres. Selon Ngandjeu, la direction des études et projets du ministère de l'Agriculture estimait que l'ONCPB avait une masse financière égale à la moitié du budget national et des réserves s'élevant à 45milliards de FCFA au début des années 1980²⁷⁹. Ne pouvant plus assumer ses responsabilités vis-à-vis du secteur agricole, l'État camerounais fut contraint d'appliquer ce qu'on avait appelé le Programme d'Ajustement Structurel Agricole (PASA) à partir des années 1989²⁸⁰.

2 - L'impact de la crise dans le secteur agricole

La crise qui attaque le secteur agricole bien avant la crise monétaire avait eu des effets très profonds sur l'économie camerounaise. La crise agricole a mis en évidence le système économique du Cameroun. Possédée en grande partie par les petits exploitants, l'agriculture fournissait l'essentiel des revenus monétaires. Remises en question au cœur

²⁷⁶Courade, *Le Village camerounais ...*, p. 18.

²⁷⁷*Ibid.*

²⁷⁸Ngandjeu, *Le Cameroun et la crise...*, p. 53.

²⁷⁹*Ibid.*

²⁸⁰Ela, *Quant l'Etat pénètre...*, p. 92.

même des principales régions de production, accompagnées du vieillissement des plantations, les surfaces de productions étaient restées stables, sans connaître une légère augmentation malgré cette augmentation des prix aux producteurs au début des années 1980. Ce qui avait occasionné une baisse de la production du cacao en 1984, soit environ 54% contre 81% en 1974/1975²⁸¹. L'intrusion de la crise monétaire et la réduction des prix de près de la moitié avaient contribué à décourager les planteurs à s'investir davantage dans la production des cultures dont les prix ne cessaient de s'effriter continuellement.

Le PASA était un programme d'austérité qui consistait en la réduction des dépenses de l'État dans le secteur agricole, et donc une révision du rôle de l'État dans la définition et la mise en œuvre des politiques agricoles. « Les intrants, les campagnes, la distribution des plants sélectionnés, la commercialisation et l'encadrement des planteurs par l'État ont été supprimés »²⁸². Les banques asséchées, ne disposant plus des fonds avaient été obligées de fermer. Les planteurs se sont vus abandonner à eux-mêmes d'où la chute grave de la production. L'ajustement des prix à la production entre 1989 et 1990²⁸³, avait entraîné une importante perte des recettes financières. Ce qui occasionna la disparition de l'organisme de stabilisation qui était devenu déficitaire (ONCPB).

Les exportations du cacao qui représentaient 94 milliards FCFA entre 1984/1985, tombent deux ans plus tard, c'est-à-dire en 1987 à 72 milliards de FCA pour atteindre 30 milliards de FCA entre 1992/1993²⁸⁴. Quant à ce qui concerne les revenus du Café qui représentaient 110 milliards de FCFA entre 1984/1985, ils n'en représentaient plus que 82 milliards de FCFA en 1987/1988 et à peine 20 milliards de FCFA entre 1992/1993²⁸⁵. Ce qui revient à dire qu'avec l'arrivée de la crise et le retrait de l'Etat de tout interventionnisme dans le secteur de l'agriculture, les recettes budgétaires avaient connu une tendance à la baisse.

Entre 1984 et 1990, les exportations de ces produits avaient enregistré une perte de plus de deux tiers de leur valeur. Cette chute des exportations agricoles rendit la balance commerciale déficitaire entraînant une perte des recettes de -29%²⁸⁶. La montée des exportations du coton qui pouvaient être évaluées à 8,6% entre 1987/1988 contre 3,5% entre

²⁸¹ C. Santoir, « La crise locale antérieure à la crise globale, le devenir d'un terroir dans l'orbite de Yaoundé, Yemessoa I (1972-1985) » in G. Courade, *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994, p. 246.

²⁸² Courade et V. Alary, « De la libéralisation à la dévaluation : les planteurs attendent leur réévaluation », in G. Courade, *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994, p. 184.

²⁸³ Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p. 48.

²⁸⁴ *Ibid.*, p. 50. Voir également Ngandjeu, *Le Cameroun et la crise...*, p. 83.

²⁸⁵ Ela, *Quant l'Etat pénètre...*, p. 95.

²⁸⁶ Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p. 40.

1984/1985²⁸⁷, soit un peu plus de 26 milliards de FCFA ne suffisait pas pour combler le manque à gagner des exportations du café et du cacao. Il en était de même pour les exportations de la banane dont la restructuration avait permis la reprise d'une production normale. Avec l'assistance des multinationales, le secteur de la banane s'était vu garantir une amélioration des techniques et un écoulement régulier vers le marché extérieur.

La bonne tenue des cours de la banane sur le marché européen, jointe à l'accroissement rapide des volumes exportés avaient contribué à l'augmentation des recettes bananières passant ainsi de 6 milliards de FCFA entre 1980 et 1982 à 26 milliards de FCFA entre 1989 et 1990²⁸⁸. Cette bonne tenue serait due au fait que la culture de la banane bénéficiait des circonstances particulièrement favorables, en particulier le libre accès au marché européen dans la limite de 200.000 tonnes, soit une quantité trois fois supérieure au volume d'exportation enregistré en 1984-1985 qui était de 60.000 tonnes²⁸⁹.

Après un abandon de tous les projets de développement rural prévu dans le cadre du sixième plan quinquennal, le Cameroun se vit également imposer toute intervention publique au niveau de la commercialisation des produits de rentes, et notamment la fixation d'un quelconque prix aux producteurs²⁹⁰. Dans cette mouvance, tous les dispositifs d'appui au monde rural, en ce qui concerne la vulgarisation, l'assistance technique, la commercialisation des produits d'exportation, la mise en place et le fonctionnement des organisations paysannes, ainsi que le crédit agricole subventionné, furent supprimés.

La suppression des subventions entraînait forcément une situation de détresse chez les producteurs. Ceux-ci, qui avaient été habitués au paternalisme étatique, devaient maintenant se prendre en charge dans tout le processus de la chaîne de production. Ces derniers, démoralisés face à cette situation, furent envahis par une faiblesse qui les avait poussés au découragement. Car ils devaient entretenir désormais eux-mêmes leurs plantations, et subir les coups de la quantité et de la qualité. Ce découragement s'était expliqué par l'abandon des plantations et la baisse considérable de la production qui avait également affecté les recettes d'exportation du pays. De ce fait, les prix à l'exportation en francs CFA des produits agricoles avaient chuté de 65 à 70 % pour le café et de 40 % pour le cacao²⁹¹. Ceci étant, les différents facteurs généraux énoncés ci-dessus n'étaient pas les seules ayant

²⁸⁷ *Ibid.*

²⁸⁸ *Ibid.*

²⁸⁹ Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p. 41.

²⁹⁰ Alary, « La libéralisation de la filière cacaoyère ... », p. 8.

²⁹¹ Aerts et al, *L'économie camerounaise...*, p. 38.

contribué à la libéralisation de ces filières. Nous pouvons également noter les facteurs d'ordre spécifiques.

II - LES FACTEURS SPECIFIQUES DE LA LIBERALISATION DES FILIERES AGRICOLE AU CAMEROUN

Bien que la libéralisation ait été favorisée par plusieurs facteurs d'ordre général, notons aussi qu'elle avait été alimentée surtout par les facteurs d'ordre spécifiques. Ceux-ci étaient liés non seulement au système économique international reposant sur du commerce, mais aussi à la gestion interne des revenus et la précarité du système économique du pays qui reposait sur l'exportation des produits agricoles brutes. Ces derniers sont la goutte d'eau qui déborde le vase. Ces facteurs peuvent être soit internationaux, soit nationaux.

A- Les facteurs d'ordre international

Plusieurs facteurs à l'échelle internationale ont contribué à la libéralisation des filières agricoles au Cameroun. On peut citer entre autres : la baisse des cours mondiaux et les bouleversements socio-économiques.

1 - Les bouleversements socio-économiques et le manque à gagner de la zone Franc

Depuis plusieurs années, le Cameroun vendait ses exportations de matières premières en dollar, en appliquant les accords de Bretton-Woods qui donnent une place prépondérante au dollar et la considère comme monnaie d'échange²⁹². Pourtant, le Cameroun utilise le FCFA depuis 1945, monnaie parrainée par la France suivant la valeur paritaire du Franc Français (FF), qui prévoyait : $50\text{FCFA} = 1\text{FF}$ ²⁹³. La baisse de la valeur du dollar par rapport au FF avait réellement endommagé la compétitivité des exportations agricoles camerounaises, puisque la monnaie du Cameroun, le FCFA était liée au FF tandis que les exportations étaient commercialisées en dollar. Ainsi donc, toute variation du dollar avait des répercussions sur le commerce extérieur du Cameroun.

La dépréciation de la valeur monétaire et la baisse des prix ont résulté de la chute des termes d'échange du Cameroun, de plus de la moitié entre 1984/1985 et 1986-1987. En fait, il

²⁹²https://fr.wikipedia.org/wiki/Dollar_am%C3%A9ricain, le 17 Juillet 2017 à 16h 15 minutes.

²⁹³ F. Kamajou, « Une analyse des principes et des programmes de l'ajustement structurel en Afrique », *Food and agricultural policies under structural adjustment*, Seminar of the European Association of Agricultural Economist, 1992, p. 399.

faudrait noter ici que la dépréciation du dollar était liée au fait que la crise monétaire qui secouait le Cameroun touchent également les Etats-Unis. En effet, la décision du président Nixon de suspendre la convertibilité du dollar en or en 1975²⁹⁴, entraîna une crise et affaiblissement du « *billet vert* », dont la côte était désormais à moins de 200 FCFA. Mais avec l'arrivée au pouvoir de Ronald Reagan et de Paul Volcker à la Banque Centrale Américaine, cette monnaie avait repris une nouvelle vigueur en 1981²⁹⁵, et le taux de change avait augmenté jusqu'à atteindre un taux record de 550 FCFA en 1985, soit 50% de plus qu'en 1981²⁹⁶. Cependant, cette vigueur de la monnaie américaine s'est transformée en handicap dans la mesure où, les produits made in USA étaient devenus moins compétitifs si bien que les marchés américains furent remplis des produits japonais, brésiliens, taïwanais, et européens²⁹⁷. Les échanges avec les pays de la zone Communauté Economique Européenne (CEE), le Canada et les autres pays devinrent déficitaires. À cela, se greffait le déficit budgétaire. Pour défendre leurs intérêts et relancer leur économie, les autorités américaines décidèrent de faire baisser le dollar en 1985²⁹⁸. C'est ainsi qu'en deux ans, le dollar s'est déprécié de près de la moitié par rapport aux autres devises.

Au début des années 1987, le dollar était donc tombé de près de 300FCFA²⁹⁹. L'objectif de cette baisse était de vendre moins cher et plus facilement à l'étranger afin de remettre sur pied l'économie américaine. Le Cameroun en avait souffert dans la mesure où la quasi-totalité de ses exportations se faisait en Dollar. Et au cours de la chute de parité du Dollar, les recettes du pays qui étaient de 430 milliards de FCFA en 1985 ont diminué d'au moins 60% en 1986 et se sont accompagnés d'une réduction de la production qui pouvait s'évaluer à 9,2 millions de tonnes en 1985 à un peu moins de 8 millions en 1986³⁰⁰. Les conséquences étaient apparues dans la détérioration de l'économie. Le PNB commençait à décliner entre 1986-1987, lentement au début et rapidement par la suite ; on estime que le PNB par tête a chuté de 30% en 1980 à -40% en 1991³⁰¹, la balance de paiement serait également passée d'un surplus en 1985 à un déficit de moins de 9% du PNB entre 1991 et 1992³⁰².

²⁹⁴Ngandjeu, *Le Cameroun et la crise...*, p. 35.

²⁹⁵*Ibid.*

²⁹⁶J. L. Lemarchand, « Les Etats-Unis : la défense de l'empire », *L'Express*, 13 Février 1987, p. 26.

²⁹⁷*Ibid.*

²⁹⁸Ngandjeu, *Le Cameroun et la crise...*, p. 35.

²⁹⁹*Ibid.*

³⁰⁰Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p. 41.

³⁰¹Kamajou, « Une analyse des principes... », p. 400.

³⁰²*Ibid.*

Puisqu'appartenant à la zone Franc contrôlée par la France, et que le franc CFA était convertible par le FF sans limitation, les entreprises étrangères qui possédaient des filiales au Cameroun pouvaient donc rapatrier leurs bénéfices sans restrictions, et les européens qui travaillaient au Cameroun, pouvaient également transférer des fonds chez eux en toute liberté par le biais de la France. Ce qui occasionna une fuite des capitaux. Ainsi donc à la fin des années 1986, le Cameroun aurait selon Ngandjeu dans son ouvrage intitulé *Le Cameroun et la crise, renaissance ou blocage ?* Enregistré un manque à gagner de plus de 200 milliards de FCFA³⁰³.

Ces bouleversements socio-économiques entraînent la chute des prix des matières premières sur le marché international.

2 - La baisse des prix au marché mondial

La baisse des prix au marché mondial est liée au bouleversement socio-économique, principalement à la chute du dollar et au manque à gagner de la zone franc. L'effondrement des termes de l'échange explique l'essentiel de la dégradation du commerce extérieur du Cameroun. Cette dégradation engendre une baisse du pouvoir d'achat du revenu disponible du Cameroun. Le choc externe enregistré par le pays entre 1985/1986 provient pour l'essentiel de la dégradation des termes de l'échange, qui explique la très forte réduction du solde extérieur à plus de trois quarts soit -396 milliards de FCFA, environ 10,3% du PIB courant³⁰⁴. En effet, plusieurs aspects relèvent les faiblesses de l'économie camerounaise. On peut ainsi noter les deux violents chocs externes à savoir : la chute des cours mondiaux du cacao et du café et du pétrole et la dépréciation du Dollar qui était la monnaie d'échange³⁰⁵.

La baisse des redevances pétrolières et des taxes sur le commerce extérieur sont responsables à hauteur de 69%³⁰⁶ de cette diminution. Ayant mis l'accent sur l'agriculture, gage d'un développement économique, le pays s'engagea dans la culture des produits de rentes, destinés à l'exportation, telles que le cacao, le café, la banane, le coton, etc... En fait, il produit ce qu'il ne consomme pas et consomme ce qu'il ne produit presque pas. Ce qui revient à dire que le Cameroun n'est qu'un producteur des matières premières qui ne sont pas

³⁰³Ngandjeu, *Le Cameroun et la crise...*, p. 35.

³⁰⁴Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p. 50.

³⁰⁵ Investment Development Consultancy, « Evaluation de l'aide de l'Union Européenne aux pays ACP : Cameroun », Août 1998, p. 10.

³⁰⁶Herrera, « La nature de la crise ... », p. 50.

intégrées dans une structure industrielle autocentrée, et font l'essentiel de son commerce avec les pays occidentaux, tandis que ceux-ci font l'essentiel de leurs échanges entre eux.

Malgré le fait que c'est le Cameroun qui fournissait les matières premières, le pays n'était qu'un « *price taker* » tandis que les pays occidentaux étaient des « *price maker* », qui signifie que les prix étaient fixés à Paris, Londres, New York et autres. Les produits de base voyaient d'année en année leurs cours baisser sur le marché international tandis que ceux des produits manufacturés importés augmentaient sans cesse. C'est dire que les cultures d'exportation, qui étaient constamment soumises aux aléas du marché international, posaient d'énormes problèmes sur les recettes du pays. En 1986 par exemple, la baisse conjuguée des cours du pétrole et du dollar avait fait perdre près de 60% des recettes pétrolières au Cameroun, 30% des recettes provenant du cacao, et 50% de ceux du coton, caoutchouc³⁰⁷. Selon Courade et Ngandjeu, en 1952, 1,87t de cacao suffisait pour acheter une voiture. Mais en 1972, il fallait 4,2t de cacao pour le même achat. Il y avait donc bien une dégradation considérable. C'est ce qu'on pourrait appeler l'échange inégal.

Ainsi donc, dans un contexte conjoncturel de crise, la diminution de l'activité des partenaires commerciaux du Cameroun se répercute sur l'économie camerounaise de façon directe, et entraîne la diminution des exportations et des recettes. Car les produits que commercialise le pays font l'objet d'une demande qui ne s'accroît que lentement. La consommation du cacao, du café, de la banane approchait souvent la saturation du marché.

Tout compte fait, relevons ici qu'il n'y a pas eu que les facteurs d'ordre international, mais aussi d'ordre national.

B - Les facteurs d'ordre national

Plusieurs facteurs d'ordre national avaient contribué à la libéralisation des filières agricoles au Cameroun. Ainsi, nous pouvons citer :

- la désintégration de l'agriculture ;
- l'inadéquation de recherches agricoles et les réformes dans les grandes filières ;
- la crise bananière.

³⁰⁷Ngandjeu, *Le Cameroun et la crise...*, p. 29.

1 - La désintégration de l'agriculture

L'agriculture occupait la majorité de la population camerounaise. Elle employait les trois quarts de la population active du Cameroun. Avant la découverte et la mise en exploitation du pétrole, elle utilisait environ 70% de la population et alimentait les recettes en devises du pays de près, de 40%. Au moment où la crise intervient dans le pays, la plupart des produits agricoles affichait déjà une tendance à la baisse ou à la stagnation. Si celle du cacao est intervenue dans les années 1984/1985, avec une production en deçà des attentes du VI^e plan quinquennal, soit environ 139000t³⁰⁸, la chute des exportations du café serait survenue au moins quatre ans avant. On ne pourrait donc pas, comme dans d'autres pays, attribuer cette chute à la chute des prix du pétrole. Ainsi selon le rapport de la loi des finances de 1987/1988, la filière café avait enregistré une baisse de la production d'environ 30%, soit 97.771t en 1985/1986 contre 142.795t en 1984/1985³⁰⁹. Cette régression de l'agriculture camerounaise était donc liée à plusieurs facteurs :

Le vieillissement des plantations et des planteurs s'était également invité au menu car une cacaoyère est productive entre la septième et la trentième année. Or dès 1981, plus de 40 % des plantations avaient déjà atteint plus de vingt-cinq ans et les planteurs ne manifestaient plus l'envie aiguisée de les renouveler ou de les agrandir, à cause de l'instabilité des prix qui ne les encourageait pas. Même les politiques mises sur pied par le gouvernement, pour inciter à l'agriculture, ne purent pas retenir la jeunesse à cause de la politique discriminatoire dans l'accord du crédit, et le prélèvement de la taxe de revenus après-vente par l'ONCPB, qui s'élevait à environ 20 % par Kg³¹⁰. De plus, la mauvaise utilisation, et parfois la non utilisation des produits phytosanitaires, faisait que les plantations cacaoyères, caféières et même de bananeraies, soient attaquées par les maladies phytosanitaires telles que : la pourriture brune pour le cacao et la maladie de panama pour la banane. Les intrants distribués ne concernaient qu'une partie de personnes et par conséquent, 42,2 % des plantations cacaoyère étaient traitées³¹¹.

Le niveau d'utilisation des facteurs modernes de production était resté très bas. Une enquête réalisée montrait qu'à peine 22,1 % des exploitations agricoles usaient des engrais organiques ou naturels et 32,2 % utilisaient les engrais chimiques³¹². L'utilisation du matériel

³⁰⁸ *Ibid.*, p. 51.

³⁰⁹ *Ibid.*

³¹⁰ Awoumou Amougou : « La libéralisation des marchés... », p. 20.

³¹¹ Ngandjeu, *Le Cameroun et la crise...*, p. 30.

³¹² *Ibid.*, p. 51.

végétal sélectionné ou amélioré restait encore très insuffisante. Ceci était due au fait que les résultats de la recherche agronomique n'étaient efficacement exploités dans le secteur traditionnel. Le libéralisme planifié, fondant le développement du pays sur l'initiative privée et le développement autocentré avec une moindre dépendance vis-à-vis de l'extérieur, ne s'était pas accompli. En fait, face à la crise économique qui se profilait à l'horizon, l'Etat s'était trouvé contraint de se désengager dans la plupart des activités de production et de commercialisation agricole. Le cinquième plan qui allait de 1981 à 1985 et le sixième plan qui devait commencer en 1986 à 1990, bien que soutenant clairement des objectifs bien définis au départ, avaient manqué de cohérence et d'efficacité parce que n'ayant pas atteint leurs objectifs de production et de rendement³¹³. Par conséquent, les espoirs fondés ont été surplombés par la faiblesse de la production, la forte dominance de l'exode des jeunes refoulant les zones rurales.

La fin des années 1980 s'était achevée dans un contexte particulièrement difficile, marqué par un bilan mitigé des deux derniers plans. Ainsi au regard de tout ceci, il revenait à l'Etat camerounais de trouver de nouveaux moyens pour redonner la place de l'agriculture. D'où les nouvelles politiques agricoles.

2 - L'inadéquation des recherches Agricoles (NPA) et les réformes dans les grandes filières

Conçue dans le cadre des PASA, les NPA telles que définies par le gouvernement recherchaient en priorité à consolider des acquis, tant sur le plan de l'autosuffisance alimentaire, que sur celui des recettes engendrées par l'exportation, dans le souci d'accroître les performances du secteur agricole³¹⁴. La stratégie mise en œuvre par les NPA reposait sur : la modernisation de l'appareil de production, la maîtrise de la sécurité alimentaire, la promotion et la diversification des exportations et la restructuration des différentes filières d'exportations, le développement de la transformation des produits agricoles, l'équilibre des filières de production³¹⁵. Or, le PASA prévoyait la réduction du gaspillage dans le secteur agricole, la rationalisation des ressources financières et à trouver des modes de gestions plus efficaces, tout en recherchant la responsabilité du planteur. Le secteur industriel camerounais représentait dans l'ensemble une enclave étrangère dans l'économie. Les industries de

³¹³ A. Z. Tamekamta, « Les politiques agricoles au Cameroun : analyses, rétrospective et perspectives (1960 – 1990) » in A. Z. Tamekamta et J. Koufan Menkene, *L'urgence d'une révolution agricole...*, pp. 16 – 17.

³¹⁴ AMINAGRI, E10 Politique agricole et nouveaux défis, 1990, p. 5.

³¹⁵ AMINCOMMERCE, Document de Stratégie et du Développement du Secteur Rural (DSDSR), Yaoundé, MINEPAT, 2005, p. 4.

transformation étaient très rares, sinon absentes, et nombre de biens de consommation fabriqués sur place ne s'appuyaient que rarement sur les ressources nationales. Par conséquent le pays était obligé de subir les aléas du marché international. Le niveau d'utilisation des facteurs modernes de production était resté très bas, en raison du retrait de l'assistanat de l'État. Ainsi donc, selon Ngandjeu, les études réalisées montrent qu'à peine 22,1% des exploitations agricoles utilisaient des engrais organiques ou naturels et 32,2%, des engrais chimiques.

L'utilisation du matériel végétal sélectionné ou amélioré reste insuffisante. Cette sous-utilisation du matériel végétal sélectionné était due au fait que les objectifs des NPA limitaient également les moyens de l'Etat dans le cadre de l'accompagnement des agriculteurs. Car celui-ci favorisait l'investissement privé. Cependant ces NPA n'avaient pas trouvé un écho favorable. Des contraintes relevées portaient sur :

La faiblesse des investissements privés nationaux et étrangers dans le secteur agricole liée à l'absence d'un marché financier adapté au secteur, à la liquidation de la Banque du crédit agricole et à la clôture des guichets qui lui étaient rattachés (fonds de bonification par exemple) l'absence d'un cadre institutionnel adapté au nouveau contexte de la politique de développement du secteur (réforme des services publics, promotion des services privés et associatifs capables de relayer plus efficacement les anciennes interventions étatiques, faible capacité opérationnelle des organisations de producteurs)³¹⁶.

Cette situation a mis en évidence la précarité des conditions de vie des agriculteurs et de leur système d'exploitation et, a interpellé l'État sur « les nouveaux défis » que le secteur agricole devrait désormais s'efforcer de relever. Ces nouveaux défis portaient sur : la consolidation du secteur agricole comme moteur du développement économique et social du pays, la promotion de l'organisation professionnelle et interprofessionnelle des différents opérateurs économiques qui doivent constituer les principaux acteurs du développement de l'agriculture et l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations grâce à l'augmentation des productions et de l'ensemble des revenus.

Ceci étant, qu'en était-il de la filière bananière elle-même ?

3- La seconde crise bananière 1981 – 1991

Après le maximum de 1977, qui marque la montée en puissance de l'économie bananière au Cameroun, celle-ci allait connaître dès la première moitié de la décennie 1980

³¹⁶ Achancho, « Revue et analyse des stratégies... », p. 140.

une chute dont l'une des causes fut l'insuffisance à l'exploitation. Cette dernière se démarque de la première par le fait qu'elle ne fut pas seulement camerounaise mais aussi européenne en ce sens qu'elle tirait ses origines non des contrastes de moyens entre différents acteurs intervenants dans le secteur, mais surtout d'un contexte général, national et international défavorable. Les insuffisances liées à l'exploitation de la banane étaient inhérentes aux opérations de production, de manutention, de commercialisation, ainsi qu'à l'endettement de la structure.

Les insuffisances de la production émanaient de l'irrégularité de celle-ci, liée aux défaillances techniques ; des sécheresses prolongées ; absence d'irrigation et des problèmes de qualités. Fort de ceci, la production de la banane au Cameroun avait gardé un rythme essentiellement saisonnier, d'où son irrégularité pendant la saison sèche. De plus, en sécheresse, la floraison n'était pas bonne ce qui occasionnait la mauvaise formation des régimes, affectant la qualité et entraînant une baisse considérable de la production³¹⁷. La situation était encore plus préoccupante lorsque la sécheresse se prolongeait comme ce fut le cas en 1980 et 1981³¹⁸. Les problèmes de production saisonnière et de sécheresse prolongée ne se seraient pas posés si l'irrigation des plantations se faisait de façon généralisée. C'est ainsi qu'en 1978, la cercosporiose avait ravagé d'important domaine bananier. Les parcelles touchées par cette maladie avaient été traitées partiellement si bien qu'en 1980, on pouvait encore percevoir des nombreux foyers de cette maladie³¹⁹.

En dehors des problèmes liés aux maladies causées par la sécheresse, la manutention se présentait également comme un épineux problème. Les problèmes de manutention se situaient tant au niveau du transport ferroviaire que maritime. Au niveau du transport ferroviaire, on notait fréquemment des retards dans la programmation des trains. Ce qui provoquait le mûrissement des fruits dans les stations d'emballages³²⁰. Ces retards étaient dus au vieillissement et surtout à l'insuffisance des locomotives et des voies de la REGIFERCAM. C'est ainsi que furent attestées ces tares par une correspondance du délégué départemental de l'agriculture du Mungo au ministre de l'économie³²¹.

³¹⁷Lontio Kahabi, « L'économie bananière au... », p. 78.

³¹⁸ADRAL, Rapport annuels les problèmes de la banane au Cameroun, 1983/1984, p. 5.

³¹⁹ *Ibid.*

³²⁰ AMINCOMMERCE, Dossier crise de la production bananière, 1983, p. 3-4.

³²¹ AMINAGRI, Correspondance du délégué départementale de l'agriculture du Mungo au ministre de l'Economie et du Plan, rendant comptes des problèmes posés par les syndicats bananiers, du 8 et 11 Janvier 1987.

Le transport maritime quant à lui ne disposait pas d'entrepôts frigorifiques. Ce qui veut dire que les bananes mûrissaient avant même l'embarcation et occasionnaient d'énormes pertes, en plus du manque d'espace approprié. En effet, l'entrepôt de bananes était situé non loin de l'entreprise CIMENCAM et les poussières dégradaient la qualité de la banane³²². On peut également noter le retard des bateaux, le calendrier de ces derniers n'étant pas fixé de commun accord avec l'OCB³²³. La tristesse était que la CAMSHIP et l'armateur français avait refusé de se partager les pertes causées par le retard d'un navire³²⁴.

En ce qui concerne la commercialisation et la concurrence dans la zone de l'Union des Pays Exportateurs de Banane (UPEB), rappelons tout d'abord ici que jusqu'en 1977, la banane camerounaise n'avait pour principales débouchés que les marchés de la France et de la Grande Bretagne. Ce qui causait une contraction des marchés, car avec le contingentement, les exportations étaient limitées à 80.000t. En 1978 par exemple, pour une production de 90.000t de bananes exportables, un excédent de 10.000t³²⁵ fut détruit. Contrairement à la France et à la Grande Bretagne, les autres pays de la CEE, excepté l'Italie (car ce dernier se ravitaillait en Somalie), s'approvisionnaient en Amérique latine par le biais des puissantes multinationales. L'intégration verticale de ces sociétés et leurs parfaite organisation leur permettaient d'atteindre une production très élevée et de mettre sur le marché des produits de très bonne qualité, respectant les normes et à des prix très bas par rapport au Cameroun³²⁶.

Face à cette concurrence, l'OCB chercha des voies et moyens pour remédier à cette situation. De ce fait, elle avait essayé de conquérir les pays de l'Afrique du Nord dans l'espoir de trouver des nouveaux débouchés pour écouler le surplus de sa production bananière. Elle avait alors tendu la main au Maroc qui à son tour lui proposait plutôt de faire le troc. Ceci dit il accepterait que le Cameroun exporte sa banane vers le Maroc à condition que le Cameroun ouvre aussi son marché à l'importation des chaussures par le Maroc³²⁷. Car le Maroc aussi était à la recherche des débouchés pour l'écoulement de leurs chaussures. Face à cette condition, après une période d'étude, l'OCB qui ne s'y connaissait pas dans le marché des chaussures aurait dû renoncer à ce contrat³²⁸.

³²² *Ibid.*

³²³ Lontio Kahabi, « L'économie bananière au... », p. 79.

³²⁴ A.ASSOBACAM, Procès-verbal de la réunion du 29 Novembre 1985.

³²⁵ Lontio Kahabi, « L'économie bananière au... », p. 79.

³²⁶ Assoua Elat, « Production et commercialisation de la banane ... », p. 32.

³²⁷ *Ibid.*, p. 54.

³²⁸ *Ibid.*

Parlant de l'endettement, l'OCB s'était endettée pour réaliser la reconversion bananière auprès de l'Organisation Internationale du Café via l'État, d'un montant de 459 millions de FCFA³²⁹ et il n'avait pas encore remboursé. Cette dette devint encore plus importante au moment où l'État s'était désengagé par rapport au versement de 25 millions de FCFA de subvention qu'elle accordait à la structure pendant la reconversion. Conséquence, l'OCB ne pouvait plus souscrire à la location des terres auprès de leurs propriétaires³³⁰.

La fin des années 1970 marquait une rupture entre l'Etat et la culture bananière. Il faut noter ici que la croissance avait atteint 13% par an entre 1977 et 1981, dans un contexte international marqué par le boom pétrolier³³¹. L'Etat ne pouvait donc plus continuer à investir dans un domaine peu productif et qui nécessitait un financement permanent comme celui de la banane. Il supprima donc en 1977 la subvention des 25 millions FCFA de fonctionnement qu'il accordait par an à l'OCB pendant la période de la reconversion bananière. La suppression de cette subvention de l'Etat à l'OCB ne lui permettait plus de régler son loyer auprès des propriétaires terriens, en s'endettant encore davantage³³². Simultanément, l'Etat supprimait l'exonération accordée auparavant à l'OCB sur l'importation du matériel³³³. Face à cette situation et dans ces conditions, l'entreprise ne pouvait que continuer à limiter son activité, vu qu'elle n'avait pas d'actionnaires, ni d'activités autre que celle de la production de la banane susceptible de lui venir en aide. Comme si cela ne suffisait pas, l'Etat était allé plus loin, en envisageant d'exproprier les terres sur lesquelles s'était faite la reconversion bananière. Chose qui avait été faite en 1979 après la convocation de M. Bitjong par le Premier ministre en février de la même année pour prendre part à une réunion qui était présidé par le représentant du Président de la République. À la fin de cette réunion, il lui avait été demandé d'exproprier les terres du Mounjo, sur lesquelles étaient établies les bananeraies.³³⁴

Contrairement à la première crise de l'économie bananière, la seconde fut générale ; les secteurs privé et étatique furent touchés. Les sécheresses prolongées et successives dès 1979 jusqu'en 1983 avaient enfreint à la production de la banane. C'est ainsi que dans le secteur privé par exemple, les plantations de la Société des Plantations de Njombé Penja

³²⁹Nlocka, « La vie rurale dans... », p. 103.

³³⁰ B. Lissom Lissom, « Après la mise en vente de l'OCB les planteurs se fâchent et réclament leurs terres », *Le Combattant*, n° 439 du 29 Octobre 1990, p. 3.

³³¹ Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p. 52.

³³² APRE, OCB, Résumé des problèmes de la profession bananière examinés par une mission interministérielle, Novembre 1980, p. 3.

³³³ *Ibid.*

³³⁴ Assoua Elat, « Production et commercialisation de la banane ... », p. 42. Voir également Lontio Kahabi, « L'économie bananière au... », p. 82.

contribuèrent de 15% seulement en 1983, alors qu'avec les mêmes superficies, elle avait contribué pour 30%³³⁵ auparavant. Certaines exploitations privées furent abandonnées. Ce fut le cas des exploitations de Boubou et également une partie de la CDC, soit un total d'environ 109 hectares. Les plantations de la CAM passèrent de 151 hectares à 22 hectares soit un déficit de 129 hectares et Nassif quant à lui avait réduit ses superficies de 50%, celles de l'OCB passèrent de 3331 hectares en 1980, à 3082 hectares en 1983, soit une diminution de 7.5%³³⁶. Celles de la CDC chutèrent de 12% entre 1981 et 1984³³⁷. Cette réduction des superficies n'allait pas sans entraîner une baisse de la production. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des exportations de bananes entre 1977 et 1984.

Tableau 22 : Exportations de la banane par le Cameroun de 1977 à 1984 en tonnes (t)

Années	Exportations
1977	80.831
1978	75.500
1979	71.051
1980	54.400
1981	47.630
1982	45.000
1983	45.300
1984	57.900

Sources : *Les plans de développement, 5^e édition. Voir également : FAO, Annuaire du commerce, 1985, p. 33.*

Comme nous pouvons le voir dans ce tableau, la production était quittée de 80.831 tonnes en 1977, c'est-à-dire au début de la crise pour tomber à 75.500 tonnes l'année suivante, c'est-à-dire en 1978 soit une différence nette de 5.331 tonnes ; en 1979, elle chuta à 71.051 et avait atteint même le gap de 45.000 tonnes en 1982 soit une différence de 35.831 tonnes par rapport à 1977. En passant par 54.400 en 1979 et 47.630 en 1980. Ces chiffres

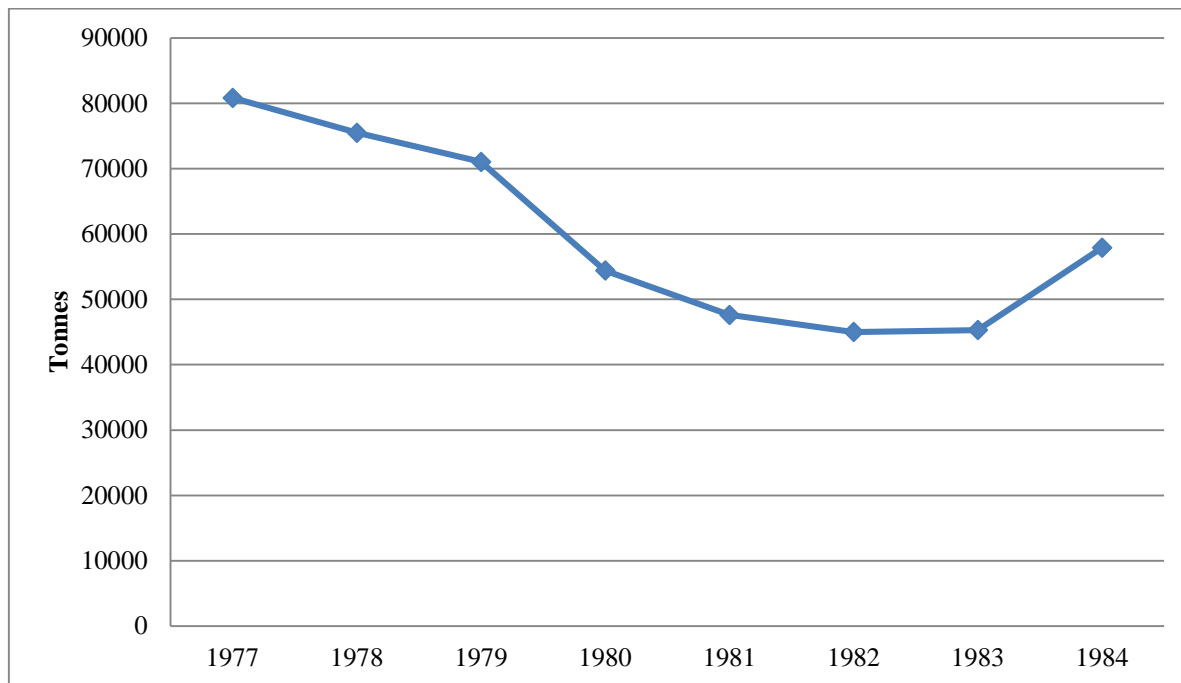
³³⁵A.ASSOBACAM, Procès-verbal de la réunion du 29 Novembre 1985.

³³⁶AMINAGRI, DEP-89-011(D), SEDIA, Restructuration du secteur bananier, élément d'évaluation, 1983, p. 17.

³³⁷ AMINCOMMERCE, CDC, Rapport d'activité, 1984/1985, p. 13.

démontrent à suffisance la situation critique que traversait la filière banane pendant cette crise.

Graphique 17 : Exportations de banane au Cameroun de 1977-1984 en tonnes (T)



Source : *Idem, tableau 22.*

A partir des années 1982, malgré le contexte conjoncturel, l'État entrepris de relancer le secteur bananier, dont la production était déjà sans cesse décroissante. Ce renforcement d'intérêt permis de le redynamiser et d'envisager des perspectives favorables au moment même où l'économie du pays entra en récession³³⁸. Malgré le changement de régime, le nouveau gouvernement manifesta également un grand intérêt pour le secteur agricole en général et pour le secteur bananier en particulier. C'est ainsi qu'à travers une correspondance adressée à ses principaux collaborateurs, le Chef de l'État recommandait aux chefs de toutes les structures intervenant dans la filière banane l'application d'un certain nombre de mesures devant alléger les charges financières de l'OCB, pour faciliter ses actions. Le ministère des finances, en ce qui le concerne devait suspendre la perception des taxes à l'exportation et faciliter le déblocage d'une subvention de 214 milliards de FCFA, au profit de L'OCB, tout en annulant la dette des 459 millions de FCFA empruntés à l'OIC³³⁹ pour la reconversion.

Il était également demandé au ministre des transports, d'inviter la CAMSHIP et la REGIFERCAM à octroyer un matériel approprié au transport de la banane, de mener une

³³⁸Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p. 50.

³³⁹Lontio Kahabi, « L'économie bananière... », p. 86.

étude sur la réduction du fret et la construction d'un nouveau quai bananier loin de CIMENCAM³⁴⁰. Pour le compte de l'année 1982, l'État fit verser à l'OCB 2 milliards de FCFA³⁴¹, pour l'acquisition du matériel adéquat pour la banane. Avec cet argent, l'OCB commanda, chez Hamelle Afrique, du matériel d'irrigation pour un coût global de 120 millions de FCFA³⁴². Avec l'aide de l'État, s'acheta également deux avions pour le traitement des plantations.

De même, l'équipe administrative de l'OCB avait été modifiée. M. Bitjong, Directeur de l'OCB, et son adjoint M. Ekeke, durent céder leurs places respectivement à M. Elogo et M. P. Moumie, ingénieur agronome³⁴³. Pour résoudre le problème de transport et de la commercialisation, le nouveau directeur rompit le contrat avec l'armateur français Louis Martin, qui fut également propriétaire de la SPNP concurrente de l'OCB, pour négocier des nouveaux contrats en 1986, avec les bateaux poissonniers espagnols et suédois qui accostaient au port de Douala. Et parfois, la banane camerounaise connaissait, une fois arrivé en France, le problème de décote à leur examen, qui faisait perdre d'importantes sommes d'argent. En effet la banane camerounaise passait de la meilleure catégorie à la catégorie 1 et parfois même encore, de la catégorie 1 à la catégorie 2, ceci injustement. Et pour résoudre ce problème, M. Likound, alors directeur technique, proposa l'ouverture en France d'un poste de représentant de la banane camerounaise, chose qui fut faite. Dès 1985, l'État avait passé un partenariat avec la Compagnie Fruitière et pour cela, son action bénéficiait d'une assistance technique, grâce au comité de restructuration mis en place par cette Compagnie, qui avait déjà fait ses preuves avec le groupe SPNP. Cette entreprise avait proposé ses services à l'État, ce qui pourrait expliquer ses parts dans la libéralisation de la filière banane³⁴⁴. Dès 1987, la crise de l'économie bananière de la Guadeloupe, et l'évolution des cours en France, redonnèrent du blason à la banane camerounaise. Cette dernière avait donc de nombreuses occasions pour envisager des meilleures perspectives³⁴⁵.

³⁴⁰AMINCOMMERCE, Correspondance de la direction du ministère de l'Économie et du Plan au directeur général de l'OCB, le 16 février 1982.

³⁴¹Lontio Kahabi, « L'économie bananière... », p. 86.

³⁴²*Afrique agriculture*, « L'ex-OCB s'auto perpétue malgré sa liquidation annoncée », n°175, Août-Septembre 1990, p. 51.

³⁴³*Ibid.*

³⁴⁴AMINCOMMERCE, Avenir du secteur bananier au Cameroun, proposition d'intervention de la Compagnie Fruitière, 1986, p. 1- 8. Voir également les APRE, Rapport de synthèse de la première phase des travaux du comité de restructuration bananière du 11 novembre 1987.

³⁴⁵Lontio Kahabi, « L'économie bananière au... », p. 88.

Au moment où le pays est frappé par la grande récession de la première décennie des années 1980, les prix des principaux produits de base chutèrent d'environ 46% en moyenne, exception faite de celui de la banane³⁴⁶. La conjoncture économique de ces années avait obligé l'État camerounais à se désengager par rapport au rôle qu'il jouait comme acteur dans l'économie, et envisager la libéralisation de certaines entreprises. Cependant, le cas de la filière banane faisait une exception spécifique par rapport à l'ensemble de l'agro-industrie, et ne nécessitait pas forcément une libéralisation rapide, dans la mesure où l'État camerounais, avec l'aide de la Compagnie Fruitière avait acquiescé des énormes investissements qui au moment de la crise généraient déjà d'importants profits³⁴⁷. Le chiffre d'affaires de l'OCB était passé successivement de 4,131 milliards en 1984/1985, à 5,695 milliards en 1985/1986 et 5,904 milliards en 1986/1987³⁴⁸, soit une progression d'environ 31% entre la première et la deuxième année, et 38% entre la deuxième et la troisième année³⁴⁹. Contrairement aux autres entreprises, l'observation des pertes cumulées en 1989 semble être plus modeste pour l'OCB.

Tableau 23: Pertes cumulées des différentes entreprises agricoles en 1989

Entreprises	ONCPB	SODECOTON	CDC	CAMSUCO	OCB
Pertes en (milliards de FCFA)	100	57	21	34	04

Source : Gilguy, « Situation et perspectives des entreprises... », p. 3331.

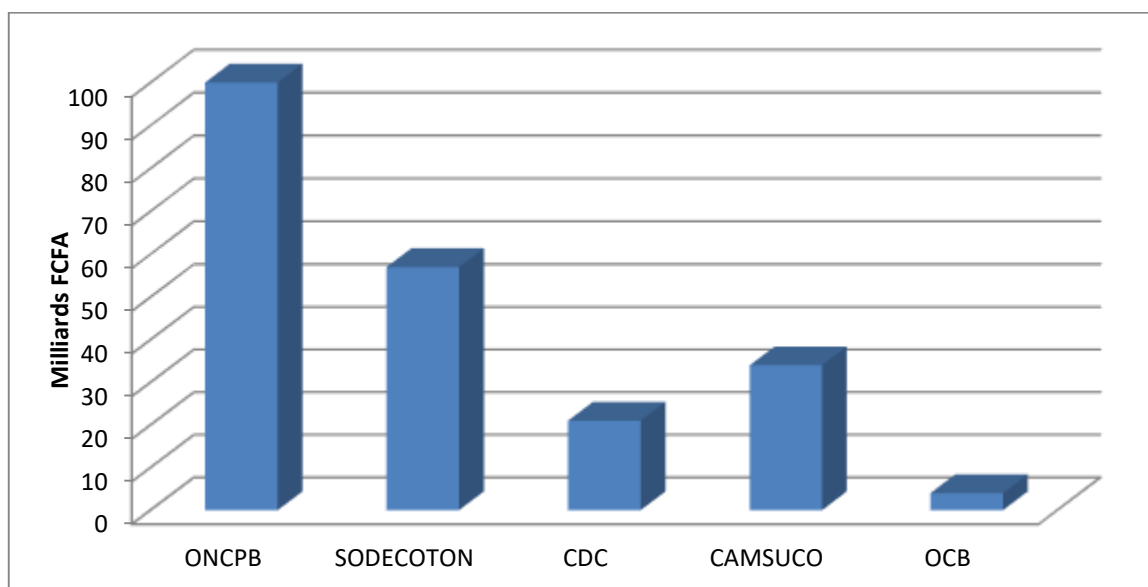
Comparativement aux autres entreprises, l'OCB affichait si l'on peut se le permettre de dire les meilleurs performances ; car il faut le dire, la banane camerounaise bénéficiait du statut des préférences généralisées pour l'accès aux marchés européens. Alors que l'ONCPB affichait des pertes de 100 milliards de FCFA et la SODECOTON 57 milliards de FCFA, l'OCB ne présentait un solde déficitaire que de 04 Milliards soit – 25 fois l'ONCPB et – 14 fois la SODECOTON, - 5 fois la CDC et – 8,5 fois la CAMSUCO. Ce qui veut dire qu'elle pouvait encore être gérable par rapport aux autres. Malheureusement, elle fut épinglée par le premier PAS. Le diagramme ci-dessous nous présente de manière précise la différence dans les pertes avec les autres entreprises en 1989.

³⁴⁶Gilguy, « Situation et perspectives des entreprises et de leurs marchés, filières agro-industrielles : quatre ans de restructuration », *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n°2457 du 11 Décembre 1992, p. 3331.

³⁴⁷Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p. 53.

³⁴⁸ Anonyme, *L'Agriculture africaine*, Paris, IC publication, 6^e édition, 1989, p. 70.

³⁴⁹ Gilguy, « Situation et perspectives des entreprises... », p. 3330.

Graphique 18: Pertes cumulées des entreprises de développement agricole en 1989

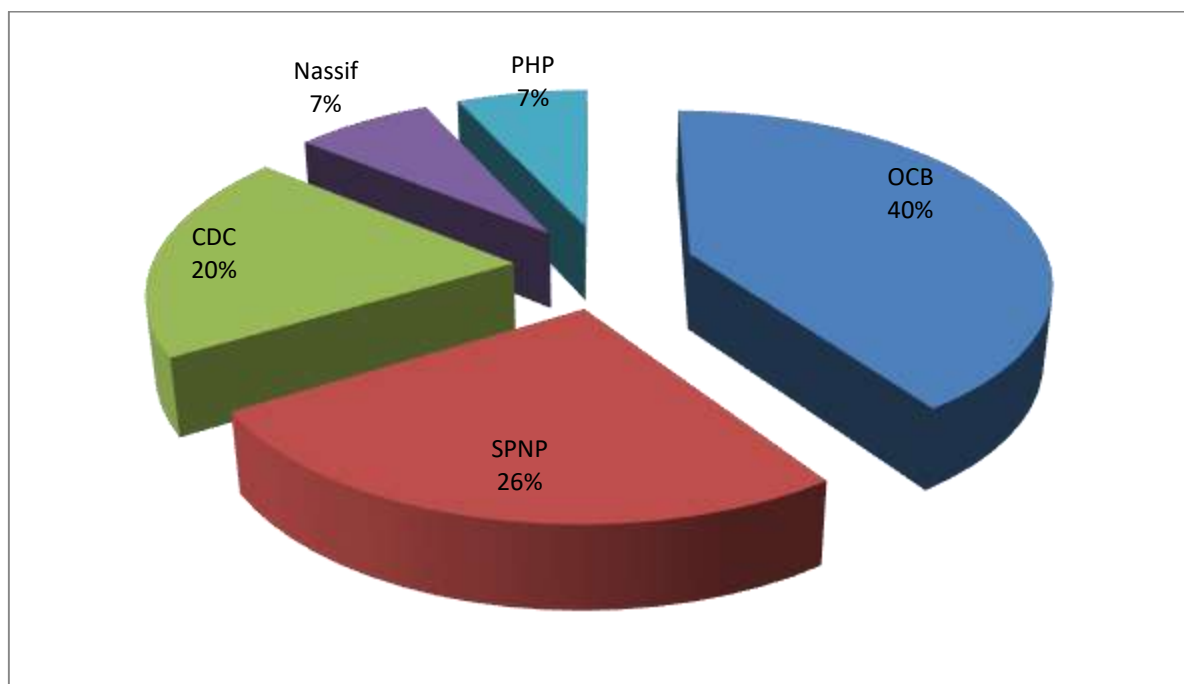
Source : *Idem*, tableau 23.

Les chiffres de ce tableau démontrent à suffisance que, par rapport aux autres entreprises, les pertes de l'OCB n'étaient pas aussi importantes malgré la crise. Et par rapport aux autres entreprises parapubliques, exploitantes et concurrentes de l'OCB, l'activité de l'OCB prospérait, comme le témoigne l'état des superficies plantées en 1985.

Tableau 24 : Superficies plantées en banane au Cameroun en 1986

Exploitants	Superficies en (ha)	Pourcentages(%)
OCB	1165	40,3
SPNP	747	25,8
CDC	566	19,5
Nassif	210	7,2
PHP	200	6,9
Total	2888	100

Source : LontioKahabi, « L'économie bananière au... », p. 93.

Graphique 19: Superficies plantées de bananes au Cameroun en (%)

Source : *Idem, tableau 24.*

Ces chiffres démontrent à suffisance que l'évolution des superficies plantées est la preuve de l'implication de l'État camerounais et la manifestation de son attachement à l'agriculture. Ce qui avait permis de booster la production de la banane. Ainsi donc, les exportations de l'OCB évoluaient également de façon satisfaisante et encourageante tandis que celles des autres exportations diminuaient progressivement.

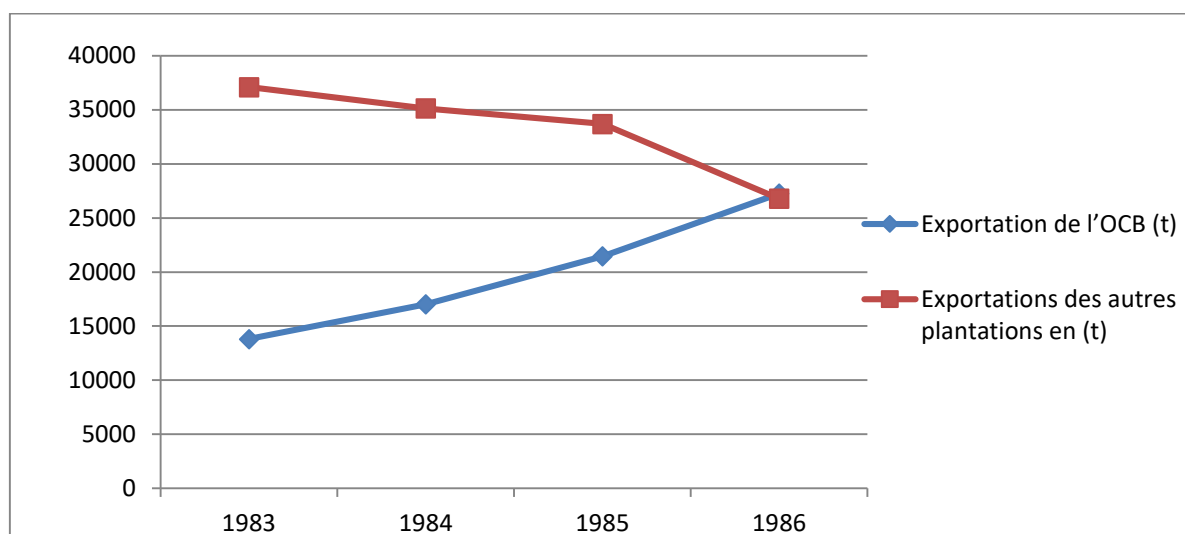
Tableau 25 : Exportations comparées des bananes au Cameroun de 1983 à 1986

Années	Exportation de l'OCB (t)	Exportations des autres plantations en (t)
1983	13.811	37.095
1984	17.017	35.125
1985	21.463	33.690
1986	27.257	26.791
total	79.548	132.701

Source : AMINAGRI, DEP-90-011(D), SEDIA, Restructuration du secteur bananier, élément d'évaluation, 1986, p. 17.

Quand nous observons bien le tableau, nous constatons que contrairement aux autres entreprises, dont les exportations chutaient chaque année, l'OCB quant à elle affichait des performances plutôt croissantes, c'est-à-dire que l'OCB enregistrait une augmentation de sa production chaque année. Elle était quittée de 13.811 en 1983 pour atteindre 27.257 tonnes en 1986 soit une augmentation de près de la moitié par rapport à 1983 c'est-à-dire 13.446. La courbe ci-dessous nous présente la différence d'évolution entre l'OCB et les entreprises privées.

Graphique 20 : Exportations comparées de bananes au Cameroun de 1983 à 1986



Source : *Idem*, tableau 25.

A regarder de près ce graphique, on se rend compte, selon ces données, que la filière banane en ce qui concerne le secteur étatique se portait merveilleusement bien, contrairement au secteur privé, qui présentait d'énormes difficultés avec une production qui ne cessait de décroître. Certains particuliers abandonnèrent cette culture tandis que d'autres, à l'exemple de la famille Louis Martin qui détenait la SPNP, vendit ses actions en 1987 à la Compagnie Fruitière de France³⁵⁰. Quant à l'OCB, grâce aux efforts consentis par l'État camerounais, avec le concours de la compagnie fruitière de France, ses exportations étaient en croissance régulière. Malgré des perspectives favorables au moment où l'économie nationale entre en récession, la filière bananière fut elle aussi embarquée dans la mouvance des libéralisations, qui constituaient pour l'État la voie salutaire pour le redressement de son économie, qui en plein effondrement sous le poids d'une grande crise monétaire qui n'épargnait personne. C'est

³⁵⁰ AMINCOMMERCE, Correspondance de la Compagnie fruitière au ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, le 14 mars 1986. Et *Afrique-agriculture*, n° 175, Août- Septembre 1990, p. 46.

ainsi qu'en 1987, bien qu'étant en parfaite croissance, l'État camerounais décida quand même de libéraliser la filière banane.

4- La Faillite de l'ONCPB et des Coopératives

C'est la liesse populaire quand l'ONCPB sort des fonts baptismaux en 1976, créé par M. Ahmadou Ahidjo. Ce dernier, par cette réalisation, consacrait la place prépondérante des cultures de rente pour l'économie camerounaise. Il avait déjà mis fin au système colonial de commercialisation du cacao et du café. L'ONCPB parachevait le rêve du gouvernement Ahidjo de réguler le florissant marché de la commercialisation des produits de rente. Seulement, quelques années après, c'est-à-dire moins de 15 ans à peine, cette entreprise n'arrivait plus à remplir ses missions. Ceci du fait qu'à partir de 1985, l'économie camerounaise entre en récession suite à la baisse brutale des revenus d'exportation (chute des cours des principaux produits de base à savoir le cacao et le café) et baisse des revenus pétroliers). Entre 1985 et 1995, on note une chute conséquente du Produit Intérieur Brut (PIB) de 6,3 % par an³⁵¹. Ceci s'est traduit par un déséquilibre des comptes macro-économiques et, en particulier, par un déficit des finances publiques. Au cours de l'exercice 1987-1988, l'ONCPB, principal instrument de gestion des filières d'exportation, enregistre un déficit de près 30 milliards de francs CFA³⁵². Le bilan réalisé en 1988 des deux décennies d'interventionnisme de l'État a mis en évidence les faiblesses de l'économie camerounaise. Ces faiblesses étaient liées au fait qu'il y avait³⁵³ :

- déphasage entre les résultats de la recherche agronomique et les préoccupations des agriculteurs. En effet, les acquis sont restés inaccessibles aux utilisateurs du fait de la faible ou de l'absence de liaison entre la recherche et la vulgarisation et de l'inadaptation des thèmes de recherche aux besoins réels des agriculteurs ;

- les coûts trop élevés des subventions aux engrais pour les petits producteurs, qui avoisinaient les 60 % de la consommation nationale (7,5 milliards de FCFA par an), couplés à la lourdeur du circuit de distribution (retards de livraison aux exploitants) ; Ceci était également valable pour les pesticides (insecticides et fongicides), pour le cacao, le café et les céréales (8 milliards par an).

³⁵¹ Achancho, « Revue et analyse des stratégies... », p. 138.

³⁵² *Ibid.*, p. 139.

³⁵³ G. Courade et al., « La liquidation des joyaux des princes : les enjeux de la libéralisation des filières cacao – café au Cameroun », *Politique africaine*, n° 44, 1991, p. 122.

- la politique de crédit agricole défaillant. Le principal instrument de crédit, le FONADER s'est trouvé en rupture de ressources financières du fait de l'inadaptation des systèmes de garantie et des impayés de l'ordre de 70 % ; l'inefficacité et coût élevé du dispositif de formation et d'encadrement des producteurs via les sociétés de développement ;

- le vieillissement des exploitants agricoles, à cause du phénomène d'exode rural et de l'accroissement rapide de la population urbaine.

Tous ces facteurs expliquent la stagnation de la production comme nous pouvons le constater dans le tableau ci-dessous.

Tableau 26 : Production du Cacao et café de 1987/1988 à 1994/1995 en tonnes

campagnes	productions	
	cacao	Café robusta/ arabica
1987 / 1988	135 116	112 832
1988 / 1989	128 606	107 052
1989 / 1990	124 927	114 161
1990 / 1991	112 077	86 499
1991 / 1992	109 000	115 066
1992 / 1993	93 278	47 925
1993 / 1994	100 092	70 400
1994 / 1995	107 070	56 800

Source : INS : *Annuaire statistique du Cameroun, Yaoundé, 1997, Août 1998, p. 162.*

Au regard des chiffres dans ce tableau, il ressort que la production du cacao n'avait véritablement pas baissé. Même si elle nous présente des oscillations périodiques, la pente n'est pas très grave. Ce qui signifie que la production avait été maintenue malgré la chute des prix au marché mondial. Par contre, le tableau montre une production en dents de scie. Cependant, malgré les NPA mis sur pied par le gouvernement, la campagne de 1992/1993 connaît une baisse drastique tant dans le café que dans le cacao.

L'ONCPB qui tirait ses ressources financières des exportations et de la commercialisation des produits agricoles ne pouvait que faillir ; car si le producteur lui n'a pas connu la chute des prix parce que malgré le fait que le système ne rémunère que faiblement les producteurs (de 30 à 65 % selon les années)³⁵⁴, il leur assurait un prix nominal régulièrement revalorisé jusqu'en 1989 grâce aux prix obtenus sur le marché mondial ou en tirant les sommes nécessaires des réserves réalisées les années précédentes. Tel était le principe de fonctionnement et de stabilisation des prix garantis au producteurs par l'ONCPB qui se nourrissait des revenus des producteurs et qui en avait pris un très grand coup. Car mis en place en 1978 avec pour mission d'assurer la stabilité des prix d'achat du café et du Cacao et autres produits agricoles aux planteurs, l'ONCPB servait aussi de pourvoyeur des recettes à l'Etat afin d'appuyer sa politique d'industrialisation et la survie de certaines entreprises publiques en difficultés³⁵⁵.

L'ONCPB reversait le surplus de prélèvement fait aux planteurs dans le trésor public. Aussi, cet argent servait même à payer les fonctionnaires, et à construire des infrastructures³⁵⁶. L'ONCPB se faisait des bénéfices considérables tirés de l'écart entre les prix versés aux planteurs et ceux obtenus sur le marché mondiale. Ces réserves servaient alors à compenser les prix aux planteurs en fonction des saisons et des fluctuations du marché mondial. Mais avec l'arrivée de M. Mélingui Roger comme nouveau Directeur Général, l'entreprise dépensait sans compter, oubliant même parfois sa mission³⁵⁷. Ce dernier avait fait étalage de toute la puissance de l'ONCPB. De ce fait, l'Etat avait adossé sur l'entreprise la réalisation de certaines tâches comme le cite clairement M. A. Ngah dans un article publié dans le journal *Repère* :

On prête à l'Oncpb l'achat du Combi Boeing 747 de la *Cameroon Air Lines*, le financement de la construction de la télévision nationale, des bourses de l'université, le salaire des fonctionnaires. Pour affirmer son hégémonie, l'entreprise s'était dotée d'une tour de 13 étages près du port de Douala. Et d'autres réalisations immobilières, à l'instar du fameux immeuble Shell à Yaoundé. Mais aussi des villas cossues, des emprises foncières sans oublier un imposant parc automobile. La démonstration se poursuit avec l'ouverture de onze agences, dont une à Paris, et des prises de capital dans de nombreuses entreprises parapubliques. Le personnel pléthorique reçoit des avantages multiples³⁵⁸.

³⁵⁴ Courade et al., « La liquidation des bijoux des princes... », p. 124.

³⁵⁵ Ngandjeu, *Le Cameroun et la crise...*, p. 53.

³⁵⁶ Alary, « La libéralisation de la filière cacaoyère ... », p. 8.

³⁵⁷ Ngah, « ONCPB : un roman au ... », p. 2.

³⁵⁸ *Ibid.*

En 1987, la crise devient aigue et les cours des prix des produits de base chutent drastiquement. Cependant, en tant qu'organe stabilisateur des prix aux producteurs, l'entreprise devait continuer à payer les producteurs afin de camoufler la crise qui se vivait déjà et ne pas décourager les producteurs. Chose qu'elle fera jusqu'en 1989 avant de tomber dans la décrépitude comme nous pouvons le constater dans le tableau ci-dessous.

Tableau 27 : Prix accordés aux producteurs cacao café robusta par l'ONCPB 1987-1994

Années	Prix aux producteurs caca / café			
	Cacao		Café Robusta	
	Cours mondiaux	Prix producteur	Cours mondiaux	Prix producteur
1987	627	420	651	440
1988	529	420	597	440
1989	437	420	554	440
1990	382	250	337	175
1991	381	250	302	155
1992	300	200	254	155
1993	336	150	323	100
1994	720	300	1470	270

Source : à partir des données AMINFI, Document de la Statistique et de la comptabilité, 2000, p. 89.

Au regard des chiffres que nous présente ce tableau, il ressort qu'avec la chute des prix des produits de bases en 1987, la stabilisation des prix aux producteurs avait encore été garantie pendant trois ans, c'est-à-dire de 1987 à 1989. Passé ces trois années, les producteurs commençaient eux-aussi à ressentir les effets de la crise avec la baisse drastique des prix appliqués à eux par l'entreprise.

Il ne va pas tout de même sans dire que malgré le fait que l'entreprise subissait déjà la crise, elle n'avait pas diminué son train de vie qui était toujours très élevé et les nombreux

avantages que pouvaient jouir ses employés. Sauf que par la suite, cette gabegie financière dans le fonctionnement de cette entreprise était imputée sur les producteurs qui en payaient le prix. Ces derniers par qui provenaient les ressources de l'ONCPB, avaient vu disparaître les subventions et les ristournes qui leurs étaient accordés³⁵⁹. Ce qui pouvait laisser croire que l'ONCPB s'enrichissait sur le dos des pauvres producteurs malgré la chute des cours du cacao et du café au marché mondial. Si une structure aussi volumineuse comme l'ONCPB ne pouvait survivre sans faire des prélèvements sur la commercialisation des cultures ou le soutien massif de l'Etat, elle ne coûtait pas moins cher aux producteurs. Soit une somme de 15 milliards à ceux-ci chaque année³⁶⁰, malgré la baisse de revenu des produits comme nous pouvons le constater dans le tableau ci-dessous.

Tableau 28 : Contributions du cacao et du café robusta à l'économie nationale 1987-1994 en milliards de FCFA

Années	1987	1988	1989	1992	1993	1994
Contribution cacao	64.130	58.239	43.821	27.273	31.239	44.615
Contribution café robusta	8.052	9.733	29.693	20.357	11.779	41.237

Source : INS : *Annuaire statistique du Cameroun, Yaoundé, 1995, pp. 277 – 280.*

Au regard des chiffres présentés dans le tableau, il ressort que de 1987 à 1993, la contribution du cacao dans l'économie du pays ne faisait que chuter alors que celle du café robusta augmentait presque chaque année avant de connaître une chute drastique en 1993 pour refaire une remontée spectaculaire à partir de 1994.

Cependant, il faut noter ici que la commercialisation du café camerounais connaissait des sérieux problèmes sur le marché mondial. Ces difficultés rencontrées étaient liées d'abord au mauvais comportement des importateurs camerounais qui faisait le mélange des différents types de café. Ce qui faisait peser sur le produit une grande incertitude alors que les torréfacteurs avaient besoin de connaître parfaitement le produit (goût, calibrage et arôme) pour que leur café qui mélangeait plusieurs origines et des qualités différentes (secret de l'arôme) soit le plus constant possible et réponde fidèlement à leur clientèle³⁶¹. Ensuite, le problème sanitaire : en effet, le lavage du café dans de l'eau du marigot posait un problème

³⁵⁹ Manfouo Fountong Namekong, « Les effets de la disparition des organismes... », 2012, p. 76.

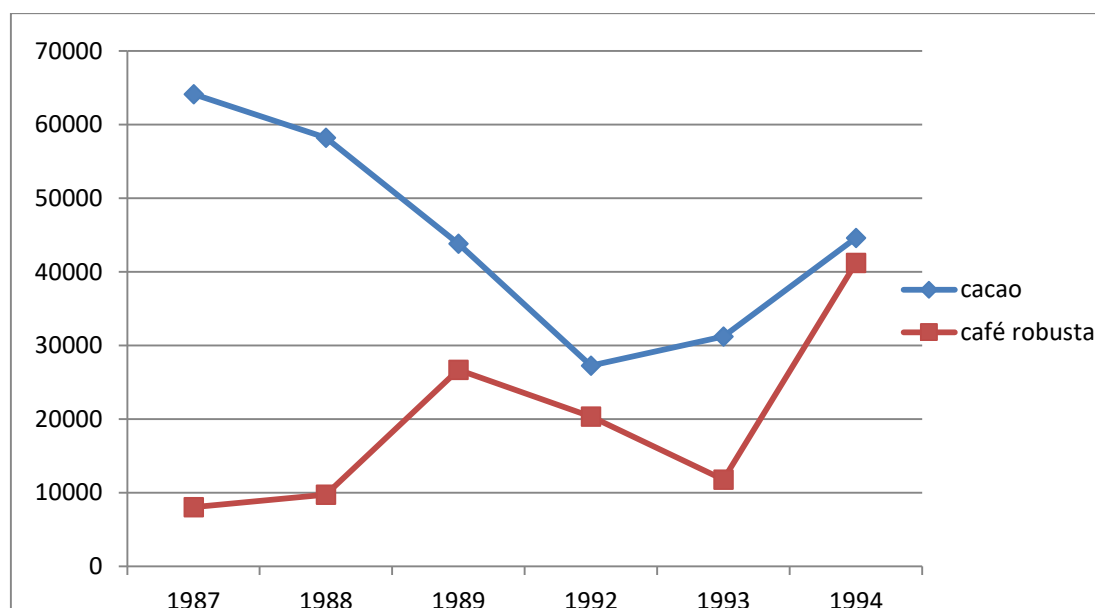
³⁶⁰ Courade et al, « La liquidation des bijoux des princes... », p. 123.

³⁶¹ Alary, « le concept d' « infériorité du marché »... », p. 102.

sanitaire sérieux. Enfin, l'insuffisance de fermentation était également défavorable au développement des arômes et diminuait l'astringence³⁶². Ce qui posait un énorme problème de commercialisation.

Les courbes ci-dessous nous présentent de manière très visible l'allure des contributions.

Graphique 21 : Contributions du Cacao et du Café Robusta dans l'économie nationale 1987 –1994 (en millions de FCFA)



Source : à partir des données du tableau 28.

Les courbes ci-dessus nous donnent clairement les tendances de contributions des produits agricoles dans le budget du Cameroun. De ce fait, nous pouvons constater qu'à partir de 1987, le cacao connaît une baisse continue des revenus pour recommencer la croissance à partir de 1994 tandis que le café robusta quant à lui connaissait des oscillations des prix, même si ceux-ci tendaient à une augmentation. Cette augmentation de la contribution des produits agricoles dans l'économie nationale pourrait également se justifier par l'implémentation des nouvelles politiques agricoles mises en place, mais aussi par la dévaluation du franc CFA en Janvier 1994³⁶³ qui avait permis de rendre plus compétitif sur le marché international des produits agricoles d'exportation. Face à la multiplication de tous ces

³⁶² *Ibid.*

³⁶³ V. Ribier, « Politiques agricoles en Afrique de l'Ouest et du Centre : reste-t-il une marge de manœuvre pour l'intervention publique ? » *Afrique agriculture*, Volume 9, Numéro 6, 433-8, Novembre -Décembre 2002, Dossier : Afrique : agriculture, développement et recherche, p. 2.

échecs, il était certain que l'Office n'allait pas échapper à une restructuration qui l'aurait placé au rang des favoris à l'ajustement structurel. Face à cette situation, l'entreprise avait été épinglée par le tout premier programme d'ajustement structurel en 1988³⁶⁴. Cependant, elle laisse derrière elle des arriérés des paiements aux planteurs, dont le STABEX s'était chargé de payer par la suite.

N'étant gérées que par des fonctionnaires, et ne rendant compte qu'à la hiérarchie les agents de l'Etat avaient mis en faillite les différentes coopératives qui servaient de relais avec les producteurs agricoles. Au mépris du planteur pour qui il devait travailler, les agents de l'Etat chargés de la gestion des coopératives s'étaient également engagés dans des politiques de développement des zones rurales. C'est le cas de l'UCCAO qui au départ avait pour mission de faciliter la commercialisation du café arabica, de favoriser la production et l'amélioration de la qualité du café, qui malgré la crise avait débloqué de 1984 à 1985 129 335 275 francs CFA pour le financement des crédits. De 1985 à 1986, l'enveloppe allouée aux crédits avoisinait 355 millions de francs CFA et en 1987, elle était évaluée à 509 millions de francs CFA. On estimait alors à environ 2 228 millions de francs CFA la somme globale dégagée par l'UCCAO de 1984 à 1988 pour le financement des crédits. Au cours de la même période, les aides publiques non remboursables avaient été octroyées aux jeunes agriculteurs en vue de leur installation. Ces crédits avaient coûté à l'UCCAO une somme de 276 millions de francs CFA³⁶⁵.

Avec la chute des cours mondiaux qui se faisait déjà ressentir, il était désormais impossible de garantir aux producteurs un prix minimum stable. Car l'UCCAO était partagée entre assurer la stabilité des prix aux planteurs et l'augmentation des surfaces cultivées par le biais de l'installation des nouveaux agriculteurs. Face à ce dilemme, la Coopérative avait choisi la deuxième option par conséquent, les planteurs ne devaient que subir le cours des prix. Aussi la difficulté de commercialisation du café camerounais était également un gros facteur qui jouait sur la stabilité des prix accordés aux planteurs. Selon Véronique Alary, dans son article publié dans *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, relativement au problème de commercialisation que traversait le café camerounais sur le marché mondial, le café arabica du Cameroun était considéré comme substitut à plusieurs titres dans les négoce

³⁶⁴ Manfou Fountong Namekong, « Les effets de la disparition des organismes... », p. 77.

³⁶⁵ Signié, « UCCAO et développement économique... », p. 286.

du café arabica³⁶⁶. C'est ce qui expliquait la menace des prix accordés aux planteurs comme nous pouvons le constater dans le tableau ci-dessous par les importateurs.

Tableau 29: Prix accordé au producteur café arabica par l'ONCPB : 1987-1994

Années	Prix aux producteurs du café arabica	
	Prix marché mondial	Prix d'achat au producteur
1987	782	475
1988	883	475
1989	801	475
1990	532	250
1991	521	250
1992	431	250
1993	473	200
1994	1890	550

Sources : AMINFI, *Document de la Statistique et de la comptabilité*, 2000, p. 89.

Comme nous pouvons le constater dans le tableau ci-dessus, malgré le fait que la crise ait atteint le tissu agricole du pays dans les années 1987 avec la chute des cours mondiaux, c'est un an après que les planteurs quant à eux viennent en ressentir les effets de la crise. D'abord par la suppression des ristournes à partir de 1988³⁶⁷, ensuite par la baisse des prix d'achat de leurs produits et enfin par la suppression des subventions. Malgré les difficultés rencontrées, les responsables de l'UCCAO avaient continué des investissements sans retenue.

Cette chute avait également fait diminuer la baisse des recettes de l'État et diminuer la contribution du café arabica dans l'économie du pays comme nous pouvons le constater dans le tableau ci-dessous.

³⁶⁶ Alary, « Le concept d' « infériorité du marché »... », p. 104.

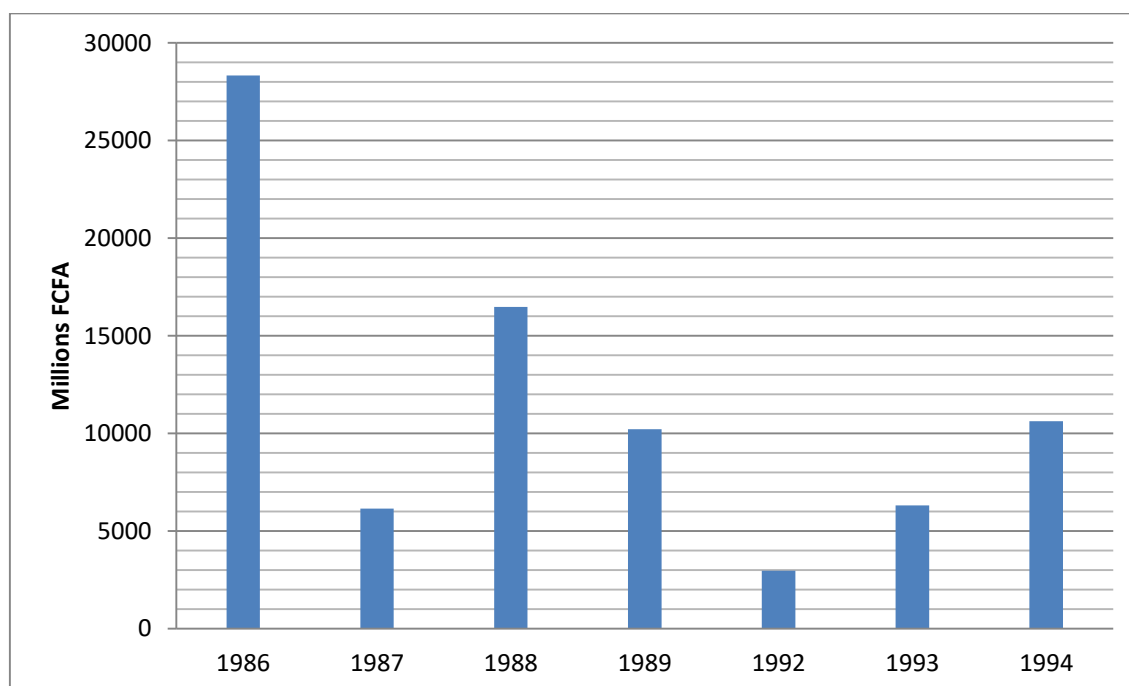
³⁶⁷ Awoumou Amougou : « La libéralisation des marchés... », p. 25.

Tableau 30 : Apport de l'arabica dans l'économie nationale, 1987-1994 en millions FCFA

Années	1986	1987	1988	1989	1992	1993	1994
Contribution du café arabica (million fcfa)	28.330	6.157	16.482	10.222	2.963	6.308	10.628

Source : INS : *Annuaire statistique du Cameroun, Yaoundé, 1995, pp. 277 – 280.*

Comme nous pouvons bien le voir dans le tableau ci-dessus, la contribution du café arabica dans l'économie nationale avait considérablement baissé avec la chute des cours mondiaux. Elle quitte de plus de 28.330 millions en 1986 pour tomber à 6.157 millions de FCFA. Et remonter jusqu'à 16.482 millions de FCFA en 1988. En 1992, elle était même redescendue à 2 millions de FCFA. Au cours de la crise, elle évoluait en dents de scies, comme nous pouvons le lire à partir de l'allure de la courbe ci-dessous.

Graphique 22 : Apport de l'arabica dans l'économie nationale, 1987-1994 (en millions FCFA)

Source : à partir des données du tableau 30

En fait la vente de l'arabica sur la bourse de New-York dépendait des autres pays d'Amérique Latine et autres. En fait pour s'accorder sur les prix, les négociants devaient

attendre les résultats des récoltes brésiliennes, colombiennes et indonésiennes³⁶⁸. Ainsi, les firmes européennes n'avaient besoin de l'arabica camerounais qu'à partir des tendances de production et des besoins de leurs clients. Ceci dit, on faisait recours au café camerounais pour ajuster une offre insuffisante par rapport à la demande. Le café camerounais, tout comme une bonne partie du café africain jouait le rôle d'appoint entre les bonnes et les mauvaises années de récoltes de leurs concurrents producteurs³⁶⁹. De ce fait, la vente du café camerounais dans le marché international était entièrement dépendant des fluctuations et des crises du marché d'Amérique Latine, sans l'ombre d'une protection ou d'un débouché garanti sur le marché européen.

Les sociétés de négoce étaient des sociétés privées et surtout capitalistes qui recherchaient du profit, et donc ne pouvaient pas faire des œuvres philanthropiques. Ces sociétés tiraient leurs bénéfices de la réalisation des transactions dont elles ne sauraient engager des risques. Ainsi, tout se cumulait pour fragiliser la vente du café camerounais. On pouvait noter : la faiblesse financière des négociants intéressés, l'appoint marginal de la production camerounaise, et les errements de la régulation étatique. Même la suppression des droits de douane à l'exportation des produits agricoles de base en 1991 n'avait présenté que des effets quasiment nuls car les pays concurrents, à l'exemple de la Colombie en avait fait autant³⁷⁰, ce qui traduisait une infériorité de marché. Les raisons majeures de cette infériorité de marché apparaissaient à travers une élasticité-revenu relativement importante qui rendait le Cameroun micro-producteur, dépendant des aléas conjoncturels des autres grands producteurs³⁷¹.

Malgré le fait que l'UCCAO avait cultivé la consommation du café dans l'esprit des camerounais par la transformation sur place des cerises de café en produit fini, c'est-à-dire en poudre de café prêt à la consommation, car comme le dit Christophe Signé dans son article :

Chaque année, l'UCCAO produisait plusieurs gammes de café dans des conditionnements spécifiques. Ainsi, on distinguait la gamme grains de 1kg, 500g et 250g en mélange arabica (70%) et robusta

³⁶⁸ Alary, « Le concept d' « infériorité du marché »... », p. 104.

³⁶⁹ P. Etoa Abena, « La libéralisation des filières cacao/café du Cameroun et la transparence des marchés », Rapport présenté à la conférence des Nations Unies pour le Commerce et le développement, 11 - 13 Décembre 2006, p. 25.

³⁷⁰ Alary, « Le concept d' « infériorité du marché »... », in Courade, le village camerounais à l'heure... p. 105. Voir également P. Etoa Abena, « La libéralisation des filières », p. 27.

³⁷¹ *Ibid.*

(30%) ou arabica à 100% ; la gamme moulu 1kg, 500g et 250g en mélange arabica (70%) et robusta (30%) ou arabica à 100%.³⁷²

Le zèle des agents de l'Etat avait entraîné la faillite de la gestion administrative des coopératives agricoles, justifiait la déconnexion de la base et la non appropriation de l'outil par les producteurs, mauvaise gestion financière et interventionnisme très poussé des pouvoirs publics³⁷³. C'est dans ce contexte qu'en 1988 s'était tenu à Yaoundé un séminaire national sur les coopératives qui avait constaté la crise du système et avait ainsi jeté les bases de la réforme coopérative qui s'était concrétisée par la promulgation de la Loi sur la liberté d'association en 1990³⁷⁴. La même année, avec la libéralisation des filières café et cacao et le désengagement de l'Etat des organismes de développement, avait perdu à l'UCCAO une bonne partie de ses ressources ; ce qui ne lui avait plus permis de poursuivre ses investissements.

Au regard de tout ce qui précède, nous pouvons noter qu'après l'indépendance, l'État camerounais avait axé son développement sur une révolution agricole. Avec la découverte du pétrole et sa mise en exploitation dans les années 1978, les dirigeants mettent à profit cette manne pétrolière pour améliorer les conditions de vie des populations. Le PIB par habitant augmente et le pays fut classé parmi les pays à revenu intermédiaire. L'État profita alors de cette occasion pour lancer les bases de son industrialisation, gage d'un développement durable. Cependant, le tournant des années 1985-1986 vient sonner le glas de cette prospérité économique et marquer la chute d'un pays qui se présentait comme le meilleur risque en matière d'investissement : c'est la crise monétaire, causée au Cameroun par la mauvaise gestion des entreprises de l'Etat, dont la plupart nécessitait une perfusion financière continue causée par la politique du ventre de certains responsables de ces entreprises³⁷⁵.

Nous pouvons également citer la mauvaise politique d'orientation des investissements publics car les investissements étaient orientés vers des infrastructures prestigieuses au lieu des infrastructures nécessaires pour générer des entrées à fin de réguler la crise³⁷⁶. La baisse du cours du dollar par rapport au FF, la fuite des capitaux, la chute des prix des produits de base de 46 %, se manifestent par une grande récession qui entraîne le désengagement de l'État comme acteur dans l'économie. Par ailleurs, la filière banane était un

³⁷² Signié, « UCCAO et développement économique... », p. 283.

³⁷³ Achancho, « Revue et analyse des stratégies... », p. 138.

³⁷⁴ *Ibid.*

³⁷⁵ Ngandjeu, *Le Cameroun et la crise...*, p. 60.

³⁷⁶ Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p. 53.

cas spécifique. Car bien que cette filière entre en crise avant la grande récession, elle a connu pendant la crise des moments de prospérité. Donc cette filière, à l'heure de la crise ne nécessitait pas forcément une libéralisation urgente. Mais tout de même, elle fut libéralisée. Fort de tout ceci, comment s'était faite la libéralisation ? Quels en étaient les acteurs ?

Après l'indépendance du Cameroun, l'économie du pays était bâtie sur une agriculture d'exportation car le Cameroun étant géré par ses administrateurs comme une colonie d'exploitation, ne pouvait hériter au lendemain de son indépendance que des plantations des cultures d'exportation. Ainsi face au défi de la ténacité économique, le Cameroun, sous la présidence de M. Ahmadou Ahidjo, s'était donné une vision économique basée sur la politique du libéralisme planifié, reposant sur un modèle de développement autocentré qui s'appuyait sur les plans quinquennaux avec pour penchant l'agriculture. Jusqu'à dans les années 80, le pays semble maîtriser sa formule de développement, quand subitement intervient la fameuse crise économique dont les facteurs furent à la fois internes que externes, qui chamboula son économie en pleine vitesse au point d'obliger les dirigeants à tendre la main aux institutions de Bretton Woods qui leurs avaient ainsi imposé malgré leur volonté la formule de libéralisation.

DEUXIEME PARTIE : LIBERALISATION ET REORGANISATION DES FILIERES AGRICOLES

Dans les années 1980, l'économie du Cameroun est encore embryonnaire et fébrile, basé sur l'exportation des matières premières. Devant cette fébrilité, la crise économique qui secoue le monde entier ne pouvait que détruire ce système économique en pleine construction. Face à l'adversité, les dirigeants du « Jeune État » se sont obligés de tendre la main aux les institutions Internationales, Banque Mondiale (BM) et Fonds Monétaire International (FMI) qui leur impose comme condition sine qua none pour prétendre accéder à une aide quelconque, les Programmes d'Ajustements Structurels (PAS). La mise en place de ces PAS nécessitait un cadre juridique afin de faciliter l'implémentation du processus de désengagement de l'État. Le retrait de l'État dans l'économie agricole avait ainsi suscité l'arrivée des acteurs privés dans toute la chaîne de l'économie agricole de la banane, du cacao et du café. Ceci étant, comment s'était déroulée la libéralisation des filières agricoles aux Cameroun et quel était le rôle des nouveaux acteurs dans la réorganisation de ces filières ?

CHAPITRE III :

**LA LIBERALISATION DES FILIERES AGRICOLES AU
CAMEROUN : UN PASSAGE ECONOMIQUE OBLIGATOIRE**

A la suite de la crise des années 1987, l'État camerounais, comme la majeure partie des pays africains, devient insolvable. Aucun secteur d'activité n'est alors à l'abri, y compris le secteur agricole, base de son économie, de cette crise internationale qui débute dans les années 1980. Ce dernier, suite à la chute des cours mondiaux des principaux produits de base, et la dévaluation du dollar considéré comme monnaie de l'échange par rapport au FCFA, connut des déséquilibres profonds. Entre 1989 et 1991, la part de l'agriculture dans le PIB est passée de 25 % à 23%, tandis que celle des produits d'exportation était passée de 20% à 11% des exportations totales³⁷⁷. Fort de tout ceci, le constat a été fait sur l'inefficacité de l'interventionnisme étatique dans le secteur agricole. Le choix qui se pose est : soit de libéraliser la production et la commercialisation, soit de renforcer le rôle de l'État. Compte tenu de la situation qui se présentait, et avides de ses caisses, le rapport de force se pencha favorablement vers la libéralisation et la fin de l'interventionnisme étatique. Le choix naturel se porta vers un désengagement de l'État du secteur agricole, pour faire une place plus importante au secteur privé. C'est dans ce sens que furent posés les jalons de la libéralisation qui avait favorisé l'arrivée des nouveaux acteurs sur la scène bananière.

I. LE CADRE GENERAL DU PROCESSUS DE LIBERALISATION

Notons ici que la libéralisation de la filière banane n'était pas une affaire toute particulière dans la mesure où, la libéralisation avait touché toutes les industries agro-industrielles du Cameroun, dans un objectif de redressement de la situation financière du pays. De ce fait, un cadre juridique avait été établi et appliqué à toutes ces entreprises qui avaient connu le processus, dans une logique de transparence. Tout de même, le cas spécifique de la banane retient notre attention dans la mesure où cette dernière est libéralisée au moment où l'on s'attendait le moins, après que l'État ait massivement investi et que cette filière était en pleine croissance, bousculée par la concurrence internationale des pays

³⁷⁷Gilguy, « Situation et perspectives des entreprises... », p. 331.

producteurs nantis des gros moyens, et ayant toutes les possibilités de noyer le marché camerounais de la banane. La libéralisation signifiait la responsabilisation du paysan et la fin des subventions de l'Etat. Dès lors, le paysan était tenu de se procurer lui-même tout ce qui est nécessaire pour la production.

A. Le cadre juridique des libéralisations

Quand on parle du cadre juridique des libéralisations, on voit l'ensemble des lois et décrets ayant conduit au processus de libéralisation

1. Les lois portant sur la libéralisation

On pourrait situer la genèse des libéralisations avec le début des privatisations. Ainsi donc, la réglementation de la privatisation date du 03 juin 1986, avec la signature du chef de l'État, du décret n° 86/656 portant création d'une Mission de Réhabilitation des Entreprises du Secteur Public et Parapublic (MRESPP)³⁷⁸. Ceci était dû à la chute des recettes d'exportation associée aux effets néfastes des mauvaises performances des entreprises publiques. Le condensé de cet acte réglementaire nous permet de voir dans les intentions du gouvernement, la volonté de solutionner le mauvais état de santé des entreprises de son portefeuille avec notamment la mise en place des structures comme³⁷⁹ :

- la Commission technique : qui avait pour mission d'étudier le dossier, et faire des recommandations. Elle était placée sous la supervision du Ministre des finances ;
- le comité interministériel : avait pour mission d'apprécier ces recommandations et émettre des propositions de décision et transférer par la suite le dossier au Premier Ministre, qui à son tour après avoir pris connaissance des propositions et apprécié, avait le devoir de les transférer en fin chez le Président de la République avec avis motivé afin que le Président de la République prenne la dernière décision.

Cette intention se confirme davantage avec le décret n°89/010 du 04 janvier 1989, portant élargissement des attributs de la MRESPP³⁸⁰. En effet, dans son article 1^{er}, le décret stipulait que : « la Mission veille à la mise en œuvre du programme de privatisation et de liquidation des entreprises publiques et parapubliques arrêtés par le gouvernement »³⁸¹. Bien

³⁷⁸ Biwolé Fouda, « Efficacité des privatisations ... », p. 20.

³⁷⁹ APRE, Les atouts économiques du Cameroun, Office centrale de la promotion extérieur, Yaoundé, 2003, p. 322.

³⁸⁰ Biwolé Fouda, « Efficacité des privatisations ... », p. 20

³⁸¹ *Ibid.*

que la mise sur pied d'un programme de privatisation fût déjà en place, la question du « comment » se posait encore. C'est ainsi qu'il fallait attendre le 22 juin 1990 pour y voir plus clair avec notamment la signature de l'ordonnance n° 90/004 relative à la privatisation des entreprises publiques et parapubliques³⁸². Ce texte qui fut le véritable code de privatisations définissait clairement ce que l'État attendait des privatisations.

A partir de 1988, l'État du Cameroun entreprit, sous la houlette des bailleurs de fonds qui étaient : le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM), qui avaient imposé comme condition unique pour recevoir une aide quelconque un programme de réformes structurelles visant à rétablir la croissance économique. Pour ce faire, plusieurs mesures législatives avaient été décrétées afin de fixer les conditions juridiques de libéralisation. Dans le domaine des cultures durables comme le cacao, le café, la banane, le mouvement normatif de libéralisation fut lancé par la loi n° 95/11 du 27 Juillet 1991, portant organisation du commerce du cacao et café³⁸³. Son décret d'application n° 95/674/PM fut parachevé en 1997 par la signature de quatre textes réglementaires :

- la loi n° 95/031 du 10 août 1990 régissant l'activité commerciale au Cameroun, document de référence en matière de libéralisation du Commerce a pour objet, entre autres de favoriser le développement d'une concurrence saine et loyale concurrence entre les commerçants et de protéger les consommateurs ;
- le décret n° 97/130/PM du 23 Mars 1997, portant réglementation du conditionnement de la commercialisation du cacao ;
- le décret n° 97/131/PM du 23 Mars 1997 réglementant le conditionnement et la commercialisation du café ;
- le décret n° 97/141/PM du 25 Août 1997 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 91/272 du 12 juin 1991 portant création de l'Office National du cacao et du café (ONCC).

Tous ces textes législatifs et réglementaires constituaient la base juridique de la libéralisation agricole des cultures pérennes au Cameroun. Ils en fixent les cadres et en déterminent les conditions d'exercice.

En ce qui concerne le secteur bananier, notons tout d'abord ici que la volonté manifeste du gouvernement de libéraliser ce secteur s'était fait ressentir dès 1987. Car suite au

³⁸² APRE, *Les atouts économiques du Cameroun...*, p. 322.

³⁸³ Awoumou Amougou : « La libéralisation des marchés... », p. 23.

mauvais comportement de notre banane sur le marché international, avec soit un rendement de 50% par ha, inférieur par rapport au concurrent sud-américain, et un coût de production plus élevé malgré des lourds investissements introduits par le gouvernement, M. Nnomo Ongolo proposa paresseusement pour seule solution la dissolution de l'OCB. Ce qui fut fait par la loi n° 13 du 5 juillet 1987, abrogeant la loi n° 68/LF/6 du 06 Juin 1968 portant création de l'OCB³⁸⁴. L'adoption de cette loi fut quant à elle suivie par le décret n° 87/1285 du 17 septembre 1987, portant création d'un comité de gestion de l'ex-OCB³⁸⁵. Ce comité de gestion fut composé de quatre membres, et dirigé par M. Gogoumou Tapissi Robert. Ce comité qui était chargé de faire fonctionner les activités et de proposer dans les quatre mois qui suivaient sa création, une nouvelle structure chargée de reprendre les activités de la production, avait passé un an au chevet de ce qui restait de l'OCB³⁸⁶. Ce comité fut dissout par un autre décret n° 88/1588 du 09 Octobre 1988. Dans une note adressée au ministre du Développement Industriel et Commercial le 2 novembre 1988, la Présidence de la République confirma son intention de liquider l'OCB en prévoyant un certain nombre de conditions parmi lesquelles :

- que les actionnaires de la nouvelle société soient obligatoirement des professionnels de la banane ;
- que la possibilité de faire appel aux propriétaires des terres avec titres fonciers sur lesquelles sont implantées les bananeraies de l'ex-OCB soit examinée ;
- et qu'un bail soit signé au profit de la nouvelle société qui devra s'engager à verser les indemnités foncières aux différents propriétaires des terres³⁸⁷.

C'est ainsi qu'un arrêté n° 126/CAB/PM du 29 mars 1989 nomma un liquidateur en la personne de M. Ambassa Zang qui fut remplacé un an plus tard, à cause de sa gabegie financière. En fait, en un an d'existence, le comité de liquidation constitué de quatre membres aurait coûté à l'entreprise une somme de près de 65 millions de FCFA³⁸⁸. Le nommé Me Georges So'o, proche parent de M. Tsanga Abanda³⁸⁹, nommé entre temps ministre du Développement Industriel et Commercial prit alors les commandes. Ce dernier fut également évincé quelques six mois après.

³⁸⁴E. Noubissie Ngankam et T. Eyoum'a Ntoh, « OCB, la liquidation des copains et des coquins », *Le Messager*, n°199 du 25 Septembre 1990, p. 6.

³⁸⁵*Ibid.*

³⁸⁶Ebalé, « 50 ans de gestion ... », p. 92.

³⁸⁷*Ibid.*

³⁸⁸Noubissie Ngankam et Eyoum'a Ntoh, « OCB, la liquidation... », p. 6.

³⁸⁹LontioKahabi, « L'économie bananière au Cameroun... », p. 99.

En ce qui concerne le cacao et le café, les traits majeurs de la libéralisation sont définis ainsi qu'il suit :

- la promotion des marchés périodique de cacao et de café est laissée à l'initiative des producteurs, des groupements de producteurs, et des coopératives en liaison avec les acheteurs et les exportateurs ;
- le contrôle de qualité à l'achat est laissé à l'appréciation et sous la responsabilité conjointe de l'acheteur et du producteur. Les opérateurs d'achat de cacao et de café sont réservés exclusivement aux titulaires de la carte professionnelle délivrée par le conseil interprofessionnel de cacao et de café. ;
- les acheteurs sont responsables des actes répréhensibles de leurs mandataires. Ils avaient également l'obligation de déclarer le premier lundi de chaque mois dans les services de la préfecture du ressort, leurs achats de cacao ou de café effectués dans le mois écoulé ;
- le fichier des exportateurs est mis à jour chaque année en début de campagne, pour en extraire les exportateurs qui n'auraient exercé aucune activité pendant deux campagnes successives ;
- enfin le contrôle de qualité à l'exportation est confié aux sociétés privées.

Par ailleurs en ce qui concerne le renforcement du pouvoir de négociation des paysans, l'Etat a mis sur pied une réglementation favorisant l'émergence d'organisations paysannes et communautaires. Il s'agit de³⁹⁰ :

- la loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 sur la liberté d'association. Ce texte remplace la loi n° 67/LF/19 du 12 Juin 1967 qui elle-même abrogeait la loi de 1901. La loi de 1990 s'est avérée plus souple et donnait le pouvoir aux préfets des Départements (administration territoriale) de certifier l'existence des associations ;
- la loi n° 92/006 du 14 août 1992 concernant les sociétés coopératives et les groupes d'initiatives communes (GIC), en remplacement de la loi N° 73/15 du 07 décembre 1973 portant statut des sociétés coopératives.

A travers ces lois, de nombreuses organisations de base, ayant un nombre réduit de membres, ont été légalisées et s'étaient engagées dans un processus de structuration en unions et fédérations de GIC. Ces lois ont permis également aux producteurs agricoles, en particulier dans les filières café et cacao, de se libérer d'un long passé coopératif dirigiste où le défaut de

³⁹⁰ Etoa Abena, « La libéralisation des filières cacao/café ... », p. 25.

transparence dans la gestion avait créé des attitudes de rejet du terme "coopérative" chez les agriculteurs.

De ce fait, on avait assisté à une véritable recomposition sociale dans les bassins cacaoyer et caféier où les GIC et unions de GIC avaient pris le pas sur les anciennes coopératives qui avaient perdu la confiance des planteurs. C'était dans le sillage de la loi de 1992 que le registre des coopératives et groupes d'initiatives communes avait été créé pour permettre parmi d'autres attributions de légaliser ces formes d'associations paysannes³⁹¹. Il faut toutefois noter que la souplesse de ces lois avait laissé la place à des dérives. Des sociétés privées de prestations de services, n'ayant rien à voir avec des activités agricoles ou pastorales, ont pu se légaliser en GIC pour échapper à la fiscalité.

Ces réformes avaient pour but d'instaurer des logiques concurrentielles dans la commercialisation des cultures agricoles ; d'établir une responsabilisation plus profonde des opérateurs privés. Toutefois l'Etat s'est réservé le droit de veiller à la bonne marche du système et notamment de sanctionner les abus des opérateurs qui évoluaient ou avaient l'intention d'évoluer en marge de la réglementation ou du code de déontologie du CICC. Ces différentes lois avaient été appliquées selon un programme précis.

2. Les différentes phases du programme de privatisation

À partir de 1986 jusqu'en 1990, avec la création de la MRESPP de nombreuses entreprises du portefeuille de l'Etat qui étaient largement déficitaires ou qui avaient cessé d'exercer depuis longtemps devaient être liquidées par voie administrative³⁹². Ainsi, à partir de 1990, le processus de désengagement se mettait en place. Le décret du 30 Octobre 1990 définissait la liste des 16 entreprises à privatiser ou à liquider³⁹³. En Mai 1994, le gouvernement annonce clairement et officiellement sa politique générale de désengagement du secteur productif concurrentiel et de l'exploitation des principaux services marchands qui était suivie d'une nouvelle liste de plusieurs autres entreprises à privatiser ou à liquider³⁹⁴.

Conformément à l'article 4 de l'ordonnance n° 90/004 du 22 Juin 1990, relative à la privatisation des entreprises publiques et parapubliques, ce texte qui définissait clairement ce

³⁹¹ G. H. Fongang Fouepe et al., « Crise caféière et déclin des coopératives agricoles à l'Ouest Cameroun: a difficile relance de la Coopérative Agricole des Planteurs de la Menoua (CAPLAME) », *International Journal of Innovation and Applied Studies* Vol 19, N° 3, Février 2017, p. 672.

³⁹² APRE, « Crise économique, désengagement de l'Etat et nouvelles politiques agricoles (1985 – 2000) », p. 4.

³⁹³ Institut National des Statistiques (INS) : *Recueil des textes, décrets et arrêtés*, 1995, p. 12.

³⁹⁴ *Ibid.*

que l'État attendait des privatisations stipulait que les entreprises à privatiser devaient d'abord faire l'objet³⁹⁵ de :

- d'une évaluation profonde, selon les méthodes objectives couramment pratiques et reconnues. Ces méthodes tiennent compte, selon une pondération appropriée à chaque cas et en fonction du mode de privatisation retenu, de la valeur patrimoniale et de la valeur du rendement de l'entreprise. En fait, il était question pour l'État de savoir ce qu'il était en train de liquider ou de privatiser ; pour ce faire,

- d'un appel à la concurrence par voie d'appel d'offre, publicité, sous la supervision du comité interministériel chargé de la privatisation. La commission chargée de la privatisation procédait à l'évaluation des entreprises à privatiser, et était chargée de préparer le cahier de charges relatif à chacune d'entre elle.

Ainsi donc, sur la base des résultats de l'évaluation, la commission devait soumettre à l'approbation du comité interministériel un dossier de privatisation comprenant des mesures préparatoires éventuelles à prendre, et un projet de cahier des charges précisant le mode de privatisation choisi, le prix demandé, les modalités de paiement et les mesures d'accompagnement éventuelles. Il revient donc au comité d'arrêter les mesures préparatoires à prendre, d'établir le cahier de charges définitif, ainsi que les délais et les formes dans lesquelles les offres doivent être reçues. Le cahier de charge précise les termes et conditions essentiels des contrats à conclure.

La commission dépouille les offres scellées, reçues dans les formes et délais requis, les évalue et propose un classement au comité interministériel chargé de la privatisation. Le marché est donc conclu avec le soumissionnaire le mieux placé sous la base d'un certain nombre de critères³⁹⁶ :

- prix proposé : ici, les deux parties s'accordent sur le prix avant la signature des contrats. Si le prix est bon alors le contrat est signé. Mais dans le cas contraire, les négociations se poursuivent ;

- les garantis techniques et financières offertes pour la poursuite avec succès des activités de l'entreprise privatisé : dans ce cas il fallait être du domaine ou avoir une expérience dans le domaine ou mieux une meilleure connaissance de l'activité et avoir des moyens financiers pour pouvoir relever l'entreprise en faillite ;

³⁹⁵ APRE, *Les atouts économiques...* », p. 322.

³⁹⁶ *Ibid.*, p. 323.

- incidence de l'opération sur l'économie nationale, l'emploi, l'environnement et les finances de l'Etat : il est question de savoir si la privatisation de cette entreprise ne crée pas préjudice dans le PIB du pays, si le repreneur pourrait également continuer à employer les nationaux et pouvait s'acquitter de ses obligations fiscales et parafiscales.

Après la mise en place de ces différentes étapes, on pouvait dès lors considérer que le processus de privatisation et par conséquent du désengagement de l'Etat au sein des entreprises publiques et parapubliques était désormais sur les rails. C'est un long processus qui allait s'étendre jusqu'aux années 2000 avec les dernières entreprises qui n'avaient pas pu être privatisées à cause des irrégularités dans le processus³⁹⁷.

Les procédures de privatisation étaient de telles sortes que lorsque le capital social de l'entreprise à privatiser était reparti en actions, la privatisation se faisait par cession de la totalité desdites actions à une ou plusieurs personnes physiques ou morales de droit privé. Lorsqu'une entreprise publique, ayant un capital social reparti en actions n'était pas entièrement détenue par l'Etat et des organismes publics ou bien que l'Etat et les organismes publics détenaient la totalité des actions, il était décidé de ne pas la céder entièrement, le nombre d'actions requis pouvait être cédé à une ou plusieurs personnes physiques ou morales de droit privé.

Malheureusement, dans le cas spécifique de l'OCB, cette évaluation n'avait pas été faite dans la mesure où l'on ne pourrait pas privatiser une entreprise qui générerait des revenus ; car trois ans après la dissolution et la mise en liquidation de l'OCB, l'acte qui signait la mort de l'entreprise n'avait pas été précédé d'un audit financier et technique. Ce *check up* n'était intervenu qu'après la décision et ses résultats étaient clairs : l'OCB était une entreprise viable et à conserver. C'est ainsi que nous pourrions dire que la succession des comités de liquidation, soit quatre en trois ans n'était que le résultat d'une lutte des clans en vue de contrôler l'une des entreprises publiques agricoles. Car arrivé au chevet de la structure, Georges SO'O avait publiquement, à ceux qui avaient contribué à le nommer liquidateur, eu l'occasion : « de rappeler aux uns et aux autres que l'entreprise dissoute par erreur était encore rentable »³⁹⁸.

³⁹⁷ APRE, « Crise économique, désengagement de ... », p. 7.

³⁹⁸ E. Letenou, « Liquidation de l'OCB, Me So'o dénonce une braderie », *Challenge hebdo*, n° 007, du 07 au 14 novembre 1990, p. 10.

De là s'étaient tenus les débats entre les partisans de la liquidation et ceux de la réhabilitation. Ceci serait également l'une des causes de son éviction à la tête de la commission de liquidation en remplacement de Ndono Mbanga, maire de la localité. Selon E. Noubissi, des réseaux sociaux s'étaient tissés autour de la liquidation de cette entreprise, comprenant : « les élites de la localité, les hauts commis de l'État et les partenaires étrangers en affaires avec des ministres et directeurs généraux »³⁹⁹. Il faut dire que ces différentes lois devaient être appliquées dans un cadre économique bien défini.

B. Le cadre économique

Le processus de libéralisation s'inscrivait non seulement dans un cadre juridique, mais aussi et surtout économique, car la libéralisation touche plus l'économie. Le cadre juridique n'était là que pour réglementer les opérations de libéralisations. Ce cadre économique se fonde sur trois principes :

- l'assainissement des finances publiques ;
- la suppression des distorsions institutionnelles et commerciales ;
- la stimulation des initiatives privées et la promotion des investissements.

1. L'assainissement des finances publiques

Durant la première moitié des années 1970, et avant la hausse des prix du pétrole, l'agriculture intervenait pour 30% dans le Produit National Brut (PNB) du pays et pour 82% des recettes d'exportations⁴⁰⁰. Ce secteur progressait à un taux annuel de près de 4%. La hausse significative des revenus pétroliers débutant à la fin des années 1970, avait fait doubler la croissance du PNB atteignant ainsi 15% dans les années 1980, pour retomber à 8% dans la fin de la première moitié de la même décennie. Durant cette période, l'État camerounais jouait un rôle interventionniste dans les entreprises qu'il avait créées. C'est ainsi qu'il devait subventionner les entreprises qui de tout temps étaient défaillantes et cumulaient des pertes. L'agriculture qui était son poumon du développement nécessitait également d'être subventionnée. Dans les années 1985, alors que la production du pétrole culminait, l'agriculture ne contribuait qu'à hauteur de 20% du PNB et à 28% des gains des

³⁹⁹ E. Noubissie Ngankam, « L'OCB : la guerre des clans, l'assaut final c'est pour bientôt », *Le Messenger*, n° 200, du 2 octobre 1990, p. 4.

⁴⁰⁰ Ngandjeu, *Le Cameroun et la crise...*, p. 30.

exportations⁴⁰¹. Cependant, des taxes à l'exportation étaient prélevées pour collecter les revenus et un programme de stabilisation (Caisse de stabilisation des prix) fut ainsi créé.

Après avoir connu l'euphorie pétrolière sans avoir mis en place ou réuni les conditions nécessaires pour une croissance économique durable, le Cameroun vit au milieu des années 1980 ses termes de l'échange se détériorer, accumulant les déficits financiers qui occasionnaient la régression de son économie.

Dans le souci de se rendre indépendant vis-à-vis des denrées de première nécessité, le Gouvernement de la République du Cameroun avait entamé une politique d'import-substitution. C'est ainsi qu'il avait mis sur pied les entreprises d'État pour la production des produits tels que le riz, le blé, le sucre, l'huile de palme et bien d'autres⁴⁰². Pour protéger ces entreprises de dumping et du taux de change surévalué, les fonds d'égalisation ont été établis à travers les caisses de péréquation. A ceci, l'État camerounais se présentait ici comme un créateur d'emplois et non comme un guide. En intervenant dans l'économie et en créant des entreprises d'État ou d'économie mixte, le gouvernement envisageait en faire des entreprises des établissements financièrement autonomes, de nature à dégager des excédents pour réinvestir. Malheureusement, ses espoirs ne s'étaient pas du tout concrétisés. Car la plupart ou encore la quasi-totalité de ces entreprises s'étaient révélées « budgétivores »⁴⁰³. C'est-à-dire qu'elles étaient devenues des charges plutôt que des supports pour l'économie, entraînant ainsi des grosses ponctions sur les devises du pays.

Contrairement à ce qu'on attendait, ces entreprises n'avaient été que des moyens pour les recettes publiques et à cause des coûts de productivité élevés et d'une production presque toujours dormante, elles n'avaient pas assuré à la croissance, une base industrielle aussi salubre qu'on l'aurait voulu. C'est dire que certaines entreprises d'État et parapubliques étaient devenues déficitaires et lourdement endettées. Elles constituaient un véritable fardeau pour le pays qui très souvent était obligé de leur venir en aide sous forme de subventions directes. C'est ainsi qu'au cours de l'année 1983, les interventions de l'État en faveur de ses entreprises, s'élevaient à environ 100 milliards de FCFA, et à environ 150 milliards de FCFA un an plus tard, c'est-à-dire en 1984⁴⁰⁴.

⁴⁰¹*Ibid.*, p. 32.

⁴⁰²*Ibid.*, p. 44.

⁴⁰³*Ibid.*, p. 57.

⁴⁰⁴Awoumou Amougou, « La libéralisation des marchés... », p. 35.

Ces différentes subventions directes traduisaient la perte de contrôle progressive des autorités sur l'activité économique du pays. Ainsi donc, pour ramener la croissance dans le pays, l'État camerounais avait proposé le passage d'une économie de rente à une économie de marché. Dans un souci de redressement de l'économie, le gouvernement avait décidé d'assainir les dépenses publiques. Ce processus consistait à réduire les déficits budgétaires de plus en plus importants, en agissant sur les recettes de l'État par les réformes fiscales et sur la rationalisation des dépenses courantes et des dépenses d'investissement. Car la marge de manœuvre était d'autant plus restreinte que le poids des intérêts sur la dette s'accroissait.

En ce qui concerne l'agriculture, le pays s'était imposé un Programme d'Ajustement Structurel agricole (PASA), qui était un ensemble de programmes d'austérité consistant en la réduction des dépenses publiques dans le secteur agricole⁴⁰⁵. De ce fait, il était question de revoir le rôle de l'Etat dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques agricoles. Ce programme d'ajustement structurel agricole intervenait dans le cadre général des politiques de rééquilibrage du secteur agricole au sein desquels on percevait deux types d'actions⁴⁰⁶ :

- les politiques de stabilisation qui cherchaient à résoudre à court terme le déséquilibre entre l'offre globale et la demande globale ;
- et les politiques d'ajustement structurel qui cherchaient à résorber le déséquilibre sectoriel afin de relancer la production agricole en général et les cultures d'exportations en particulier.

Cette cure d'austérité du secteur agricole s'inscrivait dans le cadre des accords de confirmation signés par le gouvernement et les institutions de Bretton-Woods⁴⁰⁷.

Ce programme d'ajustement structurel agricole reposait sur une nouvelle politique de développement à moyen terme du secteur agricole. Un ensemble de mesures fut ainsi entrepris à savoir : la libéralisation progressive dans le ravitaillement en intrants agricoles, la privatisation progressive des activités du développement de l'agriculture ; la restructuration des entreprises publiques et parapubliques du secteur agricole, devant déboucher à un meilleur

⁴⁰⁵ S. Fambon et al., « Réformes économiques et pauvreté au Cameroun durant les années 80 et 90, dynamique de la pauvreté et de la répartition des revenus au Cameroun durant les années 80 et 90 », Rapport intérimaire projet collaboratif sur la pauvreté / AERC/ CIRPEE/UYII, Université de Yaoundé II, Mars 2004, p. 25.

⁴⁰⁶ J. Tonye, « Contexte, hypothèses, origine et diversité », in R. Van Der Hoeven et F. Van Der Kraaj, (sous la direction de) *L'ajustement structurel et au-delà en Afrique Subsaharienne, Thèmes de recherche et thèmes politiques*, Paris, Khartala, 1995, Pp. 41-66

⁴⁰⁷ AMINCOMMERCE, Organisation Mondiale du commerce (OMC), « Examen des politiques commerciales au Cameroun », Rapport du gouvernement, Organe d'examen des politiques commerciales, 20 Juin 2001, p. 10.

équilibre de leur situation financière et une large autonomie de leur gestion interne ; une plus grande responsabilité des agriculteurs⁴⁰⁸.

En ce qui concerne les recettes fiscales, ce secteur n'avait cessé de s'éroder depuis plusieurs années⁴⁰⁹. Les autorités cherchaient à améliorer le recouvrement des impôts. L'objectif visé ici était d'amener le taux de pression fiscale sur le Produit Intérieur Brut (PIB) non pétrolier d'environ 10%, à plus de 15% à un horizon de quatre à cinq ans⁴¹⁰. Pour ce faire, plusieurs mesures fiscales telles : la redevance informatique sur les importations, droits de consommation, taxe minimum sur les importations⁴¹¹, avaient été engagées par le gouvernement camerounais à la suite des recommandations faites par le Fonds Monétaire International (FMI). Conformément aux missions qui lui sont assignées, l'intervention du FMI dans les économies nationales serait motivée par un souci d'aider les pays en crise à : « résorber les déficits de la balance des paiements et de freiner l'inflation »⁴¹². Toutes ces mesures devaient permettre une augmentation des recettes publiques non pétrolières de près de 20%⁴¹³. Cette approche macroéconomique proposée par le FMI visait l'équilibre global. La démarche recommandée était l'équilibre de la balance des paiements. Car selon le FMI, c'est l'équilibre interne qui conditionne l'équilibre externe⁴¹⁴.

En ce qui concerne les dépenses, c'est l'investissement public qui devait payer les frais par les réductions massives. Mais cependant, ce choix ne fut pas justifié par des raisons d'ordre économique, mais plutôt politique. Car la baisse des salaires réels dans la fonction publique était une décision lourde de conséquences politiques, dans la mesure où ce secteur privilégié est l'un des principaux piliers sur lequel repose la légitimité du pouvoir. Bien que ces baisses de dépenses en capital aient permises de limiter à court terme un déficit public, elles avaient impacté profondément et négativement sur les rendements des investissements privés, tout en compromettant la réaction de l'offre. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, c'est la masse salariale qui devait être traitée. Ainsi donc, deux solutions furent envisagées⁴¹⁵:

⁴⁰⁸ *Ibid.*

⁴⁰⁹ Ngandjeu, *Le Cameroun et la crise ...*, p. 50.

⁴¹⁰ F. Roubaud, « Le « modèle » de développement camerounais 1965-1990 : de la croissance équilibrée à la crise structurelle », Courade, *Le village Camerounais ...*, p. 64.

⁴¹¹ *Ibid.*

⁴¹² Awoumou Amougou, « La libéralisation des marchés ... », p. 15.

⁴¹³ F. Roubaud, « Le « modèle » de développement ... », p. 64.

⁴¹⁴ Awoumou Amougou, « La libéralisation des marchés ... », p. 15.

⁴¹⁵ Roubaud, « Le « modèle » de développement ... », p. 65.

- la réduction des effectifs : cette démarche avait surtout été mise en œuvre dans les entreprises publiques et assez peu dans l'administration. Déjà en 1991, le Fonds National de l'Emploi comptait plus de 11.000 demandeurs d'emploi provenant de ces entreprises et on prévoyait à 30.000 l'année suivante⁴¹⁶. Ce qui avait grandement ouvert la voie à un secteur informel pour procurer l'emploi à ces employés débauchés de ces entreprises. Au vu de tout ceci, une conséquence se dégage dans la mesure où si la demande adressée au secteur informel était principalement le fait des dépenses de consommation des salariés du secteur moderne, alors, le revenu par tête dans le secteur informel ne pourrait que s'effondrer.

- la réduction des salaires était une méthode qui concernait principalement les fonctionnaires. On estimait la réduction de ces salaires à 15% au cours des années 1991 à 1992 entraînant aussi une diminution des dépenses de personnel, ne touchant pas les forces de l'ordre, grâce notamment à la baisse de 50% des indemnités de logements et de transports⁴¹⁷. Mais seulement, ce processus engagé ne favorisait pas du tout le redressement de l'économie et l'assainissement des finances dans la mesure où, il allait entraver sur la productivité. Car comment attendre un meilleur rendement des employés de l'administration, et surtout de l'administration fiscale quand les salaires ont été réduits ? Bien qu'il soit clair que l'amélioration du service public au Cameroun fut une nécessité absolue.

Toutes ces mesures visaient le redressement de l'économie camerounaise. C'est allant dans ce sens que certaines dépenses d'exploitation pour des instituts telles que l'Institut des Recherches Agronomique (IRA) et le Centre Universitaire de Dschang ont été éliminés, rendant ainsi ces institutions dépendantes vis-à-vis des donateurs. Le retard dans le paiement des salaires avait rendu ces organismes très vulnérables. Malgré ces importantes mesures mises en place, et des différents prêts accordés par la Banque Mondiale (BM), la Caisse Française de Développement (CFD), la Banque Africaine de Développement (BAD)⁴¹⁸, ces politiques ne permettaient pas un redressement sensible de l'économie. Au contraire, on constate une paupérisation croissante de la population qui se mesure avec la baisse des revenus nominaux, la baisse des effectifs des scolarisés, la détérioration des équipements sanitaires, la baisse de fréquentation des hôpitaux et des centres de santé et la recrudescence des endémies. Le PIB accuse également des nouvelles baisses soit environ -25% sur la période allant de 1989 à 1994⁴¹⁹.

⁴¹⁶*Ibid.*

⁴¹⁷*Ibid.*

⁴¹⁸APRE, « La situation économique... », pp. 18-19.

⁴¹⁹*Ibid.*

2. La suppression des distorsions institutionnelles et commerciales

La fin des années 1970 est marquée par l'accélération brutale de la croissance. De 1977 à 1981, on notait une croissance de 13% par an. Cependant, cette croissance chuta de 5% pour atteindre 8% dans les années 1982 à 1985, ceci par les chocs pétroliers et la baisse des cours de change du dollar. Le renforcement de l'absorption interne dû à une forte augmentation des investissements publics et l'augmentation exponentielle de la consommation multipliée par 3 et ensuite par 1,5 étaient à la base des distorsions institutionnelles et de la perte de compétitivité des industries exportatrices hors pétrole, avec notamment l'accroissement du coût de la main d'œuvre⁴²⁰.

L'exécution de l'exercice budgétaire de 1986 / 1987 faisait apparaître une hausse sensible des dépenses de l'Etat hors intérêts de + 61 milliards de francs CFA par rapport à l'exercice précédente, c'est-à-dire 1985 / 1986, dont plus de 26 milliards de masse salariale et plus de 20 milliards de matériel, alors que la baisse constatée du prix du pétrole et celle du dollar depuis juin 1985, conduisaient naturellement à prévoir pour cet exercice fiscal une diminution de recettes d'au moins 100 milliards de francs CFA⁴²¹. 'Ainsi donc, dans un souci de redressement des finances publiques, les filières agricoles d'exportations avaient été assainies : on note une importante baisse des prix d'achat à la production, certaines banques ont été restructurées et l'octroi des crédits a été partiellement libéré. Des efforts furent entrepris pour réformer la fonction publique et les entreprises publiques, avec la suppression des avantages en nature. Certaines mesures avaient également été prises dans le but de limiter la fuite des capitaux. C'est ainsi qu'on pouvait noter la suspension des zones de convertibilité des billets entre la zone Franc et la France en Août 1993, puis entre la zone Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et la Banque Centrale des Etats de L'Afrique de l'Ouest (BCEAO)⁴²².

En appliquant cette politique, il était question pour l'État de limiter les tendances de l'expansionnisme économique et endiguer les dérapages de la demande interne qui étaient néfastes à l'équilibre de la balance de paiement. Ainsi donc, pour restaurer l'équilibre de la balance des paiements, l'équilibre devait s'opérer à travers deux choix : au niveau interne et au niveau externe. Au niveau interne, le choix allait s'opérer entre les dépenses et les

⁴²⁰*Ibid.*

⁴²¹ Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p. 49.

⁴²² APRE, « La situation économique... », p. 20.

recettes ; et au niveau externe, c'est la balance entre les importations et les exportations qui devrait être rationalisée.

L'enjeu de la question paysanne se posait dans un pays où l'Etat était organisé à se défendre contre toute forme d'intrusion dans un secteur névralgique afin de conserver le monopole de tout le système agricole⁴²³. De ce fait, l'Etat tenait le producteur en marge des centres de décisions.

La libéralisation des filières agricoles permettrait au pays l'ouverture aux échanges internationaux sans aucune barrière. Ce qui revenait à dire que la confiscation de la prise des décisions de production par les technocrates, qui aboutissait à une marginalisation et à la «dépayssannisation» des planteurs n'allait plus exister. Le producteur allait lui-même être au centre de son bonheur ou de son malheur dans sa négociation des prix. L'intervention de l'État par le biais de toute mesure de protectionnisme du tissu économique local est brisée.

Ces mesures protectionnistes telles que : le contingentement, la hausse des tarifs douaniers, la surévaluation du taux de change faussent la concurrence et accroissent le déficit de la balance commerciale. Par ce retrait, cette libéralisation engageait ici la responsabilité des agriculteurs. L'État ne devait plus intervenir ni dans le processus de production ni dans le circuit de commercialisation. La libéralisation allait introduire une logique de fixation des prix par le marché⁴²⁴. La vente des produits agricoles allait être libre et le paysan devait être libre de commercer avec qui il veut sans aucune contrainte étatique.

3. La stimulation des initiatives privées et la promotion des investissements

En s'engageant dans la voie de libéralisation, l'État entendait assainir les finances publiques en supprimant les distorsions institutionnelles et commerciales qui étaient néfastes à l'équilibre de la balance des paiements. Par ceci, l'État entendait stimuler les initiatives privées tout en encourageant les investissements privés comme le prévoyaient les différents codes d'investissement élaborés depuis les années 1960 qui attribuaient certains avantages aux entreprises sur les importations des matériels agricoles, ceci dans le but d'attirer les investisseurs privés et étrangers. C'est ainsi qu'à cause des perspectives économiques qui avaient été bouleversées dans les années 1986, et qui avaient changé de manière drastique la situation budgétaire de la République du Cameroun, il était désormais acquis que la

⁴²³ Ela, *Quand l'Etat pénètre...*, p. 72.

⁴²⁴ Awoumou Amougou, « La libéralisation des marchés... », p. 23.

croissance économique n'allait pas seulement venir du secteur public comme dans le passé, mais aussi de la libéralisation des marchés et des initiatives du secteur privée.

Cette cassure drastique par rapport au passé avait entraîné une série d'importantes réformes dans le tissu économique du Cameroun. Selon le FMI, les pays du Sud dont fait partie le Cameroun ont des économies axées sur le commerce extérieur, exportent les produits de base et importent les produits manufacturés. Dès lors, ces pays sont plus affectés par la détérioration des termes d'échange. En plus de cela, les économies de ces pays ont des rigidités structurelles qui empêchent au marché de bien jouer son rôle de régulateur⁴²⁵. Il s'agissait donc pour l'État du Cameroun de se fixer des objectifs pour augmenter les recettes budgétaires.

Deux voies s'offraient au Cameroun soit d'augmenter les impôts, ce qui serait contraire à la promotion des investissements et ne favoriserait pas l'initiative privée, soit une baisse des dépenses publiques⁴²⁶. L'option choisie par le Cameroun est la première⁴²⁷. Cependant, il avait également intérêt à rationaliser l'assiette fiscale existante par une amélioration du mode de recouvrement, étant donné que dans une situation de crise l'on a besoin à la fois de l'efficacité et de l'efficience. Il était donc nécessaire d'accroître l'épargne nationale afin d'augmenter la capacité de production. Avec la baisse relative des ressources de l'État, et le désengagement partiel de celui-ci dans le domaine industriel, le pays devra compter de plus en plus sur le secteur privé pour la dynamisation de sa production. Il y avait donc lieu de réviser la politique d'intérêt pour la rendre plus incitative à l'entrepreneuriat privée. Ainsi donc, des avancées importantes avaient été faites dans le cadre de la libéralisation. L'organisation d'État qui monopolisait la commercialisation des produits cacao et café Office National de Commercialisation des Produits de Base (ONCPB) avait été dissoute laissant place à une autre organisation appelée Office National du Cacao et du Café (ONCC).

Le FONADER avait cessé d'exister ainsi que la Mission de Développement des cultures vivrières (MIDEVIV)⁴²⁸, qui assurait l'approvisionnement des planteurs en semences améliorées. En fait, ce projet permettait aux planteurs d'avoir accès aux semences améliorées à moindres coûts. L'approvisionnement et la distribution des engrais et des intrants qui fut une

⁴²⁵ *Ibid.*, p. 17.

⁴²⁶ Ngandjeu, *Le Cameroun et la crise...*, p. 108.

⁴²⁷ Awoumou Amougou, « La libéralisation des marchés... », p. 18.

⁴²⁸ Kamajou, « Une analyse des principes... », p. 402.

affaire d'État avait également été reprise par les privées. Des nouvelles zones d'industrialisation avaient été définies ainsi qu'une régulation des importations et des exportations. De même, de nouvelles structures fiscales, ainsi que des tarifs incluant des taxations réduites pour les exportations et des subsides réduits aux importations, avaient été adoptés⁴²⁹.

Dans le but d'encourager les investissements, et de rendre également compétitive l'économie du Cameroun par le biais des investisseurs étrangers, le gouvernement camerounais entreprit des opérations de ralentissement des salaires, par une baisse pure et simple des rémunérations⁴³⁰. Cette stratégie envisageait une rentabilité des entreprises, mais aussi le renforcement des incitations dans les investissements, afin de favoriser des attractions des investisseurs étrangers. D'où l'option pour des législations moins contraignantes en ce qui concernait l'embauche et le licenciement.

II. L'IMPLEMENTATION DU PROCESSUS DE LIBERALISATION DES FILIERES AGRICOLES

Les différentes lois et les différentes phases du processus de libéralisation et de privatisation et l'intention du retrait de l'Etat des activités agricoles avaient suscité une réorganisation des différentes filières par un déroulement systématique du processus de libéralisation et l'émergence des nouveaux acteurs.

A. Le déroulement du processus de libéralisation de la filière Banane

Le processus de libéralisation s'était fait par trois moyens successifs :

- le désengagement progressif de l'État dans la filière banane ;
- la privatisation de l'OCB
- et l'établissement d'une formule de partenariat entre la CDC et la multinationale américaine Del-Monte.

1. Le désengagement progressif de l'Etat dans la filière Banane.

Avec la seconde crise bananière et malgré la volonté réitérée de l'État de réhabiliter la filière banane, bien d'obstacles s'étaient présentés dans la résurrection de cette entreprise publique agricole. Ainsi donc selon un jeu d'écriture comptable du rapport financier évoluant

⁴²⁹ *Ibid.*, p. 403.

⁴³⁰ Awoumou Amougou, « La libéralisation des marchés... », p. 19.

en dents de scie, dans lequel l'OCB affichait un total des pertes cumulées pouvant s'élever à environ 3,5 milliards de FCFA⁴³¹, l'État camerounais avait, par une loi du 15 Juillet 1987, dissout l'entreprise sans jamais se rassurer que les audits financiers ont réellement été effectués. Il faut rappeler ici que le désengagement l'Etat camerounais se faisait déjà ressentir dès 1977- 1978 avec l'exploitation pétrolière où l'Etat avait consacré le maximum de son énergie pour son extraction qui apportait un peu plus de rendement que le secteur bananier.

Ainsi donc, alors que le secteur bananier était encore en sa phase de reconversion pour la sortie de sa seconde crise, l'Etat avait supprimé les 25 millions de subvention qu'il accordait à cette filière chaque année. Ce désengagement s'était confirmé encore davantage à la demande de l'Etat de l'expropriation par l'OCB des terres sur lesquelles s'était faite la reconversion bananière en 1979⁴³². Tout compte fait, analysé de près, nous constatons que cette volonté d'expropriation manifestée par l'Etat allait totalement en contradiction avec l'esprit initial de la reconversion bananière tel que défini dans le projet⁴³³. Ce mouvement d'expropriation avait rencontré l'opposition des propriétaires terriens du Mungo qui avaient posé leurs conditions, parmi lesquelles : « si l'OCB exproprie les terres sur lesquelles s'était faite la reconversion, l'Etat devait remettre leurs terres »⁴³⁴. Car l'OCB n'ayant pas acquis des terres, celles occupées par elle pour la reconversion appartenaient aux natifs de la zone. Le jumelage des insuffisances naturelles et matérielles d'exploitation de la banane, le désengagement de l'Etat avaient affaibli l'économie bananière de façon chronique.

Malgré sa dissolution, l'entreprise continua à fonctionner en attendant sa braderie finale comme le déclara Me So'o dans un entretien accordé aux journalistes de Challenge Hebdo⁴³⁵. Cependant, il faut rappeler que depuis 1984, l'entreprise ne recevait plus aucune subvention de la part du Gouvernement et était donc appelée à évoluer seule. En 1987, avec une loi qui autorisait sa dissolution, elle devait continuer à fonctionner sous le label d'une entreprise en liquidation.

Les six ans qui marquent l'existence de l'OCB d'une entreprise étatique à une entreprise liquidée se présentait comme une période latente dans laquelle l'État cherchait un repreneur de l'entreprise. Curieusement, il se pourrait que ce soit pendant cette période d'orphelinat que l'entreprise réalisa des meilleures performances⁴³⁶. Car au 30 juin 1987, l'entreprise en liquidation, et donc sevrée de tout financement et des facilités des fournisseurs,

⁴³¹Noubissie Ngankam, « OCB : la guerre des clans... », p. 4.

⁴³² LontioKahabi, « L'économie bananière au Cameroun... », p. 82.

⁴³³ B. Lissom Lissom, « Après la mise en vente de l'OCB... », p. 3.

⁴³⁴ *Ibid.*

⁴³⁵Letenou, « Liquidation de l'OCB, ... », p. 10.

⁴³⁶*Ibid.*

avait réalisé une production de plus d'un milliard de FCFA au 30 Juin 1988, et 168.000 millions de bénéfice au 30 Mars 1989⁴³⁷. Après neuf mois d'exploitation, pour l'année fiscale 1988/1989, l'OCB affichait plutôt un bilan positif avec un bénéfice de 368 millions, payant régulièrement ses fournisseurs tant étrangers que nationaux, assurant une masse salariale de près de 80 millions de FCFA par mois, sans arriérés, réalisant d'importants investissements en matière d'expansion et d'irrigation des plantations⁴³⁸.

Tant il est vrai que l'entreprise en situation de liquidation ne faisait plus face à ses obligations fiscales et parafiscales, il est également vrai que sa restructuration et sa réhabilitation lui aurait permis d'éponger ses dettes et de poursuivre sa croissance. Le secteur de la banane est un secteur très important d'où l'intérêt porté par les différentes firmes multinationales. C'est au regard de tout ceci que certains, à l'exemple de Me So'o, avaient dénoncé la liquidation de l'OCB comme une braderie. Cette liquidation dont les repreneurs auraient proposé environ 500 millions de FCFA⁴³⁹ comme somme à percevoir par le trésor public ne suffirait même pas pour payer la commission d'affaires, le comité interministériel et autre. Ainsi la succession des comités de liquidations à la tête de l'entreprise, soit quatre au total en trois ans, avec M. Louis Claude Nyassa comme président du comité de privatisation, montre à suffisance que la liquidation de cette dernière était une manifestation égoïste des intérêts des uns et des autres, dans le souci de contrôler l'une des plus grandes entreprises agricoles viables et rentables du pays. Ce sont ces différents comités de liquidation qui ont conduit à la privatisation de l'OCB.

2. La privatisation de l'OCB

Par la loi N° 13 du 15 Juillet 1987, l'OCB fut dissoute, abrogeant ainsi la loi N° 68 LF/6 du 06 juin 1968 portant création de l'Office. L'adoption de cette loi fut suivie par le décret N° 87/1285 du 17 Septembre 1987 portant création d'un comité de gestion des activités de la société⁴⁴⁰. Ce comité était chargé de faire fonctionner les activités et de proposer, après étude et évaluation des actifs dans les prochains mois suivant sa création, une nouvelle structure chargée de reprendre les activités de production⁴⁴¹.

⁴³⁷Noubissie Ngankam, « OCB, la liquidation des copains ... », p. 6.

⁴³⁸« Bananes, Recettes et Charges », *Afrique agriculture*, n° 175, Août 1990, p. 52.

⁴³⁹*Ibid.*

⁴⁴⁰Ebalé « 50 ans de gestion ... », p. 92.

⁴⁴¹ Assoua Elat, « Production et commercialisation de la banane ... », P. 74.

Le 20 Septembre 1990, maître Georges So'o fut évincé et remplacé par M. Ndono Mbanga. L'arrivée de ce dernier à la tête du comité de liquidation de l'OCB sonna le glas de cette structure. C'est lui qui conduisit l'OCB à la privatisation⁴⁴². Après quatre années de discussion pendant lesquelles l'OCB fonctionnait de très belle manière, réalisant des gros bénéfices soit environ :

4,9 milliards de recettes brutes au cours de l'année budgétaire 1988/1989, contre 4,5 milliards en 1987/1988, accusant ainsi une augmentation de 400 millions en valeur absolue, soit 8,83% en valeur relative, et malgré les recettes nettes qui atteignaient 2,63 milliards de FCFA en 1988/1989, contre 2,59 milliards de FCFA en 1987/1988, soit une augmentation en valeur absolue de 40,2 millions de FCFA environ 1,55% en valeur absolue⁴⁴³,

Ses actifs furent finalement vendus à un groupe d'actionnaires privés, centré autour de trois firmes en Février 1991, en présence des représentants de l'État, constitués de : M. Ndono Mbanga, liquidateur, le ministre du développement industriel et commercial, et le comité de privatisation des entreprises dirigé par M. Louis Claude Nyassa⁴⁴⁴. La privatisation de l'OCB n'a pas suivi toute la procédure constitutionnelle prévue. L'inventaire du passif et de l'actif concernant l'OCB s'était fait après que la décision finale soit approuvée. Cette privatisation marque le retrait total de l'État de l'entreprise, car il n'était nulle part mentionné de quel type de privatisation il s'agissait. Une cession totale ou partielle des actifs, des actions, une location ou une location gérance, une fusion, une scission, une absorption, ou alors une entrée au capital des personnes physiques ou morales de droits privées. C'est ce qui nous tenterait de dire que l'OCB fut privatisée à 100%. La Compagnie Fruitière Internationale qui détenait la majorité des actions, soit 60% exigea le changement de dénomination de l'OCB pour donner le nom de Société des Bananeraies de Mbomé (SBM)⁴⁴⁵.

Il est très difficile de dire avec exactitude et d'avoir des détails bien précis sur le prix de vente de l'OCB, mais c'est le moment de rappeler ici que, bien que le *check up* de l'entreprise ait été effectué après la décision finale de privatisation de l'OCB, ce *check up* avait été proposé par des cabinets-conseils. Le cabinet Arthur-Anderson, par exemple, avait estimé la valeur de l'entreprise à 3,250 milliards de FCFA⁴⁴⁶; de son côté, le chef de l'entreprise avait à son tour évalué l'entreprise à 3,5 milliards de FCFA⁴⁴⁷. Ces évaluations

⁴⁴²Noubissie Ngankam, « OCB, la guerre des clans,... », p. 4.

⁴⁴³« Banane : recettes et ... », *Afrique agriculture*, n°175, Août-Septembre 1990, p. 52.

⁴⁴⁴Lontio Kahabi, « L'économie bananière au Cameroun... », p. 101.

⁴⁴⁵Assoua Elat, « Production et commercialisation... », p. 91.

⁴⁴⁶Noubissie Ngankam, « OCB : la guerre des clans... », p. 4.

⁴⁴⁷*Ibid.*

devaient permettre de fixer le prix de vente de l'entreprise pour une reprise rationnelle. Malheureusement, ces chiffres contrastent amèrement avec celui de 500 millions de FCFA proposé par les repreneurs. S'il s'avère que 500 millions de FCFA fut le prix de vente de l'OCB, alors on pourrait conclure que l'État voulait tout juste se débarrasser de cette structure malgré les pétitions envoyées par le personnel de l'entreprise qui plaidait pour une réhabilitation au lieu d'une éventuelle privatisation. Néanmoins, la liquidation de l'OCB s'était faite remarquer par plusieurs aspects dont nous pouvons citer quelques-uns tels que :

- la précarité des liquidateurs : on note quatre liquidateurs en trois ans et le plus étonnant fut Maître Georges SO'O dont la durée n'avait été que de six mois et dont la déchéance avait eu lieu après l'un de ses rapports adressé au ministre de la tutelle en faveur de la réhabilitation de l'OCB et non sa liquidation. Ce qui nous laisse croire que la liquidation de cette structure était très bénéfique pour certaines personnes ; et que cette liquidation se faisait comme le patrimoine personnel d'un individu ou d'un groupe d'individus. Car chaque interlocuteur qui se présentait devant le comité de liquidation déclarait déjà comme préambule avoir rencontré le chef de l'État la veille, qui lui avait donné assurance⁴⁴⁸. Ce qui revient à dire que les liquidateurs nommés n'étaient pas libres dans l'exercice de leur mission. Car avant de venir voir les chargés de liquidation, chaque repreneur affichait ses entrées en haut lieu, et situait les négociations dès le départ au niveau politique le plus élevé. Par conséquent, le liquidateur n'était que figurant. N'ayant pas le pouvoir de décision, ce dernier ne devait qu'obtempérer car penser autrement était une témérité qui devait se payer tôt ou tard ;

- la non association ou la mise à l'écart des principaux responsables de l'OCB pendant la période de privatisation : durant cette période, les dirigeants de cette entreprise n'avaient même pas été consultés et par conséquent leur point de vue ne pouvait même pas compter. Ainsi, malgré leur statut de responsables de l'entreprise, ils étaient considérés pendant la privatisation comme des simples spectateurs. Le dernier liquidateur en date fut l'un des cadres de cette entreprise⁴⁴⁹ ;

- l'irrationalité dans le prix de la privatisation : les liquidateurs de l'entreprise, pour des raisons indéfinies, n'avaient pas tenu en compte les différentes évaluations menées par les cabinets privés. Celui d'Arthur Anderson par exemple proposait un prix de liquidation à environ 3,5milliards de FCFA. Cet audit n'avait malheureusement pas été pris en compte par

⁴⁴⁸Letenou, « Liquidation de l'OCB :... », p. 6.

⁴⁴⁹*Ibid.*

le comité de liquidation, qui aurait bradé l'entreprise à 500 millions de FCFA. D'où la sous-évaluation du coût final de l'entreprise.

Seulement, il faut dire ici que s'il est vrai que l'Etat avait déjà engagé le processus de libéralisation de la banane par la nomination d'un comité de liquidation, il est également vrai que la libéralisation de cette filière n'était pas une urgence dans la mesure où, non seulement la banane camerounaise bénéficiait de l'entrée libre dans les marchés européens par le système de préférence généralisé, mais aussi sa production avait recommencé à croître chaque année comme nous pouvons le constater dans le tableau ci-dessous.

Tableau 31 : Production de la banane par l'OCB, de 1987 à 1994 en tonne

Années	1987	1988	1989	1990	1992	1993	1994
Production (en t)	37 974	47 441	68 656	93 000	151000	153000	192000

Source : Touna Mama, *L'Economie Camerounaise pour ...*, p. 51.

Comme nous pouvons bien le remarquer dans le tableau, la production de la banane avait connu une croissance rapide, partant de 38000 tonnes en 1987 pour atteindre 192000 tonnes au moment de la dévaluation du FCFA, c'est-à-dire en 1994. Pour sa reprise, la plupart des repreneurs posaient comme condition sine qua non l'admission au régime « C » et à la moindre mesure « B » du code des investissements⁴⁵⁰. Malgré tout ceci, l'OCB fut tout de même libéralisé, malgré les conditions posées par les repreneurs sur les taxes et les impôts⁴⁵¹. Cependant il faut dire ici que s'il est vrai que dès 1992 l'OCB était déjà entre les mains des nouveaux repreneurs, elle doit quand même sa production à la restructuration qui avait été faite sous une économie contrôlée par l'Etat. De ce fait, si l'OCB avait connu une reprise par les nouveaux acquéreurs, qu'en était-il de la CDC ?

3. La Cameroon Development Corporation (CDC) et la formule du partenariat

La seconde crise bananière qui avait affecté l'OCB n'avait pas épargné la CDC, malgré la grande marge d'autonomie dont jouissait cette entité de l'économie bananière par rapport à l'Etat. Bien que les autorités camerounaises aient voulu faire de l'économie

⁴⁵⁰ Assoua Elat, « Production et commercialisation... », p. 85.

⁴⁵¹ Letenou, « Liquidation de l'OCB :... », p. 6.

bananière un pôle public en le rentabilisant et en le modernisant, la CDC avait opté pour une formule de partenariat.

Alors que le gouvernement camerounais avait déjà annoncé son intention de privatiser l'OCB, la CDC quant à elle connaît un processus de traitement différent. Dès 1986, M. J.N.Ngu, alors directeur général de la CDC, avait dans une correspondance adressée au ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire, proposé à l'État camerounais d'établir un partenariat avec la multinationale américaine Del Monte, tout en présentant les avantages que pouvait tirer la CDC de cette coopération⁴⁵². Cette suggestion était restée en étude. Ainsi donc, avec la grande récession économique que vivait le pays, les dirigeants cherchaient des voies et moyens pour redresser l'économie déjà en faillite. C'est alors que, dans un déjeuner d'affaires organisé par l'ambassadeur du Cameroun à Washington au Etats-Unis en 1987, la direction de Del Monte Fresh produce prend part⁴⁵³.

En fait ce déjeuner avait pour but d'attirer des investisseurs étrangers au Cameroun. La multinationale Del Monte étant l'une des plus grandes entreprises au monde dans le domaine de développement agricole, les opportunités d'investissement offertes par le Cameroun finissent par convaincre le géant de se rapprocher des autorités camerounaises, pour explorer ensemble les possibilités de relever les bananeraies de la CDC, dans le cadre d'un partenariat et non d'un rachat. Après plusieurs négociations entre le directeur général de la CDC et le président du groupe Del Monte, et à l'issue des études de faisabilité, les deux parties négociateurs signèrent en 1988, un accord de coopération financière et technique qui donna la succursale Del Monte-Cameroun⁴⁵⁴.

Dans les clauses de ce contrat, les deux signataires s'engageaient à : la CDC devait « fournir les surfaces cultivables et la main d'œuvre, tandis que Del Monte devait fournir les fonds sous formes des prêts sans intérêts, le savoir-faire, assurer les techniques et le transfert de technologie pour entretenir, développer, et gérer une bananeraie industrielle »⁴⁵⁵. De ce fait, Del Monte allait être le partenaire commercial n°1 de la CDC, à qui elle allait acheter à un taux fixe les fruits de la bananeraie pour les revendre sous le label Del Monte. Par ce partenariat, la CDC était devenue le fournisseur exclusif de Del-Monte. C'est sous cette forme de partenariat que devait se poursuivre l'économie bananière de la CDC. Cependant en 1994,

⁴⁵²AMINCOMMERCE, Correspondance n° GM/ AG/6, du Directeur général de la CDC au ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire, du 11 décembre 1986.

⁴⁵³*Marchés nouveaux*, « Guide économique du pays en agriculture », n° 13, août 2003, p. 372.

⁴⁵⁴Lontio Kahabi, « L'Economie bananière au Cameroun,... », p. 103.

⁴⁵⁵*Marché nouveaux*, « Guide économique du pays... », p. 373.

la CDC avait également signé un autre partenariat avec le groupe Agrisol dans le cadre de la formation de ses sous-traitants⁴⁵⁶, en vue d'un meilleur traitement et d'une amélioration de la productivité.

Malgré le fait que la CDC gardait sa position de leader dans les exportations de la banane, elle avait vu son influence affaiblie par l'arrivée de nouveaux acteurs bien préparés, outillés et armés qui allaient ainsi contribuer à la régénération de l'économie bananière au Cameroun. Ceci étant, si la filière banane avait connu un processus de libéralisation à deux phases, c'est-à-dire la liquidation de l'OCB et la formule de partenariat de la CDC, qu'en était-il des filières cacao et café ?

B. Le déroulement du processus de libéralisation des filières Cacao/café

Le processus de libéralisation des filières cacao-café s'était fait de manière progressif, si bien que les planteurs ne voyaient pas venir ce système. Au départ, les autorités camerounaises étaient réfractaires à l'application de la libéralisation telle que préconisée par le FMI et la BM. Aussi, ils avaient adopté leurs propres plan d'austérité qui avait finalement aboutit à un échec. De ce fait, ayant besoin d'un appui financier, ils étaient finalement contraints de s'aligner aux mesures édictées par les possesseurs du pouvoir financier qui étaient les bailleurs des fonds. Cette libéralisation s'était faite en deux étapes :

- le désengagement progressif de l'État ;
- la liquidation de l'ONCPB.

1. Le Désengagement systématique et stratégique de l'Etat

La crise économique qui frappe l'ensemble des pays dans le monde semblait être encore plus violente dans les pays économiquement agricoles et dont l'essentiel de ses revenus reposait quasiment sur les produits exportés. Ainsi, la mise sous ajustement structurel agricole par le retrait de l'État de la plupart des services qu'il assumait avant. Ainsi face à sa situation de *Price Taker* qui avait entraîné les contractions de trésorerie causées par la diminution des prix des matières premières et agricoles sur le marché international suite à la crise économique qui bouleversait les économies des différents pays, ajoutée aux pressions des institutions de Brettons Woods qui estimaient que, pour accorder son aide l'Etat camerounais, ce dernier devait se retirer de certaines tâches économiques, car pour eux

⁴⁵⁶*Ibid.*

l'interventionnisme de l'Etat était de trop dans le développement de son économie⁴⁵⁷. Le gouvernement du Cameroun procéda sensiblement à une réduction, puis à une élimination totale des subventions accordées aux producteurs agricoles en général.

Dans son processus de désengagement progressif, le gouvernement qui jadis subventionnait les producteurs en intrants via les entreprises d'accompagnement telles l'ONCPB, les Coopératives, le FONADER et autres, avait d'abord commencé son processus de désengagement par la suppression de la distribution des intrants tels que les engrais chimiques, et les pesticides en particulier aux agriculteurs⁴⁵⁸. La crise qui battait son plein dans les années 1987 avait fait abandonner à tous les services fournis par le Ministère de l'agriculture et tous les projets de développement consignés dans le sixième plan quinquennal au point de faire considérer celui-ci comme un mort-né⁴⁵⁹.

Le désengagement de l'Etat s'était fait en deux étapes : un désengagement interne et un désengagement externe. Parlant du désengagement interne par lequel l'Etat avait commencé, la libéralisation signifiait la responsabilisation des paysans et la fin des subventions de l'Etat. Dès lors les paysans étaient tenus de se procurer par leur soin tout ce qui était nécessaire dans la chaîne de production. La libéralisation avait également porté sur l'abandon des prix administrés et sur l'assouplissement des règles de commercialisation de la production primaire⁴⁶⁰. De ce fait, l'Office qui avait pour objectif de garantir les prix moyens aux planteurs avait commencé à limiter son action.

Ainsi, la promotion des marchés périodiques de cacao et de café avait été laissée à l'initiative des producteurs, des groupements de producteurs, et des coopératives en liaison avec les acheteurs et les exportateurs⁴⁶¹. L'acheteur et le producteur avaient également la responsabilité conjointe de l'appréciation du produit et de contrôler la qualité à l'achat. Les opérateurs d'achat de cacao et de café sont réservés exclusivement aux titulaires de la carte professionnelle délivrée par le conseil interprofessionnel de cacao et de café. Les acheteurs sont responsables des actes répréhensibles de leurs mandataires⁴⁶². Le programme de réforme du secteur engrais en 1993 avait imposé la privatisation intégrale de la distribution des

⁴⁵⁷ Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p. 53.

⁴⁵⁸ M. Moupou et L. Akei Mbanga, « Désengagement de l'Etat et réponses paysannes au Cameroun », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 241-242, Janvier – Juin 2008, p. 175.

⁴⁵⁹ APRE, « Crise économique, désengagement de ... », p. 4.

⁴⁶⁰ V. Ribier, *Politiques agricoles en Afrique de l'Ouest et du Centre : reste-t-il une marge de manœuvre pour l'intervention publique ?*

⁴⁶¹ Awoumou Amougou, « La libéralisation des marchés... », p. 19.

⁴⁶² *Ibid.*

engrais. Pour ce qui concerne le cacao et le café, on note ainsi l'entrée d'une multiplicité d'acteurs privés dans le marché des intrants⁴⁶³.

En ce qui concerne le désengagement externe, nous observons qu'au travers des accords du FMI, le Cameroun s'était vu imposer la suppression de toute intervention publique au niveau de la commercialisation du produit, notamment au niveau de la fixation des prix d'achat des produits aux agriculteurs⁴⁶⁴. La libéralisation avait introduit une logique de fixation des prix par le marché. Le paysan était désormais libre de vendre le fruit de sa récolte à qui il voulait sans aucune contrainte étatique. Depuis la libéralisation en 1992, la vente des produits agricoles est libre⁴⁶⁵. La vente des produits cacaoyer et caféier se fait soit en groupe, soit individuellement par les agriculteurs. Cependant force est de constater que la fixation des prix par le marché est marquée par une asymétrie de l'information. Les négociants disposaient toujours d'une meilleure information par rapport aux planteurs. Le prix étant fixé sur le marché mondial, les revenus versés aux cultivateurs étaient déduits de ce prix mondial. A l'opposé les cultivateurs n'ont pas les moyens d'information pour être à jour en ce qui concerne les évolutions des cours mondiaux des produits de base. Cette asymétrie place les cultivateurs dans une position de faiblesse dans le processus de négociation.

2. La privatisation de L'ONCPB

Il est communément admis que la capacité d'adaptation aux situations nouvelles est un indicateur crédible de l'efficacité d'une politique économique. Or avec la chute « brutale » du cours mondial du pétrole et des cours des principaux produits agricoles d'exportation au milieu des années 1980, le Cameroun allait rentrer dans une « crise économique profonde » qui avait vu son PIB chuter continuellement avec un taux de croissance moyen de -4,1% entre 1987 et 1994⁴⁶⁶. Créé en 1976, l'ONCPB s'était détaché des missions qui lui avaient été assignées pour devenir le poumon financier de l'Etat. Alors que le pays connaissait une croissance soutenue grâce à la rente agricole tirés des produits d'exportation entre 1960 et 1979 et au boom pétrolier 1980, le secteur public avait caporalisé les bénéfices de la croissance pour financer les entreprises déficitaires comme le déclare si bien S. Brunel dans son article publié dans *l'Information Géographique* :

⁴⁶³ G. Amougou, « Esquisse d'histoire des politiques de développement au Cameroun : Un regard contextuel », CERDAP, Université de Yaoundé II, 2018, p. 9.

⁴⁶⁴ Biwolé Fouda, « Efficacité des privatisations Cameroun... », p. 40.

⁴⁶⁵ Awoumou Amougou, « La libéralisation des marchés... », p. 24.

⁴⁶⁶ Amougou, « Esquisse d'histoire des politiques ... », p. 23.

Lourdement déficitaires, les entreprises étatiques et paraétatiques doivent chaque année recevoir d'incroyables subventions de l'État pour pouvoir continuer à fonctionner : 150 milliards de CFA en 1984 par exemple, soit la moitié des recettes pétrolières de l'État cette année-là et près du cinquième de ses dépenses totales⁴⁶⁷.

Ainsi, plus du tiers des recettes de production agricole prélevées par l'Office national de commercialisation des produits de base (ONCPB) étant capté par la SNI et certaines sociétés nationales, l'on se retrouve dans une situation où le petit producteur finance continuellement le secteur industriel et public. Avec la chute des cours mondiaux et dégradation des termes d'échange liés à la dégradation du dollar, l'ONCPB était tombé en faillite. Ne pouvant plus remplir ses obligations vis-à-vis des planteurs, cumulant des dettes impayées des producteurs⁴⁶⁸. Face à cette situation, en plus de la crise qui s'amplifie, l'Etat devait trouver des moyens pour s'en sortir. Sous la pression des bailleurs des fonds, et face au chantage chronique du FMI et de la Banque Mondiale, il s'était trouvé obligé de basculer vers la privatisation et la liquidation de l'entreprise. Ainsi, il fallait créer un cadre institutionnel devant faciliter le désengagement et le retrait de l'Etat des activités agricoles.

La révision permanente du cadre institutionnel devant rythmer le processus de retrait de l'État est un indicateur des titubations rencontrées dans sa mise en application, en même temps qu'elle présage de l'effilochement continu du tissu socio-institutionnel. La vision hyper politisée des réformes présage une ingérence continue des autorités gouvernantes sur le processus amorcé qui va surtout s'apparenter à une *privatisation contrôlée*. De manière diachronique, le décret présidentiel n° 86/656 du 3 juin 1986 public et parapublic inaugure le processus de retrait avec la création de la Mission de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic⁴⁶⁹.

Le Cameroun était officiellement rentré dans une « mutation considérable » symbolisée par le retrait officiel de l'État en vue de la croissance du secteur privé et une révision de sa stratégie globale de développement. Le modèle d'économie mixte en réalité dirigiste du « tout État » poursuivie depuis l'indépendance avait ainsi été remis en question au bénéfice d'une ouverture vers l'économie de marché dite du «tout économique»⁴⁷⁰. Si la liquidation de cette entreprise avait été basée sur la production, il n'en demeure pas moins

⁴⁶⁷ S. Brunel, « Les difficultés du Cameroun : fin d'un modèle ou crise de croissance ? », *L'information géographique*, volume 67, n°1, 2003, p. 134-142.

⁴⁶⁸ Alary, « La libéralisation de la filière cacaoyère ... », p. 7.

⁴⁶⁹ Amougou, « Esquisse d'histoire des politiques ... », p. 27.

⁴⁷⁰ L. M. Poame, « Philosophie et politique de développement en Afrique », *Revue CAMES*, Série B, vol. 001, N° 1-2, 2003, p. 153.

qu'elle n'aurait pas été liquidée. Car comme nous le présente le tableau ci-dessous, même si la production du cacao et du café n'avait pas connu une augmentation, elle était presque constante malgré des légères baisses observées quelques fois.

Tableau 32 : La production du Cacao et du café de 1987 à 1994 en tonnes

Années	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Cacao en (t)	135116	128606	124927	112077	109000	93278	100092	107070
Café en (t)	112832	107052	114161	86499	115066	47925	70400	56800

Source : Touna Mama, *L'Economie Camerounaise pour ...*, p. 51.

C'est ainsi que la chute des prix au marché mondial et la baisse des recettes de ces produits avaient facilité la liquidation de l'ONCPB, dont le mandat avait été confié au cabinet PETITEAU SCACCHI comme liquidateur de la structure par le décret présidentiel n° 91/399 du 14 Octobre 1991. N'ayant pas pu finaliser l'audit avant la date prévue, ce cabinet avait encore bénéficié d'une prorogation par le décret n° 92/230 du 13 Novembre 1992⁴⁷¹. Rappelons ici qu'en ce qui concerne les comités interministériels de liquidation, ils étaient les mêmes que ceux de l'OCB⁴⁷². C'est ce Cabinet qui avait privatisé ce géant financier qui faisait l'espoir des petits producteurs.

Malgré les efforts d'ajustement réel, la compétitivité globale de l'économie apparaissait en 1993 fortement dégradée. De ce fait, seul un ajustement monétaire allait permettre de corriger une telle différence des prix. En doublant la valeur en monnaie nationale des exportations et en accroissant les recettes fiscales indirectes, la dévaluation devait également conduire à un rétablissement moins douloureux du déficit primaire de l'Etat⁴⁷³. Tels étaient les deux arguments principaux de la dévaluation pour le Cameroun. Il restait le problème de la dette, dont la valeur en monnaie nationale avait doublé également et à laquelle, en toute hypothèse, il était nécessaire de réserver un traitement particulier, alors que le FMI et

⁴⁷¹ AMINCOMMERCE, Arrêté n° 0005 du 11 janvier 1993 portant transfert du patrimoine de l'ex-ONCPB à l'Office National du cacao et du café ONCC, p. 1.

⁴⁷² AMINCOMMERCE, Décret n° 91/399 du 14 Octobre 1991 portant nomination d'un liquidateur de l'ONCPB.

⁴⁷³ Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p. 134.

la Banque Mondiale subordonnaient toutes les mesures de rééchelonnement à la décision de dévaluer⁴⁷⁴.

Ainsi, la dévaluation du FCFA avait prolongé le mouvement de libéralisation du secteur agricole. Elle était intervenue pour renforcer la compétitivité internationale des produits d'exportation. Cette mesure avait incidemment pour conséquence le renchérissement des intrants agricoles. La suppression des taxes à l'exportation intervenue préalablement avait été réintroduite en 1995 par l'Etat. Il s'était agi d'une taxe d'inspection et de contrôle à l'exportation des produits de base. Cette nouvelle taxe s'élevait 0,95% de la valeur FOB et s'appliquait au café, Cacao, bois, banane et autre⁴⁷⁵. Le constat établi démontre donc l'existence de dysfonctionnements dans la mise en œuvre de la libéralisation agricole au Cameroun.

Ceci étant, quels étaient les acteurs de la libéralisation ?

III. LES ACTEURS DE LA LIBERALISATION

Parlant des acteurs de la libéralisation, on voit ici tous ceux qui, de près ou de loin ont contribué à ce processus de manière directe ou indirecte. Le commerce de la banane étant très fructueux, l'exportation du Cacao et café étant également très juteux, aiguissant des appétits sans fin, plusieurs parties voulaient se lancer dans la production et la commercialisation de ce fruit même si certaines pétitions avaient été adressées au Premier Ministre pour manifester leur mécontentement. Ainsi donc ces acteurs se présentent sur deux volets : au niveau national et au niveau international.

A. Les Acteurs nationaux

La libéralisation de la filière banane n'avait pas fait l'unanimité de tous les producteurs. De ce fait, certains se sont opposés malgré le fait que leurs voix n'avaient pas été prises en compte. Ceci étant, nous pouvons citer le gouvernement et les petits producteurs.

1. Le Gouvernement

Le gouvernement camerounais fut l'un des principaux acteurs de la libéralisation dans la mesure où, ce dernier avait non seulement le souci du redressement de l'économie nationale, mais aussi le désir de rendre compétitive son économie sur la scène internationale.

⁴⁷⁴ Kamajou, « Une analyse des principes... », p. 406.

⁴⁷⁵ Awoumou Amougou, « La libéralisation des marchés... », p. 25.

C'est ainsi que ciblant les entreprises qui se présentaient défailtantes, il a pour objectif de : soit les liquider, soit les privatiser. C'est dans ce sens qu'il pensait rendre responsables les planteurs. C'est dans ce sens qu'en 1987, il avait annoncé son intention de privatiser l'OCB. Et en 1990, il avait également annoncé dans le cadre de l'application des accords de Brettons Wood, l'ambition de privatiser l'ONCPB. Décisions qui ont été réellement mises en exécution en 1991, soit quatre ans après l'annonce pour ce qui était de l'OCB et un à deux ans après pour ce qui était de l'ONCPB.

Dans un environnement presque déjà compétitif, avec une banane camerounaise dont le rendement à l'hectare était de 50% inférieur à celui des concurrents Sud- américains, des coûts de production plus élevés de 30%, la banane du Cameroun se vendait en dessous de son coût de revient⁴⁷⁶. Au regard de tout ceci, l'État avait décidé de liquider l'OCB. Son activisme se faisait remarquer ici par la nomination des différents comités de liquidation ; soit quatre en trois ans. C'est ainsi que sous la houlette de M. Nomo Ongolo, la tutelle proposa sans le moindre recul la dissolution de l'OCB. Ce qui fut fait par la loi n° 13 du 5 juillet 1987, abrogeant la loi n° 68/LF /6 du 6 Juin 1968 portant création de l'OCB. L'adoption de cette loi fut suivie par le décret n° 87/ 1285 du 17 septembre 1987 portant création d'un comité de gestion des activités de l'Ex- OCB⁴⁷⁷. Ce premier groupe composé de quatre membres avait à sa tête M. Gogoumou Tapissi⁴⁷⁸. Ce groupe qui passa un an à la tête de ce qui restait de l'OCB avait pour mission de gérer les affaires courantes, amener cette société à la liquidation et disposait d'un délai de quatre mois. Toutefois, ce groupe qui avait passé un an à la tête de cette structure avait coûté cher à la société, soit environ 65 millions de FCFA⁴⁷⁹. Ce comité fut dissout par le décret n° 88/1588 du 9 Octobre 1988.

Un autre arrêté n° 126/CAB/ PM du 29 Mars 1989 nomma un liquidateur de l'entreprise en la personne de M. Ambassa Zang pour gérer les affaires courantes et favoriser la liquidation de l'OCB. Mais le comité dirigé par celui-ci ne répondait pas aux attentes du gouvernement. En effet, celui-ci, au lieu de favoriser la liquidation de la structure, contribua plutôt en réalité à relancer la production de l'organisme qu'il avait pour mission de dissoudre. Car selon le périodique *Afrique Agriculture*, « l'ex-OCB devait en effet être privatisée et devenir une société d'économie mixte dont 60% de capital au moins, soit environ 2 milliards

⁴⁷⁶Noubissi Ngankam et Eyoum'a Ntoh, « OCB, la liquidation des copains... », p. 6.

⁴⁷⁷*Ibid.*

⁴⁷⁸*Ibid.*

⁴⁷⁹Noubissie Ngankam, « OCB, La guerre des clans... », p. 4.

de FCFA au minimum serait partagé entre des investisseurs étrangers »⁴⁸⁰. C'est ainsi que malgré des accusations sur sa gestion calamiteuse des restes de l'OCB, M. Ambassa Zang affirmait avant son départ que : « espérant un étalement des pluies, tout au long de l'année, pour l'exercice en cours, et en excluant les tornades, l'exercice qui s'étend de Juillet 1989 à Juin 1990 serait meilleur que celui de l'année précédente »⁴⁸¹. Celui-ci se basait sur la livraison et la mise en service du matériel d'irrigation dans certaines parcelles, la négociation et la signature des nouveaux contrats de fret entre l'Assobacam et les armateurs et l'évolution satisfaisante des cours sur les marchés français.

Quelques mois plus tard, celui-ci fut remplacé par un autre liquidateur. C'est ainsi qu'en Mars 1990, Maître So'o Georges, alors proche parent de M. Tsanga Abanda, qui était devenu entre-temps ministre du développement industriel et commercial, tutelle de l'OCB⁴⁸² s'était également écarté des objectifs visés des pros liquidateurs et s'efforça temps bien que mal à chercher la réhabilitation de la structure et non sa liquidation. Nommé aux fonctions de liquidateur, il devait dans un délai de trois mois présenter les comptes au ministre du développement industriel et commercial. Ne produisant pas les résultats escomptés, celui-ci fut aussi remplacé à son tour, seulement après six mois. Par un arrêté du 20 septembre 1990, ce dernier fut démis de ses fonctions de liquidateur en remplacement de M. Ndono Mbanga qui, jusqu'à cette date était encore contrôleur général de l'OCB⁴⁸³.

La passation de service eut lieu un jour seulement après la déchéance de Me. So'o, c'est-à-dire le 21 septembre 1990. L'arrivée de ce dernier avait sonné la fin de l'OCB. C'est lui qui avait finalement conduit la structure à la liquidation. Car peu de temps seulement après son arrivée, M. Ndono Mbanga avait expédié les affaires courantes d'autant plus que selon certaines sources, celui-ci avait même été parmi les repreneurs de la structure. C'est ainsi que quelques mois seulement après sa prise de fonction en tant que liquidateur, soit 5 mois seulement, plus précisément en février 1991, l'OCB fut liquidée à un groupe d'entrepreneurs français.

Ceci étant il faut cependant retenir ici que le *leitmotiv* étant la privatisation à tout prix, tous ces comités avaient pour missions de gérer les affaires courantes et d'amener l'entreprise à la privatisation. Ces différents comités de gestion de l'ex-OCB avaient à leur

⁴⁸⁰ « Banane : l'ex-OCB s'autoperpétue... », *Afrique Agriculture*, p. 51.

⁴⁸¹ *Ibid.*

⁴⁸² Noubissi Ngankam et Eyoum'a Ntoh, « OCB, la liquidation des copains... », p. 6. Pour cette question voir également « Banane : l'ex-OCB s'autoperpétue... », *Afrique Agriculture*, p. 51.

⁴⁸³ Noubissi Ngankam et Eyoum'a Ntoh, « OCB, la liquidation des copains... », p. 6.

tête un comité interministériel dirigé par M. Ndiro Justin alors ministre de l'économie et des finances⁴⁸⁴, composé :

du ministre délégué chargé du plan de stabilisation, du ministre chargé du développement industriel et commercial, du ministre de tutelle de l'entreprise concerné, le représentant du secrétariat général de la présidence de la République, le représentant des services du premier ministre, et le directeur de la Société Nationale des Investissements, qui gère la participation de l'État dans les entreprises publiques et parapubliques⁴⁸⁵.

A cela s'étaient ajoutés Une commission technique présidée par M. Mbassa Ndiné Roger, et un comité de privatisation des entreprises publiques présidé par la personne de M. Nyassa Luis Claude⁴⁸⁶.

Toutes ces commissions furent nommées par le président de la République, ceci dans le souci de bien mener les opérations de privatisations et de liquidation. Ceux-ci devaient dans l'exercice de leurs fonctions faire des appels d'offre internationaux et ensuite, assurer les négociations entre les différentes parties, c'est-à-dire entre l'État camerounais et la partie prenante. Et enfin assurer la médiation.

Concurrencés au marché international par les produits venant des pays de l'Amérique latines qui avaient une production industrielle et à bas coût, les produits camerounais rencontraient déjà des difficultés de commercialisation à l'exemple du café qui jouait le rôle d'appoint⁴⁸⁷. La crise qui avait entraîné la baisse des prix en dessous de 50%, soit 40% pour le cacao et 65 à 70% pour le café⁴⁸⁸, avait entraîné une baisse drastique des recettes de l'Etat et par conséquent, avait sonné le glas d'une économie administrée en favorisant le passage à une économie libérale, entraînant ainsi un passage forcé de la libéralisation et de la privatisation ou liquidation de plusieurs entreprises dont l'ONCPB.

À partir de 1988, l'Etat camerounais avait entrepris, sous la supervision des bailleurs des fonds des reformes visant à libéraliser le secteur agricole. Pour ce faire, plusieurs mesures législatives avaient été entreprises pour conduire à bien cette libéralisation des filières cacao café. A cet effet, la loi no 89/011 du 28 juillet 1989 sur la restauration d'une économie de marché et l'ordonnance no 90/001 du 29 janvier 1990 créant le régime de la zone franche

⁴⁸⁴APRE, « Les organes chargés de la privatisation », *Jeune Afrique économique*, hors-série, Août 1996, p. 216.

⁴⁸⁵*Ibid.*, p. 218.

⁴⁸⁶Noubissi Ngankam et Eyoum' a Ntoh, « OCB, la liquidation des copains... », p. 6

⁴⁸⁷ Alary, « le concept d'« infériorité du marché »... », p. 105.

⁴⁸⁸ Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p. 39.

industrielle au Cameroun traduisent les mesures prises par les autorités en matière commerciale⁴⁸⁹. Ces lois marquaient déjà le début du passage d'une économie du « tout Etat » à une économie de marché. L'instauration de cette économie de marché se traduisait par le désengagement de l'Etat de l'activité économique à travers la privatisation des entreprises publiques et la libéralisation des prix.

Les intentions du gouvernement Camerounais s'étaient ressentir par l'ordonnance n° 91 / 007 du 12 Juin 1991 portant restructuration des filières cacao-café, et soutenues par le décret n° 92 / 276 / PM du 20 Août 1992 qui fixait les modalités d'application de ladite ordonnance⁴⁹⁰. La libéralisation fut clairement lancée par la loi n° 95/11 du 27 Juillet 1991 portant organisation du commerce du cacao et du café⁴⁹¹. Il fallait attendre six ans pour voir son décret d'application parachevé par le Premier Ministre. C'est-à-dire que son décret d'application n° 95 / 674 / PM du 15 Décembre 1995 fut parachevé en 1997 avec la signature des textes règlementaires qui étaient : le décret n° 92 / 467 / PM du 27 Novembre 1992, règlementant le conditionnement du cacao⁴⁹² et le décret n° 97/ 131 / PM du 23 Mars 1997 qui règlementait le conditionnement des cafés verts⁴⁹³.

L'ordonnance portant création de la zone franche industrielle stipulait en son article 13 que les exportations et les importations n'allaient plus être assujetties ni à une licence ni à une autorisation ni à la limitation des quotas. Par ailleurs, les entreprises installées dans les zones franches industrielles allaient bénéficier, pendant les dix premières années de leur exploitation, de l'exonération totale des impôts et taxes directes et/ou indirectes en vigueur⁴⁹⁴. Ainsi, le décret n° 97/ 142 / PM du 25 Août 1997 venait modifier et compléter certaines dispositions du décret n° 91 / 274 du 12 Juin 1991 portant création de l'Office Nationale du Cacao et du Café (ONCC) confirmait ainsi la liquidation total de l'ONCPB⁴⁹⁵.

La multiplication de ces textes juridiques démontre l'implication du gouvernement dans le processus de libéralisation des filières agricoles du domaine cacao-café. Par conséquent, la pluralité de ces différents textes juridiques marquait ainsi le désengagement

⁴⁸⁹ M. Kouty, *Analyse du commerce et des politiques commerciales du Cameroun*, Centre d'Etudes et de Recherche en Economie et Gestion (CEREG), Université de Yaoundé II, Septembre 2015, p. 3.

⁴⁹⁰ AMINCOMMERCE, Décret n° 92 / 276 / PM du 20 Août 1992 qui fixait les modalités d'application de l'ordonnance n° 91 / 007 du 12 Juin 1991 portant restructuration des filières cacao-café.

⁴⁹¹ APRE, « Crise économique, désengagement de ... », p. 5.

⁴⁹² AMINCOMMERCE, arrêté n° 051 / MINDIC/ MINAGRI/ du 29 Juillet 1993 fixant les conditions générales de commercialisation du cacao et du café.

⁴⁹³ APRE, « Crise économique, désengagement de ... », p. 5.

⁴⁹⁴ Kouty, *Analyse du commerce et des politiques ...*, p. 3.

⁴⁹⁵ APRE, « Crise économique, désengagement de ... », p. 5.

total de l'intervention de l'Etat dans l'économie agricole et une avancée considérable vers une économie du marché. De ce fait, l'organisation d'Etat qui monopolisait la commercialisation du cacao et du café (ONCPB) fut dissoute, faisant place à une autre institution ayant un rôle fortement réduit appelée Office National du Cacao et du Café (ONCC) en 1991⁴⁹⁶.

Par un arrêté du Ministre du Développement Industriel et commercial Patrice Mandeng Ambassa, arrêté n°0005 du 11 janvier 1993, l'ONCPB faisait le transfert de son patrimoine à l'ONCC, nouvellement créé, ainsi que le transfert de résidence au nouveau patron de l'ONCC⁴⁹⁷.

2. Les petits producteurs et les exportateurs nationaux

La libéralisation et le désengagement de l'Etat des différentes filières agricoles avaient sonné comme un coup de poignard chez les exploitants nationaux, qui ne s'étaient pas retenus d'exprimer leur amertume face à leur abandon par l'Etat.

Dans la filière banane, bien que la crise frappait le pays, les petits producteurs ou encore les possesseurs des productions artisanales, voyant leurs intérêts menacés s'étaient opposés à la dissolution et même à la privatisation de l'OCB. Car l'OCB avait été mise en place dans le but d'encadrer les petits producteurs, tout en favorisant l'écoulement de leurs produits face aux mastodontes qui dominaient la scène de la filière banane⁴⁹⁸. C'est ainsi que joignant leurs voix à celles des travailleurs de cette société qui voyaient leurs emplois perdus, et craignaient de se retrouver au chômage, ils avaient soumis des pétitions au Président de la République, plaidant ainsi pour une réhabilitation de la structure et non pour sa privatisation⁴⁹⁹. N'ayant pas assez de moyens pour s'occuper eux-mêmes de leurs plantations, la disparition de l'OCB ne pourrait qu'entraîner la mort de certains petits producteurs qui ne pouvaient pas faire face à la concurrence des producteurs industriels.

Bien avant cette pétition adressée au président de la République, les planteurs du Mungo ayant déjà appris la nouvelle de la privatisation annoncée dans *Cameroun Tribune*, laquelle demandait aux éventuels hommes d'affaires nationaux de soumettre des offres pour la reprise de l'OCB, avaient fait parvenir une requête au président de la sous-commission de

⁴⁹⁶ Courade et al., « La liquidation des bijoux des princes : ... », p. 122.

⁴⁹⁷ AMINCOMMERCE, Arrêté n° 0005 du 11 janvier 1993 portant transfert du patrimoine de l'ex-ONCPB à l'Office National du cacao et du café ONCC, p. 1.

⁴⁹⁸ Ebalé « 50 ans de gestion du secteur ... », p. 82.

⁴⁹⁹ Noubissi Ngankam, « OCB, la guerre des clans ... », p. 5.

privatisation le 17 Octobre 1990⁵⁰⁰, dans le but de mettre fin au processus de privatisation de l'OCB. Dans leur pétition, ces derniers posaient également le problème de leurs terres car l'OCB, n'ayant pas de terre, avait utilisé les terres des populations dans le processus de reconversion de la filière banane pendant la seconde crise. Ainsi donc, ces derniers réclamaient leurs terres au cas où la liquidation de l'OCB serait effective⁵⁰¹.

Cependant, il faut également noter que la disparition des petits planteurs et des différents groupes de planteurs du secteur bananier avait également pris une part active dans le processus de libéralisation de cette filière dans la mesure où l'endettement de ces derniers n'était pas remboursé. Cependant, ceux-ci avaient disparu avec de l'argent qu'ils avaient reçu. Car l'OCB jouait le rôle de banquier tout en se faisant l'intermédiaire entre l'État, les organismes publics et les petits planteurs à qui il avait accordé les crédits pour la production de la banane. Mais malheureusement, ces crédits avaient été détournés de leur destination et ne pouvaient par conséquent être remboursés⁵⁰². Ce qui contribua à la chute du capital de l'OCB et n'assainissait pas la situation.

Le mécontentement se faisait également ressentir dans les filières cacao et café, non seulement dans les rangs des producteurs, des exportateurs, mais aussi des travailleurs de l'ONCPB.

Dans les rangs des producteurs, le mécontentement ne pouvait qu'être effectif dans la mesure où, faisant de l'agriculture d'exportation la base de son économie au lendemain de son indépendance, l'Etat du Cameroun avait fait du producteur un acteur majeur du développement. Ainsi il fallait trouver les moyens pour intéresser les populations à l'agriculture et en même temps les organiser à faire face au diktat des producteurs industriels français qui contrôlaient le marché. C'est dans ce sens que l'ONCPB avait été créé en 1976⁵⁰³. Ainsi l'Etat accompagnait ces producteurs à travers différents organismes mis en place tels : l'ONCPB, le FONADER, l'UCCAO et bien d'autres pour soutenir l'agriculture et les agriculteurs.

De ce fait, le désengagement de l'Etat des filières agricoles inquiétait les producteurs dans la mesure où, ceux-ci n'allaient plus recevoir aucune aide de la part du gouvernement

⁵⁰⁰ APRE, « Après la mise en vente de l'OCB, les planteurs se fâchent et réclament leurs terres », *Le Combattant*, n° 439, Octobre 1990, p. 3.

⁵⁰¹ *Ibid.*

⁵⁰² APRE, « Liquidation de l'OCB, Me Georges So'o dénonce une braderie », *Challenge hebdo*, n°007, du 07 au 14 Novembre 1990, p. 10.

⁵⁰³ Douya et Defo., « Agriculture et politiques de développement... ». p. 48.

pour l'entretien de leurs plantations. Ils devaient désormais faire face à la réalité du marché. Il fallait donc s'habituer désormais à l'achat des produits phytosanitaires au moment où les prix des produits de base avaient diminué et que la vente rapportait moins. Ces produits qui étaient gratuits avant la libéralisation coûtaient entre 75 et 100 FCFA après la libéralisation et 200 FCFA à 300 FCF après la dévaluation de FCFA⁵⁰⁴. Le mécontentement s'était également manifesté chez les producteurs par la peur, la peur de perdre la sécurité du revenu et aussi la peur de se faire duper par les acheteurs, eux qui ne savaient pas déjà ce qu'était la libéralisation⁵⁰⁵. C'est dans ce sens que certains producteurs sinon la plupart souhaitaient toutefois l'établissement d'un prix minimum garanti ou encore la remise en place des coopératives pour défendre leurs intérêts auprès des acheteurs⁵⁰⁶.

Les exportateurs quant à eux n'avaient pas manqué d'exprimer leur mécontentement en l'extériorisant. Ceux-ci se plaignaient du fait que l'Etat avait fait une libéralisation sans tenir compte des intérêts des nationaux. Afin de faire savoir leur amertume, certains exportateurs nationaux, à l'exemple de Ndongo Essomba et Ebobo, avaient servi une lettre au Premier Ministre dans laquelle ils déplorent une libéralisation tout azimut dans l'exportation des produits de bases cacao-café. Pour eux, cette libéralisation allait entraîner un désordre à la profession de commercialisation du cacao et du café, conduirait par la suite à la mort des commerçants exportateurs camerounais qui avaient déjà des gros problèmes financiers à cause des difficultés rencontrées dans les banques, suite au manque de confiance à eux accordé. Dans leur correspondance adressée au Premier Ministre, ils avaient dit :

Des dispositions appliquées dans la filière avant la restructuration n'étaient pas toutes mauvaises ; certaines étaient de nature à protéger les intérêts des nationaux dans ces filières, sans constituer une source des difficultés connues. Par contre, l'ordonnance n° 91/ 007 du 12 Juin 1991 qui fixait le principe de libéralisation, ne sauvegardait pas ces intérêts et accordait les mêmes opportunités à tous ceux qui pouvaient le faire⁵⁰⁷.

Pour les exportateurs nationaux, l'application de cette ordonnance n'était pas une mauvaise chose, sauf qu'elle devait également accorder certains avantages aux nationaux tout en limitant les marges de manœuvres pour les négociants étrangers. Car ils redoutaient une rude concurrence entre eux et leurs anciens partenaires. C'est pourquoi ils avaient poursuivi en disant : « aucune libéralisation des activités, quel que soit le pays au monde ne s'était faite

⁵⁰⁴ Alary, « La libéralisation de la filière cacaoyère ... », p. 12.

⁵⁰⁵ Biwolé Fouda, « Efficacité des privatisations Cameroun... », p. 40.

⁵⁰⁶ Alary, « La libéralisation de la filière cacaoyère ... », p. 12.

⁵⁰⁷ AMINCOMMERCE, Correspondance du 10 Septembre 1992, adressée au Premier Ministre S/c Ministre du développement et de l'Industrie.

sans la sauvegarde des intérêts des nationaux »⁵⁰⁸. Cette ordonnance prônait une libéralisation sauvage et par conséquent mettait en mal les sources de financement des exportateurs camerounais⁵⁰⁹. N'ayant pas fixé les marges de manœuvres pour les négociants internationaux qui n'attendaient que l'occasion pour se lancer, la profession avait été submergée par ceux à qui les nationaux vendaient avant, leurs faisant ainsi une rude concurrence parce que disposant des moyens de financement. La collecte des produits se faisant de manière brute sur l'ensemble du territoire, la prime accordée par le marché international sur le cacao camerounais avait été supprimée⁵¹⁰.

B – Au niveau international

La libéralisation au Cameroun ne fut pas seulement le problème de l'État ou du gouvernement. Elle était également approuvée au niveau international par les bailleurs de fonds et les grandes firmes occidentales. En effet, ces bailleurs de fonds étaient mêmes à l'origine du libéralisme ; car pour qu'un pays bénéficie de leur aide, il devait se soumettre à leur diktat favorisant ainsi l'application de la théorie de la dépendance.

1 - Les bailleurs de fonds

Même si à l'entame de la crise le Cameroun avait réagi avec des mesures d'austérité interne, il faut dire ici que ce seraient en fait ces institutions, particulièrement le Fonds Monétaire International (FMI) qui furent les premières à lancer les mesures de la libéralisation au Cameroun⁵¹¹. Selon le postulat du FMI en matière du déséquilibre économique, et selon les missions qui lui sont dévolues, les interventions du FMI dans les économies nationales seraient officiellement motivées par un réel souci de venir en aide aux pays en crise, en résorbant les déficits des balances de paiements tout en freinant les inflations⁵¹². Pour ce faire, le FMI propose toujours des solutions en proposant des emprunts des ressources financières, à condition que certaines réformes structurelles soient entreprises. Ces réformes selon le FMI auraient pour objectif de garantir que l'économie considérée ait toutes les chances d'éviter de retomber dans une éventuelle banqueroute. Mais seulement ces emprunts ont un certain

⁵⁰⁸ *Ibid.*

⁵⁰⁹ Ngandjeu, *Le Cameroun et la crise...*, p. 61.

⁵¹⁰ AMINCOMMERCE, Correspondance du 10 Septembre 1992, adressée au Premier Ministre S/c Ministre du développement et de l'Industrie.

⁵¹⁰ *Ibid.*

⁵¹¹ Awoumou Amougou, « La libéralisation des marchés... », p. 15.

⁵¹² M. F. L'Héritier, *Le FMI et les pays du tiers- monde*, PUF, 2^{ème} Ed, Novembre 1990, p. 9.

nombre de conditions à remplir ; dans le cas échéant ce dernier n'accorde pas au pays nécessiteux son aide.

Le FMI dans sa démarche de banquier des Etats membres en difficultés financières, avait intégré la nécessité d'introduire des réformes dans les pays en voies de développement, à l'exemple du Cameroun. Ainsi, ces réformes tournent autour de deux grands concepts qui sont : les privatisations et les libéralisations⁵¹³. Le FMI recherche ici la rationalité des décisions. Cette démarche proscrie toute doctrine interventionniste. Car l'intervention économique de l'Etat conduirait à des distorsions dans les allocations des ressources. Cet organisme stipule que l'intervention de l'Etat serait nocive à plusieurs égards et les subventions aux entreprises déficitaires maintiendraient en vie des activités non rentables. De ce fait, en découle un détournement des fonds au détriment du secteur productif. Pour cela, en ce qui concerne l'agriculture, une politique sensée maintenir artificiellement les prix des produits agricoles à un bas niveau contribuerait à une chute de revenus des agriculteurs.

Ainsi donc, la libéralisation consistait en l'ouverture des marchés aux échanges internationaux. L'ajustement structurel désigne un changement de politique économique en vue de stimuler et d'améliorer la compétitivité et d'atteindre une performance continue matérialisée par la croissance. L'article premier de l'ordonnance du 22 juin 1990 relative à la privatisation des entreprises publiques et parapubliques, définit la privatisation au Cameroun comme :

L'opération par laquelle l'Etat ou un organisme public se désengage totalement ou partiellement au profit du secteur privé des entreprises quelle que soit leur forme juridique (Etablissement public, Société d'Etat, Société d'Economie Mixte ou autres) dans lesquelles il détient tout ou partie du capital⁵¹⁴.

Ceci étant, l'intervention étatique par le biais des mesures de protection du tissu local est décriée. Ces derniers (contingement ; hausse des tarifs douaniers ; surévaluation du taux de change), fausse la concurrence et entraînent davantage le déficit de la balance commerciale⁵¹⁵. Pour remettre les économies des pays en difficultés sur le chemin de la croissance et du développement, le FMI s'était proposé d'ajuster les pays concernés sous le joug de la privatisation et de la libéralisation. Ainsi donc, pour bénéficier des ressources du FMI, il fallait donc satisfaire d'abord ses exigences qui étaient économiques et monétaires.

⁵¹³ Awoumou Amougou, « La libéralisation des marchés... », p. 17.

⁵¹⁴ Amougou, « Esquisse d'histoire des politiques ... », p. 27.

⁵¹⁵ Awoumou Amougou, « La libéralisation des marchés... », p. 18.

Le Cameroun étant dans une situation de déséquilibre économique et financière qui avait entraîné une sévérité de récession était obligé, pour bénéficier des faveurs de ces bailleurs de Fonds, de se soumettre à ces exigences. D'où la libéralisation du secteur agricole et la privatisation de certaines entreprises parmi lesquelles l'OCB, l'ONCPB, qui faisaient partie de la liste des premières entreprises « cobaye » à privatiser dans les années 1990⁵¹⁶. Pour ce faire, le premier accord de confirmation entre le Cameroun, le FMI et la BM fut signé le 18 Septembre 1988⁵¹⁷. Cet accord mettait fin à cinq lustres de développement planifié et ouvrait l'ère de l'ajustement structurel. L'objectif par cet accord étant de stabiliser les finances publiques, le programme économique à exécuter comportait les grands axes suivants⁵¹⁸ :

- relèvement du niveau des impôts et taxes ;
- réduction de la masse salariale ;
- restructuration des entreprises publiques avec des options de liquidation ou de privatisation pour celles qui n'étaient pas performantes.

Un second accord fut signé en 1991 pour une durée de neuf mois⁵¹⁹, et un troisième avait été conclu en mars 1994 pour 18 mois⁵²⁰. Cependant, il faut dire ici qu'avant le troisième accord, le Franc des Colonies Françaises d'Afrique (FCFA) avait été dévalué de 50% en Janvier 1994⁵²¹ dans le but de restaurer le niveau de compétitivité des produits camerounais.

Pour la Banque Mondiale (BM), la libéralisation s'imposait au Cameroun au regard de la situation qui prévalait, pour ainsi bénéficier des ressources de ce dernier. Pour elle, le pays devrait non seulement dévaluer le taux de change de sa monnaie, afin d'assurer une réelle croissance qui allait entraîner des incitations rapides et nécessaires dans les exportations et les importations des produits, mais aussi, le Cameroun devrait libéraliser la

⁵¹⁶ *Ibid.*

⁵¹⁷ FAO, « Diagnostic du système national de recherche et de vulgarisation agricoles du Cameroun et stratégie de renforcement des capacités pour la dissémination des connaissances et des technologies agricoles », Rapport 2008, p. 13.

⁵¹⁸ *Ibid.*

⁵¹⁹ Les deux premiers programmes conclus entre le Cameroun et le FMI en 1988 et 1991 avaient échoué malgré un important appui financier de la France (3.250 Millions de FF de 1988 à 1993). Les décaissements avaient été suspendus en 1992 et en 1993, le Cameroun avait mis en œuvre des réelles mesures d'ajustement, notamment en baissant de 35 à 60 % les salaires des agents de l'Etat. Voir P. Hugon, « Sortir de la récession et préparer l'après pétrole : le préalable politique », *Politique africaine*, n° 62, 1996, p. 40.

⁵²⁰ FAO, « Diagnostic du système national de recherche... », p. 14.

⁵²¹ Ngandjeu, *Le Cameroun et la crise...*, p. 37.

commercialisation de ses produits. Ces incitations allaient pourvoir à la croissance, au-delà de l'économie alimentaire domestique, dont la croissance attendue était comprise entre 3 à 4% par an⁵²².

Retenons ici que le pays faisant partie des pays membres des Nations Unies, dont le FMI et la BM, avaient dans le but de restructurer son économie sans cesse décroissante dans les années 1987/1988 tendu la main à ces organismes qui lui avaient imposé une ligne de conduite à tenir. C'est ainsi que dès 1988, plus précisément le 18 Septembre, le Cameroun avait signé un accord de confirmation avec le FMI, et élaboré avec la Banque Mondiale une déclaration de stratégie de relance économique⁵²³. C'était dans ce cadre de restructuration que s'inscrivaient les privatisations des entreprises du secteur public et parapublic.

L'application du programme d'ajustement structurel telle que défini par le FMI avait connu une réticence de la part des dirigeants camerounais. Cette réticence était due au fait que les autorités trouvaient qu'il était trop dur pour la population. Et par conséquent ne voulaient pas l'appliquer⁵²⁴. C'est pourquoi en 1988, le Cameroun avait adopté la Déclaration de Stratégie et de Relance Economique (DSRE) en dehors des PAS, en vue de stabiliser, d'ajuster et de relancer son économie⁵²⁵. L'État ici se voulait être désormais un intermédiaire plutôt que d'être au premier plan, tandis qu'on entrevoyait une volonté de tenir compte de la dimension sociale de l'ajustement tout en améliorant le bien-être et la productivité.

Concrètement, la stratégie reposait sur quatre axes :

- Le premier portait sur la stabilisation des finances publiques (maîtrise des dépenses de l'État, rationalisation des choix des investissements publics, restructuration des revenus de l'État, règlement des arriérés intérieurs de l'État) ;
- le deuxième renvoyait à la rationalisation de la gestion du secteur public et parapublic (réforme de la fonction publique, réhabilitation des entreprises publiques et parapubliques) ;
- le troisième axe relevait de l'assainissement du secteur bancaire et financier (plan d'action pour la restructuration bancaire, réformes sélectives de la politique bancaire, réformes d'ensemble en accord avec la BEAC) ;

⁵²²Kamajou, « Une analyse des principes... », p. 406.

⁵²³APRE, « Aux origines du programme de privatisation », *Jeune Afrique économique*, hors-série, Août 1996, p. 214.

⁵²⁴ Investment Development Consultancy « Evaluation de l'aide de l'UE aux pays ACP, Evaluation sur le terrain, Etude de pays 4 : Cameroun », Rapport Août 1998, p. 28.

⁵²⁵ Amougou, « Esquisse d'histoire des politiques ... », p. 33.

- le quatrième axe portait sur la relance des activités économiques (d'une part le développement rural, orienté principalement sur la relance et diversification des importations, l'accroissement des revenus en milieu rural et la dynamisation du secteur forêt ; d'autre part, le développement industriel et commercial, en vue de promouvoir l'initiative privée et la compétitivité à l'exportation).

Mais, le pays avait besoin de financement et l'obtention de ces financements ne passait que par l'application de ces conditionnalités. Ces conditionnalités macro-économiques fixées par les Institutions de Brettons-Woods avaient été soutenues par l'ensemble des bailleurs de fonds, en particulier par la Commission Européenne, et c'est grâce à ce soutien que les politiques d'ajustement du Cameroun ont appliqué les orientations définies par les Institutions de Brettons Woods⁵²⁶.

Ainsi donc le Cameroun devait bénéficier de plusieurs prêts destinés à soutenir ses efforts dans le cadre de la stabilisation des finances et de la relance économique. Le droit de bénéficier de ces sommes ainsi mises à la disposition du pays dépendait des efforts fournis dans la poursuite des objectifs que s'était fixé le gouvernement avec ces bailleurs de fonds. La mesure de ces efforts correspondait à ce qui était convenu d'appeler la conditionnalité du prêt⁵²⁷.

C'est ce phénomène d'accroissement de la dépendance des Etats en crise qui les oblige à accepter sans réaction toutes les mesures impopulaires, que dénonce Koulibali Mamadou, quand il parle de l'instauration de la «subordination» aux institutions de Bretton-Woods⁵²⁸. Cette subordination se traduisait par le diktat de ces institutions aux pays africains, qui de même se considéraient comme membres. En effet, des politiques arbitraires sont imposées, sans considération aucune pour les citoyens et sans bases solides pour relancer l'activité économique : compression des salaires et des effectifs du secteur public, privatisation des entreprises publiques, libéralisation monétaire et le contrôle de l'inflation. Par conséquent, la non réalisation des conditionnalités pour un accord de prêt remettait en cause les autres prêts particuliers avec les bailleurs de fonds. C'est dans ce sens que le politologue français J.F Bayart avait pu déclarer à propos de ces conditionnalités que : « les

⁵²⁶ Investment Development Consultancy « Evaluation de l'aide de l'UE... », p. 28.

⁵²⁷ M. Ondoua, *L'Administration publique camerounaise à l'heure des réformes*, Paris, L'Harmattan, 20 mars 2011, p. 30.

⁵²⁸ T. Moulende Fouda, « Les mécanismes de financement en milieu rural camerounais Une analyse des déterminants de la demande de services financiers des ménages », Thèse de Doctorat en Sciences économiques, Université de Versailles, Saint-Quentin-En-Yvelines, Centre d'Economie et d'Ethique pour l'Environnement et le Développement (C3ED), 20 Novembre 2003, p. 66.

privatisations et les actions multilatéraux des organismes tels que la BM et le FMI remettent en cause les principes de base de la souveraineté politique de l'État »⁵²⁹.

Malheureusement, à bien analyser les politiques mises en place par le FMI et la BM pour redresser l'économie du Cameroun, il se dégage une grande contradiction dans la mesure où, aucun investisseur ne prendrait le risque d'investir pour les impôts et les taxes ; par conséquent, pour un pays qui n'avait pas une base économique solide comme le Cameroun, le relèvement du niveau des impôts et des taxes ne pouvait pas être favorable aux investissements et par conséquent au redressement de l'économie. L'approche globale de l'ajustement structurel proposé par les institutions de bailleurs de fonds (Banque Mondiale, FMI et Union Européenne) dans les pays en développement, et particulièrement en Afrique, avait plus consisté à proposer une «posologie standard» qu'à élaborer des mesures de redressement en fonction des réalités de chaque pays en crise⁵³⁰.

C'est dans cette logique que les réformes fiscales aggravèrent le chômage et détériorèrent davantage le niveau de vie des populations, accentuant ainsi la pauvreté. Entre 1984 et 1996, la proportion de la population pauvre était passée de 20,91 % à 43,94 % suivant la ligne de pauvreté inférieure, et de 39,2 % à 67,98 % selon la ligne de pauvreté supérieure⁵³¹.

Si nous sommes d'accord qu'au regard de la situation économique de certaines entreprises la libéralisation s'imposait comme solution, le cas particulier de l'OCB laissait perplexe dans la mesure où comment privatiser une entreprise qui fait des bénéfices ? L'on pourrait donc être tenté au regard de la privatisation de cette entreprise de soulever une thèse de complot contre le Cameroun, avec la complicité des camerounais qui n'avaient pour seule intérêt que la politique du ventre.

2 - Les nouvelles sociétés

Dans la libéralisation des agro-industrielles du Cameroun, plusieurs multinationales, de connivence avec les membres du gouvernement camerounais, militaient en faveur de la liquidation et de la commercialisation des entreprises. Elles militaient également pour la loi

⁵²⁹Propos cités par Magloire Ondoua dans son ouvrage *L'Administration publique camerounaise à l'heure des réformes*, Paris, L'Harmattan, 20 mars 2011, p.32.

⁵³⁰ M. F. Jarret, « La crise des finances publiques dans les économies en développement : les modèles standards d'ajustement et de stabilisation », WEBDEV DESTIN C3ED, 1999, p. 6.

⁵³¹ S. Fambon et al, « Réformes économiques et pauvreté au Cameroun durant les années 80 et 90, dynamique de la pauvreté et de la répartition des revenus au Cameroun durant les années 80 et 90 », Rapport intérimaire projet collaboratif sur la pauvreté/AERC/CIRPEE/UYII, Université de Yaoundé II, mars 2004, p. 25.

du marché par la libéralisation de la production et du commerce. Car pour celles-ci, du fait que l'Etat soit au centre de la commercialisation et de l'exportation des produits de bases, les empêchait de gagner leurs parts de marché. Par conséquent, l'Etat était une barrière à leur épanouissement. Ainsi il fallait tout faire pour que l'Etat se retire afin de faire place à une économie du marché. C'est dans ce sens qu'en ce qui concerne l'économie bananière, à l'entame de la mise en application des accords des bailleurs de fonds, les appels d'offres qui furent lancés n'avaient pas tardé à faire voir devant les comités de liquidation et de privatisation des acheteurs ou les repreneurs qui n'attendaient que cette aubaine.

C'était dans cette logique que face aux appels d'offres, le comité de privatisation s'était retrouvé avec deux superbes et puissantes multinationales dans l'agriculture : la Compagnie Fruitière de Marseille qui était déjà présente dans au Cameroun à travers la Société des Plantations Nouvelles de Penja (SPNP), et qui faisait déjà ses preuves dans les plantations de bananes, achetées à la famille Louis Martin, après la réhabilitation de celles-ci⁵³². Cette multinationale souhaitait et manifestait déjà bien longtemps son désir de contrôler l'économie camerounaise de la banane. D'où sa proposition pendant la deuxième crise bananière à aider l'OCB à réhabiliter ses plantations et la deuxième firme, à savoir le groupe Pomona Laugier-Gillot qui faisait également partie des potentiels repreneurs de l'OCB⁵³³. Ce dernier était soutenu par des hautes personnalités encore en fonction ; dont les sources consultées ne nous donnent pas les noms, mais du moins nous pouvons retenir qu'il y avait : deux ministres, un ancien directeur de l'OCB qui avait également dirigé la Cameroon Air Lines (CAMAIR), un officier supérieur en retraite, un officier général en activité⁵³⁴.

Bien que toutes ces grandes firmes multinationales nourrissent un appétit de reprendre les activités de l'OCB, ils devaient bien avant tout faire des négociations avec les différents comités en charge des privatisations. C'est dans ce sens que ces derniers bousculaient pour s'attirer des faveurs des membres du gouvernement en fonction.

En ce qui concerne l'ONCPB, le désengagement de l'Etat dans le mécanisme de commercialisation avait entraîné la création de l'ONCC et du CICC, qui avaient certes un droit de regard sur la qualité des produits cacao – café, mais toutefois, ne s'occupaient pas de

⁵³² H. Ndumbe Nkotto, « Stratégie actualisée de la filière bananière au Cameroun pour une amélioration de sa compétitivité (2010-2019) », FOCARFE CONSULT, Rapport Final, Avril 2010, p. 18.

⁵³³ Ebalé « 50 ans de gestion ... », p. 83.

⁵³⁴ Noubissi Ngankam, « OCB : La Guerre de clans... »

la commercialisation encore moins des exportations⁵³⁵. Après la libéralisation du secteur de l'exportation, plusieurs firmes étrangères, soutenues par leurs gouvernements, s'étaient lancés dans une exportation sauvage, entrant en concurrence avec les anciens fournisseurs. Ce qui avait poussé les exportateurs nationaux à dénoncer une concurrence déloyale, tout en revendiquant une révision de l'Ordonnance n° 91/007 du 12 Juin 1991, portant restructuration des filières cacao et café, et par ricochet, le décret n° 92/ 276/ PM du 20 Août 1992 fixant les modalités d'application de ladite ordonnance⁵³⁶.

Ainsi donc, dans leur lettre, les exportateurs nationaux disaient : « si la tentative de gestion de la collecte des produits par les coopératives a connu des difficultés, il faut reconnaître qu'elle avait permis de libérer le champ d'intervention des nationaux qui étaient jusque-là envahi par les expatriés »⁵³⁷. Par ces mots, les exportateurs ne reconnaissaient que la chute des coopératives était pour eux une fierté dans la mesure où les activités effectuées avaient été reprises par eux et à leurs avantages. Ainsi l'entrée dans la profession des exportateurs étrangers comme : COMINTER ; SITAGRI S.A, TZOUVE LOS S.A et bien d'autres encore qui possédaient des énormes moyens financiers allait organiser un désordre dans la collecte des produits cacao et café et contribué à causer davantage des problèmes aux exportateurs nationaux fait sans protéger⁵³⁸. Ainsi, le retour en force des exportateurs étrangers, qui d'ailleurs n'avaient aucun investissement au Cameroun était perceptible et constituait la principale cause du désordre observé un peu partout.

Aujourd'hui, une majorité des entreprises locales sont des filiales des grandes multinationales dans le commerce mondial du cacao. Le 31 août 2006, Barry Callebaut possédait 99,95% de SIC Cacaos SA, le transformateur local. ADM - en collaboration avec Olam, un fournisseur de fèves de cacao basé à Singapour, a acquis Usicam, une des plus grandes usines dans le séchage, le nettoyage, l'entreposage du cacao et d'autres activités au Cameroun. Le cacao et café acheté étaient en partie exporter en fèves et en cerises de café et une autre partie était transformée localement. Mais environ 90% du cacao est exporté vers l'Europe, en particulier aux Pays-Bas, comme matière première pour les chocolatiers et l'industrie de la confiserie. Les trois plus grands acheteurs du cacao du Cameroun sont : Archer Daniels Midland (ADM), Cargill et Barry Callebaut. CAMACO (Cameroun

⁵³⁵ AMINCOMMERCE, Décret n° 91 / 274 du 12 Juin 1991 portant création et organisation e l'Office National du Cacao et du Café.

⁵³⁶ AMINCOMMERCE, Correspondance du 10 Septembre 1992, adressée au Premier Ministre S/c Ministre du développement et de l'Industrie.

⁵³⁷ *Ibid.*

⁵³⁸ *Ibid.*

Marketing Company), Olam - Usicam, SIC Cacaos SA, Telcar Cocoa Ltd et SOCACAO comptent parmi les plus grandes entreprises transformatrices et exportatrices locales.

En somme retenons que le processus de libéralisation des filières agricoles au Cameroun devait obéir à une procédure bien établie, à savoir un cadre juridique bien précis, un cadre économique bien élaboré. Cependant, ce dernier n'a suivi ou presque pas suivi toute la procédure établie d'autant plus que, le leitmotiv était la privatisation à tout prix. Cependant il faudrait également noter que cette libéralisation n'était pas le seul fait des camerounais mais aussi des bailleurs de fonds, qui avaient eux-aussi imposé leurs conditionnalités au cas où le pays nécessiterait leur aide. Cette imposition laisse entrevoir une face cachée dans la reprise des entreprises agricoles laissées par les européens après l'indépendance du Cameroun. Ainsi donc, plusieurs parties s'étaient constituées en acteurs de cette libéralisation ; on peut citer : le gouvernement camerounais, les petits planteurs, les exportateurs et les élites camerounais, et au niveau international les bailleurs de fonds (le FMI, la Banque Mondiale, l'Union Européenne) et les nouvelles sociétés. Néanmoins, si dans la filière banane, l'OCB a été privatisée, la CDC quant à elle avait opté pour un partenariat avec la multinationale américaine Del-monte et la firme Agrisol. Dans le secteur Cacao et café, le retrait de l'Etat des activités de ces filières avait permis l'entrée en scène de certaines structures, et des exportateurs étrangers. Cependant cette libéralisation avait permis l'émergence des nouveaux acteurs dans l'activité économique agricole des filières d'exportations.

Ceci étant quelles étaient les nouveaux acteurs qui s'étaient introduits dans ces différentes filières ?

CHAPITRE IV :

L'EMERGENCE DES NOUVEAUX ACTEURS ET LA REORGANISATION DES DIFFERENTES FILIERES

La libéralisation des filières agricoles avait eu lieu dans un contexte d'assainissement des finances publiques. Les acteurs de la mise en place de cette politique furent nombreux, et son implémentation a été favorisée par des négociations dans le but de trouver des moyens favorables pour les investisseurs privés. Cette libéralisation s'est faite sous diverses formes : le désengagement total de l'État dans la région du Mungo et la formule de partenariat dans le Fako, en ce qui concerne la filière banane et la libéralisation du marché et le retrait de la commercialisation en ce qui concerne les produits Cacao-café. Des mesures prises avaient favorisé l'implantation des nouveaux acteurs dans la production de la banane au Cameroun et la commercialisation du cacao-café. Des entreprises étrangères s'étaient taillé la part du lion au détriment des nationaux. L'arrivée de ces nouveaux acteurs avait engendré une réorganisation dans la gestion de ces filières.

I. L'EMERGENCE DES NOUVEAUX ACTEURS

La libéralisation des filières agricoles et le désengagement de l'Etat dans l'économie agricole avait ouvert la ruée aux nouveaux acteurs non seulement dans les filières banane que dans les filières cacao-café.

A. L'Emergence des nouveaux acteurs dans la filière banane

Le désengagement de l'Etat dans l'économie bananière avait entraîné une ruée des nouveaux acteurs qui aiguisaient déjà des appétits pour ce domaine d'activité. C'est ainsi que le Mungo s'était défini par la reprise des activités par un changement total des acteurs dans la filière tandis que le Fako quant à lui s'illustre avec la formule de partenariat.

1 - Les nouveaux acteurs dans le Mungo

L'économie bananière était tellement convoitée par les firmes européennes si bien que pour celles-ci, la libéralisation de cette filière était un signe de réussite. C'est ainsi qu'à peine le désengagement de l'Etat confirmé, l'appel à la concurrence pour la reprise du secteur

bananier géré par l'OCB qui n'avait pas suivi toute la procédure constitutionnelle⁵³⁹, avait mis en scène deux principaux adversaires français dont la Compagnie Fruitière Internationale, qui avait déjà fait ses preuves dans le secteur banane à travers la SPNP qu'elle avait racheté à la famille Louis Martin, et le groupe Pomona Laugier-Gillot qui, quant à lui était presque présente dans toutes les affaires aussi fumantes que l'OCB⁵⁴⁰. Ce groupe était soutenu par des hautes personnalités encore en fonction. Malheureusement, le choix pour cette liquidation fut portée vers la Compagnie Fruitière internationale qui, semblerait-il était la plus influente et avait déjà une expérience très avancée dans ce secteur avec 60% d'actions⁵⁴¹. Cette Compagnie Fruitière avait à son tour donné naissance à trois nouvelles sociétés de plantations qui sont⁵⁴² :

- la SPNP : Société des Plantations Nouvelles de Penja ;
- la PHP : Plantations du Haut Penja ;
- la SBM : la Société des Bananeraies de Mounjo.

Les trois sociétés n'avaient officiellement aucun lien juridique entre elles, mais avaient des actionnaires communs. Les sociétés telles que la SPNP et la SBM en ce qui les concerne, avaient des mêmes dirigeants : même directeur général, même chef de projet⁵⁴³. Ces trois entreprises qui furent des entités juridiquement distinctes étaient regroupées autour d'une même direction générale et de gestion. Cependant, chacune avait son capital ; la Société des Bananeraies de Mbomé (SBM) par exemple avait un capital de plus de 1 milliard de FCFA tandis que le capital de la Société des Plantations Nouvelles de Penja (SPNP) se chiffrait à 870 millions de FCFA, et celui des Plantations du Haut Penja (PHP) était de plus de 980 millions de francs CFA⁵⁴⁴. Les actifs de ces sociétés étaient détenus aussi bien par les étrangers que par les nationaux. En fait, il faut noter que chaque entreprise comptait parmi ses actionnaires, des camerounais. La répartition du capital de ces sociétés se faisait comme suit⁵⁴⁵ :

⁵³⁹ Assoua Elat, « Production et commercialisation... », p. 91.

⁵⁴⁰ Noubissie Ngankam, « OCB : la guerre des clans... », p. 4.

⁵⁴¹ Assoua Elat, « Production et commercialisation... », p. 90.

⁵⁴² Gilguy, « Situation et perspectives... », p. 3334.

⁵⁴³ Ebalé, « 50 ans de gestion... », p. 93.

⁵⁴⁴ *Ibid.*

⁵⁴⁵ S. Rantrua et G. Tchomba, « Régime sec pour la banane : la banane camerounaise entre l'Europe et les Etats-Unis », *Jeune Afrique Economique*, n°287, 17 au 30 Mai 1999, p. 14-15. Voir également *Marchés Tropicaux*, n°2457, 11 décembre 1992, p. 3334.

- la SBM près de 70% du capital de cette société est détenu par les investisseurs étrangers : 60% pour le groupe français Fabre, 10% pour le groupe Proparco et 30% du capital détenu par des privés camerounais ;

- la SPNP ; ici le capital était reparti comme suit : 48% était détenu par les privés étrangers et le reste du capital revenant à des institutionnels et à des privés camerounais soit : 11% pour la Proparco qui était par ailleurs une filiale de l'Agence Française pour le Développement, 16% détenu par la société Financière internationale, filiale de la Banque Mondiale (BM) et enfin 25% détenu par les privés camerounais, soit 10 au total et très influents dans le monde des affaires et de la politique ;

- quant à ce qui concerne la répartition du capital de la PHP, ses actions furent détenues à 70% par la compagnie fruitière de Marseille et à 30% par les cadres de la société. La multinationale Dole fut également présente à travers sa participation dans la compagnie fruitière. La société Agrisol de l'Union Européenne (UE) détenait également des parts qui furent plus tard rétrocédées à des particuliers camerounais au rang desquels le Général Nganso, Edouard Etondé Ekotto, en ce moment Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala.⁵⁴⁶

Dès 1990, les bananeraies camerounaises subissent des transformations dans le cadre de la restructuration des plantations. C'est ainsi que jusqu'en 1992, ces firmes gèrent environ 2400ha de superficie cultivée, et représentent environ 70% de la production totale du Cameroun. En 2000, les trois firmes privées géraient en moyenne 50% de la superficie cultivée des bananes d'exportation, soit environ 2687 hectares et représentaient une production totale d'environ 49% des exportations. Les trois firmes employaient près de 6128 salariés⁵⁴⁷.

2 - Les nouveaux acteurs dans le Fako

Dans le cadre de la restructuration de la filière banane, la CDC, entreprise publique, s'était également mis dans la mouvance de la réhabilitation. C'est ainsi que l'accord de coopération signé entre la CDC et la multinationale Del-Monte avait permis à cette dernière de se faire passer pour la société de production. De ce fait, la firme américaine Del-Monte consentit d'importants investissements dans le renouvellement et le renforcement du système d'irrigation des plantations et la création des nouvelles stations de conditionnement.

⁵⁴⁶ Assoua Elat, « Production et commercialisation... », p. 91.

⁵⁴⁷Ebalé, « 50 ans de gestion... », p. 93.

Cependant, précisons bien ici que, malgré son activisme dans la réhabilitation de la filière, la multinationale américaine Del-Monte n'intervenait pas ici en tant que producteur, mais en tant que conseiller technique et assistant financier, avec un accord de commercialisation⁵⁴⁸. Cette assistance technique et financière devait permettre une réelle augmentation de la production, afin de permettre au Cameroun d'atteindre le quota de 110.000 t qui lui avait été assigné dans le marché français, si la CDC/Del Monte produisait à elle seule en moyenne 50.000t de banane en 1991⁵⁴⁹. Cette production devait également voir une augmentation des stations d'emballage soit environ quatre, et une capacité de 25.000 boîtes de Giant Cavendish par semaine en catégorie extra et en catégorie 1⁵⁵⁰.

Ce contrat signé entre la CDC et la multinationale américaine avait pour but de moderniser la CDC et de créer les emplois. C'est ainsi qu'en l'an 2000, la CDC à elle seule comptait plus de 4349 emplois directs, soit 39,9% du total des emplois fournis par les différentes sociétés faisant dans l'économie bananière⁵⁵¹. Dans le cadre de l'assistance technique, la multinationale Del-Monte avait créé parallèlement, avec une société britannique internationale dénommée : le groupe Internationale Polly Peck, une filiale locale, chargée d'agir à titre de conseiller technique auprès de la CDC⁵⁵². Del-Monte Cameroun, qui travaille en étroite collaboration avec Del-Monte Fresh Fruit Inc, achète à un prix fixe, la production FOB de la CDC, qu'elle revend en retour sur le marché international, à qui elle veut et au prix qu'il veut, réalisant un résultat positif notamment sur le marché préférentiel français, puisqu'il s'agissait des bananes camerounaises. Cependant, les prix fixés par Del-Monte Fresh Fruits Inc. à la CDC furent le fruit d'une préalable négociation et furent jalousement tenus secret. Ce qui laisserait à croire que, ce prix fixe couvrait le prix de la production, plus une marge dite de bénéfice pour la société publique camerounaise⁵⁵³.

Allant toujours dans le même sens, la CDC, dans le but de multiplier ses partenaires, avait le 1^{er} Juillet 1994, conclut un accord pour une durée de six ans avec le Groupe Agrisol⁵⁵⁴, qui devait à son tour apporter une assistance technique et financière à la société publique camerounaise pour la localité d'Ekona. Il faut le rappeler ici que la société Agrisol était une entreprise de l'Union Européenne qui faisait déjà ses preuves dans les plantations du

⁵⁴⁸*Afrique agriculture*, « Banane, la Relance entre espoirs et contraintes de privatisation d'une société qui pouvait s'en sortir », n° 175, Août – Septembre 1990, p. 47.

⁵⁴⁹*Ibid.*

⁵⁵⁰*Ibid.*, p. 48.

⁵⁵¹ Ebalé, « 50 ans de gestion... », p. 94.

⁵⁵²*Afrique agriculture*, « Banane, la Relance entre espoirs... », p. 47.

⁵⁵³ APRE, « Le groupe banane de la CDC, histoire d'un partenariat réussi », *Marchés nouveaux*, 2003, p. 372.

⁵⁵⁴*Ibid.*, p. 375.

Moungo. En retour ce dernier (Agrisol) devait se charger de la commercialisation des bananes produites dans la plantation de cette localité. De nombreux investissements avaient été consentis dans le cadre de l'amélioration de la production.

À partir du partenariat signé entre Del-Monté et la CDC, Del-Monté devait acheter toute la production de la CDC à des prix fixes et le revendre à des prix sur les marchés de son choix. Ce contrat initial portait sur une période de 10 ans et avait hissé la CDC au rang de premier producteur de la banane au Cameroun comme nous pouvons le constater dans le tableau ci-dessous.

Tableau 33 : Production de la banane au Cameroun par les différentes entreprises en 2000

sociétés	Exportations en (tonnes)	%	Surface en production	%	Emplois directs	%
SPNP	54 100	22,7	1193	21,1	3423	31
SBM	39 900	16,8	1066	18,8	2298	20,8
PHP	20 800	8,7	428	7,6	437	4,0
CDC	113 000	47,4	2631	46,5	4349	39,9
SAM	5200	2,2	150	2,7	383	3,5
SPM	5200	2,2	150	2,7	168	1,5
SPS	-	0	40	0,7	Nd	0
Total	238 200	100	5658	100	11 055	100

Source : Ebale, « 50 ans de gestion du ... », p. 94.

Au regard des chiffres qui nous sont présentés dans le tableau, il ressort que le partenariat CDC – Del-Monté avait redonné un souffle nouveau à la filière banane dans les plantations du Fako. La CDC, par rapport aux autres entreprises exerçantes sur le territoire national, avait la plus grande surface de production. Ce qui lui permettait également d'avoir la plus grande production nationale et favorisait ainsi la création de nombreux emplois par rapport aux autres. Cependant, il faut dire ici que le partenariat avait été renouvelé en 2004. Même si la CDC avait gardé la première place dans la production, ce qui lui donnait la

position du leader, son influence avait diminué avec l'arrivée des nouveaux intervenants dans le domaine.

3 - La Naissance d'une nouvelle association

Juste quelques mois après la dissolution de l'OCB, plus précisément sept mois après, une autre organisation voit le jour : c'est l'Association Bananière du Cameroun (ASSOBACAM). Née des cendres de l'OCB, cette dernière était constituée le 17 Février 1988, elle devient véritablement fonctionnelle en 1990, par une loi n° 90 / 053 du 19 Décembre 1990⁵⁵⁵. Celle-ci ne regroupe que les producteurs industriels, et est composée des entreprises telles que : la Cameroon Development Corporation (CDC), la société des Plantations du Haut Penja (PHP), la Société des Plantations Nouvelles de Njombé Penja (SPNP) et la Société des Bananeraies du Mungo (SBM)⁵⁵⁶. En février 1991, la famille Martin se désengage des plantations dont elle était propriétaire.

Ces trois sociétés possédaient alors 70% des superficies exploitables⁵⁵⁷. L'Assobacam avait pour mission de défendre les intérêts de ces sociétés industrielles productrices des bananes, non seulement au niveau national mais également au niveau international. C'est ainsi qu'à sa création, elle s'était assigné un certain nombre de missions qui sont⁵⁵⁸ :

- se donner les moyens de toute nature, pour favoriser les exportations et la compétitivité des bananes du Cameroun ;
- représenter et défendre les intérêts du secteur bananier du Cameroun vis-à-vis des pouvoirs publics nationaux et internationaux ;
- plaider pour des financements et des aides toutes natures, pour le développement auprès des organismes nationaux et internationaux ;
- produire par compilation les informations nécessaires de la production nationale ;
- représenter le secteur bananier camerounais auprès des instances de la communauté européenne et des états membres de celle-ci, tout en veillant à la bonne application des dispositions de la convention ACP-UE et de son protocole banane ;

⁵⁵⁵ *Afrique agriculture*, n°172, Février-Mars 1990, p. 10.

⁵⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁵⁷ J. M. Bramy, « Matières premières, la banane du Cameroun », *Marchés Tropicaux*, 24 juillet 1992, p. 207.

⁵⁵⁸ *Ibid.*

- mener des études sur la fiscalité par rapport à d'autres pays, en vue de favoriser les exportations ;
- protéger l'environnement en recyclant les déchets plastiques ;
- travailler en harmonie avec les autres pays d'Afrique, producteurs de la banane pour améliorer les stratégies de communications et de marketing afin de mieux faire connaître le label camerounais de la banane.

Pour mener à bien ses missions, l'Assobacam s'était donné les moyens représentatifs. C'est ainsi qu'une représentation fut ouverte en Europe et installée à Rungis en France sous le nom de Banane Camerounaise (BANACAM)⁵⁵⁹. Celle-ci avait pour objectif de défendre les intérêts de la banane camerounaise dans le marché européen, sous la coordination de la tutelle. Dès sa mise en fonctionnement, l'Assobacam avait négocié et signé un nouveau contrat de fret avec les armateurs. Il s'agissait ici d'un nouveau contrat plus souple que le précédent, tenant à la fois compte des contraintes du marché et des variations quantitatives de la production en fonction des saisons⁵⁶⁰.

Ceci étant, si le retrait de l'Etat dans l'économie bananière avait entraîné une ruée vers la récupération des restes de l'ancienne OCB, qu'en était-il des filières cacao – café ?

B. l'Emergence des nouveaux acteurs dans les Filières Cacao – Café

Sous la contrainte des bailleurs de fonds via le programme d'ajustement structurel, le soutien massif de l'Etat jusque dans les années 1980 a été remplacé par une série d'organisations publiques qui disposent de recettes parafiscales et budgétaires pour assurer certaines missions de service public ou conduire des projets pour des interventions plus ponctuelles. La libéralisation des filières cacao et café avait vu naître d'autres acteurs sur la scène tant du côté étatique que du côté privé. De ce fait, on distingue : l'Office National du Cacao et Café (l'ONCC), le Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café (CICC) et le Fonds de Développement du Cacao et du Café (FODECC).

1. L'Office National du Cacao et du Café (ONCC)

L'Etat Camerounais, sous la forte pression des bailleurs de fonds, entama une libéralisation « effective » des filières cacao et café à partir de 1990. Ainsi, dans le but de

⁵⁵⁹ *Ibid.*

⁵⁶⁰ *Afrique agriculture*, « Banane ; OCB des meilleurs résultats depuis deux ans », n° 175, Août- septembre, 1990, p. 51.

toujours garder un droit de regard dans ces filières, il avait mis sur pied un organisme de liaison. C'est ainsi que par le décret n° 91 / 274/ du 12 Juin 1991, l'Office National du Cacao et du Café avait été créé⁵⁶¹. En fait il était question pour l'Etat de contribuer efficacement à travers cet Office à la lutte contre la pauvreté dans les zones rurales, en consacrant : effort, énergie et imagination au renforcement des compétences et des capacités des producteurs, tout en œuvrant également à la promotion d'une cacao-culture et d'une caféiculture durable⁵⁶².

Comme missions de l'ONCC, on pouvait citer⁵⁶³ :

- le suivi statistique des campagnes de commercialisation du cacao et du café ;
- le suivi des activités de contrôle des produits à l'exportation ;
- les visites techniques des installations des organismes chargés du contrôle de qualité et de quantité des usines et des magasins de stockages en vue de leur agrément ;
- la défense et la promotion de l'image de marque de l'origine Cameroun ;
- le suivi des accords internationaux de cacao et de café, ainsi que la représentation du Cameroun auprès des organismes internationaux du cacao et du café, en liaison avec l'interprofession ;
- l'élaboration des études à lui confié par le gouvernement dans le domaine des filières cacao et café.

L'Office National de Café et Cacao (ONCC) coordonne et soutient le secteur, entre autres par des contrôles de la qualité des fèves à l'exportation, la promotion du cacao d'origine camerounaise, des relevés statistiques pour la commercialisation et la représentation du secteur camerounais du cacao à l'échelle internationale. De ces faits, l'Office devait assurer la gestion de la stabilisation annuelle des coûts intermédiaires en marge de la commercialisation. Afin d'éviter la dégradation de l'image du Cameroun, il devait s'assurer de la qualité des produits à exporter pour ne pas également faire subir au producteur des pertes. Il devait assister le Ministère du Développement Industriel et du Commerce (MINDIC) dans ses prises de décisions dans le cadre des deux filières d'exportation, cacao et café⁵⁶⁴.

⁵⁶¹ AMINCOMMERCE, Décret n° 91/ 274/ du 12 Juin 1991 portant création de l'Office National du Cacao et du Café.

⁵⁶² Amougou, « Esquisse d'histoire des politiques ... », p. 32.

⁵⁶³ Moulende Fouda, « Les mécanismes de financement en milieu ... » p. 125.

⁵⁶⁴ Alary, « La libéralisation de la filière cacaoyère ... », p. 08.

Il lui avait également été confié le système d'information sur les cours mondiaux du café et du cacao à la bourse de Londres (Fox London)⁵⁶⁵.

Les ressources de l'ONCC provenaient des prélèvements effectués au niveau des exportations du cacao et du café. Le montant de ces prélèvements était fixé par le MINDIC qui se basait sur les dispositions de l'arrêté n° 0052 / MINDIC/ CAB/ du 01 Décembre 1992, fixant prélèvement sur les exportations de cacao et de café⁵⁶⁶. Ces prélèvements n'étaient pas fixes, il variait en fonction des campagnes. Ce texte en son article 1^{er} répartissait ces prélèvements ainsi qu'il suit⁵⁶⁷ :

- 34 % pour l'ONCC et le contrôle de qualité et les cotisations aux organismes internationaux ;
- 06 % pour le Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café ;
- 60 % pour le Fonds de Développement du Cacao et du Café.

Cependant, avant la création du FODECC, les prélèvements ne tenaient compte que de l'ONCC, des Organismes Internationaux et du CICC. De ce fait, Pendant la campagne cacaoyère et caféière de 1992 / 1993 par exemple, les prélèvements étaient fixés par tonne de cacao à :

- 7657 FCFA/ tonne pour la redevance ONCC ;
- 900 FCFA / tonne pour les cotisations aux Organismes Internationaux (OI);
- 368 FCFA / tonne pour le CICC.

Pendant la campagne de 1993 / 1994, les prélèvements étaient à :

- 3000 FCFA / tonne pour la redevance ONCC ;
- 1000 FCFA / tonne pour les cotisations aux Organismes Internationaux (OI)
- 300 FCFA / tonne pour le CICC.

Tandis qu'à la campagne de 2015, il avait été prélevé 25000 FCFA pendant les exportations du cacao et du café. Cette somme avait été répartie comme suit⁵⁶⁸ :

- 8500 FCFA / tonnes pour redevance ONCC, elle aussi subdivisée comme suit :
 - 5000 FCFA pour l'ONCC ;

⁵⁶⁵ *Ibid.*

⁵⁶⁶ AMINCOMMERCE, Arrêté n° 0052 / MINDIC / CAB / du 01 Décembre 1992, fixant prélèvement sur les exportations du cacao et du café.

⁵⁶⁷ *Ibid.*

⁵⁶⁸ AMINCOMMERCE, Arrêté n° 0052 / MINDIC / CAB / du 14 juin 1993, portant lancement de la campagne cacaoyère.

- 1500 FCFA pour le contrôle de qualité ;
- 2000 FCFA pour les cotisations dans les OI ;
- 1500 FCFA pour le CICC ;
- 15000 FCFA pour le FODECC.

Selon l'article 2 de cet arrêté, la redevance ONCC et les cotisations aux Organisations Internationales étaient prélevées et gérées par l'ONCC. Celles-ci devaient être payées avant l'exportation du Cacao, au moment même du visa de déclaration douanière D6 par l'ONCC⁵⁶⁹.

Cette différence de prélèvement des montants pendant les différentes campagnes pourrait s'expliquer par la fluctuation des prix de ces produits au marché mondiale. En fait, quand les prix étaient élevés, les montants de prélèvements augmentaient et quand les prix étaient bas, les prélèvements diminuaient également.

En ce qui concerne la filière café, Selon la réglementation fixant redevance à l'exportation du café vert pour le compte de l'ONCC, du CICC et du FODECC, les prélèvements au titre de redevance de 2014 se présentaient comme suit :

Tableau 34 : Redevance à l'exportation de café au Cameroun en 2014 par KG

ONCC	16 Fcfa / Kg
CICC	10 FCFA / Kg
FODECC	74 FCFA / Kg

Source : AMINCOMMERCE, redevance à l'exportation de Café, Novembre 2014.

Selon la loi de finance 2017, à chaque prélèvement fait sur les produits d'exportation, un montant correspondant à 10 % était déduit de ces prélèvements agricoles et reversé directement au Trésor public au titre des droits de sortie supportés par le café⁵⁷⁰.

Au niveau gouvernemental, plusieurs ministères interviennent dans le secteur du cacao à travers l'ONCC. On peut citer : le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), le Ministère du Commerce (MINCOMMERCE), le Ministère de la Recherche Scientifique (MINRESI) et le Ministère des Mines, de l'Industrie et du

⁵⁶⁹ AMINCOMMERCE, Arrêté n° 0052 / MINDIC / CAB / du 01 Décembre 1992, fixant prélèvement sur les exportations du cacao et du café, p. 2.

⁵⁷⁰ AMINCOMMERCE, Loi de finance 2017, p. 14.

Développement Technologique (MINMIDT)⁵⁷¹. L'Office National du Cacao et du Café (ONCC) est l'organe en charge du suivi statistique des campagnes de commercialisation des filières café et cacao au Cameroun⁵⁷². A ce titre, Il assure le lien entre les producteurs et les différents intervenants de ces filières (exportateurs, usiniers, transitaires, sociétés chargées du contrôle de la qualité, etc.) et collecte des informations sur plusieurs aspects (prix d'achat aux planteurs, calendriers des marchés, noms des exportateurs actifs sur le terrain, dénonciation de mauvaises pratiques de certains exportateurs, etc.).

Dans les faits, si l'Etat n'assure plus directement à travers l'ONCC les fonctions commerciales du cacao et du café, il détient toujours les décisions stratégiques importantes comme : les dates de campagnes, l'agrément des exportateurs, la gestion de la stabilisation pour les exportateurs qui détermine les marges commerciales pour les différents intermédiaires de la filière.

Parlant de l'agrément aux exportateurs, il faut noter ici que, les exportateurs devaient s'inscrire au fichier des exportateurs de l'ONCC. Cette inscription devait se faire par la transmission d'un dossier comprenant toutes les pièces exigées et moyennant une somme de 100.000 FCFA, la mise à jour du dossier devant se faire chaque campagne moyennant une somme de 5000 FCFA⁵⁷³. Les exportateurs sont tenus d'adresser au Directeur Général de l'ONCC un jeu complet des documents d'exportation dans le cadre de l'apurement de l'exécution des contrats⁵⁷⁴ :

- une facture commerciale ;
- une copie de déclaration douanière à l'exportation D6 validé ;
- une copie bill of lading ;
- et un certificat de poids à l'embarquement.

Relevons ici qu'il n'y avait pas que les exportateurs qui avaient des devoirs. Ils avaient également des droits et en retour, l'ONCC devait s'acquitter de ses obligations envers ces derniers. L'ONCC devait leur délivrer une quittance après acquittement de leur inscription. En cas de non délivrance de l'agrément par l'autorité compétente, l'exportateur

⁵⁷¹ Etoa Abena, « La libéralisation des filières cacao/café... », p. 19.

⁵⁷² S. Kamgaing, *Rapport panorama sur les statistiques agricoles et alimentaires*, FAO, Rome, Septembre 2009, p. 42.

⁵⁷³ AMINCOMMERCE, Arrêté n° 0053 / MINDIC / CAB/ du 01 Décembre 1992, relatif au fichier national du cacao et du café, p. 4.

⁵⁷⁴ AMINCOMMERCE, Arrêté n° 051 / MINDIC / CAB / du 29 Juillet 1993, fixant les conditions générales de commercialisation des fèves de cacao, p. 6.

devait rentrer en possession de ses frais d'inscriptions⁵⁷⁵. Egalement, après transmission des documents d'exportation, si le dossier est conforme, les services compétents de l'ONCC sont tenus de verser à l'exportateur, dans un délai de 30 jours à compter de la date de dépôt de la facture auprès desdits services, le soutien financier prévu par les textes en vigueur. Passé ce délai, ledit soutien est majoré des agios bancaires cumulés conformément aux conditions de banque en cours⁵⁷⁶. Cependant, les producteurs industriels exportant directement leurs productions, ainsi que les sociétés coopératives et Groupement d'Initiative Commune (GIC) d'exportateurs et de café arabica étaient exempt du mécanisme de stabilisation, conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 91 / 007 / du 12 Juin 1991⁵⁷⁷.

En vue d'une bonne traçabilité, les unités étaient tenues de communiquer le lundi aux services compétents de l'ONCC, les quantités de fèves de cacao reçus au cours de la semaine précédente. Cette déclaration correspondante devait spécifier les quantités et la qualité du produit acheté auprès des planteurs, des acheteurs et ou des exportateurs⁵⁷⁸.

Au regard tout ceci, il ressort que l'ONCC est le bras séculier de l'Etat car ses membres étaient recrutés au sein des structures étatiques et son fonctionnement était régi par les textes du gouvernement. Son mode de fonctionnement nous laisse croire que la libéralisation faite par l'Etat était une libéralisation en trompe l'œil ou une libéralisation partielle qui consistait pour l'Etat à ne plus accompagner les producteurs comme le souhaitaient le FMI et la banque Mondiale, tout en restant très influent dans le commerce du cacao et du café.

Cette déclaration pourrait trouver une justification dans le fait que c'est le gouvernement qui fixe presque tout, et la quasi-totalité du patrimoine de l'ONCPB avait été transféré à l'ONCC par arrêté ministériel⁵⁷⁹.

⁵⁷⁵ AMINCOMMERCE, Arrêté n° 0053 / MINDIC / CAB / du 01 Décembre 1992, relatif au fichier national du cacao et du café, p. 4.

⁵⁷⁶ AMINCOMMERCE, Arrêté n° 051 / MINDIC / CAB / du 29 Juillet 1993, fixant les conditions générales de commercialisation des fèves de cacao, p. 6.

⁵⁷⁷ AMINCOMMERCE, Décret n° 92 / 276 / PM du 20 Août 1992, fixant les modalités d'application de l'ordonnance n° 91 / 007 / du 12 Juin 1991.

⁵⁷⁸ AMINCOMMERCE, Arrêté n° 051 / MINDIC / CAB / du 29 Juillet 1993, fixant les conditions générales de commercialisation des fèves de cacao, p. 6.

⁵⁷⁹ AMINCOMMERCE, Arrêté n° 0005 du 11 Janvier 1993, portant transfert du patrimoine de l'ex-ONCPB à l'Office National du Cacao et du Café (ONCC).

2. Le CICC

La suppression des mesures de soutien du gouvernement et l'ouverture du marché a entraîné une exposition sans précédent des producteurs à la volatilité des prix du marché mondial et une augmentation de la concurrence causée par l'émergence de nouveaux exportateurs très compétitifs. Le retrait de l'État de diverses fonctions qu'il assurait auparavant supposait que des acteurs privés soient en mesure de prendre le relais et qu'ils trouvent un intérêt à le faire. Cela signifiait également que de nouvelles « règles du jeu » soient définies entre les différents intervenants des filières pour permettre le bon fonctionnement de celles-ci. Cela supposait enfin de renforcer la capacité des organisations de producteurs jusqu'alors très encadrés et peu habitués à chercher des débouchés à leur production ou à négocier avec l'État ou des partenaires privés.

L'un des objectifs principaux de la libéralisation des filières était de « professionnaliser » les opérateurs des filières cacao et café. D'un côté les commerçants devaient s'organiser pour être en mesure de négocier eux-mêmes des contrats avec les importateurs, de négocier des financements avec les banques et d'assurer la commercialisation des produits dans le strict respect des règles internationales. De l'autre, les producteurs devaient s'organiser pour assurer des négociations

Des initiatives ont été prises dans ce sens. Des organisations de producteurs se sont structurées ou consolidées. Une première loi de libéralisation a été promulguée en 1991, supprimant l'ONCPB, créant deux organismes co-gestionnaires des filières, et leur confiant la gestion d'un système de stabilisation intra-annuelle: l'Office National du Cacao et du Café (ONCC), établissement public, et le Conseil interprofessionnel du cacao et du café (CICC), structure interprofessionnelle instituée en 1991 par ordonnance présidentielle et à statut d'association indépendante privée à partir de 1992⁵⁸⁰. C'est dans le contexte de la politique générale de libéralisation des années 90 qu'ont été votées des lois relatives aux sociétés coopératives, GIC et GIE (1992-93). Le CICC opère sous la surveillance de l'ONCC qui joue un véritable rôle d'agence de régulation du secteur café – cacao⁵⁸¹. Les Organisations des Producteurs devenues des associations à but non lucratif en 1992, les fonctions d'appui aux filières commerce, séchage stockage, traitement, conseil technique etc., de la SODECAO

⁵⁸⁰ A. Bernard, « Libéralisation et commercialisation d'un produit de base : conséquences et perspectives, le cas du cacao », rapport d'évaluation, Septembre 2008, p. 4.

⁵⁸¹ « Indications géographiques : défis et opportunités pour le secteur café – cacao au Cameroun », Rapport de l'atelier tenu à Yaoundé – Cameroun, 28 – 30 Septembre 2010, p. 9.

avaient été transférées aux Organisations des Producteurs et les fonctions de crédit aux Mutuelles d'épargne et de crédit (MEC)⁵⁸². Ainsi donc en 1995, les deux filières cacao et café ont été entièrement libéralisées, en mettant fin au monopole étatique et par ricochet, un terme à la stabilisation étatique des prix, par deux décrets d'application signés en 1997⁵⁸³.

Cependant, il faut dire que les statuts du CICC ne sont pas restés statiques. Ils ont évolué avec le temps. C'est ainsi que les statuts élaborés et approuvés lors de sa création en 1992 avaient été révisés et adaptés au nouveau contexte des filières et aux nouvelles missions de l'interprofession par deux assemblées générales extraordinaires tenues en 1995 et en 1999⁵⁸⁴.

Le conseil avait pour missions⁵⁸⁵ :

- donner son avis et faire des propositions sur les questions de développement, de commercialisation, taxation des opérations de commercialisation des cafés et du cacao ;
- déterminer les critères d'exercice dans les professions de la commercialisation des cafés et du cacao et fournir une caution morale du bon déroulement des opérations ;
- veiller à l'application des règles qui assurent une concurrence saine et loyale entre les opérateurs membres des organisations professionnelles affiliées au CICC et adhérant aux présents statuts ;
- gérer la caisse mutuelle de cautions et de garanties professionnelles et de concevoir dans le cadre de la caisse mutuelle un système d'assurance et de réassurance professionnelles ;
- apporter à toutes les organisations constituant les différents collèges représentés à son assemblée Générale tout concours et / ou service en vue d'accroître l'efficacité de l'ensemble de l'organisation professionnelle ;
- Représenter les professionnels des filières camerounaises auprès des organisations internationales du cacao et du café.

Le CICC regroupe un certain nombre d'organisations professionnelles agricoles, du commerce, de l'industrie et des services des filières café-cacao, appelées collèges. De ce fait, on distingue⁵⁸⁶ :

⁵⁸² Amougou, « Esquisse d'histoire des politiques ... », p. 36.

⁵⁸³ *Ibid.*

⁵⁸⁴ AONCC, « Une organisation interprofessionnelle du café cacao au Cameroun, pour quels services et au bénéfice de qui ? », Rapport, Septembre 2008, p. 15.

⁵⁸⁵ G. Lescuyer et al, *Analyse de la chaîne de valeur du cacao au Cameroun*, Cirad, octobre 2016, p. 8.

⁵⁸⁶ *Ibid.*

- le collège des producteurs ;
- le collège des organisations de transformateurs industriels ;
- le collège d'usiniens conditionneurs ;
- le collège des exportateurs + mandataires.

Le CICC devait d'agir comme organe consultatif et intermédiaire sur toutes les questions liées au développement, au financement, aux activités de marketing et aux aspects fiscaux⁵⁸⁷. Les ressources du CICC provenaient de la redevance parafiscale qui était prélevée par l'ONCC avant d'être reversée au CICC⁵⁸⁸. Ainsi donc, à chaque début de campagne cacaoyère et caféière lancée par le Ministre du Commerce, l'arrêté fixait déjà le montant à prélever pour le CICC par l'ONCC. Ce montant variait selon que les prix variaient au marché international. Il faut dire ici que des 100% du montant de la redevance prélevée par l'ONCC pendant la campagne, seulement 06% était versée au CICC⁵⁸⁹. De ce fait pour la campagne de 1992 / 1993 par exemple, pour une redevance prélevée à un montant de 8557 FCFA par tonne, le CICC avait reçu seulement 368 FCFA par tonne. Et à la campagne de 1993 / 1994, sur les 5000 FCFA de redevance prélevée, seulement 300 FCFA avait été versé au CICC⁵⁹⁰.

Parmi ces activités principales, il convient de mentionner la fourniture de l'appui technique, la promotion et le suivi du respect des règles et réglementations par les différents intervenants de l'industrie, l'application des sanctions en cas de non-respect, la communication du principe du commerce éthique, la fourniture du matériel d'information, l'enregistrement des contrats de vente à l'exportation ainsi que la gestion du système d'assurance et de réassurance du fonds commun de l'organisation⁵⁹¹. Les procédures d'exportations ont été aussi libéralisées et simplifiées. Les positions de monopole d'exportation en matière de café et de cacao ont disparu au cours de la décennie. Cependant, avec la création du CICC, différents exportateurs privés de cacao interviennent et doivent,

⁵⁸⁷ Etoa Abena, « La libéralisation des filières cacao/café... », p. 5.

⁵⁸⁸ AMINCOMMERCE, Arrêté n° 051 / MINDIC / CAB / du 29 Juillet 1993, fixant les conditions générales de commercialisation des fèves de cacao, p. 6.

⁵⁸⁹ AMINCOMMERCE, Arrêté n° 0052 / MINDIC / CAB / du 01 Décembre 1992, fixant prélèvement sur les exportations du cacao et du café.

⁵⁹⁰ Idem.

⁵⁹¹ AMINADER, arrêté n° 0055 / MINDIC/ MINAGRI du 02 Décembre 1992 portant organisation du Commerce.

pour pouvoir opérer, être titulaires d'une carte professionnelle délivrée par l'interprofession (CICC)⁵⁹².

D'autres activités comprennent la promotion des efforts de commercialisation locales à travers la création de comités locaux de commercialisation, la formation professionnelle des acteurs du secteur (producteurs, acheteurs et torréfacteurs), l'organisation de visites d'étude pour encourager l'échange d'informations entre les différents intervenants du secteur, ainsi que leur participation à des foires au niveau national et international. Depuis sa création en 1991, les statuts du CICC ont été adaptés à plusieurs reprises pour renforcer sa présence et ses capacités d'aide à la commercialisation, la qualité des produits et des mécanismes pour faciliter la traçabilité. Selon l'arrêté n° 0055 /MINDIC / MINAGRI / du 02 Décembre 1992, en son article premier, l'achat du cacao et du café devait se faire librement sur l'étendue du territoire national, à l'occasion des marchés périodiques organisés soit sur proposition du groupement des producteurs ou d'Union des Coopératives ou des Groupement d'Initiatives Communautaires (GIC)⁵⁹³. En cas de défaillance de ces organismes, ceci est fait par les chefs de circonscription administrative compétents, avec le concours des agents assermentés du Ministère chargé de l'agriculture, conformément aux dispositions de l'article 17, alinéa 2 du décret n° 92 / 276 / PM du 20 Août 1992⁵⁹⁴.

Afin de mieux encadrer ses adhérents, le CICC avait créé les comités dans les différents arrondissements. Ces comités sont informels. Ils existent à partir du moment où deux collègues sont représentés. Leur rôle est notamment de récolter l'information sur les marchés et de l'envoyer au CICC⁵⁹⁵: information sur la commercialisation, interrelations vendeurs-acheteurs, surveillance des cartes professionnelles, de la concurrence, des coxeurs⁵⁹⁶. Le circuit de l'économie cacaoyère et caféière était ainsi organisé en catégories par le ministère du commerce. Ceci étant, on distinguait quatre catégories⁵⁹⁷ dont :

- Catégorie 1 : producteurs / exploitants ;

⁵⁹² AMINCOMMERCE, Décret n° 92 / 276 / PM du 20 Août 1992, fixant les modalités d'application de l'ordonnance n° 91 / 007 / du 12 Juin 1991.

⁵⁹³ AMINADER, arrêté n° 0055 / MINDIC/ MINAGRI du 02 Décembre 1992 portant organisation du Commerce.

⁵⁹⁴ AMINCOMMERCE, Décret n° 92 / 276 / PM du 20 Août 1992, fixant les modalités d'application de l'ordonnance n° 91 / 007 / du 12 Juin 1991.

⁵⁹⁵ AONCC, « Une organisation interprofessionnelle du café cacao au Cameroun, pour quels services et au bénéfice de qui ? », Rapport, Septembre 2008, p. 5.

⁵⁹⁶ Le terme de coxeur renvoie à tous les acteurs opérant en marge des dispositions légales et réglementaires. Ce sont en général des collecteurs et rabatteurs opérant directement auprès des producteurs « en brousse »

⁵⁹⁷ AMINCOMMERCE, Décret n° 92 / 276 / PM du 20 Août 1992, fixant les modalités d'application de l'ordonnance n° 91 / 007 / du 12 Juin 1991.

- Catégorie 2 : acheteurs / usiniers / conditionneurs ;
- Catégorie 3 : exportateurs embarquant ;
- Catégorie 4 : Unité industrielle de transformation.

L'exercice à titre permanent par une personne régulièrement installée au Cameroun de plusieurs professions des filières cacao – café était subordonné à l'obtention d'un agrément délivré sous forme de décret par le Premier Ministre, sur proposition du Ministre chargé de la commercialisation des produits de base, formulé après avis du Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café (CICC)⁵⁹⁸. De ce fait, selon monsieur MEKA Léopold, membre du CICC, « chaque catégorie constituait une profession. Et sans agrément, aucune personne appartenant à une catégorie ne pouvait exercer dans une autre catégorie. Ce qui conduisait à la professionnalisation des membres appartenant au CICC »⁵⁹⁹.

Environ 20% des opérations de commercialisation se déroulent dans le cadre de marchés organisés par les producteurs. Lors des opérations d'achat où se retrouvent acheteurs et producteurs, un comité est désigné pour s'assurer du bon déroulement des opérations de commercialisation. Les informations recueillies lors des marchés sont transmises au CICC, les Organisations de producteurs (OP) effectuant un récapitulatif des opérations de vente en fin de campagne (date, quantité, prix, nom de l'acheteur...)⁶⁰⁰.

Dans le cadre du bon déroulement de leurs activités, et pour une meilleure traçabilité, les acheteurs étaient tenus de transmettre au Président du CICC pour visa la liste de leurs mandataires par localité, faisant ressortir leurs identités complètes, c'est-à-dire leurs noms et prénoms, leurs professions et leurs adresses personnelles. Ceci devrait se faire dans un délai de 15 jours à compter de la date d'ouverture de la campagne. A son tour, le Président du Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café disposait d'un délai de dix jours pour apposer son visa sur les listes concernées, à compter de la date de leur réception⁶⁰¹. Passé ce délai, l'acheteur agréé en cause pouvait transmettre lui-même lesdites listes pour visa au Directeur Général de l'Office National du Café et du Cacao (ONCC) où, le cas échéant, au chef de la circonscription administrative du ressort.

⁵⁹⁸ Idem.

⁵⁹⁹ Entretien avec M. Meka Léopold Désiré, 42 ans, Mandataire CAMEX S. A., membre du CICC, le 20 septembre 2020 à Tiko, 18h.

⁶⁰⁰ AONCC, « Une organisation interprofessionnelle du café cacao ... », p. 5.

⁶⁰¹ AMINCOMMERCE, Arrêté n° 051 / MINDIC / CAB / du 29 Juillet 1993, fixant les conditions générales de commercialisation des fèves de cacao, p. 4.

Une fois le visa prévu est délivré par le Président du CICC, ce dernier à son tour dispose d'un délai de trois jours à compter de la date de délivrance dudit visa pour la transmission de ces listes visées au Directeur Général de l'ONCC et aux Chefs de circonscription administrative des zones d'activité de l'acheteur⁶⁰².

En effet le CICC avait vu ses activités élargies vers tous les autres secteurs agricoles. Mais sa mission était de gérer les agréments des acheteurs des produits agricoles destinés à l'exportation ou à la revente dans le marché national. Tout acquéreur ne pouvait exercer les activités d'intermédiaires qu'à la présentation de l'agrément du CICC⁶⁰³. Cette présentation de l'agrément avait été instituée dans le but d'éliminer les aventuriers, car le CICC avait pour objectif de vérifier que les acquéreurs disposent de fonds nécessaires pour leurs activités afin de ne pas évincer les petits acquéreurs.

Si l'acheteur a des mandataires, celui-ci devrait leur délivrer un titre écrit qu'il communique. Ce titre est postérieurement remplacé par une carte professionnelle délivrée par le Président du CICC⁶⁰⁴. Dans l'exercice de ses fonctions, le titre ou la carte professionnelle visé(e) est présenté(e) à toute réquisition de l'autorité administrative ou des forces du maintien de l'ordre. Cette carte ou ce titre peut être retiré par le Président du Conseil Interprofessionnel du Café et du Cacao, en cas de non-respect ou de violation par le titulaire du règlement intérieur de cette organisation, prévu par le décret n° 92 / 276 / PM du 20 Août 1992⁶⁰⁵. Comme dans toute association bien organisée, ayant des avantages et des inconvénients, le retrait de cette carte professionnelle entraînait ou supposait une suspension du mandataire incriminé pour une période couvrant quatre campagnes successives, celle-en cours incluse⁶⁰⁶.

⁶⁰² Idem.

⁶⁰³ Awoumou Amougou, « La libéralisation des marchés... », p. 48.

⁶⁰⁴ AONCC, « Une organisation interprofessionnelle du café cacao ... », p. 7.

⁶⁰⁵ AMINCOMMERCE, Décret n° 92 / 276 / PM du 20 Août 1992, fixant les modalités d'application de l'ordonnance n° 91 / 007 / du 12 Juin 1991.

⁶⁰⁶ Idem.

Photo 7 : Modèle de Carte professionnelle d'acheteur délivrée par le CICC



Source : Cliché auteur, Tiko, 22 Septembre 2020.

Ceci étant, pour éviter toute forme de récrimination, les acheteurs devaient veiller et assurer le bon déroulement de la campagne. À cet effet, ils sont tenus pour responsables et devaient répondre des actes répréhensibles de leurs mandataires conformément à la réglementation en vigueur de l'association. Conformément à l'article 10 alinéa 2 de l'arrêté fixant les conditions générales de commercialisation des fèves de cacao, les acheteurs étaient tenus d'assurer l'achat de toute production d'une zone investie pendant la campagne⁶⁰⁷. En cas de litige portant sur la qualité du produit, les intervenants peuvent recourir à l'arbitrage du Conseil interprofessionnel du Café et du Cacao (CICC), suivant des modalités prévues par le règlement intérieur de cette organisation⁶⁰⁸.

Jusqu'en 2002 par exemple, le CICC (Conseil Interprofessionnel du Café et du Cacao) n'avait pas encore réussi à assurer une bonne coordination au sein des deux filières ; par ailleurs, les planteurs demeuraient encore très peu organisés, en raison de la méfiance vis-à-vis de toute forme d'organisation, suite à l'effondrement des unions coopératives contrôlées

⁶⁰⁷ AMINCOMMERCE, Arrêté n° 051 / MINDIC / CAB / du 29 Juillet 1993, fixant les conditions générales de commercialisation des fèves de cacao, p. 4.

⁶⁰⁸ Idem., p. 5.

antérieurement par l'État, et à l'absence de formations et d'informations sur les nouvelles règles du jeu de la libéralisation. Les premières expériences de structuration de l'interprofession devraient donc encore faire leurs preuves, mais il n'en demeure pas moins que ce type de structure devient de plus en plus un interlocuteur obligé des États, mais aussi des bailleurs de fonds.

La filière café camerounaise compte aujourd'hui 13 associations régulièrement inscrites au fichier du Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café (CICC). Elles se répartissent comme suit : 2 pour la région de l'Est, 4 pour la région du Nord-Ouest, 2 pour la région du Littoral et 5 pour la région de l'Ouest⁶⁰⁹.

3. Le FODECC

Etablissement public créé par la loi n° 2004/ 025 du 30 Décembre 2004 le Fonds de développement du Cacao et du Café était mis en place en 2006 et son fonctionnement avait été organisé par le décret présidentiel n° 2006 / 085 du 09 Mars 2006⁶¹⁰. Le Fonds de développement des filières Cacao et Café (FODECC) est la banque du Cacao et du café camerounais⁶¹¹. Elle apporte aux parties prenantes du secteur la garantie d'un suivi régulier du fonctionnement des filières afin de prévenir toute dérive et d'assurer le bon déroulement du plan de relance et de développement décidé à cet effet. En tant que tel, au côté des autres organes de la filière, le FODECC devait assurer le financement et le paiement des prestations relatives à l'appui de la filière. Ainsi donc, le FODECC a pour mission de promouvoir et valoriser les filières agricoles cacao et café, et gérer les intérêts de l'Etat dans les mêmes secteurs⁶¹².

Le FODECC est placé sous la tutelle de plusieurs ministères. À cet effet, selon l'article 19 de sa loi de création, le Fonds assure les missions suivantes⁶¹³ :

- l'appui et la relance des filières Cacao et café ;
- soutien la recherche appliquée sur ces produits et l'amélioration de leur qualité ;

⁶⁰⁹ Sette et Ndoping, « Profil sur le Café du ... », p. 22.

⁶¹⁰ AFODECC, décret n° 2006 / 085 du 09 Mars 2006, portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement du Cacao et du Café.

⁶¹¹ AFODECC, Fonds de Développement des Filières Cacao et Café pour la promotion du développement du Cacao et du Café, p. 8.

⁶¹² Ibid., p. 12.

⁶¹³ AFODECC, décret n° 2006 / 085 du 09 Mars 2006, portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement du Cacao et du Café.

- appui les programmes de formation et d'information des opérateurs des filières cacao et café ;
- la promotion de la transformation et de la consommation locales du cacao et du café.

La principale source de financement public au secteur du cacao vient de la redevance d'exportation qui est reversée à plusieurs organisations dont le FODECC qui reçoit ensuite les demandes des quatre ministères bénéficiaires à savoir : le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), Le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI), le Ministère du Commerce (MINCOMMERCE) et enfin le Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement et Technologique (MINMIDT). Il est important de relever ici que le FODECC ne prélève pas des redevances aux exportations. Les redevances sont prélevées par l'Office National du Café et du Cacao et c'est à partir de ces prélèvements qu'une partie est reversée au FODECC. En effet, dans les prélèvements faits par l'ONCC, 60%⁶¹⁴ de cet argent est reversé au FODECC pour son fonctionnement. Ainsi donc, en 2016, le budget du FODECC provenant des taxes ou prélèvements sur les filières cacao et café était estimé à 50 Milliards de FCFA⁶¹⁵. Plusieurs ministères reçoivent également des fonds du BIP pour appuyer la production de cacao, mais c'est surtout le MINADER qui en est le principal bénéficiaire. Ces fonds publics sont utilisés pour assurer des missions de service public qui sont affectées spécifiquement à certaines organisations, mais aussi pour développer des projets divers d'appui à la filière.

Le FODECC participe du désir de trouver une source de financement pérenne qui ne pèse pas sur le budget du pays. La principale raison d'être du FODECC est d'assouplir le contrôle de l'Etat dans la régulation des marchés du Cacao et du café, pour laisser plus de place à l'initiative privée, selon les exigences de la loi n° 95 / 11 / du 27 Juillet 1995 portant organisation du commerce du cacao et du café, modifiée et complétée par la loi n° 2004 / 025 du 30 Décembre 2004⁶¹⁶.

⁶¹⁴ AMINCOMMERCE, Arrêté n° 0052 / MINDIC / CAB / du 01 Décembre 1992, fixant prélèvement sur les exportations du cacao et du café.

⁶¹⁵ A. Friedel Hütz et al, « Renforcer la compétitivité de la production de cacao et augmenter le revenu des producteurs de cacao en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale », Bonn, Germany, SÜDWIND e.V., 2016, p. 34.

⁶¹⁶ MINCOMMERCE, Stratégie de développement de la filière café au Cameroun : 2010 – 2015, *Passer d'une filière de subsistance à une filière professionnalisée et durable, économiquement profitable pour l'ensemble des acteurs, et repositionner le Cameroun sur le marché mondial*. Octobre 2009, p. 16.

Établissement public administratif, le FODECC est placé sous la tutelle de plusieurs ministères dont : le Ministère de la Recherche scientifique et de l'innovation, le ministère de l'Agriculture, le Ministère du Commerce et le Ministère des Finances.

Tableau 35: Organisations publiques en appui à la filière cacao et café au Cameroun

Sources de Financement Public	BIP	Redevance d'exportation			
		Bénéficiaires	FODECC	ONCC	CICC
Ministères éligibles pour les financements du FODECC	MINADER	MINRESI	MINCOMMERCE	MINMIDT	

Source : G. Lescuyer et al, « Analyse de la chaîne de valeur du cacao au Cameroun », rapport, octobre 2019, p. 27.

Il est administré par un comité de gestion dont la composition relève de l'arrêté ministériel n° 0022 / MINCOMMERCE / CAB / du 11 Mai 2016⁶¹⁷. Composée d'une soixantaine de professionnels, l'équipe du FODECC est organisée en services administratifs et comptables, services techniques et de contrôle.

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MINADER) est responsable du niveau de production et de la réalisation de six différents projets pour le cacao fondés par le Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC). Ces projets se concentrent sur des questions telles que les insecticides, les fongicides, l'application des engrais, etc. ; ils sont généralement réalisés par une délégation décentralisée du ministère⁶¹⁸. Selon le même décret, en son article 4, la qualité d'ordonnateur des fonds est reconnue à chacun des ministères selon l'activité à exercer. De ce fait, l'ordonnateur des fonds était établie de la manière suivante⁶¹⁹ :

- Le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI) s'occupe de tout ce qui concerne le soutien à la recherche appliquée. De ce fait, il veille à :

⁶¹⁷ AFODECC, Arrêté n°0022/ MINCOMMERCE/ CAB/ du 11 Mai 2006 portant organisation du FODECC.

⁶¹⁸ A. Friedel Hütz et al., « Renforcer la compétitivité ... », p. 37.

⁶¹⁹ AFODECC, Décret n° 2006 / 085 du 09 Mars 2006, portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement du Cacao et du Café.

- La diffusion du matériel végétal amélioré de base par la réhabilitation et l'enrichissement des bases génétiques cacao et café, la sélection des variétés de cacao et de caféiers productives et résistantes aux maladies et ravageurs, production et mise à disposition des plants de géniteurs de cacao et de caféiers aux organismes spécialisés dans la production des semences de cacao et de caféier, la formation des formateurs aux techniques de production des clones et de semence de cacao et de caféier ;

- L'évaluation de l'aptitude des terres des bassins de production par l'optimisation et l'utilisation des engrais pour augmenter les revenus des agriculteurs, l'augmentation de la productivité des exploitations.

- Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) était chargé de l'encadrement des producteurs par :

- La production et la diffusion : ceci devrait se faire à travers la contribution à l'accroissement de la productivité du cacao et des cafés par l'appui à la fertilisation des vergers et à la production et la diffusion du matériel végétal ;

- Traitement du verger camerounais à travers le prélèvement et analyses des échantillons ; la sensibilisation et renforcement des capacités des acteurs aux bonnes pratiques agricoles ; l'approvisionnement en équipement et en produits phytosanitaires et enfin la catégorisation du verger dans les filières.

- Le Ministère du Commerce (MINCOMMERCE) devait s'occuper de la commercialisation du cacao et du café par :

- L'assainissement de la commercialisation du cacao et du café par : l'appui aux programmes de formation et d'informations des opérateurs des filières cacao et café ; la promotion de la transformation et de la commercialisation locales du cacao et du café ; la promotion et la défense du label de qualité pour le cacao et le café ; la recherche des marchés de niche pour ces produits.

- La réorganisation du circuit de commercialisation interne du cacao et des cafés en dotant aux bassins de productions les infrastructures de stockages ; la réhabilitation, la construction et sécurisation des magasins ; la catégorisation du verger dans les filières.

- L'Administration du FODECC organise le budget de fonctionnement et d'équipement ; il organise également des prestations d'audit technique, comptable et financier sur avis conforme du comité de gestion.

Ceci étant, au regard de l'organisation des ordonnateurs des dépenses, il revient à dire que le FODECC disposait depuis sa mise sur pied d'un guichet de financement des

programmes et projets annuels ou pluriannuels à lui soumis par ses ordonnateurs. De ce fait, selon monsieur NYASSE, coordonnateur national du FODECC, les 60 % des redevances qui lui sont reversées sont disposés de la manière suivante :

75% de ces fonds sont alloués au MINADER pour le soutien de la production à travers le financement de quatre projets, 23 % sont attribués au Ministère du Commerce pour des projets de transformation et de commercialisation et les 4% restants sont attribués au Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation. Cependant, il arrive très souvent que les fonds disponibles soient considérés comme insuffisants pour la réalisation de ces projets. La coordination entre différents projets est faible il y arrive qu'il ait des différends dans le financement de ces projets. Car sous l'égide du ministère de l'Agriculture, la Société de Développement du Cacao (SODECAO) est responsable de la production des jeunes plants et à l'origine également de la maintenance des routes et des infrastructures en zones rurales⁶²⁰.

Or, il arrive souvent que la SODECAO reçoive moins des fonds du FODECC ce qui l'empêche ou le rend incapable de remplir sa mission initiale⁶²¹.

Cependant, au vu des exigences du calendrier agricole, le Fonds ne parvient pas toujours à satisfaire les producteurs à cause de la mise à disposition souvent décalée en qualité et en quantité du matériel végétal et autres intrants ou la fourniture à contre saison desdits intrants, la satisfaction partielle des demandes d'appui en intrants agricoles ou la non couverture de toutes les parcelles par les appui, financés avec ressources du Fonds⁶²². Ceci étant, si la libéralisation des filières agricoles avait entraîné la mise en place des nouveaux acteurs dans la scène agricole, qu'en était-il de la réorganisation de ces filières ?

II. LA REORGANISATION DES FILIERES AGRICOLES

A partir de l'exercice 1986 – 1987, l'économie camerounaise connaît une crise sans précédente en raison d'une régression de plus de 50 % des cours mondiaux des cultures d'exportation ; par ailleurs, la parité du dollar par rapport au FCFA diminue de 25 %. La crise s'était aggravée par les facteurs internes tels que la surévaluation du FCFA, le coût élevé des facteurs de production, des déficiences de gestion des entreprises publiques etc., qui réduisent grandement la compétitivité du secteur agricole. Les dirigeants du Cameroun refusent au départ de faire recours aux institutions Internationales telles : la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International et autres. La crise s'enlise et devient très chronique. Incapable de

⁶²⁰ Entretien avec monsieur Nyasse, 57 ans, Coordonnateur national du FODECC, Yaoundé, 25 mai 2021, 13h.

⁶²¹ Idem.

⁶²² FODECC, *Guichet producteurs : manuel d'opérationnalisation du guichet producteurs cacao / café*, Tome I, juin 2021, p. 1.

remonter la pente économique déficitaire toutes seules, les autorités font profil bas et tendent finalement la main à ces institutions dont elles redoutaient les méthodes drastiques appliquées dans les autres pays. Ces dernières n'avaient pas raté l'occasion de lui imposer ces pratiques. Dans le besoin, les autorités sont obligées de se soumettre. D'où la libéralisation qui avait laissé orphelin certains producteurs. Conscient de la place qu'occupe l'agriculture dans l'économie du pays, et pour ne pas la laisser sombrer, le gouvernement a mis en place une Nouvelle Politique Agricole (NPA). Pour la rendre fiable, il s'était fait aider par les bailleurs de fonds.

A. Les nouvelles politiques agricoles 1990 – 1998

La libéralisation des filières agricoles avait donné naissance à un processus d'élaboration et de mise en œuvre d'une Nouvelle Politique agricole. Ainsi, cette Nouvelle Politique agricole s'inscrivait dans une logique du premier programme d'ajustement structurel adopté en 1988, avec comme orientations la privatisation progressive des activités de développement agricole, la responsabilisation accrue des agriculteurs et la diversification de la production agricole. De ce fait, elle fut soutenue par plusieurs bailleurs de Fonds dont le Fonds monétaire International (FMI), la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)⁶²³.

1. Processus d'élaboration et Orientations Stratégiques de la NPA

La Nouvelle Politique agricole qui fut adoptée en 1990 misait sur le transfert des activités de développement au secteur privé et le désengagement de l'Etat. De ce fait, elle avait été élaborée dans un contexte de mutations institutionnelles. La plupart des entreprises publiques évoluant dans le secteur agricole furent privatisées ou totalement liquidées et un nouveau partenariat se tissa avec le secteur privé. Les objectifs poursuivis par la NPA étaient les suivants⁶²⁴ :

- la modernisation des systèmes de production agricole (usage accru des semences améliorées, engrais et pesticides, renforcement de la mécanisation, développement de la recherche et de la vulgarisation, privatisation de la production semencière et de la distribution des intrants) ;

⁶²³ Moulende Fouda, « Les mécanismes de financement en milieu ... » p. 85.

⁶²⁴ APRE, « La situation économique au Cameroun », Centre Français du commerce extérieur (CFCE), Paris, Collection « Marché », n° 57, 1993, p. 41.

- le développement d'un marché financier rural efficace ;
- la préservation de la sécurité alimentaire à l'échelle nationale et à l'échelle des ménages par l'accroissement de la production vivrière, la réduction des pertes après récolte et l'amélioration du fonctionnement des circuits privés de commercialisation ;
- la croissance et la diversification des exportations ;
- le développement des agro-industries ;
- la promotion des cultures spécifiques telles que : la banane, le cacao et café, le coton, le riz, le palmier à huile, etc.

Ceci avait eu pour impact une responsabilisation des producteurs et une implication plus accrue des acteurs de ces domaines dans la définition de la NPA

En effet, dans le cadre de l'élaboration de la NPA, l'Etat du Cameroun s'était efforcé à créer un cadre stratégique, favorisant l'investissement du secteur privé et des Organisations Paysannes (OP), à travers une réorganisation des services gouvernementaux de soutien au secteur agricole, la privatisation, la liquidation ou la restructuration des sociétés d'Etat.⁶²⁵ Les mesures de dérèglementation et de privatisation visaient à réduire le gaspillage dans le secteur agricole, la rationalisation des ressources de ce secteur et à trouver les modes de gestion efficaces, efficaces et durables⁶²⁶. La pérennisation d'une étroite collaboration entre l'Etat à travers le Ministère de l'agriculture et les institutions de Brettons-Woods, principalement la Banque Mondiale, avait conduit à l'élaboration de plusieurs projets et programmes définis sur la base des résultats d'études et d'enquêtes participatives ayant impliqué les Organisations de Producteurs ou Paysannes⁶²⁷. Il faut dire ici que dans ce contexte, l'élaboration des politiques agricoles obéissait à la vision des Institutions de Brettons-Woods qui faisaient valoir leur influence en mettant à la disposition de l'Etat du Cameroun des consultants internationaux chargés de l'élaboration des politiques agricoles⁶²⁸.

Il convient de noter que la Nouvelle Politique Agricole fut défini au niveau de la direction en charge de la planification du développement agricole au sein du Ministère de l'Agriculture. Ce travail de conception avait été basé après concertation sur la mobilisation des compétences de tous les acteurs de ladite direction. Après consensus, le projet de la NPA

⁶²⁵ *Ibid.*, p. 42.

⁶²⁶ APRE, « Crise économique, désengagement de ... », p. 7.

⁶²⁷ *Ibid.*

⁶²⁸ M. J. Nkodo Ngono, « Aide au développement de l'agriculture du Cameroun », Draft document de travail OECED, 2007, p. 35.

fut soumis aux autres responsables de direction du Ministère de l'agriculture à l'occasion de la concertation annuelle des responsables⁶²⁹.

Avant la présentation de la NPA aux partenaires extérieurs au développement, elle fut amendée tour à tour par les opérateurs économiques privés, les responsables des Organisations des producteurs et ceux des administrations partenaires au développement du secteur agricole et rural, qui avaient également participé aux différentes discussions⁶³⁰. Cette démarche consultative recherchait une plus grande cohérence entre la politique agricole de l'Etat et les stratégies de développement agricole du secteur privé.

La Nouvelle Politique agricole élaborée en 1990 avait pour objectif la recherche de la consolidation des acquis, autant que l'amélioration des performances enregistrées. Sa stratégie était axée sur une meilleure valorisation du riche potentiel de production et des potentialités de commercialisation offertes⁶³¹. Il était donc question de trouver des axes de solution visant à éliminer tout ce qui pouvait constituer un obstacle au développement de l'économie agricole et par de même, pourrait également causer du tort aux recettes d'exportations des produits agricoles. A cet effet, cinq objectifs avaient été retenus à savoir : la modernisation de l'appareil de production en vue de l'amélioration de la productivité des exploitants agricoles et de la production ; la maîtrise de la sécurité alimentaire ; la promotion et la diversification des exportations ; le développement de la transformation des produits agricoles et l'équilibre des filières de production⁶³².

L'évaluation du secteur agricole révéla également la nécessité de promouvoir l'utilisation des intrants, le renforcement de la recherche agronomique et de la vulgarisation, le développement du crédit et des infrastructures économiques de base. Ceux-ci étaient l'ensemble des moyens que nécessitait la NPA pour atteindre ses objectifs.

2. La modernisation de l'appareil de production et de commercialisation

Les principaux acquis concernaient la libéralisation du secteur des intrants. En fait les réformes mises en œuvre portaient sur la suppression des subventions, la libéralisation du commerce des engrais et des pesticides et la mise en place d'une nouvelle législation phytosanitaire. Ce qui avait entraîné une meilleure transparence sur le commerce des intrants

⁶²⁹ Fondation Rurale de l'Afrique de l'Ouest, *Implications des acteurs ruraux dans la définition des politiques de développement des filières en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Rapport de synthèse, avril 2011, p. 40.

⁶³⁰ *Ibid.*

⁶³¹ AMINEPAT, Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR), 2005, p. 4.

⁶³² *Ibid.*

modernes. Ces mesures étaient accompagnées par la mise en place de lignes de crédits qui devaient faciliter l'importation⁶³³.

La loi de 1990 sur les libertés d'association, qui avait été renforcée par celle de 1992 sur les coopératives, avait favorisé la multiplication du nombre d'organisations paysannes⁶³⁴. Aussi, selon Thérèse Moulende Fouda,

90 Coopératives d'Épargne et de Crédit avaient ainsi vu le jour en cette période, avec 150 agences. Ce qui avait fait accroître considérablement le nombre de structures financières décentralisées. La Cameroon Cooperative Credit Union League (CAMCCUL) avait augmenté le nombre de ses agences à 360 agences en 1998 et on dénombrait 70 caisses villageoises d'épargne et de Crédits autogérées (CVECA)⁶³⁵.

A ces associations, s'ajoutaient 25 caisses de la CCEI. Cependant, à peine 50 % de ces caisses étaient implantées en milieu rural et leurs chiffres d'affaires étant très réduits, ne leur permettaient pas de satisfaire les problèmes de micro-crédits qui se présentaient⁶³⁶.

Pour s'assurer de la satisfaction de tout le monde, deux programmes de réformes avaient ainsi été mis en place pour couvrir respectivement le Sud et le Nord du pays. Ces programmes avaient pour but de mettre en place un système durable et efficace pour l'importation, la distribution et l'utilisation des intrants, fondé sur un mécanisme privé non subventionné⁶³⁷.

Des importateurs privés assuraient donc l'approvisionnement à plus de 90 % du marché des engrais. La commercialisation de ces produits ne se faisait pas de manière directe. Elle devait d'abord passer par les revendeurs en gros et le réseau de la vente en détail avant de pouvoir être utilisé par les agriculteurs. Les prix de ces engrais étaient très élevés et aussi il se posait le problème de la qualité. Il faut tout de même rappeler ici que la réforme du secteur des engrais avait été instaurée en 1994, sous la coordination de l'USAID, ce qui avait abouti à la création du Programme de Réforme du Sous-Secteur des Engrais (PRSSSE)⁶³⁸. Le rôle de ce Programme était de faciliter les importations et la commercialisation des engrais.

⁶³³ APRE, « Crise économique, désengagement de ... », p. 9.

⁶³⁴ AMINADER, Déclaration de stratégie de développement rural, p. 6.

⁶³⁵ Moulende Fouda, « Les mécanismes de financement en milieu ... » p. 86.

⁶³⁶ AMINADER, E10, Politique agricole, p. 5.

⁶³⁷ Bamou, Njinkou et Douya, « Agriculture et nouveau programme ... », p. 4

⁶³⁸ AMINADER, « Cameroun, étude de compétitivité de la chaîne de valeur du secteur agricole », Rapport Banque Mondiale, n° AAA25-CM, Juin 2008, p. 9.

Seulement, on pouvait déplorer le fait que les intrants ne soient ni disponibles, ni accessibles pour les petits producteurs. Les principales raisons seraient les prix très élevés, parce que n'étant plus subventionnés par l'Etat, la qualité douteuse de ces engrais qui auraient pour conséquence un rendement incertain, l'absence de circuit de distribution en zone rurale, l'absence ou l'accès difficile aux crédits de campagne malgré l'existence des lignes de crédits mis en place pour faciliter les importations. L'existence des lignes de crédit ne donnait pas accès à tout le monde à ces crédits. Il faut dire que les nationaux n'y avaient presque pas accès à ces lignes du fait du manque de professionnalisme de plusieurs initiatives privées⁶³⁹. En ce qui concerne les Coopératives d'Epargnes et de Crédit, leurs impacts étaient faiblement perçus chez les ruraux. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que la plupart de ces coopératives étaient situées non pas en zones rurales, mais en zones urbaines. Ce qui rendait l'accès difficile au crédit des producteurs.

Plusieurs COOPEC manquaient d'appui et de suivi et faisaient preuve de très peu de transparence dans la gestion⁶⁴⁰. Les caisses villageoises d'Epargnes et de Crédits autocentrées étaient très localisées et leurs rayons d'action étaient géographiquement très limités. Par la suite, un programme de suivi avait été mis en place en partenariat avec la South African Merchant Bank, visant à améliorer l'accès aux engrais pour les petits agriculteurs⁶⁴¹. Quant aux semences, les deux orientations définies portaient sur la privatisation de la production et du commerce du matériel végétal et sur la définition des axes complémentaires de recherche⁶⁴². De fait, on ne sentait pas du tout les résultats de la recherche au niveau des exploitations, en termes de variétés nouvelles ou adaptées.

En ce qui concerne la recherche agronomique et la vulgarisation agricole, le programme de restructuration de la recherche agronomique mis en œuvre avait abouti, après un audit scientifique, à l'adoption d'un plan national de la recherche à moyen et long termes et la création par le décret n° 96 / 050 du 12 Mars 1996⁶⁴³ d'un Institut de Recherche Agronomique pour le Développement (IRAD)⁶⁴⁴. Cette institution était née de la fusion des

⁶³⁹ Moulende Fouda, « Les mécanismes de financement en milieu ... » p. 86.

⁶⁴⁰ Y. Fournier et A. Ouedraogo, « Les coopératives d'épargne et de crédit en Afrique : historique et évolutions récentes », *Revue Tiers Monde*, tome XXXVII, n° 145, janvier-mars 1996, p. 73.

⁶⁴¹ AMINADER, « Cameroun, étude de compétitivité ... », p. 9.

⁶⁴² *Ibid.*

⁶⁴³ AMINADER, décret n°96 / 050 du 12 mars 1996 portant création de l'Institut de Recherche Agronomique pour le Développement.

⁶⁴⁴ IRAD est un établissement à caractère public administratif, doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Il est placé sous la tutelle du MINRESI et du Ministère des finances. Il avait hérité du personnel de l'IRA et de l'IRZV. Cependant, la mise en place des réformes structurelles s'était accompagnée d'une réduction des effectifs.

condres de l'IRA et de l'IRZV⁶⁴⁵. Après sa création, la mission assignée à l'IRAD fut d'assurer la conduite des activités de recherches visant la promotion du développement agricole dans les domaines de production végétale, animale, halieutique, environnementale, forestière et aussi dans les technologies alimentaires et agro-industrielles⁶⁴⁶. En bref, l'IRAD avait pour objectif après sa création de mettre en œuvre une programmation scientifique autour des axes prioritaires pour le développement du Cameroun, à partir des besoins réels des utilisateurs tant sur le plan national que dans chacune des zones agro-écologiques du Cameroun.

L'Institut avait instauré une collaboration avec quelques sociétés de développement dans la recherche d'accompagnement par filière. Ainsi, en ce qui concernait le développement de la filière cacao par exemple, l'Institut de Recherche Agronomique pour le Développement (IRAD) travaillait en collaboration avec la Société de Développement du Cacao (SODECACO) pour l'amélioration des plants. Et en ce qui concernait la filière banane, l'institut travaillait avec les experts des nouvelles sociétés ayant repris les plantations de l'ancienne OCB⁶⁴⁷. L'IRAD constituait presque la seule organisation en charge de la sélection variétale au Cameroun et fournissait également des semences de prébase pour les produits agricoles maïs, cacao, café, banane, etc. Les objectifs et les programmes de recherche furent redéfinis afin de les adapter à l'évolution de l'agriculture et du cadre macroéconomique dans son ensemble.

Pour favoriser l'utilisation des résultats de la recherche agronomique par les producteurs, les actions furent engagées dans le cadre du Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole (PNVRA). Il faut dire ici que le PNVRA naît d'un métabolisme diachronique car en 1988, il y avait le Programme National de Vulgarisation et de Formation Agricole (PNVFA) qui avait connu une phase pilote dans quatre régions. Seulement, en 1991, dans le cadre de la première phase opérationnelle, il couvrait déjà⁶⁴⁸ six provinces. Ce PNVFA fut remplacé en 1995 pendant l'application même de la NPA par le Programme National de Vulgarisation agricole (PNVA), qui à son tour avait été remplacé en

⁶⁴⁵ Moulende Fouda, «Vers une Crise du Crédit Agricole?» in G. Courade, *Le village Camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, p. 369.

⁶⁴⁶ A. Njoya, « Quelle évolution de la recherche agricole en réponse aux enjeux de l'agriculture au Nord-Cameroun ? » in J. Y. Jamin, L. Seiny Boukar, C. Floret (eds) « Savanes africaines : des espaces en mutation, des acheteurs face à des nouveaux défis », 2008, p. 5.

⁶⁴⁷ MINADER. *Document de stratégie de développement du secteur rural*. Version principale, novembre 2001, p. 58.

⁶⁴⁸ AMINADER, Manuel d'exécution du Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole (PNVRA), 1999, p. 7.

1998 par le Programme National de Vulgarisation de Recherche Agricole (PNVRA)⁶⁴⁹. Il s'articulait autour de la mise en place d'un réseau pratique de conseils de proximité des producteurs, la définition et l'adoption d'une stratégie nationale, l'implication effective des partenaires privés et des Organisations Non Gouvernementales⁶⁵⁰.

L'Objectif global du PNVRA était de favoriser l'augmentation des revenus de la productivité des paysans les plus pauvres, ceci à travers le renforcement des services de vulgarisation et de recherche dans la mise en œuvre de la nouvelle politique agricole camerounaise⁶⁵¹. Ses objectifs spécifiques étaient d'améliorer la production agricole ; intégrer dans ses activités de vulgarisation les problèmes des producteurs aux ressources limitées, appuyer les réformes institutionnelles engagées au niveau des services de vulgarisation et de recherche agricole ; promouvoir des initiatives visant à réduire l'incidence des fonds publics dans le transfert des innovations technologiques⁶⁵².

Pour améliorer les relations entre chercheurs, vulgarisateurs et agriculteurs, plus de 2350 cadres techniciens avaient été déployés en 1996 sur l'ensemble du territoire national avec des moyens de déplacement et d'équipement permettant de couvrir plus d'un million d'exploitations. Cet effort permettait d'avoir en moyenne un taux d'encadrement d'un Agent Vulgarisateur de Zone pour 300 exploitations⁶⁵³. Au regard de ce nombre d'agents vulgarisateurs par agriculteur, l'impact restait toujours très limité dans la production et l'amélioration des conditions des paysans. En plus, le gouvernement avait mis sur pied les centres de recherche et certains établissements supérieurs assurant la formation des cadres d'agriculture apportaient également une grande contribution à la recherche agronomique dans le cadre de la modernisation agricole. Il s'agit de la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles (FASA) de l'Université de Dschang, l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agro-Industrielles (ENSSAI) de l'Université de Ngaoundéré, l'Ecole Pratique d'Agriculture de Binguela, etc. Toutes ces structures œuvraient dans le cadre du Système National de Recherche et de Vulgarisation Agricole (SNRVA), le PNVRA constituant pour ce dispositif l'institution principale⁶⁵⁴.

⁶⁴⁹ Ibid.

⁶⁵⁰ Ibid.

⁶⁵¹ AMINADER, E10, Politique agricole, p. 7.

⁶⁵² Ibid.

⁶⁵³ APRE, « La situation économique au ... », Centre Français du commerce extérieur (CFCE), Paris, Collection « Marché », n° 57, 1993, p. 42.

⁶⁵⁴ APRE, « Crise économique, désengagement de ... », p. 12.

3. La restructuration commerciale des filières de rentes par la NPA

Pour chaque filière à l'exportation, la stratégie de restructuration portait sur la libéralisation de la production, la libéralisation des prix, la mise en place d'un cadre de gestion privilégiant la concertation et la négociation entre acteurs et l'identification des acteurs et programmes susceptibles de relancer la filière. Ainsi, dans la mise en œuvre du processus de libéralisation, l'Etat avait supprimé le mécanisme de régulation administré, laissant les producteurs peu préparés à s'engager sur de nouveaux types de relations basées sur la négociation et l'établissement des relations contractuelles avec des partenaires le plus souvent mieux aguerris⁶⁵⁵. Les réformes adoptées dans le cadre de la Nouvelle Politique Agricole (NPA) portaient également sur la dissolution de l'Office National de Commercialisation des Produits de Bases (ONCPB), et la création d'un nouvel organisme public : l'Office National du Cacao et du Café (ONCC), qui était une structure légère avec moins de pouvoir que l'ONCPB, demandant une plus grande libéralisation du commerce susceptible de relancer les filières cacao – café et banane, mais assurant une certaine stabilité annuelle aux producteurs⁶⁵⁶.

Il faut dire que la liquidation de l'ONCPB ne s'était pas faite sans problème. Car l'ONCPB en cours de liquidité, se trouvait en cessation de paiement. Alors, qui allait donc apurer les créances de cette structure relatives à la livraison du cacao et du café par des structures intermédiaires et liées au titre de stabilisation des prix ? Là se trouvait le véritable problème car l'ONCPB était en faillite alors qu'elle devait aux milliers des planteurs et il fallait impérativement leur rembourser. C'était dans ce sens que le gouvernement avait entrepris une seconde phase de restructuration de ce secteur afin de trouver les voies de remboursement des arriérés aux planteurs⁶⁵⁷.

En effet, l'une des phases importantes de la restructuration tenait au recouvrement des dettes contractées auprès des planteurs. Il fallait faire l'état des lieux avant d'engager toute procédure de remboursement possible. C'est dans ce contexte qu'avait été mise sur pied « l'opération chèque planteur », soutenue par le STABEX qui avait injecté les fonds pour un montant de 44 Milliards de FCFA⁶⁵⁸. Afin d'éviter tout dysfonctionnement dans le processus opérationnel de l'opération, le STABEX avait implanté une de ses cellules au Cameroun.

⁶⁵⁵ Ondo Manga, « Analyse des politiques agricoles ... », p. 6.

⁶⁵⁶ Alary, « La libéralisation de la filière cacaoyère ... », p. 20.

⁶⁵⁷ APRE, « Crise économique, désengagement de ... », p. 21.

⁶⁵⁸ V. Alary et G. Courade, « Une expérience inédite : l'opération chèque planteur au Cameroun », *Le Courrier ACP-UE*, n° 151, Mai – juin 1995, pp. 73-74.

Cette cellule avait pour mission la coordination et la vérification des montants des créances des structures intermédiaires de même que les listes des paiements effectués en faveur des planteurs⁶⁵⁹. Ces listes avaient été extraites des cahiers de compte des intermédiaires, et sur la base de reçus remis par les planteurs.

Les montants avaient été fixés après comparaison des listes fournies par les intermédiaires avec les audits menés à partir des données et des archives de l'ex-ONCPB. Ces montants étaient fixés proportionnellement à l'indice des créanciers⁶⁶⁰. Le solde éventuel restant après paiement des planteurs avait été alloué à la structure intermédiaire. En fait, l'opération chèque planteur naît du fait que le STABEX voulait éviter tout désagrément, plaintes ou distraction des fonds lors des paiements⁶⁶¹. Pour cela, des chèques individuels et non endossables avaient été distribués aux responsables des structures intermédiaires, après signature d'une décharge au cours de cérémonies publiques. La charge revenait donc aux intermédiaires d'assurer la distribution aux planteurs qui avaient été informés avant, par voie de message radio ou de presse, de même que par les agents administratifs⁶⁶².

Le retrait des liquidités se faisait auprès des agences bancaires ; cette opération était facilitée dans les zones enclavées par la mise en place des caisses mobiles du Crédit Agricole du Cameroun, la banque commerciale associée à l'opération. Au total, cette opération avait assuré le remboursement de plus de 50.000 planteurs venant de plus de cinq localités différentes⁶⁶³.

Par cette restructuration, quelques filières avaient accumulées des résultats positifs. De ce fait, le secteur de la banane avait attiré de nouveaux investisseurs, des nouveaux investissements et avait accru le rendement. La production de la banane était ainsi passée à 200.000 tonnes pendant la campagne de 1997/1998⁶⁶⁴. Mais le problème de la compétitivité au marché européen restait toujours posé. Seules les filières cacao et café étaient restées stables et enregistraient toujours une faible productivité, ceci à cause d'un verger vétuste, qui n'avait pas connu de renouvellement à cause du manque d'investissement et du manque de matériel végétal. De plus, il se faisait ressentir un besoin chronique des mesures

⁶⁵⁹ *Ibid.*, p. 74.

⁶⁶⁰ AONCC, Montant dette ONCPB- intermédiaire / total dette intermédiaire – planteurs, p. 2.

⁶⁶¹ *Ibid.*

⁶⁶² Ondo Manga, « Analyse des politiques agricoles ... », p. 15.

⁶⁶³ AONCC, Montant dette ONCPB..., p. 74.

⁶⁶⁴ Moulende Fouda, « Les mécanismes de financement en milieu ... » p. 87.

d'accompagnement pour l'organisation de la production, de l'information, et l'animation des services de proximité⁶⁶⁵.

Les autres points de la restructuration consistaient en la création d'un organisme : du Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café (CICC), la libéralisation complète de la commercialisation et la mise en place d'un système d'information sur les prix à l'exportation et les prix d'achat aux producteurs, la promotion des groupements de producteurs pour permettre aux planteurs qui étaient mal préparés d'acquérir progressivement les compétences nécessaires pour maîtriser les opérations de production et de mise au marché⁶⁶⁶.

Le retrait total de l'Etat du circuit de commercialisation en 1995 avait entraîné une nouvelle forme de pratique et une réorganisation totale des producteurs. Cela signifiait que les cours mondiaux influençaient directement les prix aux producteurs. Partant de ce fait, les producteurs avaient établi plusieurs types de relation avec les acheteurs et transformateurs⁶⁶⁷.

- Premièrement, des agents individuels (comme les grands planteurs) ou des groupements de producteurs peuvent avoir des relations commerciales bilatérales directes avec les firmes d'exportation. Il s'agit alors de contrats commerciaux privés qui sont établis soit au moment de la vente finale, soit dans le cadre de la certification en respectant un certain nombre de critères préétablis. Dans ce modèle d'organisation, des sociétés privées se concurrencent à l'achat de la fève de cacao sur l'ensemble des zones de production. Ce système favorise souvent le développement des comportements opportunistes de la part des agriculteurs.

- Deuxièmement, depuis la dérégulation du secteur dans les années 1990, l'administration propose un cadre de commercialisation interne qui soit plus favorable aux coopératives et aux producteurs. Ainsi la réglementation, notamment l'Arrêté 36/MINCOMMERCE du 2 septembre 2014, prévoit deux possibilités de commercialisation des fèves bord champ soit par la vente sur appel d'offres, soit à partir de conventions.

Ces deux modes de commercialisation du cacao s'adressent avant tout aux groupements de producteurs et sont suivis par l'ONCC. Elles sont toutefois en nette perte de

⁶⁶⁵ *Ibid.*, p. 88.

⁶⁶⁶ APRE, « Crise économique, désengagement de ... », p. 22.

⁶⁶⁷ Lescuyer et al., « Analyse de la chaîne de valeur ... », p. 34.

vitesse. En 2015, 1311 marchés étaient organisés dans lesquels étaient vendus 107 703 tonnes de cacao. En 2017, 61 307 tonnes étaient vendues sur 2614 marchés organisés⁶⁶⁸.

La plupart des producteurs n'a toutefois pas accès à des relations bilatérales avec les firmes ou à la vente sur des marchés organisés en raison du faible volume de leur production. Pour ce faire, deux autres options s'offraient à eux pour la commercialisation de leur cacao. Ainsi donc, ils pouvaient d'une part décider de vendre leur cacao à travers des groupements formels à l'instar des coopératives, dans lesquelles ils étaient membres. Cette option était d'ailleurs obligatoire pour le cacao certifié, car c'était à partir de la coopérative que le cacao devait être tracé⁶⁶⁹. Les groupements des producteurs permettaient à la fois à la société de commerce ou de transformation de réduire ses coûts de négociation et de coordination, afin de permettre au producteur d'accroître leur pouvoir de négociation face à la firme⁶⁷⁰. Cependant, ce choix de commercialisation présentait des difficultés pour des nombreux producteurs dans la mesure où, les paiements étaient décalés dans le temps.

Selon Moundoubou Jean, un délégué dans une association de producteurs dans le Mbam et Inoubou :

Ici chez nous, pendant la période cacaoyère, la vente se fait selon les marchés périodiques. En ce moment, les acheteurs viennent ; ceux qui ne sont pas membres de notre groupement vendent leurs produits comme ils veulent et à qui ils veulent, sans contrainte puisque nous n'obligeons personne à y adhérer. Seulement, pour ceux qui sont membres du groupement ils vendent leurs produits justement dans les marchés périodiques. Le jour du marché, chaque producteur transporte son produit jusqu'au magasin de groupage, et reste à côté. Les délégués discutent le prix avec les acheteurs et après que nous soyons tombés d'accord sur les prix, nous vendons les produits de tous les membres au même prix et devant chaque membre et chacun relève le nombre de kilogrammes de son produit et le conserve en attendant les paiements. Le jour du paiement, l'argent est remis aux délégués qui en retour informent les producteurs pour la répartition. Cependant la procédure chez nous est différente pour la vente du café. Ici chacun se débrouille à vendre comme il peut »⁶⁷¹.

D'autre part, les producteurs particuliers pouvaient décider de proposer leur produit à des acheteurs individuels qui se caractérisaient particulièrement par l'informel. Ces acheteurs

⁶⁶⁸ P. Jagoret et al., « Diversification des exploitations agricoles à base de cacaoyer au Centre Cameroun : mythe ou réalité ? », *Revue Biotechnologie, Agronomie, Société et Environnement*, n°13, 2009, p. 276.

⁶⁶⁹ F. Kengne, « Développement rural dans la province du centre au Cameroun », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 221, 2003, p. 297.

⁶⁷⁰ V. Achancho, « Le renforcement des capacités d'action et de négociation des organisations paysannes : le cas des organisations paysannes engagées dans la filière cacao au Cameroun », *Mémoire de master européen VOAP, CNEARC Montpellier*, 1998, p. 89.

⁶⁷¹ Entretien avec Jean Moundoubou, 78 ans, Délégué organisation des producteurs « *Elongoman* » dans le Mbam et Inoubou, 22 Août 2020, 20h.

étaient vulgairement appelés des « coxeurs ». Cependant, certains de ces coxeurs, particulièrement dans les régions du Sud-Ouest, étaient agréés, c'est-à-dire possédaient la « *Licensed Buying Agent* »⁶⁷², une sorte de « laissez-passer » qui donnait autorisation d'achat du cacao et du café dans certaines zones. Ces intermédiaires informels étaient assez nombreux au Cameroun selon les sources de l'ONCC, leur nombre pouvait être estimé à environ 8 000 coxeurs. Originaires pour la plupart de la région dans laquelle ils agissaient, ces coxeurs bénéficiaient le plus souvent d'un traitement particulier notamment sur les termes d'échange avec les producteurs à cause de leur appartenance.

Selon l'organisation des textes de l'ONCC et du Ministère du Commerce, les producteurs de cacao et de café devaient s'organiser en groupe pour mieux vendre leurs produits et faciliter la traçabilité. Mais malheureusement certains producteurs au regard de la faillite des coopératives étaient animés par la peur des organisations et préféraient se jeter à l'eau individuellement. C'est dans ce sens qu'ils vendaient aux coxeurs. Cette thèse est confirmée par Ongolo Bissene Achille qui dit :

Certains de mes frères du village étaient venus me voir afin de me joindre à eux pour faire partie du groupement, ce que j'ai refusé. De plus, moi je n'ai pas un grand champ comme eux et c'est ma seule source de revenus. Parfois ils partent vendre ton cacao au groupement et ils te coupent les kilogrammes. Donc nous on préfère vendre aux coxeurs qui pèsent ton produit devant toi et te remettent directement ton argent au lieu d'attendre le Groupement des producteurs du village. Ce qui est bien mais seulement, ce sont des gens en qui je n'ai pas trop confiance en des jours comme ça se passe dans les groupements. Ce sont nos enfants du village et parfois ils nous aident, même si eux-mêmes ne sont pas sérieux avec leurs balances truquées. Il faut également relever que même dans les rangs de ceux qui appartiennent au groupement, il y'en a qui vendent souvent leurs produits à ces coxeurs en cachète. Car certains viennent souvent me voir pour les aider à le faire moyennant une bière ou un vin rouge en retour.⁶⁷³

En retour, ceux-ci accordaient des crédits aux producteurs ou leur donnaient des intrants et leur versaient des fonds immédiatement après achat tout en évitant les délais de paiement, qui étaient parfois très peu acceptables par le producteur⁶⁷⁴. La difficulté ici résidait dans le fait qu'ils étaient fréquemment critiqués pour avoir développé des pratiques malhonnêtes pour acheter le cacao à un prix bas, et rémunérés sur la base du volume, après

⁶⁷² F. Ruf, « Libéralisation et tenaille des prix cacao/intrants. Le cas du Sud-Ouest du Cameroun », in *Filières agroalimentaires en Afrique : comment rendre le marché plus efficace ?*, MAE, Paris, 2000, p. 285.

⁶⁷³ Ongolo Bissene Achille, producteur du cacao et du café dans le Mbam et Kim, 70 ans, le 16 juin 2019, 17 heures.

⁶⁷⁴ M. Moupou et L. A. Mbanga, « Désengagement de l'Etat et réponses paysannes au Cameroun », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 241-242, 2008, p. 241.

avoir contribué à une diminution globale de la qualité du cacao au Cameroun. Cette forme de commerce flexible et à court termes du cacao entretenait une forte volatilité des prix payés aux producteurs, limitant l'intérêt d'une gestion planifiée et efficace des cacaoyères et aidait probablement peu à l'augmentation des rendements.

S'il est vrai que certains producteurs trouvaient leurs comptes dans cette manière de faire, il est également vrai qu'elle rendait difficile la traçabilité des acheteurs dans la mesure où les coxieurs n'étant pas enregistrés dans le fichier de l'ONCC et du CICC, leurs méthodes d'achat des produits n'étaient pas reconnues car ils faisaient du porte à porte et n'attendaient pas la programmation du marché. Cette manière de faire faussait également la compilation des données statistiques dans la mesure où les chiffres qui étaient envoyés au Ministère ne reflétaient pas toujours la réalité sur le terrain. Selon Batibonak Emile, coxieur exerçant dans le Mbam et Inoubou,

Nous achetons du cacao et du café auprès des producteurs et nous payons sur place ; nous ne prenons pas de crédit car ces producteurs ont besoin d'argent pour résoudre leurs problèmes immédiats. C'est vrai qu'ils disent que nous leur volons, mais ce n'est pas tous les jours que nous le faisons parce que ce sont nos frères, nos familles. Parfois on peut leur couper un ou deux kilogrammes, ceci en fonction de la quantité et de la qualité du produit qui est devant nous. Cependant la plupart des producteurs ne sèchent pas bien leurs produits, d'où la moisissure. Ne pouvant pas abandonner l'un avec son produit, nous lui coupons un ou deux, voire trois kilogrammes afin de se rattraper après séchage. La différence entre nos prix et ceux des marchés est souvent de 15 FCFA en moins à 25 FCFA en moins maximum. C'est dans cette différence que nous bénéficions aussi⁶⁷⁵.

L'achat de ces produits par les coxieurs avait entraîné la dégradation de la qualité des produits d'exportation sur le marché international. En fait, ces coxieurs, privilégiant la quantité que la qualité, ne faisaient pas la distinction dans l'achat et mélangeait la totalité de leurs butins dans les mêmes contenants. Or, au niveau du marché international, le cacao ou le café se vendait en qualité d'abord, puis en grade par la suite. En 1970 par exemple, on parlait de qualité supérieure, la qualité courante, la qualité limite et les déchets⁶⁷⁶. Mais à partir des années 1990 – 2000, on parlait de grade 1, grade 2, grade 3 et grade 4⁶⁷⁷. Cette situation avait entraîné le doute dans la qualité de produits par les acheteurs et les industriels sur marché international, mettant ainsi en difficulté les agents de la brigade de contrôle des produits de l'ONCC à l'exportation, comme nous nous informe Biwole Fouda :

⁶⁷⁵ Batibonak Emile, 55 ans coxieur, exerçant dans le Mbam et Inoubou, 20 Août 2019, 19 heures.

⁶⁷⁶ Champaud, *L'Économie cacaoyère au...*, p. 119.

⁶⁷⁷ Ofon Benoît, 58 ans, employé ONCC, en service à la brigade de contrôle à Douala, 22 février 2021.

L'une des missions de l'ONCC est de contrôler la qualité du produit à l'exportation afin de protéger l'image du Cameroun à l'extérieur dans ses relations économiques avec ses partenaires étrangers. Cependant, ce n'est toujours pas évident car chaque fois que le cacao et le café doivent sortir, nous sommes toujours inquiets des irrégularités que nous constatons dans la qualité des produits. Cependant, nous n'avons pas les mains libres pour frapper ou disqualifier ces produits car chaque exportateur vient avec le mot du Ministre et donc nous sommes contraints de laisser passer ses produits. Bien même, quand il y a mission conjointe avec les membres du Ministère du Commerce pour le contrôle de la qualité, ces derniers ne font réellement pas le bon travail dans la mesure où ils viennent se faire plein les poches⁶⁷⁸.

Cette gestion de la commercialisation des produits d'exportation aurait fait classer les produits du Cameroun au niveau inférieur par rapport à certains pays d'Afrique comme le Ghana. Or selon le même informateur : « la norme du Cameroun en matière de qualification des produits est supérieure à la norme internationale. Je ne sais pas pourquoi notre cacao et café ont été décotés car le grade 1 de la norme sur le marché international est le grade 2 de notre norme »⁶⁷⁹. De ceci, il ressort que la classification des normes dépend de chaque pays. Ainsi nous pouvons dire que la norme au Cameroun est très élevée par rapport à la norme internationale. Au vu de tout ceci, étant donné sa qualité inférieure, malgré son arôme unique et sa saveur exceptionnelle très prisés par les acheteurs, le cacao camerounais se négociait sur les marchés mondiaux avec une décote d'environ GBP 100 par tonne par rapport aux fèves ghanéennes⁶⁸⁰. Pour les producteurs du cacao camerounais, le prix bord-champ sur la base d'un pourcentage du jour était constamment resté supérieur à 60 %. Il avait même atteint et dépassé 80 % lors des campagnes de 2009 à 2011⁶⁸¹. Selon Ndong Sylfried :

Notre cacao est le meilleur en Afrique. Il est très recherché à cause de son arôme spécial et sa saveur unique par rapport à celui du Ghana qui est vendu au premium aujourd'hui au marché international et par rapport aux autres pays producteurs en Afrique. Cependant notre cacao avait été décoté au marché mondial pour des raisons d'intérêts personnels. Les exportateurs et certains membres du gouvernement avaient fait décoter moyennant des rétro-commissions⁶⁸².

De ce fait, certains groupements de producteurs organisaient en cours de récolte des ventes aux enchères dans les bureaux auxquelles ils invitaient les grands acheteurs. Cependant, la majorité des producteurs du cacao et du café non regroupés négociaient leurs prix bord-champ. Celui-ci dépendait du pouvoir de négociation du producteur par rapport à

⁶⁷⁸ Biwolé Fouda, 59 ans, cadre ONCC, brigade de contrôle ONCC Douala, Douala, 18 Février 2019.

⁶⁷⁹ Idem.

⁶⁸⁰ Friedel Hütz et al, « *Renforcer la compétitivité ...*, p. 37.

⁶⁸¹ *Ibid.*, p. 38.

⁶⁸² Ndong Sylfried, 55 ans, employé ONCC le 18 Novembre 2020 à Yaoundé, 14heures 21 minutes.

l'acheteur, d'un contrôle subjectif de la qualité du cacao négocié et du cours mondial. En réalité les producteurs étaient le plus souvent obligés d'accepter les prix proposés.

B. La politique agricole et nouveaux-défis à l'atteinte de l'initiative pays pauvre très endetté (IPPTE)

Après la non atteinte des résultats escomptés par le gouvernement, l'Etat avait mis sur pied le concept de politique agricole et nouveaux défis afin de redéfinir et donner des nouvelles orientations à l'agriculture camerounaise en général et aux cultures d'exportations en particulier. C'est ainsi que, toujours dans le cadre des politiques d'ajustements structurelles (PAS), le gouvernement avait mis sur pied la stratégie du développement du secteur rural qui lui avait permis d'entrer dans l'initiative des pays pauvres très endettés.

1. La Politique Agricole – Nouveaux Défis et la Stratégie de Développement du Secteur Rural depuis 1998

Après l'adoption en 1990 de la NPA, celle-ci avait fait l'objet d'une évaluation systématique en 1998, évaluation qui avait laissé apparaître un bilan presque satisfaisant sur les huit années de son existence. La conjugaison des actions menées avec la dévaluation du FCFA en janvier 1994 s'était accompagnée d'un regain de compétitivité du secteur agricole qui avait renoué avec la croissance, boostant ainsi de plus de 15 % les capacités d'exportation des produits agricoles⁶⁸³. Ainsi, certaines filières agricoles comme le cacao et le café qui commençaient à être délaissées se réintégraient progressivement, positionnant ainsi l'agriculture comme moyen de relance de l'activité économique nationale. Néanmoins, les résultats restaient insuffisants au regard des attentes du secteur agricole et des objectifs fixés. De ce fait, les objectifs de la Nouvelle Politique agricole avaient donc été revus, permettant au gouvernement de se pencher sur les « nouveaux défis ». D'où la Politique Agricole et Nouveaux Défis mise sur pied dès 1999⁶⁸⁴.

Il s'agissait donc désormais dans le cadre de la Politique Agricole Nouveaux défis de rechercher pour la décennie suivante une croissance moyenne réelle de la production agricole

⁶⁸³ MINADER, *Document de stratégie de développement*, p. 47.

⁶⁸⁴ V. Achancho, « Le rôle des organisations paysannes dans la professionnalisation de l'agriculture en Afrique subsaharienne : le cas du Cameroun », Thèse de Doctorat en Sociologie du Développement, Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement, (Agro Paris Tech), Décembre 2012, p. 79.

de l'ordre de 4 % par an⁶⁸⁵. Par conséquent, les nouveaux défis qui interpellaient le gouvernement étaient⁶⁸⁶ :

- la consolidation du secteur agricole comme moteur du développement économique et social du pays ;
- la promotion de l'organisation professionnelle et interprofessionnelle des différents opérateurs économiques qui doivent constituer les principaux acteurs du développement de l'agriculture ;
- l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations grâce à l'augmentation des productions agropastorales et de l'ensemble des revenus.

Pour relever ces défis, l'Etat avait proposé une stratégie qui reposait sur une meilleure valorisation du potentiel de production et des possibilités de commercialisation existantes. De manière simple, les propositions stratégiques énoncées étaient⁶⁸⁷ :

- la modernisation des exploitations agricoles pour améliorer l'accès aux intrants, au foncier, aux techniques plus performantes et aux financements ;
- l'augmentation des revenus agricoles par l'amélioration de la productivité et le développement des opportunités de commercialisation pour assurer la compétitivité des produits agricoles nationaux et contenir l'inflation des prix ;
- la définition et la mise en place d'un cadre incitatif spécifique pour les petites et moyennes entreprises agricoles de production et de transformation afin d'accroître la mobilisation de l'investissement privé national dans un secteur de production moderne et créateur d'emplois ;
- la consolidation de l'organisation et le développement des filières de production orientées vers l'exportation et la transformation industrielle en raison de leur importance et de leur poids social et économique dans l'économie du pays et en particulier l'achèvement à court terme de la restructuration du capital des entreprises agro-industrielles en réhabilitation ;
- le développement de l'accès aux marchés régionaux et sous régionaux présentant les opportunités des débouchés importants pour les produits nationaux ;
- l'orientation en priorité des investissements publics vers l'appui aux dynamiques de production autonomes existantes afin d'accroître leur efficacité et leurs effets induits vers les

⁶⁸⁵ Ondo Manga., « L'Analyse des politiques agricoles... », p. 22.

⁶⁸⁶ D. Herbel, et al., *Manuel de formation aux politiques agricoles en Afrique subsaharienne*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2003, p. 79.

⁶⁸⁷ AMINADER, *Document de stratégie du développement du secteur rural*, 2003, p. 12.

actions structurantes comme la consolidation des organisations paysannes, le développement des systèmes de microfinances, la réhabilitation des pistes rurales et la gestion participative des infrastructures socio-économiques de base ;

- la consolidation de l'Etat de droit dans le domaine commerciale et financier, en poursuivant les réformes engagées et en renforçant leur application, tout en assurant la gestion souple et efficace des procédures afin de créer un cadre plus favorable au développement des investissements nationaux et étrangers dans le secteur agricole.

Afin de mieux s'imprégner des différentes difficultés que traversaient les différents producteurs, l'Etat avait lancé une enquête un an après la mise sur pied de la politique agricole – Nouveaux défis c'est-à-dire en 2000. Ainsi le résultat des enquêtes menées sur le terrain avait permis de noter les difficultés suivantes⁶⁸⁸ :

- l'absence d'encadrement des producteurs ;
- la hausse du prix des intrants ;
- la chute du prix d'achat des produits exportables aux producteurs ;
- l'absence de financement.

C'est ainsi qu'en 2003, au regard des difficultés relevées après enquête sur le terrain, le gouvernement avait élaboré un Document de Stratégie pour le Développement du Secteur Rural (DSDSR), dont l'objectif visé était l'amélioration et l'augmentation de la production à travers : « la promotion du développement rural et communautaire, le développement d'un cadre institutionnel, le développement des mécanismes du financement adapté, le développement de l'emploi et de la formation professionnelle agricole »⁶⁸⁹. Dans ce document, les objectifs des prévisions du gouvernement s'étendaient jusqu'en 2015. Mais cependant, le document avait été révisé en 2005.

Le diagnostic réalisé au moment de l'actualisation du Document de Stratégie pour le Développement du Secteur Rural (DSDSR) en 2005 avait permis de constater la faiblesse des moyens mis en place et alloués au secteur agricole. En effet, les ressources financières publiques allouées au secteur agricole étaient moins considérables par rapport à la taille du secteur agricole et à la contribution de l'agriculture dans l'économie du Cameroun⁶⁹⁰. Ainsi,

⁶⁸⁸ Daviron *et al.*, *Manuel d'élaboration des politiques agricoles. Construction d'argumentaires pour l'intervention publique en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Les Editions du GRET, 2004, p. 41.

⁶⁸⁹ J.P. Chauveau *et al.*, *L'innovation en agriculture. Questions de méthodes et terrains d'observation*, Paris, IRD ; ORSTOM, 1999, p. 135.

⁶⁹⁰ Ondo Manga., « L'Analyse des politiques agricoles... », p. 50.

au cours de l'exercice budgétaire de 2000 / 2001 par exemple, le secteur de production dont fait partie l'agriculture avait reçu une subvention des ressources financières publiques d'une valeur de 42 018 Millions de FCFA, soit 5,36 % du budget national, le classant ainsi 7^{ème} sur 8 secteurs prioritaires, alors que ce secteur avait contribué à 15% du PIB⁶⁹¹. Il avait donc été question de revoir, au regard de la contribution du secteur agricole à l'économie du pays, la politique d'allocation des ressources financières de ce secteur. Ce document de stratégie avait encore été révisé en 2011 dans le but d'harmoniser la cohérence avec le Document de Stratégie pour la croissance et l'Emploi (DSCE), qui depuis 2008 était le nouveau document national pour le développement économique et social⁶⁹².

2. La Politique Agricole et l'Initiative PPTE

Dans le cadre de l'exécution de ses engagements concernant le programme économique et financier en vue de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative Pays Pauvre très Endetté (IPPTE), le Cameroun avait mis sur pied des politiques dans la continuité des réformes culturelles. L'objectif visé par celles-ci était la réduction de la pauvreté au-delà du regain de la compétitivité des produits agricoles d'exportation⁶⁹³. Le dossier de références de ces objectifs avait été consigné dans le Document de Stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui avait été réalisé dans le cadre de l'initiative PPTE.

1987 fut la date de déclaration de la crise par Paul Biya, alors Président du Cameroun. Officiellement, c'était la date à laquelle le Cameroun devenait sévèrement endetté après avoir connu un endettement plus ou moins modéré. L'objectif des PAS était ainsi de «limiter les dégâts » en recherchant la stabilisation des grands équilibres en vue de relancer l'économie. La notion de privatisation, dans son assertion classique-traditionnelle, renvoie aux opérations de cession d'actions ou d'actifs publics, voire parapublics à des repreneurs ou à des acquéreurs privés-indépendants. En économie politique internationale, l'ajustement structurel désigne un changement de politique économique en vue de stimuler et d'améliorer la compétitivité et d'atteindre une performance continue matérialisée par la croissance⁶⁹⁴.

L'article premier de l'ordonnance du 22 juin 1990 relative à la privatisation des entreprises publiques et parapubliques définit la privatisation au Cameroun comme «l'opération par laquelle l'Etat ou un organisme public se désengage totalement ou

⁶⁹¹ *Ibid.*

⁶⁹² Achancho, « Le rôle des organisations paysannes... », p. 82.

⁶⁹³ Awoumou Amougou : « La libéralisation des marchés ... », p. 47.

⁶⁹⁴ G. Deleplace et C. Laviaille, *Histoire de la pensée économique*, Paris, Dunod, 2008, p. 96.

partiellement au profit du secteur privé des entreprises quelle que soit leur forme juridique (Etablissement public, Société d'Etat, Société d'Economie Mixte ou autres) dans lesquelles il détient tout ou partie du capital »⁶⁹⁵. Dans la réalité, les PAS ne parvenaient pas à réduire la dette publique qui ne cessait de peser sur l'État. L'ajustement signifierait simplement que l'État devait réduire son train de vie au niveau de ses moyens propres. Réduire de manière considérable la dette constituait le but et la raison d'être de l'initiative Pays Pauvres et Très Endettés (IPPTE), qui se propose de la ramener à un niveau de soutenabilité.

La difficulté des Etats à atteindre les objectifs assignés au travers des programmes d'ajustements structurels serait à l'origine de la proposition de l'Initiative PPTE. Malgré les efforts consentis par les différents gouvernements, les Etats faisaient toujours face à la précarisation continue des couches sociales vulnérables. Pour cela, les fonds qui étaient reçus dans le cadre de l'IPPTE étaient de ce fait conditionnés par l'investissement dans la réalisation des projets et programmes de réduction de la pauvreté. Il était donc question de débarrasser les pays endettés du boulet de la dette, mais aussi et surtout de mettre sur pied des politiques garantissant la bonne utilisation des ressources dégagées dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. C'est donc dans ce nouveau contexte que se poursuivaient les politiques de libéralisation des filières agricoles⁶⁹⁶.

En vue d'être inscrit parmi les pays éligibles à l'IPPTE, un certain nombre de conditions sont posées. La réalisation de ces conditions permet au Cameroun d'atteindre le point de décision de l'initiative PPTE en Octobre 2000, date à laquelle il est déclaré éligible à l'initiative renforcée d'allègement de la dette. Dès lors, chaque État est tenu d'élaborer un programme de lutte contre la pauvreté et supposé capitalisé les « acquis de la longue période d'ajustement en matière de discipline budgétaire et d'élimination des distorsions en vue d'une croissance saine et soutenue ainsi que d'une amélioration des conditions de vie des populations »⁶⁹⁷. L'accès à l'éligibilité permet de bénéficier d'un allègement du service de la dette extérieure et d'une assistance financière d'un montant d'environ 213 milliards de FCFA, au cours d'une période « intermédiaire » s'étalant du 1er octobre 2000 au 30 septembre 2003. C'est pourquoi la mise au point du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP), accordant une priorité aux réformes macroéconomiques et structurelles, à la gouvernance, à l'éducation, à la santé et au Sida, constituera une conditionnalité déterminante.

⁶⁹⁵ APRE, *Les atouts économiques du Cameroun...*, p. 322.

⁶⁹⁶ R. A. Tsafack Nanfosso, *L'Économie solidaire dans les pays en développement. Mouvements économiques et sociaux*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 79.

⁶⁹⁷ *Ibid.*, p. 377.

Dans le cadre du suivi de l'impact de la libéralisation, le gouvernement avait créé en 2003 une organisation institutionnelle pour le suivi et évaluation des politiques économiques, qui devait également se rassurer de la compétitivité du secteur agricole⁶⁹⁸. Ce suivi et évaluation était conduit dans le cadre du DSRP. Cependant, le comité de suivi et évaluation des engagements économiques et financiers créé par l'Etat dans le cadre de l'IPPTE embrasse fortement les secteurs agricoles, sans pour autant les traiter de manière particulière⁶⁹⁹. Ainsi donc, la libéralisation des filières agricoles, dans le cadre de l'IPPTE n'était pas une politique économique entièrement à part. Comme tout instrument de développement, elle s'inscrivait dans une synergie des autres politiques de développement économique et social, généralisant ainsi les mesures d'accompagnement du développement rural. Or, ce secteur aurait pu être pris entièrement à part, compte tenu de son importance dans le développement de l'économie du Cameroun.

De ce fait, le Ministère de l'agriculture avait dans le cadre de la soutenabilité du secteur agricole camerounais, alloué une enveloppe d'un montant de 900 Millions de FCFA de crédits au domaine agricole⁷⁰⁰. Cette somme était destinée à soutenir les agriculteurs dans l'amélioration de la qualité et la quantité de la productivité. De même, le DSRP prévoyait le désenclavement des routes rurales afin de permettre aux agriculteurs de faire écouler leurs produits⁷⁰¹.

Les ressources PPTE venaient compléter le budget de l'Etat depuis son admission à l'Initiative PPTE. Ainsi donc l'Etat du Cameroun percevait un montant global des fonds qui étaient repartis en fonction des nécessités exprimées dans le DSRP, à l'ensemble des ministères concernés⁷⁰². En ce qui concerne le Ministère de l'Agriculture, les montants alloués au Ministère de l'Agriculture étaient sous-utilisés. Car à son accès à l'initiative PPTE en 2000, une enveloppe d'un montant de 17.856 000 000 FCFA avait été allouée au Ministère de l'agriculture pour l'exécution des différents projets consignés dans le DSRP⁷⁰³. Seulement, jusqu'au 30 Décembre 2004, le Ministère de l'agriculture n'avait pu décaisser qu'une somme

⁶⁹⁸ Awoumou Amougou : « La libéralisation des marchés ... », p. 47.

⁶⁹⁹ Ibid.

⁷⁰⁰ Cameroun, *Document d'approbation PPTE – point d'achèvement au titre de de l'Initiative PPTE renforcée*, Juillet 2006, p. 15.

⁷⁰¹ MINADER, *Document de stratégie de développement ...*, p. 59.

⁷⁰² Touna Mama, *L'Economie camerounaise pour ...*, p. 342.

⁷⁰³ J.-C. Saha, « Réduction de la pauvreté au Cameroun. Efficacité comparée des politiques de croissance et de distribution », Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Yaoundé II, 2006, p. 205.

de 5 956 000 000 FCFA, soit 33,3 % du montant de l'enveloppe totale⁷⁰⁴. Cette faiblesse de consommation des ressources allouées au Ministère de l'Agriculture pourrait s'expliquer par :

- l'inadéquation des systèmes de financement par rapport au temps opportun du calendrier agricole ;
- la lourdeur des mécanismes de décaissement des fonds PPTE ;
- la lourdeur dans la procédure de passation des marchés.

Il faut dire ici que, l'initiative PPTE s'inscrit dans la continuation des réformes économiques et sociales impulsées par les programmes d'ajustement structurel. Pour cela, elle vise la réduction de la dette de ces pays en luttant contre la pauvreté par la relance de la croissance économique et l'amélioration des revenus des producteurs et des paysans⁷⁰⁵. De ce fait, une dizaine de programmes et projets qui couvraient l'exercice de 2004 avaient été financés sous fonds PPTE⁷⁰⁶. Ces programmes et projets concernaient les filières agricoles, contribuant à la lutte contre la pauvreté, tout en visant une amélioration du revenu du paysan. L'un des projets les plus importants était le projet de protection du verger café-cacao par la distribution de plus de 400 atomiseurs, 600 pulvérisateurs et des intrants, des pesticides et des tenues de travail. Tout ceci s'accompagnait par la formation des Organisations des paysans, dont 219 Organisations des producteurs avaient été formées toujours en 2004 dans les différentes zones d'interventions⁷⁰⁷. Les appuis apportés dans ce sens portaient sur⁷⁰⁸ :

- le renforcement des capacités à maîtriser les fonctions techniques, économiques et organisationnelles ;
- l'octroi des matériels agricoles et des intrants aux producteurs.

En somme au regard de tout ce qui précède, il convient de noter ici que la crise économique qui avait entraîné la diminution considérable du budget de l'Etat par la chute des produits d'importation avait emmené la Cameroun à tendre la main vers les institutions de Bretton-Woods qui avaient imposé les programmes d'ajustement structurels comme mesure de redressement de l'économie du Cameroun. Ainsi, plusieurs programmes se sont succédés. Soucieux de son économie dont la base est l'agriculture, le Cameroun avait mis sur pied les différents mécanismes permettant d'aider, d'orienter et de renseigner les producteurs pour que

⁷⁰⁴ *Ibid.*, p. 206.

⁷⁰⁵ Touna Mama, *L'Economie camerounaise pour ...*, p. 342.

⁷⁰⁶ Ondo Manga, « L'analyse des politiques agricoles... », p. 54.

⁷⁰⁷ Saha, « Réduction de la pauvreté au Cameroun ... », p. 215.

⁷⁰⁸ *Ibid.*, p. 208.

ceux-ci ne sombrent pas dans le découragement. C'est ainsi qu'à la suite des liquidations et des privatisations des entreprises, les dirigeants avaient mis sur pied des nouvelles politiques agricoles qui avaient permis au Cameroun d'entrer dans l'initiative PPTE, et la création des différentes structures d'accompagnement et de régulation du commerce des produits agricoles d'exportation tels que l'ONCC, le CICC et le FODECC. Cependant, au regard des dégâts de la crise sur l'économie du pays, quel était l'apport des bailleurs de fonds dans l'agriculture camerounaise et quelles étaient les conséquences de la libéralisation de ces filières ?

TROISIEME PARTIE :
LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET
L'EVALUATION CRITIQUE DE LA LIBERALISATION DES
FILIERES AGRICOLES

Avec libéralisation des filières Bananes, cacao et café avait suscité un appel à manifestation pour le financement du développement de ces filières. De ce fait, l'arrivée des nouveaux acteurs dans les circuits de production et de commercialisation avait poussé leur gouvernement à leur venir en aide afin d'améliorer la production et être compétitif sur la scène internationale. Les cas des filières banane et cacao en sont des exemples fiables. Ces aides visaient également à relever le niveau de vie des producteurs qui se dégradait considérablement avec le retrait de l'Etat. Ceci étant, comment se déroulaient ces aides et quelles en étaient les conditions d'accès ? Quel était l'impact de la libéralisation de ces filières dans le développement de l'économie camerounaise ?

CHAPITRE V :

LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE OU L'APPUI A L'AJUSTEMENT STRUCTUREL

Les politiques agricoles ont longtemps été financées par l'aide au développement. Selon l'OCDE, de 1973 à 2005, l'aide multilatérale reçue par le Cameroun en trente ans s'élevait à 600 milliards de FCFA⁷⁰⁹. Durant les vingt-cinq années qui avaient suivi l'indépendance du Cameroun, c'est-à-dire de 1960 à 1985, la croissance du Cameroun s'élevait à environ 7% par an. Mais à partir de 1985 – 1986, la chute prolongée des principaux produits d'exportations (le cacao, le café, la banane, etc.), la forte appréciation du FCFA par rapport au Dollar américain, la dépréciation du Naira nigérian⁷¹⁰ par rapport au FCFA, entraîne pour plusieurs années l'économie camerounaise dans une spirale récessive. On avait ainsi assisté à la chute des recettes d'exportations et des recettes publiques, diminutions des investissements publics, explosion du service de la dette, généralisation des créances douteuses et des dettes non liquidées du trésor public. Pour tenter de résoudre tous ces maux qui minaient son économie en entraînant le pays dans la décrépitude, le Cameroun avait tendu la main vers les institutions de Bretton-Woods qui lui avaient imposé les PAS comme solution sine qua non pour recevoir de l'aide. Malgré sa volonté, le Cameroun avait appliqué les PAS tels qu'imposés par les différents bailleurs de fonds, d'où l'aide à l'ajustement. Cette aide concernait non seulement la filière banane, mais aussi les filières cacao et café.

I. FINANCEMENT DE LA FILIERE BANANE APRES LA LIBERALISATION

Le retrait de l'Etat dans la filière banane avait donné place à l'arrivée des nouveaux partenaires dans la production et la commercialisation. Ceux-ci, constitués majoritairement des entreprises européennes s'étaient également vu accorder l'aide de l'Union Européenne pour améliorer la qualité et augmenter la quantité de production. Ces aides étaient constituées d'assistances techniques financières et des mesures d'accompagnement banane.

⁷⁰⁹ Achancho, « *Revue et analyse des stratégies...* », p. 154.

⁷¹⁰ <http://www.fao.org/economic/est/est-commodities/bananes/fr/>.

A. Assistanes Techniques Financières

La compétitivité de la filière banane se limite à deux dimensions : la dimension volume et la dimension prix. Le marché européen étant très convoité il était donc question d'améliorer la qualité de la production afin d'augmenter les quantités à l'exportation et être compétitives par rapport aux « bananes dollars ». Pour ce faire, en contrepartie de l'érosion des préférences d'accès à son marché, l'Union Européenne s'était régulièrement engagée au côté des producteurs ACP en général et des producteurs camerounais de la banane en particulier par des appuis sous forme d'Assistance Technique Financière, pour qu'ils s'adaptent aux évolutions du contexte concurrentiel.

1. Appui ATF de l'Union Européenne

L'assistance Technique Financière n'avait seulement pas été signée entre le Cameroun et l'Union européenne. C'était un accompagnement général entre l'Union Européenne et les 12 pays ACP. Cet Appui accordé à la filière banane par l'UE sous forme d'aide était en réalité des prêts accordés à cette filière pour permettre aux 12 pays d'améliorer et d'augmenter leurs productions à l'exportation afin d'être plus compétitifs sur le marché européen⁷¹¹. Ce programme avait donc pour but d'aider les pays ACP à s'adapter aux nouvelles conditions du marché résultantes de la libéralisation des échanges. Pour la filière banane camerounaise, l'impératif de compétitivité était une nécessité vitale dans la mesure où le marché européen, voire mondial, était déjà installé depuis quelques années en déflation⁷¹². Le Cameroun devait donc agir sur les coûts de production afin de conserver ou d'améliorer sa marge de résistance. Car la compétitivité de la banane camerounaise dépendait des coûts de production.

Ainsi donc, dès 1994, l'Union Européenne avait créé un système spécial d'assistance aux producteurs ACP de banane, sous la forme d'Assistance Technique et Financière ou soutien aux recettes selon l'article premier du règlement (CE) n° 2686/94 du conseil du 31 Octobre 1994⁷¹³. Cette assistance technique et financière devait contribuer à l'exécution dans

⁷¹¹ACAON, C. Guigou, « Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie de développement de la filière banane au Cameroun et proposition d'une actualisation de la stratégie », Rapport final, Contrat N° 2016/377719/1, Janvier 2017, p. 16.

⁷¹² Ibid., p. 15.

⁷¹³ T. Borrell, « Analyse multi-niveaux de l'économie ... », p. 44.

le secteur banane des programmes destinés à atteindre un ou plusieurs des objectifs suivants⁷¹⁴ :

- l'amélioration de la qualité ;
- l'adaptation des modalités de production, de distribution ou de commercialisation de façon à satisfaire aux normes de qualité définies à l'article 2 du règlement de la Communauté Economique Européenne (CEE) n° 404 / 9346 ;
- l'établissement des organisations de producteurs ayant pour objet l'amélioration de la commercialisation et de la compétitivité des produits ACP ;
- l'élaboration d'une stratégie de production et de commercialisation pouvant répondre aux conditions du marché de la Communauté découlant de l'organisation commune créée dans le secteur de la banane ;
- promouvoir la formation, la diffusion d'informations sur le marché, l'implantation des méthodes de productions soucieuses de l'environnement, l'amélioration de l'infrastructure de distribution, l'amélioration des services commerciaux et financiers proposés aux producteurs et l'amélioration de la compétitivité.

Ce système spécial d'assistance, qui devait se terminer en février 1996 avait été prolongé. Selon le périodique *Afrique Agriculture* de mars 1996,

Les subventions accordées aux producteurs agro-industriels camerounais de la banane, au titre de soutien aux revenus et à l'ATF afin d'augmenter et de promouvoir la compétitivité n'étaient pas suffisantes pour pallier les aléas du marché. En effet, en 1993, les différentes sociétés de production de la banane au Cameroun avaient reçu une subvention de 2 milliards de FCFA chacune au titre du soutien aux revenus. En 1994, dans le cadre de l'assistance Technique pour la reconversion variétale, l'amélioration du circuit d'irrigation et hydraulique, les subventions attribuées s'étaient élevées à 4 milliards de FCFA. Et en 1995, cette assistance technique s'était poursuivie de l'ordre de 3 milliards de FCFA par entreprise. La situation devait donc s'aggraver dans les années avenir si l'UE mettait fin à cette assistance en 1997 comme cela avait été prévu⁷¹⁵.

Face à ce résultat mitigé, le système spécial d'Assistance Technique avait été remplacé en 1999 par le Cadre Spécial d'Assistance Technique Financière. En effet, ce

⁷¹⁴ N. Assoua Elat, « Les enjeux internationaux du commerce ... », p. 245.

⁷¹⁵ « ACP : les producteurs des bananes dessert face au défi concurrentiel ». *Afrique Agriculture*, n° 235, mars 1996, p. 32.

changement de système était lié à une modification de l'Organisation Commune du Marché de la Banane (OCMB), relative au contingent d'importation⁷¹⁶.

Depuis 1999, le Cameroun a bénéficié de l'appui de l'UE à travers le cadre spécial d'assistance. Cet appui devait permettre aux producteurs de s'adapter à l'évolution de la concurrence internationale par l'amélioration de la compétitivité. A ce titre, entre la période de 1999 à 2008, plus 46 Millions d'Euros ont été accordés au Cameroun par le biais du programme des assistances Techniques Financières (ATFs)⁷¹⁷. Les bénéficiaires de cet appui ont été les trois grandes sociétés productrices de bananes qui étaient : CDC, SPM et PHP. Les activités financées par la convention ATF de 1999 à 2007 pour la reconversion variétale étaient constituées ainsi : 25%, l'irrigation ; 8%, le drainage les stations d'emballages les cables ways, le haubanage aérien ; 8%, les infrastructures de traitement aérien, l'électrification⁷¹⁸, bref tous les domaines nécessaires pour l'augmentation de la production.

Ces appuis successifs de l'UE aux différentes grandes sociétés de production de banane visaient principalement l'atteinte des résultats suivants⁷¹⁹ :

- l'accroissement de la productivité et de la rentabilité de la production ;
- l'amélioration des conditions sociales et environnementales ;
- l'amélioration de la gouvernance de la filière.

Les questions transversales prises en compte dans le secteur de la banane avaient surtout été les questions de genre, d'environnement, actions communes et développement institutionnel et des capacités.

Si les ACP ayant signé un Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne bénéficient d'un accès illimité au marché européen en termes de quantité et sans droits de douane, leurs concurrents de la « banane dollars » en ont également un accès illimité dans ce même marché en termes de volume, tout en s'acquittant des droits de douane assortis d'un système de dégressivité⁷²⁰. Il faut dire ici que vers les années 2000, l'Union Européenne, dans le cadre de la libéralisation du marché avait mis sur pied un système de dérégulation progressif des droits de douanes, favorisant ainsi la compétitivité dans le secteur de la banane.

⁷¹⁶ Borrell, « Analyse multi-niveaux de l'économie... », p. 45.

⁷¹⁷ ACAON, Guigou, « Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie ... », p. 17.

⁷¹⁸ Ndoumbe Nkotto, « Stratégie actualisée de la filière ... », p. 28.

⁷¹⁹ ACAON, Guigou, « Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie ... », p. 16.

⁷²⁰ S. Mbakop, « Filière bananière d'exportation du Cameroun et compétitivité : évaluation de la gestion de la main d'œuvre directe de production », mémoire de Master II en Management, Université de Douala Cameroun, 2009, p. 52.

Les pays produisant la banane dollars étant mieux nantis et ayant assez de moyens pour produire en quantité, absorbait 60% du marché européen. Pour ce se faire, il était donc question d'apporter une assistance technique financière aux pays ACP afin d'essayer d'équilibrer la compétitivité des produits. Notons ici que l'Union européenne est le premier partenaire de la banane camerounaise.

En dehors des financements accordés par l'Union Européenne sous le programme ATF, le trio industriel finançait également ses propres activités dans le but d'améliorer son rendement en qualité et en quantité. Ainsi en 1998, outre la contribution de l'UE, le gouvernement avait contribué à la stratégie nationale de la filière banane par des actions diverses et des allègements fiscaux à hauteur de 44 200 000 d'euros, soit un montant de 28 ,951 milliards de FCFA et les producteurs de banane, le trio contribuera sur leurs ressources propres à hauteur de 72 160 000 d'euros, soit un montant de 47 milliards de FCFA pour améliorer le rendement⁷²¹. Les ATFs se faisaient par contrat. Ainsi celles de 1999 à 2007 étaient déjà clôturées. Cependant ceux de 2008 qui devaient s'achevées en mi-2013 étaient encore en cours de mise en œuvre sur le terrain, et n'avaient réellement été implémentées que depuis Janvier 2011 pour une clôture effective du programme en mi- 2013, quand le système d'aide avait changé pour prendre la forme de Mesures d'Accompagnement Banane (MAB)⁷²². Seulement, il faut noter ici qu'en 2009, une autre société de production de banane à capitaux cent pour cent camerounais avait vu le jour sous l'appellation de Boh Plantations Limited (BOH) avec des plantations à Missaka, sur la rive Ouest du Moungo⁷²³.

Cependant, en dehors du groupe Del-Monte, et de l'Union Européenne, la France serait jusqu'en 2011 le seul autre bailleur à intervenir dans la filière banane en mettant à disposition les chercheurs du Centre International pour Recherche Agronomique et le Développement (CIRAD) auprès des centres africains pour la recherche sur le bananier⁷²⁴. De ce fait toujours en 2011, l'African Export – Import Bank (AFREXIMBANK) était intervenue de manière significative dans la restructuration financière de la Société des Plantations de

⁷²¹ APRE, « La banane camerounaise entre l'Europe et les Etats-Unis », *Jeune Afrique Economique*, n°287 du 17 au 30 mai 1999, p. 14.

⁷²² « L'Union européenne ouvre un guichet de 4 milliards FCFA pour les producteurs de banane dessert », *Investir au Cameroun*, n°14, mai 2013, p. 23.

⁷²³ H. Deperrois, *Recueil statistique banane*, Office de développement de l'économie agricole d'Outre – Mer : CIRAD, 2016, p. 10.

⁷²⁴ Ibid., p. 15.

Mbanga (SPM). La même année, elle avait exprimé son intention au Gouvernement Camerounais d'intervenir dans la filière banane par l'ouverture des lignes de crédit⁷²⁵.

2. Stratégie de développement de la filière banane à partir des ATFs

Elaborée de façon participative à l'issue des ATFs, pour la période de 2010 à 2019, cette stratégie vise à rendre à terme la filière banane compétitive avec les bananes « dollar » en provenance de l'Amérique du Sud et de l'Amérique Latine, lesquelles bénéficiaient déjà grandement du désarmement des droits de douane qui se faisaient de manière progressive⁷²⁶. Pour ce faire, la stratégie prévoyait une réduction des coûts de revient TOF de 132 FCFA par kilogramme, soit 190 Euros par tonne, sachant la mise en œuvre des ATFs n'avait eu qu'un impact limité dans ce sens, avec une réduction des coûts de revient estimés alors à 30 FCFA par KG⁷²⁷. Les principales actions qui avaient été mises en œuvre dans le cadre de la stratégie étaient les suivantes⁷²⁸ :

- la poursuite des actions ATFs en matière d'appui à la productivité à travers l'irrigation des plantations, l'amélioration des itinéraires techniques et des stations de conditionnement ;
- l'amélioration des actions converses à travers le drainage amélioré du port de Douala, le fret maritime et l'amélioration du traitement des plantations par voies aériennes ;
- la synergie entre les différentes sociétés productrices afin d'uniformiser la production des fruits à l'exportation. Ceci devrait se faire à travers la mutualisation des intrants, la création d'un label africain commun, la formation d'un lobbying ;
- une grande implication de l'Etat à travers l'accompagnement et le suivi des producteurs, l'aménagement des infrastructures publiques telles que les routes, l'électricité, ports et télécommunication.

L'effort de l'investissement s'élevait à hauteur de 150 millions d'Euros. Fort du constat de l'insuffisance des moyens pour l'autofinancement des sociétés, et d'un besoin élevés en subventions aux investissements, l'Union européenne avait opté pour un autre mode d'assistance qu'il avait appelé Mesure d'Accompagnement Banane (MAB).

⁷²⁵ *Ibid.*

⁷²⁶ ACAON, Guigou, « Evaluation de la mise en œuvre ... », p. 17.

⁷²⁷ *Ibid.*

⁷²⁸ République du Cameroun – FIDA « Document de formulation du projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles », PAFDA, 2010, p. 15.

B. Les Mesures d'Accompagnement Banane

Dans le cadre des Mesures d'Accompagnement aux pays ACP fournisseurs de Banane (MAB) adoptées par la Commission européenne, le Gouvernement du Cameroun demande un soutien pour la réalisation de l'objectif de renforcement de la compétitivité du secteur de la banane.

1. Cadre logique du MAB et stratégie améliorée de la filière banane

En 2009, en réaction à l'évolution du marché mondial et aux implications de l'accord de Genève sur l'évolution du régime préférentiel européen, la stratégie de la filière banane camerounaise qui datait de 1999 avait été réactualisée, mais son objectif restait le même à savoir : « atteindre la rentabilité sur le marché mondial, et dans le strict respect des normes sociales et environnementales, afin de générer des emplois décents et de la valeur ajoutée, tout en améliorant la balance commerciale du pays »⁷²⁹.

En 2011, les nouvelles mesures d'accompagnement à la filière, appelées Mesures d'accompagnement de la Banane, avaient été approuvées entre les pays de l'union Européenne pour dix pays Afrique Caraïbes Pacifique (ACP), parmi lesquels le Cameroun. Il faut dire ici que selon l'Ambassadeur de l'Union Européenne au Cameroun, dans son discours de signature de la convention de financement le 11 Juin 2013 à Yaoundé, cité par Borrell :

Ces Mesures d'Accompagnement Banane sont le résultat d'une décision prise par le parlement Européen en Décembre 2011. Ce nouveau programme de 190 millions d'Euros prévoit un appui à 10 pays ACP dont 3 millions d'Euros en Afrique dont le Cameroun et 7 millions d'Euros aux Caraïbes⁷³⁰.

Seulement, c'est en 2013 que ces Mesures d'Accompagnement de la Banane ont pris effet⁷³¹. De ce fait, en 2013, un montant de 48,29 millions d'euros soit 32 Milliards de FCFA avait été alloué au Cameroun⁷³². L'objectif de ce programme était d'aider les pays à s'adapter aux nouvelles conditions du marché résultant de la libéralisation des échanges et du désarmement douanier en cours qui favorise l'entrée en Europe des bananes d'Amérique latine et centrale (hors ACP). Le programme avait démarré le 11 juin 2013 pour une durée

⁷²⁹ H. Ndoumbe Nkotto, « Stratégie actualisée de la filière bananière camerounaise pour une amélioration de sa compétitivité (2010 – 2019) », Rapport final, Focarfe consult, avril 2010, pp. 10 -12.

⁷³⁰ Borrell, « Analyse multi-niveaux de l'économie... », p. 46.

⁷³¹ Ibid.

⁷³² ACAON, Guigou, « Evaluation de la mise en œuvre ... », p. 18.

opérationnelle de 7 ans, soit jusqu'en juin 2020⁷³³ et venait explicitement en appui à la stratégie nationale 2010-2019.

Le mode d'attribution des fonds aux bénéficiaires se faisait sous forme de contrats de subventions, avec appels à propositions ou par gré à gré, selon les cas. La gestion de ces subventions était confiée à la Délégation de l'UE au Cameroun et sous la forme de gestion centralisée directe⁷³⁴. Au niveau central de la Commission, une assistance technique était fournie pour assurer le suivi/évaluation de l'ensemble des actions en appui aux 10 pays ACP bénéficiaires des MAB. Tout en conservant le financement des investissements productifs, sociaux et environnementaux, les MAB cherchaient de plus à créer des synergies, et à entreprendre des actions communes afin de pallier à des conditions défavorables sur le marché international. Ces actions d'appui complémentaires devaient permettre aux producteurs de bananes de faire face aux contraintes majeures qui se posaient telles que : le pouvoir de la grande distribution, la politique de libre échange mise en œuvre progressivement. Ces mesures devaient de préférence être prises de façon coordonnée et en dépassant le seul niveau national.

Selon le cadre logique de la convention de financement, les domaines d'activités éligibles étaient repartis sur sept axes avec les montants de financement déjà définis par axes. De ce fait le tableau ci-contre nous présente les différents axes et les différents montants alloués par axe.

Tableau 36 : Appui aux agro-industriels camerounais par MAB : axes de financement (en milliards de FCFA)

N°	Axes de financement	Subventions EU en FCFA
1	Assurer la durabilité économique de la filière par l'augmentation de la productivité (rendements de 50 t/ha, formation des travailleurs, baisse des coûts de production)	7 761 750 000
2	Améliorer les conditions de travail et de vie des travailleurs	3 710 575 000
3	Améliorer les conditions environnementales de la production	2 489 000 000
4	Création de 2 500 hectares de nouvelles plantations, contribuant à l'objectif de doublement de la production en 10 ans (objectif de 450 000 tonnes exportées par an)	9 808 625 000

⁷³³Ndoumbe Nkotto, « Stratégie actualisée de la filière bananière... », p. 39.

⁷³⁴Borrell, « Analyse multi-niveaux de l'économie... », p. 135.

5	Développer des actions transversales entre les opérateurs (interprofession, recherche et expérimentation, synergies entre producteurs, ...) pour maintenir les parts de marché en Europe et pénétrer de nouveaux marchés ;	4 585 000 000
6	Améliorer la valorisation commerciale des exportations (logistique et fret, qualité de la production, marchés régionaux, label «Banane d'Afrique»...). par un partenariat renforcé entre les membres de l'ASSOBACAM	1 965 000 000
7	Améliorer la gouvernance de la filière, notamment en matière de pilotage et de suivi et évaluation, en particulier par un appui et un accompagnement des effectifs de la filière par le gouvernement du Cameroun (y compris l'assistance technique et imprévus).	1 310 000 000

Source : ACAON, Guigou, « Evaluation de la mise en œuvre ... », p. 18.

L'allocation de cette enveloppe représentait pour les sociétés exportatrices l'ouverture d'un guichet pour les sociétés. Pour chaque axe, la Délégation de l'Union Européenne au Cameroun publiait les lignes directrices à l'attention des demandeurs, fixant la durée de l'appel à proposition et les critères d'éligibilité des demandeurs et actions pour lesquelles une subvention est requise⁷³⁵. Ainsi donc le demandeur devait remplir et déposer un formulaire de demande, pour toute action visant à améliorer la rentabilité économique et l'augmentation de la productivité des plantations, tout en précisant le montant des subventions. Ce montant s'élevait à 500 000 Euro, soit 327 500 000 FCFA au minimum et 1 000 000 d'Euro soit 655 000 000 de FCFA au maximum⁷³⁶.

Ceci étant, pour pouvoir être éligible à la subvention, le demandeur devait satisfaire à un certain nombre de conditions sans lesquelles sa demande ne saurait trouver une suite favorable. De ce fait, nous pouvons citer⁷³⁷:

- être un personne morale ;
- l'organisation devait être établie au Cameroun, sur une base des statuts ;
- être directement chargé de la préparation et de la gestion de l'action avec le ou les codemandeurs et l'entité ou les entités affiliées et non agir en tant qu'intermédiaire ;
- être une société de plantation de bananes dessert exportatrice du Cameroun vers les marchés européens et avoir exporté au minimum 2000 tonnes de bananes en 2012.

À ces conditions, il faut ajouter que la durée initiale prévue pour une action n'était pas inférieure à 3 ans et ne pouvait non plus excéder 5 ans. Également, le demandeur ne

⁷³⁵ Ndoumbe Nkotto, « Stratégie actualisée de la filière bananière... », p. 42.

⁷³⁶ Borrell, « Analyse multi-niveaux de l'économie... », p. 47.

⁷³⁷ Ndoumbe Nkotto, « Stratégie actualisée de la filière bananière... », p. 6.

pouvait soumettre plus de quatre demandes dans le cadre d'un appel à propositions et ne pouvait non plus se voir attribuer plus de deux subventions au titre d'un même appel à proposition⁷³⁸.

2. Stratégie d'actualisation de la filière Banane dans le contexte des MAB

Quelques années seulement après la mise en place des Mesures d'Accompagnement Banane, l'Union Européenne et le Gouvernement camerounais souhaitaient une actualisation de la stratégie de la filière banane, afin de trouver les manquements et les obstacles à sa compétitivité. En fait ce souhait trouvait un appui solide sur les termes de références contenus dans la convention de financement. Les objectifs spécifiques de cette stratégie d'actualisation étaient⁷³⁹ :

- de passer en revue les engagements de l'Etat, des producteurs et de l'Union Européenne ;
- identifier clairement ce qui avait été déjà fait ce qui n'avait pas encore été fait ;
- identifier les différents obstacles ;
- enfin de proposer les solutions concrètes et orientations pour une actualisation de la stratégie.

Alors que 99% des financements MAB avaient été engagés, il était donc question de procéder à une revue des engagements pris par les différents acteurs à savoir : le Gouvernement, les producteurs et l'Union Européenne dans le cadre de financement MAB n° CM/DCI-BAN/022-873 du 11 Juin 2013⁷⁴⁰. En fait la convention de financement du 11 Juin 2013 prévoyait les engagements pour chaque acteur. De ce fait, l'union Européenne devait avec son budget de 48,29 millions d'Euros remplir ses engagements contenus dans le tableau indiqué plus haut.

En ce qui concerne le gouvernement du Cameroun, ses engagements s'élevaient à un montant de 44 200 000 Euros soit 28 951 000 000 de FCFA⁷⁴¹. Sa feuille de route était consignée dans le tableau ci-dessous :

⁷³⁸ *Ibid.*, p. 8.

⁷³⁹ Guigou, « Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie... », p. 19.

⁷⁴⁰ *Ibid.*

⁷⁴¹ Ndoumbe Nkotto, « Stratégie actualisée de la filière bananière... », p. 9.

Tableau 37 : Engagement de gouvernement du Cameroun dans la Convention MAB

N°	Axes de financement	Financement en FCFA
1	Déductions fiscales diverses	3 275 000 000
2	Amélioration des conditions de vie des travailleurs	982 500 000
3	Appui au CARBA	327 500 000
4	Travaux d'infrastructures portuaires et routières	23 580 000 000
5	Appui à la conquête de nouveaux marchés (missions, négociations bilatérales et CEMAC)	327 500 000
6	Appui interministériel	65 500 000

Source : Ndoumbe Nkotto, « Stratégie actualisée de la filière bananière... », p. 6.

Par ces engagements, le gouvernement du Cameroun devait faciliter l'amélioration du climat des affaires qui devait booster les exportations par l'augmentation de la quantité des produits à exporter vers l'Union Européenne⁷⁴². Cette augmentation du tonnage à l'exportation allait également impacter fortement et faciliter la compétitivité de la banane camerounaise dans les marchés européens face à la concurrence des bananes dollar. Le gouvernement du Cameroun et l'Union Européenne n'étant pas les seuls signataires de la convention, les producteurs également avaient des engagements dans ce contrat puisqu'il s'agissait de leurs plantations. Le tableau ci-contre nous présente les engagements des producteurs.

Tableau 38 : Engagement des producteurs dans la convention MAB

N°	Axes de financements	Financements en FCFA
1	Contribution (20%) aux investissements d'amélioration de la productivité dans les plantations, contribution (100%) pour d'autres activités d'amélioration non couvertes par le programme	4 174 970 000
2	Contribution (20%) aux activités de création de nouvelles plantations, contribution (100%) pour d'autres nouvelles plantations non couvertes par le programme	17 096 810 000
3	Contribution (100%) à d'autres activités d'approche des	1 670 250 000

⁷⁴²ACAON, Guigou, « Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie... », p. 20.

	marchés	
4	Contribution (100%) à d'autres activités transversales	1 676 800 000
5	Contribution (100%) à d'autres activités sociales	1 965 000 000
6	Contribution (100%) à d'autres activités environnementales	1 234 675 000
7	Contribution (100%) à d'autres activités non couvertes	19 624 455 000

Source : Ndoumbe Nkotto, « Stratégie actualisée de la filière bananière... », p. 9.

Au regard des engagements pris par les producteurs les interventions de l'Union Européenne ne touchent pas les activités autres que celles de la production de la banane. De ce fait, toute activité concernant la société de production, mais parallèle à la production de la banane dessert était financée à 100% par la société. Le montant de ses engagements s'élevait à 72 162 000 Euro, soit un montant égal à 47 266 110 000 FCFA.

Le respect de ces engagements allait non seulement permettre l'augmentation de la production par l'augmentation des surfaces de production, mais aussi être un atout pour la compétitivité de la banane camerounaise dans les marchés de l'Union Européenne⁷⁴³. Car, il faut le dire, au moment où l'Union Européenne s'engage à réduire les droits de douane pour l'entrée de la banane dollar dans le Marché Européen, la banane des ACP allait rencontrer de sérieux problèmes dans la conquête des marchés à cause des coûts de production et de transports très élevés⁷⁴⁴.

Ces engagements concernaient les différentes sociétés de production de la banane dessert au Cameroun, à savoir les Plantations du Haut Penja (PHP), la Cameroon Development Corporation (CDC), la Société de Bananeraies de Mbome (SBM) et la Boh Plantation Limited (BPL). Seulement, en 2013, la SBM malgré le fait qu'elle ait bénéficié des financements ATFs, tombe en faillite, parce que très endettée ; elle ferme définitivement ses portes en 2015, date de cessation de ses activités⁷⁴⁵. De part ces assistances, ces entreprises exportaient chaque année entre 220 000 et 280 000 tonnes vers le marché européen⁷⁴⁶. Le tableau ci-dessous nous présente les chiffres de production de chaque entreprise de 2003 à 2015.

⁷⁴³ République du Cameroun – FIDA « Document de formulation du projet d'Appui... », p. 15.

⁷⁴⁴ Borrell, « Analyse multi-niveaux de l'économie... », p. 48.

⁷⁴⁵ Guigou, « Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie... », p. 16. Pour cette question, voir également Borrell, « Analyse multi-niveaux de l'économie... », p. 39.

⁷⁴⁶ Deperrois, *Recueil statistique de ...*, p. 25.

Tableau 39 : Production de la banane par entreprise sous ATF et MAB de 2003 à 2015 en (t)

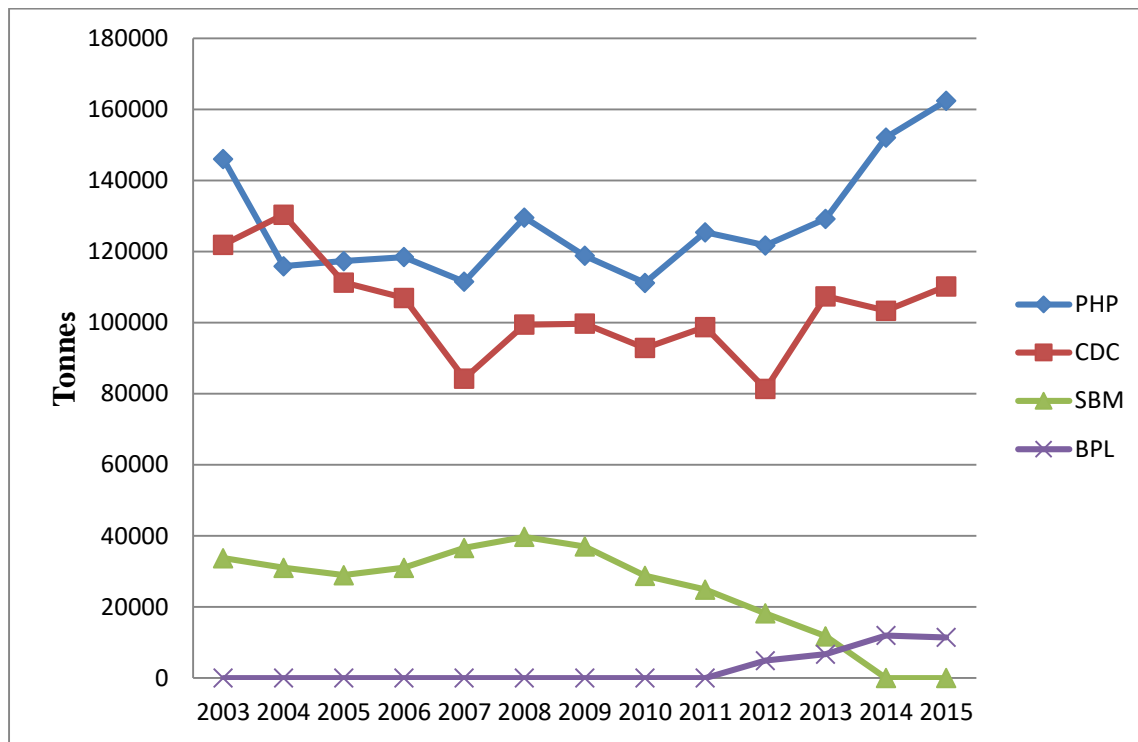
Années	PHP (t)	CDC (t)	SBM (t)	BPL (t)	Total (t)
2003	146 049	121 878	33 751	0	301 678
2004	115 866	130 384	31 032	0	277 282
2005	117 289	111 248	28 972	0	257 509
2006	118 425	106 938	31 012	0	256 375
2007	111 479	84 250	36 596	0	232 325
2008	129 558	99 444	39 707	0	268 709
2009	118 801	99 690	37 016	0	255 507
2010	111 172	92 840	28 796	0	232 808
2011	125 386	98 734	24 901	0	249 021
2012	121 729	81 311	18 191	4 926	226 157
2013	129 189	107 416	11 755	6 719	255 079
2014	152 067	103 359	0	11 976	267 402
2015	162 391	110 188	0	11 419	283 998

Source : ASSOACAM, données consultées en ligne www.assobacam.com

Au regard des chiffres qui nous sont servis dans ce tableau, nous constatons que malgré les ATFs la production évoluait en dents de scie. La PHP quant à elle avait presque gardé constant la production malgré quelques oscillations constatées entre 2014 et 2010. Cependant, elle avait toujours gardé sa position de leader devant la CDC (une société nationale) et fut en 2000 la première société productrice, au même rang que la SBM. La BPL quant à elle présentait un résultat plutôt satisfaisant, car, n'étant créée qu'en 2009, ses premiers résultats s'étaient fait ressentir en 2012 et depuis lors, sa production évoluait de

manière croissante. Le graphique ci-dessous nous présente clairement l'allure comparée de la production de la banane par chaque société.

Graphique 23: Production comparée de la Banane par Société, 2003- 2015 en (t)



Source : A partir des données du tableau 39.

Au regard de l'allure des courbes, nous constatons qu'en ce qui concerne la PHP, elle avait connu une baisse de la production en 2004, qui s'était stabilisée jusqu'en 2007 pour ensuite reprendre sa croissance en 2008 malgré une baisse observée en 2009 et 2010. La CDC quant à elle avait connu une augmentation de la production entre 2003 et 2004 pour amorcer par la suite une baisse considérable jusqu'en 2007 et remonter en 2008 pour se stabiliser jusqu'en 2011 ; chuter en 2012 et remonter par la fin. La SBM quant à elle avait connu une stabilité de production de 2003 à 2007 avant d'entamer une baisse jusqu'à sa cessation d'activité. Quant à la BPL, créée en 2009, elle commence sa production en 2012 et sa production augmente jusqu'en 2013.

Il faut noter ici que, l'accompagnement de l'Union Européenne à la production de la banane dessert était aussi dû au fait que les grandes sociétés productrices au Cameroun appartenaient aux Européens. La banane dessert étant très prisée en Europe et représentant 15% du marché de la banane dans le monde⁷⁴⁷, le vieux continent ne devait pas être en

⁷⁴⁷Deperrois, *Recueil statistique de ...*, p. 25

carence de ce produit. Le Cameroun pour sa part représente 5,57% des importations en 2015 dans le marché européen en volume de bananes et 5,77% des importations en valeurs⁷⁴⁸. Le Cameroun était le premier partenaire de l'Union européenne en Afrique selon Eurostat. De ce fait, les grandes exportations de la banane camerounaise sont dirigées vers la France, la Belgique, le Luxembourg, le Royaume Uni, l'Italie⁷⁴⁹. Cependant il faut noter que la France est le premier pays importateur de la banane camerounaise depuis 2007. Le tableau ci-dessous nous présente les exportations de la banane du Cameroun vers les pays de l'Europe.

Tableau 40 : Exportations de la Banane Camerounaise vers les Pays Européens : 2007 – 2016 en milliers de tonnes

Année	Belgique et Luxembourg	France	Royaume-Uni	Italie	autres
2005	84	8	158	0	2
2006	120	18	116	0	5
2007	65	81	70	0	5
2008	106	88	80	0	5
2009	92	55	100	0	3
2010	45	116	63	9	10
2011	61	112	58	3	0
2012	61	87	56	10	0
2013	74	105	59	11	0
2014	94	114	41	8	0
2015	114	117	37	10	0
2016	120	100	45	22	0

Source : Eurostat, 2018.

⁷⁴⁸ Guigou, « Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie... », p. 10.

⁷⁴⁹ Deperrois, *Recueil statistique de...*, p. 17.

Au regard des données des exportations qui nous sont présentées dans le tableau, nous pouvons dire que la presque totalité de la production des entreprises des bananes au Cameroun est exportée vers l'Union Européenne. Ceci pourrait se justifier par le fait que ces sociétés appartiennent aux Européens et sont des filiales européennes basées au Cameroun⁷⁵⁰. Notons également que si la France est le premier pays importateur de la banane camerounaise, c'est parce que la plupart des firmes qui produisaient la banane au Cameroun étaient des firmes françaises. C'est également ce qui pourrait justifier l'accompagnement facile de la France dans la production. Car les producteurs français de la banane au Cameroun ne pouvaient véritablement solliciter et obtenir facilement de l'aide que de la France.

Au regard de ce qui précède il est important de souligner qu'après la libéralisation de la filière banane au Cameroun et sa reprise par les nouvelles sociétés, l'Union Européenne s'était engagée aux côtés de ces producteurs afin de maintenir et de rendre encore compétitive la banane camerounaise sur le marché européen en déflation et dont les « bananes dollar » possédaient déjà 47% des parts⁷⁵¹. Ceci étant, si la filière banane avait été soutenue par l'Union Européenne, qu'en était-il des filières cacao-café ?

II. L'APPUI AUX FILIERES CACAO ET CAFE APRES LA LIBERALISATION

Après les lois sur les libertés d'associations promulguées en 1992, et qui avaient vu naître la création de plusieurs organisations paysannes, l'Etat avait mis sur pied, avec le soutien de l'Union Européenne, un Fonds d'Appui aux Organisations Rurales (FONDAOR)⁷⁵². Le but de ce fonds était d'accompagner la création et la légalisation des nouvelles organisations du monde rural au lendemain de la promulgation des nouvelles lois sur les Coopératives et les Groupements d'Initiatives Communes⁷⁵³. En fait notons que les programmes d'ajustements Structurels imposés par les Institutions de Bretton-Woods au Cameroun avaient entraîné l'abandon du paysan, le rendant ainsi vulnérable face à l'adversité de la vie. À cette situation qui avait porté un coup dur à l'économie du Cameroun dont la base est l'agriculture, l'État avait mis sur pied la Nouvelle Politique Agricole qui nécessitait d'importants moyens financiers pour son application afin de favoriser l'adaptation des planteurs. C'est dans ce sens que certains bailleurs de fonds avaient décidé de soutenir la

⁷⁵⁰ La PHP est une filiale de la compagnie fruitière de Marseille basée en France. La SBM quant à elle, malgré le fait qu'elle était une société à capital mixte, 54% de ses actions étaient détenues par les Français affiliés à la Compagnie Fruitière de Marseille.

⁷⁵¹ Guigou, « Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie... », p. 10.

⁷⁵² Achancho, « Le rôle des organisations paysannes... », p. 116.

⁷⁵³ *Ibid.*

nouvelle politique agricole mise en œuvre par l'État du Cameroun et l'appui à la diversification de la recherche.

A. Soutien à la Nouvelle Politique Agricole

L'appui apporté par l'Union Européenne à la Nouvelle Politique Agricole (NPA) s'était concrétisé à travers l'amélioration de l'environnement général de la production par la restructuration des coopératives et l'accès au crédit et à diverses autres mesures d'accompagnement nécessaires.

1. Le Réaménagement des Coopératives

La dévaluation du FCFA avait entraîné une baisse chronique du pouvoir d'achat des planteurs, amenant ainsi les banques à se désintéresser des producteurs. Après la disparition du FONADER en 1988, seuls les organismes non étatiques avaient pris des initiatives de s'intéresser aux projets agricoles en milieu rural en finançant les projets des petits producteurs⁷⁵⁴. Néanmoins, le Crédit Agricole du Cameroun (CAC) qui avait remplacé le FONADER s'intéressait aux projets de développement agricole d'importance régionale ou à des projets communautaires, laissant à la marge l'ensemble des mini-projets des petits producteurs. De ce fait, les bailleurs de fonds s'étaient donc engagés à soutenir l'agriculture.

L'appui apporté par l'Union Européenne à la Nouvelle Politique Agricole à travers le Système de Stabilisation des Recettes d'Exportation des Produits Agricoles de Base (Stabex) s'était défini par plusieurs transferts de fonds décomposés en trois à savoir : les Stabex 91, 92 et 93⁷⁵⁵. La dévaluation du Franc CFA en janvier 1994 avait permis dans le cadre de ces transferts de dégager une plus-value de change de l'ordre de 15 milliards de FCFA, auxquels s'était ajouté au titre des intérêts, une somme de 4 milliards de FCFA⁷⁵⁶. Il faut dire dans le cadre de l'allocation de ces fonds par le Stabex, chaque partie avait des obligations à remplir. L'ensemble de ces obligations était consigné dans un document appelé Cadre Obligations Mutuelles (COM). Ainsi donc l'utilisation des ressources du Stabex 91 était soumise à un COM, signé le 13 Août 1993⁷⁵⁷. Le Cadre des Obligations mutuelles des transferts de 1992 et

⁷⁵⁴ V. Alary, *Les Cacaoculteurs Camerounais face aux risques ; essai de modélisation*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 95.

⁷⁵⁵ ACAON, Rapport annuel 1996, p. 12.

⁷⁵⁶ ACAON, Rapport annuel, 1997, p. 21.

⁷⁵⁷ ACAON, Rapport annuel 1996, p. 12.

1993 avait été signé le 17 Mars 1995, accordant ainsi un montant de 80,48 millions d'ECU, soit un montant de 52,5 milliards de FCFA⁷⁵⁸.

Par ces différents transferts, deux protocoles d'accords particuliers avaient permis d'apporter un appui important aux organisations rurales. Le premier Protocole d'Accord Particulier, protocole n° 9 / 91 signé le 21 Juin 1994, engageait 500 millions de FCFA en vue de la création et de la mise en place du Fonds d'Appui aux organisations rurales (FONDAOR)⁷⁵⁹. Ce Fonds cofinancé par l'AFD avait pour mission de favoriser et d'accompagner la mise en place d'un marché de prestation des services en milieu rural⁷⁶⁰. En fait, il s'agissait concrètement de financer ou de subventionner jusqu'à 90% le coût des prestations sollicitées par des organisations paysannes⁷⁶¹. Seulement, aucun document ne donne des précisions et des éclaircis sur la nature des services subventionnés mais on peut tout de même relever que le projet avait démarré de manière timide avec seulement à peine 66 services subventionnés en 1994. Mais à partir de 1995, le fonds avait retrouvé sa place et près de 2394 prestations avaient reçu un avis favorable de financement dont 9% pour les formations techniques, 8% pour les formations en gestion, 2% pour les études, 3% pour les audits⁷⁶². Selon le rapport annuel pris aux archives de la Délégation de l'Union Européenne au Cameroun, le montant des financements de projets effectués s'élevait à hauteur de près de 74,89 millions de FCFA à la fin de l'année 1995⁷⁶³.

En 1997, plus précisément le 11 Avril 1997, un autre protocole d'accord particulier, dit protocole n° 36/91 avait été signé pour la deuxième phase du projet FONDAOR II. Dans la même logique que la première phase, il était question de renforcer les capacités techniques des organisations rurales à travers les formations techniques notamment de gestion et à la tenue de comptes, appui et consolidation des organisations des grandes filières de production et renforcer les capacités des organisations de base, des appuis-conseils en vue de l'organisation des achats et ventes groupés, promouvoir nouvelles organisations par filière, renforcer et réorienter CICC et AGROCOM, des études de projets et le suivi des prestations. Cette action d'envergure qui s'étendait sur le territoire national s'inscrivait dans une planification temporellement courte, soit une période de deux ans⁷⁶⁴. L'accomplissement de

⁷⁵⁸ *Idem.*, p. 15.

⁷⁵⁹ Investment Development transparency, « Evaluation de l'aide ... », p. 5.

⁷⁶⁰ *Ibid.*

⁷⁶¹ Nopoudem, « L'Union Européenne et le développement agricole... », p. 275.

⁷⁶² *Ibid.*

⁷⁶³ ACAON, Rapport annuel 1996, p. 10.

⁷⁶⁴ Nopoudem, « L'Union Européenne et le développement agricole... », p. 275.

ce projet nécessitait d'importants financements, ce qui avait fait décaisser un montant de 361,2 millions de FCFA pour sa réalisation⁷⁶⁵.

Jusqu'au 30 avril 1999, date de clôture des activités du projet, près de 1228 avaient reçu un accord favorable de financement pour un montant total de 178,44 millions de FCFA. L'Union Européenne, par le biais du Stabex avait pris en charge 720 dossiers homologués à concurrence pour un financement de 106,7 millions de FCFA, soit 59,44%⁷⁶⁶. Le reste du dossier avait pour sa part été financé par l'AFD qui participait également à la mise en œuvre de ce projet gouvernemental. Il faut relever ici que sur l'ensemble de ces interventions, les appuis-conseils avaient occupés la plus grande proportion avec une part de 54,88%, suivis par les formations qui ont pris 26,46%, puis le suivi des prestations 14,49%, les audits 03,17% et les études de projets 0,98%.⁷⁶⁷ Il faut noter ici que malgré le soutien de l'Union Européenne, les appuis-conseils pour les achats et les ventes groupés s'étaient en fait révélés sans impact positif dans la commercialisation des produits. La viabilité concernant le cacao était compromise en l'absence d'intermédiation subventionnée par le FONDAOR.

Dans le cadre du développement politique du dialogue dans les ajustements structurels, le Cameroun avait négocié un accord de financement auprès du Fonds Monétaire International en Août 1997 pour ce qui est de la facilité de l'ajustement structurel renforcé (FASR), avec la participation du secteur public et privé⁷⁶⁸. Ce n'est qu'en 1998 que le Cameroun obtient cet accord. Ce programme de financement basé sur la Facilité d'ajustement Structurel s'étendait sur trois ans ; c'est-à-dire qu'il partait de 1998 à 2000⁷⁶⁹. Par ce financement, le gouvernement avait mis sur pied le projet d'appui aux stratégies paysannes et à la professionnalisation de l'agriculture (ASPPA) dans les zones café/cacao et coton pour aider à accroître les revenus des producteurs et renforcer les capacités internes à se structurer à travers la maîtrise du fonctionnement des filières⁷⁷⁰. Pour mieux contrôler l'aide octroyée à l'agriculture, l'Union européenne avait décidée de créer en 1994 un système financier décentralisé qui permettait d'allouer directement les fonds aux agriculteurs, associations et coopératives. C'est dans ce contexte qu'en 1995, le Centre International de Développement et

⁷⁶⁵ ACAON, Rapport annuel 1998, p. 23.

⁷⁶⁶ Nopoudem, « L'Union Européenne et le développement agricole... », p. 276.

⁷⁶⁷ ACAON, Cellule Stabex, Rapport d'activité du 1^{er} juillet 1999 au 30 Juin 2000, p. 8.

⁷⁶⁸ Moulende Fouda, « Les mécanismes de financement en milieu ... » p. 99.

⁷⁶⁹ *Ibid.*, p. 100.

⁷⁷⁰ *Ibid.*, 369.

de Recherche avait mis sur pied avec l'appui de l'AFD des caisses villageoises d'épargnes et de crédits⁷⁷¹.

Les processus et procédures mis en place par les bailleurs de fonds pour apporter l'aide au développement restaient technocratiques et rigides, ce qui constituait l'un des handicaps majeurs à leur appropriation par les agriculteurs⁷⁷². Plutôt que de modifier leurs modalités de fonctionnement, les bailleurs de fonds avaient créé des processus de dialogue et de partenariat qui sécurisaient leurs propres intérêts au détriment des intérêts des agriculteurs considérés comme les principaux acteurs. Etant donné le rythme de progression des interventions essentiellement basé sur un calendrier assez contraignant, ce dernier ne tenant généralement pas compte du rythme d'appropriation par les agriculteurs, ce qui poussait parfois les agriculteurs à penser que les programmes de développement ne servent que leur propre système de mise en œuvre et non à eux.

Dans son soutien aux organismes de formation, dont le but est d'améliorer les revenus du producteur, le CICC était uniquement subventionné par une taxe à l'exportation et reversée aux organes des filières. Handicapé par l'insuffisance des ressources pour réaliser ses missions en direction des producteurs et de leurs Organisations professionnelles Agricoles, le CICC avait sollicité par le biais de l'Etat du Cameroun un appui financier des bailleurs de fonds. Ainsi, par cette sollicitation, le CICC avait obtenu de la part de l'Union Européenne un financement pour un programme d'appui au CICC (PACICC). Ce financement qui s'élevait à hauteur de 1 554 970 000 FCFA, portait sur une période de trois ans⁷⁷³. Cet apport de l'Union Européenne au CICC devait permettre à ce que les actions de CICC sur le terrain ne soient plus limitées faute de moyen. Ainsi les différents intervenants de ce programme étaient : le Gouvernement du Cameroun, représenté par le Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), Ordonnateur national FED et maître d'ouvrage, la Délégation de la Commission Européenne, le Ministère du Commerce : maître d'œuvre, le Ministère de l'agriculture et du Développement Rural, maître d'œuvre délégué et d'un comité de pilotage mis en place par le MINEPAT⁷⁷⁴.

⁷⁷¹ G. Tefempa et R. Amin, *Etude de trois systèmes financiers décentralisés : Cameroun coopérative de crédit mutuel, Micro-projet productif en faveur des femmes au Cameroun, et Société de développement du coton*, The World Bank, Africa région, Studies in rural and microfinance, September 1999, p. 86.

⁷⁷² Friedel Hütz et al., « Renforcer la compétitivité ... », p. 121.

⁷⁷³ S. Essono Messanga, « PACICC : Programme d'appui de l'Union Européenne au Conseil Interprofessionnel du Café et du Cacao », *Newsletter*, n° 16, de Octobre – Décembre 2017, p. 4.

⁷⁷⁴ *Ibid.*

Le Comité de pilotage était composé du Maître d'ouvrage, du Maître d'œuvre, de la DCE, du Secrétariat Permanent du CICC, des Ministères Techniques compétents, de la Société civile (les représentants des Collèges) et de la Cellule d'Appui à l'ON qui représente l'Ordonnateur National du FED⁷⁷⁵; comme problèmes à résoudre, l'insuffisance des capacités des OPA, le manque d'information des producteurs sur les tendances des prix, et le manque d'information des acheteurs sur les quantités disponibles à la vente, le manque de communication et de concertation au sein de l'interprofession, le manque de communication sur l'interprofession, aux plan national et international, et l'insuffisance des capacités du CICC.

Pour la réussite de cette mission, la stratégie d'intervention du programme était axée sur quatre composantes à savoir⁷⁷⁶:

- l'Appui rural décentralisé participatif pour la mise à niveau des Organisations Professionnelles des Agriculteurs. Cet appui rural décentralisé était placé au niveau des collèges régionaux des producteurs, lesquels assuraient le relais entre le programme et les Organisations professionnelles des Agriculteurs ;
- l'information des opérateurs de la filière sur les prix et les marchés. En fait, le système d'information des opérateurs de la filière sur les prix et les marchés devait être permanemment fonctionnel ;
- la communication : par ce programme d'appui, la communication avait significativement renforcée la notoriété de l'interprofession, tout en recherchant l'amélioration de l'image du cacao et du café au Cameroun, en participant ainsi à la défense des intérêts des différentes filières, tant au niveau nationale qu'aux instances internationales ;
- le renforcement des capacités : les capacités de programmation, de gestion, d'intervention du CICC avait été renforcées. Pour ce faire, un appui financier avait été délivré au CICC ainsi qu'une assistance technique.

Par la mise sur pied de cette stratégie, le CICC avait désormais les moyens pour mieux se mouvoir sur le terrain et atteindre ses objectifs.

⁷⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁷⁶ ACAON, « Programme indicatif National, objectifs de l'Union Européenne au Cameroun », p. 17.

2. Structures de financement et accès au crédit

Dans le but d'améliorer le cadre général et environnemental de la production, le Stabex, par le protocole n° 46/91 de 1991, avait soutenu la mise sur pied de la seconde phase du Projet Crédit Rural Décentralisé (PCRD)⁷⁷⁷. Ce projet qui avait connu une première phase qui avait été expérimentée entre 1995 et 1998 sur financement de l'AFD n'était pas du tout nouveau⁷⁷⁸. Cette nouvelle phase qui s'étendait sur trois ans et qui avait en effet démarré le 1^{er} Octobre 1998 selon le rapport annuel d'activité du Stabex allait ainsi favoriser de manière générale la multiplication des Caisses Villageoises d'Épargne et de Crédit Autogérées (CVECA), tout en les constituant en réseaux régionaux et leur assemblage au système bancaire national. De manière générale, les objectifs de cette seconde phase étaient ⁷⁷⁹:

- consolider et densifier les réseaux existants de Caisses Villageoises ;
- structurer les réseaux régionaux, en créant des unions régionales dotées d'un statut juridique et en mettant en place des « services communs » ;
- obtenir l'agrément des réseaux par le Ministère de finances ;
- renforcer et diversifier les relations avec le système bancaire ;
- étendre le projet à des nouvelles zones où il n'existait pas encore ;
- conforter les dispositifs d'appui à la diffusion des CVECA, par le renforcement de l'association « Micro-finance et développement », et des opérateurs régionaux identifiés par le projet.

Ce protocole qui implémentait la seconde phase du Projet Crédit Rural avait été signé le 1^{er} Octobre 1998 d'un montant de 1,5 milliards de FCFA et une pour une durée d'exécution de 55 mois, à compter de novembre 1998. Cependant il faut le dire, dans cette phase, l'Union Européenne n'intervenait pas seule. Ce projet bénéficiait également d'un cofinancement de l'AFD, à hauteur de 2,05 milliards de FCFA, ce qui faisait un montant d'environ 3,55 milliards de FCFA⁷⁸⁰.

Ne pouvant pas agir de manière solitaire, c'est-à-dire sans intermédiaire, les bailleurs de fonds s'étaient appuyés sur le gouvernement camerounais. C'est ainsi que le projet s'était déroulé sous la tutelle administrative du Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) et du Ministère de l'Agriculture (MINAGRI), avec comme maître d'ouvrage l'Association Camerounaise des Micro-finances et du

⁷⁷⁷ Friedel Hütz et al., « Renforcer la compétitivité ... », p. 130.

⁷⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁷⁹ ACAON, Cellule Stabex, Rapport d'activité du 1^{er} juillet 1999 au 30 Juin 2000, p. 9.

⁷⁸⁰ *Ibid.*, p. 12.

Développement (ACMIFD), sous l'assistance technique de la Cellule du Développement Rural (CDR)⁷⁸¹. La direction générale du projet, dans la réalisation de ses activités avait passé des contrats de sous-traitances avec des opérateurs régionaux dans chaque zone d'intervention et en retour, la direction générale assurait l'encadrement. C'est ainsi que la réalisation du projet dans la LEKIE et le MBAM avait été confiée à la sous-traitance du Centre Rural d'Appui Technique (CRAT), d'INADES dans le Nyong et Mfoumou et autres⁷⁸². En mars 1999, plus précisément le 10 Mars, le projet avait conclu un accord avec la Banque Internationale du Cameroun d'Épargne et de Crédit (BICEC), pour le financement de 39 Caisses Villageoises d'Épargne et de Crédit Autogérées (CVECA), permettant ainsi à ces réseaux de CVECA de bénéficier chacun d'un montant global de crédit supérieur au montant de leur épargne⁷⁸³. Par ces financements des réseaux par la BICEC, l'on pouvait noter une forte progression de l'encours du crédit sur toute la période considérée. Cependant, ces crédits devaient être remboursés par les producteurs.

Ainsi donc entre la date de lancement du projet jusqu'au 31 décembre 1999, l'on pouvait compter 6 réseaux, 88 CVECA, et 15 287 adhérents. Dès la fin du mois de juin de l'année 2000, on dénombrait 7 réseaux, 164 CVECA, et plus de 31 167 adhérents⁷⁸⁴.

Depuis la conception du projet, on disait d'un réseau qu'il est viable lorsque le taux de remboursement des crédits octroyés à la fin d'une année menée était de 98 %⁷⁸⁵. Cependant malgré plusieurs différentes missions d'assainissement des réseaux, plusieurs étaient restés déficitaires. Entre l'an 2000 et 2001, certains réseaux présentaient une situation inquiétante. Il s'agissait par exemple de la Haute Sanaga qui affichait un taux de remboursement de 66 % en l'an 2000 et 89% en 2001 ; du Nyong et Mfoumou, avec un taux de remboursement de 86,6% en l'an 2000 et 94 % en 2001⁷⁸⁶. Cette situation était encore plus inquiétante en 2002. Les retards consommés dans le remboursement des crédits réduisaient ainsi les performances du projet qui présentait en 2002, un taux de remboursement global de

⁷⁸¹ ADEUC, Cellule Stabex, Rapport d'activité du 1^{er} janvier au 30 juin 1999, p. 14. La CDR était une Cellule qui existait au sein du Stabex et qui s'occupait des problèmes du développement rural. Rappelons également ici que l'ACMIFD était née de la cellule de coordination de la première phase du projet.

⁷⁸² Nopoudem, « L'Union Européenne et le développement agricole... », p. 278.

⁷⁸³ *Ibid.*

⁷⁸⁴ ACAON-FED, P. Francillon et al., Rapport 'activités de la cellule de Développement Rural, période contractuelle du 1^{er} septembre 2002 au 31 août 2003, Yaoundé, CDR, p. 5.

⁷⁸⁵ *Ibid.*

⁷⁸⁶ *Ibid.*

90,1% par an. Ce qui obligeait le plus souvent l'AMIFD à maintenir une pression forte sur les CVECA, afin d'obtenir les remboursements⁷⁸⁷.

Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que les réseaux de dynamisation des CVECA n'avaient été atteints que de moitié. Les actions prévues, notamment la consolidation et la densification des réseaux existants ; la structuration des réseaux régionaux, l'agrément des CVECA par le Ministère des Finances et le renforcement des relations avec le système bancaire avaient été réalisées. Mais certainement que le véritable manque de mesures d'accompagnement de ces caisses en vue de la rentabilisation des projets pour lesquels elles parvenaient à avoir les financements ne permettaient pas d'atteindre les résultats escomptés, ce qui posait d'énormes difficultés à raccommo-der les financements. Il faut souligner ici qu'en ce qui concerne les objectifs d'extension du projet dans les nouvelles localités, dès le lancement du protocole, le Projet Crédit Rural Décentralisé (PCRD) avait encadré plusieurs CVECA dans le Nyong et Mfoumou, la Haute Sanaga. Mais ce n'est que dès le second semestre de l'année 2000 que des nouvelles caisses et des nouveaux réseaux avaient été constitués dans les départements de la LEKIE, et du MBAM. Ainsi, l'accomplissement financier du PCRD à la fin du premier semestre de l'année 2000 s'était passé ainsi que consigné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 41 : Réalisations financières du PCRD au 30 juin 2000

N°	Secteurs	Financement en millions FCFA
1	Investissements opérateurs	40,27
2	Investissements caisses	52,74
3	Contrats opérateurs	289,97
4	Formations équipes techniques	12,63
5	Séminaires et échanges paysans	18,98
6	Formation opérateurs, cadres nationaux	14,53
7	Evaluation, appui-conseils	0
8	Communication	0
9	Agios bancaires	0
10	Extensions réseaux et CVECA	0,06
11	Imprévus	16,58

Source : ACAON-FED, Cellule Stabex, rapport d'activité du 1^{er} juillet 1999 au 30 juin 2000, p. 12.

⁷⁸⁷ Nopoudem, « L'Union Européenne et le développement agricole... », p. 280.

Notons que le projet avait de sérieux problèmes. En fait, l'on pouvait remarquer de nombreux retards dans le traitement des dossiers financiers et administratifs des opérateurs. De plus, en dehors du fait que le paiement des prestations des opérateurs accusait un important retard, l'AMIFD accusait de graves difficultés à gérer chaque processus de contractualisation⁷⁸⁸. C'est pour pallier à ces difficultés que l'AMIFD avait signé un contrat d'assistance technique avec le CDR. La signature de ce contrat devait l'aider dans la réalisation des tâches administratives et financières⁷⁸⁹. Cependant malgré la signature de ce contrat, ceci s'était révélé sans succès.

Le soutien aux filières cacao et café ne s'était pas seulement limité à l'appui à la Nouvelle Politique Agricole par le réaménagement des coopératives agricoles et la création des structures de financement afin de favoriser l'accès au crédit agricole des associations des producteurs agricoles, mais aussi, s'était manifesté par la mise sur pied des mesures d'accompagnement et la réhabilitation des pistes rurales.

B. Mesures d'accompagnement et réhabilitation des pistes rurales

Dans le but d'être plus proche des producteurs, et les inciter à continuer dans la cacaoculture, les bailleurs de fonds avaient prévu des mesures d'accompagnement des producteurs.

1. Les mesures d'accompagnement des cacaoculteurs.

En 1994, une étude de l'*United States Agency for International Development* (USAID) dans 10 pays africains a permis de constater que les cultures pérennes continuaient à jouer un rôle important dans l'économie rurale, mais que très peu d'attention était accordée à ce secteur aussi bien par les organismes de développement nationaux qu'internationaux⁷⁹⁰. Fort de ce constat, la Division «Afrique» de l'USAID a alors décidé de lancer le *Sustainable Tree Croops Program* (STCP) en Afrique de l'Ouest et de l'Est. L'USAID, dans ce souci de développement, tente ainsi d'associer une multitude de partenaires.

En 2000, le programme STCP pour la zone Afrique de l'Ouest et Centrale est lancé et son objectif est d'améliorer le bien-être des petits paysans à travers le développement d'un

⁷⁸⁸ ACAON-FED, Francillon et al., « Rapport 'activités de la cellule ... », p. 5.

⁷⁸⁹ *Ibid.*

⁷⁹⁰ D. J. Sonwa et al., *Etude de cas d'aménagement forestier exemplaire en Afrique Centrale : les systèmes agroforestiers cacaoyers Cameroun*, FAO, Viale delle Terme di Caracalla 00100 Rome, Italie, Octobre 2002, p. 22.

système durable qui augmente la productivité, accroît les revenus, protège l'environnement, conserve la biodiversité, offre un développement stable et une incitation économique durable. Le programme a été subdivisé en plusieurs domaines d'intervention tels que : service d'appui aux producteurs et aux entreprises, développement d'un système d'information sur les marchés et changement des politiques et mise en œuvre⁷⁹¹.

Dans le but d'assister les producteurs, les mesures d'accompagnement avaient ainsi été mises en place afin de favoriser l'amélioration de l'environnement général de la production. Pour ce faire, plusieurs protocoles d'accords particuliers avaient ainsi été conclus avec certains bailleurs de fonds.

Signé le 4 mai 1993, le premier Protocole d'Accord Particulier, protocole n°1/91 mettait à disposition un montant de 519,66 millions de FCFA en faveur de la création du Projet Semencier Cacao-Café (PSCC)⁷⁹². Ce projet qui comportait deux volets était le fruit de la coopération entre le Cameroun et la Belgique. Les deux volets étaient⁷⁹³ :

- un volet encadrement, vulgarisation et formation, ce volet concernait plus la région du Sud-Ouest ;
- un volet de production, ce volet concernait la partie camerounaise.

Ayant pour objectif de sauvegarder le patrimoine agricole, suite à une baisse de la demande des semences liées au mouvement du marché international, les fonds Stabex avaient pris en charge la contrepartie camerounaise du volet de production. De ce fait, dans le cadre du Stabex 91, l'appui à la recherche a bénéficié d'une dotation de 3 500 millions de Francs CFA dont un peu plus de 181 millions de Francs CFA ont été consacrés à la multiplication des semences café et cacao⁷⁹⁴. En juin 1995, suite à l'arrêt du cofinancement de la Belgique, le Stabex avait également pris en charge une partie du volet encadrement. Les financements octroyés par la Belgique et le Stabex avaient facilité la recherche et favorisé ainsi la production des vergers cacao et café. De ce fait, grâce à cet appui, le Projet Semencier Cacao-Café avait produit de nombreux plans de cacao et des boutures de caféiers dont la grande

⁷⁹¹ Ibid.

⁷⁹² Tefempa et Amin, *Etude de trois systèmes ...*, p. 90.

⁷⁹³ Ibid.

⁷⁹⁴ Sonwa et al., *Etude de cas d'aménagement forestier ...*, p. 12.

majorité avait été distribuée aux paysans⁷⁹⁵. Ainsi, 97 843 plants de cacao et 48 217 boutures de caféiers avaient été également distribués en 1994.

Le 5 Août 1994, ce protocole avait été complété par une convention signée en ce jour. Cette convention allait ainsi favoriser la communication dans le système de production et de commercialisation. De ce fait, la convention signée le 5 août 1994 mettait à disposition un montant de 163,27 millions de FCFA⁷⁹⁶. Ces fonds devaient permettre précisément de diffuser les informations relatives aux différents prix du cacao et du café, afin de permettre aux producteurs d'être informés sur les différentes tendances des prix mondiaux de ces produits, tout comme les exportateurs, aux fins de mieux négocier les prix de vente de leurs produits. Malheureusement ce projet n'avait duré que le temps d'une campagne cacaoyère et caféière, en s'achevant le 15 Octobre 1995⁷⁹⁷. La Banque Mondiale était également intervenue dans le PNVAR (Programme national de vulgarisation agricole et de recherche) qui vise l'encadrement des paysans en les rapprochant des services de vulgarisation agricole⁷⁹⁸.

Le 1^{er} Septembre 1997, toujours dans le cadre des mesures d'accompagnement dans les filières cacao et café, le protocole 39 du COM Stabex 91 avait été signé, dans le but d'améliorer les conditions de séchage de cacao et café. Il donc question ici de réhabiliter les séchoirs à cacao dans les zones de production, notamment dans le Sud-Ouest et dans le Moungo⁷⁹⁹. La réalisation de ce projet s'était fait sous cofinancement des fonds entre le Stabex et l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP). Dans ce cofinancement, le montant alloué s'élevait à environ 2,42 milliards de FCFA, soit 2,27 milliards de FCFA constituant les ressources Stabex et 145,35 milliards de FCFA constituant les ressources AFVP⁸⁰⁰, qui avaient été désignés comme maîtres d'œuvre du projet, sous le droit de regard administratif du Ministère du Développement Industriel et Commercial, tutelle administrative. Le projet avait une durée initiale de 5 ans⁸⁰¹.

La justification de ce projet se fondait sur le fait que le déplacement des zones de production de cacao vers le Sud-Ouest à la recherche d'un emploi dans les plantations a fait

⁷⁹⁵ ACAON-FED, Stabex, Rapport annuel 1995, p. 7.

⁷⁹⁶ Nopoudem, « L'Union Européenne et le développement agricole... », p. 281.

⁷⁹⁷ *Ibid.*

⁷⁹⁸ Sonwa et al., *Etude de cas d'aménagement...*, p. 12.

⁷⁹⁹ ACAON-FED, Francillon et al., Rapport des activités de la cellule de Développement Rural ..., p. 7.

⁸⁰⁰ *Ibid.*, p. 9.

⁸⁰¹ *Ibid.*

de cette partie du triangle national une importante zone de production⁸⁰². Malheureusement, les aléas climatiques liés à une forte pluviométrie se présentaient comme des véritables obstacles pour les paysans dans le séchage solaire des produits après fermentation. Face à ces intempéries climatiques, les producteurs avaient essayé de trouver des moyens de contournement. Par conséquent, le séchage se faisait de manière artificielle, grâce à des fours artisanaux, et parfois durant une partie de la saison. Ce qui causait la dégradation de la qualité du produit, lié au goût de fumée que lui conféraient les séchoirs artisanaux réalisés à cet effet⁸⁰³. Ainsi face à ces conditions, il était donc nécessaire de penser à la réhabilitation des séchoirs vétustes et qui dataient de longtemps.

Le cofinancement visait à réhabiliter un nombre aussi élevé des séchoirs afin d'améliorer la qualité du cacao tout en éliminant l'odeur et le goût de la fumée sur les fèves. Cette réhabilitation consistait à équiper au sens pratique les paysans propriétaires des séchoirs à fours améliorés⁸⁰⁴. Ce type de four amélioré devait permettre le séchage artificiel par convection, avec pour origine de chaleur le bois de chauffage. Faciles à construire, à utiliser et à entretenir, ces fours améliorés présentaient un peu plus d'avantages par rapport aux autres. Nous pouvons ainsi dire que ces fours avaient une faible consommation en énergie, protégeait beaucoup mieux les produits contre la fumée, faisait sécher le produit rapidement, le rendait homogène et progressif et la température du four était facilement contrôlable⁸⁰⁵. Il faut dire ici que ces fours ne protégeaient pas seulement les produits contre le goût de la fumée, ils protégeaient également les producteurs qui séchaient leurs produits. Car les producteurs n'étaient atteints ni par la chaleur, ni par la fumée. Selon Angwafor John Awah, un de nos informateurs, la construction de ces séchoirs améliorés avait révolutionné la manière de sécher le produit, même si on pouvait toujours humer l'odeur de la fumée, la couleur noire avait presque diminué. C'est ainsi qu'il dit :

La construction de ces séchoirs que vous voyez là nous avait beaucoup aidé. Car avant on était obligé d'acheter les bâches presque chaque année et parfois on était obligé de sécher nos produits par terre. En ce qui concerne le cacao, il fallait toujours être à côté pour lutter contre la pluie parce que quand le cacao avait déjà été fermenté et qu'on avait commencé à le mettre au soleil, la pluie ne devait plus le toucher. En plus, il fallait ramasser et faire entrer quand la pluie commençait et faire sortir quand le soleil apparaissait et ceci pendant plusieurs jours avant le séchage. Pour éviter parfois cet exercice pénible, nous séchions souvent sur le grenier et au moment de la vente, le cacao était très noir et sentait la fumée ce qui nous donnait de la peine à le vendre dans les groupements. Et pourtant, avec

⁸⁰² Achancho, « Revue et analyse des stratégies... », p. 140.

⁸⁰³ F. Etoga Eily, *Sur les chemins de développement...*, p. 374.

⁸⁰⁴ Nopoudem, « L'Union Européenne et le développement ... », p. 282.

⁸⁰⁵ *Ibid.*

ces séchoirs, on verse seulement le produit, on l'étale et dès qu'on met le bois c'est fini on attend seulement à peine deux jours et le produit est prêt et bon pour la commercialisation⁸⁰⁶.

Ces séchoirs, selon les normes de la convention devaient s'étendre sur une surface de 15m² et pouvaient contenir en termes de performances 5 à 6 sacs de cacao pour un séchage normal d'une journée et demi, c'est-à-dire 30 heures, et à une température normale de 70°C⁸⁰⁷. Mais cependant dans la construction, les normes n'étaient pas toujours respectées. Les séchoirs construits appartenaient à l'organisation des producteurs ou au groupement. De ce fait, leur contribution était également attendue. La participation de ces organisations dans la réalisation de ces projets consistait à la prise en charge des frais de réalisation du foyer, de la buse, et de la cheminée qui constituaient les composantes les plus coûteuses du séchoir⁸⁰⁸, comme nous pouvons le constater dans l'image ci-dessous.

Photo 8 : Four amélioré séchoir cacao de type Samoa, Tiko



Source : cliché auteur, Tiko le 14 Août 2019.

Également, il faut noter qu'après usage et dégradation du séchoir, la réfection revenait à la charge de l'organisation des producteurs ou du groupement des producteurs.

⁸⁰⁶ Angwafor John Awah, 79 ans, planteurs dans la localité de Tiko.

⁸⁰⁷ Alary, *Les cacaoculteurs camerounais face...*, p. 156.

⁸⁰⁸ Angwafor John Awah

Ce projet de réhabilitation des fours améliorés s'était fait en plusieurs phases⁸⁰⁹ :

- les travaux d'exécution de la première phase s'étaient déroulés sur une période d'un an, avait pour objectif la réhabilitation de 200 fours, sous la conduite de l'AFVP qui avait reçu à sa disposition la somme de 1,6 milliards de FCFA ;
- la seconde phase des travaux de réhabilitation allait de l'année 2000 à 2003 et portait sur la réhabilitation de 1200 fours ;
- la troisième phase s'étendait de 2003 à 2005 et le nombre de fours à réhabiliter s'élevait à 1100 fours.

Notons ici que durant les différentes phases, le coût moyen de la réhabilitation d'un four était d'environ 586 500 FCFA, soit 191 500 FCFA supportés par les organisations des producteurs ou les groupements, et 395 000 FCFA concernant l'apport extérieur du projet⁸¹⁰.

Dans la localité de l'Est par exemple, à la suite du même projet, un protocole d'accord n° 49/91 sur le projet de relance de la filière cacao – café avait été signé le 1^{er} mars 1999, pour une durée de deux ans et d'un montant qui s'élevait à hauteur de 215 millions de FCFA. Ce financement était complété par le Service Néerlandais de Volontariat (SNV), alors maître d'œuvre du projet, par un montant de 140 millions de FCFA⁸¹¹. Ce projet qui s'était fondé sur l'amélioration des conditions de production par le biais de la relance de la production dans cette localité avait pour objectif principal d'améliorer le revenu des producteurs. Cet objectif principal devait être assuré par⁸¹²:

- le renforcement de la structuration de l'organisation des planteurs ;
- l'amélioration des pratiques et techniques culturales, ainsi que les conditions de commercialisation ;
- l'ouverture des débouchés avantageux pour la réalisation d'un commerce équitable.

Ce projet avait eu autant plus d'effet dans la mesure où, un an et demi après sa mise sur pied, une trentaine de groupements comportant près d'un millier de planteurs avaient adhéré à ce projet. C'est ainsi que 24 Groupements d'Initiatives Communes avaient vu le jour dans la logique de l'organisation des ventes groupées. Ces ventes accordaient un poids aux planteurs qui avaient vu leur prix de vente augmenter de 50 FCFA à 80 FCFA par Kg, par

⁸⁰⁹ ACAON-FED, CDR, Cellule Stabex, Rapport d'activité du 1^{er} juillet 1999 au 30 juin 2000, p. 17.

⁸¹⁰ *Ibid.*

⁸¹¹ Nopoudem, « L'Union Européenne et le développement ... », p. 286.

⁸¹² *Ibid.*

rapport aux ventes isolées⁸¹³. Dans la logique d'accompagner le planteur, le projet avait favorisé l'acquisition des pulvérisateurs à Yaoundé, à des prix de subventions de 22,22%. De par ce projet, un fond d'assistance d'un montant de 12,5 millions de FCFA avait été mis sur pied. Ces fonds permettaient de distribuer aux planteurs des crédits à court terme. Ainsi donc, en Juin 2000, le montant de crédits octroyés s'élevait à 9,62 millions de FCFA⁸¹⁴.

Un autre projet avait été mis sur pied dans le cadre des mesures d'accompagnement, concernant l'éducation environnementale, pour un montant de 193,36 millions de FCFA, par le protocole n° 33/91⁸¹⁵. Ce projet était orienté pendant deux ans à la subvention d'un projet d'appui en éducation caféière et cacaoyère avec l'assistance technique de l'ONG *Living Earth*⁸¹⁶. Signé le 14 Octobre 1996, ce projet couvrait trois zones de production à savoir : le Centre, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest et avait pour objectif de renforcer les capacités de sensibilisation et d'action des groupes qui existaient déjà et augmenter l'effectif, afin de contribuer efficacement et de manière libre à la protection de l'environnement dans les zones caféières et cacaoyères⁸¹⁷. Dans son déploiement, ce projet avait été exécuté en dessous de la moyenne. Ainsi donc, financièrement, le projet avait été exécuté à 47,3%, dont 10,31 % pour l'assistance technique et 81,14 % pour le fonctionnement⁸¹⁸.

Après la dévaluation du FCFA, le transfert des fonds de l'Union Européenne vers le Cameroun avait connu une forte augmentation. Mais ces fonds ont été utilisés pour pallier les conséquences néfastes de la gestion publique du secteur agricole (particulièrement café et cacao) et pour y encourager le recentrage du rôle de l'Etat sur ses fonctions régaliennes. On notera comme représentatif de l'évolution de l'aide de l'Union européenne au Cameroun le transfert d'une partie substantielle des fonds Stabex 64,6 MECU soit environ 41,861 millions de FCFA vers l'Assistance à l'Ajustement Structurel⁸¹⁹.

Ceci étant, si la libéralisation des filières agricoles avait suscité un accompagnement des bailleurs de fonds afin de lutter contre la paupérisation des producteurs par l'assistance technique et pratique qui devaient contribuer à éveiller les consciences et les mentalités dans

⁸¹³ ACAON-FED, ERE, Développement, évaluation à mi-parcours du projet de relance cacao et café autour Yokadouma, Rapport final, Yaoundé, Janvier 2001, p. 4.

⁸¹⁴ *Ibid.*

⁸¹⁵ ACAON-FED, P. D. Mbog, « Contribution de l'Union européenne à la restructuration de la filière cacao au Cameroun ». Conférence de l'ECOPM sur l'avenir des relations UE-ACP au-delà de Lomé IV. Maastrich, 12-14 juin 1996, p. 9.

⁸¹⁶ *Ibid.*

⁸¹⁷ ACAON-FED, DCEC, rapport annuel 1997, p. 9.

⁸¹⁸ *Ibid.*

⁸¹⁹ Investment Development transparency, « Evaluation de l'aide de l'Union Européenne ... », p. 16.

le système de production et de commercialisation, ceci étant, qu'en était-il de la réhabilitation des pistes rurales ?

2. Réhabilitation des pistes rurales

Dans le cadre de la coopération multilatérale et du mécanisme du Stabex, l'Union Européenne (UE) a fortement appuyé la filière cacao.

Le secteur des transports a bénéficié d'un financement du Fonds Européen de Développement (FED) traditionnel à travers les allocations du Programme Indicatif National (PIN) et du Programme Indicatif Régional (PIR). Ces ressources ont été complétées par les ressources non programmables du Stabex pour le financement d'entretien de pistes rurales et par des fonds d'AAS pour d'autres opérations de maintenance des infrastructures⁸²⁰. Ainsi, la réhabilitation des pistes rurales avait été l'un des projets ciblés et circonscrits, des actions menées par les bailleurs de fonds en vue de la restructuration des filières cacao et café. Ce projet a été mené comme composante de plusieurs autres projets de développement rural et du secteur agricole. Pris de manière particulière, l'aide à la réhabilitation des pistes rurales s'était appuyée sur trois interventions spécifiques⁸²¹ :

Le 12 août 1994, définit le cadre du protocole 12/91 qui marque la première intervention relative au projet d'amélioration des pistes rurales, des routes de desserte et des voix de collecte dans des zones de cacao et de café. Cette intervention avait fait l'objet de plusieurs marchés parmi lesquels la livraison des poutrelles. Au soir du 30 juin 2000, seulement deux de ces marchés n'avaient pas été finis et livrés, dont la construction du bac de Gouiffé. Les financements alloués à ces projets s'élevaient à un montant d'environ 8,09 milliards de FCFA, pour un reliquat de 20,61 millions représentant le montant nécessaire pour la réalisation définitive des deux derniers contrats.

Le 1^{er} Février 1997, dans le cadre du protocole 37/91, s'était mise en œuvre la seconde intervention. Cette intervention portait notamment sur l'étude de la nouvelle stratégie d'entretien des routes et pistes rurales au Cameroun. Partie sur la base de 137,21 millions de FCFA, la seconde intervention avait servi de base à la préparation des documents de stratégie pour la nouvelle politique d'entretien des routes et pistes rurales⁸²². Selon le rapport d'activité de la Cellule d'appui à l'Ordonnateur National, l'étude même de la nouvelle stratégie aurait

⁸²⁰ Ibid., p. 6.

⁸²¹ ACAON-FED, Cellule Stabex, Rapport d'activité, du 1^{er} juillet 1999, au 30 juin 2000, pp. 16-18.

⁸²² Nopoudem, « L'Union Européenne et le développement ... », p. 288.

été réalisée à montant d'environ 104,28 millions de FCFA. Une importante partie des financements de ce protocole, soit une somme de 26,91 millions de FCFA aurait été utilisée pour financer l'organisation d'un séminaire national de restitution des modalités d'application de la nouvelle stratégie d'entretien des routes rurales au Cameroun⁸²³.

La troisième intervention était prescrite par le protocole n° 04/92 du 17 décembre 1997, et financée sur ressources du Stabex 92/93. Tout comme les précédentes subventions, la troisième portait sur la réhabilitation des pistes rurales et des routes de transit en zone de production cacao et café⁸²⁴. Cependant, dans les différents rapports consultés, nous n'avons trouvé aucune information sur les pistes rurales qui auraient été réhabilitées dans le cadre de cette intervention.

Seulement, il faut noter ici que dans le Stabex 91, le projet ne s'était pas seulement limité à la recherche de l'amélioration de la productivité, mais s'était également attardé sur les conditions d'écoulement des produits de la récolte. C'est ainsi dans le montant total alloué à l'agriculture, l'entretien des pistes rurales avait bénéficié d'une dotation de 10 700 000 de Francs CFA⁸²⁵. L'appui de l'UE a joué un rôle important dans la promotion des organisations rurales en favorisant l'émergence des associations de producteurs. Ceci pourrait se justifier par le fait que l'amélioration des pistes et routes rurales permettait de faciliter la mobilité des biens et des personnes pour l'écoulement. Ainsi donc, afin de booster la production et avoir une forte considération lors des ventes qui se faisaient le plus souvent de manière groupée, les producteurs avaient intérêt à se réunir afin de parler d'une même voix. Et la réhabilitation des routes et des pistes rurales avait donc favorisée ces organisations.

En 2008, l'Etat avait démarré la mise en œuvre du programme d'amélioration de la compétitivité des exploitations familiales, et de réhabilitation des pistes et routes rurales, sous financement du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)⁸²⁶. Ce programme mettait en œuvre une approche d'appui-conseils aux exploitations familiales agricoles et aux Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), couplée aux financements des projets portés par ces organisations, et un programme de réhabilitation des routes rurales afin de désenclaver des bassins de production et de lutter contre la paupérisation des producteurs.

⁸²³ ACAON-FED, Cellule Stabex, Rapport d'activité, du 1^{er} juillet 1999, au 30 juin 2000, p. 55.

⁸²⁴ *Ibid.*

⁸²⁵ Sonwa et al., *Etude de cas d'aménagement forestier ...*, p. 15.

⁸²⁶ République du Cameroun, « Revue diagnostique des dépenses publiques de base dans le secteur agricole 2003 – 2012 », Rapport final, n° 91835, 31 Mai 2014, p. 53.

La première phase de ce programme ou phase pilote s'était déroulée dans 10 Départements de 5 Régions : Adamaoua, Nord, Ouest, Sud, Sud-Ouest, et avait permis de financer un certain nombre de projets comme celui de la réhabilitation des pistes et routes rurales. L'enveloppe prévue pour la réalisation de cette première phase qui était arrivée à son terme en juillet 2012 s'élevait à un montant d'environ 14,16 milliards de FCFA⁸²⁷.

La deuxième phase de ce programme qui avait démarré le 1^{er} Août 2013 et qui s'étendait sur une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'en 2017, avait permis de toucher toutes les dix Régions du pays et avait pour objectifs d'impacter une aussi grande population rurale. Cette seconde phase envisageait toucher environ 2.800.000 Etablissements Familiaux Agricoles, en créant des voies de communication par la réhabilitation des pistes rurales⁸²⁸. C'est ainsi qu'en 1996, le gouvernement a adopté un Programme Sectoriel des Transports, qui visait à renforcer la capacité d'entretien des routes et pistes rurales, pour atteindre une grande efficacité dans l'utilisation des ressources d'investissements en restaurant l'équilibre entre l'amélioration de la production et l'écoulement des produits issus de la production. Cet objectif s'était traduit autour des points articulés⁸²⁹ :

- le désengagement de l'Etat de l'exécution et du contrôle des travaux d'entretien routier en faveur du secteur privé ;
- la mise en place d'un mécanisme pérenne de financement de l'entretien routier.

La stratégie de réhabilitation et d'entretien des routes rurales visait à traiter plus spécifiquement le cas des routes exclues du réseau classé prioritaire et s'intègre dans la stratégie de lutte contre la pauvreté en milieu rural. Cette stratégie de réhabilitation des routes rurales recherchait l'amélioration des conditions de vie et de la productivité des populations rurales. Ainsi donc, elle tendait à asseoir la réhabilitation et l'entretien des routes rurales sur un système de financement, de budgétisation efficace et pérenne dans le but d'assurer la viabilisation régulière du réseau de manière à permettre autant que possible la circulation tout au long de l'année.

Au regard de ce qui précède, nous pouvons dire que suite à la crise économique des années 1980, les filières agricoles d'exportations, jadis bases de l'économie camerounaise, ont été fortement touchées par le diktat des différentes mesures qui conditionnaient l'aide des

⁸²⁷ *Ibid.*

⁸²⁸ Sonwa et al., *Etude de cas d'aménagement forestier...*, p. 17.

⁸²⁹ République du Cameroun, « Revue diagnostique des dépenses publiques ... », p. 53.

bailleurs de fonds. De ce fait, face à l'adversité de la crise et des politiques d'ajustement structurel qui imposent la libéralisation, l'économie du pays a été fragilisée et les différentes filières ont pris un coup suite au relâchement et à la presque-abandon de l'agriculture par les producteurs. Cet abandon avait entraîné une paupérisation avancée, qui aurait obligé les différents bailleurs de fonds à s'intéresser à la situation des producteurs au Cameroun. C'est ainsi qu'était née l'aide à l'ajustement structurel. Ces aides étaient orientées non seulement vers le domaine de la production, mais également vers le domaine des transports. Ceci étant, quelles en étaient les conséquences dans l'économie camerounaise ?

CHAPITRE VI : L'ÉVALUATION CRITIQUE DES POLITIQUES DE LIBÉRALISATION

Après les indépendances, le Cameroun fit de la révolution agricole son poumon d'acier pour sa croissance économique. Très vite, avec la découverte du pétrole, et son tissu économique bien tissé, on observe une augmentation du PIB par habitant. Le pays fut alors classé au rang des pays aux revenus intermédiaires par les Nations Unies. Cependant, cette période glorieuse ne fut que très éphémère, car dès la première moitié des années 1980, le pays sombra dans une fatale crise financière qui le poussa à tendre la main aux institutions financières internationales qui lui imposèrent les PAS et l'emmenèrent à une récession économique. Dès lors, le constat était clair l'économie du Cameroun connaît un profond déséquilibre : la part de l'agriculture dans le PIB passe entre 1989 et 1991 de 25% à 23%⁸³⁰, tandis que les exportations des produits agricoles de leurs côtés connaissent également des pertes considérables en passant de 20% à 11%⁸³¹ des exportations totales. Au regard de tout ceci, le gouvernement, asséché de ses caisses, opte pour la retenue de tout interventionnisme étatique, et porte son choix sur un désengagement total de l'État dans le secteur agricole. D'où la libéralisation des filières agricoles. Tout compte fait, cette libéralisation se serait faite de manière contrôlée, c'est-à-dire par un processus juridique et économique bien défini. C'est sur cette lancée que fut également libéralisé le secteur bananier, cacao et café au Cameroun, pourtant économiquement porteur dans les recettes agricoles du pays. Ceci étant, quels ont été les effets ou les répercussions de la libéralisation des filières banane, cacao et café sur l'économie du pays et sur son environnement ?

I. ÉVALUATION ÉCONOMIQUE ET EFFETS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DE LA LIBÉRALISATION DE LA FILIÈRE BANANE

La crise des années 80 qui avait secoué le monde entier n'avait pas épargné le Cameroun. Aussi, il avait engagé des grandes réformes qui touchaient profondément l'économie du pays, tout en engendrant des effets sociaux et environnementaux sur le

⁸³⁰Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p. 45.

⁸³¹Ngandjeu, *Le Cameroun et la crise...*, p. 30.

quotidien des populations riveraines et résidentes. De ce fait, l'heure des réformes au Cameroun ne s'était pas faite de manière inaperçue. La libéralisation de la filière banane a entraîné des répercussions sur l'économie du pays, qui avait été modifiée soit de manière positive, soit de manière négative. Dans les zones de production, ces modifications ne laissent pas indifférentes les populations dans leurs biotopes. Ainsi dans le secteur banane, l'évaluation se fera non seulement sur le plan de la production, de la commercialisation, mais également sur le plan social et environnemental.

A. L'Évaluation critique des effets de la production et de la commercialisation

La libéralisation du secteur banane avait entraîné une modification des chiffres dans la production, tout en modifiant les tissus de production de la banane dans les localités du Mungo et du Fako. Cette modification du tissu de la production avait également entraîné des profondes modifications des chiffres de la commercialisation et par ricochet le mode de commercialisation.

1. Évaluation critique des effets de la production

La libéralisation de la filière banane ne s'était pas faite sans conséquences sur la production. Par rapport à la période du tout administré par l'Etat, on note des modifications significatives, tant dans le sens de l'amélioration de la production sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif, mais aussi dans le sort réservé aux riverains ou aux nationaux qui ne pouvaient pas produire la banane en grande quantité.

a. L'Amélioration quantitative et qualitative de la production de la banane

Après l'annonce officielle faite par le chef de l'Etat sur la décision de dissoudre l'OCB, il avait été nommé à la tête de cette structure des comités de liquidation en vue d'expédier les affaires courantes qui permettraient de bien la liquider. Dès lors, l'OCB fut privée de toute subvention. Paradoxalement, certains avaient plutôt œuvré pour la réhabilitation de cette structure qu'on annonçait toujours défailante. Malgré le changement de la situation et son avenir prometteur, l'OCB fut liquidée et reprise par un groupe français au

nom de la Compagnie Fruitière Import de Marseille (CFI)⁸³². Après la reprise de l'OCB par la fruitière de Marseille, cette dernière, aidée au départ par la Caisse Centrale de Coopération Économique de France (CCCE) avait investi des gros moyens pour améliorer la quantité et la qualité de la production des bananes.

Pour démontrer l'intérêt de ce secteur dans l'économie, cette caisse avait injecté au compte de la SPNP un montant de 4 milliards de FCFA dans le programme d'investissement⁸³³. Egalement, après la reprise de l'OCB par le groupe français, le trio PHP-SPNP-SBM, aidé par la Caisse Française de Développement (CFD) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) avait placé un montant d'environ 185 millions de FF, soit 9,5 milliards de FCFA dans l'économie bananière⁸³⁴. En 1989, ce même groupe créa en coopération avec le Centre International de Recherche Agronomique pour le développement français un centre de recherche à Njombé⁸³⁵.

Ces fonds qui étaient alloués aux investissements permirent de réaliser : l'irrigation systématique des plantations, de moderniser le conditionnement (adoption des normes des cartons de 20 kg) et d'améliorer les conditions de transport et de stockage avec la construction par l'Etat camerounais d'un nouveau quai fruitier⁸³⁶. De plus, le trio des nouveaux repreneurs a investi environ 47 milliards de FCFA⁸³⁷ afin d'accroître les surfaces cultivables. Depuis la reprise de l'OCB par ce trio français, sa restructuration constituait le point le plus privilégié. Ainsi, en cordialité avec ces différentes entreprises, l'Assobacam entendait mettre sur pied un programme de restructuration de longue durée. C'est ainsi que dans le cadre de la première phase de restructuration qui s'était déroulée jusqu'en 1996, l'Union Européenne, par le biais du Fonds Européen de Développement, avait accordé une enveloppe de 370 millions d'Euro soit 243 milliards de FCFA pour renforcer la compétitivité de la filière banane dans les pays ACP⁸³⁸.

La reprise de la filière banane et sa restructuration avaient permis d'améliorer la capacité de production de la banane. Ainsi donc, partant d'une production de 49.000t en 1987, la production avait augmenté pour atteindre un niveau considérable de la production, et

⁸³² Assoua Elat, « Production et commercialisation... », p. 97.

⁸³³ Noubissie Ngankam, Eyoum'a Ntoh, « OCB... », p. 6.

⁸³⁴ APRE, « Banane, la relance entre espoirs et contraintes », *Afrique agriculture*, n°175, Août et Septembre 1990, p. 46.

⁸³⁵ Lontio Kahabi, « L'Économie bananière au Cameroun... », p. 104.

⁸³⁶ Gilguy, « Situation et perspectives... », p. 3334.

⁸³⁷ APRE, « La banane camerounaise entre l'Europe ... », p. 14.

⁸³⁸ Idem., p. 15.

atteindre un chiffre de 260.000t en 1998⁸³⁹. Le tableau ci-dessous nous permettra d'avoir une vision un peu plus claire en ce qui concerne la production.

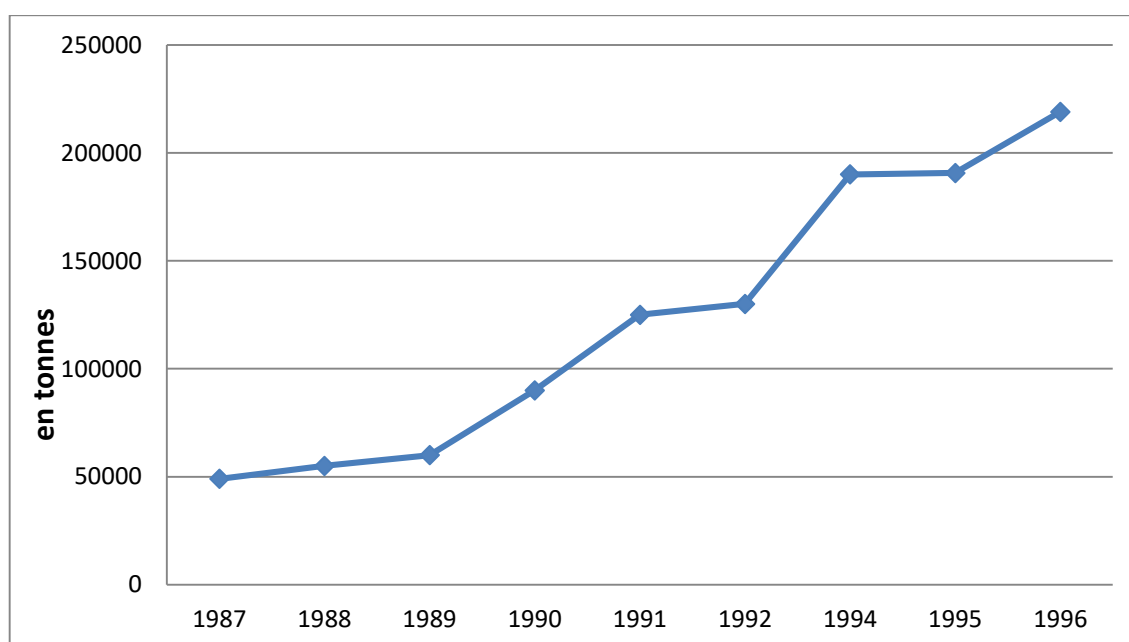
Tableau 42 : Évolution de la production de la banane au Cameroun de 1987 à 1996 (en t)

Années	Production en tonnes (t)
1987	49.000
1988	55.000
1989	60.000
1990	90.000
1991	125.000
1992	130.000
1994	190.000
1995	190.705
1996	219.000

Sources : AMINAGRI, division des études et projets agricoles, sous-programme banane export, 2000, p. 2.
APRE, « Le Cameroun, la situation économique... », p. 54

Marché Tropicaux, « situation et perspectives des entreprises... », p. 3334.

Graphique 24 : Évolution de la production de la banane de 1987 à 1996



Source : Idem, tableau 42.

⁸³⁹APRE, « Le Cameroun, situation économique ... », p. 54.

Au regard de ce tableau, on constate que la production et les exportations avaient presque quintuplé entre 1987 et 1994, passant ainsi de moins de 40.000t en 1987 à presque 190.000t en 1994, soit une augmentation un peu au-dessus de 66,8%⁸⁴⁰. Cependant, la production semblait presque stagnante entre les années 1994 et 1995, ce qui affecta également les exportations. Ceci s'explique par le fait que les plantations avaient subi d'importantes attaques de cercosporiose. Toutefois, cette situation n'avait été qu'éphémère, car très vite, à cause des investissements consentis par les sociétés productrices, la production était vite revenue à la normale et les importations avec.

Dans le souci d'étendre les plantations déjà existantes et d'améliorer le rendement du travail, en évitant de traîner sur place, des nouvelles machines performantes avaient été achetées, à l'exemple des tracteurs pour les friches et l'écrasement des troncs de bananiers coupés. En 1995, ces entreprises ont introduit des plants produits à partir des cellules du bananier dans les laboratoires appelés : « *vitro-plants* »⁸⁴¹. L'introduction de ces plants permettait d'éviter ou de réduire le risque des maladies autrefois transportées dans les rejets provenant de l'Amérique Centrale. Ces plants qui provenaient de la France et d'Israël ont ceci de particulier qu'ils sont justes repiqués⁸⁴² ; ce qui conduirait à les traiter de sains. La mise à terre de ces plants consistait à une introduction soit par touffe, et chaque touffe comprenait entre 5 et 6 bananiers. Cette technique était beaucoup plus pratiquée sur les collines, soit en ligne et cette dernière sur les terrains plats⁸⁴³.

Pour éviter les catastrophes liées aux agents d'érosion tels que le vent, certaines techniques avaient été introduites. Celles-ci consistaient à relier les bananiers par des ficelles ; cette technique fut appelée l'haubanage. L'utilisation des intrants avait également été améliorée ; les engrais utilisés étaient le sulfate de potasse, le chlorure de potasse et le sulfate d'ammoniac ; et pour le traitement du sol, et le traitement des bananes contre les attaques des champignons, on utilisait les herbicides et le sulfate *d'immazalil* ou le *baycon*⁸⁴⁴. En ce qui concerne l'irrigation, les plantations du Mungo, gérées par les Français pratiquaient un type d'irrigation par aspersion en moyenne pression au-dessus des bananiers⁸⁴⁵. Cette méthode nécessite des appareils classiques et utilise beaucoup d'eau. Selon eux, cette technique est la

⁸⁴⁰*Ibid.*

⁸⁴¹Assoua Elat, « Production et commercialisation... », p. 95.

⁸⁴²*Ibid.*

⁸⁴³Ndjoh, 57 ans, Directeur des ressources humaines PHP, 25 ans d'exercice, 03 Août 2018.

⁸⁴⁴Assou Elat, « Production et commercialisation... », p. 97.

⁸⁴⁵APRE, « Del-monte et CFI, deux concepts différents du partenariat », *Afrique agriculture*, n°175, Août-Septembre 1990, p. 49.

mieux adaptée à la nature du sol. Toutes ces pratiques furent mises en œuvre pour améliorer la production, tant quantitative que qualitative.

En ce qui concerne les plantations du Fako entretenues par la CDC et le partenariat Del-Monte, beaucoup des progrès avaient également été accomplis. Le partenariat avait tout d'abord consisté pour Del-Monte Fresh Fruits Inc à consentir un prêt de 65 millions de FF soit environ 3,2 milliards de FCFA à la CDC⁸⁴⁶ pour moderniser ses installations et ensuite recruter ou embaucher du personnel en vue de la réhabilitation de la structure et de l'augmentation de la main d'œuvre pour l'efficacité du travail. Parallèlement, le groupe Del-Monte avait signé avec une multinationale anglaise au nom de *Polly peck* du côté de Londres, un partenariat pour la création d'une filiale locale en vue assister la CDC dans le cadre des services techniques. Quant à Del-Monte, il était presque chargé exclusivement de l'exécution des travaux sur le terrain. Grâce aux investissements consentis, la production de la banane de la CDC allait plus que doubler, voire tripler, passant ainsi de 20.000 t dans les années 1980 à presque 60.000t en 1991⁸⁴⁷. Une production qui s'évaluait ici à 30% de la production totale du Cameroun. Juste après quelques années de partenariat, les retombées se faisaient ressentir dans la production et dans la qualité.

En ce qui concerne l'irrigation, la CDC et Del-Monte avait opté pour une méthode très différente de celles de leurs coproducteurs français. Contrairement aux Français, la CDC/Del-Monte avait choisi une méthode d'irrigation sous la frondaison, par un système micro asperseur sous les bananiers, et à basse pression⁸⁴⁸. Cette façon consiste à irriguer essentiellement les pieds des bananiers et le sol. Ce système d'irrigation qui fut d'origine israélienne avait pour principal avantage de réduire la pression du circuit et les installations de pompage et donc, la consommation d'eau. Cependant il présentait également des risques dont l'un des plus grands est que les bananiers chutent de temps en temps sur les asperseurs situés en dessous.

Tous ces investissements ont contribué à donner du blason à la CDC, tout en rehaussant ses espaces cultivables et par de là sa production. Ainsi donc, en 1992 par exemple, c'est-à-dire quatre ans seulement après la signature du partenariat, CDC/Del-Monte contrôlait à elle seule environ 1200ha de bananeraies sur les 3.600 ha en production que

⁸⁴⁶*Ibid.*, p. 48.

⁸⁴⁷Lontio Kahabi, « L'économie bananière au Cameroun... », p. 206.

⁸⁴⁸ APRE, « Del-monte et CFI, ... », p. 49.

comptait le Cameroun⁸⁴⁹. Tout de même, il était très important d'évaluer la valeur de cet investissement par rapport aux termes du contrat initial. Si la multinationale américaine s'était engagée à investir tant dans la production de la banane aux côtés de la CDC, quels étaient ses intérêts surtout quand on sait qu'il n'existe pas d'aide désintéressée en relation entre les Etats ?

Comme on peut bien le constater, les forts investissements consentis par la multinationale américaine n'étaient pas sans intérêt. La banane étant un fruit très prisé, il revenait donc à Del-Monte d'acheter toute la production de la CDC, tout en fixant les prix, et à son tour de revendre à qui il voulait, au prix qu'il voulait également et se réaliser des résultats admirables. Rappelons que le marché français en particulier, et celui de l'Union européenne en général, pratiquaient un système préférentiel, puisqu'il s'agissait de la banane camerounaise, conformément à la résolution de l'article 169 des Accords de Lomé IV, c'est-à-dire jusqu'en 1999⁸⁵⁰. Encore, suite aux accords de Lomé, les bananes ACP bénéficiaient d'un libre accès aux marchés de l'Europe des quinze.

Le Cameroun, faisant partie de ce groupe, avait normalement droit à ces avantages. Donc Del-Monte allait ainsi se faire d'importants bénéfices. Le prix fixé par la multinationale américaine à la CDC, pour l'achat de cette production de banane était le fruit d'après négociations, malgré le fait que ce prix avait été tenu secret. Il est très important de rappeler ici que ce prix fut fixé pour une période de dix ans et que ce prix couvrait tout de même le coût de production et une marge de bénéfice pour la société. Mais le plus important était de savoir à quel prix Del-monte achetait à la CDC, étant donné qu'en 1990 par exemple, la banane se négociait en France, au port de Marseille à 5,25 FF⁸⁵¹, soit 265 FCFA le kilogramme.

Partis sous la base de 1200 ha chacune, les deux régions productrices de la banane à savoir le Moungo et le Fako, les investissements consentis par les différents repreneurs avaient conduit à l'extension des plantations c'est ainsi qu'en 1998 par exemple, les surfaces cultivées pouvaient être évaluées à 5.000 ha avec une production évaluées également à 220.000t⁸⁵². Conjointement, les différents producteurs, aidés par la BM, la BEI, et la CCCE, avaient boosté la production du Cameroun. C'est ainsi que contrairement à certaines cultures

⁸⁴⁹ APRE, « La banane camerounaise entre l'Europe ... », p. 15.

⁸⁵⁰ APRE, Convention de Lomé IV, protocole n° 5, relatifs aux bananes.

⁸⁵¹ APRE, « Del-monte et CFI, ... », p. 49.

⁸⁵² AMINAGRI, Etudes et projets agricoles, sous-programme banane export, 2000, p. 3.

d'exportation telles que le cacao et le café, qui avaient connu de mauvaises récoltes en 1999, la production de la banane connut une augmentation légère, passant ainsi de 220.000t à 238.161t, soit une augmentation de 18.161t.

Partie sous la base de 1200 ha d'exploitation bananière, les surfaces s'étaient très vite accrues, si bien qu'à partir de 1993, la CDC exploitait déjà environ 2.180 ha de bananeraie dans le Fako, après un investissement de 142.000.000 FF⁸⁵³, soit 14.200.000.000 FCFA. Les investissements consentis par les différents producteurs industriels de la banane avaient pour objectif de booster la production de manière à rendre compétitive la banane camerounaise, tout en diminuant les coûts de production. En effet, contrairement aux pays américains, les coûts de production de la banane au Cameroun étaient très élevés à cause d'une faible production. C'est dire que ces producteurs voulaient accroître le rendement par hectare. En fait il était question de passer de 44 t/ha à 50 t/ha, tout en améliorant également la qualité.

Il faut noter qu'avec la dévaluation du FCFA en Janvier 1994, l'on est passé à 1 FF = 100FCFA⁸⁵⁴. Ce qui implique une augmentation des chiffres de revenus par rapport au commerce extérieur du Cameroun. Ainsi, en 1995 par exemple, le prix de la banane se négociait au marché européen à 3,80FF⁸⁵⁵ équivalent à 380 FCFA, soit une augmentation de 115FCFA par rapport aux années antérieures. Ces prix ont connu une évolution croissante en fonction des saisons et des années, puisque n'ayant pas une fixation de prix standard pour la banane au niveau de l'organisation commerciale. Ces prix avaient été fixés en fonction des regroupements régionaux et sous régionaux. En 2005 par exemple, l'Union européenne avait fixé le prix de la banane à 199 Euro/t⁸⁵⁶ soit environ 132500 FCFA/t.

Les productions de la banane au Cameroun n'avaient cessé d'augmenter depuis la libéralisation de cette filière agricole par l'État. Même si bien avant ou alors dès l'annonce officielle de sa liquidation, l'OCB était déjà en train de s'auto-perpétuer. Le tableau ci-dessous pourrait mieux nous renseigner sur l'évolution de la production bananière au Cameroun.

⁸⁵³ AMINCOMMERCE, 7J-17, Dossier relatif à la banane camerounaise, 2005.

⁸⁵⁴ Ngandjeu, *Le Cameroun et la crise...*, p. 33.

⁸⁵⁵ *Ibid.*

⁸⁵⁶ AMINCOMMERCE, *Journal d'information hebdomadaire de l'Union des Groupements*, n°86- du 8 septembre 2005.

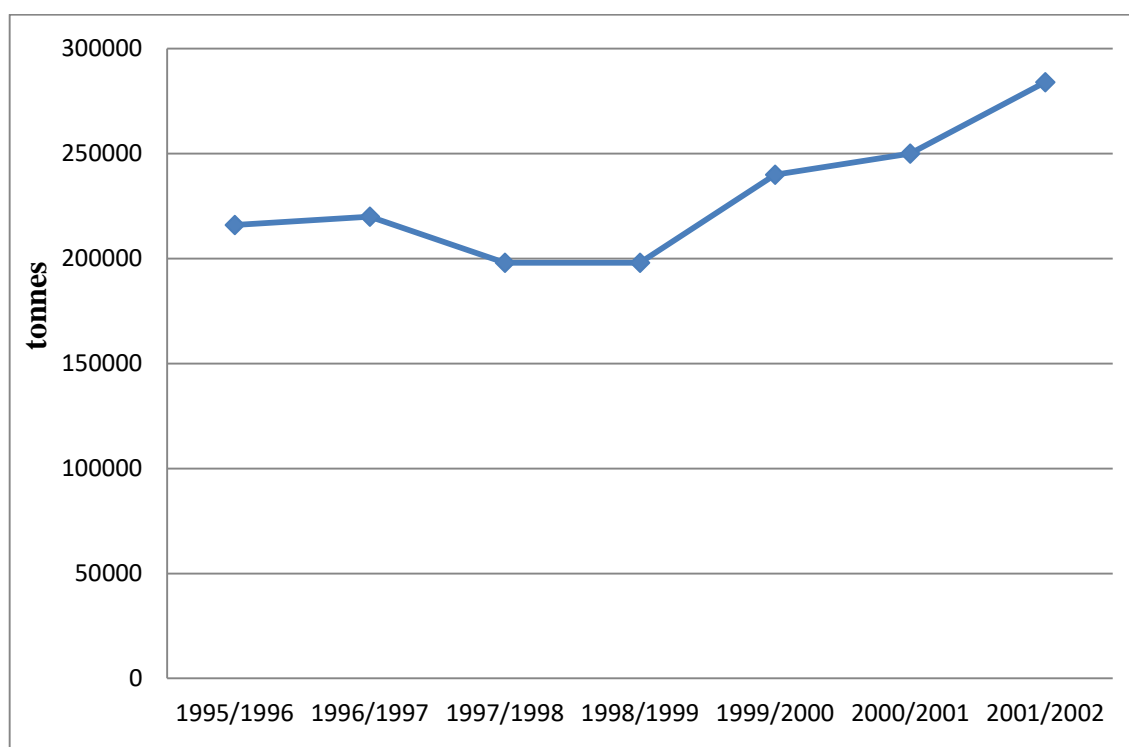
Tableau 43 : Évolution de la production bananière au Cameroun de 1995 à 2002

Années	Production en milliers de tonnes
1995/1996	216.000
1996/1997	220.000
1997/1998	198.000
1998/1999	198.000
1999/2000	240.000
2000/2001	250.000
2001/2002	284.000

Sources : INS, Annuaire statistique du Cameroun, 2000, décembre 2001, p. 174 et 2004, p. 278.

A regarder de près ce tableau, on constate que la production de la banane avait également suivi un rythme sans cesse croissant des investissements malgré la légère stagnation observée dans les années 1997/1998 à 1998/1999. Cette stagnation fut causée par les maladies de la banane, notamment la cercosporiose⁸⁵⁷, qui est une des mauvaises maladies qui entrave l'exploitation de la banane et entraîne des mauvaises récoltes. Après ces deux années de dénuement, la production reprit de manière arithmétique. Cette croissance de la production s'accompagnait également de la qualité. La qualité pourrait s'expliquer ici par la modernisation des équipements, l'utilisation efficace et efficace des intrants accrochés à un meilleur traitement des plantations. Cette combinaison entre la quantité et la qualité pourrait s'expliquer par les différentes mesures prises par les pays de l'UE pour soutenir la production des pays ACP qu'ils protégeaient au sein de l'OMC contre les attaques et les menaces des pays latino-américains dans le cadre des Accords de Lomé IV sur le libre-échange, afin de leur permettre de s'arrimer aux règles de compétition d'un marché concurrentiel. Le graphique ci-dessous nous donne explicitement l'allure de la courbe.

⁸⁵⁷AMINAGRI, Études et projets agricoles..., p. 5.

Graphique 25 : Évolution de la production bananière au Cameroun de 1995 à 2002

Source : Idem, tableau 43.

Cette montée fulgurante de la production était due au fait qu'après la privatisation de l'OCB, les politiques de forts investissements menées par la compagnie fruitière de Marseille et le groupe CDC/Del-Monte permettaient au pays d'atteindre le quota qui lui était réservé dans les marchés européens, mais aussi d'être en compétitivité-coût et améliorer le rendement par hectare. C'est ainsi qu'on était passé de 16t/ha en 1986 à 44t/ha en 1994 et à 50t/ha en 1996⁸⁵⁸. Ainsi, depuis la privatisation de l'OCB, la production de la banane au Cameroun n'avait cessé d'augmenter de 10% chaque année⁸⁵⁹, bien qu'elle soit parfois en dents de scie. Cependant, il faut noter que même si au cours des séquences biennuelles 1997/1998, et 1998/1999, les entreprises avaient connu une certaine mévente, elles n'avaient tout de même pas fait des ventes à la perte.

Par une Assistance Technique Financière (ATF) signée en 1998 entre les 12 pays ACP et l'Union Européenne, dont le but était d'améliorer la compétitivité de la production de la filière banane dans diverses mesures, afin de réduire l'écart avec la concurrence latino-américaine, le Cameroun avait réalisé une étude d'amélioration par le biais du Cabinet

⁸⁵⁸ APRE, « Cameroun, la situation économique... », p. 53.

⁸⁵⁹ S. Mbakop, « Filière bananière d'exportation du Cameroun et ... », p. 52.

JEXCO en 1999⁸⁶⁰. Ainsi donc, une évaluation effectuée de la première année du programme en 2003 sur les investissements financés non seulement par l'ATF199, mais également par la dernière tranche du protocole n°1 du COM Stabex 1994⁸⁶¹, avait conduit au constat selon lequel : les investissements de l'ATF permettaient non seulement d'améliorer la qualité des exportations, mais les espaces cultivées afin d'augmenter la production.

Les activités financées par la convention ATF de 1999 à 2007 pour la reconversion variétale étaient constituées ainsi : 25%, l'irrigation ; 8%, le drainage les stations d'emballages, les cables ways, le haubanage aérien ; 8%, les infrastructures de traitement aérien, l'électrification⁸⁶², bref tous les domaines nécessaires pour l'augmentation de la production. Ces activités furent financées à hauteur de 3000 Euro soit 1.965.000 FCFA dans trois agroindustrielles dont la PHP, CDC, SPM, à raison de 1000 Euro⁸⁶³ soit 655.000 FCFA par entreprise. C'est ainsi que de 2002 à 2007, les surfaces cultivées de la PHP, CDC et SPM avaient évolué respectivement de 10%, 9,8%, 40,7%⁸⁶⁴. Cette augmentation des surfaces ne pouvait se faire sans impact sur la production. Le tableau ci-dessous nous présente l'évolution de la production bananière au Cameroun de 2003 à 2017.

⁸⁶⁰ APRE, J. Raux et P. Melin, « Evaluation intégrée, objective et critique, qualitative et quantitative de l'impact à court et plus long terme du programme ATF depuis son démarrage au Cameroun », Rapport Final 2008, p. 4.

⁸⁶¹ *Ibid.*, p. 9.

⁸⁶² Ndoumbe Nkotto, « Stratégie actualisée de la filière ... », p. 28.

⁸⁶³ *Ibid.*, p.29-31.

⁸⁶⁴ APRE, « Evaluation intégrée, objective et critique... », p. 33.

Tableau 44 : Évolution de la production bananière au Cameroun de 2003 à 2017

Années	Production en tonnes (t)
2003	302.000
2004	277.000
2005	266.000
2006	259.000
2007	233.000
2008	269.000
2009	259.000
2010	278.000
2011	296.000
2012	286.000
2013	250.000
2014	257.000
2015	284.000
2016	295.000
2017	276.000

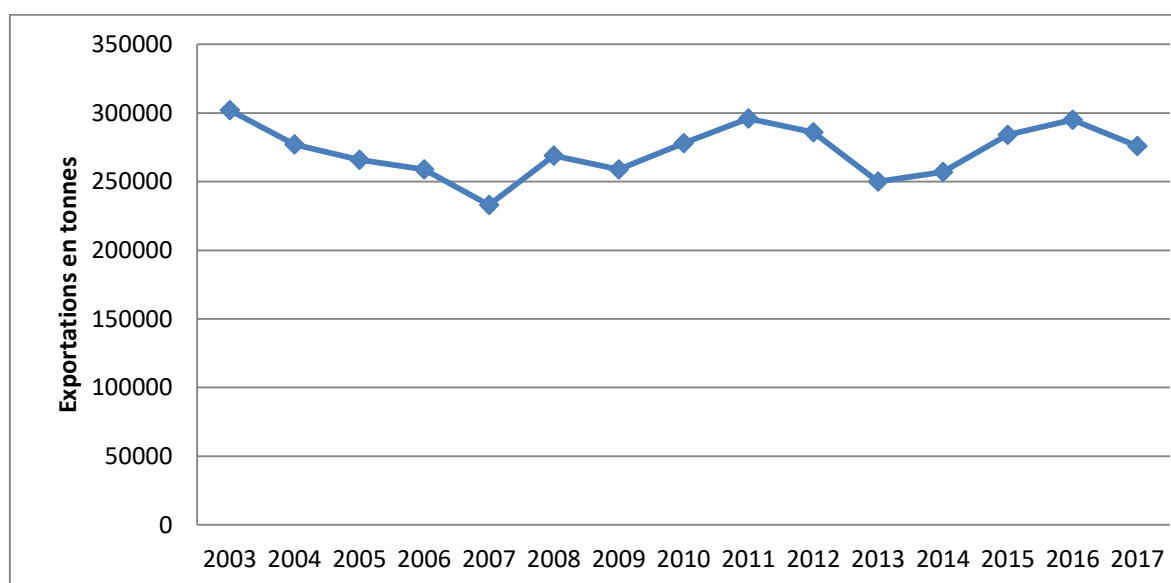
Source : INS, Annuaire statistique du Cameroun, 2008, p. 208 et 2013, p. 275.

Avec la privatisation de l'OCB, les moyens consentis par les repreneurs de cette entreprise, et l'aide de l'UE par le biais des ATF permirent d'augmenter la production, même si on pouvait noter quelquefois une légère tendance à la baisse. Cette tendance à la baisse pouvait s'expliquer non seulement par les maladies qui entravent la production, mais aussi par la fin du contrat entre la CDC et Del/ Monte, et dont le renouvellement de ce contrat connaissait des grandes incertitudes. Cette hésitation avait perduré jusqu'en 2007⁸⁶⁵, et

⁸⁶⁵ APRE, « Evaluation intégrée, objective et critique... », p. 33.

pendant ce temps, il y'avait un arrêt des financements de Del-Monte à la CDC. On remarque tout de même que la première année de l'évaluation des ATF présentait un bilan positif et très prometteur même si cette tendance n'était pas restée constante. La courbe ci-dessous nous montre nette l'évolution de cette production. Malgré les assistances techniques financières, qui s'étaient transformées plus tard en Mesure d'accompagnement banane, certaines sociétés comme la SPM n'avaient pas pu tenir le coût de la production. Cette dernière avait été obligée malgré elle et face aux contraintes financières d'arrêter ses activités, d'où la cessation d'activité en 2014, qui pourrait expliquer la baisse de la production et par conséquent des exportations en 2013 et 2014, pour reprendre en 2015. Seulement, cette reprise normale des exportations n'avait pas dépassé celle des années 2012 ; elle avait juste brillé par sa stagnation. Comme nous pouvons le constater, il n'y a pas un grand écart de production entre 2012 et 2017. Le graphique ci-dessous nous présente clairement l'allure des exportations.

Graphique 26: Évolution de la production bananière au Cameroun de 2003 à 2017



Source : Idem, tableau 44.

L'observation de cette courbe nous présente deux phases : en fait, soulignons ici que si de 2003 à 2007, la courbe est descendante, ceci pourrait s'expliquer par le fait que le lancement des activités de l'ATF prévoyait dans ses objectifs une phase de reconversion variétale ; donc cette baisse serait due à ces travaux de reconversion. Par contre, la montée en 2008 de la production pourrait s'expliquer par la reprise effective de la production après des lourds investissements consentis, malheureusement, les émeutes de cette année seraient à l'origine de la légère baisse de la production observée en 2009 pour reprendre le cours normal un an plus tard.

Entre 2004 et 2007, les différentes entreprises de production de la banane au Cameroun observent des difficultés financières causées par l'achat des Licences⁸⁶⁶. Cette situation pourrait également expliquer la stagnation ou la régression de la production de la banane camerounaise. Malgré les émeutes de la faim en 2008, ces sociétés retrouvent leurs équilibres de production. Attirée par l'économie bananière, une nouvelle société au capital camerounais avait vu le jour en 2009 sous l'appellation de Boh Plantation Limited (BPL). Toute jeune, elle avait sollicité l'expertise des techniciens afin de lui permettre d'atteindre un taux de production exportable de 50.000 tonnes en 2014⁸⁶⁷. C'est ainsi qu'un contrat avait été signé. En 2010, la CDC rompt définitivement son contrat avec le Groupe Del-monte et signe un partenariat avec la PHP pour l'assistance technique⁸⁶⁸. Cependant il faut rappeler ici qu'en 2009, il avait été organisé en France, par la CDC, la première édition de la « Makossa Banana, première banane sous le label camerounais. En 2014, très endettée, ne pouvant plus supporter même les charges non compressibles, la SPM s'était retrouvé en cessation d'activité⁸⁶⁹.

Reprise par les sociétés européennes, l'Union Européenne avait mis en place en 2013 le Programme d'appui au plan de modernisation des douanes et les mesures d'accompagnement liées au secteur bananier du Cameroun⁸⁷⁰. Ce programme d'appui favorisait l'amélioration de la qualité de production afin d'augmenter la quantité des produits de banane à l'exportation. Ce qui permettrait également à l'Etat d'augmenter les recettes d'exportations.

Tout compte fait, notons ici que les documents consultés ne nous présentaient que la production des grosses entreprises. Ceci étant, qu'en était-il des petits producteurs ?

b. les difficultés des petits producteurs locaux

Avant la libéralisation, la production de la banane au Cameroun avait connu un essor spectaculaire avec l'entrée dans le domaine des producteurs locaux, et dont la production avait même, à un moment donné, dépassé celle des plantations européennes⁸⁷¹, même si en réalité, il était très difficile de connaître la part exacte de la production des plantations

⁸⁶⁶ ACAON, « Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie de développement de la filière banane au Cameroun et proposition d'une actualisation de la stratégie », Rapport final, janvier 2017, p. 18.

⁸⁶⁷ AMINCOMMERCE, République du Cameroun, Stratégie de développement de la filière banane au Cameroun, 2010-2015, p. 28.

⁸⁶⁸ *Ibid.*

⁸⁶⁹ ⁸⁶⁹ ACAON, « Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie ... », p. 21.

⁸⁷⁰ Deperrois, Recueil statistique banane 2016, p. 10.

⁸⁷¹ APRE, J. Derrier, « Les problèmes de la banane dans le littoral », Université Fédérale du Cameroun, Institut de promotion sociale et développement appliqué, 1968, p. 8.

artisanales, puisque ne pouvant guère se référer aux exportations. Une fraction importante de la production ne répondait pas aux normes d'exportation. Avec la création de l'OCB, les planteurs artisanaux virent leurs coûts de revient de la production de la banane baisser à cause de l'aide apportée par cet organisme étatique. Il arrivait donc parfois que la production artisanale atteigne 51% de la production totale⁸⁷². Car en fait l'OCB n'avait pas de plantations, mais s'occupait des plantations des producteurs locaux.

Avec la liquidation de l'OCB, la plupart des planteurs locaux avaient disparu, parce que ne pouvant pas à eux seuls assumer les coûts de production. De même, les plantations gérées par l'OCB appartenaient aux producteurs locaux. Avec la liquidation de cet organisme, ces plantations furent concédées aux nouveaux repreneurs de la structure en faisant de ces plantations non plus des plantations artisanales, mais plutôt industrielles, appartenant aux firmes européennes. La libéralisation de la filière banane a été très fatale pour les petits producteurs qui recevaient de l'État des aides sous formes d'assistance techniques. La plainte de Fidèle Tiani, ancien producteur de la banane dans le Moungo et propriétaire de la Société Camerounaise de Banane de Penja (SCBP), nous édifie et donne un peu plus de détail sur la situation : « depuis qu'on a privatisé l'OCB, rien n'a été fait pour aider les planteurs. Il n'y a plus de banane camerounaise, il y a de la banane européenne car ce sont les Européens qui cultivent de la banane ici et tout l'argent part chez eux »⁸⁷³. Ceci paraît d'autant plus vrai qu'en 1995, à la suite des accords signés entre le gouvernement camerounais et les sociétés productrices de la banane au Cameroun, le gouvernement camerounais s'engageait à aider ces sociétés dans le rapatriement des recettes d'exportation tout en émettant des réserves : à condition que celles-ci ne dépassent pas 20% du même exercice d'exportation⁸⁷⁴. Ces propos de Tiani ont été répétés par Michel Foyet, un ancien producteur camerounais de la banane. Dans un entretien avec ce dernier, il nous faisait comprendre que :

Avant la création de l'OCB, il existait beaucoup de petits planteurs qui s'en sortaient tant bien que mal. Avec l'OCB, ces petits planteurs ont commencé à voir leur production s'améliorer car cet organisme nous aidait beaucoup dans le traitement, la distribution des intrants et même dans la commercialisation. Mais depuis que l'OCB a été liquidé, tous ces planteurs ont disparu en fait, je dirai que le gouvernement avait décidé d'aider les Européens plutôt que de nous aider. C'est pourquoi nos plantations (pour certains) avaient été remplacées par d'autres cultures.⁸⁷⁵

⁸⁷²*Ibid.*, p. 9.

⁸⁷³ S. Kengne, « La banane à deux vitesses », *Afrique Agriculture*, n°240, Septembre 1996, p. 29.

⁸⁷⁴ AMINCOMMERCE, 652/MINDIC/CAB/IG1, réunion de concertation, 1995.

⁸⁷⁵M. Foyet, 65ans, ancien producteur de la banane et ancien Député RDPC du Mungo, mardi, 29 juillet 2014, 10h 30minutes.

A la question de savoir quel sentiment il pourrait avoir au regard des petits producteurs de la banane qui ne s'en sortaient pas dans la production, et qui avaient tout abandonné parce que ne pouvant plus s'exprimer dans le marché de la banane, un ancien directeur de l'exploitation du groupe PHP répondit : « l'exploitation de la banane nécessite beaucoup de moyens pour des gros investissements. Et si ces petits planteurs n'ont pas les moyens nécessaires pour ces investissements, ce n'est pas à moi de les leurs offrir »⁸⁷⁶. Ce qui revient à dire pour l'ancien producteur, qu'il est du rôle de l'État d'aider des concitoyens et que s'il ne peut pas le faire, les petits producteurs n'ont rien à attendre de l'aide extérieure.

2. Evaluation critique des effets de la commercialisation

La libéralisation du secteur bananier a eu des effets très remarquables sur la commercialisation. Ces effets peuvent être évalués non seulement au niveau des transports qui sont le principal moteur de tout commerce, mais aussi au niveau international et national.

a. Les moyens de transport

Bien que des gros efforts soient déjà mis en œuvre par le gouvernement pour la réhabilitation des moyens de communication dans le transport de la banane, reconnaissons tout de même que la libéralisation de ce secteur et la reprise de ce secteur par les partenaires multinationaux avait révolutionné les moyens de transport de la banane dans les différentes zones de production, partant des plantations jusqu'au quai d'embarquement. Avec l'aide des bailleurs de fonds, afin d'éviter ou de limiter les dégâts sur le transport, les nouveaux acteurs de la production avaient entrepris de restructurer ce secteur. Dans leurs objectifs de reprise de l'OCB, la CFI s'attela à résoudre le problème de l'aconage et du transport. C'est ainsi qu'en partenariat avec la Caisse Centrale de Coopération Économique (CCCE) de France, qui désirait investir dans cette privatisation par le biais de la Proparco, pour la réhabilitation de l'ex-OCB, avait créé une société d'économie mixte, comprenant : les producteurs privés et la Camship⁸⁷⁷. Ainsi donc, dans le cadre de son partenariat avec la CDC, et pour une meilleure mise en valeur des plantations, Del-Monte exigea l'installation des équipements modernes dans le domaine des transports de la banane, et proposa l'installation des câbles ways ou aériens qui devaient permettre le transport des régimes depuis l'arbre jusqu'à la station d'emballage capitonné. Ces installations ne se faisant que sur des terrains plats, elles étaient

⁸⁷⁶ P. Melin, directeur d'exploitation de la PHP, cité par Lontio Kahabi, « L'économie bananière... », p. 110.

⁸⁷⁷ *Afrique Agriculture*, « Banane, relance entre espoirs et contraintes », n°175, Août-Septembre 1990, p.47.

aussi importantes que la CDC avait été amenée à couper une partie importante de ses hévéas pour planter les bananes⁸⁷⁸.

De leur côté, les entreprises de la CFI qui étaient moins exigeantes au départ en ce qui concerne la manutention ou le transport des bananes avaient décidé de transporter les bananes dans des remorques spécialement équipées des berceaux suspendus⁸⁷⁹. Or le câble way permet de transporter la banane du lieu de la coupe au lieu d'emballage avec un maximum de précautions. Après plusieurs constats, il était donc clair que ces câbles étaient d'une nécessité incontournable et les planteurs français s'étaient tournés vers la même pratique que Del-Monté.

Le transport routier avait été amélioré tant matériellement que financièrement. Notons ici dans le cadre de la coopération BM-Cameroun, la BM avait octroyé des financements pour l'amélioration de l'axe routier Nkongsamba-Douala, afin de permettre une meilleure fluidité des produits d'exportation des lieux de conditionnement vers les quais d'embarquements. Des camions frigorifiques avaient fait leur apparition en effet. Il n'était désormais plus question de transporter des bananes dans les camions cargos seulement, mais dans les camions cargo frigorifiques. Et pour faciliter et améliorer les conditions de circulation, l'État s'était engagé à fixer dans le cadre d'un protocole particulier un taux forfaitaire de paiement de péage routier⁸⁸⁰. En fait il n'était plus question pour ces producteurs de banane de déboursier de l'argent pour payer les droits de circulation à chaque péage et pour chaque véhicule, mais, une somme globale pour tout et ceci par an. Dans les plantations, les routes avaient été aménagées pour faciliter la circulation des tracteurs.

Egalement, sur financement de la BM, un nouveau terminal fruitier avait été réalisé au port de Douala⁸⁸¹. En fait, il fallait construire un terminal fruitier loin de celui de la cimenterie. Ceci devait éviter le dépôt des poussières de ciment sur les bananes, car ces poussières contribuaient le plus souvent à la dégradation et au pourrissement des bananes. Dans un souci de limiter les pertes, l'Assobacam avait négocié des nouveaux contrats avec des nouveaux armateurs, pour une régularité dans le transport et ceci par intervalle de temps bien défini. Le transit est assuré par CAMTANNER, STS, et SDV. Le quai fruitier devait désormais accueillir deux navires par semaine au lieu d'un et le temps d'escale était passé

⁸⁷⁸ *Ibid.*, p. 49.

⁸⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁸⁰ AMINCOMMERCE, 652/MINDIC/CAB/IG1, Réunion de concertation, 1995.

⁸⁸¹ « Banane, relance entre... », *Afrique Agriculture*, p. 47.

d'un à trois jours. L'arrivée des navires à conteneurs réfrigérés fut également d'un très grand apport dans le problème de transport de la banane camerounaise.

Pour faciliter la compétitivité, le gouvernement avait fait diminuer en 1995 le coût du passage au quai fruitier et en 1998, le fret maritime était désormais de 102,5 FCFA. Il était de 87 FCFA en cale et de 58 FCFA en conteneur, tandis que l'acconnage et le transit import étaient passés de 26 FCFA à 17 FCFA/kg⁸⁸². Cette diminution était également liée à la réduction des taxes et l'exigence de la qualité. De même, l'Etat camerounais avait réduit globalement, mais de manière significative, soit une division par trois des taxes sur les exportations des bananes⁸⁸³. Ceci étant, on constate une réelle volonté des pouvoirs publics à sauver et à maintenir en vie l'économie bananière du Cameroun.

Toutes ces mesures prises auraient pu mieux servir, si les pouvoirs publics les avaient appliquées pendant la période de l'OCB. Et là, nous nous posons les questions de savoir : si le gouvernement pouvait prendre autant de mesures, sans que cela ne porte un coup dur à l'économie du pays, pourquoi ne pouvait-il pas le faire bien avant, au lieu de privatiser cette structure, pourtant encore viable ? Ce questionnement nous amène à confirmer la théorie du complot peaufinée par certains hauts commis de l'État camerounais avec les acteurs étrangers dans le seul souci d'un intérêt individuel. De plus, ces financements accordés par la Banque Mondiale s'étaient effectués au nom de qui ? Quand on sait que les prêts accordés par ces institutions internationales se font au nom des États et non des groupes d'individus.

b. Les effets de la commercialisation de la banane au niveau National

Le secteur bananier est le plus important au Cameroun, avec une production moyenne annuelle de 520.000 t⁸⁸⁴, dont la plus grande quantité des bananes est exportée vers les marchés européen et africain. Les plantations industrielles qui s'étendent sur plusieurs hectares avaient traversé une période de décrépitude entre les années 1970 et 1980. Suite aux importants travaux de restructuration commencés d'abord dans les années 1979 et 1987, le marché camerounais de la banane s'était amélioré et les exportations en volumes avaient quintuplé sur la période se tendant de 1988 à 1994. C'est-à-dire qu'elles sont passées de

⁸⁸²Ndoumbe Nkotto, « Stratégie actualisée de la filière... », pp. 46-47.

⁸⁸³APRE, Evaluation intégrée objective ..., p. 14.

⁸⁸⁴ APRE, « Cameroun, la situation économique ... », p. 52.

37000t en 1987 à 187.000t de volumes exportés en 1994, soit une augmentation de plus de 36,8%⁸⁸⁵, faisant ainsi de la banane le premier produit de base d'exportation.

Malgré le fait que ce fruit soit cultivé au Cameroun, il est également le moins consommé et ne contribue que de très peu à la sécurité alimentaire. Dans les années 2000 par exemple, la banane n'avait contribué que d'environ 20 % à la sécurité alimentaire. Entre 1999 et 2000, la commercialisation de ce fruit avait contribué de 34,607 millions d'Euros⁸⁸⁶ soit 22.925.000.000 FCFA dans le budget de l'État, réduisant ainsi en grande dimension le déficit de la balance commerciale, d'environ 2,9%⁸⁸⁷. Et entre 2000 et 2001, elle avait contribué de 65 millions d'Euros⁸⁸⁸, soit 42.575.000.000 FCFA dans les recettes d'exportation de l'État. Dans le commerce extérieur du Cameroun, la commercialisation de ce produit est d'un grand apport. Le tableau ci-dessous nous présente de manière explicite la contribution de la banane dans le commerce extérieur du Cameroun.

Tableau 45: Apport de la banane dans le commerce extérieur du Cameroun

Année	2005	2006	2007	2008	2009
Apport en milliards de FCFA	35,9	33,7	29,3	34,3	37,8

Source : INS, Annuaire statistique du Cameroun, Yaoundé, 2010, p. 324.

Bien que la commercialisation de la banane soit d'un grand apport dans le commerce extérieur du Cameroun, nous ne savons tout de même pas si cet argent est reversé en totalité dans le trésor public camerounais ; car la banane étant produite à 60% par les industries étrangères, et qu'ajouter à cela, ceux-ci sont là pour leur business et veulent faire rapatrier leurs bénéfices, que le gouvernement lui-même avait promis de les aider dans ce sens, bien que des réserves aient été émises.

En ce qui concerne sa commercialisation à l'intérieur du pays, notons ici que la production de la banane avait créé beaucoup d'emplois de manière directe et indirecte. En 2000 par exemple, les industries bananières assuraient environ 10.000 emplois directs et

⁸⁸⁵ *Ibid.*, p. 54.

⁸⁸⁶ INS, Annuaire statistique du Cameroun, Yaoundé, Décembre 2004, p. 174.

⁸⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸⁸ Études et projets agricoles..., p. 3.

36.000 emplois induits⁸⁸⁹. Dans le conditionnement des bananes pour les exportations, des résidus sont souvent distribués aux travailleurs de ces entreprises, qui se contentent souvent de vendre dans le marché ou encore d'en consommer à leur propre faim. Retenons également que n'ayant pas des moyens pour s'assurer une production commerciale à l'échelle internationale, la production des petits producteurs ne se limite qu'à la commercialisation interne. Ainsi donc, au regard des chiffres des productions et des exportations, il se dégage un constat très claire : la banane produite au Cameroun ne se consomme presque pas au Cameroun si oui en quantité négligeable et en qualité négligeable également.

c. Les difficultés liées au marché européen

La commercialisation de la banane dans le marché international donne lieu à des affrontements acharnés entre les pays de l'Amérique Latine soutenus par les Etats-Unis et certains pays de l'Union Européenne et des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), dont fait partie le Cameroun, soutenus par d'autres pays de l'Union-Européenne également. En fait, après la Seconde Guerre mondiale, l'application des relations internationales avait induit des mouvements d'intégration régionale en Europe et la conclusion de plusieurs accords de commerce préférentiels avec les pays en développement. Ces accords étaient de différents types, mais leurs objectifs à la base étaient similaires : la suppression des obstacles au commerce entre les Etats membres⁸⁹⁰. La Convention de Lomé signée entre les pays du Nord et du Sud serait la plus ancienne et la plus complète qui existe au niveau international, par le fait qu'elle scelle la coopération entre deux groupes : les pays ACP et les pays de la Communauté Economique Européenne (CEE) depuis 1975⁸⁹¹.

Concernant le volet commercial, il se fondait sur deux piliers : la non-réciprocité et les préférences⁸⁹². Ce qui impliquait forcément un déséquilibre volontaire entre les conditions d'importation et un accès privilégié au marché de l'UE pour les produits ACP, par rapport à d'autres exportateurs. Cet accord avait été complété par les protocoles produits qui assuraient à certains produits des pays ACP tels que la banane, un accès dans le marché européen sans droit de douanes, à des quantités fixées. Cet accord avait été renouvelé en 2006, dans le cadre de la protection des produits ACP par l'Union Européenne, mais cette fois, en appliquant un

⁸⁸⁹*Ibid.*

⁸⁹⁰E. Chauveau-Bais, « Entre régionalisme et mondialisation, la politique de coopération de l'Union Européenne pour les bananes ACP face à l'OMC », *L'Afrique politique*, 2000, p. 222.

⁸⁹¹Ebalé « 50 ans de gestion du secteur ... », p. 88.

⁸⁹² Chauveau-Bais, « Entre régionalisme et mondialisation... », p. 223.

droit de douane de 176 Euros par tonne pour les « bananes dollar »⁸⁹³. Le quota fixé pour les pays ACP dans les exportations sans droit de douane était de 875.700 tonnes, et le quota dont disposait le Cameroun était de 162.500 tonnes⁸⁹⁴. Et la quasi-totalité de la production camerounaise était commercialisée dans le marché français, tandis que les accords signés entre les pays ACP et ceux de l'UE préconisait la libéralisation.

La banane, en tant que denrée agricole, constitue un des produits phare du commerce international. Elle occupe une place importante dans le commerce des produits agricoles devant le cacao, le café, et les céréales. La banane, véritable produit clé dans le commerce mondial des produits alimentaires, a une importance croissante sur l'échiquier géopolitique national et international, sur lequel les pays qui en sont producteurs se voient insérés. Au Cameroun, la production de la banane repose sur une économie dont la structuration symbolise la persistance des dynamiques néo-impérialiste ou néocolonialiste.

La production mondiale de la banane est dominée par les pays de l'Amérique latine. En Afrique, la production est dominée par le Cameroun et la Côte-d'Ivoire. Cependant, depuis sa restructuration, la banane camerounaise n'avait cessé de s'imposer sur le marché international, au point de devenir le premier produit d'exportation du Cameroun⁸⁹⁵. Cette production du Cameroun allait causer des inquiétudes au sein des pays ACP, notamment la Martinique et les Antilles qui étaient supposés être les alliés du Cameroun face aux menaces des gros producteurs de l'Amérique latine, dont la production est détenue par les barons de l'agriculture qui sont Del-Monte, Dole et Chiquita. En effet, ces Départements d'Outre-Mer (DOM) reprochaient à la banane camerounaise d'envahir le marché français qui était le principal marché des DOM-TOM. Malgré la position du président de l'Union Française des Mûrisseurs de Bananes (UFMB), qui estimait que les mûrisseurs cherchaient à s'approvisionner en banane de meilleure qualité, c'est à dire africaine, et donc qu'aucune régulation quantitative du marché n'était tolérable et possible sans un minimum d'homogénéité qualitative entre les fruits de différents territoires, le parlement français avait tranché en faveur des pays de l'Amérique latine, tout en leur accordant des privilèges.

Outre ce problème, la banane camerounaise connaît également des difficultés au sein de l'organe suprême du commerce international. En fait, suite aux privilèges accordés aux pays ACP par l'UE, et qui posaient des difficultés pour le libre-échange, les pays Latino-

⁸⁹³ Borrell, « Analyse multi-niveaux de l'économie... », p. 43.

⁸⁹⁴ APRE, « Cameroun, la situation économique », 1995, p. 55.

⁸⁹⁵ APRE, « Complot contre la banane camerounaise », *Dikalo*, n° 49 du 30 Novembre 1993, p. 5.

américains (Equateur, Costa-Rica, Colombie), dominateurs de la scène mondiale dans la production, avaient porté plainte à l'UE de privilégier les exportations des bananes des pays ACP.

Les origines de cette politique d'importation des bananes se retrouvaient dans la période coloniale. Après les indépendances, les Européens avaient établis des systèmes commerciaux privilégiés qu'ils souhaitaient conserver. Pour solidifier ce système, un article avait été introduit dans le Traité de Rome (article 115) qui prévoyait un mécanisme particulier des importations de bananes, tout en renforçant la compétitivité, la qualité, et instaurait officiellement un accès préférentiel de la « banane ACP » au marché de la CEE⁸⁹⁶. Avant l'entrée en vigueur du marché communautaire, les bananes provenant des pays ACP entraient dans le marché de l'Union en franchise des droits de douanes, tandis que les bananes dollars payaient une taxe en moyenne égale à 20%⁸⁹⁷ de la valeur. Chaque pays importateur privilégiant ainsi ses colonies. C'est dans ce sens que la banane importée dans le marché français provenait par exemple de ses propres producteurs et les 1/3 de son marché étaient réservés aux pays francophones. Le marché britannique restait ouvert au Caraïbes, et le marché allemand aux bananes de l'Amérique Latine sans droit de douane. C'est ainsi que la banane fut à l'origine de la première contradiction entre les membres de l'Union, sur les objectifs de développement et de libre échange qu'elle développait en matière de commerce.

Selon les clauses de l'Union, les barrières commerciales à l'intérieur de l'Europe devaient être supprimées afin de libéraliser le marché. Chose très compliquée, car les bananes des ACP ne pouvaient concurrencer avec les bananes dollars, et la CEE s'était engagée au regard des accords de Lomé à protéger le commerce des ACP, et donc du Cameroun. En 1993, les pays de l'Amérique Latine, soutenus par l'Allemagne et les Etats-Unis, estimaient qu'il était temps de faire cesser cette injustice. Au regard des difficultés qui se faisaient déjà ressentir, des nécessités de solution s'imposaient. C'est ainsi qu'au bout des discussions, les importations des bananes des ACP furent réparties en trois catégories :⁸⁹⁸

- les importations traditionnelles des ACP : celles-ci représentaient le quota qui leur avait été assigné sans droit de douanes, soit 857.700t dont 155.000t pour le Cameroun, qui avait été maintenu ;

⁸⁹⁶Chauveau-Bais, « Entre régionalisme et mondialisation... », p. 225.

⁸⁹⁷ APRE, « Cameroun, la situation économique... », 1995, p. 55.

⁸⁹⁸Chauveau-Bais, « Entre régionalisme et mondialisation... », p. 227.

- les importations non traditionnelles, c'est-à-dire la marge de 90.000t, dont 7.500 pour le Cameroun, qui leur avait également été accordé sans droit de douanes et donc un dépassement entraînerait un paiement de 750 euros/t, soit 491.250FCFA/t ;
- et les importations des pays non fournisseurs traditionnels (le Ghana, le Kenya, la République Dominicaine), et les pays tiers (non ACP) soit un contingent de 2.533millions à partir de 1996, et qui était soumis à un droit de douanes de 100 euros/t soit 65.500 FCFA/t.

Cette politique fut critiquée dès son entrée en vigueur par les pays de l'Union Européenne en particulier et ceux de l'Amérique Latine en général, et portée devant la Cour de Justice des Communautés Européennes (CJCE). Les premiers, c'est-à-dire l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas jugeaient cette politique trop protectionniste et susceptible de compromettre des conclusions positives des négociations d'Uruguay qui étaient en cours et la ratification du traité de Maastricht et impliquait l'annulation du protocole spécial dont elle bénéficiait. Et les seconds avaient attaqué par deux procédures : d'abord par les sociétés bananières qui subissaient particulièrement les inégalités. N'ayant pas eu gain de cause, elles avaient été secondées par les pays de l'Amérique du Sud qui subissaient en général. Rappelons aussi que ces pays de l'Amérique du Sud avaient déjà attaqué les pays de la CEE en 1993⁸⁹⁹. Ces derniers posent le problème au niveau international de la compatibilité du régime européen d'importation des bananes, voire de la Convention de Lomé, avec les règles de libéralisation commerciale prônées par le General Agreement on tariffs and Trade (GATT). D'où la privation des droits et avantages des autres pays parties à l'Accord général. L'examen des plaintes donnait raison au pays de l'Amérique du Sud. Par conséquent, il était donc question pour les pays de l'Union Européennes, soit de généraliser les préférences accordées aux pays ACP à tous les pays membres, soit de demander aux pays ACP d'étendre les préférences qui leurs étaient accordées à tous les pays commerçant avec eux⁹⁰⁰.

Notons ici que déjà en 1992, la BM avait dénoncé les politiques d'importation des bananes de l'Union Européenne⁹⁰¹. Malgré les modifications de l'Accord Cadre de Banane, les Etats-Unis et certains pays de l'Amérique Latine avaient continué à se plaindre, demandant en 1996, des consultations sur ce régime avec la CEE. N'ayant pu obtenir un accord, l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) fut saisie en Mai 1997 par une autre plainte des USA et des autres pays tiers. L'Organe de Règlement des Différends (ORD)

⁸⁹⁹ *Ibid.*, p.227.

⁹⁰⁰ Chauveau-Bais, « Entre régionalisme et mondialisation... », p. 228.

⁹⁰¹ « La Banque Mondiale opposée à la politique communautaire », *Afrique Agriculture*, n°198, Novembre 1992, p. 47.

demanda donc à l'UE de mettre fin à son régime d'importation de banane en conformité avec ses obligations, aux titres des Accords du GATT/OMC⁹⁰² ; car son système d'importation des bananes mis en place, ainsi que son Organisation Commune des Marchés de la banane (OCMB) qui régissait ce commerce au sein de l'UE, violaient les règles du libre commerce mondial. L'UE, après les échecs des tentatives d'appel, devait désormais choisir entre réformer son système de licence d'importation pour les bananes ou alors offrir des compensations aux producteurs d'Amérique Latine⁹⁰³. Cependant, les USA refusent toute compensation et préconisent plutôt la réforme du système d'importation.

Si l'UE supprime son système, les bananes dollars envahiraient le marché européen et feraient chuter les prix. Ce qui mettrait en péril les producteurs des pays ACP dont fait partie le Cameroun dans de graves difficultés financières et plomberait certainement leurs économies. D'où les « Guerres des bananes » qui étaient des différends politico-commerciaux qui se sont formés entre les pays de l'UE et le pays producteurs d'Amérique-Latine et les pays ACP. Ces différends ont pris officiellement fin avec la signature de l'accord de Genève sur le commerce de la banane⁹⁰⁴. Selon cet accord, les tarifs préférentiels devraient désormais être aussi appliqués aux bananes en provenance d'Amérique-Latine, à l'entrée du marché européen du 15 décembre 2009 au 31 Décembre 2010⁹⁰⁵.

Dans la foulée de cette dynamique conventionnelle qui a vu naître, entre autres, l'accord de Cotonou entre les pays de l'UE et les pays ACP sous l'égide de l'OMC, l'UE adoptait en 2006 une nouvelle réglementation sur la banane, instituant un régime de réduction des avantages préalablement accordés par l'UE aux bananes ACP⁹⁰⁶. Un certain nombre de décisions ont été prises afin d'aider les filières banane des pays ACP à s'adapter aux nouvelles règles européennes du commerce de la banane orientées vers plus de flexibilité dans les échanges. Ainsi donc, au Cameroun, l'UE a accordé une dotation financière basée sur le système d'Assistance Technique Financière (ATF)⁹⁰⁷, pour aider ce pays à s'adapter au nouveau régime de commercialisation. La dotation financière allouée a été répartie entre les différents opérateurs économiques industriels du pays qui sont : SPNP, SBM, PHP, CDC/Del-

⁹⁰² APRE, « Les planteurs Ouest africains sauvent leur peau », *Matières Premières*, du 14 au 21 juillet 1998, p. 49.

⁹⁰³ « L'OMC rejette l'appel de l'Union Européenne », *Afrique Agriculture*, n°252, Octobre 1997, p. 7.

⁹⁰⁴ Assoua Elat, « Les enjeux internationaux du commerce... », p. 107.

⁹⁰⁵ APRE, « Le dossier délicat de la Banane », *Monde*, 6-7 Décembre 1992, p. 3.

⁹⁰⁶ APRE, « Recherche et développement de la banane, Identifier les besoins et les priorités », *Cameroun Tribune*, n° 1774 du 19 Août 1992, P. 7.

⁹⁰⁷ Chauveau-Bais, « Entre régionalisme et mondialisation ... », p. 220.

Monte, CDC/Agrisol Ekona et les Plantations de Manengouba, sur la base d'application des ratios professionnels⁹⁰⁸.

Cette aide accordée aux agro-industriels bananiers au Cameroun, pourrait expliquer le boom des exportations de la banane qui a suivi. En 2006, ces exportations ont dépassé de 2,5 fois le volume de 1990. Le lancement envisagé pour 2012 des mesures d'accompagnement de la filière banane semble augurer d'une nouvelle ère pour l'industrie de la banane au Cameroun, laquelle industrie est appelée à s'arrimer aux exigences de productivité, et de compétitivité imposées à la banane ACP par les nouvelles règles du commerce international. En 2006, l'UE avait établi un régime d'importation uniquement tarifaire avec un droit fixe sur toutes les importations, 176 Euros/t soit 115.280 FCFA provenant de tous les pays. Elle a ainsi ouvert son marché à tous les producteurs, en gardant un quota d'importation droit nul pour les pays ACP dont fait partie le Cameroun. En 2008, à la conférence interministérielle, un compromis avait été établi selon lequel : les droits de douanes devaient passer de 176 euros en 2006 à 148 Euros soit 96.940 FCFA/t en 2009 pour tout le monde ; et le système de licence devait être appliqué à tous les pays.

Dans le but de sauvegarder son économie bananière et de continuer à exporter la banane en franchise des droits de douanes, l'Union Européenne avait mis sur pied un autre cadre commercial sous la bannière des Accords de partenariat économique (APE). Ce partenariat accordait à presque tous les pays qui l'avaient ratifié le droit d'accès au marché de l'Union européenne en franchise des droits de douanes. De ce fait, le Cameroun, dans le but de protéger son commerce, avait ratifié en 2009 un accord de partenariat économique intérimaire, favorisant ainsi l'accès de la banane au marché de l'Union Européenne librement. Cet accord semblait être bénéfique pour les produits d'exportation. Cette décision favorable à l'exportation de banane dessert mais qui pourrait parallèlement fragiliser l'économie nationale dans d'autres secteurs, tels que la douane.

Le démantèlement de l'OCMB avait eu des conséquences désastreuses sur la compétitivité des bananes camerounaises, à cause de la libéralisation du marché intra-européen et l'ouverture de ce marché à la banane des pays d'Amérique Latine. Ainsi donc, l'évolution des coûts des licences d'importation avait entraîné des pertes dans les revenus bananières, dans la mesure où les prix de bananes dans le marché européen avaient baissé

⁹⁰⁸ *Ibid.*

tandis que les coûts de licences augmentaient de manière exponentielle, et ceux des droits de douanes augmentaient progressivement.

B. Les effets sociaux et environnementaux

La libéralisation de la filière banane ne s'est pas faite sans impact sur les populations riveraines mais également dans les localités où les bananes étaient cultivées.

1. L'évaluation critique de la libéralisation de la filière banane sur les populations

La liquidation de l'OCB et la libéralisation de la filière banane n'étaient pas venus sans effet sur les conditions de travail des populations. En effet, cette liquidation de l'OCB et l'avènement des nouvelles sociétés de production avaient opéré un réel changement dans le quotidien non seulement des riverains, mais aussi sur leur patrimoine foncier.

a. Le quotidien des travailleurs dans les plantations

Les mesures entreprises par les nouveaux patrons de la production bananière au Cameroun dans le cadre de la restructuration de cette filière avaient permis une augmentation de la main d'œuvre dans les plantations. Ainsi par exemple, la première assistance financière reçue par la CDC dans le partenariat avec Del-Monte prévoyait dans ses objectifs une augmentation de la main d'œuvre dans les plantations, environ 1200 employés⁹⁰⁹ de plus afin de rendre efficient le travail. Cet engagement d'augmentation de la main d'œuvre dans les plantations était également perceptible dans les entreprises françaises. La SPNP par exemple, où on comptait 10 actionnaires camerounais, dénombrait environ 1200 employés dans les années 1989 et avaient augmenté à 2000, à partir des années 1993⁹¹⁰. Il en était ainsi pour les autres entreprises. Cette augmentation était même allée jusqu'à atteindre 10.000 employés en 1998. Chemin faisant, le nombre d'employés allait évoluer en dents de scie.

Dans les bananeraies détenues par le trio français, les employés travaillaient dans des conditions inhumaines. Les horaires de travail étaient définis en fonction du travail qu'ils avaient à faire ce jour. A la question de savoir quels sont les horaires de travail, une employée nous répond : « il y a l'heure de départ mais pas d'heure pour se lever. Au plus tard à 6

⁹⁰⁹ APRE, « Del-monte et CFI... », p. 48.

⁹¹⁰ *Ibid.*

heures, vous devez être dans les plantations pour quitter au plus tôt à 15H, quand vous n'avez pas assez à faire. Il arrive des moments que j'arrive chez moi à 22H. C'est difficile mais on a pas le choix »⁹¹¹. Pour d'autre encore, c'est de l'animalité, car les conditions de travail dont ils font face sont inexplicables et irrationnelles du tout. Il faut dire que cette heure de départ donnée par cette employé n'est pas homologuée, car dans notre enquête, une dame, du nom de Noubissie Eliane, travaillant toujours dans ces bananeraies nous fait cette confidence :

Travailler dans ces plantations n'est pas du tout facile parce qu'il n'y a pas de lieux fixe. Parfois vous devez aller travailler très loin de vos lieux de résidences, et il faut jouer avec les camions. Et pour cela, nous sommes parfois obligés de quitter la maison avant 05h pour rejoindre le point d'embarquement afin de ne pas rater les camions et espérer être à l'heure. Une fois que vous ratez le camion, vous devez vous débrouiller par vous-même sinon on vous coupe le salaire à la fin du mois. Et quand nous partons le matin, l'heure de retour n'est pas définie or, les chauffeurs camions doivent garer à 16h au plus tard. Vraiment c'est difficile mais si on ne fait pas ça on ne peut pas payer la scolarité des enfants⁹¹².

Cependant, « l'ouvrier n'a pas droit de se plaindre ; dans le cas contraire c'est le renvoi », nous avait ainsi déclaré Medzo Honoré, ancien employé de la PHP. Les délégués du personnel étaient souvent obligés de signer le protocole de licenciement de leur personnel malgré leur volonté et parfois aux dépens de leur emploi⁹¹³. En fait, pour protéger son poste, il fallait faire plaisir au patron blanc en acceptant de faire sa volonté même à contre cœur. C'est ce qui justifierait l'évolution en dents de scie des employés de ce trio. Nous pouvons aussi relever comme cause de licenciement les troubles sociaux liés à la crise sociale dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest, qui sèment la peur et le doute au sein des travailleurs des plantations se trouvant dans ces régions et ont occasionné un déplacement massif des populations vers les régions les mieux sécurisées, entraînant ainsi une perte très considérable de la main d'œuvre. Le tableau suivant nous présente de manière simple la main d'œuvre dans les plantations.

⁹¹¹ Chanceline Ongmagne, 35ans, employé PHP Njombé, mardi 29 Juillet 2018 à 7h.

⁹¹² Noubissie Eliane, 48 ans, employé PHP Njombé, 14 mai 2019 à 18h 03.

⁹¹³ J. Takam, « Licenciements massifs et injustifiés », *Le Moungo*, n° 001, Mars 2001, p. 9.

Tableau 46 : Évolution de la main d'œuvre dans les plantations de 2001 - 2017

Années	Main d'œuvre
2001	10.200
2002	10.061
2003	10.299
2004	9.683
2005	10.173
2006	9.703
2007	9.602
2008	10.180
2009	10.450
2010	10200
2011	9.750
2012	9.523
2015	9651
2016	9145
2017	8091

Source : APRE, « Evaluation intégrée, objective et critique... », p. 35 ; Takam, « Licenciement massif et injustifiés... », *Le Mungo*, n° 001, 2001, p. 9 ; PHP, Banane, Le fruit de notre engagement, rapport annuel, 2017, p. 9.

Les conditions de travail sont très rudes. Un ouvrier travaille en moyenne 60 heures par semaine et dans des conditions très dérisoires. Pendant la période de coupe par exemple, un ouvrier peut porter en moyenne 200 régimes de 40kg par jour, bien que la distance avec le chariot ne soit pas éloignée⁹¹⁴. D'après un de nos informateurs qui avaient voulu garder

⁹¹⁴ T. Mbilé, 56ans, manœuvre PHP depuis 1992, 29 Juillet 2018, 21h 30 min.

l'anonymat, dans leurs débuts, ces entreprises recrutait sans presque tenir compte de l'âge. En effet, quand un individu avait déjà 12 ans, et était nécessaire, ceux-ci l'embauchaient sans tenir compte de sa maturité et du code du travail. Mais, à partir de 2008, les données avaient changé : il fallait désormais avoir au minimum 22 ans et 30 ans au maximum⁹¹⁵. Ce qui est le plus marquant est que ces ouvriers n'ont presque pas d'avantages. Les seuls avantages dont ils bénéficiaient étaient le transport gratuit dans les camions cargo, à condition d'être présent au moment du départ à 5h du matin au plus tard à la guérite, et les déchets de bananes pour 20kg que chaque ouvrier pouvait avoir chaque vendredi⁹¹⁶. Cependant dans les plantations, les ouvriers n'avaient droit qu'aux bananes renversées par la tornade, non à celles exportables ou commercialisables. Mal était si un des ouvriers se faisait prendre avec une bonne banane sur la tête, il avait signé son renvoi.

Selon certaines sources, les ouvriers des bananeraies camerounaises sont rémunérés au prorata mais une étude sur le terrain nous permet de constater des différences de rémunération entre les ouvriers des entreprises françaises, et ceux de la CDC. En dépit de quelques insuffisances qu'on peut relever, les ouvriers de la CDC commencent le travail à 7h 30 et arrêtent à 15h 30. Les heures supplémentaires sont rémunérées, une prise en charge sanitaire presque totale est assurée et le plus petit salaire brut est au-delà du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC)⁹¹⁷. Par contre, dans les plantations détenues par le groupe français, les salaires ne reflétaient pas le travail fourni, et un ouvrier touche en de ça du SMIC. Selon un de nos informateurs, « le travail est plus élevé que le salaire, soit 22 à 35.000FCFA/mois, et pour les heures supplémentaires, on nous trompe avec une minable prime de 5000 FCFA /mois qu'on ne donne pas tous les mois, et le plus souvent à tête chercheuse. Parfois, certaines fautes emmènent à la coupe de salaire si bien que l'ouvrier se retrouve souvent avec 15.000 FCFA/mois»⁹¹⁸.

Il faut reconnaître que toutes ces pratiques se passent sous le regard indifférent des pouvoirs publics. Ceci se justifie également par le fait que les salaires perçus par ces employés, bien qu'étant fixés par ces colons, et ne faisant pas la fierté des employés, sont le reflet du Smic qui est fixé par le gouvernement. Cependant, il faut relever ici que c'est avec les émeutes de 2008 que cette rémunération avait été légèrement revue à la hausse, passant ainsi de 26.600FCFA le minima à 31.000 FCFA, même s'il est très difficile pour un employé

⁹¹⁵ Poueme Chancelier, 45 ans, manœuvre PHP, 22 ans d'ancienneté, 03 Août 2018, 13h 30 min.

⁹¹⁶ Leche Apollinaire, 52 ans, ancien employé PHP, 25 ans d'exercice, 29 Juillet 2018, 16h 30 min.

⁹¹⁷ Docia Raymond, 55 ans, surveillant CDC Tiko, 20 ans de service, 13 Août 2019, 15h 05min.

⁹¹⁸ Leche Apollinaire.

de percevoir la totalité de son salaire mensuel nous confie un employé⁹¹⁹. Malgré le décret signé par le Premier Ministre en 2014 revalorisant le Smic à 36 270 FCFA/ mois, les employés de ces agro-industries bananières ne connaissent pas la revalorisation de leurs salaires⁹²⁰.

En dehors des mauvaises conditions de travail dont sont victimes les employés de ces sociétés, d'autres maux y font surface.

b. Les problèmes Fonciers dans les localités exploitées

Si dans les localités du Fako, on n'avait presque pas enregistré des problèmes de terrain, dans les localités du Mungo c'était tout à fait le contraire. L'OCB n'ayant jamais eu de plantations et donc des terres, puisque les plantations gérées par cet organisme appartenaient aux petits planteurs, la disparition de cette organisation ne pouvait qu'entraîner la mort des petits exploitants de la banane, et par ricochet la réclamation de leurs terres. Ceci étant, ces terres étaient louées en partie aux populations locales qui, bien que n'ayant aucun titre foncier, jouissaient des droits coutumiers⁹²¹. Or depuis l'annonce officielle de la dissolution de l'OCB par l'Etat en 1988, cette structure fonctionnait dans un vide juridique et ne s'acquittait plus de ses droits vis-à-vis des propriétaires terriens⁹²². Par conséquent, les populations du Mungo ne pouvaient accepter que leurs terres soient exploitées par les étrangers et se seraient donc opposées à toute reprise de leurs terres par les entreprises étrangères. Malgré la requête adressée au président de la sous-commission de privatisation par ces planteurs afin de surseoir à tout processus de liquidation⁹²³ avant d'avoir réglé tous les détails au préalable, la privatisation eu lieu.

Cependant, pour les autorités et les membres de la commission de liquidation, les nouveaux acteurs allaient continuer avec le processus des indemnisations. Malheureusement les anciens planteurs ne recevaient tous les trimestres que des maigres rentes financières qui ne reflétaient même pas la moitié des attentes de ces derniers⁹²⁴. S'étant plaint en 1994 auprès du préfet du Mungo au nom de Mengue Meka, ces derniers n'avaient reçu que des menaces et

⁹¹⁹ Ongbassomben Francine, 40 ans employé PHP station de lavage, 14 Mai 2019 à 18h 30.

⁹²⁰ Y. Atanga, « Petits salaires : entre Smic et réalités », *Cameroon Tribune*, 24 juillet 2014, Décret n°2014/2217 du Premier Ministre, portant revalorisation du Smic au Cameroun, p. 2.

⁹²¹ G. A. Tjomb, « Le diktat des entreprises françaises », *La vie économique/zoom*, indices n°105 du 05 mai 2008, p. 7.

⁹²² APRE, « un sérieux problème foncier », *Afrique agriculture*, n° 175, Août-Septembre 1990, p. 47.

⁹²³ APRE, « Les anciens planteurs du Mungo, propriétaires des terres louées, en colère », *Galaxie*, n°106, octobre 1994, p.10.

⁹²⁴ *Ibid.*

il leur avait été rappelé qu'ils n'avaient aucun titre foncier⁹²⁵. Par contre depuis la création de l'OCB, l'Etat payait des sommes d'argent aux planteurs en récompense de leurs droits coutumiers et des plantations exploitées. Et par la suite, après la reprise de ces plantations par le groupe français, ces derniers payeraient par le canal de l'Etat des redevances aux planteurs.

La réalité était que depuis la reprise de ce secteur par le groupe français qui avait reçu un contrat de bail de l'Etat pour 50 ans, celui-ci ne payait en fait aux planteurs qu'un Franc symbolique qui était de 40.000FCFA par hectare et par an jusqu'en 2008⁹²⁶. S'il faut dire ici que cette somme ne représentait rien par rapport aux bénéfices que se faisaient ces entreprises, il faut également reconnaître qu'il y avait une légère augmentation par rapport à l'indemnité foncière que recevaient les propriétaires des parcelles pendant la période de l'OCB. Car pendant l'OCB, l'indemnité était au départ de 15.000 FCFA en 1974, ensuite, avait augmenté à 20.000 FCFA en 1976 et enfin à 34.000 FCFA en 1980⁹²⁷. En effet, la consternation était grave dans la mesure où les 1400 hectares accordés à l'OCB étaient réclamés par les planteurs du Moungo. Malgré cette réclamation, ces sociétés industrielles, ayant le pouvoir de l'argent, avaient quand même pu obtenir la signature des baux emphytéotiques entre la Compagnie Fruitière de Marseille et l'Etat du Cameroun. Il faut relever ici que les négociations s'étaient passées en l'absence des propriétaires des terres⁹²⁸.

L'utilisation des terres était conditionnée par l'acquittement du loyer consenti aux propriétaires des parcelles familiales dans le Mungo. Le bailleur étant l'Etat du Cameroun qui était représenté par le Préfet du Mongo, l'Etat du Cameroun selon Borrell, s'était engagé à procéder conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, à la délivrance aux propriétaires des parcelles familiales des titres fonciers sur lesquels était mentionné ou transcrit le bail emphytéotique⁹²⁹. Les premiers versements s'étant faits en présence du comité départemental présidé par le Préfet, représentant l'Etat du Cameroun désigné comme bailleur et agissant pour le compte des propriétaires des parcelles familiales⁹³⁰. Ces baux prenaient effet le 1^{er} Janvier 1992 et les paiements devaient se faire également en janvier.

Elu en 2007, dans un souci de garantir le bien-être de ses électeurs, le Maire de Njombé Penja, en la personne de Paul Eric Kingué avait constaté que non seulement la société

⁹²⁵ *Ibid.*

⁹²⁶ Tjomb, «Le diktat des entreprises ...», p. 7.

⁹²⁷ Borrell, « Analyse multi-niveaux de l'économie... », p. 210.

⁹²⁸ Tjomb, «Le diktat des entreprises ...», p. 8.

⁹²⁹ Borrell, « Analyse multi-niveaux de l'économie... », p. 214.

⁹³⁰ AMINEPAT, Protocole d'accord sur la privatisation de l'OCB, Article 6, p. 4.

industrielle de la banane ne payait pas les droits des riverains sur le foncier, mais également entretenait depuis longtemps des pratiques caractérisées de délinquance fiscale. Soutenu depuis plus de 20 ans par l'autorité politique, administrative et judiciaire camerounaise, l'agro-alimentaire s'étant fait passer pour une coopérative, ne s'acquittait pas de ses impôts et taxes divers⁹³¹. Ce qui faisait perdre à l'Etat du Cameroun en général et à la collectivité en particulier 2.750.000.000. FCFA⁹³² par an. Dénoncé par le Maire au sein de la direction générale des impôts, et du ministère des domaines et du cadastre minier, cette société agro-alimentaire lui avait fait payer le prix cher, en l'envoyant en prison avec la complicité de certains dirigeants du Cameroun.

Signalons ici que le problème des terres ne se posait pas seulement entre ces sociétés industrielles et les propriétaires des parcelles familiales, il se posait également entre les populations dites autochtones et celles dites allogènes. En effet, pendant la période du maquis, les ressortissants de l'Ouest fuyant le maquis avaient effectué des déplacements et s'étaient installés dans le Moungo, où ils étaient confondus aux autochtones de la région. Ce qui veut dire que depuis longtemps, il existait une conflictualité latente selon Nkankeu Franc, dans son article publié dans une Revue Canadienne des sciences régionales publiée en 2008, « ce problème existe depuis longtemps mais s'est aggravé en terme d'affrontement par la pression foncière résultante de l'appropriation des grandes superficies par les plantations industrielles »⁹³³. Il faut dire ici que l'accaparement des grandes superficies de terres par ces entreprises laissait les riverains sans espace arable où même faire les champs. Ils étaient parfois obligés d'aller demander des parcelles cultivables aux colons. C'est ainsi que Noubissie Martine, une autochtone de Njombé nous avait dit :

Ces gens ont pris toutes nos terres si bien que nous n'avons même pas où cultiver. Nous sommes obligées d'aller leur demander les petites espaces pour cultiver. Quand bien même on dépose les demandes, nos propres frères noirs sont un blocage à l'aboutissement et pour qu'ils laissent passer votre demande, il faut leur donner quelque chose. Et les parcelles de terre qu'on nous donne sont soit des pentes, soit des ravins qui ne sont pas favorables à l'agriculture⁹³⁴.

Cette situation ne manquait pas d'engendrer les problèmes avec les ressortissants de l'Ouest qui se prennent également pour les autochtones et qui eux aussi exploitent des terres.

⁹³¹Transparency International Cameroon, *Le Fruit de la discorde et sa saveur politique acide : comment la banane alimente la corruption et la violation des droits de l'homme au Cameroun*, Juillet 2014, p. 15.

⁹³² *Ibid.*, p. 16.

⁹³³ F. Nkankeu « Occupation du sol et conflits fonciers sur les cendres volcaniques du Moungo (Cameroun) », *Canadian Journal of Régional Science/Revue canadienne des sciences régionales*, XXXI : 2, Été, 2008, p. 310.

⁹³⁴ Noubissie Martine, 59 ans, riveraine Njombé, 19 juillet 2019, 15h 22 minutes.

C'est au regard de tout cela que Nkankeu, à la fin de son article avait dit : « le corollaire de la monopolisation des terres arables par les firmes agro-industrielles est l'émergence sur des espaces restants des conflits fonciers sous-tendus par la haine entre les groupes ethniques »⁹³⁵.

Cependant, ces problèmes ne se faisaient pas ressentir sur les populations seulement mais également dans l'espace.

2. L'impact de la libéralisation de la filière dans les zones de production

La libéralisation de la filière banane et l'arrivée des nouveaux acteurs dans la sphère de production marquait un envol radical dans le domaine de la production de ce fruit au Cameroun. Cependant cet envol de la production ne pourrait être magnifié sans effet dans les localités concernées.

a. Les effets de pollution et des pathologies

La culture de la banane est une activité économique extrêmement exigeante sur tous les plans. En effet, une telle activité agro-industrielle nécessite de disposer et de mobiliser d'énormes intrants agricoles, dont la qualité et la dispersion dans la nature doivent être strictement contrôlées. Car il y a un coup écologique lié au déploiement et au développement des activités de la culture industrielle de la banane. Le droit à un environnement sain faisant partie du préambule de la constitution de 1996⁹³⁶. Cependant, malgré le souci de la loi fondamentale de réguler l'environnement en assurant un équilibre écologique, les sociétés industrielles Françaises installées dans le Moungo, dans un souci du capitalisme à outrance, ne trouvent en cela qu'un aspect figuratif de la constitution. Ainsi donc, malgré la fertilité des terres de ces localités (du Moungo et du Fako) : les industries de la banane, au nom de la course au rendement faisaient et font un usage intensif d'engrais chimiques.

Les conditions concrètes d'exploitation des plantations des agro-industries des bananeraies mettent en lumière l'existence récurrente des sources de pollution. A chaque étape de la production, on fait recours aux fongicides, aux pesticides, aux colorants⁹³⁷. Selon une étude menée par une Organisation Non Gouvernementale du nom de Front Africain pour

⁹³⁵ Nkankeu « Occupation du sol et conflits fonciers sur ... », p. 317.

⁹³⁶ Préambule de la constitution du Cameroun, du 18 Janvier 1996.

⁹³⁷ Tjomb, «Le diktat des entreprises... », p. 7.

la Défense de la Nature et de l'Homme (FADENAH), la résistance de certaines maladies, comme la cercosporiose, contribue à une augmentation du cycle de pulvérisation qui est passé de 7 à 40 pulvérisations par mois⁹³⁸.

Ainsi donc, la multiplication et l'intensification des épandages opérés pour protéger la production bananière contre les maladies n'épargnent pas la ville et ses habitants, parce qu'ils sont diffusés par voies aériennes et par avion, et que les plantations sont également situées à proximité des habitations. Or dans le souci de protéger la population, les plantations doivent être situées à 300 mètres des habitations, au minimum⁹³⁹. L'épandage de ces produits s'effectuait parfois alors que les ouvriers étaient encore dans les champs. De plus, les installations de ces agro- industrielles, à l'exemple des usines à pompage des eaux étaient implantées directement dans les rivières qui desservent les villes et dont les eaux sont utilisées par les habitants pour leurs besoins ménagers. Ainsi donc, le rejet des déchets du carburant polluant serait opéré dans les eaux et par conséquent dans les aliments qui sont consommés et vendus par les riverains⁹⁴⁰. Il ressort donc que les agro-industriels principalement ceux installés dans les localités du Mounjo n'auraient jamais fait une étude d'impact environnemental, en dehors du fait que l'exploitation des concessions agricole, consacrées à la banane avait été faite depuis plusieurs décennies. Ces agro-industriels dégradent l'environnement, au dépend des riverains et de la constitution camerounaise.

La dispersion incontrôlée et à grande échelle des produits d'épandages utilisés par ces agro- industriels, est préjudiciable à la santé des populations, parce que ces substances nocives, transportées par l'eau et le vent, infiltrent les sols. Dès lors, les denrées alimentaires produites dans cette région agricole le sont sur des sols pollués, et sont elles-mêmes susceptibles d'être contaminées. Une chaîne générale de pollution est ainsi mise en place.

⁹³⁸ J. Tetang Tchinda et G. Foka, « Utilisation des pesticides dans la zone agricole du Mounjo ; évaluation de l'impact sur l'environnement, la santé des populations et les solutions envisageable : cas de la localité de Njombé dans l'arrondissement de Njombé Penja », Rapport FADENAH, 12 Août 2011, p. 9.

⁹³⁹ *Ibid.*, p.13.

⁹⁴⁰ Ewane Marceline 70 ans, Riveraine Njombé, mercredi 30 Juillet 2018.

Photo 9: Station de pompage des eaux de pulvérisation de la PHP juste devant la rivière



Source : cliché Auteur, le 24 Juillet 2018.

De tels déversements menacent l'environnement local et la santé des populations riveraines. Des accusations portent aussi bien sur la contamination des nappes phréatiques que sur la contamination des eaux de surface. Dans un reportage réalisé en 2009 par le journaliste français Fanny Pigeaud sur l'« Indigestion de terres pour la République bananière », les plaintes des habitants d'un petit village de Njombé étaient axées sur la pollution des eaux. C'est ainsi qu'ils avaient dit : « notre rivière, notre unique source est polluée par les déversements des produits phytosanitaires des épandages »⁹⁴¹. C'est ainsi que cette activité d'exploitation, génératrice de nombreux faits de pollution dégrade considérablement les conditions de vies des populations situées près des zones d'exploitation. Selon ces riverains, beaucoup des personnes sont touchées par des maladies, à cause de cette pollution. Selon Ewane Marceline : « ces colons sont venus nous tuer avec leurs produits. Quand ils veulent pulvériser, ils ne nous avertissent même pas et leurs produits touchent même nos toitures. Parfois de retour des champs, ils nous arrosent. J'ai mal aux poumons pour avoir absorbé ces produits. On s'est déjà plaint mais rien ne change »⁹⁴². Cependant, après multiples plaintes sur la pollution des eaux de surfaces, la PHP avait construit en 2009 dans la localité de Mbomé, un point d'eau potable. Dans la même lancée, un ancien employé de cette structure nous

⁹⁴¹ Fanny Pigeaud, « Indigestion de terres pour la République bananière », *Défis Sud*, n°89, juin-juillet 2009, pp. 18-20.

⁹⁴² Ewane Marceline, 75 ans, riveraine, Njombé, 30 Juillet 2018.

témoigne du fait que la plupart des licenciements de la société sont dus aux maladies. C'est ainsi qu'il dit :

Les plantations étaient traitées aux dépens des employés qui étaient dans les champs, ce qui causaient beaucoup de maladies. Certains de nos collègues sont morts de suite de cancer et d'autres avaient perdu la vue ; même ceux qui habitent à proximité des plantations, mais qui ne travaillent pas dans les champs ont des problèmes de vue à cause de ce traitement. Moi-même j'avais été licencié à cause du mal des yeux et quand on partait à l'hôpital, on ne nous faisait même pas les examens : on nous donnait seulement un peu de paracétamol c'est tout. Mais depuis les émeutes de 2008, les choses ont changé. Maintenant, on avertit sur les jours de traitement et même les salaires ont été revus légèrement à la hausse⁹⁴³.

La protection des employés vis-à-vis des risques professionnels n'était pas garantie. En effet quand un employé avait été atteint d'une maladie liée ou causée par l'épandage des produits phytosanitaires, sa prise en charge était précaire dans le centre de santé de la société. Et quand sa situation perdurait, il était licencié. Cependant, ces agro-industries producteurs de banane ne prenaient pas des précautions afin d'éviter que les employés ne soient atteints. Les épandages des produits par voies aériennes se faisaient même pendant que les ouvriers étaient encore dans les plantations⁹⁴⁴. Ainsi donc l'épandage des produits phytosanitaires par voies aériennes expose la santé des travailleurs et des riverains. C'est tout le monde qui souffre des produits toxiques éparpillés dans l'air. Il a rendu bon nombre d'ouvriers et de riverains malades, lesquels ne sont pas pris en charge par ces industries. Par ailleurs, certaines substances chimiques utilisées par ces agro-industrielles dans le traitement de la production bananière seraient récusées dans des pays dits développés à cause des effets produits. C'est le cas du chloredécone, un pesticide interdit à cause de ses effets cancérigènes⁹⁴⁵.

Tout compte fait, les épandages des produits chimiques utilisés par ces agro-industries pour le traitement de la banane, généraient des désagréments pour la santé des populations voisines et des employés, qui sont victimes des expositions plongées de longue durée à ces produits chimiques. Ceci étant, qu'en était-il de l'urbanisation.

b. L'impact de la libéralisation sur l'urbanisation des localités concernées

Ayant repris les plantations de l'ex-OCB pendant la crise, et s'étant installés dans une région où le chômage était et est très répandu, l'exploitation bananière étant ici la

⁹⁴³Ngansop Jacques, 53 ans, employé PHP depuis 1988, 28 Juillet 2018, 18h 30.

⁹⁴⁴Borrell, « Analyse multi-niveaux de l'économie... », p. 50.

⁹⁴⁵Transparency International Cameroon, « Le Fruit de la discorde et sa saveur... », p. 40.

principale activité économique, ces agro-industries devaient donner une impulsion économique dans les zones. Malheureusement, tel ne fut pas le cas. Les Européens avaient pris la peine de donner une division à la ville en créant leur propre quartier où le paraître et le vécu diffèrent considérablement avec ceux des riverains. De plus, la société licencie souvent son personnel sous forme de congé technique, faute de moyen alors qu'en 2001, malgré l'existence de ses propres locaux, la direction générale avait été déportée de Ndjombé pour Douala où elle louait les bureaux, à hauteur de 3millions de FCFA par mois⁹⁴⁶. Mis à part cette séparation, il faut noter que dans le Mounjo comme dans le Fako, les agro-industries de la banane s'étaient efforcées à améliorer l'état des voies de communication existantes déjà, tout en créant d'autres dans le but de desservir leurs plantations. Cependant, ces routes sont également empruntées par les riverains qui peuvent se rendre dans leurs plantations en motocyclettes et même en véhicules.

Cet engagement est très important dans la mesure où la majeure partie des plantations des riverains est situé entre les plantations des agro-industriels. Donc ces entretiens de pistes et voies communales n'étaient pas faits au hasard. Ils posaient bel et bien un impact dans les grandes plantations pour l'acheminement des récoltes vers les différentes stations agricoles. C'est ainsi qu'en 2017 par exemple, la société des Plantations de Haut Penja aurait alloué un montant de 514.000.000 FCFA pour le renouvellement et l'entretien des voies et pistes communales, contre 141.000.000 FCFA l'année 2016⁹⁴⁷. En dehors des voies et pistes qui desservent les grandes plantations, les autres voies sont laissées pour compte et reviennent à la charge totale de la Commune de Ndjombé-Penja.

Les problèmes d'insalubrité se faisaient également ressentir. Si dans le Fako, nous n'avons pas pu avoir des informations nécessaires sur l'insalubrité de la localité, cela ne fut pas le cas dans le Mungo. Ainsi, ces agro-industries ont eu le mérite de déparasiter la ville de ses déchets et ordures ménagers dans leurs programmes de préservation d'un environnement sain, en créant des décharges municipales dans les localités dont le coût pourrait être évalué à 45.000.000 FCFA par an⁹⁴⁸. Elles participent également à tous les programmes de sensibilisation des populations et des usagers contre l'insalubrité ambiante. De ce fait, en partenariat avec le Comité de Gestion Environnementale et Sociale (COGES) qui est Organisation Non Gouvernementale à but non lucratif, ces agro-alimentaires organisent des

⁹⁴⁶Takam, « Licenciements massifs et injustifiés ... », p. 9.

⁹⁴⁷ PHP, « Responsabilité sociale de l'entreprise, le fruit de notre engagement », Rapport final 2017, p. 33.

⁹⁴⁸ Mappa Victor, 59 ans, Sous-directeur des affaires générales, commune de Ndjombé Penja, 31 Juillet 2019.

campagnes de sensibilisation des populations sur le ramassage des ordures ménagères⁹⁴⁹. En 2016, ces industrielles auraient investi en moyen 47.000.000 FCFA pour le ramassage et la sensibilisation des populations, contre 45.000.000 FCFA en 2017 pour la construction des drains et favoriser l'irrigation des eaux de ruissellement⁹⁵⁰.

S'il est indéniable que ces agro-industriels s'étaient engagés dans la construction des drains pour l'irrigation des eaux, il faut également avoir le courage de dire que cet engagement n'était qu'à leur avantage, car il fallait frayer du chemin à ces eaux de ruissellement qui sont un danger pour les plantations de bananes dont les troncs ne supportent pas les forts écoulements des eaux. Ainsi, il faut dire ici que l'eau irriguée par ces derniers dans leurs plantations était un véritable « casse-tête chinois » qui donnait des insomnies aux riverains en saison pluvieuse. Selon certains de nos informateurs :

En saison pluvieuse, nous n'arrivons pas à dormir car l'eau provenant des plantations entre même dans les maisons, causant d'énormes dégâts matériels qu'on ne nous dédommage même pas. On s'est déjà plaint auprès des différents sous-préfets et chez les différents maires mais rien ne change. Une fois nous avons décidé de nous rendre massivement à la direction de Njombé-Penja pour réclamer justice et réparation des torts mais hélas, quelque temps après nous avons été dispersés par la police et la gendarmerie à coup de fouets. Comme c'est entre eux les grands, on va faire comment ? »⁹⁵¹

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, de 2000 jusqu'en 2007, la PHP avait contribué à hauteur de 330.000.000 FCFA pour la construction des drains dans la ville, notamment à Kompita et Moulinkam à Njombé, le curage du cours d'eau Kouma, la construction des ponts à Njombé et à Penja⁹⁵². Ces agro-industries avaient également contribué de 2011 à 2012 à la construction de 05 salles de classes dans les lycées de Njombé et Penja, et à la réfection des salles de classes des écoles publiques des différentes localités. C'est ainsi qu'au sein de leur concession, ils avaient même construit une école publique dénommée « les Pigeons ». Ils appuient des formations sanitaires en matériels de santé, et contribuent également dans les projets d'électrification des communes de Njombé Penja⁹⁵³.

En 1995, à la suite d'un accord passé entre le gouvernement camerounais et le groupe agro-alimentaire français, dans lequel le gouvernement s'engageait à revoir les droits de douanes et les taxes sur les produits agricoles, les groupes de l'agro-alimentaire français

⁹⁴⁹ PHP, « Responsabilité sociale de l'entreprise, le fruit... », p. 32.

⁹⁵⁰ *Ibid.*

⁹⁵¹ Léché Apollinaire, 45 ans, manœuvre PHP, Loum, 29 Juillet 2018.

⁹⁵² Mappa Victor, 52ans, Chef de service des affaires générales à la Commune de Njombé-Penja, 31 Juillet 2018.

⁹⁵³ *Idem*

s'engageaient à revaloriser les salaires des employés en fonction des catégories, et selon le pourcentage suivant : 10% pour le personnel de la 10^e et 12^e catégorie, 15% pour le personnel de la 6^e à la 9^e catégorie et 20% pour le personnel de la 1^{ère} à la 5^{ème} catégorie, une couverture sanitaire du personnel à 100%. C'est dans ce sens que l'hôpital de Njombé Penja avait vu le jour, sous un financement total de 609. 065.000 FCFA⁹⁵⁴. En dehors de cet hôpital, aucun des autres engagements n'avait été tenu. Ceci étant, si nous pouvons remarquer des points positifs et négatifs dans la libéralisation de la filière banane, qu'en était-il des filières cacao et café ?

II. EFFET DE LA LIBERALISATION DES FILIERES CACAO-CAFE

Comme dans le cas de la banane, la libéralisation des filières cacao et café avait également connu des effets dans l'économie de ces filières qui pourraient être soit positifs, soit négatifs au niveau économique comme au niveau social.

A. Effets économiques de la libéralisation des filières Cacao-Café

La libéralisation des filières Cacao et Café qui est mise en place dans les années 1990 avait eu des conséquences aussi bien sur le plan de la production que de la commercialisation.

1. Effet sur la production

La libéralisation a conduit les États à abandonner la plupart des leviers de l'intervention publique, en particulier dans le domaine de la distribution des intrants et de l'accompagnement des producteurs dans le traitement des plantations. La faiblesse des budgets nationaux, la priorité accordée à la stabilisation macro-économique et aux secteurs sociaux (santé, éducation, infrastructures de base) dans le cadre de la lutte contre la pauvreté laissent peu de marges de manœuvre pour reconstruire de véritables politiques agricoles. Ces politiques, construites et argumentées sur une base concertée, sont pourtant la condition *sine qua none* pour que les pays puissent atteindre le modèle de développement souhaité.

La libéralisation des filières cacao et café avait connu des effets remarquables sur la production. Si à partir de 1992, la place qu'occupaient ces filières dans la promotion des exportations des produits agricoles avait chuté d'environ 25%, ce n'était pas un fait du hasard. Ceci était lié au découragement des planteurs, et par conséquent à un relâchement progressif des cultures du cacao et du café. Ainsi donc, par rapport aux années 1980 où le café occupait

⁹⁵⁴ AMINCOMMERCE, Réunion de concertation n° 94/ MINDIC/ CAB/ IG, 1995.

une place de 73% dans les revenus agricoles, en 1993, cette place était tombée à 16%⁹⁵⁵ à cause non seulement du vieillissement des plantations, mais aussi et surtout du découragement des producteurs dans cette culture.

Les cultures de café et de cacao sont tributaires des intrants (engrais et produits phytosanitaires) dont elles étaient d'ailleurs avant les années 1990 presque les seules utilisatrices. Avant 1989, 8% des planteurs recevaient gratuitement des engrais et 66% en achetaient à des prix subventionnés⁹⁵⁶. L'arrêt de la distribution de ces produits phytosanitaires par les coopératives avait privé les planteurs d'approvisionnement en intrants. Après la dévaluation du FCFA, ces produits étaient vendus sans subvention et leur prix d'achat avait doublé en raison de la faiblesse de la monnaie. Il fallait donc s'habituer à acheter les produits phytosanitaires et, ce, au moment où la vente des produits agricoles rapportait le moins. Ces produits qui étaient gratuits avant la libéralisation, s'étaient vendus entre 75 et 100 FCFA après la libéralisation et ensuite entre 200 FCFA et 300 FCFA après la dévaluation⁹⁵⁷. Ce qui aurait entraîné un relâchement dans l'entretien des plantations de cacao et de café.

Si la distribution des intrants subventionnés avait jusqu'en 1991 permis une forme d'intensification de la production du cacao et du café, le retrait de l'Etat de l'activité de production et la suspension de la distribution des intrants aux producteurs, la gestion des plantations de cacao et de café courraient un risque, le risque de s'acheminer vers la « cacao-cueillette »⁹⁵⁸. Les planteurs n'ayant pas assez les moyens pour entretenir leurs plantations de cacao et de café, faute d'intrants, risqueraient de réduire les opérations culturales à des simples opérations de cueillette et de récolte des fruits en fin d'année, couplées des risques d'une diminution du rendement à l'hectare liée à une moindre utilisation des intrants et à l'abandon des soins sanitaires. Or, selon le niveau de disponibilité foncière dans chaque zone, les unités de production nécessitent des moindres quantités d'intrants pour assurer des rendements supérieurs.

Il faut également dire ici qu'après la libéralisation, l'Etat camerounais qui tenait autant à son agriculture avait encouragé la formation des organisations paysannes. En fait, il

⁹⁵⁵ I. Grangeret-Owona, « Les nouvelles pratiques des exploitants agricoles bamilékés sous l'effet des ruptures anciennes et de la conjoncture actuelle » in Courade, *Le village Camerounais ...*, p. 120.

⁹⁵⁶ G. Courade et V. Alary, « De la libéralisation à la dévaluation : les planteurs attendent leur réévaluation » in Courade, *Le village camerounais ...*, p. 188.

⁹⁵⁷ Alary, « La libéralisation de la filière cacaoyère... », p. 12.

⁹⁵⁸ Cacao-cueillette : expression empruntée chez Véronique Alary qui qualifiait l'activité productrice du cacao dans des plantations non traitées. En effet, au regard des prix du kilogramme de cacao et de café et des prix des intrants, la probabilité était très élevée pour que la majorité des exploitations familiales soit sevrée du traitement.

était question d'envoyer des agents agricoles de l'Etat auprès des agriculteurs afin de les prodiguer des conseils techniques à l'amélioration de la production. Cependant, ne pouvant pas le faire individuellement, l'Etat avait encouragé la création des organisations paysannes, par lesquelles son intervention était possible⁹⁵⁹. Malheureusement, malgré la formation de ces organisations paysannes, l'absence de l'Etat était toujours constatée. Car, les agents de l'Etat ne venaient presque pas souvent⁹⁶⁰.

Dans le même mode de fonctionnement, la libéralisation avait conduit à un processus de démantèlement des entreprises d'Etat pour mettre fin aux situations de monopole de l'Etat. On a assisté à une réduction du spectre d'activité de la société de développement du cacao (SODECAO). Cette entreprise publique est créée en 1974 pour fournir une assistance technique aux producteurs de cacao et garantir la qualité du produit camerounais. Dans le quotidien les missions de la SODECAO s'étendaient bien au-delà de l'assistance technique pour couvrir les besoins de pilotage des projets de développement. Elles visaient aussi à répondre au besoin de désenclavement des zones rurales par l'entretien des pistes cacaoyères. Le démantèlement des activités de la SODECAO en 1990 s'était ainsi fait au niveau budgétaire et juridique. Elle subira ainsi une réduction des subventions qui lui étaient allouées et une compression de ses missions en faveur du développement. Celles-ci ont été transférées au secteur privé entre 1992 et 1993⁹⁶¹.

Même libéralisées depuis le début des années 1990, les filières du cacao et du café faisaient encore l'objet d'une attention particulière par les pouvoirs publics. Contrairement à la plupart des principaux pays producteurs, le Cameroun avait opté pour un désengagement de l'Etat de ces filières cacao et café. Le soutien massif de l'Etat jusque dans les années 1980 avait été remplacé par une série d'organisations publiques qui disposent de recettes parafiscales et budgétaires pour assurer certaines missions de service public ou conduire des projets pour des interventions plus ponctuelles⁹⁶². Néanmoins la coordination de l'action publique est faible, l'utilisation des fonds publics est jugée peu efficace et l'appui public n'atteint qu'un faible nombre de petits producteurs.

Face à toutes ces difficultés liées par le manque des moyens pour l'entretien et le traitement sanitaire des plantations, un certain nombre de producteurs avaient été tentés

⁹⁵⁹ Achancho, « Le rôle des organisations paysannes... », p. 12.

⁹⁶⁰ *Ibid.*, p. 15.

⁹⁶¹ P. Janin, « Un planteur sans Etat peut-il encore être un planteur ? », *Politique africaine*, édition Karthala, 1996, p. 48.

⁹⁶² Lescuyer et al., « Analyse de la chaîne de valeur ... », p. 10.

d'explorer ailleurs. C'est ainsi que certains auraient déplacé leur orientation agricole vers l'agriculture vivrière⁹⁶³. N'étant pas préparés, et ne s'attendant pas à cette situation les producteurs des cultures d'exportations avait été profondément touchés par la libéralisation qui avait plongé l'avenir de ces cultures dans le noir. La libéralisation n'avait fait qu'augmenter les charges familiales tout en diminuant leurs ressources, contraignant chacun à chercher de nouvelles ressources. Selon Bitomo Francois, un de nos informateurs, la libéralisation avait porté un coup dur à la production, les premières années. Pour tenir, il fallait donc associer à la culture du cacao et du café d'autres cultures. C'est ainsi qu'il disait :

Avant l'Etat s'occupait de nous et nous prenait en compte. On nous envoyait les gens qui venaient atomiser nos champs de café contre les insectes et les mauvaises fourmis qui nous piquent souvent dans les plantations. On nous distribuait les produits de traitement gratuitement, parfois même les agents du ministère venaient nous aider à entretenir nos plantations en faisant la taille et le traitement. Mais depuis plusieurs années déjà, l'Etat avait arrêté sans même nous prévenir. En ce moment, le kilogramme de cacao coûtait 150 FCFA et le sac de café s'élevait à 10.000 FCFA. Ce n'était pas facile mais on ne pouvait pas abandonner. Seulement il fallait également faire les cultures des femmes telles que le manioc, le plantain et autre pour s'en sortir, bref ce n'était pas facile⁹⁶⁴

L'arrêt de la distribution des produits phytosanitaires par les coopératives et les usiniers avait conduit les planteurs à regretter la période de l'ONCPB qui vivait au dépend des revenus de ces planteurs. De ce fait, si même après l'abandon des planteurs par l'Etat, ces derniers avaient les moyens pour se procurer les intrants, le prix et la rareté sur le marché constituaient un obstacle pour les producteurs. Ainsi, si après la dévaluation, 70% des planteurs utilisaient encore des intrants, la quantité était moindre dans la mesure où les sommes investies n'avaient pas augmenté par rapport à l'époque où ils étaient subventionnés. Cette moindre consommation d'intrants avait entraîné ipso facto un appauvrissement des sols et une recrudescence de certaines maladies sur les cacaoyers, telles que les capsides et la pourriture brune⁹⁶⁵.

La libéralisation des filières agricoles avait mis en évidence la fragilité des systèmes agraires du Cameroun. Composées d'une multitude des petites exploitations qui fournissait l'essentiel des revenus monétaires, les cultures des produits d'exportations avaient été remises en cause au cœur même des principales zones de production. Après le retrait de l'Etat de tout processus d'accompagnement des producteurs, la stagnation des superficies de production

⁹⁶³ Aerts et al., *L'économie camerounaise...*, p. 128.

⁹⁶⁴ Bitomo François, 80 ans, agriculteur, Lékié, 09 septembre 2020.

⁹⁶⁵ Courade et Alary, « De la libéralisation à la dévaluation : les planteurs ... », p. 188.

avait fait son lit, au point d'aboutir à un vieillissement des plantations. La réduction des prix de ces produits et l'abandon des producteurs à leur sort par l'Etat n'encourageaient pas les planteurs à investir plus dans des cultures incertaines dont les prix aux producteurs étaient à la solde des firmes internationales⁹⁶⁶.

Cependant, les plantations de cacao auraient mieux survécu à la libéralisation par rapport à celles du café. Ce qui signifie que la libéralisation du secteur cacao n'a toutefois pas eu que des mauvais côtés. Car malgré les effets pervers dégagés auprès des producteurs, ceux-ci se sont trouvés confrontés à un choix qui leur était imposé : exister pour soi ou disparaître. Face à ce dilemme, les producteurs sont passés de la passivité contrainte à la prise d'initiatives fortes afin de survivre. C'est ainsi que ceux-ci avaient doublé d'efforts pour accroître la production comme nous pouvons le constater dans le tableau ci-dessous.

Tableau 47: Production du cacao et du café de 1993 à 2004 en tonnes

Années	Cacao	Café
1993	100 000	41 000
1994	109 000	24 000
1995	136 000	40 000
1996	126 000	86 000
1997	127 000	53 000
1998	125 000	67 000
1999	116 000	82 000
2000	123 000	67 000
2001	129 000	41 000
2002	138 000	48 000
2003	142 000	54 000
2004	159 000	44 000

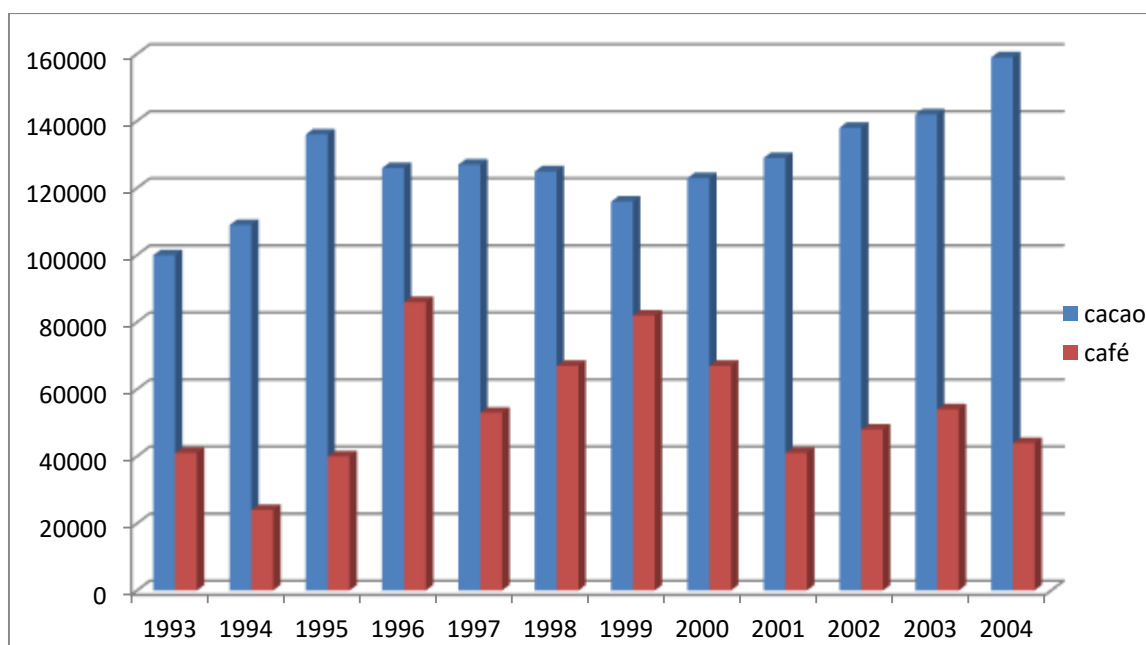
Source : INS : Annuaire statistique du Cameroun 2005, pp. 90-91.

⁹⁶⁶ C. Santoir, « La crise locale antérieure à la crise globale, le devenir d'un terroir dans l'orbite de Yaoundé » in Courade, *Le village camerounais à l'heure ...*, p. 246.

Au regard des chiffres qui nous sont présentés dans le tableau, il ressort clairement que contrairement à ce qu'on pouvait penser, la libéralisation du secteur cacao n'a toutefois pas eu que des mauvais côtés. Elle a tout d'abord très probablement contribué à l'engagement des producteurs qui, après quelques temps de lamentation, avaient pris conscience de la fin de la période du tout gratuit. Il était désormais question d'accepter la réalité des faits, de s'engager ou alors de crever. Ce qui avait contribué à l'augmentation de la production en volume entre 1993 et 2004, malgré le fait qu'on peut observer quelques fluctuations. Malheureusement cette tendance était différente en ce qui concernait la production du café. La production caféière était restée erratique avec une tendance à la baisse.

Une observation avant et après le retrait de l'Etat permettait d'observer une grande différence dans la production, mettant clairement en évidence une tendance globalement baissière de la production et des exportations de café du Cameroun à partir des années 1990. Le creux a été atteint durant la période 1992-1994, années de la libéralisation des filières. Après une reprise qui s'est arrêtée à la fin des années 90⁹⁶⁷, la baisse semble inexorablement amorcée de façon inquiétante, comme nous pouvons le constater dans le diagramme de l'évolution de la production ci-dessous.

Graphique 27 : Evolution de la production du Cacao et du café de 1993 à 2004 en (tonnes)



Source : idem tableau

⁹⁶⁷ M. Bagal, *Etude sur le potentiel de commercialisation du cacao du Cameroun « indication Géographique »*, Lausanne, Redd sa, 2013, p. 19.

Malgré la perception d'un secteur agricole libéralisé plus efficace, la suppression des mesures de soutien gouvernementales ainsi que la dissolution de l'ONCPB ont conduit à un déclin dans la qualité et la quantité lié à la désorganisation du secteur et notamment à l'augmentation du nombre d'acteurs privés tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Cette situation pourrait également se justifier par le désengagement de l'Etat dans le processus de production, l'absence d'encadrement des planteurs non formés, méconnaissant le système de traitement, la hausse du prix des intrants et l'absence de financement devant permettre aux producteurs de pouvoir facilement acquérir les intrants et de s'acheter les services des particuliers afin d'assurer le traitement de leurs plantations⁹⁶⁸. Seulement, il faut retenir ici que si la production du cacao avait connu une augmentation malgré le mauvais traitement qui se faisait ressentir au niveau de la qualité, la production du café quant à elle connaît toujours une baisse considérable qui attire particulièrement l'attention des institutions étatiques.

La libéralisation a entraîné, en ce qui concerne le café, l'affaiblissement du mouvement coopératif qui apportait une solution alternative aux problèmes de financement de la production. Or tout planteur, petit ou grand, a un besoin en financement. Malheureusement, le système financier camerounais n'arrive pas encore à trouver la bonne formule pour le financement de l'agriculture ; en particulier la caféiculture, malgré le projet d'ouverture d'une banque agricole. Les crédits dont ont besoin les producteurs sont de deux types⁹⁶⁹ :

- le crédit pour financer les charges de production du café marchand ;
- le crédit à caractère social.

Le crédit pour financer les charges liées à la production du café devait permettre aux producteurs de café et même de cacao de s'acheter des intrants qui se faisaient rares sur le marché, ou encore prendre sur eux, au moyen des services des particuliers, le traitement des plantations dans tout le processus afin d'accroître la production.

La crise cyclique des cours du cacao dans un contexte de désengagement de l'Etat à partir des années 90 a été en faveur d'un accroissement de la production au détriment de la qualité. Cependant, la décennie 2000 a cependant connu une reprise des cours mondiaux qui relance la production et l'engagement de l'Etat dans le secteur. Le Cameroun est le 5ème producteur mondial de cacao avec une production qui oscille entre 250 000 et de 290 000

⁹⁶⁸ Achancho, « Revue et analyses des stratégies nationales ... », p. 142.

⁹⁶⁹ J. Setté, Organisation Internationale du café : profil sur le café du Cameroun, 2018, p. 24.

tonnes d'une année à l'autre⁹⁷⁰. La production est réalisée à près de 90% par des petits producteurs de 1,5 à 3 ha. Le système de culture est principalement basé sur des systèmes agroforestiers. Ces systèmes sont très peu intensifiés avec des rendements de 350 kg/ha. La production est principalement exportée en fèves.

Dans le souci de pérenniser ses principales cultures d'exportation qui étaient en difficultés depuis les années 1990 date de la libéralisation, et dans un objectif de redynamiser son économie comme à la période glorieuse, le gouvernement avait élaboré et validé en 2002 un plan de relance des filières agricoles cacao et café⁹⁷¹. Ce plan avait captivé l'attention de plusieurs bailleurs de fonds à l'exemple du groupe Industriel néo-zélandais qui avait signé une convention de prêt d'un montant de 80 millions d'Euros, soit une valeur de 52,47 milliards de FCFA, et une convention de ligne de crédit de 30 millions d'Euros, soit une valeur de 19,7 milliards de FCFA avec l'Etat du Cameroun, représenté par le MINEPAT en 2013 afin de financer la mise en œuvre des projets contenus dans ce plan de relance⁹⁷².

Constatant l'échec des politiques d'ajustement structurels, le gouvernement s'était engagé à soutenir l'agriculture à travers les différents programmes et projets mis en place à partir de 1993. En 2005, la production du cacao s'était élevée à 180.413 tonnes⁹⁷³, une augmentation de plus de 20.000 tonnes par rapport à 2004. En vue de booster la production, il faut dire qu'en 2006, la SODECAO avait lancé une vaste campagne de distribution des plants améliorés permettant de rajeunir le verger afin d'améliorer la production⁹⁷⁴. Ce qui avait permis d'augmenter la production du cacao.

Selon un de nos informateurs du nom de Michael Ndoping, directeur général de l'ONCC, grâce à l'assistance et à la formation des producteurs mis en place depuis 2005, la production du cacao au Cameroun n'avait cessé d'augmenter en quantité et en qualité. C'est dans ce sens qu'il avait qualifié la campagne cacaoyère de 2008 comme étant la meilleure campagne réalisée depuis la libéralisation en 1990⁹⁷⁵. Car par rapport à l'année 2007, la campagne de 2008 avait connu une augmentation de la production de 8%. Seulement, il faudrait noter que les moyens de l'ONCC étaient très limités par rapport à l'ONCPB. Ainsi

⁹⁷⁰ S. Mathé et al., « Caractérisation du système sectoriel d'innovation du cacao au Cameroun », ISTE, London, 2020, p. 3.

⁹⁷¹ G. Dougueli, « Le Cameroun en mal de son agriculture », *Jeune Afrique Economique*, n° du 29 Septembre 2011, p. 97.

⁹⁷² R. J. Foute, « Les politiques agricoles nationales », *Cameroun Tribune*, n° du 05 juin 2013.

⁹⁷³ INS, *Annuaire statistique du Cameroun*, 2009, p. 235.

⁹⁷⁴ Dougueli, « Le Cameroun en mal de son... », p. 98.

⁹⁷⁵ M. Ndoping, 65 ans, Directeur général de l'ONCC, septembre 2019, Douala, 15h.

donc, de 2005 à 2010, la production du cacao avait progressé de 180 000 à 227 000 tonnes, soit une augmentation de 47.000 tonnes en valeur absolue et de 20.6% en valeur relative⁹⁷⁶.

En 2012, par le biais du projet d'appui à l'utilisation des engrais dans les filières cacao et café, le gouvernement avait mis à la disposition des producteurs et des organisations paysannes du Cameroun une cargaison de 1400 tonnes d'engrais dans le but d'améliorer le rendement de la production⁹⁷⁷. Toujours dans le souci d'améliorer la production du cacao et du café, environ 8000 producteurs avaient été formés à la maîtrise des itinéraires techniques et à l'utilisation des engrais dans les plantations. Ces formations avaient été implémentées dans sept régions du Cameroun (le Centre, le Sud, l'Est, l'Ouest, le Sud-Ouest, le Nord-Ouest, le Littoral), et financées à hauteur de plus de 2 milliards de FCFA par le Fonds de Développement des filières Cacao et Café⁹⁷⁸.

Depuis le réengagement de l'Etat dans le secteur agricole par la mise sur pied du plan de relance de la production cacao et café en 2002, la production du cacao avait augmenté progressivement tandis que la production caféière connaissait des périodes de turbulences comme nous pouvons le constater dans le tableau ci-dessous.

⁹⁷⁶ République du Cameroun, *Plan de relance et de développement ...*, p. 7.

⁹⁷⁷ Achancho, « Revue et analyses des stratégies nationales ... », p. 139.

⁹⁷⁸ AMINADER, *Stratégie du développement du secteur rural au Cameroun*, juin 2013, p. 46.

Tableau 48: Production du Cacao et du café de 2005 à 2017 (en tonnes)

Années	Cacao	Café
2005	180.413	50.919
2006		49.643
2007	164.256	55.430
2008	205.032	43.000
2009	206.452	45.000
2010	218.702	51.476
2011	228.941	45.000
2012	228.910	25.000
2013	250.000	32.800
2014	232.530	22.000
2015	245.699	33.302
2016	295.295	33.002
2017	253.510	28.315

Source : INS, Annuaire Statistique de Cameroun 2019, p. 268 ; République du Cameroun, Stratégie de développement de la filière café au Cameroun : 2010 – 2015, p. 7.

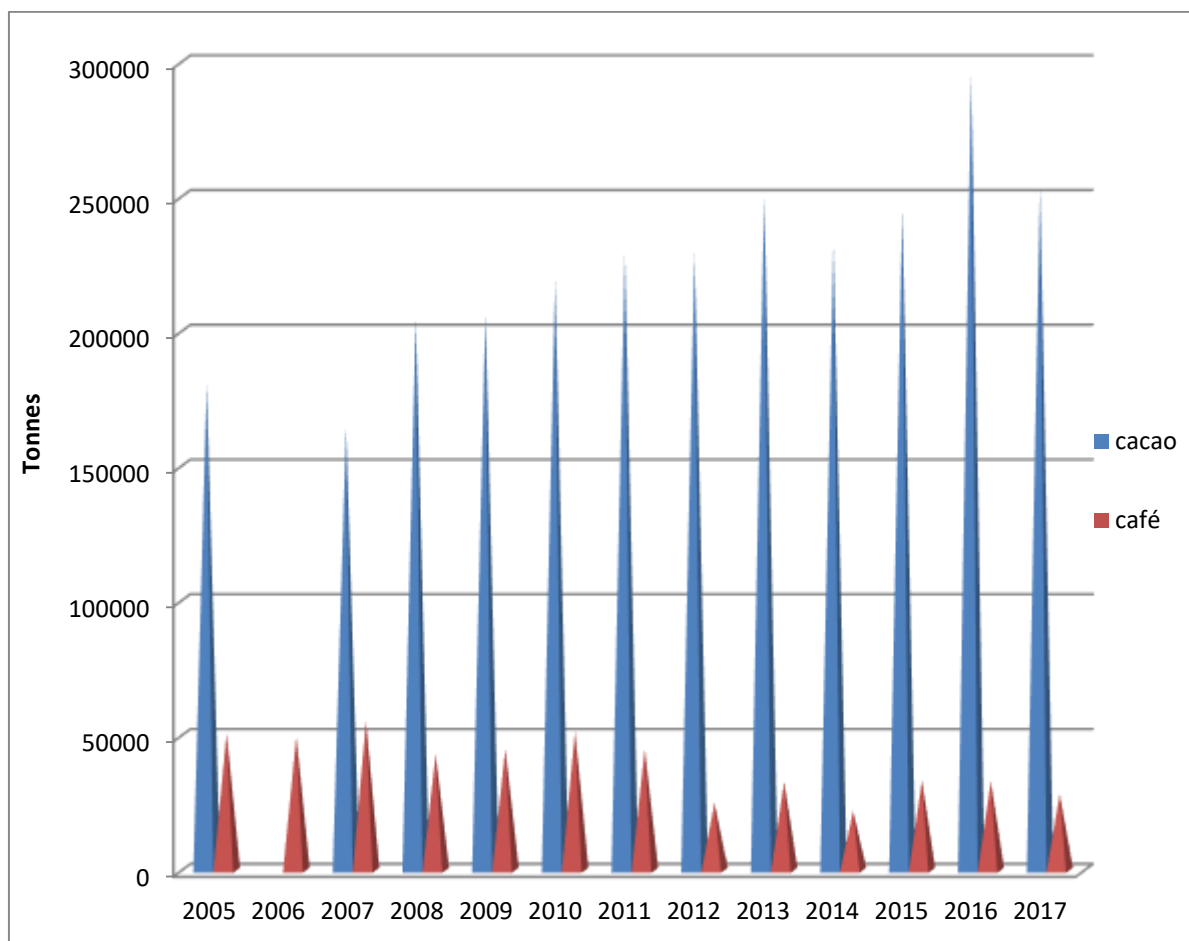
Il faut noter ici que dans le plan de relance des filières cacao et café, l'Etat s'était fixé des objectifs concernant la production. Ainsi, il était question d'atteindre un minimum de production de 200.000 tonnes de cacao en 2010 et un minimum de 600 000 tonnes en 2020⁹⁷⁹. Ainsi, à bien observer les chiffres qui nous sont présentés dans le tableau ci-dessus, nous constatons que la reconsidération d'intérêt manifesté par l'Etat pour l'agriculture et principalement pour les différentes cultures d'exportations avait permis la mise sur pied d'un plan de relance de la production de ces filières dont le verger pour la plupart des plantations était déjà très vieillissant⁹⁸⁰. Ainsi donc, de 2005 à 2017, nous constatons que la production du cacao avait augmenté considérablement. Cette augmentation se faisait distinguer chaque année au regard des chiffres ici présentés.

⁹⁷⁹ République du Cameroun, *Plan de relance et de développement ...*, p. 35.

⁹⁸⁰ B. R. Mbodiam, « Au chevet de la filière cacao », *Investir au Cameroun*, n°68-69, Décembre 2017 à Janvier 2018, p. 8.

En ce qui concerne la production du café, la tendance s'évalue à la baisse malgré la formation des producteurs et des différentes structures d'accompagnement mis en place par l'Etat afin de promouvoir la relance de la production caféière. Les courbes ci-dessous nous présentent de manière claire les tendances de production du cacao et du café.

Graphique 28 : Evolution de la Production du cacao et du café au Cameroun, 2005 à 2017 (en tonnes)



Source: Idem tableau 48.

L'allure de ces diagrammes nous permet de constater clairement que de 2005 à 2017, la production du cacao augmentait progressivement malgré certaines années de décroissance. Cette augmentation de la production serait liée aux différentes formations et aux différents conseils que recevaient les producteurs⁹⁸¹ par les différentes structures d'encadrement mis en place par l'Etat afin d'aider les différents producteurs dans le traitement des plantations. Cependant nous constatons une baisse drastique de la production du cacao en 2017. Cette baisse serait due à un léger découragement des producteurs suite à la déflation des prix du

⁹⁸¹ République du Cameroun, *Plan de relance et de développement des filières cacao et café du Cameroun, horizon 2020*, Août 2014. p. 78.

cacao au marché mondial⁹⁸². En fait ce problème déclenché en 2016 suite à une augmentation de la production du cacao et une baisse de consommation avait causé le problème des cours mondiaux qui avaient également connu une baisse considérable l'année 2017.

En ce qui concerne l'évolution de la production du café, le tableau ci-dessus nous permet d'avoir une lecture objective sur l'évolution de la production de ce produit agricole au Cameroun. Ainsi donc, selon l'allure de la courbe, nous constatons que la tendance de la production était en baisse chaque année. Depuis la mise en place du Plan de relance de 2002, les productions caféière et cacaoyère ont évolué de manière différentes tant sur la plan de la quantité que sur celui de la qualité.

À regarder de près, les données consignées dans les différents diagrammes de l'évolution des productions cacaoyères, montrent qu'elle a augmenté progressivement dans la période 2002 - 2011, passant de 138 000 tonnes en 2002 à 253 510 tonnes en 2017 avec un pic de 295 295 tonnes en 2016. Malgré le dépassement des objectifs de la production cacaoyère fixés par le plan de relance de 2002 qui était de 200 000 tonnes pour les années 2010/2015, le niveau de croissance annuelle estimé, reste relativement faible pour atteindre les 600 000 tonnes projetées en 2020⁹⁸³. La nécessité d'intensifier les actions en cours et de développer de nouvelles autres s'impose de fait.

Pour ce qui est de la production caféière, il faut noter que le Cameroun, du fait de la faiblesse de sa production, a été relégué au rang du groupe des « *autres pays* », au point où les statistiques internationales ne différencient plus les productions du café arabica de celle du café robusta. Pendant la période allant de 2002 à 2011, la production des deux cafés confondus a connu une tendance globalement constante, malgré une production en dents de scie, passant de 48 000 tonnes à 45 000 tonnes en 2011, avec une période de pic de 55 000 tonnes en 2007 et de 50 000 tonnes en 2005. Mais à partir de la campagne 2012, la production du café avait chuté de près de 48%, descendant ainsi à 22 000 tonnes en 2014. En 2013, avec l'introduction de presque 20 Milliards de FCFA dans les filières cacao et café par les nouveaux bailleurs de fonds tels que le Groupe Industriel Néo-Zélandais, pour financer ces filières⁹⁸⁴, la production du café était montée à 32 000 tonnes. Mais hélas ces efforts n'avaient été qu'éphémères puisqu'en 2014, la production de café avait chuté pour atteindre 22.000

⁹⁸² *Ibid.*

⁹⁸³ Mbodiam, « Au chevet de la filière... », p. 8.

⁹⁸⁴ Mbadi, « Les cultures d'exportation au Cameroun : l'exemple du Cacao et du café », *Jeune Afrique économique*, n° du 17 Août 2015, p. 97.

tonnes, soit une baisse de 10.000 tonnes, environ 30% contrairement à 2013. Cette chute avait atteint 33.002 tonnes en 2016 et 28.636 tonnes en 2017.

Contrairement à la production cacaoyère, le niveau de la production caféière était en deçà des objectifs du plan de relance élaboré en 2002 qui visait une production de 160.000 tonnes de café en 2011 et 220.000 tonnes en 2020⁹⁸⁵. Pour ce faire, il faudra que l'Etat du Cameroun redouble d'effort, étant donné que la production avait connu une chute drastique, se situant à 20.000 tonnes en 2016 et à 25.000 tonnes en 2017.

S'agissant de la qualité, elle s'est considérablement dégradée au fil du temps de manière à entamer *l'origine Cameroun*, notamment en ce qui concerne les fèves de cacao. Il en est de même pour le traitement des produits après récolte. La fermentation et le séchage ne sont plus une opération contraignante pour les producteurs avec pour conséquence la baisse de la qualité des fèves qui entame *l'origine Cameroun*. En effet, après la libéralisation, le verger cacaoyer et caféier avait été abandonné à leurs créateurs. Par conséquent, le cacao camerounais souffrait du non-respect des différents itinéraires techniques des opérations pré et post récolte. Ces opérations importantes, même lorsqu'elles étaient effectuées, n'étaient pas toujours conformes aux bonnes pratiques, notamment en ce qui concerne les traitements phytosanitaires, la fermentation et le séchage. Les odeurs de fumée et de goudron, les résidus de pesticides, ainsi que la quasi disparition du grade I en sont les conséquences⁹⁸⁶.

Les problèmes de qualité en matière de café étaient sensiblement les mêmes. Toutefois, la vétusté des équipements et le nombre élevé des usines en sous capacité de traitement dégradaient la qualité du café marchand. Par ailleurs les stations de lavage, en dépit de leur nombre insuffisant, contribuaient autant que faire se peut à l'amélioration de la qualité⁹⁸⁷. Les performances des filières cacao et café, ainsi mises en évidence, sont le fait des producteurs pour la plupart des petits, dont les exploitations majoritairement sont de type familial, sur l'ensemble des bassins de production appropriés. Il faut également noter que malgré la pénibilité du travail cacaoyer et caféier, l'augmentation des cours mondiaux de ces produits flatte des personnes à investir dans ce domaine. Ainsi, de plus en plus, il est observé un engouement des élites et autres travailleurs en activité ou en retraite, ainsi que des jeunes formés dans le cadre de la rénovation de l'enseignement et de la formation agricole, à s'installer dans la production cacaoyère et caféière. Cette nouvelle classe de producteurs ou

⁹⁸⁵ République du Cameroun, *Plan de relance et de développement...*, p. 36.

⁹⁸⁶ Alary, *Les cacaoculteurs camerounais face...*, p. 185.

⁹⁸⁷ Biwolé Fouda, « Efficacité des privatisations Cameroun... », p. 45.

d'entrepreneurs agricoles, plus ouverte à l'innovation, représente un potentiel important de développement des filières.

Cependant il faut relever ici que malgré un nouveau regain d'intérêt manifesté par l'Etat du Cameroun pour les filières d'exportation cacao et café, la libéralisation continue d'impacter sur l'économie agricole car les différents moyens financiers et autres attentions accordées à ces filières ne sont plus comme avant. Le maillon de la production dans les filières cacao et café est confronté à des contraintes de différentes natures, au rang desquelles se distinguent les contraintes techniques, organisationnelles et institutionnelles, de financement et de gouvernance ainsi que les contraintes naturelles⁹⁸⁸. Les contraintes techniques se rapportent à la faiblesse de la productivité et de la compétitivité (qualité) des produits. Celles-ci sont la conséquence de la non ou mauvaise application des itinéraires techniques conseillés, due aux difficultés d'accès aux intrants et aux services agricoles, au vieillissement des planteurs et des plantations. Or, il est démontré que le suivi rigoureux de ces itinéraires techniques, notamment les bonnes pratiques agricoles, la fertilisation et la protection des vergers, contribuent à tripler, voire quadrupler les rendements dans les vergers.

Les intrants les plus importants pour la production cacaoyère sont constitués du matériel végétal amélioré et des pesticides. En plus de ces deux intrants, les engrais constituent véritablement un facteur très limitant pour la production caféière. Les difficultés d'accès sont liées aux prix relativement élevés, surtout en ce qui concerne les engrais, prix qui sont renchérissés parfois par l'enclavement des bassins de production et la faible structuration des producteurs en coopératives dans certaines zones⁹⁸⁹. Le verger a été ainsi abandonné à lui-même, ce qui explique les faibles rendements observés qui se situent autour de 250 à 350 kilogrammes à l'hectare pour le café⁹⁹⁰.

Après la libéralisation qui avait entraîné le retrait de l'Etat de toute la chaîne de production des produits agricoles, l'offre des services agricoles de formation et de vulgarisation a connu une baisse qualitative qui a fortement impacté la maîtrise des itinéraires techniques par les producteurs et partant, la quantité et la qualité des produits. De ce fait, le Programme National de Vulgarisation, qui avait constitué pendant longtemps le bras séculier de l'Etat en matière de vulgarisation, a souffert et souffre encore actuellement de l'étroitesse des financements qui sont justes et exclusivement assurés par les Budgets d'Investissement

⁹⁸⁸ République du Cameroun, *Plan de relance et de développement...*, p. 38.

⁹⁸⁹ Alary, *Les cacaoculteurs camerounais face...*, p. 186.

⁹⁹⁰ République du Cameroun, *Plan de relance et de développement...*, p. 40.

Publics (BIP)⁹⁹¹. Ce qui pose un véritable problème des financements conjoints qui, une fois arrivés à terme, montrent les limites de la durabilité des projets. Suite à l'arrêt des formations et surtout la fluctuation des prix des produits agricoles, l'entretien des vergers, notamment les différentes tailles et le traitement n'était plus observé par les producteurs à cause des coûts supplémentaires qui ne sont pas toujours rémunérés par le marché.

2. Les Effets sur la Commercialisation

L'ONCPB régentait l'essentiel du dispositif commercial du cacao et du café : il jouait à la fois les rôles de caisse de stabilisation, de gestionnaire très rigide et directif de la commercialisation dans les zones d'achat, et d'exportateur unique. Les producteurs de café et de cacao devaient impérativement livrer le produit au centre de collecte d'une coopérative départementale, elle-même subdivision d'une union de coopératives au niveau provincial, qui payait le produit au prix fixé par l'ONCPB selon un barème de qualité⁹⁹².

La libéralisation de la commercialisation des cafés et du cacao a profondément modifié le système de commercialisation interne et externe, jadis mis en œuvre par l'ex-ONCPB. Cette situation a eu un impact négatif sur la qualité des produits, depuis l'achat aux producteurs jusqu'à l'exportation et la livraison dans les principaux ports de destination, ce qui a entamé l'image de *l'origine Cameroun* sur le marché international. Si le système de commercialisation en vigueur permet aujourd'hui au producteur, notamment pour ce qui est du cacao, de percevoir un prix représentant plus de 80 pour cent du prix international, si les opérateurs des filières peuvent opérer en toute liberté sur l'ensemble des bassins de production sans concessions et sans quotas, en revanche, l'environnement général de la commercialisation des produits reste gangrené, et sans être exhaustif, par les dysfonctionnements ci-après⁹⁹³ :

- l'absence des marchés organisés au niveau des producteurs ;
- l'absence du pré-contrôle de qualité ;
- l'insuffisance du système d'information sur les marchés ;
- la prolifération d'intervenants et l'absence de professionnalisation ;

⁹⁹¹ Mbadi, « Les cultures d'exportation au Cameroun ... », p. 98.

⁹⁹² V. Achancho, « Café et Cacao au Sud Cameroun : évolution et contrastes sociaux », *Grain de sel*, n° 34/35, Mars – Août 2006, p. 2.

⁹⁹³ D. Herbel, et al., *Manuel de formation aux politiques agricoles en Afrique-Subsaharienne*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2003, p. 125.

- le manque de financement des opérations de commercialisation et la vulnérabilité subséquente des producteurs ;
- le faible contrôle des embarquements ;
- l'insuffisante application des textes en vigueur ;
- l'absence de l'Etat ou des organes d'encadrement des filières ;
- la faible collaboration des parties prenantes et l'obsolescence du cadre institutionnel ;
- la désarticulation des filières.

Or, il faut avant tout rappeler que les filières d'exportation cacao et café contribuaient à 2% du PIB national, 6% du secteur primaire et 1/3 du PIB du sous-secteur des produits agricoles destinés à l'export et à la transformation, 28% des exportations non pétrolières et 40% de celles du secteur primaire, 110 milliards de FCFA pour 900 000 producteurs et près de 4 000 000 de personnes⁹⁹⁴. Par conséquent, au regard de tout ceci, la relance de ces filières devrait être une priorité de l'Etat.

La libéralisation agricole, en consacrant donc le retrait de l'Etat du financement des activités agricoles n'a pas arrangé la situation des agriculteurs ; ceux-ci, du fait de l'instabilité des cours des produits agricoles, sont devenus des clients insolvable pour les organismes bancaires privés. La conséquence est l'effet d'éviction des paysans des circuits de financements⁹⁹⁵. A l'heure actuelle il n'existe aucun mécanisme de garanti permettant de favoriser l'accès des petits producteurs au financement de leurs activités. De ce fait, le retrait de l'État en 1991 de la commercialisation du cacao et du café a été à l'origine⁹⁹⁶ :

- de la désorganisation du système de commercialisation, disparition des marchés périodiques, forte action des coxeurs avec des achats porte à porte ;
- du développement de l'amateurisme dans les filières, formation insuffisante des opérateurs aux techniques de commercialisation ;
- d'une concurrence déloyale caractérisée par une recherche effrénée du profit individuel, achat de produit humide, achat de la récolte sur pied, etc.
- de la confiscation des informations par certains acteurs, d'où le manque de transparence dans le marché Intérieur.

⁹⁹⁴ Etoa Abena, « la libéralisation des filières Cacao et Café », p. 3.

⁹⁹⁵ P. Bisson et al., *Etude sur l'économie de la recherche au Cameroun. Programme d'Appui à la Recherche*, Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation, Cirad, Yaoundé, Cameroun, 2014, P. 25.

⁹⁹⁶ Touna Mama, « Libéralisation de l'économie, dynamique de l'informel et lutte contre la pauvreté » in GERN, J-P. (Mélanges en l'honneur de ...), *Dialectiques Economiques*, Neuchâtel, EDES, 1999, p. 23.

Ce manque de transparence qui découle de la complexité du circuit de commercialisation et de la multiplication des intervenants atteint plusieurs domaines notamment : l'offre des producteurs et la qualité des produits, la demande du marché, les prix.

En ce qui concerne le manque de transparence au niveau de l'offre des producteurs et la qualité des produits, la réduction de l'offre était due à une absence des informations des producteurs et une méfiance des acheteurs, la diminution de la qualité des produits : les planteurs souhaitent vendre toute leur production, en cachant toutes les informations sur la qualité (on trouve de plus en plus de corps étrangers dans des sacs de produits tout venant), la désorganisation totale de la mise au marché : disparition de marchés organisés, chaque acheteur étant vendeur de fait de l'origine Cameroun, l'émergence des multinationales qui confisquent 95% du marché au détriment des producteurs.

Parlant des prix, la libéralisation a introduit une logique de fixation des prix par le marché. Le paysan est libre de vendre à qui il veut sans aucune contrainte étatique. Depuis la libéralisation en 1992, la vente des produits agricoles est libre. La vente des produits cacaoyer et caféier se fait soit en groupe, soit individuellement par les agriculteurs. Cependant force est de constater que la fixation des prix par le marché est marquée par une asymétrie de l'information. Les négociants disposent toujours d'une meilleure information par rapport aux planteurs⁹⁹⁷. Le prix étant fixé sur le marché mondial, les revenus versés aux cultivateurs sont déduits de ce prix mondial.

La dévaluation du FCFA prolonge le mouvement de libéralisation du secteur agricole. Elle intervient pour renforcer la compétitivité internationale des produits d'exportation. Cette mesure aura incidemment pour conséquence le renchérissement des intrants agricoles. La suppression des taxes à l'exportation intervenue préalablement sera réintroduite en 1995 par l'Etat. Il s'agit d'une taxe d'inspection et de contrôle à l'exportation des produits de base. Cette nouvelle taxe s'élève 0,95% de la valeur FOB et s'applique au café, Cacao, et banane. Le constat établi démontre donc l'existence de dysfonctionnements dans la mise en œuvre de la libéralisation agricole au Cameroun⁹⁹⁸. L'objectif d'augmentation de la production a été amorcé sans vraiment réaliser une amélioration significative en comparaison des années de prospérité de l'économie administrée. La production agricole a

⁹⁹⁷ Bisson et al., *Etude sur l'économie de la recherche au Cameroun...*, p. 28.

⁹⁹⁸ Etoa Abena, « La libéralisation des filières cacao/café et la transparence des marchés », conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Décembre 2006, p. 12.

accru modestement mais à un rythme inférieur à celui de la population. Les prix quant à eux ont évolué positivement mais restent marqués par une instabilité.

A l'opposé, les cultivateurs n'ont pas les moyens d'information pour être à jour en ce qui concerne les évolutions des cours mondiaux des produits de base. Cette asymétrie place les cultivateurs dans une position de faiblesse dans le processus de négociation. Dans une étude de Folefack Pompidou sur les moyens d'information des agriculteurs, il ressort que la radio occupe la première place avec 63%, le bouche à oreille est situé à la seconde place avec 11% et enfin viennent les organisations paysannes sensées fédérer les intérêts des paysans⁹⁹⁹. La source radiophonique est toutefois peu à même de jouer le rôle d'information. Le territoire national n'est pas entièrement couvert par le réseau électrique pour alimenter les postes radio. Les cultivateurs sont donc tenus de prévoir un budget pour un approvisionnement en piles. Toutes ces données renforcent l'asymétrie de l'information entre producteurs ruraux et commerçants urbains. De plus P. Janin fait le constat que l'entrée en masse des commerçants privés a réintroduit des pratiques que l'on pensait révolues : pesées frauduleuses, achats nocturnes à vil prix, ententes déloyales entre acheteurs pour baisser les prix d'achat¹⁰⁰⁰.

En fait il faut le dire de manière claire, le retrait de l'Etat dans le processus de commercialisation avait entraîné un déséquilibre de négociation dans la fixation des prix. De ce fait, cette fixation se faisait de manière unilatérale par les exportateurs ; les producteurs ne connaissant pas les composantes de ce prix. Comme conséquence, les acheteurs étaient devenus des « *price-maker* », tandis que les producteurs étaient des « *price-taker* ». Ainsi donc, il existait des écarts énormes entre les prix FOB et ceux bords champs : la barre des 65% est difficilement dépassée¹⁰⁰¹, s'agissant de la part du producteur. Ceci serait d'autant plus vrai qu'en 2001, alors que le kilogramme de cacao coûtait 1150 FCFA FOB, le planteur ne recevait que 700 FCFA par kilogramme. En 2002 le kilogramme de cacao coûtait 1100 FCFA au marché international et le planteur recevait 725 FCFA / kg¹⁰⁰². Néanmoins, il faut dire ici qu'à la fin des années 2000, les secteurs cacao et café au Cameroun représentaient environ 3% du PIB national et 15 % du PIB du secteur primaire¹⁰⁰³.

⁹⁹⁹ D. P. Folefack, *Commercialisation du Cacao en zone forestière du Sud Cameroun : une analyse socio-économique des mutations observées dans un contexte de libéralisation*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 98.

¹⁰⁰⁰ P. Janin, « Consommer, épargner ou investir : les priorités de l'agriculture de plantation en temps de crise » in Courade, *Le village camerounais à l'heure...*, p. 384.

¹⁰⁰¹ P.K Fokam, *Misère galopante du Sud, complicité du Nord : jeux enjeux solutions*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2005, p. 45.

¹⁰⁰² Ondoa Manga, *Analyse des politiques agricoles ...*, p. 43.

¹⁰⁰³ Lescuyer et al., « Analyse de la chaîne de valeur ... », p. 25.

La libéralisation de la commercialisation du cacao et des cafés a eu des conséquences négatives sur la qualité. Les exportateurs ont eu une faible propension à rechercher l'amélioration de la qualité des produits. L'adoption en 1992 des normes de conditionnement de l'Association Française du Commerce de Cacao (AFCC), à la place de celles de la F.A.O utilisées par l'ex-ONCPB, a entraîné la dégradation de la qualité des produits bruts¹⁰⁰⁴. Le cacao et le café marchands camerounais sont confrontés au non-respect des itinéraires techniques, notamment les délais de fermentation et le taux d'humidité requis par la réglementation. Pour le café, les usines mal équipées et vétustes ajoutées aux achats de café cerise conduisent à la mise sur le marché des produits de moindre qualité.

Les diverses mesures édictées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de 2002 n'ont pas apporté de réponses opératoires quant au positionnement de l'Etat dans la chaîne de commercialisation des produits. Si en théorie, on a souvent attribué à l'ONCC le rôle et la fonction qui étaient assumés par l'ONCPB, en revanche, dans les faits et de par ses textes organiques, les attributions de l'Office National du Cacao et du Café restent en deçà de la place que la libéralisation lui consacre dans la commercialisation des produits. Selon Boayessalen Jean marie, un de nos informateurs, l'ONCC ne peut pas remplir pleinement son travail car ses pouvoirs sont limités. De ce fait, il dit :

L'ONCPB avait des missions très étendues qui portaient de la chaîne de production, au circuit de commercialisation. Par contre, l'ONCC ne s'occupe que du contrôle de la qualité des produits à commercialiser, en vérifiant les magasins de stockages, et le contrôle au point d'embarquement dans les navires, par les exportateurs¹⁰⁰⁵.

Le CICC, créé en début d'année 1992, illustre bien la volonté de prise en charge des filières par l'interprofession qui serait constitué des producteurs, des acheteurs, des transporteurs et des exportateurs. Malheureusement, ce conseil interprofessionnel de cacao et de café, qui était censé représenter les intérêts de la profession, n'était pas un organe paritaire, et ne pouvait acquérir sa véritable crédibilité que le jour où les producteurs y seront véritablement représentés¹⁰⁰⁶. Il faut également le reconnaître que, si dans les faits, l'Etat n'assume plus directement à travers l'ONCC les fonctions commerciales, il détient toujours les décisions stratégiques. De ce fait, les dates des campagnes sont fixées par lui à travers le

¹⁰⁰⁴ AMINCOMMERCE, Décret n° 2005/1213/PM du 27 avril 2005 réglementant le conditionnement et la commercialisation des cafés verts ; Décret n° 2005/1212/PM du 27 avril 2005 réglementant le conditionnement et la commercialisation des fèves de cacao.

¹⁰⁰⁵ Boayessalen Jean marie, 69 ans, employé ONCC, Douala, 16 juillet 2019.

¹⁰⁰⁶ Idem..

Ministères du commerce ; l'agrément des exportateurs est également octroyé par ce même Ministère¹⁰⁰⁷. Bref disons que même si la libéralisation demandait l'arrêt de l'accompagnement des producteurs par l'Etat, la commercialisation des différents produits d'exportation était encore marquée par la forte présence de l'Etat qui jouait un rôle très important et décisif.

La libéralisation interne de la commercialisation des cultures d'exportations cacao et café avait donné naissance à la pratique du coxage et ceux qui le faisaient étaient appelés les coxeurs. En effet, ces derniers faisaient le porte à porte afin de convaincre les producteurs de leur vendre leurs récoltes. Ceux-ci, avec leurs balances modifiées, achetaient les produits à vil prix, indépendamment de la qualité. Il faut également et surtout relever ici que la présence nombreuse des coxeurs était également importante et faisait la fierté des producteurs parce qu'ils vendaient leurs produits au plus offrant. Ces coxeurs se contentaient de la quantité et non de la qualité des produits qui leur étaient vendus par les producteurs. Ayant abordé Bissama André, planteur dans le Département du Mbam et Kim, pour en savoir plus sur le phénomène du coxage, il nous dit :

Ces gens nous aident beaucoup depuis que l'Etat nous a abandonné à nous même. C'est vrai qu'ils ont des fausses balances qui nous coupent parfois deux kilogrammes par sac de cent kilogrammes, mais ils sont importants dans la mesure où avant d'acheter, ils ne jugent pas trop la qualité et la couleur. De plus ils achètent même quand ce n'est pas encore bien sec. S'il faut attendre le groupement, tu peux mourir avec tes problèmes ; pourtant avec ces gens, tu peux les faire venir à tout moment et ils achètent le produit¹⁰⁰⁸.

L'ONCC qui avait été créé en 1992 était dans l'incapacité de mener à bien ses missions parce que ne disposant pas d'une entière possibilité de frapper, mais aussi, pour des raisons sociales. C'est ainsi que la baisse de la qualité des produits et le changement du système de commercialisation ont fortement contribué à l'évolution négative des différentiels des labels camerounais sur le marché international, aboutissant ainsi aux décotes. Les décotes qu'ont connues les produits de 1991 à 2005, ont atteint des niveaux record, soit un manque à gagner estimé à 148 milliards de FCFA¹⁰⁰⁹. Quant au cacao, la cotation de « l'origine Cameroun » est à parité sur le marché international depuis 2005, mais la prime sur la qualité « *Good Fermented* » a disparu. Au cours des campagnes 2012 et 2013, les livraisons ont subi

¹⁰⁰⁷ Alary, « La libéralisation des filières cacaoyères ... », p. 8.

¹⁰⁰⁸ Bissama André, 72 ans, Agriculteur, Mbangasina, 26 Août 2020.

¹⁰⁰⁹ Mbodiam, « Au chevet de la filière... », p. 10.

des pénalités de l'ordre 40 à 80 Euros, soit 26.200 FCFA à 52.400 FCFA / t, en raison de leur qualité non conforme¹⁰¹⁰. Selon Ongolo Joseph, conseiller technique ONCC :

La quasi-totalité des planteurs ne respectent pas les normes d'entretien des plantations, de fermentation et de séchage des produits. Ce qui n'est pas du tout bon. Mais il n'est non plus évident de les sanctionner même si on avait la possibilité de le faire car ils font avec les produits qu'ils ont à portée de main. Les bons produits sont très coûteux par rapport à leurs revenus. Aussi, c'est avec ces produits qu'ils payent l'école de leurs enfants, améliorent leurs états de santé et certains de leurs besoins primaires et vitaux. C'est l'ensemble de tout cela qui nous pousse à être cléments. Mais cependant, il noter que malgré ces défauts, le cacao camerounais est très prisé sur le marché international à raison de son arôme et de son goût unique. C'est le café qui est plus un véritable casse-tête, mais nous nous attelons doucement pour l'améliorer¹⁰¹¹.

Cette manière de faire de l'ONCC et la mauvaise qualité de grade des produits qui avaient entraîné à la décote des produits camerounais impactaient également sur les exportations. En fait les quantités des récoltes produites n'étaient pas totalement exportées. C'est ainsi qu'une partie qui n'est pas exportée est utilisée par les entreprises locales pour transformation. Les tableaux ci-dessous nous présentent les données des quantités des produits exportés par rapport aux productions.

Tableau 49 : Evolution des exportations du cacao et du café de 2006 à 2017 en tonnes

Années	Cacao	Café
2006	177.468	47.998
2007	128.902	47.700
2008	163.771	34.195
2009	181.775	39.440
2010	180.814	36.000
2011	149.552	40.088
2012	225.000	16.000

¹⁰¹⁰ *Ibid.*

¹⁰¹¹ Ongolo Joseph, 59 ans, conseiller Technique, ONCC Douala, 18 Décembre 2020.

2013	211.000	16.142
2014	220.000	
2015	265.306	23.865
2016	263.746	20.270
2017	221.667	25.315

Source : Institut National de Statistique, Annuaire statistique du Cameroun, 2014, p. 327 et 2019, p. 324.

Au regard des données que nous présente ce tableau, il ressort que tandis que les exportations du cacao connaissaient une augmentation en terme de volume, les exportations du café, tout comme la production, baissaient, Ainsi, nous pouvons constater que malgré une évolution des données en dents de scies, il y avait croissance. Seulement il faut ajouter ici que avec le retrait de l'Etat de la commercialisation et l'invitation de plusieurs structures telles : les multinationales, les coxeurs et bien d'autres, le traçage des données étaient devenu un véritable problème. Selon Nemi Bikobo André, il faut également noter que l'existence des coxeurs perdure à cause de la volonté des agriculteurs qui y trouvent leur compte. Ainsi, nous dit-il :

Moi je n'avais pas connu l'ONCPB. Mais j'avais entendu parler. En fait pour moi les coxeurs sont mieux parce que chez eux c'est le cash. Ils prennent ton produit et te donnent l'argent. Nous n'avons pas besoin d'attendre comme au groupement, où quand ils prennent, ils envoient l'argent après par le délégué¹⁰¹².

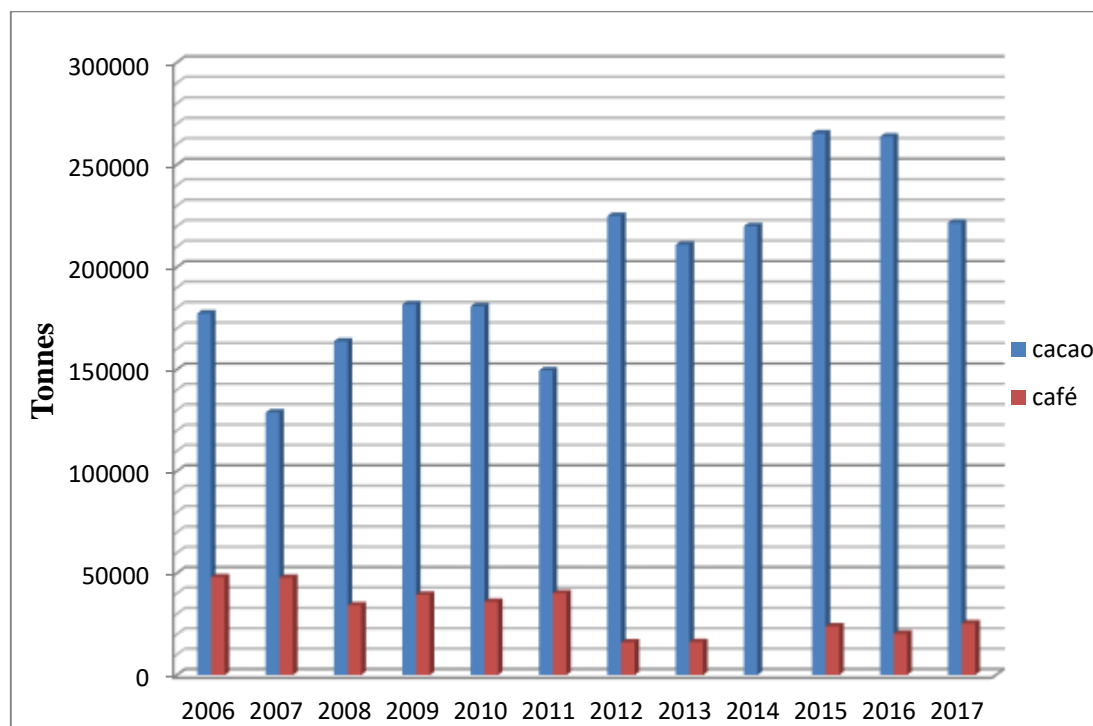
Par conséquent, il était devenu très difficile de ressortir de manière exacte les données de la commercialisation des produits d'exportation¹⁰¹³.

Les diagrammes ci-dessous nous présente et avec précision les différentes tendances de l'évolution des données d'exportation.

¹⁰¹² Nemi Bikobo André, 45 ans, Agriculteur, Obala, 13 Juin 2020, 17h03.

¹⁰¹³ Folefack, *Commercialisation du Cacao en zone ...*, p. 115.

Graphique 29 : Évolution des Exportations du cacao et du café de 2006 à 2017 (en tonnes)



Source : à partir des données du tableau 49.

L'allure de la courbe ci-dessus nous présente de manière claire la tendance évolutive des exportations de cacao, après une manifestation d'intérêt pour l'agriculture de l'Etat.

Quant à ce qui concerne l'évolution des exportations du café, au regard de l'allure de la courbe, nous constatons que depuis la chute drastique en 2008, les exportations commercialisées du café n'ont connu que décroissance continue. En effet, si en 2011 on note une légère augmentation des exportations comme nous pouvons le constater sur la courbe ci-dessus par rapport à 2009 et à 2010, il faut tout de même relever que cela n'avait été qu'éphémère parce que très vite, c'est-à-dire en 2012 ces exportations du café avaient connu leur niveau le plus bas, suivi également de l'année 2013. En 2015, nous pouvons noter une augmentation insignifiante, soit 7.000 tonnes de plus par rapport à 2013 et 3.000 tonnes par rapport à 2016 et 2.000 tonnes de moins par rapport à 2017. Il faut dire ici que cette baisse pourrait se justifier par la chute des prix du café sur le marché international. Avec la loi du marché, ces prix se seraient répercutés sur les producteurs, engendrant ainsi un découragement de la part des producteurs et un abandon, sinon une destruction des plantations

de café. Il faut également relever le fait que dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, le café camerounais serait vendu de manière clandestine au Nigéria voisin¹⁰¹⁴.

La disparition des structures de vérification de la qualité et les impératifs de survie obligent les paysans à consacrer moins de soins à la préparation du café marchand. La production en valeur numérique des cultures de rentes a de ce fait évolué en dents de scie la production¹⁰¹⁵. Le retrait de l'Etat des fonctions de commercialisation suite à la libéralisation de la filière café a placé le producteur face à une pléthore d'acheteurs peu professionnalisés. De ce fait, ils écument les zones de production, achetant les cafés en dehors des usines de décorticage, et souvent en cerises. Cette situation, source de vulnérabilité, et partant, de la paupérisation des populations concernées, est exacerbée par les insuffisances du dispositif national d'informations et l'absence de financements appropriés pour le développement de la filière¹⁰¹⁶. Les acteurs de la filière ont estimé qu'il est nécessaire d'assainir la commercialisation du café et de professionnaliser tous les opérateurs afin d'optimiser et rendre plus fluides les circuits de commercialisation, de mettre sur le marché un produit de qualité et de permettre aux producteurs de percevoir le juste prix de leurs efforts.

Enfin, pour ce qui est des effets de la libéralisation sur la commercialisation, il faut noter la déception des principaux acteurs. Pour Pierre TSIMI ENOUGA ancien secrétaire exécutif de CICC, la restructuration des filières de commercialisation n'a pas atteint ses objectifs. La mise en œuvre d'une libéralisation qu'il juge imposée par les bailleurs de fonds a conduit à des dysfonctionnements regrettables. Il observe que :

pour ce qui concerne le Cameroun et comme d'ailleurs pour la plupart des pays africains, la restructuration de la filière interne n'a pas toujours suivi celle de la restructuration de l'économie mondiale imposée par la globalisation, et on assiste à un phénomène vraiment extraordinaire : celui de l'éclatement de l'offre de produit au niveau interne et de la concentration des débouchés ; on arrive à une situation où un petit tout petit nombre d'opérateurs imposent la loi à une offre éclatée de produits¹⁰¹⁷.

Ainsi donc pour Tsimi Enouga, la libéralisation entreprise par l'Etat du Cameroun avait été très ouverte et moins calculée car pour lui, au lieu d'obéir de manière totale aux Institutions de Bretton Woods, l'Etat devait mettre sur pied une libéralisation protégée, en

¹⁰¹⁴ Touna Mama, « Libéralisation de l'économie, dynamique ... », p. 25.

¹⁰¹⁵ Awoumou Amougou : « La libéralisation des marchés... », p. 26.

¹⁰¹⁶ Bisson et al., *Etude sur l'économie de la recherche au Cameroun...*, p. 33.

¹⁰¹⁷ Tsimi Enouga Pierre, 75 ans, ancien Secrétaire exécutif du Conseil Interprofessionnel du café et du cacao. 14 Septembre 2020.

accordant des moyens d'accompagnements aux institutions d'encadrement des planteurs afin d'aider ces derniers à mieux défendre les intérêts de toutes les parties prenantes.

B. Les effets sociaux de la libéralisation des filières cacao et café

L'incidence de la libéralisation des filières agricoles ne s'était pas seulement limitée au niveau économique. Bien plus, elle avait également eu des effets sociaux environnementaux au sein des producteurs.

1. Les Effets sociaux de la libéralisation

Fournis quasi-gratuitement en intrants phytosanitaires auparavant, les planteurs doivent maintenant épargner pour les intrants de la campagne suivante ou solliciter des crédits auprès des Mutuelles d'épargne et de crédit qui se sont largement développées. Les prix des intrants ont fortement augmenté, dans un pays où la pathologie très importante du cacaoyer fragilise la production. Il en résulte un abandon partiel, parfois total des itinéraires techniques recommandés (réduction du nombre de traitements, sous dosages...) et de nouveaux arbitrages entre les spéculations des exploitations liées aux cours mondiaux. Dans certaines zones, on a assisté à l'abandon du cacaoyer au profit d'autres productions et à l'arrachage des caféiers, principalement dans l'Ouest du Cameroun où il y a une très forte pression foncière, malgré les menaces de représailles des administrations de tutelle.

Les producteurs sont dispersés et peu organisés. Les stratégies sont souvent individuelles. La grande majorité du cacao et du café est vendue individuellement, avec cependant des différences notables selon les régions. Les producteurs individuels font face aux acheteurs coxeurs qui imposent un prix bas. La qualité des produits reste faible. Les organisations de producteurs (OP) de cacao et de café ne regroupent au plus que 40.000 planteurs, soit 8 à 15% de l'ensemble des planteurs selon les sources, soit 15.000 à 20.000 tonnes 10 % du total de la production¹⁰¹⁸. Ceci serait dû à l'effondrement à partir de 1991 du dispositif dirigiste des Unions de Coopératives et au faible engouement initial pour les nouvelles structures proposées par la loi de 1992 dite « Coop/Gic »¹⁰¹⁹.

Au niveau du cacao, la Conaprocam regroupe 16 Fédérations et 12 000 producteurs pour un volume de 5 000 tonnes. Au niveau du Café Arabica, il y a en particulier la North West Cooperative Association (NWCA), l'Union centrale des coopératives agricoles de

¹⁰¹⁸ Herbel et al., *Manuel de formation aux politiques agricoles ...*, p. 92.

¹⁰¹⁹ *Ibid.*

l'Ouest (UCCAO)¹⁰²⁰. Si les OP sont très différemment efficaces selon les bassins de production, les OP du Mbam étant plus performantes et les filières (les producteurs de cacao étant nettement mieux organisés que ceux de café), le secteur coopératif reste très sinistré au Cameroun. Dans l'ensemble, ces OP sont encore fragiles, notamment sur le plan comptable et financier, souffrant en particulier d'un niveau souvent insuffisant de leurs responsables en matière de gestion. Leur fonds propres restent limités, voire inexistantes. Si de nombreuses OP prolifèrent, beaucoup semblent fictives¹⁰²¹.

En principe, les OP vendent le produit de leurs membres immédiatement après groupage et se désintéressent de ceux-ci aussitôt la transaction effectuée. Dans la pratique, le délai entre livraison à l'OP de base par un membre, et le paiement effectif est souvent assez long : transfert de l'OP de base à l'Union, recherche par celle-ci d'un acheteur, opérations de pesée, enlèvement, puis paiement de l'Union au planteur¹⁰²². Cette contrainte constitue l'atout principal des « coxeurs », qui eux payent immédiatement et explique en partie le faible volume de transactions s'effectuant à travers les marchés organisés.

Toutefois, certaines OP ont réussi à mettre en place des modes de mise en marché plus efficaces (appel d'offre, organisation de marché, contrat...). Certains planteurs et leurs organisations mènent des tentatives d'équipement en décortiqueuses au niveau du village pour éviter de produire le café cerise¹⁰²³.

2. Une libéralisation Précipitée

La libéralisation agricole au Cameroun a eu des effets économiques non déterminants, elle n'a pas permis une amélioration significative du niveau de vie. Elle a produit de nombreuses externalités d'une part, parce qu'elle n'a pas été conduite avec les précautions managériales qu'un tel projet aurait nécessité ; mais aussi parce dans le contexte international, plusieurs engagements ont été trahis par les puissances agroalimentaires¹⁰²⁴. Les conséquences socioéconomiques des dysfonctionnements observés avaient impacté toute la société. La libéralisation des filières agricoles avait entraîné l'augmentation du taux de chômage à travers la fermeture de certaines entreprises publiques et parapubliques qui

¹⁰²⁰ G. H. Fongang Fouepe et al, « Crise caféière et déclin des coopératives agricoles à l'Ouest Cameroun : la difficile relance de la coopérative agricole des planteurs de la Menoua », *International journal of innovation and applied studies*, vol. 19, n° 3, 2017, p. 669.

¹⁰²¹ Herbel, et al., *Manuel de formation aux politiques agricoles ...*, p. 90.

¹⁰²² Folefack, *Commercialisation du Cacao en zone ...*, p. 123.

¹⁰²³ Fongang Fouepe et al., « Crise caféière et déclin des coopératives agricoles... », p. 671.

¹⁰²⁴ Touna Mama, « Libéralisation de l'économie, dynamique ... », p. 28.

autrefois étaient financées par les prélèvements de l'ONCPB sur les revenus des produits agricoles d'exportations¹⁰²⁵. Non seulement les emplois ont été perdus, mais aussi, le retrait de l'Etat de son rôle interventionniste actif signifiait la perte du pouvoir et d'influence des individus qui exerçaient ce rôle. La réforme structurelle de l'agriculture a donc eu des conséquences économiques importantes qui se sont répercutées dans le domaine social de façon à hypothéquer sérieusement les ambitions de développement d'un pays à revenus intermédiaires autrefois.

Les changements drastiques des perspectives économiques et de la situation budgétaire du pays ont entraîné une gestion de crise de paiement des fonctionnaires. De ce fait, la restructuration ou l'abolition des entreprises publiques et parapubliques ont dépassé la planification à moyen et long terme, se faisant ainsi dominer par une planification à court terme. La réforme des structures de l'agriculture camerounaise a eu des effets ambigus dans le domaine de la production et des prix d'achats. On constate une augmentation du prix d'achat des produits agricoles¹⁰²⁶. Dans les cultures pérennes, le prix versé aux producteurs est en nette augmentation par rapport à son niveau avant la libéralisation. Cependant il convient de mettre ces prix en relation avec la hausse de l'inflation pour comprendre que le pouvoir d'achat des agriculteurs est en baisse.

La libéralisation agricole n'est pas une politique économique entièrement à part. Comme tout instrument de développement, elle aurait dû s'inscrire dans la synergie des autres politiques de développement économique et social. Cette précaution n'a pas été prise en ce qui concerne la conduite de la libéralisation du secteur agricole au Cameroun. Les mesures d'accompagnement du développement rural en général n'ont pas été prises.

La politique de libéralisation agricole n'a pas fonctionné comme les institutions de Bretton-Woods le préconisaient. Elle n'a pas permis une reprise efficiente du rôle de l'Etat par le marché. Le financement et la commercialisation connaissent des dysfonctionnements majeurs. Le niveau de vie des producteurs a fortement baissé du fait de ces dérives. Les causes de ce phénomène sont partagées et les conséquences de nature grave hypothèquent fortement les ambitions de développement de toute une nation dont la principale ressource est l'agriculture. Les mêmes pays ont aussi recours à la mesure de pics tarifaires. Il s'agit d'une réintroduction des contingentements dans la mesure où les tarifs sont bas pour un certain

¹⁰²⁵ Brunel, « Les difficultés du Cameroun : fin d'un modèle ... », p. 136.

¹⁰²⁶ Awoumou Amougou : « La libéralisation des marchés... », p. 32.

volume et deviennent prohibitifs dès qu'un certain seuil est dépassé. Dans le même ordre d'idée on peut observer l'existence du mécanisme de tarifs progressifs. Le cas du cacao reste le plus classique. La part du marché des pays producteurs diminue proportionnellement au degré des transformations du produit : 90% pour les fèves de cacao, 38% pour le beurre de cacao et 4% pour le chocolat¹⁰²⁷. En Suisse et aux Etats-Unis par exemple, les fèves de cacao peuvent entrer librement, ce qui n'est pas le cas de la poudre de cacao. Celle-ci est taxée à l'ordre de 0,52% par kilogramme importé¹⁰²⁸.

L'agriculture est un secteur qui bénéficie d'importants concours financiers de la part des Etats développés. Ces subventions permettent aux Etats les plus puissants économiquement d'apporter des soutiens à l'exportation de leurs produits de telle sorte qu'ils soient vendus à un prix largement en deçà des coûts de production. Ces pratiques ont des effets de distorsion sur les prix internationaux qu'ils contribuent à tirer à la baisse au détriment des producteurs des pays les moins avancés¹⁰²⁹. Cette situation est plus déplorable dans la mesure où certains pays ont vu leur production interne décimée du fait de l'invasion des produits étrangers à faibles coûts sur le marché international.

Au regard de tout ce qui précède, il ressort que la libéralisation des filières agricoles avait connu des effets tant bien positifs que négatifs. En ce sens que, si la libéralisation des filières agricoles, qui avait entraîné le retrait de l'Etat de l'économie agricole à travers la suspension de toute intervention, avait permis aux producteurs de constater une augmentation du prix d'achat de la production agricole par rapport au moment avant la libéralisation, il n'en demeure pas moins que le pouvoir d'achat du producteur avait également baissé. De plus, il faut dire ici que même si on assiste à une augmentation de la production après la libéralisation, certains produits d'exportation comme le cacao et le café, contrairement à la banane, ont connu une décote sur le marché international liée à un mauvais suivi de l'itinéraire technique, et pour faute des moyens pour les producteurs de s'acheter les meilleurs produits de traitement phytosanitaire.

¹⁰²⁷ Lescuyer et al., *Analyse de la chaîne des valeurs...*, p. 98.

¹⁰²⁸ *Ibid.*, p. 102.

¹⁰²⁹ Hütz-Adams et al, *Renforcer la compétitivité de la production ...*, p. 162.

CONCLUSION GENERALE

Tout au long de notre travail, nous nous sommes proposé de mener une réflexion sur le thème : « La libéralisation de filières agricoles, le cas des secteurs bananes, du cacao et du café, 1987 à 2017 : essai d'analyse historique ». Parvenu à son terme, il convient de retenir ici qu'après l'indépendance du Cameroun, les autorités du pays avaient fait de l'agriculture, et principalement les produits d'exportation tels que la banane, le cacao, le café et bien d'autre encore la base, sinon le socle de l'économie du Cameroun. De ce fait, l'exploitation et l'exportation de ces cultures avaient donc retenu une attention particulière de la part des dirigeants du jeune Etat. Ayant bataillé pour son indépendance, il était désormais question pour les dirigeants du jeune Etat de montrer aux yeux du monde qu'il est capable de voler dorénavant de leurs propres ailes. Pour ce faire, les dirigeants du jeune Etat étaient donc tenus de tout mettre en œuvre pour maintenir debout l'économie du pays et pouvoir satisfaire en même temps les besoins vitaux de ses populations.

Après l'indépendance du Cameroun, le nouvel État allait faire de l'agriculture l'axe majeur de son développement économique. C'est pourquoi l'importance de cette activité était relayée dans tous les grands projets d'investissement tels que les plans quinquennaux. Profitant de cette dynamique incitative, la banane, le cacao et le café allaient être considérés comme ses priorités. Pour ce fait, l'État camerounais allait tout mettre en œuvre pour le développement de ces secteurs, tout en leur dotant des Organes chargés d'orienter et de coordonner les activités de production et de commercialisation du secteur public et privé. Ainsi donc, en ce qui concerne le domaine de la banane, l'Etat avait créé l'Office Camerounais de la Banane (OCB), qui était chargé d'accompagner les producteurs, et principalement les producteurs locaux. En ce qui concerne les filières cacao et café, l'Etat avait créé l'Office National de Commercialisation de Produits de Base (ONCPB), qui jouait le rôle d'organe central en matière de production et de commercialisation des produits de base dont font partie le cacao et le café. En plus de ces deux organes centraux, il avait été créé également des coopératives à l'Ouest et dans le Nord-Ouest.¹⁰³⁰

Ces différents organes remplissaient bien leurs rôles. En plus d'assurer la stabilité et la garantie d'un prix minimum aux planteurs, l'ONCPB jouait également le rôle de perfusion financière de l'Etat. Ce qui avait permis à ce dernier de tenir ses engagements vis-à-vis de ses

¹⁰³⁰ Ondo Manga, « Analyse des politiques agricoles ... », p. 9.

employés, mais aussi de faire des réalisations visibles dans le sens du développement du territoire national.

Seulement, à partir des années 1986, le pays subit de plein fouet les contres-coups de la crise, et est obligé de se tourner vers les institutions de Bretton-Woods, qui lui imposent des PAS, fondés sur le modèle de l'abandon du « tout administrer » pour la phase de « tout libéraliser ». C'est justement dans cette dernière phase que se situe la logique de notre travail, dans le cas des filières banane, cacao et café. Et de là se posait le problème des « enjeux de la libéralisation des filières banane, cacao et café pour l'économie du Cameroun ».

Retenons ici que plusieurs facteurs d'ordre interne et externe ont concouru à la libéralisation des filières banane, cacao et café au Cameroun. En ce qui concerne la filière banane, nous pouvons noter les différentes crises bananières, les problèmes de commercialisation liés à l'accès au marché européen, l'égoïsme et l'égoïsme de certains haut commis de l'Etat, et le manque de sérieux de la commission de liquidation. En ce qui concerne les filières cacao et café, nous pouvons souligner la dilapidation des caisses de l'ONCPB par son administrateur et les conditions sine qua none des institutions de Bretton-Woods pour apporter une quelconque aide au Cameroun. La crise financière fut seulement la goutte qui fait déborder le vase.

S'il est vrai que la libéralisation des filières cacao et café à travers la dissolution l'ONCPB n'était pas évitable, du fait des pertes que l'ONCPB avait cumulé, à cause de la dilapidation financière, la libéralisation de l'OCB quant à elle était encore bien évitable et nécessitait une restructuration stricte. Ce qui n'a pas été le cas. De plus, la libéralisation de l'OCB n'a pas suivi le processus normal, tel que fixé par le gouvernement (audit des entreprises avant la liquidation). Néanmoins, dans le cadre de la réorganisation de la filière banane, l'État camerounais avait opté pour deux options bien différentes : la liquidation de l'OCB, principalement les plantations situées dans le Mounjo, et le partenariat pour les plantations situées dans le Fako, entre la CDC et Del/Monte, et plus tard avec le groupe Agrisol.

Après la libéralisation de ces filières, plusieurs acteurs se sont invités dans la chaîne de la production et de la commercialisation. Dans le domaine de la banane, les grandes firmes se sont engagées à investir dans la production de la banane au Cameroun, modernisant ainsi le système de production. Ceci avait permis de booster la production. Celle de la banane avait quintuplé, hissant ainsi la banane camerounaise au rang des meilleures, et des très convoitées.

Dans les filières cacao et café, la dissolution de l'ONCPB avait entraîné la mise sur pied d'un trio organisationnel, afin d'améliorer non seulement la production, mais aussi et surtout d'orienter et d'assister les producteurs dans la commercialisation de leurs produits. Il s'est agi de l'Office National du Café et du Cacao (ONCC), du Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café (CICC) et du Fonds de Développement du Cacao et du Café (FODECC).

Cependant, cette augmentation de la production ne va pas sans effet sur les populations. Bien que la reprise de l'OCB par les investisseurs étrangers ait procuré des emplois, il ne va pas sans dire que ces employés sont mal traités par leurs employeurs. Et en dépit de ce mauvais traitement, les riverains également en pâtissent. Les effets du traitement des plantations entraînent la pollution de l'air, de l'eau et causent de nombreuses pathologies. En ce qui concerne les filières cacao et café, ces cultures ont au départ souffert d'un abandon par les producteurs pour se reconvertir vers les cultures maraîchères, si bien que nous pouvons constater une augmentation de la production du cacao, malgré le fait que cette augmentation de la production ne coïncide pas avec la qualité qui ne cesse de se dégrader continuellement au point d'entamer « l'origine Cameroun ». Quant au café, on n'arrive même plus à distinguer le robusta de l'arabica.

Ainsi donc, on peut dire que la libéralisation n'est pas qu'une politique économique, elle est en fait un instrument organisationnel qui doit s'inscrire dans la synergie du grand chantier développement. La libéralisation de ces filières n'avait pas intégré les impératifs de coordination entre l'économie et le social. A défaut de générer l'efficacité économique, la libéralisation des filières banane, cacao et café avait entraîné la paupérisation des producteurs et des localités dans lesquelles elles sont produites, provoquant ainsi la mort des petits producteurs dans la filière banane¹⁰³¹, remettant en cause le droit à la sécurité sociale et bafouant ainsi les droits de l'homme, l'abandon de la culture du café dans certaines localités pour la reconversion en cultures vivrières¹⁰³², le mauvais traitements des plantations de cacao et de café. De ce fait, la libéralisation du secteur agricole en général et du secteur bananier en particulier nous a semblé précoce pour le Cameroun, parce ce qu'elle ne concourt pas à l'épanouissement des populations. Par ailleurs, dans la localité du Moungo par exemple, les agro-industriels ont développé de véritables colonies concessionnaires dans les zones d'exploitations qui leur ont été attribuées, se comportant ainsi comme s'ils étaient dans de

¹⁰³¹ Takam, « Licenciements massifs et injustifiés ... », p. 9.

¹⁰³² Achancho, « Revue et analyse des stratégies... », p. 138.

véritables fiefs¹⁰³³. Ainsi donc, pour être efficace, la libéralisation de cette filière devrait prendre en compte toutes les contraintes du contexte local.

Le Cameroun n'a pas pu tirer profit de la libéralisation des filières agricoles. Les cas de la banane, du cacao et du café en sont des exemples parmi tant d'autres, car on observe une perte du contrôle de la production, de la commercialisation et une disparition des producteurs locaux au profit des multinationales qui dictent leurs lois. Au regard de ces multiples problèmes rencontrés dans l'agriculture camerounaise, on serait tenté de demander l'abandon des politiques libérales pour retourner dans le protectionnisme. Cependant, cette politique protectionniste ne devrait plus être basée sur les principes laxistes qui couleraient l'Etat, mais plutôt sur des principes de rigueur qui doivent reposer sur un suivi effectif de l'utilisation des fonds mis à la disposition des planteurs. Pour ce faire, le gouvernement devrait mettre sur pied un organisme qui puisse embrasser à la fois les besoins de financement, les objectifs de production et la rationalisation des interventions des différents acteurs. L'objectif visé est de permettre à la fois une compétitivité du secteur agricole camerounais mais aussi d'en faire un instrument efficace dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et la promotion de développement durable par les nationaux.

En ce qui concerne la filière banane, il serait souhaitable que le gouvernement nationalise ce secteur tout en accordant aux nationaux les mêmes avantages accordés aux multinationales qui produisent dans ce secteur actuellement. Pour ce qui est des filières cacao et café, la suppression des mesures publiques de soutien et l'ouverture du marché a entraîné une exposition sans précédent des producteurs à la volatilité des prix du marché mondial et une augmentation de la concurrence causée par l'émergence de nouveaux exportateurs très compétitifs¹⁰³⁴. Pour cela, il est souhaitable que le gouvernement accorde comme dans les autres pays du monde un appui aux nationaux, non seulement dans le cadre de la production, mais également dans la commercialisation ; qu'il permette aux organismes mis en place d'accomplir leurs missions en faisant un contrôle strict de qualité, afin de préserver « l'origine Cameroun ».

En dehors d'adopter cette logique, le gouvernement, dans le souci de s'arrimer aux exigences de la communauté Internationale, peut libéraliser le secteur agricole tout en gardant un droit de regard dans la pratique menée par les nouveaux acteurs. Puisqu'ayant été imposée

¹⁰³³ Transparency International Cameroon, « Le Fruit de la discorde et sa saveur... », p. 42.

¹⁰³⁴ Mbodiam, « Au chevet de la filière... », p. 10.

par les institutions de Brettons-Woods qui, venus comme des « sapeurs-pompiers » à la rescousse de l'économie du Cameroun en déclin avaient déjà une feuille de route. La libéralisation à l'état brut impacte fortement sur l'économie du pays et le développement de la localité. De plus, les politiques de libéralisation agricole, conçues et conduites dans un détachement total vis-à-vis des impératifs de la satisfaction des besoins des populations peuvent compromettre l'épanouissement des producteurs locaux. De ce fait, la libéralisation devrait donc être recadrée et contrôlée afin que tous les protagonistes se sentent rassurés. Dans la filière banane, le gouvernement, dans le souci d'assurer le bien-être de ses citoyens doit veiller aux respects des valeurs nationales.

SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. SOURCES PRIMAIRES

A. SOURCES ORALES

N°	Nom(s) et Prénom(s)	Âges	Fonction	Lieu et date
1	Anoung Djoh Gabriel	51ans	Surveillant PHP	28 juillet 2018
2	Angwafor John Awah,	79 ans	planteur Tiko	14 Août 2019
3	Boayessalen Jean Marie	69 ans	Employé ONCC,	Douala 16 juillet 2019
4	Nyasse	62 ans	Coordonnateur FODECC	Yaoundé, 25 mai 2020
5	Bissama André	72 ans	Agriculteur, Mbangasina	Mbangassina, 26 Août 2020
6	Bitomo François	80 ans	Agriculteur Lékié	09 Septembre 2020
7	Biwole Fouda	59 ans	59 ans brigade de contrôle ONCC	Douala, 18 Février 2019
8	Dibouet Michel	32 ans	Ouvrier PHP	Penja, 28 Juillet 2018
9	Docia Raymond	45 ans	Surveillant CDC	Tiko, 13 Août 2018
10	Ewané Marcéline	60ans	Ndjombé	Ndjombé, 30 Juillet 2018
11	Foyet Michel	65 ans	Ancien producteur de la banane	Ndjombé 30 Juillet 2018
12	Leché Appollinaire	45 ans	Manœuvre PHP	Ndjombé 29 Juillet 2018
13	Mappa Victor	52 ans	Chef de service affaires générales commune de Ndjombé Penja	Djombé, 31 Juillet 2018
14	Mbilé Théodore	51 ans	Manœuvre PHP	NDjombé, 29 Juillet 2018
15	Meka Léopold Désiré	45 ans	Membre CICC	Douala, 20 Septembre 2020
16	Nemi Bikobo André	45 ans	Agriculteur	Obala 13 Juin 2020
17	Ndjoh	57 ans	Directeur des ressources humaines PHP	Ndjombé, 03 Août 2018
18	Ndoping	65 ans	Directeur général de l'ONCC	Douala, septembre 2019
19	Ngansop Jacques	53 ans	Employé PHP	Penja, 28 Juillet 2018
20	Noubissie Martine	59 ans	Riveraine Loum	Loum, 19 Juillet 2018
21	Ongbassomben Francine	40 ans	Employé PHP, station de lavage	Loum 14 mai 2019
22	Ongolo Joseph,	59 ans	conseiller Technique, ONCC Douala	Douala, 18 Décembre 2020
23	Ongolo Bissene Achille	70 ans	producteurs du cacao et du café dans le Mbam et Kim	Ngoro, 16 Juin 2019
24	Poueme Chancelier	40 ans	Manœuvre PHP	Loum, 03 Août 2018
25	Soping Sylvestre	55 ans	Employé CDC	Tiko, 12 Août 2019
26	Tsimi Enouga Pierre	75 ans	Ancien Secrétaire exécutif du CICC	Yaoundé, 14 Septembre 2020
27	Wingo Ngue Peter	39 ans	Manœuvre CDC	Tiko, 11 Août 2019

B. ARCHIVES

1. ARCHIVES NATIONALES YAOUNDE (ANY)

- 2AC3173, Banane, culture portant création d'une Organisation Camerounaise de la Banane., amélioration, année1948-1949.
- 1AA1105, projet de loi.
- décret n° 64/DF/180 du 1^{er} Juin 1964 créant l'OCB in journal officiel, de la République Fédéral du Cameroun, 15 Juillet 1964.

2. ARCHIVES DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE

- Décret n° 73-116 du 22mars 1973 fixant la forme et les conditions de fonctionnement de l'OCB.
- E10 Politique agricole et nouveaux défis, 1990.
- Correspondance du délégué départementale de l'agriculture du mungo au ministre de l'économie et du plan, du 8 et 11 Janvier 1982, rendant comptes des problèmes posés par les syndicats bananiers.
- DEP-89-0111(D), SEDIA, Restructuration du secteur bananier, élément d'évaluation, 1983.
- DEP- 90-011(D), SEDIA, Restructuration du secteur bananier, élément d'évaluation, 1986.
- Stratégie du développement du secteur rural au Cameroun, juin 2013.
- Décret n°96 / 050 du 12 mars 1996 portant création de l'Institut de Recherche Agronomique pour le Développement.
- « Cameroun, étude de compétitivité de la chaine de valeur du secteur agricole », Rapport Banque Mondiale, n° AAA25-CM, Juin 2008.
- Arrêté n° 0055 / MINDIC/ MINAGRI du 02 Décembre 1992 portant organisation du Commerce.
- Relations entre les structures hiérarchiques d'une institution rurale et l'organisation socio-économique de sa zone d'intervention : cas de l'UCCAO (DEP-89-0288).
- UCCAO et la politique du crédit agricole.
- *Document de stratégie du développement du secteur rural*, 2003.
- Manuel d'exécution du Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole (PNVRA).

3. ARCHIVES DU MINISTERE DU COMMERCE (MINCOMMERCE)

- Arrêté n° 0052 / MINDIC / CAB / du 01 Décembre 1992, fixant prélèvement sur les exportations du cacao et du café.
- Décret n° 92 / 276 / PM du 20 Août 1992, fixant les modalités d'application de l'ordonnance n° 91 / 007 / du 12 Juin 1991.
- Arrêté n° 0005 du 11 Janvier 1993, portant transfert du patrimoine de l'ex-ONCPB à l'Office National du Cacao et du Café (ONCC).
- Arrêté n° 249/MINCOMMERCE du 11 Août 2017, portant réduction de la redevance à l'exportation des produits cacao et café.
- Arrêté n° 051 / MINDIC / CAB / du 29 Juillet 1993, fixant les conditions générales de commercialisation des fèves de cacao.
- Arrêté n° 0053 / MINDIC / CAB/ du 01 Décembre 1992, relatif au fichier national du cacao et du café.
- Loi de finance 2017.
- redevance à l'exportation de Café, Novembre 2014.
- Décret n° 91/ 274/ du 12 Juin 1991 portant création de l'Office National du Cacao et du Café.
- Arrêté n° 0052 / MINDIC / CAB / du 22 Juin 1995, portant lancement de la campagne cacaoyère.
- 652/MINDIC/CAB/IG1, Réunion de concertation, 1995.
- Document de Stratégie et du Développement du Secteur Rural (DSDSR), 2005.
- Dossier crise de la production bananière.
- Décret n°2005/1213/PM du 27 avril 2005 réglementant le conditionnement et la commercialisation des cafés verts ; Décret n°2005/1212/PM du 27 avril 2005réglementant le conditionnement et la commercialisation des fèves de cacao.
- CDC, Rapport d'activité, 1984/1985.
- Correspondance de la direction du ministère de l'économie et du plan au directeur général de l'OCB, le 16 février 1982.
- Correspondance de la compagnie fruitière au ministère du plan et de l'aménagement du territoire, le 14mars 1986.
- Avenir du secteur bananier au Cameroun, proposition d'intervention de la Compagnie Fruitière, 1986.

- Correspondance n° GM/ AG/6, du directeur général de la CDC au ministre du plan et de l'aménagement du territoire, du 11 décembre 1986.
- 7J-17, Dossier relatif à la banane camerounaise, 2005.
- *Le journal d'information hebdomadaire de l'Union des Groupements*, n° 86- du 8 septembre 2005.
- Procès-verbal Réunion de concertation n° 94/ MINDIC/ CAB/ IG, 1995.
- *Journal d'information hebdomadaire de l'Union des Groupements*, n° 86- du 8 septembre 2005.

4. ARCHIVES DU MINISTERE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- Quatrième plan quinquennal de développement économique, social et culturel (1976-1980), Yaoundé, 1977.
- Contribution à l'étude de la production, décembre 1980.
- Protocole d'accord sur la privatisation de l'OCB, Article 6.
- Cameroun, *Document d'approbation PPTE – point d'achèvement au titre de de l'Initiative PPTE renforcée*, Juillet 2006.

5. ARCHIVES DE LA DÉLÉGATION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE DU LITTORAL

- Rapport annuel : évolution des prix de transports de la banane, 1975 / 1976.
- Rapport annuel 1983/1984, p.5.
- Rapport d'exécution de l'OCB 1974 /1975.
- Procès-verbal de la réunion du 29 Novembre 1985.

6. ARCHIVES CELLULE D'APPUI A L'ORDONNATEUR NATIONAL (CAON)

- Cellule Stabex, rapport d'activité, du 1^{er} juillet 1999, au 30 juin 2000.

- Mbog P. D., *Contribution de l'Union européenne à la restructuration de la filière cacao au Cameroun*. Conférence de l'ECOPM, sur l'avenir des relations UE-ACP au-delà de Lomé IV. Maastrich, 12-14 juin 1996.
- « Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie de développement de la filière banane au Cameroun et proposition d'une actualisation de la stratégie », rapport final, janvier 2017.
- Rapport annuel 1997.
- Stabex, Rapport annuel 1995.
- ERE, Développement, évaluation à mi-parcours du projet de relance cacao et café autour de Yokadouma, Rapport final, Yaoundé, Janvier 2001.
- Francillon P et al., Rapport d'activités de la cellule de Développement Rural, période contractuelle du 1^{er} septembre 2002 au 31 août 2003, Yaoundé, CDR.
- Cellule Stabex, Rapport d'activité du 1^{er} janvier au 30 juin 1999.
- « Programme indicatif National, objectifs de l'Union Européenne au Cameroun ».
- Rapport annuel 1998.
- Rapport annuel 1996.
- Guigou C., « Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie de développement de la filière banane au Cameroun et proposition d'une actualisation de la stratégie », Rapport final, Contrat N° 2016/377719/1, Janvier 2017.

7. ARCHIVES MINFI

- Document de la Statistique et de la comptabilité, 2000.

8. ARCHIVES FODECC

- *Guichet producteur : manuel d'opérationnalisation du guichet producteurs cacao / café*, Tome I, juin 2021.
- Arrêté n°0022/ MINCOMMERCE/ CAB/ du 11 Mai 2006 portant organisation du FODECC.
- Décret n° 2006 / 085 du 09 Mars 2006, portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement du Cacao et du Café.
- Fonds de Développement des Filières Cacao et Café pour la promotion du développement du Cacao et du Café.

9. ARCHIVES OFFICE NATION DU CAFE ET DU CACAO (AONCC)

- Montant dette ONCPB- intermédiaire / total dette intermédiaire – planteurs.
- « Une organisation interprofessionnelle du café cacao au Cameroun, pour quels services et au bénéfice de qui ? », rapport, Septembre 2008.

10. ARCHIVES PERSONNELLES RAYMOND EBALE (APRE)

- Chauveau-Bais E. « Entre régionalisme et mondialisation, la politique de coopération de l'Union Européenne pour les bananes ACP face à l'OMC », *L'Afrique politique*, 2000.
- Dérrier J.F., « Les problèmes de la banane dans le littoral » Université Fédérale du Cameroun, Institut de promotion sociale et de développement appliquée, 1968.
- Les organes chargés de la privatisation
- Les moyens de la reconversion bananière.
- Rapport de synthèse de la première phase des travaux du comité de restructuration bananière du 11 novembre 1987.
- OCPE, *Les atouts économiques du Cameroun*, Yaoundé 2003.
- « Le groupe banane de la CDC, histoire d'un partenariat réussi », *Marché nouveaux*, n° 13, Août 2003.
- Après la mise en vente de l'OCB, les planteurs se fâchent et réclament leurs terres.
- « Aux origines du programme de privatisation », *Jeune Afrique économique*, hors-série, Août 1996.
- L'essor de la banane camerounaise.
- « la banane camerounaise entre l'Europe et les Etats-Unis », *Jeune Afrique Economique*, n°287 du 17 au 30 mai 1999.
- « Evaluation intégrée, objective et critique, qualitative et quantitative de l'impact à court et plus long terme du programme ATF depuis son démarrage au Cameroun », Rapport Final 2008.
- « Les anciens planteurs du Moungo, propriétaires des terres louées, en colère », *Galaxie*, n°106, octobre 1994.

C. RAPPORTS

- Atelier des experts « Indications géographiques : défis et opportunités pour le secteur café cacao au Cameroun », rapport de l'atelier tenu à Yaoundé, Cameroun, 23 au 30 Septembre 2010.

- Bagal M. et al, « Etude sur le potentiel de commercialisation du cacao du Cameroun en « indication géographique », Décembre 2013.
- Bernard, « Libéralisation et commercialisation d'un produit de base : conséquences et perspectives, le cas du cacao », rapport Septembre 2008.
- Etoa Abena, « La libéralisation des filières cacao/café et la transparence des marchés », conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Décembre 2006.
- Fondation Rurale de l'Afrique de l'Ouest, « Implications des acteurs ruraux dans la définition des politiques de développement des filières en Afrique de l'Ouest et du Centre », Rapport de synthèse, avril 2011.
- Investment Development Consultancy, « Evaluation de l'aide de l'Union Européenne aux pays ACP : Cameroun », Août 1998.
- Ndumbe Nkotto H., « Stratégie actualisée de la filière bananière au Camerounaise pour une amélioration de sa compétitivité (2010-2019) », FOCARFE CONSULT, Rapport Final, Avril 2010.
- Mefinja Foka F., « Rapport sur le rôle et activités du CICC sur les aspects qualités, commercialisation et traçabilité, principales difficultés rencontrées par les producteurs, attentes par rapports à la démarche IG », Mai 2012.
- PHP, « Responsabilité sociale de l'entreprise, le fruit de notre engagement », Rapport final 2017.
- Rapport économique et financier de la loi de finance, 1987/1988.
- République du Cameroun, « Revue diagnostique des dépenses publiques de base dans le secteur agricole 2003 – 2012 », Rapport final, n° 91835, 31 Mai 2014.
- Tetang Tchinda J. et Foka G., « Utilisation des pesticides dans la zone agricole du Mounjo ; évaluation de l'impact sur l'environnement, la santé des populations et les solutions envisageables : cas de la localité de Njombé dans l'arrondissement de Njombé Penja », Rapport FADENAH, 12 Août 2011.
- Transparency International Cameroon., « Le Fruit de la discorde et sa saveur politique acide : comment la banane alimente la corruption et la violation des droits de l'homme au Cameroun », Juillet 2014.
- Rapport Banque Mondiale évaluation rétrospective Cameroun Projet cacao, n° 5140, juin 1984.

II. SOURCES SECONDAIRES

A. OUVRAGES

- Abouem à Tchoyi et M'Bafou S. C., *50 ans de réforme de l'Etat au Cameroun, stratégies, bilans et perspectives*, Paris, L'Harmattan, 2013.
- Aerts J. et al., *L'économie camerounaise, un espoir évanoui*, Paris, Karthala, 2000.
- Alary V., *Les Cacaoculteurs Camerounais face aux risques ; essai de modélisation*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- Anonyme, *Les plans de développement des pays d'Afrique Noire*, Paris, 4^{ème} édition, 1977.
- Bekolo Ebe B., *Intermédiaire financier et financement du développement en Afrique*. Yaoundé, PUY, 2000.
- Bisson P. et al., *Etude sur l'économie de la recherche au Cameroun. Programme d'Appui à la Recherche*, Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation, Cirad, Yaoundé, Cameroun, 2014.
- Courade G., *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994.
- CFCE, *Cameroun*, Paris, Coll. « Marchés », 1995.
- Champion J., *Le bananier*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1963.
- Chatel B., *Les bananes*, Paris, La Découverte, Coll. « Repères », 1992.
- Daviron et al., *Manuel d'élaboration des politiques agricoles. Construction d'argumentaires pour l'intervention publique en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Les Editions du GRET, 2004.
- Ela J. M., *Quand l'Etat pénètre en brousse... les ripostes paysannes à la crise*, Paris, Karthala, 1990.
- Etoga Eily F., *Sur les chemins du développement, essai d'analyse historique des faits économiques du Cameroun*, Yaoundé, CEPER, 1975.
- F. Kengne, *Développement rural dans la province du centre au Cameroun*, Les Cahiers d'Outre-Mer, 2003.
- Fokam Kemogne P., *Misère galopante du Sud, complicité du Nord : jeux, enjeux et solutions*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2005.
- Elbehri A., *Reconstruire le potentiel alimentaire de l'Afrique de l'Ouest*, Ed FAO/FIDA, 2013.
- Folefack D. P., *Commercialisation du Cacao en zone forestière du Sud Cameroun : une analyse socio-économique des mutations observées dans un contexte de libéralisation*, Paris, L'Harmattan, 2011.

- Gern J-P., (*Mélanges en l'honneur de ...*), *Dialectiques Economiques*, Neuchâtel, EDES, 1999.
- Gentil D., *Pratiques coopératives en milieu rural africain*, Paris, Éditions ouvrières, 1984.
- Herbel D. et al., *Manuel de formation aux politiques agricoles en Afrique-Subsaharienne*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2003.
- Hütz-Adams F, et al., *Renforcer la compétitivité de la production du cacao et augmenter le revenu des producteurs de cacao en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale*, Südwind e. V, Décembre 2016.
- Janin P., « *Un planteur sans Etat peut-il encore être un planteur ?* », *Politique africaine*, Éditions Karthala, 1996.
- L'Hériveau M. F., *le FMI et les pays du Tiers- Monde*, Paris, PUF, 2^{ème} Ed, 1990.
- Lescuyer G. et al, *Analyse de la chaîne des valeurs du cacao au Cameroun*, Cirad, Octobre 2019.
- Maillard J. C., *Le marché international de la banane : étude géographique d'un système commercial*, Paris, A. Colin, 1989.
- Ngandjeu J., *Le Cameroun et la crise. Renaissance ou blocage ?*, Paris, L'Harmattan, 1988.
- Ngho V. J., *Cameroun 1884-85 : cent ans d'histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990.
- Ministère français de la coopération, *Les plans de développement des pays d'Afrique Noire*, Paris, 2^e édition, 1974.
- Ondoua M., *L'Administration publique camerounaise à l'heure des réformes*, Paris, L'Harmattan, 20 mars 2011.
- Owona A., *La Naissance du Cameroun 1884-1914*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- Richard J., *Le mouvement nationaliste au Cameroun, les origines sociales de l'UPC*, Paris, Karthala, 1977.
- République du Cameroun – FIDA « Document de formulation du projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles », PAFDA, 2010. République du CAMEROUN. *Document de stratégie de développement du secteur rural*. Version principale, novembre 2001.
- République du Cameroun, Ministère du Commerce, *Stratégie de développement de la filière café au Cameroun : 2010 – 2015, Passer d'une filière de subsistance à une filière professionnalisée et durable, économiquement profitable pour l'ensemble des acteurs, et repositionner le Cameroun sur le marché mondial*. Octobre 2009.

- République du Cameroun, *Plan de relance et de développement des filières cacao et café du Cameroun, horizon 2020*, Août 2014.
- Sonwa D. J. et al., *Etude de cas d'aménagement forestier exemplaire en Afrique Centrale : les systèmes agroforestiers cacaoyers Cameroun*, FAO, Rome, 2002.
- Touna Mama E., *Crise économique et politique de déréglementation au Cameroun*. Paris, L'Harmattan, 1996.
- Touna Mama, *L'Economie camerounaise pour un nouveau départ*, (Afriédit Editions), Janvier 2008.
- Tsafack Nanfosso R. A., *L'Économie solidaire dans les pays en développement. Mouvements économiques et sociaux*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- Zozime Tamekamta A. et Koufan Menkene J., *L'urgence d'une révolution agricole au Cameroun*, L'Harmattan, 2013.

OUVRAGES MÉTHODOLOGIQUES

- Beaud M., *L'art de la thèse*, Paris, La Découverte, 2006.
- Bloch M., *Apologie pour l'histoire ou le métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1949.
- Fragnière J. P., *Comment réussir un mémoire ?*, Paris, Dunod, 1986.
- Grawitz M., *Méthodes en sciences sociales*, Paris, Dalloz, 2001.
- Langlois C. et Seignobos C., *Introduction aux études historiques*, Paris, Hachette, 1992.
- N'da P., *Méthodologie et guide pratique de recherche du mémoire et de la thèse de doctorat*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- Olivier L ; Bedard G. et Ferron J., *L'élaboration d'une problématique de recherche : sources, outils et méthode*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- Steele Commager H., *L'historien et l'histoire*, Paris, Editions Seghers, 1967.
- Thullier G. et Tulard J., *La Méthode en Histoire*, Paris, PUF, 1986.

DICTIONNAIRES ET ENCYCLOPEDIE

- Deleplace G., et Lavialle C. *Histoire de la pensée économique*, Paris, Dunod, 2008.
- Dictionnaire Larousse de poche, Ed refondue, Paris, 1979.
- Encyclopédie Universalis, tome 2.

B. ARTICLES DES REVUES

- Alary V., « La libéralisation de la filière cacaoyère vue et vécue par les planteurs » in *Revue région et Développement*, n°4, 1996.
- Awang Ollong K., «The National Produce Marketing Board in Cameroon, 1978–91: An Analysis of its Origin, Performance and Collapse », *Afrika Zamani*, Nos 22 & 23, 2014-2015.
- Brunel S., « Les difficultés du Cameroun : fin d'un modèle ou crise de croissance ? » in *L'information géographique*, volume 67, n°1, 2003.
- Champaud J., L'Economie Cacaoyère au Cameroun, Les Cahiers ORSTOM, Serie Sci, hum, III, 3, 1966.
- - *Coopérative et développement : UCCAO*, Les Cahiers d'Outre-Mer, tome XXII, n°85, ORSTOM, janvier-Mars 1969.
- Coussy J., « Formes spécifiques du dutch disease en Afrique de l'Ouest : le cas du Nigéria et du Cameroun », *Revue Tiers-Monde*, n°125, Janvier – Mars, 1991.
- Chouchane-Verdier A., « Une analyse empirique de l'impact de la libéralisation financière en Afrique Subsaharienne, sur la période de 1983-1996 », *Revue Tiers-Monde*, n°179, 2004.
- Fongang Fouepe G. H. et al, « Crise caféière et déclin des coopératives agricoles à l'Ouest Cameroun : la difficile relance de la coopérative agricole des planteurs de la Menoua », in *International journal of innovation and applied studies*, vol. 19, n° 3, 2017.
- Fournier y. et Ouedraogo A. «Les coopératives d'épargne et de crédit en Afrique : historique et évolutions récentes » in *Revue Tiers Monde*, tome XXXVII, n° 145, janvier-mars 1996.
- Jagoret P. et al., « Diversification des exploitations agricoles à base de cacao au Centre Cameroun : mythe ou réalité ? » in *Revue Biotechnologie, Agronomie, Société et Environnement*, 2009.
- Kamajou F., « Une analyse des principes et des programmes de l'ajustement structurel en Afrique », in *Food and agricultural policies under structural adjustment*, seminar of the European Association of Agricultural Economists, 29 :51-73, World Bank, 1992.
- Kengne F., *Développement rural dans la province du centre au Cameroun*, Les Cahiers d'Outre-Mer, 2003.
- Moupou M. et Mbanga L. A., *Désengagement de l'Etat et réponses paysannes au Cameroun*, Les Cahiers d'Outre-Mer, 2008.

- Nkankeu F., « Occupation du sol et conflits fonciers sur les cendres volcaniques du Moungo (Cameroun) » in *Canadian Journal of Regional Science/Revue canadienne des sciences régionales*, XXXI : 2, Été, 2008.
- Poame L. M., « Philosophie et politique de développement en Afrique », *Revue CAMES*, Série B, vol. 001, N° 1-2, 2003.
- Signié C., « UCCAO et développement économique et social de la province de l'Ouest Cameroun, de 1958 à 1990 », *Revue du CAMES*, n°3,
- Tamba I. et Tchamanbe Djine L., « De la crise à la réformes des institutions bancaires africaines : le cas du Cameroun », in *Revue Tiers-Monde*, volume 36, n°144, 1995.
- Touna Mama, « Libéralisation de l'économie, dynamique de l'informel et lutte contre la pauvreté », in *GERN, J-P. (Mélanges en l'honneur de ...), Dialectiques Economiques, Neuchâtel, EDES*, 1999.

C. THÈSES ET MÉMOIRES

1. THÈSES

- Achancho V., « Le rôle des organisations paysannes dans la professionnalisation de l'agriculture en Afrique subsaharienne : le cas du Cameroun », Thèse de Doctorat en Sociologie du développement, Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement, (AgroParisTech), 17 Décembre 2012.
- Assoua Elat N., « Les enjeux internationaux du commerce de la banane : le cas de pays d'Afrique, Caraïbes et du Pacifique dans l'espace communautaire européen (1975- 2009)», Thèse de Doctorat/ Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé 1, Juillet 2015.
- Begala M. N., « Le FED et le développement rural du Cameroun 1958-1990 », Thèse de Doctorat 3^e cycle en Relations Internationales, Yaoundé, IRIC, 1991.
- Borrell T., « Analyse multi-niveaux de l'économie de la RSE : le cas des entreprises de la filière banane au Cameroun », Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Université de Grenoble Alpes, 28 Septembre 2017.
- Moulende Fouda T., « Les mécanismes de financement en milieu rural camerounais Une analyse des déterminants de la demande de services financiers des ménages », Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, 20 Novembre 2003.
- Nlocka T., « La vie rurale dans le Moungo Central », Thèse de Doctorat 3^{eme} cycle en Géographie, Université de Bordeaux III, 1980.

- Noupoudem J.A., « l'Union Européenne et le développement agricole et rural du Cameroun, 1960 – 2000 : analyse historique », Thèse de Doctorat Ph.D en Histoire option Economique et Sociale, Université de Yaoundé I, Février 2013.
- Saha J.-C., « Réduction de la pauvreté au Cameroun. Efficacité comparée des politiques de croissance et de distribution », Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Yaoundé II, 2006.

2. MÉMOIRES

- Achancho V., « Le renforcement des capacités d'action et de négociation des organisations paysannes : le cas des organisations paysannes engagées dans la filière cacao au Cameroun », Mémoire de master européen VOAP, CNEARC Montpellier, 1998.
- Assoua Elat., « Production et commercialisation de la banane dans le Moungo. Essai d'analyse historique (1931-2000) », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2004.
- « Contribution à l'amélioration du processus managérial au sein des plantations bananières au Cameroun : le cas de Ndjombé », Mémoire de Master en Socio-Anthropologie du Développement, option professionnelle, Université Catholique d'Afrique Centrale, 2007.
- Awoumou Amougou J. de D., « La libéralisation des marchés et le développement durable en Afrique : le cas du secteur agricole au Cameroun », Mémoire de Master en Administration publique, Université Louis Pasteur Strasbourg, 2006.
- Bella H., « Agriculture et croissance économique au Cameroun », Mémoire de Master en Économie appliquée, Institut Sous régionale de Statistique et d'économie appliquée (ISSEA), 2009.
- Biwolé Fouda J., « Efficacité des privatisations camerounaises : une analyse à travers la théorie de la gouvernance partenariale », Mémoire de D.E.A en sciences de gestion, université de Douala, Faculté des Sciences de Gestion, 2004.
- Esoung Mbassi F., « Les effets du libéralisme sur l'exportation des produits de base ACP vers l'Union Européenne : le cas de la banane camerounaise 1987-2001 », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2004.
- Guimkeu A. R., « Le programme national de vulgarisation et de recherche agricole : étude historique et apport dans le département de la Menoua (1988-2004) », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2005.

- Lontio Kahabi M., « L'économie bananière au Cameroun, entre crises et restructurations 1960-1991 », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé 1, Octobre 2004.
- Manfouo Fountong Namekong I., « Les effets de la disparition des organismes publics d'appui financier et de la libéralisation des filières sur le monde agricole dans la région de l'Ouest », Mémoire de Master of sciences en agri business management, Université de Dschang, 2012.
- Mbakop S., « Filière bananière d'exportation du Cameroun et compétitivité : évaluation de la gestion de la main d'œuvre directe de production », Mémoire de Master en Management, Université de Douala Cameroun, 2009.
- Mengue M. G., « La politique agricole du Cameroun (1960-2000) : essai d'analyse historique », Mémoire de DIPES II en Histoire, Ecole Normale Supérieure, 2008.

D. PÉRIODIQUES

- *Grain de sel*, n° 34/35, Mars – Août 2006.
- *Afrique Agriculture*, Dossiers Bananes, n°198, Novembre 1992
- *Afrique agriculture*, n°175, Août-Septembre 1990.
- *Afrique agriculture*, n°172, Février-Mars 1990.
- *Afrique Agriculture*, n°240, Septembre 1996.
- *Défis Sud*, n°89, juin-juillet 2009
- *Fruits*, vol.6 n°3, 1995.
- *Investir au Cameroun*, n°14, mai 2013.
- *Investir au Cameroun*, n°68-69, Décembre 2017 à Janvier 2018.
- *Le Courrier ACP-UE*, n° 151, Mai – juin 1995.
- *Marchés nouveaux*, n° 13, août 2003.
- *Marchés Tropicaux*, 24 juillet 1992.
- *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n°2457 du 11 Décembre 1992.
- *Marchés Tropicaux*, Volume 9, Numéro 6, 433-8, Novembre -Décembre 2002.
- *Newsletter*, n° 16, de Octobre – Décembre 2017.
- Deperrois H., Office de développement de l'économie agricole d'Outre – Mer : recueil statistique banane 2016, p. 10.
- Ruf F., « Libéralisation et tenaille des prix cacao/intrants. Le cas du Sud-Ouest du Cameroun », in *Filières agroalimentaires en Afrique : comment rendre le marché plus efficace ?*, MAE, Paris, 2000.

E. JOURNAUX

- *Repères*, vendredi 04 Décembre 2009.
- *Cameroon Tribune*, 24 juillet 2014.
- *Cameroun Tribune* n° 175, Août – Septembre 1990.
- *Dikalo*, n° 49 du 30 Novembre 1993.
- *Jeune Afrique Economique*, n° du 29 Septembre 2011.
- *Cameroun tribune*, 05 juin 2013.
- *L'Express*, 13 Février 1987.
- *Challenge hebdo*, n° 007, du 07 au 14 Novembre 1990.
- *Jeune Afrique économique*, n° du 17 Août 2015.
- *Le Messenger*, n°199 du 25 Septembre 1990.
- « *Le Messenger*, n° 200, du 2 octobre 1990.
- *Jeune Afrique Economique*, n°287, 17 au 30 Mai 1999.
- *Le Moungo*, n° 001, Mars 2001, p
- *Indices* n°105 du 05 mai 2008.

SOURCES ÉLECTRONIQUES

- [http://www. Ensia.U-nancy.fr/marie/web/ntic/pages/beaul.html](http://www.Ensia.U-nancy.fr/marie/web/ntic/pages/beaul.html), 17 juillet 2014 à 15h
- <http://www.agritrade.Cta.Int/fr/Agriculture/Produits-de-base/Banane/Note-de-synthese-mise-a-jour-2013-secteur-de-la-banane.22janvier2016>, 15h 05 min.
- [http:// www. Saveur .sympatico .ca/ ency4/ banane/ histoire. Htm](http://www.Saveur.sympatico.ca/ency4/banane/histoire.Htm). p. 1. 18 Août 2014 à 18h 15 min.
- <http://www.fao.org/economic/est/est-commodities/bananes/fr/>.
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Dollar_am%C3%A9ricain.

INDEX

A

Afrique Caraïbes Pacifique, vii, 232
 Agricoles, ix, 54, 70, 109, 209, 231, 242, 245, 259, 340
 agroalimentaires, 214, 324, 345
 ajustement, v, 8, 12, 19, 88, 92, 93, 94, 95, 98, 102, 104, 127, 144, 157, 161, 171, 172, 173, 174, 175, 185, 203, 208, 220, 221, 223, 226, 244, 260, 306, 339, 342
 ATF, vii, xii, 227, 228, 229, 230, 238, 270, 271, 272, 273, 284, 337, 353
 Awang Ollong, 66, 70, 72, 77, 342

B

Banane, ii, iii, vii, ix, x, xii, xiii, 8, 10, 15, 22, 25, 26, 100, 112, 150, 153, 164, 182, 185, 229, 230, 231, 232, 234, 235, 239, 240, 263, 275, 276, 277, 283, 284, 288, 327, 333, 346, 350, 351, 353
 Banque Mondiale, v, vii, 42, 71, 87, 95, 133, 136, 146, 160, 162, 172, 173, 175, 178, 181, 202, 204, 206, 252, 278, 283, 333, 338
 Bretons, 19, 94, 132, 144, 157, 163, 174, 204, 223, 226, 241

C

Cacao, ii, iii, viii, ix, xi, xii, xiii, xiv, 15, 16, 37, 38, 39, 43, 47, 48, 52, 53, 54, 68, 69, 70, 100, 122, 123, 124, 126, 149, 157, 161, 162, 166, 167, 177, 178, 179, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 202, 208, 210, 212, 245, 251, 299, 300, 303, 304, 307, 308, 310, 313, 314, 315, 316, 317, 319, 320, 324, 329, 334, 336, 339, 350, 352
 Café, ii, iii, viii, ix, x, xi, xiii, 11, 15, 16, 37, 38, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 64, 68, 76, 77, 100, 102, 113, 122, 124, 126, 149, 161, 166, 167, 177, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 210, 212, 245, 251, 299, 303, 307, 308, 313, 314, 317, 319, 323, 329, 334, 336, 350, 352
 Cameroun, ii, v, vii, viii, ix, x, xi, xii, xiii, xiv, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 62, 63, 64, 65, 67, 68, 71, 72, 74, 76, 77,

84, 85, 86, 87, 88, 89, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 114, 115, 116, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 125, 126, 127, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 139, 142, 143, 144, 145, 146, 148, 149, 150, 151, 153, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 181, 182, 183, 184, 186, 188, 189, 191, 192, 194, 195, 199, 200, 202, 203, 204, 206, 207, 208, 210, 211, 213, 214, 215, 216, 217, 219, 220, 221, 222, 223, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 239, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 248, 250, 251, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 263, 264, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 290, 291, 292, 293, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 318, 320, 322, 323, 324, 325, 327, 328, 329, 330, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 350, 351

CICC, viii, xiv, 8, 78, 139, 176, 185, 187, 188, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 200, 212, 215, 224, 243, 245, 246, 317, 322, 329, 332, 338, 352

commercialisation, ii, iii, v, xiv, 4, 6, 10, 11, 13, 15, 22, 23, 24, 25, 26, 34, 38, 39, 44, 46, 49, 54, 68, 70, 72, 75, 76, 77, 78, 81, 82, 85, 97, 102, 103, 109, 111, 112, 113, 116, 121, 123, 125, 127, 134, 136, 139, 148, 149, 152, 153, 155, 158, 159, 160, 162, 165, 166, 167, 169, 173, 175, 176, 179, 180, 181, 182, 183, 186, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 197, 201, 202, 204, 205, 206, 212, 213, 216, 218, 225, 226, 228, 244, 252, 254, 255, 257, 262, 263, 265, 275, 276, 278, 279, 280, 284, 299, 304, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 320, 322, 325, 327, 328, 330, 334, 338, 344, 350, 352, 353, 354

CVECA, viii, 206, 247, 248, 249

D

Del Monte, 156, 182

DOM-TOM, 281

Douya et Defo, 44, 45, 46, 47, 57, 62, 64, 66,
72, 75, 168

DSRE, viii, 173

E

européens, 5, 13, 20, 25, 49, 54, 76, 105, 106,
117, 155, 178, 234, 236, 270, 282

F

Fako, 14, 16, 22, 27, 33, 179, 181, 183, 262,
266, 267, 268, 290, 293, 297, 328, 352

FED, viii, 33, 34, 50, 55, 245, 246, 248, 249,
250, 252, 255, 256, 257, 258, 343

filières, iii, v, 5, 6, 7, 10, 14, 15, 18, 19, 20, 38,
39, 46, 68, 104, 107, 109, 117, 121, 130,
131, 133, 138, 147, 148, 150, 157, 165, 166,
167, 168, 169, 177, 178, 179, 185, 186, 189,
191, 192, 193, 195, 197, 198, 199, 201, 202,
203, 205, 210, 211, 217, 218, 221, 222, 223,
224, 225, 226, 241, 243, 244, 245, 246, 250,
252, 256, 257, 259, 261, 284, 299, 301, 302,
304, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313,
314, 315, 317, 318, 322, 323, 324, 326, 327,
328, 329, 330, 338, 341, 345, 351, 352, 354

FODECC, viii, 8, 185, 187, 188, 198, 199,
200, 201, 202, 224, 329, 332, 336, 352

FONADER, viii, xi, xiii, 15, 44, 45, 46, 48,
49, 59, 60, 61, 62, 97, 122, 149, 158, 168,
242

Fonds Monétaire International, v

G

G. Amougou, 159

G. Courade, 12, 68, 88, 92, 98, 102, 121, 208,
210, 300

I

institutionnel, 110, 160, 219, 229, 314

international, ii, iii, 6, 10, 12, 15, 28, 35, 59,
66, 80, 84, 100, 104, 106, 107, 110, 111,
113, 126, 130, 137, 157, 162, 165, 170, 178,
182, 184, 193, 194, 215, 216, 233, 246, 251,
276, 280, 281, 283, 285, 313, 316, 318, 319,
321, 324, 326, 340, 351, 352

J

J. Herrera,, 88, 89

J. Ngandjeu, 4, 11

J.de D. Awoumou Amougou, 14

J.J. Aert, 11

L

libéralisation, iii, v, 3, 4, 5, 6, 7, 11, 12, 13, 14,
15, 16, 18, 19, 20, 39, 41, 45, 46, 51, 52, 67,

68, 69, 70, 72, 73, 74, 75, 85, 89, 102, 103,
104, 107, 108, 116, 117, 121, 123, 128, 130,
131, 132, 133, 134, 135, 136, 138, 142, 143,
144, 145, 148, 149, 150, 155, 157, 158, 159,
160, 162, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171,
172, 174, 175, 177, 178, 179, 185, 186, 189,
190, 191, 193, 196, 198, 202, 203, 205, 210,
212, 220, 221, 222, 224, 225, 227, 229, 232,
241, 256, 260, 261, 262, 268, 274, 275, 276,
281, 283, 285, 286, 293, 296, 299, 300, 301,
302, 303, 304, 305, 306, 311, 312, 313, 314,
315, 316, 317, 318, 322, 323, 324, 325, 326,
327, 328, 329, 330, 338, 339, 342, 344, 345,
351, 352, 353, 354

libéralisme planifié, 49, 109, 132

M

M.Lontio Kahabi., 13

MAB, xii, 230, 231, 232, 233, 235, 236, 238,
353

N

Noupoudem., 13, 49, 91

NPA, ix, 109, 110, 122, 203, 204, 205, 208,
210, 217, 242, 351, 352

O

OCB, ix, xi, xii, xiii, 6, 8, 15, 18, 25, 26, 27,
28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 86, 112,
113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 137,
141, 142, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156,
157, 161, 163, 164, 165, 167, 168, 172, 175,
176, 178, 180, 184, 185, 208, 262, 263, 268,
270, 272, 275, 276, 278, 286, 290, 291, 296,
327, 328, 329, 333, 334, 335, 337, 350, 352

ONCC, ix, 8, 16, 53, 149, 161, 166, 167, 176,
185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 193, 195,
196, 199, 200, 210, 212, 214, 215, 216, 224,
306, 317, 318, 319, 329, 332, 334, 352

ONCPB, ix, xii, xiii, 8, 15, 45, 46, 49, 72, 73,
74, 75, 77, 78, 80, 81, 82, 85, 86, 89, 99,
100, 101, 102, 108, 117, 121, 123, 124, 125,
128, 149, 157, 158, 159, 160, 161, 163, 165,
166, 167, 168, 172, 176, 190, 191, 210, 211,
302, 305, 306, 313, 317, 320, 325, 327, 328,
329, 334, 337, 351, 352

P

P. Kemogne Fokam, 95

PASA, ix, 101, 102, 109, 144

petits producteurs, 15, 16, 76, 162, 167, 242,
275, 276, 301, 329

privatisation, 1, 4, 14, 15, 18, 135, 139, 140, 141, 144, 150, 152, 153, 154, 158, 159, 160, 164, 165, 166, 167, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 178, 182, 203, 204, 207, 220, 270, 272, 276, 290, 291, 335, 337, 351, 352

producteurs, xi, xii, xiii, 1, 3, 5, 6, 11, 13, 14, 15, 17, 19, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 33, 34, 38, 39, 40, 44, 48, 54, 56, 59, 66, 69, 70, 71, 73, 74, 75, 76, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 97, 98, 99, 102, 103, 110, 121, 122, 123, 124, 125, 127, 128, 130, 131, 135, 138, 158, 160, 161, 162, 167, 168, 184, 185, 186, 189, 190, 191, 193, 194, 195, 199, 201, 202, 203, 204, 205, 207, 208, 209, 210, 212, 213, 214, 215, 216, 219, 223, 225, 227, 228, 229, 230, 231, 233, 234, 235, 236, 237, 241, 242, 244, 245, 246, 248, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 258, 260, 267, 268, 274, 275, 276, 277, 280, 281, 282, 284, 285, 296, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 309, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 321, 322, 323, 325, 326, 327, 329, 330, 331, 332, 336, 338, 340, 352, 353

production, iii, v, xii, xiii, 2, 3, 4, 5, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 18, 20, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 38, 39, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 58, 59, 61, 63, 64, 65, 66, 67, 71, 73, 74, 75, 77, 79, 81, 82, 84, 87, 93, 99, 101, 102, 103, 105, 108, 109, 111, 112, 113, 114, 115, 119, 120, 122, 127, 130, 134, 135, 137, 142, 143, 144, 147, 148, 149, 152, 155, 158, 160, 161, 162, 163, 165, 168, 176, 179, 181, 182, 183, 184, 185, 191, 197, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 217, 218, 219, 220, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 233, 234, 237, 238, 239, 241, 242, 243, 247, 251, 252, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 278, 279, 281, 282, 286, 293, 294, 296, 299, 300, 301,

302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 315, 317, 320, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 334, 335, 340, 345, 352, 353, 354

PSCC, ix, 251

R

R. Ebalé, 22

S

secteur agricole, ii, v, 2, 3, 4, 6, 8, 14, 15, 19, 23, 39, 46, 96, 97, 101, 102, 109, 110, 115, 134, 144, 162, 165, 172, 202, 203, 204, 205, 206, 217, 218, 219, 222, 256, 257, 258, 261, 305, 307, 315, 325, 329, 330, 333, 338, 344, 351

Signie, 60

SODECAO, ix, 8, 45, 86, 90, 191, 200, 202, 301, 306

structurel, v, 19, 88, 92, 95, 104, 127, 144, 157, 171, 172, 173, 175, 185, 203, 220, 223, 244, 260, 342

T

T. Borrell, 12, 227

T. Moulende Fouda, 13, 174

T. Ondo Manga, 22

Touna Mama, 44, 47, 86, 155, 161, 222, 223, 314, 322, 324, 341, 343

U

UCCAO, x, xi, xiv, 11, 54, 59, 60, 62, 63, 64, 65, 66, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 84, 127, 128, 130, 131, 168, 333, 342

UGECOBANC, x, 25, 26, 33

UPEB, x, 112

V

V. Achancho, 12, 39, 213, 217, 313

V. Alary, 11, 39, 74, 92, 102, 210, 242, 300

W

Woods, v, 4, 7, 19, 93, 104, 132, 157, 174, 204, 223, 226, 241, 322, 325, 328

Z

ZAPI, x, 45, 90

Zozime Tamekamta, 24, 39, 341

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
RESUME.....	v
ABSTRACT	vi
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	vii
LISTE DES ILLUSTRATIONS	xi
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
I – CONTEXTE GÉNÉRALE DU SUJET	1
II – RAISONS DU CHOIX DU SUJET	4
III - INTERET SCIENTIFIQUE DU SUJET	6
IV– JUSTIFICATION DES BORNES CHRONOLOGIQUES	7
V - REVUE DE LA LITTERATURE.....	9
VI– PROBLEMATIQUE.....	15
VII– DEMARCHE METHODOLOGIQUE	16
VIII– DIFFICULTES RENCONTREES	17
IX– PLAN DU TRAVAIL.....	18
PREMIERE PARTIE : ETAT DES LIEUX DES DIFFERENTES FILIERES ET CONTEXTE DE LIBERALISATION.....	20
CHAPITRE I :ETAT DES LIEUX DE DIFFERENTES FILIERES SOUS LA PERIODE ETATIQUE AVANT LA LIBERALISATION	21
I. ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE BANANE.....	21
A. Production et commercialisation	22
1- La Production de la Banane par l’Etat du Cameroun	22
2- Tentative de résolution de la crise	25
B. L’organisation de la commercialisation de la Banane par l’Etat camerounais	26
1- La création de l’OCB.....	26
2- Attributs ou missions de l’OCB et contribution à l’amélioration du secteur Bananier au Cameroun	28
II. ETAT DES LIEUX DES FILIERES CACAO-CAFE.....	38
A. Production du Cacao-Café par l’Etat du Cameroun : 1960 à 1986.....	38
1. La Production du Cacao au Cameroun de 1960 à 1980.	39
2. Production du Café au Cameroun de 1960 à 1980	52
B. Commercialisation du Cacao et du Café au Cameroun.....	68

1. La Commercialisation du Cacao de 1960 à 1990	69
2. La Commercialisation du café de 1960 à 1990	76
CHAPITRE II :LES FACTEURS DE LA LIBERALISATION DES FILIRRES AGRICOLES AU CAMEROUN	86
I - LES FACTEURS GENERAUX DE LA LIBERALISATION DES FILIERES AGRICOLES	86
A- Le Cameroun et la crise économique internationale.....	87
1 - Les causes de la crise au Cameroun	87
2 - Les manifestations de la crise	91
3 - L'impact de la Crise dans l'économie camerounaise	94
B - La crise et le secteur agricole camerounais	96
1 - Les manifestations de la crise dans le secteur agricole au Cameroun.....	96
2 - L'impact de la crise dans le secteur agricole	101
II - LES FACTEURS SPECIFIQUES DE LA LIBERALISATION DES FILIERES AGRICOLES AU CAMEROUN	104
A- Les facteurs d'ordre international.....	104
1 - Les bouleversements socio-économiques et le manque à gagner de la zone Franc ..	104
2 - La baisse des prix au marché mondial	106
B - Les facteurs d'ordre national	107
1 - La désintégration de l'agriculture	108
2 - L'inadéquation des recherches agricoles (NPA) et les reformes dans les grandes filières	109
3- La seconde crise bananière	110
4- La Faillite de l'ONCPB et des Coopératives.....	121
DEUXIEME PARTIE : LIBERALISATION ET REORGANISATION DES FILIERES AGRICOLES	133
CHAPITRE III :LA LIBERALISATION DES FILIERES AGRICOLES AU CAMEROUN : UN PASSAGE ECONOMIQUE OBLIGATOIRE;	134
I. LE CADRE GENERAL DU PROCESSUS DE LIBERALISATION	134
A. Le cadre juridique des libéralisations	135
1. Les lois portant sur la libéralisation.....	135
2. Les différentes phases du programme de privatisation	139
B. Le cadre économique	142
1. L'assainissement des finances publiques	142

2.	La suppression des distorsions institutionnelles et commerciales.....	147
3.	La stimulation des initiatives privées et la promotion des investissements	148
II.	L'IMPLEMENTATION DU PROCESSUS DE LIBERALISATION DES FILIERES AGRICOLES	150
A.	Le déroulement du processus de libéralisation de la filière Banane	150
1.	Le désengagement progressif de l'Etat dans la filière Banane.....	150
2.	La privatisation de l'OCB.....	152
3.	La Cameroon Development Corporation (CDC) et la formule du partenariat	155
B.	Le déroulement du processus de libéralisation des filières Cacao/café	157
1.	Le Désengagement systématique et stratégique de l'Etat.....	157
2.	La privatisation de L'ONCPB	159
III.	LES ACTEURS DE LA LIBERALISATION.....	162
A.	Les Acteurs nationaux	162
1.	Le Gouvernement	162
2.	Les petits producteurs et les exportateurs nationaux	167
B –	Au niveau international.....	170
1 -	Les bailleurs de fonds	170
2 -	Les nouvelles sociétés	175
CHAPITRE IV :	L'EMERGENCE DES NOUVEAUX ACTEURS ET LA REORGANISATION DES DIFFERENTES FILIERES.....	179
I.	L'EMERGENCE DES NOUVEAUX ACTEURS	179
A.	L'Emergence des nouveaux acteurs dans la filière banane.....	179
1 -	Les nouveaux acteurs dans le Mungo	179
2 -	Les nouveaux acteurs dans le Fako	181
3 -	La Naissance d'une nouvelle association	184
B.	l'Emergence des nouveaux acteurs dans les Filières Cacao – Café.....	185
1.	L'Office National du Cacao et du Café (ONCC)	185
2.	Le CICC.....	191
3.	Le FODECC	198
II.	LA REORGANISATION DES FILIERES AGRICOLES	202
A.	Les nouvelles politiques agricoles 1990 – 1998.....	203
1.	Processus d'élaboration et Orientations Stratégiques de la NPA	203
2.	La modernisation de l'appareil de production et de commercialisation.....	205
3.	La restructuration commerciale des filières de rentes par la NPA	210

B. La politique agricole nouveaux-défis a l'atteinte de l'initiative pays pauvre très endetté (IPPTE)	217
1. La Politique Agricole – Nouveaux Défis et la Stratégie de Développement du Secteur Rural depuis 1998	217
2. La Politique Agricole et l'Initiative PPTE	220
TROISIEME PARTIE :LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET L'EVALUATION CRITIQUE DE LA LIBERALISATION DES FILIERES AGRICOLES....	
.....	225
CHAPITRE V :LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE OU L'APPUI A L'AJUSTEMENT STRUCTUREL.....	226
I. FINANCEMENT DE LA FILIERE BANANE APRES LA LIBERALISATION	226
A. Assistances Techniques Financières	227
1. Appui ATF de l'Union Européenne	227
2. Stratégie de développement de la filière banane à partir des ATFs	231
B. Les Mesures d'Accompagnement Banane	232
1. Cadre logique du MAB et stratégie améliorée de la filière banane.....	232
2. Stratégie d'actualisation de la filière Banane dans le contexte des MAB.....	235
II. L'APPUI AUX FILIERES CACAO ET CAFE APRES LA LIBERALISATION.....	241
A. Soutien à la Nouvelle Politique Agricole	242
1. Le réaménagement des Coopératives	242
2. Structures de financement et accès au crédit.....	247
B. Mesures d'accompagnement et réhabilitation des pistes rurales	250
1. Les mesures d'accompagnement des cacaoculteurs.....	250
2. Réhabilitation des pistes rurales	257
CHAPITRE VI :L'EVALUATION CRITIQUE DES POLITIQUES DE LIBERALISATION	
.....	261
I. EVALUATION ECONOMIQUE ET EFFETS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DE LA LIBERALISATION DE LA FILIERE BANANE	261
A. L'Évaluation critique des effets de la production et de la commercialisation	262
1. Évaluation critique des effets de la production	262
a. L'Amélioration quantitative et qualitative de la production de la banane	262
b. les difficultés des petits producteurs locaux	274
2. Évaluation critique des effets de la commercialisation	276
a. Les moyens de transport	276

b.	Les effets de la commercialisation de la banane au niveau national	278
c.	Les difficultés liées au marché européen.....	280
B.	Les effets sociaux et environnementaux	286
1.	L'évaluation critique de la libéralisation de la filière banane sur les populations ..	286
a.	Le quotidien des travailleurs dans les plantations	286
b.	Les problèmes fonciers dans les localités exploitées.....	290
2.	L'impact de la libéralisation de la filière dans les zones de production.....	293
a.	Les effets de pollution et des pathologies.....	293
b.	L'impact de la libéralisation sur l'urbanisation des localités concernées.....	296
II.	EFFET DE LE LIBERALISATION DES FILIERES CACAO-CAFE	299
A.	Effets économiques de la libéralisation des filières cacao-café	299
1.	Effet sur la production	299
2.	Les effets sur la commercialisation	313
B.	Les effets sociaux de la libéralisation des filières cacao et café	323
1.	Les effets sociaux de la libéralisation	323
2.	Une libéralisation précipitée	324
	CONCLUSION GENERALE	327
	SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	332